R

LIBRARY
Michigan State
University

# JOURNAL

DES

# ÉCONOMISTES.

Imprimerie de Hennuyer et Turpin, rue Lemercier, 24. Batignolles.

# JOURNAL

DES

# ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

## D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

ET DES

QUESTIONS AGRICOLES, MANUFACTURIÈRES
ET COMMERCIALES.

---

TOME DOUZIÈME.

(4e année. — Août à Novembre 1845.)

PARIS.
CHEZ GUILLAUMIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE RICHELIEU, 14.

1845

HB
3
J8
Sér. 1
t. 12

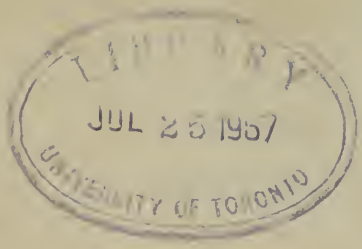

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES.

# DE L'AGITATION ANGLAISE

POUR

# LA LIBERTÉ DU COMMERCE.

Nous revenons sur cet important sujet, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs en leur donnant, dans le cahier de juin, un long extrait de l'introduction qui précède l'ouvrage de M. Bastiat, et nous allons publier ici, dans toute son étendue, le rapport que M. Dunoyer lisait à l'Institut, il y a quelques jours, sur cet ouvrage, rapport qui a tout à la fois pour objet de rendre justice à l'excellent travail de notre collaborateur, et de contribuer à faire apprécier dans sa nature, dans ses moyens et dans ses résultats probables, le grand mouvement que M. Bastiat a voulu porter à la connaissance du public français.

Messieurs, un livre infiniment curieux a dernièrement été publié sous ce titre : *Cobden et la Ligue, ou l'Agitation anglaise pour la liberté du commerce*. L'auteur, M. Frédéric Bastiat, membre du conseil général des Landes, a bien voulu me charger d'en offrir de sa part un exemplaire à l'Académie, avec son très-respectueux hommage. Je suis charmé d'avoir à m'acquitter de ce soin, qui va me permettre d'entretenir quelques moments l'Académie d'un des mouvements d'opinion les plus heureux et les plus considérables qui se soient depuis longtemps manifestés de l'autre côté du détroit.

Plusieurs causes contribuent à donner à ce mouvement un intérêt extrême : l'importance du mouvement en lui-même d'abord ; celle beaucoup plus grande encore de son objet ; les résultats déjà notables

qu'il a produits; ceux bien plus étendus que, dans un avenir peu éloigné, il promet de produire; enfin l'ignorance fort singulière où la presse périodique de notre pays nous a laissés de ce grand fait social, ignorance telle, qu'avant la publication du livre de M. Bastiat nous avions à ce sujet presque tout à apprendre, et que ce livre sera en effet pour nous, ainsi que l'auteur l'annonce, une sorte de révélation.

Il serait bien déplorable que la presse méritât à ce sujet les reproches sévères que M. Bastiat lui adresse; et pourtant on ne sait vraiment comment se rendre compte du silence extraordinaire qu'elle a gardé, et dans quel degré d'inattention ou dans quel défaut d'intelligence il serait possible d'en chercher l'explication. Ce n'est pas qu'il ne nous ait absolument été rien dit de la Ligue contre la loi céréale (*anti-corn-law-league*) : nos journaux ne nous ont laissés ignorer entièrement ni les noms de Cobden et de quelques-uns de ses amis, ni les motions annuelles que l'un d'eux, M. Villiers, frère du comte de Clarendon, fait depuis quelque temps à la Chambre des communes contre la loi qui vient d'être nommée. La singularité est de n'avoir pas mieux instruit le public français de la nature et de l'objet véritables de ce mouvement, de la rapide extension qu'il a prise, de l'extrême importance qu'il a, de la vive agitation qu'il cause en Angleterre, des effets qu'il a déjà eus, et surtout de ceux qu'il promet d'avoir, en Angleterre d'abord, et puis probablement ailleurs, dans un temps plus ou moins éloigné.

L'agitation irlandaise, dont nous avons eu, depuis un certain temps, les oreilles si rebattues, est loin d'offrir assurément le même degré d'intérêt et d'importance. Il tombe en effet sous le sens que l'objet de cette agitation, tel surtout qu'on le formule, *le rappel de l'union*, objet tellement vain et tellement impraticable qu'à peine est-il tenu pour sérieux, ne saurait inspirer, hors du Royaume-Uni surtout, un intérêt aussi vif, aussi profond, aussi général, aussi motivé que celui de l'autre agitation, de *l'agitation anglaise pour la liberté des échanges*, mouvement social qui ne vise pas à moins qu'à renverser, de fond en comble et d'un seul coup, le système artificiel qui préside aux relations commerciales de l'Angleterre avec le reste du monde, et à ouvrir immédiatement et sans aucune condition de réciprocité les ports des trois royaumes au commerce de toutes les nations. Il est également évident que la ligue irlandaise pour le *rappel de l'union*, bien qu'elle ait peut-être en Irlande un plus grand nombre d'adhérents que n'en réunit encore en Angleterre la ligue pour *l'affranchissement du commerce*, est loin néanmoins d'avoir la même puissance. Qu'on songe en effet à ce que doit posséder de force et avoir d'avenir une association qui, en quelques années, a étendu ses ramifications dans presque tous les comtés de l'Angleterre et de l'Écosse; qui a vu croître avec une rapidité incomparable tous ses moyens d'action; dont les recettes se sont élevées, en cinq ans, de cinq ou six mille livres sterling à plus de

cent mille; à qui, l'an passé, des souscriptions spontanées donnaient, en un seul jour et dans une seule ville, jusqu'à 16,000 liv. sterl. ou 400,000 francs; qui a déjà reçu cette année 116,000 liv. sterl. ou près de trois millions; à qui ces ressources croissantes ont permis d'organiser une propagande et une publicité pour ainsi dire sans bornes; qui a des missionnaires partout; dont les professeurs, appelés de toutes parts et surtout dans les districts agricoles, ont ouvert des cours d'économie politique dans trente-quatre comtés sur quarante; qui, chaque semaine, expédie à ses professeurs, avec mission de les distribuer gratis, les journaux, les placards, les brochures par masses de 50 à 60 quintaux; qui a répandu, l'an passé, 1,340,000 exemplaires de son journal et plus de 2 millions de brochures; qui a donné naissance à la plus brillante constellation d'hommes politiques et d'orateurs; dont les orateurs ont tenu, l'an passé, plus de 200 meetings dans les principaux foyers d'action de l'Angleterre et de l'Ecosse; qui, en trois semaines, a construit à Manchester, pour la tenue de ses assemblées, une salle contenant plus de dix mille personnes; qui correspond avec plus de cent comités; qui écrit par an au delà de 300,000 lettres; qui, non contente de propager activement ses doctrines, travaille avec ardeur à en préparer l'application; qui s'efforce, dans cette vue, de modifier dans un sens favorable à ses desseins le personnel des colléges électoraux, et s'est assurée la majorité dans un très-grand nombre de ces colléges; qui, avant même d'avoir pu faire arriver ses candidats au Parlement, y acquiert chaque année une influence plus sensible, et obtient que sa motion fondamentale n'y soit repoussée que par un nombre toujours moins considérable de voix; qui voit enfin le premier ministre rendre à la vérité de ses principes un hommage de plus en plus explicite, leur faire chaque année de plus larges concessions, et avouer que la réalisation complète n'en peut plus être qu'une affaire de temps.

Voilà le mouvement dont la presse périodique de notre pays, par des raisons qu'elle est sûrement en mesure d'expliquer, n'a pas jugé à propos de nous instruire, et qu'est venu nous révéler le livre intéressant de M. Bastiat. Qui ne voit que, sous un nom restreint, ce mouvement tend à une fin générale considérable, qu'il s'attaque au système protecteur tout entier, et que, par son objet, par ses moyens, par ses effets, par la réunion d'hommes éminents qui le dirigent, par la hardiesse pleine à la fois de mesure et d'habileté de leur action, par l'étendue des forces dont ils disposent, par la grandeur des résultats qu'ils ont obtenus, par celle des succès bien plus éclatants qui les attendent, est digne au plus haut degré d'exciter l'attention et la curiosité non-seulement de notre pays, mais de la société européenne tout entière?

Ecartons d'abord certaines préoccupations par lesquelles on pourrait vouloir chercher à le dénaturer et à en affaiblir l'intérêt.

La première serait de supposer qu'il a été déterminé par un pur machiavélisme, et qu'il n'a d'autre objet que de nous entraîner, par la séduction de l'exemple, à un système de liberté commerciale dans lequel, pense-t-on, notre industrie ne pourrait manquer de périr. Mais, en voyant agir les *free-traders*, en les entendant parler, en suivant pas à pas les dramatiques péripéties de cette agitation puissante qui remue tout un peuple, comment s'imaginer, demande M. Bastiat, que tant d'efforts persévérants, tant de chaleur sincère, tant de vie, tant d'action, tant d'accord, n'ont qu'un but : tromper un peuple voisin et le faire tomber dans un piége? J'ai lu, ajoute ailleurs M. Bastiat, plus de trois cents discours des orateurs de la Ligue, j'ai lu un nombre immense de journaux et de pamphlets publiés par cette puissante association, et je puis affirmer que je n'y ai pas vu un mot qui justifiât une supposition pareille, un mot d'où l'on pût inférer qu'il s'agit, par la liberté du commerce, d'assurer l'exploitation du monde au peuple anglais. La Ligue attend sans doute de cette liberté un très-grand bien pour l'Angleterre ; mais elle croit fermement que de libres et paisibles relations commerciales seront fructueuses à la fois pour toutes les nations. Son système, au surplus, ne fait violence à personne, et, en demandant que l'Angleterre ouvre tous ses ports au commerce du monde, elle ne demande point que cet exemple soit imité; elle attend que le spectacle de la prospérité anglaise avertisse les autres nations, et les engage, si cela leur convient, à entrer dans les voies suivies par l'Angleterre.

Une autre préoccupation non moins injuste serait de croire que la Ligue n'est qu'un mouvement d'ambition, une entreprise intéressée de la bourgeoisie, qui viserait à s'élever dans l'échelle sociale, et à s'attribuer dans le gouvernement une plus grande part d'action : c'est l'erreur où me semble tomber un homme de talent dans un volume d'*Etudes sur l'Angleterre*, publié depuis l'ouvrage de M. Bastiat, et où il est question aussi de la Ligue. La classe moyenne en Angleterre, dit M. Faucher, a longtemps cherché un point d'attaque contre l'aristocratie foncière. Malgré l'ambition qui la pousse, elle ne s'insurge encore qu'à regret ; mais elle veut regagner par la liberté commerciale ce qu'elle a perdu depuis dix ans du côté de l'influence politique. Elle cherche à s'élever, comme s'éleva jadis la noblesse, en défendant le droit commun. Ce qu'elle veut, c'est l'influence, etc. Or, il est d'autant plus permis de s'étonner de ces réflexions, qu'elles sont démenties par tout ce que M. Faucher dit d'ailleurs des chefs de la Ligue : « Cobden, observe-t-il, n'a pas brigué le rang que la voix publique lui assigne ; peu d'hommes affichent moins de prétentions et sont moins jaloux du commandement. » Et, en effet, ni lui, ni les siens ne visent à effectuer de leurs propres mains la réforme qui les préoccupe; l'essentiel est que le bien soit fait. « La question, dit Cobden, est de savoir qui travaillera pour nous à cette heure : sera-ce sir Robert Peel

ou lord John Russel? » Ailleurs M. Faucher cite un discours du même orateur dans lequel celui-ci fait une éclatante apologie de l'aristocratie anglaise, et, s'adressant à elle, la conjure en quelque sorte de conserver son empire en ne faisant pas obstacle à l'esprit du temps. Des hommes dont la pensée fondamentale serait de la supplanter lui tiendraient-ils un tel langage? « Oh! les hommes qui nous combattent ne nous ont jamais compris! s'écrie M. Bright : ils ont cru qu'à l'exemple de tel ou tel d'entre eux, nous étions mus par l'intérêt, la soif du pouvoir, l'amour de la popularité. Mais, quelle que soit la diversité de nos motifs, quelle que soit notre fragilité à tous, j'ose dire qu'il n'est pas un membre de la Ligue qui obéisse à d'aussi indignes inspirations. Ce mouvement est né d'une conviction profonde, conviction qui était devenue une foi, foi entière dès l'origine, et qu'a fortifiée encore l'expérience des dernières années. » Je crois ces paroles sincères, et la Ligue a beau être sortie, comme M. Faucher l'observe, des entrailles mêmes de la bourgeoisie, il n'en résulte pas qu'elle soit née de l'ambition des classes bourgeoises; elle pourra avoir pour effet d'élever ces classes, mais elles ne l'ont pas formée en vue du pouvoir. Les hommes qui la dirigent ne montreraient pas un enthousiasme si vrai, s'ils avaient cédé à des vues personnelles, et ils n'auraient pas acquis un si grand et si rapide ascendant.

La Ligue est née de graves préoccupations économiques. Les chefs de l'industrie manufacturière cherchaient depuis longtemps à quoi pouvaient tenir la fréquente stagnation de leurs affaires et les souffrances presque habituelles des classes qu'ils occupaient. Ils ont pensé, et l'on ne peut douter que cette explication ne soit vraie dans une certaine mesure, que ces maux devaient être attribués au privilége à peu près exclusif de nourrir la population que s'est octroyé l'aristocratie territoriale, et au prix de monopole auquel elle lui vend les aliments les plus essentiels. De là l'*anti-corn-law-league,* ou la ligue contre les lois sur les grains et les provisions, *corn and provisions law*, lois qui ne permettent en effet à la population de se pourvoir des choses les plus nécessaires à la vie, et notamment du blé, que sur les marchés de l'Angleterre, exclusivement pourvus par les détenteurs du sol, sinon directement, au moins par l'intermédiaire de leurs fermiers.

Les chefs de l'industrie manufacturière ont bientôt senti que demander à l'aristocratie le sacrifice de ces lois, c'était se condamner à un sacrifice analogue, et renoncer pour leur industrie et pour toutes à l'appui du régime protecteur. Mais ils n'ont pas hésité à se résigner à cette situation, d'autant plus qu'ils étaient, pour ne pas craindre d'attirer sur le marché anglais la concurrence extérieure, celle du monde entier, dans des conditions certainement meilleures que les agents de l'industrie agricole, celle des industries anglaises qui est le moins favorisée par les circonstances du sol et du climat, et ils ont accepté, dans toute l'étendue de leur acception, les deux mots de FREE-TRADE,

*liberté commerciale*, qui forment leur véritable devise; ceux d'*anti-corn-law-league* n'expriment leur pensée que sous un certain point de vue : et si la Ligue dirige son principal effort contre les lois céréales, c'est, affirme-t-elle, parce que ces lois sont la clef de voûte du système entier des prohibitions, et que le renversement de ce monopole-là doit inévitablement entraîner la chute de tous les autres. Mais c'est bien de l'abolition du système entier des restrictions commerciales qu'il s'agit pour elle en effet, et sa vraie devise, encore une fois, est *liberté pleine et entière du commerce*.

La Ligue, d'un autre côté, n'a pas tardé à comprendre que si, pour établir cette liberté, pour faire ouvrir les ports de l'Angleterre au commerce de toutes les nations, elle voulait attendre que les autres peuples de l'Europe eussent consenti à en faire autant, et poursuivre ce résultat à travers les notes diplomatiques et les négociations des chancelleries, autant vaudrait qu'elle se résignât à une attente éternelle. Ses chefs ont senti qu'il fallait que quelqu'un donnât l'exemple; que cet exemple, nul n'avait plus besoin et n'était plus en mesure de le donner que l'Angleterre; et, en conséquence, aux mots *liberté pleine et entière du commerce*, ils ont ajouté ceux de *liberté immédiate*, c'est-à-dire liberté sans attendre que les autres peuples consentent à l'établir, liberté *totale*, *immédiate* et *sans condition de réciprocité*. Telle est en effet leur formule tout entière.

Sciemment ou non, la Ligue, dans la grande rénovation qu'elle prépare, me paraît commettre deux erreurs. Elle se trompe, je crois, sur l'étendue du bien qu'il est permis d'en attendre, et aussi sur le degré de rapidité avec laquelle elle peut s'opérer. Quelques explications sur ces deux points sont nécessaires, et je les donnerai plus loin; mais d'abord, tâchons de dire clairement comment la Ligue comprend que la liberté commerciale pourra remédier aux maux qu'elle vise à détruire; exposons après les efforts qu'elle fait pour la conquérir, et parlons enfin avec plus de détail et de précision que nous ne l'avons fait, des succès qu'elle a obtenus et de ceux qu'il lui est permis d'attendre. Nous ferons, en terminant, les quelques réflexions qui nous paraissent nécessaires sur la mesure du bien à espérer de la réforme qu'elle tente, et sur le mérite des méthodes qu'elle suit pour l'opérer.

Les chefs de la Ligue, qui sont engagés pour la plupart dans les travaux de l'industrie manufacturière, n'ont jamais dissimulé qu'ils attaquaient les lois céréales comme contraires aux plus chers et plus légitimes intérêts de leur industrie. Leur grief fondamental contre ces lois, c'est que, dans le système qu'elles établissent, l'industrie manufacturière se trouve sacrifiée, contre toute raison et toute justice, à l'intérêt inique et mal calculé de l'industrie agricole, ou plutôt des propriétaires du sol. Ils accusent les obstacles mis, en faveur de l'aristocratie, à l'entrée des denrées agricoles et des provisions alimentaires,

d'arrêter l'essor de leur industrie, d'en déprécier les produits, d'empêcher qu'ils ne parviennent à les placer, et, en les privant d'une partie des bénéfices qu'ils pourraient faire, de nuire très-gravement à l'industrie agricole elle-même, qui ne trouve plus dans les populations gênées et souffrantes par qui sont exercées les autres industries, que des débouchés insuffisants, et qui se voit ainsi exposée aux plus graves mécomptes. L'aristocratie foncière avait compté qu'en réservant à ses terres le droit exclusif de nourrir la nation anglaise elle en obtiendrait des prix de fermage exagérés ; et, en effet, il est arrivé que les fermiers, excités par l'espoir de vendre les produits du sol à un prix de monopole, ont consenti à leur donner des prix de ferme de plus en plus élevés. Mais l'événement a trompé les calculs de l'iniquité et de l'avarice. Plus le prix des denrées agricoles s'est accru, et plus la consommation s'en est restreinte. Moins il a été possible aux manufacturiers d'envoyer de produits aux nations qui n'avaient à leur offrir en échange que des provisions alimentaires, que l'aristocratie anglaise ne leur permettait pas d'importer sur les marchés anglais, et moins il a été en leur pouvoir d'étendre leurs entreprises, de répandre de salaires, de créer de population aisée, et moins par conséquent la population manufacturière s'est trouvée en mesure d'acheter les produits de l'industrie agricole ; de sorte que le contre-coup du dommage causé à la première de ces industries n'a pas tardé à se faire sentir à la seconde. Les propriétaires du sol, il est vrai, ne cessent de dire à leurs fermiers : *Prenez patience ; le cours de vos denrées se relèvera.* « Mais, observait un jour un membre de la Ligue, voilà la quatrième fois que les fermiers sont dupes de cette assertion. Le prix de leurs produits s'avilit, et il ne se relèvera pas tant que le travail et les salaires manqueront à la population qui les consomme. » Ils ne lui manqueraient pas, ajoute la Ligue, si on laissait un libre accès en Angleterre aux matériaux, aux denrées, aux produits de toutes les nations. Cette liberté, si favorable à l'industrie manufacturière, le serait aussi à l'industrie agricole, et, en définitive, aux possesseurs du sol. « Qui a jamais entendu parler d'améliorations agricoles, disait, il y a deux ans, un des membres de la Ligue, sinon depuis l'époque récente où la protection est menacée ? Je crois sincèrement, ajoutait-il, que lorsque l'agitation actuelle sera arrivée au jour de son triomphe, les intérêts territoriaux s'apercevront qu'il n'est rien à quoi ils soient plus redevables qu'aux efforts de la Ligue. » S'il est un moyen, observaient d'autres orateurs, d'ajouter à la prospérité de ce pays, c'est de l'ouvrir à toutes les marchandises du monde. Tandis que les greniers d'Amérique plient sous le faix des grains qui les encombrent, que sur les quais de la Nouvelle-Orléans des amas de salaisons sont livrés à vil prix, en guise de combustible, pour le service des bateaux à vapeur, que les habitants de l'Ukraine et de Pultawa laissent leur blé se pourrir faute de pouvoir le vendre, nous avons ici des montagnes de produits fabriqués dont nous ne savons que

faire ; nous manquons de moyens de subsistance tandis qu'on manque ailleurs de vêtements et d'instruments de travail, et, grâce aux obstacles mis à la liberté des échanges, il y a de cruelles souffrances partout. « Nous réclamons cette liberté avec le monde entier, s'écrie M. Hume. Chaque climat, chaque peuple a ses produits spéciaux : que tous puissent arriver dans ce pays pour s'y échanger contre ce qu'il produit en surabondance, et tout le monde y gagnera : le manufacturier étendra ses entreprises ; les salaires hausseront ; la consommation des produits agricoles s'accroîtra ; la propriété foncière enfin et le revenu public sentiront l'heureux contre-coup de la prospérité générale. »

Tel est l'argument essentiel de la Ligue et l'espoir qu'elle fonde sur la liberté dont elle poursuit l'établissement. On lui demande, il est vrai, à quoi servira d'ouvrir les marchés anglais au commerce du monde tant qu'on n'en pourra rien emporter, et ce qu'on en pourra emporter tant que les marchés des autres nations resteront fermés par le régime prohibitif aux produits de l'industrie anglaise. Mais elle s'inquiète assez peu de cette objection. Commencez, dit-elle, par laisser librement arriver au milieu de nous tout ce que l'industrie étrangère peut avoir à nous offrir de vraiment désirable, et les importateurs sauront bien, en dépit des législations prohibitives, découvrir le moyen d'opérer des retours. « J'ai vu la Suisse, où nulle loi ne décourage l'importation, où chacun peut introduire tout ce qu'il veut, sans rencontrer le moindre obstacle, et me souviens, disait Cobden il y a deux ans, d'avoir visité le marché de Lausanne un samedi. La ville était remplie de paysans vendant du fruit, de la volaille, des œufs, du beurre et toute espèce de provisions. Je m'informai d'où ils venaient. — De la Savoie pour la plupart, me dit mon ami, en me montrant du doigt l'autre rive du lac de Genève. — Et entrent-ils sans payer de droit? demandai-je. — Ils n'en payent d'aucune espèce, me fut-il répondu ; ils entrent librement et vendent tant que cela leur convient. Je ne pus m'empêcher de m'écrier : « Oh ! si le duc de Buckingham voyait ceci, il en mourrait assurément. » (Rires et acclamations.) Mais comment ces gens-là reçoivent-ils leur payement, demandai-je ; car je savais que le monopole fermait hermétiquement la frontière de Savoie et que les marchandises suisses n'y pouvaient pénétrer. Pour toute réponse, mon ami me mena en ville dans l'après-dînée, et là je vis les paysans italiens fourmillant dans les boutiques où ils achetaient du tabac, des tissus, etc., qu'on arrangeait en paquets du poids de six livres environ pour en faciliter l'entrée en fraude en Italie. (Rires.) Eh bien ! poursuit Cobden, si vous ouvrez les ports d'Angleterre, et si les autres nations ne veulent pas retirer les droits qui pèsent sur nos produits, j'ose prédire que les étrangers qui nous apporteront du blé ou du sucre, emporteront de nos marchandises en petits ballots pour éviter la surveillance de leur douane. »

Je ne dirai rien des attaques de toute espèce que les orateurs de la Ligue dirigent contre le système établi, des arguments tour à tour sérieux ou plaisants, mais en général pleins de justesse, qu'ils lui opposent, des railleries amères dont ils poursuivent ses sophismes les plus décriés. Il faut voir dans leurs discours cette polémique et s'arrêter en particulier à ce qu'ils disent de la *théorie des droits acquis*, des droits acquis à la sottise et à l'injustice, du maintien d'extorsions immorales en vertu du droit acquis; de l'avantage qu'un peuple trouve, selon le régime prohibitif, à exporter le plus et à importer le moins possible; de l'inconvénient qu'il y aurait pour lui à être, comme on dit, tributaire de l'étranger, c'est-à-dire à acheter de lui bon marché ce qu'un patriotisme bien entendu lui conseille de payer chèrement à des exacteurs indigènes ; du point d'honneur qu'il doit mettre à ne rien consommer des produits du dehors, etc. Tout cela est traité de main de maître et mériterait d'être analysé. Je le laisse de côté néanmoins et m'en tiens à l'exposé que je viens de faire de la donnée fondamentale des orateurs de la Ligue, c'est-à-dire de cette proposition devenue pour eux une vérité démontrée, que l'ouverture de tous les ports de la Grande-Bretagne et le libre accès sur ses marchés des matériaux, des denrées, des aliments, des marchandises du monde entier, en étendant très-sensiblement encore les entreprises de l'industrie manufacturière et les ressources des classes qui la pratiquent, deviendront une nouvelle cause de prospérité pour toutes les classes et toutes les industries, et qu'il n'y a point à s'inquiéter d'avance, quelque extension qu'ait prise ou que soit en train de prendre partout le régime prohibitif, de la manière dont les importateurs pourront effectuer leurs retours. C'est là, en effet, la pensée fondamentale qui les a unis, qui a enfanté la Ligue et qui a déterminé tous ses efforts.

Ces efforts ont été en raison de la grandeur du but qu'ils voulaient atteindre et de celle des obstacles qu'ils avaient à surmonter. C'est certainement un spectacle curieux, pour notre nation surtout, où une extension si déplorablement exagérée des attributions de l'autorité administrative a détruit pour longtemps tout esprit d'association, que de voir avec quelle facilité, quelle rapidité, quelle puissance a pu se former chez nos voisins, sans que les pouvoirs publics en reçussent aucun dommage et en éprouvassent même aucune émotion, la vaste association dont j'ai l'honneur d'entretenir l'Académie ; association pourtant qui ne vise pas à moins qu'à détruire radicalement un grand système, à dépouiller l'aristocratie territoriale d'un de ses priviléges les plus précieux et à altérer sa situation d'une manière très-grave. Il faut voir dans le livre de M. Bastiat ce qu'il y a d'intérêt et de vie dans le développement et surtout dans l'action de cette force collective qui poursuit avec tant de vigueur et d'ensemble l'exécution d'un grand dessein. L'exposé de cette action a, pour ainsi dire, l'attrait d'une épopée ; épo-

pée pacifique, il est vrai, et où tout se passe sans effusion de sang, mais où ne s'en fait pas moins une grande dépense de courage, d'intelligence, de sagesse, de constance, et où figurent de véritables héros; des héros auxquels on s'attache, et qui, comme ceux des anciennes épopées, intéressent chacun à leur manière; Wilson, le président de la Ligue, par l'habileté, la sagesse et la fermeté de ses directions; Cobden, par la vigueur de sa dialectique; Fox, par sa verve railleuse et la véhémence de sa diction; Bright, plus puissant peut-être que tous deux, par l'union des qualités qui les distinguent; Thompson, Moore, Gipson et plusieurs autres par des qualités diversement recommandables; tous enfin par les sentiments de justice et de moralité éclairées qui les animent, par leur modestie et leur simplicité, par les égards mutuels qu'ils se témoignent, par le soin extrême qu'ils mettent à maintenir entre eux l'union et le bon accord. On remarque ici quelque chose de l'esprit qui animait les anciens tournois; on y retrouve le même mouvement, la même ardeur pour la lutte. Les femmes, nouveauté remarquable, assistent aux meetings de la Ligue comme elles figuraient aux anciens tournois; elles y viennent battre des mains, agiter leurs mouchoirs, encourager par des hommages flatteurs, par des louanges délicates et pénétrantes les orateurs et les autres membres de la Ligue qui servent la cause commune avec le plus de talent, de courage et de dévouement. Je ne puis résister au désir d'extraire des discours de deux orateurs, M. Fox et M. Bright, deux passages qui pourront donner une idée de la nature de leur talent, et tout à la fois de l'esprit, des travaux, des progrès de la Ligue.

« Ceux qui taxent le pain du peuple, disait M. Fox dans l'un des premiers meetings qui eurent lieu à Londres, à l'apparition de la Ligue dans la métropole, au commencement de 1843, ceux qui taxent le pain du peuple, taxeraient, s'ils le pouvaient, l'air et la lumière; ils taxeraient les regards que nous jetons sur la voûte étoilée; ils soumettraient les cieux avec toutes leurs constellations, et la chevelure de Cassiope, et le baudrier d'Orion, et les brillantes Pléiades, et la grande et la petite Ourse au jeu de l'échelle mobile. (Rires et applaudissements prolongés.) On dit : « La loi céréale est jeune, expérimen-« tez-la encore quelque temps. » Oh ! l'expérience a dépassé tout ce que peut endurer le peuple. Il est temps que ceux qui la font sachent quelle responsabilité ils assument sur eux. La Ligue fait aussi son expérience. Elle est venue de Manchester pour expérimenter l'agitation. Il fallait bien que l'expérience des landlords eût sa contre-épreuve; il fallait bien savoir s'ils seront les oppresseurs des pauvres à tout jamais. La Ligue et sir Robert Peel ont, après tout, une cause commune. L'une et l'autre sont les sujets ou plutôt les esclaves de l'aristocratie. L'aristocratie, en vertu de la possession du sol, règne sur la multitude comme sur les majorités parlementaires. Elle commande au peuple et à la législature. Elle possède l'armée, donne la marine à ses

enfants, s'empare de l'Eglise, domine la souveraine. Notre Angleterre, grande, libre et glorieuse, est attelée à son char. Nous ne pouvons ni glorifier le passé et le présent, ni rien augurer de l'avenir; nous ne pouvons nous rallier à ce drapeau qui, pendant tant de siècles, a bravé le feu et l'ouragan; nous ne pouvons exalter cet audacieux esprit d'entreprise qui a promené nos voiles sur toutes les mers; nous ne pouvons nous enorgueillir de notre littérature, ni réclamer pour notre patrie ce que Milton appelait le plus élevé de ses priviléges : *enseigner la vie aux nations*. Non, toutes ces gloires n'appartiennent pas au peuple d'Angleterre; elles sont l'apanage et comme les dépendances domaniales d'une classe cupide. La dégradation, l'insupportable dégradation, voilà notre lot, sans parler de la détresse matérielle qu'il faut attribuer à la loi céréale, et qui est devenue horrible, intolérable... C'est pourquoi nous, ceux d'entre nous qui appartenons à la métropole, nous accueillons avec transport la Ligue au milieu de nous; nous devenons les enfants, les membres de la Ligue; nous vouons nos cœurs et nos bras à sa grande œuvre; nous nous consacrons à elle, non point pour obéir à l'aiguillon d'un meeting hebdomadaire, mais pour faire de sa noble cause l'objet de nos constantes méditations et de nos infatigables efforts. (Bruyantes acclamations.) Nous adoptons solennellement la Ligue; nous nous engageons à elle comme à Covenant religieux (applaudissements enthousiastes); et nous jurons par celui qui vit dans tous les siècles des siècles, que la loi céréale, cette insigne folie, cette basse injustice, cette atroce iniquité, sera radicalement abolie. (Tonnerre d'applaudissements. L'assemblée se lève d'un mouvement spontané. Les mouchoirs et les chapeaux s'agitent pendant longtemps.) »

A deux ans du jour où M. Fox terminait à Londres un de ses discours par ces éloquentes paroles, M. Bright rendait compte à Manchester, devant un meeting général de dix mille personnes, des travaux de la Ligue pendant l'année qui venait de s'écouler : « Nos adversaires, disait-il, nous demandent souvent ce qu'a fait la Ligue! Quand il s'agit d'une œuvre matérielle, de l'érection d'un vaste édifice, le progrès se montre de jour en jour, la pierre vient se placer sur la pierre, jusqu'à ce que le noble monument soit achevé. Nous ne pouvons pas nous attendre à suivre de même dans ses progrès la destruction du système protecteur : notre œuvre, les résultats de nos travaux, ne sont pas aussi visibles à l'œil extérieur. Nous aspirons à créer le sentiment public, à tourner le sentiment public contre ce système, et cela avec une puissance telle, que la loi maudite en soit virtuellement abrogée, notre triomphe assuré, et que l'acte du Parlement, la sanction législative, ne soit que la reconnaissance, la formelle ratification de ce que l'opinion publique aura déjà décrété..... Je repassais nos progrès dans mon esprit, et je me rappelais qu'en 1839 la Ligue leva une contribution de 5,000 liv. sterl. (125,000 fr.).

Ce fut alors regardé comme une chose sérieuse. En 1840, une autre souscription eut lieu. En 1841, intervint ce meeting mémorable qui réunit dans cette ville sept cents ministres de la religion, délégués par autant de congrégations chrétiennes. Ces hommes, avec toute l'autorité que leur donnait leur caractère et leur mission, dénoncèrent la loi céréale comme une violation des droits de la famille humaine et de la volonté de Dieu. Oh! ce fut un noble spectacle (applaudissements), et il n'a pas été assez apprécié. Mais, dans nos nombreuses pérégrinations à travers toutes les parties du royaume, nous avons retrouvé ces mêmes hommes, et nous avons vu qu'en se séparant à Manchester, ils étaient allés répandre jusqu'aux extrémités de cette île les principes que ce grand meeting avait ravivés dans leur âme, organisant ainsi, en faveur du libre commerce, de nombreux centres d'agitation dont les résultats nous ont puissamment secondés. En 1842, nous eûmes un bazar à Manchester qui réalisa 10,000 livres sterling, somme qui dépasse de plusieurs milliers de livres celles qui ont jamais été recueillies dans ce pays par des établissements analogues, quelque nobles que fussent leurs patrons et leurs dames patronesses. En 1843, nous levâmes une souscription de 50,000 livres (1,250,000 francs). En 1844, nous avons demandé 100,000 livres (2,500,000 francs), et vous venez d'entendre que 83,000 livres avaient déjà été reçues, quoiqu'un des plus puissants moyens qui devaient concourir ait été ajourné. Mais que dirai-je de l'année 1845, dont le premier mois n'est pas encore écoulé? Sachez que depuis trois mois, sur l'appel du conseil de la Ligue, aidé de nombreux meetings auxquels la députation a assisté, les *free-traders* des comtés de Lancastre, d'York et de Chester, ont certainement dépensé un quart de million sterling pour acquérir des votes dans les comtés que je viens de nommer. (Bruyantes acclamations.) Vous vous rappelez ce que disait *le Times* il y a moins d'un an, alors qu'un petit nombre de manufacturiers, objet de vains mépris, souscrivaient à Manchester, en une seule séance, 12,000 livres sterling (300,000 francs) en faveur de la Ligue : on ne peut nier, observait-il, que ce ne soit *un grand fait*. Maintenant je serais curieux de savoir ce qu'il dira de celui que je signale, à savoir que, dans l'espace de trois mois, et à notre recommandation, plus de 200,000 livres sterling, je crois pouvoir dire 250,000 (6,250,000 francs), ont été consacrés à l'acquisition de propriétés dans le seul but d'augmenter l'influence électorale des *free-traders* dans trois comtés! (Applaudissements.) Après des faits semblables, après une telle succession de sacrifices croissants, pense-t-on que ce mouvement se puisse arrêter? (Cris : Non! non! jamais!) Je le demande non-seulement à cette assemblée, mais aux monopoleurs qui ont quelque étincelle d'intelligence, et qui savent comment les grandes questions publiques se résolvent dans ce pays; je le demande même aux ministres de la reine : pensent-ils qu'il puisse y avoir quelque repos pour ce cabinet ou pour

tout autre, tant que cette infâme loi céréale déshonorera notre Code commercial? (Applaudissements et cris : Jamais!) »

Des efforts si considérables, si étendus, si persistants, si habilement et si vigoureusement dirigés ne pouvaient avoir des résultats médiocres : ils en ont eu déjà de fort importants. Les adversaires de la Ligue avaient dédaigné d'abord de répondre à ses attaques. Bientôt ils lui ont fait l'honneur de la trouver assez à craindre pour ne pas juger inutile de la calomnier; et, quelque attention qu'elle mît, jusque dans ses plus grandes fougues, à se renfermer dans les voies de la légalité, avec quelque soin qu'en toute occasion elle manifestât, par ses discours et par ses actes, son éloignement pour tout esprit de parti, on a qualifié ses réunions de complot: il paraît même qu'on aurait tenté, pour justifier l'accusation, d'y fomenter quelques désordres. Plus tard, ne pouvant ni empêcher ses réunions, ni la détruire, on a pris le parti de l'imiter, et ceux qui qualifiaient la Ligue de conspiration ont formé, pour le maintien du régime qu'elle attaquait, une contre-ligue. Ce procédé, plus régulier et plus loyal, n'a pas été néanmoins plus profitable, et le monopole, qui n'avait pu se défendre par l'injure, n'a pas mieux su se protéger par la discussion. Sa tactique dans l'intérieur du Parlement n'a pas été plus heureuse. Il n'y a d'abord opposé aux demandes de la Ligue que des dédains; puis il l'a combattue par des ricanements et des murmures; finalement il lui a fallu accepter la discussion; et telle a été sur ce nouveau terrain sa faiblesse, qu'il a dû bientôt renoncer à défendre en principe ses prétentions. Le premier ministre, longtemps silencieux, a consenti un jour à rendre hommage à la vérité philosophique des doctrines de la Ligue; mais il les qualifiait dédaigneusement d'*abstractions*, ainsi qu'on appelle toujours les vérités qui n'ont pas encore su se faire une place dans le gouvernement des choses de ce monde, et il ajoutait que ces abstractions, dans l'état artificiel où se trouvait la société, ne pouvaient raisonnablement exercer aucune influence sur sa conduite. Bientôt, néanmoins, il a commencé à comprendre que ces abstractions prétendues devenaient des réalités. Puis enfin, lâchant le grand mot, il a dû reconnaître que le système qui leur était opposé n'était pas, *au fond*, soutenable, et il se trouve, à l'heure qu'il est, que le régime protecteur n'a plus, *en principe*, un défenseur dans le Parlement. Ce progrès de la discussion s'est graduellement manifesté dans les votes de la Chambre; et quoique la Ligue, par l'organe de M. Villiers, ait formulé chaque année sa motion d'une manière plus précise et plus radicale, la demande qu'elle forme a rencontré chaque année moins d'opposition : repoussée, en 1842, par 303 voix, elle ne l'a été, en 1843, que par 258; en 1844, que par 204; en 1845, que par 132; et je dois ajouter que, dans ce dernier vote, le chef de l'opposition et du parti whig, lord John Russel, renonçant, sur la loi céréale, à ses propres idées, au système qu'il avait

officiellement introduit au Parlement en 1840, et qui avait entraîné la chute du cabinet, a consenti à se joindre à la Ligue, et à voter avec elle pour le rappel immédiat et total de la loi céréale et des autres droits protecteurs. Enfin, sir Robert Peel lui-même, condamnant ces droits en principe, n'en regarde plus la suppression que comme une affaire de temps, et, pressé par la Ligue, il ne lui demande en quelque sorte que de patienter un peu. La Ligue insistait, dans la discussion qu'a provoquée, il y a une couple de mois, la motion de M. Villiers : Eh quand donc supposez-vous, a demandé sir Robert, que la chose soit praticable? A l'instant même, a répondu la Ligue. *When?* demandait le premier ministre; *Now*, répondaient les ligueurs; et ce n'est réellement plus que sur ce *when* et sur ce *now* que l'on dispute. *Je ne puis tout faire à la fois*, observait, il y a à peine quinze jours (le 22 juillet), sir Robert Peel, répondant à un membre de la Ligue, M. Forster, qui lui demandait la suppression de tout droit sur plus de quatre-vingts nouveaux articles. Le ministre ne disconvenait pas que de telles suppressions ne pussent être utiles; mais il observait que les articles sur lesquels devaient porter des suppressions ou des modifications de tarifs avaient été divisés en plusieurs catégories, et que *chacune aurait son tour*. Dans la même séance, un autre membre de la Ligue, M. Ewart, ayant demandé la suppression des droits sur le beurre et le fromage, le ministre n'a combattu sa demande par aucun motif puisé dans l'intérêt du système décrié de la protection, et il s'est contenté de dire que les arrangements financiers qui venaient d'être faits pour l'année ne permettaient pas de l'accueillir; que les suppressions déjà opérées avaient à peu près épuisé tous les excédants de recettes, et que celle qu'on demandait encore priverait le Trésor d'une ressource importante, qu'on ne saurait comment remplacer. Ajoutons, pour terminer cet exposé des vues qu'il est permis de supposer au gouvernement anglais touchant le grand objet que poursuit la Ligue, qu'un personnage officiel, *M. Mac-Grégor*, secrétaire du ministère du commerce (board of trade), a, je ne dirai pas publié, car l'ouvrage porte en tête l'inscription de *private*, mais du moins imprimé, et il semble difficile de penser que ç'ait été à l'insu et contre la volonté du premier ministre, a imprimé, disons-nous, un plan financier dont nous avons eu un exemplaire sous les yeux, et dans lequel les 50 millions sterling, ou 1,250 millions de francs, qui sont nécessaires, dans l'état actuel des choses, pour défrayer les dépenses du gouvernement, sont obtenus sans le maintien d'aucun droit de douane sur les produits étrangers qui ont des similaires dans le Royaume-Uni, moins toutefois les *esprits* et la *drèche*, lesquels même sont frappés d'un droit égal, qu'ils soient originaires du dedans ou du dehors, et qu'ainsi, dans ce plan, le système protecteur tout entier est aboli; qu'il n'y a d'objets sur lesquels les droits de douane soient maintenus que le thé, le sucre, le café et le cacao, le tabac, les es-

prits distillés, les vins, les fruits secs, les épiceries, et enfin les esprits distillés à l'intérieur et la drèche indigène ou importée, articles sur lesquels sont maintenus des droits d'accise dont la perception est réunie à la douane; que les droits de douane sont uniformes, d'où que viennent les objets qui en sont frappés, qu'ils arrivent de l'étranger ou des colonies anglaises; qu'ainsi le régime colonial, au point de vue commercial du moins, est radicalement aboli; et qu'enfin, dans ce système, l'administration financière de la Grande-Bretagne se trouve réduite à la perception de l'impôt direct, à la douane, considérablement simplifiée, et au timbre; les assessed-taxes et l'accise étant supprimées, et les transactions intérieures et extérieures se trouvant abandonnées à leur liberté pleine et à une activité pour ainsi dire sans bornes. On peut voir l'analyse de ce curieux projet de budget dans l'introduction de M. Bastiat, qui a la sagesse de n'en parler qu'avec beaucoup de réserve, et qui le présente seulement comme le type, comme l'idéal vers lequel lui paraissent tendre les grandes réformes financières et commerciales opérées de l'autre côté du détroit, sous les yeux de la France inattentive.

Voilà où en sont nos voisins, et ce qu'ont produit jusqu'ici parmi eux les ardents et opiniâtres efforts de la Ligue pour la destruction de ce régime d'exactions que les cupidités industrielles de notre âge ont si habilement affublé du nom de régime protecteur. Il me reste à entretenir quelques moments l'Académie des effets que pourra avoir cette destruction, devenue très-probable en Angleterre. Je dirai ensuite quelques mots des principes qui dirigent la Ligue dans les efforts qu'elle fait pour l'opérer; et enfin un sentiment naturel de gratitude et de justice voudra que je ne termine point sans payer un légitime tribut d'éloges au travail remarquable par lequel un écrivain de talent et de conscience est venu nous révéler ce grand mouvement, qui s'opérait à nos portes, pour ainsi dire à notre insu.

Le premier effet qu'aura, si elle est obtenue, l'abolition du régime prohibitif en Angleterre, sera très-probablement de provoquer sur le continent une recrudescence de l'esprit d'exclusion. On sentira quel est l'attrait offert par l'ouverture des ports anglais aux industries continentales, aux divers produits de l'agriculture surtout, et le premier mouvement des monopoleurs de toute espèce sera de se tenir en garde contre les retours. Cependant on n'évitera pas que l'abolition accomplie de l'autre côté du détroit ne soit bientôt, sur le continent, pour le système, une grande cause de déconsidération et d'affaiblissement. Il sera bien difficile, quand personne chez nos voisins n'osera plus en prendre la défense, que l'on continue à le prôner ici avec le même degré d'outrecuidance et d'intrépidité. La destruction opérée par le Royaume-Uni sera d'ailleurs d'un dangereux exemple; on ne pourra guère s'empêcher de craindre le penchant à l'imitation, et cette imi-

tation, en effet, deviendra de plus en plus imminente : tous ceux qui répondront à l'appel de la nation anglaise, qui céderont au désir de lui envoyer leurs produits, irrités par la difficulté des retours, pousseront avec d'autant plus d'ardeur à la liberté commerciale, qu'on n'aura plus à leur opposer les préoccupations exclusives de l'esprit anglais, la nécessité des représailles, et qu'après avoir imité jusqu'au bout nos voisins dans leur injustice, il n'y aura guère de raisons plausibles pour s'obstiner à ne pas les imiter dans leur libéralité.

Il n'est donc guère probable que le mouvement commencé de l'autre côté du détroit s'y arrête; et la liberté commerciale, établie d'abord dans les îles britanniques, se propagera sans doute avec le temps dans tous les grands Etats du continent et du reste du monde. Mais quel effet aura-t-elle d'abord pour les Anglais, et avant tout pour cette partie souffrante de la nation anglaise en faveur de laquelle elle a surtout l'air d'être invoquée?

Je crois, ainsi que je l'ai déjà dit, que la Ligue, au moins sous ce rapport, se fait quelque illusion sur la portée économique de la mesure. Je conçois que, comme moyen de succès et pour agir plus vivement sur les esprits, elle exagère un peu le bien qu'il est permis d'en attendre; — mais il y a en effet une assez grande exagération dans les résultats annoncés, et ce serait en espérer beaucoup trop que de croire qu'elle suffît à conjurer tous les maux dont sont assaillies les classes qui souffrent. « Rendez au peuple de ce pays, dit Cobden, le droit d'échanger le fruit de ses labeurs contre du blé étranger, et il n'y aura pas en Angleterre un homme, une femme, un enfant qui ne puisse pourvoir à sa subsistance. » On ne saurait raisonnablement pousser les espérances jusque-là. Certes il n'est pas douteux que l'ouverture, par l'Angleterre, de tous ses ports; que le libre accès sur ses marchés des matériaux, des denrées, des aliments, des produits très-divers qui lui manquent et que d'autres nations seraient en mesure de lui fournir, n'eussent pour effet d'ouvrir de plus grands débouchés à ses propres produits; de permettre à son industrie de s'étendre encore; de provoquer chez elle de nouveaux accroissements de population avec des moyens d'abord suffisants de subsistance. Mais il n'est pas douteux non plus que ce bien-être ne fût passager, au moins pour beaucoup de familles; que bientôt le trop-plein ne se fît encore sentir, et qu'on ne recommençât à éprouver le même malaise. La liberté des échanges, quand elle sera établie, sera un perfectionnement dans les relations qui ne pourra manquer d'influer très-largement sur la prospérité universelle; mais cette influence aura ses limites pourtant : le bien-être des peuples se lie à tant de causes, qu'il serait bien peu sage de l'attendre de l'observation d'une seule loi, pour si fondamentale qu'elle pût être; et quand tous les travaux auraient pris la plus grande extension, quand il régnerait la liberté la plus illimitée dans les échanges, ce ne serait pas assez pour être à l'abri de tous maux : il faudrait encore, notamment, qu'on sût mettre quel-

que mesure dans ses entreprises; que le mouvement de la population sût se régler, et la loi de Malthus, pour ne parler que de celle-là, est une règle que l'humanité ne sera dispensée d'observer dans aucune situation imaginable. Il y a donc à rabattre, il n'en faut pas douter, des espérances que la Ligue fonde sur la liberté générale des transactions. Le bien qui en sortira, quelque grand qu'il soit, sera plus limité qu'elle ne suppose, et les exagérations où elle tombe à cet égard ne sont acceptables, si elles peuvent être acceptées, que comme ruses de guerre et ressources de stratégie.

Du reste, la Ligue établit très-habilement et très-savamment comment la liberté commerciale produira le bien qu'il est raisonnablement permis d'en attendre. Rien de plus juste et de plus vrai que ce qu'elle dit du trouble immense que le régime opposé apporte dans les travaux et les transactions; des avantages naturels qu'il fait perdre; de ce qu'il y a de précaire dans les biens artificiels qu'il produit; de l'insigne folie qu'il y a à vouloir se créer des débouchés exclusifs par la force; de l'exiguité de ces débouchés, comparés à ceux que la liberté du commerce donnerait naturellement; de la stupidité de notre régime colonial, par exemple; de l'insignifiance du commerce que l'Angleterre fait à grands frais avec ses colonies, comparé à celui qu'elle fait sans aucun frais avec le reste du monde; de ce qu'il lui en coûte pour se pourvoir de certains produits dans ses établissements coloniaux; de l'avantage patent qu'elle trouverait à n'avoir commercialement avec eux que des relations libres; de l'extension énorme qu'a prise son commerce avec l'Amérique depuis qu'elle est affranchie; de la supériorité marquée de prospérité qu'on remarque dans tous les pays qui ont eu le bon sens de se mettre en pleine liberté de relations commerciales avec les autres. Ce que la Ligue excelle à montrer surtout, c'est l'heureuse influence que la liberté commerciale exercerait sur la paix. «Fonder la liberté commerciale, disent ses orateurs, ce serait fonder du même coup la paix universelle; ce serait étouffer dans son principe l'esprit d'antagonisme et de jalousie qui divise les nations; ce serait les unir par le lien d'un intérêt commun, par le ciment des échanges réciproques; ce serait rendre la guerre aussi impossible entre deux peuples qu'elle l'est entre deux fractions d'un même pays, entre deux comtés de la Grande-Bretagne, par exemple.» Avec la liberté commerciale, la paix est la première des nécessités. Aussi les ligueurs se montrent-ils les hommes du monde les plus courageusement pacifiques, et, quoique très-dévoués à leur pays, professent-ils, en toute occasion, le cosmopolitisme le plus intelligent et le plus fraternel. Cela va si loin, et ils veillent à cet égard avec une telle attention sur eux-mêmes, que, dans le cours des tristes débats qu'à l'occasion des affaires d'Orient et de Taïti le vieux esprit de rivalité, ravivé par de détestables intrigues, avait suscités entre leur nation et la nôtre, dans le cours des dernières années, il ne leur est pas arrivé d'écrire ou d'articuler un seul mot qui pût ali-

menter les mauvaises passions qu'on travaillait à faire renaître, et qu'au contraire ils ont fait les plus louables efforts pour établir que ces querelles étaient misérables, et qu'il n'existait, au fond, entre les deux peuples que des motifs d'union et de bon accord.

Il y a dans les procédés de la Ligue pour arriver à l'établissement de la liberté commerciale, comme dans le jugement qu'elle porte des biens qu'on en peut espérer, beaucoup à louer et quelque chose à reprendre. Rien de plus admirable que la fermeté avec laquelle elle se maintient dans les voies légales, que le soin avec lequel elle s'isole des vues ambitieuses des partis, que son dédain pour leurs manœuvres, que son attention vigilante à n'appuyer aucune motion qui, en ayant l'air de servir ses desseins, n'aurait en réalité pour objet ou pour effet que de favoriser des intrigues de parti ou des combinaisons ministérielles. Mais il est un point dans sa conduite sur lequel il est essentiel de s'expliquer, c'est le caractère absolu de ses principes. M. Bastiat parle d'elle comme d'un parti décidé à ne jamais sacrifier la vérité *absolue*, la justice *absolue*, les principes *absolus*. Cobden adjure les ligueurs de ne jamais se séparer de la *justice abstraite*. Ailleurs il leur dit : « Attachez-vous à ce principe : *abolition totale et immédiate* des droits protecteurs ; n'abandonnez jamais ce cri de ralliement : *abrogation totale et immédiate*. Ceux qui pensent qu'il vaudrait mieux transiger commettent une grande erreur. »

Que d'honnêtes réformateurs tendent résolument à la justice ; qu'ils visent, dans leur pensée, et en y mettant le temps voulu, à l'obtenir tout entière ; qu'ils ne consentent jamais, au fond de leur conscience, à prendre la partie pour le tout : il n'y a certainement là rien à redire.

Qu'en fait même, ces réformateurs demandent d'abord de la justice à laquelle ils aspirent, beaucoup plus qu'il ne leur est possible d'en obtenir ; que, lorsqu'on ne veut leur en accorder *rien*, ils élèvent, s'ils le peuvent utilement, la prétention d'arracher *tout ;* qu'aux pouvoirs iniques qui leur disent : — *Pas de concessions,* ils répondent : *Pas de transactions :* cela se peut concevoir encore comme tactique.

Il est un art enfin, je le reconnais, de saisir et de passionner les esprits, et je sais qu'on ne les saisit et ne les passionne jamais qu'avec des idées simples : des réformateurs qui, ne pouvant se passer de l'appui des masses, voudraient les entraîner sur leurs pas à faire la stratégie, à procéder par transactions et par tempéraments, n'en obtiendraient jamais aucune assistance efficace.

Cependant la chose que doivent le moins ignorer des réformateurs habiles, c'est qu'il faut savoir se résigner, au moins temporairement, à des transactions, et que *demander tout à la fois* serait souvent le moyen de ne rien obtenir, et *obtenir tout à la fois* le moyen encore plus assuré de ne rien posséder d'une manière stable. Il est tout simple que de

tels réformateurs ne se contentent pas d'une demi-justice; que leur esprit refuse de prendre pour la vérité tout entière la vérité mutilée; qu'en fait de vérité et de justice ils veuillent avec le temps tout avoir; mais il ne le serait pas qu'ils voulussent avoir tout à la fois. Leur rôle est de prendre ce qui leur est concédé et de demander davantage, jusqu'à ce qu'à force de temps, de soins et d'efforts, ils aient finalement tout obtenu et que justice entière ait été faite.

Je conçois fort bien, par exemple, que la Ligue ne se soit pas contentée de la *liberté du commerce* telle qu'elle était professée par un des hommes qu'elle a combattus, par M. Baring. M. Baring, par un procédé fort employé de notre temps, et qui n'est pas pour cela très-sensé ni très-honorable, reconnaissait le mérite de cette liberté en principe, et puis il en parlait comme d'une vérité qui, par la nature des choses, était destinée à demeurer à tout jamais sans application. C'était se moquer, tout uniment, de la vérité à laquelle on avait l'air de rendre hommage. Une vérité dont l'application serait repoussée par la nature même des choses, ne serait point une vérité. Une vérité n'est une vérité que parce qu'elle est ou qu'elle pourra devenir applicable. Elle peut ne pas l'être à tel moment donné, et c'est une raison pour que l'application en soit ajournée jusqu'à ce qu'elle soit devenue possible; mais c'est uniquement parce que cette vérité est ou peut devenir applicable qu'elle est une vérité. M. Baring avait donc le plus grand tort, en reconnaissant la vérité du principe proclamé par la Ligue, de le présenter en même temps comme destiné par sa nature à n'être jamais appliqué.

Mais la Ligue, en le tenant pour vrai, a-t-elle eu raison de demander que l'application en fût immédiate? Cela peut être bon comme tactique, et sa prétention d'obtenir justice *à l'instant même* est peut-être une juste réponse à ceux qui lui disent *jamais*. On ne saurait nier toutefois que sa demande d'une liberté totale et immédiate ne soit empreinte en elle-même d'une extrême exagération. Que la Ligue vise, et qu'elle le proclame, à la liberté entière, en prenant le temps nécessaire pour la conquérir, rien à tous égards de plus irréprochable et même de plus digne d'être loué; mais qu'elle veuille avoir la liberté *entière*, IMMÉDIATEMENT, cela n'est visiblement pas possible, et la Ligue au surplus le comprend elle-même très-bien. Cela résulte clairement en effet des efforts qu'elle a senti la nécessité de faire pour préparer sa nation à la conquérir; cela résulte du prix qu'elle attache à l'approbation des hommes pratiques, et du juste orgueil avec lequel elle se prévaut de leur assentiment; cela résulte même de son langage, et il ne faut pas oublier les sages paroles que prononçait il y a deux ans M. Cobden, parlant à une immense assemblée, réunie à l'Opéra de Londres : « Je ne suis pas bien sûr, disait-il, que vous ayez aucune raison, ni même aucun droit d'obtenir la liberté des échanges, si vous ne la comprenez parfaitement et la désirez avec ardeur; mais une chose

dont je suis bien sûr, c'est qu'en l'absence de cette intelligence et de cette volonté, vous l'obtiendriez aujourd'hui que vous la perdriez demain. » La Ligue a donc beau crier : *liberté totale! liberté immédiate!* elle sait très-bien que pour conquérir une liberté, une nation a besoin de la vouloir, avant tout de la comprendre, et que ceci ne s'obtient pas *immédiatement;* la Ligue prouve qu'elle sait cela par toute sa conduite, qui est infiniment moins absolue que ses paroles, et si l'on ne peut admettre intégralement sa formule, il est permis, je le pense, d'approuver entièrement ses procédés.

La morale de ceci est qu'on ne saurait trop louer la Ligue, à une époque surtout comme la nôtre, où les principes les plus essentiels des sciences sociales sont abandonnés, ou méconnus, ou faussés; où les meilleurs esprits cèdent; où ils consentent à ne voir dans cette branche du savoir humain, que des *lois changeantes*, que des principes incertains, assez flexibles pour se plier à tout, ma morale, dis-je, est qu'en un temps si triste, on ne saurait trop louer la Ligue d'avoir adopté un principe juste dans son intégrité, et de tendre à la liberté commerciale tout entière; qu'on ne peut trop la louer aussi de tendre à cette fin par les bonnes voies, c'est-à-dire par d'actives discussions préalables, par une convenable et suffisante préparation des esprits, et que la seule chose dont on puisse la blâmer c'est d'avoir adopté une devise qui, en ajoutant aux mots liberté *entière* les mots liberté *immédiate*, donne à sa conduite un air de précipitation et d'emportement qu'elle n'a certainement pas.

Je regrette que M. Bastiat, dans l'introduction remarquable dont il a fait précéder son travail, n'ait pas signalé ce côté faible et peu exact des rédactions de la Ligue.

Je regrette aussi que, s'associant avec trop d'ardeur peut-être à la guerre qu'elle fait à l'aristocratie anglaise, qui est en effet sa véritable partie adverse, c'est-à-dire la classe qui jouit des plus grands monopoles, celle qui profite le plus du système d'exactions qu'elle travaille à démolir, celle qu'elle appelle la clef de voûte de ce système, il la présente, en termes généraux, comme la cause véritable et pour ainsi dire unique des maux des classes laborieuses; qu'il divise, sous les noms d'aristocratie et de démocratie, la nation anglaise en deux peuples : en peuple d'exploitants et en peuple d'exploités; en peuple d'hommes de travail et en peuple d'hommes de rapine. Ces distinctions, infiniment trop tranchées, ont le tort de manquer à un haut degré d'exactitude, de justice, et même de prudence. On ne peut nier, il est vrai, que l'aristocratie ne se soit fait la part du lion dans le partage de ces iniquités plus ou moins lucratives que la Ligue poursuit sous le nom de droits protecteurs; mais quelle que soit à cet égard la supériorité de ses avantages, on ne peut faire découler de là tout ce qu'éprouvent de souffrances les populations laborieuses du Royaume-

Uni. Le paupérisme ne résulte exclusivement nulle part, et pas plus en Angleterre qu'ailleurs, de l'imperfection des relations sociales, et notamment de l'oppression exercée sur les classes pauvres par les classes élevées. Il est un peu l'effet des torts universels, et très-sensiblement de ceux des classes qui souffrent. Une équitable et saine appréciation des choses, d'ailleurs, ne permet pas d'adopter ce partage de la société en deux classes, dont l'une ferait tout et ne jouirait de rien, dont l'autre ne ferait rien et jouirait de tout. C'est là un vieux thème qui ne saurait supporter le moindre examen, et dont un esprit juste et élevé comme celui de M. Bastiat peut moins se contenter qu'un autre. Il n'y a point, en Angleterre ni ailleurs, de classe de la société qui vive exclusivement d'extorsions. Il n'y en a pas non plus dont un travail pur de toute exaction soit l'unique ressource. Les revenus de l'aristocratie proviennent, pour la grande part, des services qu'elle rend, dans l'ordre social établi, par elle-même ou par ses terres. Ceux des classes intermédiaires et inférieures résultent, pour une certaine partie, de la protection abusive qui est accordée contre toute concurrence extérieure aux produits par elles créés. L'industrie manufacturière, qui demande aujourd'hui l'abolition des droits protecteurs, n'a pas été jusqu'ici la moins âpre à les défendre. Il y a, dans une mesure plus ou moins grande, justice et injustice partout. L'équité ne permet donc pas de crier particulièrement *tolle* contre les hautes classes; et aussi la Ligue, en poursuivant avec vigueur les exactions qu'elles exercent, s'abstient-elle avec le plus grand soin de les attaquer au fond. La nation anglaise a des instincts trop aristocratiques, dans la bonne et noble acception du mot, pour chercher à abaisser son aristocratie, et son aristocratie, d'une autre part, a trop d'élévation et d'habileté pour maintenir avec plus de persistance qu'il ne convient des priviléges injustes par lesquels elle serait plus compromise que servie. Elle modifiera, en la défendant, la situation que le passé lui a faite ; elle absorbera, en les attirant à elle, les hommes éminents qui auront su la contraindre à se dépouiller de droits abusifs, qui auront eu l'art ainsi de placer les diverses classes de la société anglaise dans une situation sensiblement meilleure, et tout sera, finalement, pour le mieux. Ne voyons donc pas dans le débat, en apparence si animé, qui existe entre l'aristocratie et la Ligue, la lutte de deux classes foncièrement ennemies, d'une classe de spoliés contre une classe de spoliateurs , d'une classe de dominateurs contre une classe de tributaires, et attendons de l'excellent esprit de M. Bastiat qu'il sentira le besoin d'adoucir ce qu'il y a de trop tranché dans les divisions qu'il a établies.

Son introduction d'ailleurs, sur laquelle je ne fais qu'à regret ces courtes observations critiques, est une composition excellente et qui se fait lire avec le plus vif intérêt. Il y décrit avec un talent plein de vigueur le régime économique de la Grande-Bretagne, les causes qui ont donné naissance à la Ligue, l'esprit de cette association, les développements

qu'elle a pris, les travaux auxquels elle se livre, les résultats fructueux qu'ils ont déjà produits, et il rend compte surtout avec le plus grand soin des réformes économiques et financières qu'a opérées sir Robert Peel ; réformes dues en grande partie à l'influence de la Ligue et à la force morale que le premier ministre puise dans son action. Du reste, les lecteurs du *Journal des Économistes* ont eu sous les yeux un long extrait du travail de M. Bastiat, et ils ont pu l'apprécier. Je me borne à signaler dans les portions qui ont été omises ce que l'auteur dit, à propos de l'ignorance où nous étions restés jusqu'ici des travaux de la Ligue, de la déplorable influence que l'esprit de parti exerce sur nos journaux, et à citer, en l'abrégeant, l'explication très-plausible et très-édifiante à mon avis, qu'il donne de la participation des dames anglaises aux travaux de la Ligue :

« Je ne doute pas, observe-t-il, que le lecteur ne soit surpris et peut-être scandalisé de voir la femme intervenir dans ces orageux débats. Il semble qu'elle perde de sa grâce, en se risquant dans cette mêlée scientifique, toute hérissée des mots barbares : *tarifs, monopoles, salaires, profits*. Qu'y a-t-il de commun, en effet, entre des dissertations arides et cet être éthéré, cet ange des affections douces, cette nature poétique et dévouée? Mais, si la femme s'effraye à l'aspect du lourd syllogisme, elle est douée d'une merveilleuse sagacité pour discerner, dans une entreprise sérieuse, le côté qui sympathise avec les penchants de son cœur. Elle a compris que l'effet de la Ligue est une cause de justice et de réparation envers les classes souffrantes ; elle a compris que l'aumône n'est pas la seule forme de la charité. Nous sommes, dit-elle, toujours prêtes à secourir l'infortune, mais ce n'est pas une raison pour que la loi fasse des infortunés...

« Et d'ailleurs, le rôle que les dames anglaises ont su prendre dans la Ligue n'est-il pas en parfaite harmonie avec la mission de la femme dans la société? Ce sont des fêtes, des soirées données aux *free-traders;* de l'éclat, de la fraîcheur, de la vie, communiquées par leur présence à ces grandes joutes oratoires où se dispute le sort des masses ; une coupe magnifique offerte au plus éloquent orateur, au défenseur de la liberté le plus infatigable... Quel est le dispensateur naturel de la gloire et de la honte, sinon la femme? la femme, douée d'un tact si sûr pour discerner la moralité du but, la pureté des motifs, la convenance des formes?... Jadis, les dames couronnaient le vainqueur du tournoi. La bravoure, l'adresse, la clémence se popularisaient au bruit enivrant de leurs applaudissements. Dans ces temps de trouble et de violence où la force brutale s'appesantissait sur les faibles et les petits, ce qu'il était bon d'encourager, c'était la générosité dans le courage et la loyauté du chevalier unie aux rudes habitudes du soldat... Eh quoi ! parce que les temps ne sont plus les mêmes, la mission de la femme sera terminée?... Il lui sera interdit d'exercer sur des mœurs nouvelles sa bienfaisante influence, et de faire éclore sous son regard

les vertus d'un ordre plus relevé que réclame notre civilisation? Non, cela ne peut être. Il n'est pas de degré, dans le mouvement ascensionnel de la société, où l'empire de la femme ne doive être senti. La civilisation se transforme et s'élève? cet empire doit se transformer et s'élever avec elle, et non s'anéantir : ce serait un vide inexplicable dans l'harmonie sociale et dans l'ordre providentiel des choses. De nos jours il appartient aux femmes de décerner aux vertus morales, à la puissance intellectuelle, au courage civil, à la probité politique, à la philanthropie éclairée, ces prix inestimables, ces irrésistibles encouragements qu'elles réservaient autrefois à la seule bravoure de l'homme d'armes. Qu'un autre cherche un côté ridicule à cette intervention de la femme dans la nouvelle vie du siècle : je n'en puis voir que le côté sérieux et touchant. Oh! si la femme laissait tomber sur l'abjection politique ce mépris poignant dont elle flétrissait autrefois la lâcheté militaire! Si elle avait, pour qui trafique d'un vote, pour qui trahit un mandat, pour qui déserte la cause de la vérité et de la justice, quelques-unes de ces mortelles ironies dont elle eût accablé, dans d'autres temps, le chevalier félon qui aurait abandonné la lice, ou acheté la vie au prix de l'honneur, oh! nos luttes n'offriraient pas sans doute ce spectacle de démoralisation et de turpitude qui contriste les cœurs élevés... »

L'Académie me saura gré, j'en suis sûr, quelque long que fût déjà ce rapport, de lui avoir cité ces beaux passages de l'introduction de M. Bastiat, que je regrette d'avoir affaiblis en les abrégeant.

Le corps de l'ouvrage laisse peut-être quelque chose à désirer comme facture. L'auteur n'a pas voulu y mettre le moindre art de composition, et ce travail se compose purement d'une succession de séances, dans lesquelles il fait figurer les orateurs dont les discours lui ont paru mériter particulièrement d'être traduits, et qui sont unies entre elles par l'exposé, en général très-court et très-simple, des faits qui ont rempli l'intervalle des réunions. Peut-être aurait-il fallu plus de récit. Mais n'eût-ce pas été alors un autre travail, un travail différent de celui que M. Bastiat se proposait de faire? « Qu'avais-je besoin, dit-il, de décrire minutieusement ce grand corps (de la Ligue), puisque j'allais le montrer vivant, agissant devant le public français, et racontant lui-même son histoire par ses actes? » Je ne suis donc pas bien sûr de faire ici une critique très-fondée, pas plus que je ne serais sûr d'en faire une bien essentielle en demandant à M. Bastiat le sacrifice de quelques expressions incorrectes, telles que celle de *sur-production*, pour excès de production, celle de *relier* pour lier, néologisme saint-simonien que l'Académie française ne consacrera pas, quelque abus que depuis quinze ans on en ait pu faire, et surtout celle d'*humanitaire*, mot barbare s'il en fut jamais, sorti, je crois, de l'école de Fourier, si riche en créations de ce genre, et qu'il faut laisser à ses inventeurs.

Je n'insiste donc pas sur ces légères imperfections du livre, qu'on

ne remarquerait pas dans un travail de moins de valeur, et je ne songe plus qu'à remercier l'auteur, qui a rendu, en le publiant, un vrai service. M. Bastiat, dont le talent s'est révélé depuis peu de temps à l'école économique, est pour elle une acquisition réelle, et elle lui devait ses plus affectueux encouragements. C'est un esprit simple et modeste, plein de courage et de candeur, parlant sans haine et sans crainte, et disant la vérité avec une conscience intrépide, qui ne considère autre chose que l'intérêt même de la vérité. De si précieuses qualités morales, unies à de belles facultés intellectelles, permettent à l'école d'espérer beaucoup de M. Bastiat. Ne doutons pas qu'il ne justifie ces espérances.

CH. DUNOYER.

---

# COALITION
# DES OUVRIERS CHARPENTIERS.

Le différend qui s'est élevé entre les ouvriers charpentiers et les entrepreneurs ne paraît pas toucher à son terme. Voilà bientôt deux mois qu'il s'agite, et depuis deux mois les travaux de construction demeurent suspendus dans Paris. Aux quatre mille ouvriers en charpente qui ont quitté les ateliers, il faut ajouter la multitude des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, menuisiers, serruriers et couvreurs dont cette querelle laisse en grande partie les bras sans emploi. L'industrie la plus active de la capitale est ainsi mise en interdit par la volonté de quelques hommes. Les pertes de temps et d'argent s'accumulent, les souffrances individuelles s'aggravent par la durée même des sacrifices, et les passions s'irritent des efforts que l'on fait pour les calmer.

Cependant les ouvriers comme les maîtres ont compris que l'opinion publique avait le droit de rechercher à qui revient la responsabilité du trouble apporté à la marche habituelle de l'industrie. Ils ont donc exposé, les uns et les autres, les griefs qui les divisent, et les prétentions qui servent de règle à leur conduite. La presse, intervenant pour juger le débat, a donné des conseils qui auraient pu rencontrer des auditeurs plus dociles. Enfin, M. le préfet de police, dont l'arbitrage avait été invoqué, parlant au nom de l'intérêt général, et animé des intentions les plus conciliantes, n'est pas parvenu à opérer un rapprochement. Il n'y a donc plus que la nécessité qui puisse aujourd'hui se faire entendre ; la nécessité clairement aperçue et nettement présentée, est, dans l'ordre économique, toute la science ; nous essayerons d'en indiquer ici les principales données.

Les ouvriers charpentiers réclament une augmentation de salaire ; ils veulent que cette augmentation soit générale et en quelque sorte permanente, et, ne l'ayant pas obtenue individuellement, ils se coalisent pour l'imposer. Examinons successivement chacune de ces prétentions, qui soulèvent encore de graves difficultés, quand elles ne se brisent pas contre l'impossible.

La tentative que font aujourd'hui les ouvriers charpentiers n'est pas la première : il y a, dans ce débat, de mauvais précédents dont ils se prévalent, et qui contribuent à égarer leur jugement. A une époque où les utopies sociétaires se propageaient dans les rangs de la

classe laborieuse, en 1833, les ouvriers proposèrent et arrachèrent aux entrepreneurs en charpente un tarif qui élevait à 4 francs par jour le prix *minimum* du travail. Dès lors la position des maîtres ne fut plus entière : ils avaient abdiqué leur droit et abandonné les vrais principes. Le travail cessa d'être une marchandise et d'avoir un cours sur le marché. Il n'y eut plus de liberté dans la fixation du salaire : l'ouvrier fit la loi, et le maître la subit.

Ce régime arbitraire ne pouvait manquer d'être funeste à l'industrie, sans une circonstance fortuite qui vint heureusement en neutraliser les conséquences. La prospérité commerciale qui se déclara dans les années 1835 et 1836 avait encouragé les entreprises de construction. Il en résulta une hausse dans la moyenne des salaires, qui les rapprocha du taux déterminé deux ans auparavant par les ouvriers en charpente. L'arrangement, insoutenable en théorie, n'eut plus du moins les mêmes inconvénients dans la pratique. L'habitude en était prise, on ferma les yeux sur le caractère qu'elle empruntait à l'origine de cet étrange contrat.

Forts de la tolérance qu'on leur avait montrée, les ouvriers ont pu croire que toutes leurs prétentions recevraient un accueil semblable; de là sans doute la confiance avec laquelle ils ont présenté aux maîtres un nouveau tarif, et l'étonnement, nous dirons presque l'indignation qu'ils éprouvent en le voyant repoussé. Il est temps cependant de faire rentrer cette industrie dans les conditions de liberté qui régissent toutes les autres; et puisque les ouvriers eux-mêmes ne s'accommodent plus du régime exceptionnel auquel ceux qui les emploient avaient eu le tort d'adhérer, ceux-ci doivent rentrer dans l'indépendance de leur détermination.

Dans toute question de salaire, l'opinion publique penche rarement pour celui qui la soulève : lorsque les maîtres veulent opérer une réduction sur le prix du travail, on doit craindre que ce retranchement n'impose à la classe laborieuse de grandes privations et de cruelles souffrances ; quand les ouvriers aspirent à faire augmenter le loyer de la main-d'œuvre, il est permis d'appréhender que ces exigences ne jettent le trouble dans l'industrie. La société prend donc parti, au premier aspect, contre quiconque vient modifier les rapports établis, jusqu'à ce qu'il lui soit démontré que cette modification dérive du cours nécessaire des choses.

Ces préventions, qui semblent naturelles à beaucoup d'égards, empruntaient ici une force nouvelle aux circonstances. Comment la sympathie publique aurait-elle pu s'attacher à la tentative d'une classe d'ouvriers venant rompre délibérément le contrat dont ils avaient dicté les termes, ou croire à l'insuffisance d'un salaire qu'ils avaient eux-même fixé? Ajoutons que, de tous les ouvriers employés aux constructions, les ouvriers en charpente sont ceux qui obtiennent le salaire le plus élevé, et dont le travail a la durée la plus courte. Leur journée n'est

que de dix heures, elle est payée 4 francs au minimum ; tandis que les maçons, les serruriers et les menuisiers, qui travaillent douze heures, ne reçoivent en moyenne que 3 francs à 3 francs 50 centimes par jour.

Ainsi, l'ouvrier en charpente a déjà, dans l'état actuel, un avantage considérable ; le minimum du salaire qu'il obtient excède d'environ 25 pour 100 le salaire moyen des autres ouvriers. Nous n'examinons pas si le prix de son travail, tout élevé qu'il est, répond à la valeur réelle des services qu'il rend, ni si l'ouvrier y trouve la satisfaction légitime de tous ses besoins ; ce que nous voulons indiquer ici, c'est qu'il n'y a pas là une classe d'hommes tellement lésés, ni tellement à plaindre, que l'on doive faire fléchir en leur faveur les principes sur lesquels reposent les transactions dans l'ordre social.

Ces principes, les voici : le prix du travail, comme celui de toute autre marchandise, résulte de la proportion qui existe entre l'offre et la demande. Partout où l'offre excède la demande, il y a dépression de salaire ; le salaire hausse, au contraire, dès que le travail est plus demandé qu'il n'est offert. L'ouvrier reste libre de mettre à l'emploi de son intelligence et de ses bras le prix qui lui paraît légitime ; le maître retient le droit de n'accorder que le taux qui laisse une marge à ses bénéfices ; mais la nécessité les domine l'un et l'autre, et ratifie ou annule leurs conventions.

Vainement le maître ferait violence à l'ouvrier par une réduction artificielle des salaires ; car celui-ci trouverait bientôt, grâce à la concurrence et à l'empressement des demandes, une occupation plus convenablement rétribuée. L'ouvrier, à son tour, aurait beau extorquer au maître une rétribution exagérée, quand l'activité de l'industrie se ralentit et que les bras manquent d'emploi, il y a là comme une sorte de flux et de reflux dont il n'est pas donné à la prévoyance humaine de diriger ni de comprimer les oscillations.

Toute industrie a ses époques de prospérité et ses temps d'arrêt, souvent même ses retours de mauvaise fortune. Quand le mouvement est ascendant, tout le monde en profite : le fabricant, l'entrepreneur reçoit de nombreuses commandes et réalise de larges bénéfices ; l'ouvrier ne se trouve plus exposé à des chômages ruineux, et participe au bonheur commun par la hausse des salaires. Une crise vient-elle à se déclarer ? les profits cessent, le travail se ralentit, et les chefs comme les serviteurs de l'industrie vivent de leurs réserves, en attendant des jours meilleurs. Nous n'influons pas d'une manière directe sur la marche des événements : la prévoyance consiste à se tenir prêt pour tirer parti des bonnes chances et pour résister aux mauvaises ; l'homme ne peut rien au delà. Il lui est tout aussi impossible de régler le taux des salaires, que l'intérêt des capitaux et la limite des bénéfices. Il assure le gouvernail et oriente la voile ; mais ce n'est pas lui qui dirige ni qui mesure le vent.

En supposant que les entrepreneurs de charpente eussent consenti à porter la journée moyenne de l'ouvrier, de 4 francs à 5 francs, ceux-ci n'avaient donc pas gain de cause. Il fallait encore que l'état des affaires autorisât cette augmentation soudaine et considérable dans le taux de la main-d'œuvre; car autrement la hausse du salaire, en créant un obstacle de plus à la spéculation, pouvait arrêter les travaux. Les capitaux se retirent bien vite des entreprises où les chances de bénéfice diminuent pendant que les chances de perte augmentent, et les capitaux, on le sait, commandent le travail.

Non-seulement un tarif imposé par les ouvriers n'aurait, selon toute probabilité, qu'une durée éphémère; mais il arriverait, par contre-coup, une réaction dont les ouvriers seraient les premiers à souffrir. Ils porteraient ainsi la peine de leur violence, et les maîtres celle de leur faiblesse. Car ceux-ci ne peuvent pas plus que ceux-là mettre leur volonté à la place des principes : en pareille matière, il faut laisser la parole aux faits.

Les ouvriers en charpente ne se bornent pas à exiger une augmentation de 25 pour 100 dans le prix de la journée; ils veulent que ce prix soit un minimum auquel tous les travailleurs aient droit, les faibles comme les forts, et les incapables comme les habiles. C'est ne tenir aucun compte des inégalités que la nature et l'éducation ont établies entre les hommes. Entre la somme de travail que tel ouvrier fournit et la tâche que tel autre peut accomplir, il y a souvent la différence du simple au double; est-il juste, est-il raisonnable que la journée du premier soit payée sur le même pied que celle du second? Le contrat proposé par les ouvriers en charpente aurait encore le défaut de mettre d'un seul côté toutes les garanties. Par la combinaison du minimum, il assurerait à chaque ouvrier un salaire qui ne pourrait pas descendre au-dessous de 5 francs; mais, loin d'assurer au maître une quantité donnée de travail, il diminuerait le zèle de l'ouvrier, en raison directe de la certitude acquise à la rétribution.

En 1832, les ouvriers de Lyon avaient arrêté entre eux un tarif des façons, que les fabricants revêtirent de leur sanction après la victoire de l'émeute. Mais les prétentions des tisserands lyonnais paraîtront un chef-d'œuvre de modération et d'équité si on les compare à celles des ouvriers en charpente. Ceux-ci tarifent la journée, c'est-à-dire le temps consacré au travail; ceux-là tarifaient le travail même. Or, quand le tarif porte sur les façons, le prix se mesure à la quantité d'une manière exacte, et l'incertitude n'existe plus que relativement à la qualité : le maître est encore exposé à payer, pour un ouvrage mal conditionné, le prix d'un ouvrage parfait; mais du moins il achète le travail et non pas le temps de l'homme, un produit, et non pas une promesse de produire. Que la journée, au contraire, devienne l'unité de compte, et la fraude va se faire, au détriment de l'entrepreneur, dans la qualité comme dans la quantité. On croyait s'attacher un ouvrier laborieux et

exercé, on rencontre un ignorant et un fainéant. Les inconvénients de ce système se corrigent plus ou moins dans la pratique, par la différence que l'on met entre le prix payé au bon ouvrier et celui que l'on donne au mauvais ou au médiocre. Rendre le taux de la journée invariable et uniforme, c'est offrir une prime à l'incapacité, à la paresse et à la fraude; c'est décourager le zèle et opprimer le mérite; c'est faire régner la plus tyrannique et la plus absurde inégalité, celle qui attribue le pouvoir aux moins dignes, et qui renverse les rangs de la société.

Les ouvriers charpentiers demandent encore la suppression formelle et absolue du *marchandage*, qu'ils ont vainement cherché à interdire depuis quelques années. Cette prétention, si l'on pouvait y accéder, irait droit contre leurs propres intérêts. Le *marchandage* n'est pas autre chose que le travail à la tâche : dans ce système l'ouvrier s'engage à exécuter, pour un prix convenu, une quantité déterminée d'ouvrage ; il est entrepreneur en même temps qu'ouvrier, et dispose ainsi de ses forces comme un capitaliste de son capital. Un charpentier adroit et vigoureux, travaillant à façon, peut aisément doubler son revenu, et, au lieu de 4 francs, gagner 8 à 9 francs par jour. Mais cela ne fait pas le compte des mauvais ouvriers, qui sont partout les plus nombreux, et qui ont intérêt à empêcher que le travail ne soit rétribué selon sa juste valeur, pour obtenir, au moyen d'une mesure inexacte, plus qu'il ne devrait leur revenir.

Le travail à la tâche est un progrès sur le travail à la journée, de même que le travail à la journée avait été un progrès sur le travail par engagement ou à l'année, qui était lui-même un progrès sur la servitude. L'émancipation de l'ouvrier fit un grand pas le jour où il rentra dans la propriété de son temps et de ses forces ; le jour où, au lieu de travailler par ordre et pour le compte d'autrui, il put débattre les conditions et fixer la limite du contrat. Sa liberté s'accrut lorsque, au lieu de s'engager pour une année ou pour une saison, il mesura son salaire à la durée du jour et reçut ainsi le prix de ses efforts, heure par heure. Enfin, son indépendance fut complète dès que le travail même, et non la personne du travailleur, devint l'objet du marché. L'ouvrier a passé de la servitude à la domesticité, et de la domesticité à l'état de journalier. Quand le journalier se fait tâcheron, il devient marchand de son propre travail, de même que le manufacturier de ses produits et le banquier de son argent. Le travail est ainsi sur la même ligne que le capital et que l'intelligence. En abolissant le marchandage ou le travail à façon, l'on redescendrait de cette hauteur.

En parcourant la liste des demandes présentées par les ouvriers en charpente, nous trouvons que toute heure de travail, au delà des heures effectives dont se compose leur journée, doit leur être payée double. A 5 francs par jour et la journée durant dix heures, chaque heure de travail représente cinquante centimes ; pour la onzième heure ils demandent donc un franc, et pour deux heures supplémentaires deux

francs. L'expérience enseigne cependant que les dernières heures de la journée sont celles où l'ouvrier n'a plus les mêmes forces, ni le travail la même activité. Il arriverait ainsi que l'ouvrier, en travaillant peut-être moitié moins, recevrait un salaire double, c'est-à-dire qu'on lui payerait un franc ce qui ne représenterait en réalité que vingt-cinq centimes. En offrant de rétribuer les heures supplémentaires de travail sur le même pied que les autres, les maîtres ne faisaient-ils pas une suffisante concession?

Enfin, et pour dernière prétention, les ouvriers en charpente exigeaient que le tarif de 5 francs par jour restât en vigueur pendant dix ans. Les maîtres auraient accordé une augmentation dans le prix de la journée; ils auraient subi la condition absurde du *minimum*; ils auraient accédé à la suppression du *marchandage*, prohibition barbare et insensée; mais la garantie décennale qu'on leur demandait a révolté à la fois leur orgueil et leur conscience ; sur cette clause, les négociations ont été rompues.

Un contrat, qui eût lié pour dix ans les maîtres et les ouvriers, excédait en effet les limites du possible. Les ouvriers offraient ce qu'ils n'avaient pas le droit d'offrir, en garantissant, non-seulement pour eux, mais pour ceux qui embrasseraient plus tard ou qui viendraient exercer à Paris la même industrie, qu'aucune augmentation nouvelle ne serait demandée. Comment un contrat, quels qu'en soient les termes, lierait-il les parties qui n'y sont pas intervenues? Les maîtres, de leur côté, ne pouvaient pas stipuler le prix de la main-d'œuvre pour d'autres que pour eux-mêmes, ni engager l'avenir qui appartient à tout le monde.

Mais sans toucher à la question du droit, rien ne contrarie à un plus haut degré toutes les notions du sens commun que cette prétention de rendre le taux des salaires indépendant du changement des saisons, des vicissitudes politiques et des révolutions de l'industrie. Dix ans, c'est en quelque sorte la perpétuité. Pour que le prix de la journée pût rester invariablement fixé à 5 francs pendant cette période, il faudrait que le prix des denrées et généralement des objets de consommation ne subît aucune modification ni en hausse ni en baisse, que chaque homme et chaque chose gardât la même place, qu'il n'y eût jamais ni faillites personnelles ni crises générales, que la société et les individus parvinssent à se maintenir constamment au même niveau. Il faudrait, pour emprunter une figure à la Bible, que l'homme eût le pouvoir d'arrêter le soleil.

Les engagements dans l'industrie doivent être individuels, et ne peuvent pas raisonnablement embrasser une plus longue durée que celle d'une campagne. Les marchés, dans chaque entreprise, varient selon l'entrepreneur et selon les circonstances; il est juste que le salaire de l'ouvrier se proportionne aux bénéfices probables du capital. Le terme d'une entreprise excède rarement une ou deux années : com-

ment le maître pourrait-il contracter envers ses ouvriers des engagements qui se prolongeraient au delà? Enfin, pour accepter un tarif général, il faudrait que les maîtres fussent solidaires les uns des autres, et c'est ce que le régime de la liberté commerciale n'admet pas. Que les ouvriers se résignent donc aux inconvénients que la concurrence peut entraîner, puisqu'ils en recueillent les avantages. L'équilibre, qui finit par s'établir à travers ces variations, est cent fois préférable à l'immobilité.

Qu'adviendra-t-il maintenant de cette querelle? il est facile de le prévoir. Les ouvriers demeurent coalisés contre les maîtres; ils ne troublent pas l'ordre public, parce qu'ils sont encore trop éclairés dans leur aveuglement pour espérer quelque chose de la violence brutale, et parce que la société est trop forte pour la tolérer; mais ils ont recours, afin de préserver l'union entre eux et de prolonger leur résistance, à des procédés peu compatibles en somme avec le respect qui est dû à la liberté de la personne et à celle de l'industrie. On parle d'une amende de 50 francs qui serait prononcée contre tout ouvrier qui consentirait à recevoir moins de 5 francs pour prix de la journée; il est question aussi d'un comité qui s'arrogerait le droit de délivrer des permis de travail dans tel ou tel atelier, à l'exclusion de tel ou tel autre; d'autoriser les opérations de tel ou tel entrepreneur, et de mettre celles de tel autre en interdit; qui exercerait, en un mot, un contrôle, une autorité que la constitution refuse aux représentants eux-mêmes du pouvoir.

Nous aimons à croire que les ouvriers en charpente, mieux conseillés, s'abstiendront de ces excès, qui appelleraient les sévérités de la loi sur leurs têtes. Mais, quoi qu'il arrive, nous n'augurons pas favorablement, pour la société ni pour eux-mêmes, de l'attitude qu'ils gardent, attendant, pour ainsi dire l'arme au bras, lesquels, d'eux ou des maîtres, seront les premiers dans la nécessité de se rendre à discrétion. Il ne faut pas un bien grand discernement pour reconnaître que l'interruption des travaux fait encore plus de tort aux ouvriers qu'aux maîtres, et que les moyens de prolonger la lutte ne tarderont pas à leur manquer.

Les travaux de charpente étant à peu près suspendus depuis deux mois, quatre mille ouvriers se voient privés depuis cette époque des ressources qu'ils auraient trouvées dans leur travail; ces ressources ne s'élevaient pas à moins de 800,000 francs. Il faut donc que les ouvriers et leurs familles aient vécu pendant deux mois des épargnes antérieurement amassées; à les entendre, ces réserves les mettent en état de tenir encore jusqu'à la fin de septembre. Arrivés à ce terme fatal, que feront-ils? Ils ne voudront pas mendier, et ils sont trop honnêtes pour emprunter leur subsistance à des moyens que la morale réprouve; ils seront donc forcés de tendre les mains au travail, trop heureux s'ils retrouvent le même salaire qui leur semble aujour-

d'hui également au-dessous de leurs besoins et de leur capacité.

L'ouvrier, qui n'a d'autre capital que ses bras, ne souffre pas moins de l'inaction qu'il s'impose lui-même que de celle à laquelle les événements le condamnent. Quand il renonce au travail, il renonce en quelque sorte à l'existence. L'entrepreneur, au contraire, peut encore vivre du capital, quand les profits viennent à lui manquer. Ajoutez que les travaux de construction dans Paris ont rarement ce caractère d'urgence sur lequel les ouvriers en charpente avaient compté en faisant leur levée de boucliers. Quel que puisse être le progrès de la population, la spéculation en matière de bâtiments le devance encore : il y a toujours dans la capitale vingt à trente mille logements vacants.

Les ouvriers en charpente sont en quelque sorte, dans l'industrie des constructions, la clef de la voûte; en refusant de travailler, ils arrêtent tout : maçons, menuisiers, serruriers, tous les bras restent sans emploi. Cette position, qui commande les autres, faisait leur confiance; ils espéraient entraîner dans le mouvement tous les ouvriers que la suspension des travaux jetait sur le pavé, et, de soldats qu'ils étaient en donnant le signal de la coalition, se trouver bientôt à la tête d'une armée. Leur combinaison a été déjouée, et elle devait l'être. Les maçons n'avaient rien à gagner au succès des ouvriers en charpente : en se prêtant à faire durer la lutte, ils allaient au contraire contre leur intérêt évident, qui était la reprise la plus prochaine des travaux.

En admettant que la multitude des ouvriers en bâtiments eût épousé la querelle des charpentiers, l'état de la question restait le même. Il n'y a pas d'exemple, non-seulement en France, mais encore en Angleterre ou en Allemagne, d'une coalition, formidable ou non par le nombre et par l'énergie des coalisés, qui ait eu un dénoûment heureux. Dans la Grande-Bretagne, où les ouvriers fileurs sont à l'industrie du coton ce que les ouvriers en charpente sont à l'industrie du bâtiment à Paris, où ils s'organisent avec beaucoup d'art, disposent d'immenses ressources, et peuvent, d'un jour à l'autre, suspendre le travail d'un bout à l'autre du royaume, toutes les tentatives de coalition qu'ils ont faites en vue d'une augmentation des salaires, coalitions générales ou coalitions partielles, prolongées tantôt pendant un trimestre entier, et tantôt durant la moitié de l'année, n'ont abouti qu'à une triste et honteuse déroute. Ils ont fait beaucoup de mal à l'industrie, ils ont mis les fabricants à deux doigts de leur ruine; mais ils ont surtout aggravé les misères de leur propre situation. Dans quelques circonstances, ils ont provoqué, par leur entêtement, la création d'établissements étrangers, et fait naître ainsi, au détriment du travail et du salaire, de nouvelles concurrences au dehors.

Il est rare que les coalitions qui ont pour objet l'élévation du salaire n'amènent pas un résultat tout différent. Quand elles ne détruisent pas l'industrie qui devient l'arène de cette émeute, elles ont pour effet

de renouveler la race des ouvriers, en provoquant des émigrations des champs à la ville, et en étendant ainsi, au lieu de le restreindre, le champ assigné au travail. Le résultat le plus certain des coalitions est de créer des concurrences tant au dedans qu'au dehors, souvent même des deux côtés. — Lorsque les charpentiers ont commencé leur grève, on a mis à la disposition des entrepreneurs des ouvriers militaires : si la grève continue, les laboureurs se feront maçons, et les maçons se feront charpentiers. Les ouvriers dépossédés auront alors la plus grande peine à retrouver, dans les rangs des travailleurs, une place égale ou même inférieure à celle qu'ils occupaient.

Nous adjurons les ouvriers de mettre fin à ce déplorable et funeste conflit. Mais si les maîtres étaient sages, s'ils entendaient leurs véritables intérêts, au lieu de débattre inutilement le taux du salaire, qu'il ne dépend ni d'eux ni des charpentiers de fixer, ils appelleraient ceux-ci à partager leurs bénéfices. Jusqu'à présent, les maîtres comme les ouvriers n'ont songé à s'organiser qu'en vue de l'antagonisme qui peut exister entre les deux intérêts; et la société, troublée par ces prétentions rivales, n'a pu qu'établir des arbitres pour les concilier ou des juges pour les résoudre. L'association volontaire du maître avec les ouvriers qu'il emploie rendrait inutiles toutes ces précautions inventées par la défiance. Les deux intérêts se confondraient, et les causes mêmes de conflit seraient supprimées. Partout où le système de la participation des ouvriers aux bénéfices a été pratiqué, il a ramené dans l'industrie l'harmonie et la paix. Un entrepreneur de peinture, M. Leclaire, en a fait dans ses ateliers l'heureuse expérience. En recommandant aux entrepreneurs de constructions l'exemple de cet habile et modeste industriel, nous donnons un conseil pratique ; nous n'inventons pas une utopie.

LÉON FAUCHER.

---

# RAPPORT

SUR

## LE CONCOURS POUR LE PRIX QUINQUENNAL DE 5,000 FRANCS,

FONDÉ PAR M. FÉLIX BEAUJOUR.

En 1843, devait être décerné le prix quinquennal de cinq mille francs, fondé par M. le baron Félix Beaujour. Le sujet mis au concours était le suivant : « Rechercher quelles sont les applications les plus utiles qu'on puisse faire de l'association volontaire et privée au soulagement de la misère. »

En adoptant ce sujet, l'Académie se proposait de provoquer l'examen approfondi de questions qui alors suscitaient de vives controverses. A toutes les époques se rencontrent des esprits qui, dans leur ardeur spéculative, tiennent peu de compte des réalités sociales; mais il est des temps qui ont le don de les multiplier; et, depuis plus de dix ans, de nombreux réformateurs ne cessaient d'appeler la France à les suivre dans un monde de leur invention. A les entendre, l'humanité tout entière avait failli à sa véritable destinée; elle s'était égarée dans sa marche, et de là les souffrances dont le poids continuait à l'accabler. Le moment était venu de lui rendre la lumière; ils l'apportaient éclatante et pure, et, bien que leurs plans de régénération différassent assez sensiblement, chacun n'en affirmait pas moins hardiment que le sien, savamment médité, suffirait pour bannir à jamais le vice et l'indigence, et ne laisser ici-bas que des populations sages, heureuses et florissantes. De telles utopies ne pouvaient être prises au sérieux ; mais au fond des conceptions les plus aventureuses se trouvent d'ordinaire quelques portions de vérité dont l'attrait en assure le crédit, et il importait d'examiner si l'association, à laquelle les novateurs, quelque divers que fussent leurs systèmes, attribuaient tous une puissance infinie, était susceptible d'applications nouvelles, aptes à limiter, à réduire l'action des causes de l'indigence.

Le grand nombre des Mémoires qui lui parvinrent attesta que l'Académie ne s'était pas méprise sur l'état momentané des esprits. Parmi ces Mémoires, il y en eut de considérables et d'un mérite réel; aucun cependant n'obtint une approbation sans réserve, et l'Académie, après avoir hésité à retirer la question du concours, se décida à l'y remettre pour l'année 1845.

Le motif qui influa le plus sur sa détermination fut la crainte que plusieurs des concurrents n'eussent attaché aux termes dans lesquels la question avait été posée un sens trop étroit pour avoir pu user de toute la liberté d'examen nécessaire. Aussi prit-elle soin de les prémunir contre toute méprise. Un nouveau programme leur annonça qu'elle n'entendait pas borner le champ ouvert aux recherches, et qu'elle les engageait à n'omettre aucune des considérations qu'ils jugeraient de nature à prêter appui à leurs doctrines.

Cette fois encore, les concurrents n'ont pas fait défaut à la tâche. Vingt Mémoires sont arrivés dans le délai prescrit : tous ont été l'objet d'un examen scrupuleux, et c'est à regret que votre commission s'est vue dans l'obligation de vous proposer de ne pas décerner de prix et de retirer définitivement la question du concours.

D'où vient que l'attente de l'Académie a été si peu satisfaite ? Serait-il vrai que la question n'ait pas été présentée sous les formes les plus propres à en faire ressortir la portée et le véritable caractère ? Peut-être quelques Mémoires où à une critique ingénieuse et parfois profonde des erreurs du socialisme, ne succèdent que des combinaisons déjà connues ou manifestement impraticables, permettraient-ils de le supposer ; mais, en y regardant de près, il demeure évident que si le concours a échoué, c'est faute, chez la plupart des concurrents, des connaissances générales et mûrement réfléchies dont ils avaient besoin pour aborder avec tout le succès désirable une haute et délicate question d'ordre social.

Dans ce concours, comme dans celui qui avait précédé, il n'est pas une école, pas une secte qui n'ait eu ses représentants. Quatre Mémoires produisent dans leurs diverses nuances les idées du socialisme actuel; plusieurs autres leur font des emprunts plus ou moins considérables, et il en est quelques-uns aussi où ne se rencontre aucune de ces vues erronées qu'enfantent de fausses appréciations des nécessités et des lois du développement humanitaire. C'est dans l'ordre où les classe l'analogie ou la parenté des doctrines qu'ils exposent, que nous allons vous entretenir de ceux de ces Mémoires qui nous ont paru devoir être signalés à votre attention.

De tous les Mémoires qui ne prétendent pas à moins qu'à transformer le monde social et à combler les peuples de félicités, dont ils n'ont été privés que parce qu'ils se sont mépris dans le choix des routes ouvertes devant leurs pas, le plus hardi est celui n° 15. L'auteur est franchement communiste. Tous les socialistes, dit-il, le sont; mais ils le sont plus ou moins complétement. Quant à lui, il va résolument jusqu'au bout du système qui a sa préférence. C'est l'association universelle qu'il réclame. Patrie, propriété, famille, mariage, ce sont là des vieilleries qu'il faut supprimer, afin que rien sur la terre n'appartenant plus à personne, la terre et tout ce qu'elle contient appartiennent à tous. Du reste, il est certain que sous ce régime si simple et, à son avis, si conforme aux penchants naturels à l'homme, tout s'arrangera dans le meilleur ordre ; chacun s'empressera de travailler dans la mesure de ses forces, et ne réclamera dans les fruits des labeurs universels qu'une part justement proportionnée à ses besoins. Aussi n'y aura-t-il plus ni châtiments ni récompenses : d'ailleurs c'est une erreur de supposer qu'il dépende des individus d'être bons ou méchants, et il est absurde de les punir ou de les rémunérer à raison de ce qu'ils se montrent dans leurs actes tels que la nature les a faits.

Au surplus, l'auteur ne voudrait pas que la coaction contribuât à l'établissement de l'association universelle. C'est pour avoir fait appel à la force brutale qu'Alexandre le Grand, Rome sous les Césars, la République française et Babeuf, ont échoué. La vérité est assez forte pour faire son chemin toute seule, et il suffira, pour atteindre le but, de s'emparer des esprits et de proposer des contrats d'engagement. A l'aspect du bien que produira l'exécution de ces contrats, les peuples s'inclineront devant la lumière nouvelle, et le jour ne sera pas éloigné où tous, volontairement unis et reliés, se partage-

ront fraternellement la terre et la subdiviseront en cantons de trois lieues carrées, au centre desquels une population de deux mille âmes se réunira dans un édifice semblable au palais de Versailles.

Alors, à la place des gouvernements actuels, se formera, pour la direction des affaires humaines, un grand conseil de deux mille personnes de l'un et de l'autre sexe, et ce grand conseil pourra siéger à Paris ou à Londres. L'auteur préférerait cependant que ce fût à l'isthme de Suez, point qui lui paraît plus central.

Aucun autre Mémoire ne montre une foi si pleine et si robuste dans la vertu du communisme. C'est sous les drapeaux de Fourier et d'Owen que marchent les auteurs de quelques-uns de ceux qu'il nous a fallu examiner, mais encore ne les suivent-ils qu'à distance, et parfois même d'assez loin pour les perdre momentanément de vue. Ainsi, dans le Mémoire n° 7, nous est proposée l'association par commune et l'organisation du travail par séries et par groupes; mais l'auteur laisse subsister les distinctions de fortune. Chacun obtiendra dans le produit un surcroît de part proportionné à la valeur de ses apports, et de là, trois classes de sociétaires : les pauvres, les gens aisés et les riches, classes qui toutes seront nourries et logées séparément dans les phalanstères. Il va sans dire que grâce à l'énergie féconde de labeurs rendus attrayants, les pauvres même vivront dans la plus douce abondance; quant aux riches, leurs jours s'écouleront au sein de magnificences et de plaisirs dont notre monde individuel et morcelé ne saurait maintenant les environner. Le Mémoire n° 2 n'est pas d'un socialisme à beaucoup près aussi prononcé. Des colléges industriels sous la direction desquels se rangeraient des groupes distincts de travailleurs appartenant aux professions semblables ou analogues, voilà tout ce qu'il réclame pour le bonheur de l'humanité. Un autre Mémoire inscrit sous le n° 18 ne va pas même aussi loin. Suivant l'auteur, il suffirait de fonder des établissements agricoles de trois cents hectares, et d'y placer cent familles, qui, après six ans de travail en commun, pourraient ou rester associées ou acquérir la possession exclusive de trois des hectares qu'elles auraient concouru à fertiliser.

Quelque vaste que soit le champ de l'erreur, les conceptions du communisme et du socialisme ne sauraient être fort variées, et les plans des réformateurs contemporains n'ont rien qui les distingue essentiellement de ceux de leurs devanciers. Ce qui, de tout temps, a enfanté les utopies, c'est le spectacle des misères dont l'humanité n'a pu s'affranchir. A l'aspect des maux que traînent avec elles les sociétés les plus prospères, il s'est toujours rencontré des hommes qui en ont accusé l'ordre établi. Vivement émus des souffrances des pauvres, ils se sont élevés contre l'inégalité des conditions, et c'est en anéantissant ou limitant les droits de propriété qu'ils ont songé à les faire disparaître. Une fois à l'œuvre, les réformateurs les plus logiques ont compris qu'il y avait entre l'existence de la famille et la possession privée des liens naturels, et que, pour mettre fin à celle-ci, il était indispensable de supprimer le mariage et la paternité. Les moins hardis, au contraire, ont cherché des tempéraments, des modes d'organisation qui prévinssent une telle nécessité; mais entre les combinaisons en apparence les moins semblables, ne subsistent en réalité que des différences qui proviennent de ce que leurs auteurs se sont arrêtés à des points divers de l'échelle des déductions commandées par la donnée primitive.

A partir de Platon jusqu'aux utopistes modernes, longue serait la liste des

hommes qui, suivant l'expression admise aujourd'hui, ont proposé de socialiser les biens et le travail; et sur cette liste figureraient les noms révérés de Guillaume Penn, de Thomas Morus, et même de Fénelon. Et ces spéculations ne sont pas toujours restées dans le domaine de l'idéalité pure. A la voix de Mazdek, la Perse en a tenté la réalisation; et l'Allemagne a vu les régénérés de Thomas Muncer et de Jean de Leyde s'armer pour les lui imposer. Des sectes nombreuses, mais plus pacifiques, en ont fait des applications restreintes ou partielles. L'antiquité a eu ses esséniens et ses thérapeutes, et longtemps avant qu'elle comptât des communautés sorties des croyances du quakérisme et de l'anabaptisme, l'Europe moderne avait connu des apostoliques, des dulcéens et bien d'autres associations; les unes aspirant à ouvrir aux peuples des voies nouvelles, les autres contentes de se cantonner au sein d États dont la puissance les couvrait d'une protection qu'elles n'eussent pu trouver dans leur propre constitution.

Il est des époques particulièrement fertiles en systèmes de réorganisation sociale; ce sont celles où s'accomplissent violemment de grandes transformations : alors, non-seulement le désordre des faits réagit sur beaucoup d'imaginations, mais les misères et les afflictions abondent, et les sympathies qu'elles excitent sèment des doutes sur l'équité de lois impuissantes à les guérir. En Italie, les utopies se multiplièrent durant les longues luttes qui morcelèrent le sol en tant de petits États ennemis ou rivaux. En Allemagne, la guerre dévastatrice de trente ans; en Angleterre, les troubles enfantés par la réforme religieuse et les maux appelés par les discordes civiles, en firent éclore de toutes parts, et si maintenant la France en est le principal foyer, elle le doit à cette suite de crises diverses qui, depuis plus d'un demi-siècle, ont marqué les phases successives de sa révolution.

Ce qui laisse aux utopies politiques et sociales un si libre et si vaste champ, c'est l'état arriéré des sciences. Il y a longtemps que les autres sciences ont renoncé aux hypothèses et aux suppositions; c'est en étudiant attentivement les faits, en les recueillant, en les classant, en constatant ce qu'ils ont de commun, qu'elles parviennent à discerner les vérités dont la connaissance assure leurs progrès. Toute autre méthode est justement réprouvée, et les spéculations les plus ingénieuses n'osent se produire que fortes de l'appui d'observations exactes et précises. Les sciences politiques n'en sont pas là encore, l'imagination y maintient en partie son empire, et bon nombre des écrivains qui leur vouent leurs loisirs semblent ignorer que l'humanité aussi a ses lois organiques pleinement révélées par des faits d'une universalité et d'une similitude constantes. Prenez les sociétés à leur berceau, vous les verrez tendre dès lors à la constitution de la famille et à l'établissement du droit de propriété, et ne s'élever à une meilleure destinée que dans la mesure où s'affermissent et s'étendent ces deux bases essentielles de la prospérité de tous. C'est que l'activité individuelle, source unique de toute prospérité collective, n'a d'autre mobile efficace que la possibilité d'obtenir pour soi et les siens les avantages du rang et de la fortune. Du jour où cette possibilité a été reconnue, les intelligences supérieures, les hommes dont les découvertes frayent aux masses les voies du bien-être, ont déployé toute la puissance de leurs facultés, et la richesse est devenue la récompense de leurs efforts. Ainsi se sont formées graduellement de hautes classes dont les épargnes ont créé de nouveaux et plus amples moyens de production, et qui, grâce aux loisirs dont elles jouissaient, ont cultivé les arts et les

sciences, sans lesquels le travail n'aurait pu croître en énergie et en fécondité. Supposez qu'il en eût été autrement, supposez que les biens de la terre fussent restés dans la communauté, nulle part ne se seraient amassés ni lumières ni capitaux, et les sociétés, privées des avantages qu'elles ont tirés de leur accumulation progressive, croupiraient encore dans l'indigence originaire.

Les novateurs, communistes et socialistes, imaginent que la distinction des biens et des fortunes a eu pour effet de réserver au petit nombre des avantages ravis aux masses et auxquels tous avaient également part. Eh bien, les faits démentent complétement cette supposition. Ce qu'il y avait primitivement de commun à tous, ce sont des privations et des souffrances plus rudes que celles qui subsistent aujourd'hui. La constitution de la famille et celle de la propriété n'ont fait que deux choses : d'une part, elles ont adouci ces privations et ces souffrances ; de l'autre, elles ont affranchi successivement des portions de plus en plus considérables de la communauté Mais si la richesse est devenue le partage de classes nombreuses les autres n'en ont éprouvé aucun dommage. Loin de là : quelques fruits des progrès accomplis ont germé et mûri dans les rangs les plus humbles, et chez les nations avancées, les pauvres même sont à l'abri d'une foule de misères sous le poids desquelles succombent parfois jusqu'aux chefs de malheureuses peuplades sauvages fréquemment décimées par la faim et les maladies.

Tels sont les faits attestés par l'histoire de la civilisation, et que dévoile aussi la comparaison facile à faire des divers états où subsistent encore les populations inégalement avancées du monde moderne. Ce qui étonne le plus dans les plans si laborieusement conçus par les réformateurs de tous les temps, c'est la peine qu'ils se donnent pour inventer des modes d'organisation à travers lesquels les sociétés ont déjà passé, et qui de nos jours n'ont pas cessé d'exister dans les contrées à demi barbares. Qu'est le communisme, par exemple, sinon le retour à ces âges d'ignorance et de misère où la terre et ses fruits appartenaient à tous? Le communisme, c'est l'humanité à son début, c'est la vie sauvage dans sa plénitude, c'est le mode d'existence des tribus les plus arriérées de l'Australie et de la Terre-de-Feu. Ce n'est pas tout d'un coup que ce régime a pris fin ; il a fallu franchir des degrés intermédiaires, et les populations ne sont arrivées à laisser la propriété privée s'organiser et se perpétuer qu'après avoir vécu longtemps dans les liens du socialisme. D'abord, le sol a été cultivé en commun au sein des diverses peuplades, et les fruits en ont été partagés entre tous ; puis à chaque famille a été attribué un lot qui, tous les ans ou à certaines époques, rentrait au fonds commun et passait à de nouvelles mains. Lisez la Bible, Hérodote, César, Tacite, Diodore, Strabon : vous apprendrez que telles étaient les règles suivies par les Juifs, les Egyptiens, les Gaulois, les Germains, les Vaccéens, les Dalmates. Voyez où en étaient les populations de l'Amérique au moment où les Européens les découvrirent. « L'agriculture, dit Robertson, n'avait pas introduit le droit complet de propriété. Parmi plusieurs tribus, le produit des terres cultivées était déposé dans un grenier public, et réparti, à des époques fixes, suivant les besoins de chacun ; parmi les autres, quoique tous eussent leurs magasins particuliers, le droit de propriété n'allait pas jusqu'à autoriser les uns à posséder du superflu, et à laisser leurs voisins en butte aux privations. » Robertson aurait pu ajouter que déjà, au Pérou, avait commencé l'usage de distribuer, chaque année, aux familles, des lots de terres qu'elles cultivaient pour leur propre

compte, et qu'au Mexique déjà le système féodal commençait à s'établir. En Afrique, le socialisme est encore en pleine vigueur chez une foule de nations. « Là où les propriétés territoriales sont connues, où les individus possèdent des terres, dit l'*Histoire générale des voyages*, en résumant les observations de Golbéry, les nègres sont riches; mais, dans la plus grande partie de l'Afrique, un village entier choisit un terrain, le défriche et l'ensemence. La récolte est faite en commun et se partage dans la proportion des familles : les anciens font les parts sans qu'il s'élève la moindre altercation; ou bien elle est déposée dans des magasins publics fermés et surveillés, et distribuée ensuite suivant les besoins. » Il serait facile de multiplier ces exemples, car les mêmes faits se sont reproduits chez tous les peuples arriérés, tant il y a eu de ressemblance dans les formes sous lesquelles se sont accomplis partout les progrès de l'ordre social. Nous rappellerons seulement que l'aldée, ou commune de l'Inde, continue à présenter un spécimen bien distinct des combinaisons antérieures à l'appropriation privée des terres, et qu'en y regardant de près, on en découvrirait bien des vestiges dans ces contrées du nord de l'Europe où les paysans, appelés à la fois à labourer des champs réservés en totalité au chef ou seigneur, en reçoivent, la moisson achevée, une part proportionnée aux besoins de leur famille.

On le voit, les utopistes les plus hardis n'ont cru tant inventer que faute d'avoir étudié les faits dont la succession compose l'histoire même des phases de la civilisation. Ce qu'ils proposent aux nations modernes, c'est uniquement de revenir sur leurs pas, c'est de recommencer la tâche terminée, en un mot, de rentrer dans les chaînes qu'il leur a fallu briser pour échapper aux misères dont le poids les poussait à avancer dans les voies de la science et du bien-être. On ne peut trop le leur rappeler : l'espèce humaine est arrivée nue et affamée sur la terre ; ce n'est qu'au prix de l'inégalité des richesses qu'elle a surmonté les rigueurs de l'indigence primitive, et la supériorité des avantages acquis par les sociétés où le mariage et la sûreté des héritages ont obtenu les plus fermes garanties, témoigne à quel point ces institutions sont indispensables à la prospérité commune et conformes aux volontés de la Providence divine.

Au nombre des exemples cités à l'appui de leurs doctrines par les auteurs de Mémoires socialistes, se rencontre celui des confréries hernhutes ou moraves éparses en Allemagne et aux États-Unis. C'est se méprendre à tous égards : de telles communautés ne parviennent à traîner une existence obscure et pauvre que parce qu'elles forment de petites enclaves au milieu de sociétés autrement organisées, dont les lois les protégent, dont les découvertes les éclairent, dont les armes les défendent. Supposez une nation tout entière soumise à leurs règles : cette nation ne tarderait pas à voir s'arrêter le mouvement progressif des arts et des richesses ; la vie s'en retirerait, et le premier conquérant venu s'en saisirait comme d'une proie sans force et sans défense.

Parmi les Mémoires dont nous nous occupons, les uns se bornent à réclamer divers modes d'organisation du travail, destinés à changer les rapports existants entre les profits du capital et le taux des salaires; les autres y ajoutent des colléges industriels chargés de classer, de répartir les travailleurs, de commander les fabrications, d'en vendre et d'en distribuer le produit. Tel est, entre autres, le plan formulé par l'auteur du Mémoire n° 2, qui annonce à l'Académie qu'il lui adresse le fruit de quarante-deux années de méditations

continues. Rien, dans tous ces projets, n'est digne d'une attention sérieuse. C'est dans tous l'oubli constant de ce fait, que les hommes ne déploient toute leur activité intellectuelle et physique qu'à la condition d'être rémunérés de la supériorité de leurs efforts, et que jamais les plus habiles et les plus énergiques ne consentiraient à se contenter de la même part que les fainéants et les incapables ; c'est l'idée chimérique que le régime des castes peut renaître, que les vieux édits qui réservaient à telles localités tels genres de produits et de culture sont applicables aux temps modernes, que des corps administratifs suffiraient à la direction des moindres détails de la vie industrielle, et que leurs prescriptions non-seulement répondraient complétement aux nécessités mobiles et progressives de l'état social, mais répandraient de toutes parts plus de lumières et d'ardeur au travail que les incitations de l'intérêt privé. Nous reviendrons sur ces observations à l'occasion des Mémoires où s'en trouve un examen détaillé.

Après les Mémoires empreints de communisme ou de socialisme, en viennent d'autres qui montrent plus de respect pour l'ordre établi. Ceux-ci n'ont pas la prétention de refondre la société dans de nouveaux moules. Presque tous cependant, ou attribuent à l'association une puissance quelque peu imaginaire, ou attendent d'immenses résultats de mesures qui n'ont rien de nouveau, ou dont l'adoption serait assurément sans aucune efficacité.

Tels sont les Mémoires classés sous les nos 1, 4, 9 et 11, dont les auteurs cherchent dans la création d'associations générales de charité des remèdes aux maux de l'indigence. Suivant l'un, il faudrait une association dont les membres auraient chez eux un tronc où ils déposeraient 25 centimes par chaque somme de 100 fr. qu'ils recevraient, et ces dépôts, recueillis par des dames de charité, seraient convertis en secours aux malheureux. Suivant deux autres, ce qu'il faut, c'est l'organisation de bureaux d'arrondissement et de département, relevant d'un bureau central fixé à Paris, et recueillant, pour les répartir suivant les besoins des diverses localités, les dons de la bienfaisance publique et privée. Le dernier s'est arrêté à l'idée d'une société chrétienne cantonale, à la tête de laquelle seraient placés les curés, qui donneraient l'exemple des versements en sacrifiant la totalité de leurs émoluments, et auraient soin de séparer les pauvres en catégories appelées à s'entre-secourir. Dans tous ces Mémoires, les intentions sont éminemment louables; mais à peine si çà et là s'y rencontrent des vues neuves ou applicables qui méritent quelque mention. Nul d'entre eux, non plus, ne rachète par la netteté ou l'éclat de la forme l'insuffisance des conceptions.

Les seuls Mémoires dont il nous reste à parler, à cause de leur mérite réel, sont ceux qui ont reçu les nos 3, 6, 16 et 19. Ceux-ci sont des œuvres où se rencontrent à la fois du talent, du savoir et de la raison. Deux d'entre eux n'ont pas laissé pourtant de dépasser la ligne du vrai en matière d'association ; les deux autres, au contraire, sont plutôt restés en deçà. Voici les observations qu'ils ont suggérées à votre commission :

Le Mémoire n° 16, portant cette épigraphe, tirée du programme de l'Académie : « Parmi les moyens de soulager la misère, les plus efficaces sont ceux qui tendent à élever les classes pauvres à une meilleure condition intellectuelle et morale », est d'une étendue considérable. L'auteur commence par définir la misère ; et ce n'est qu'après en avoir étudié et classé les causes, qu'il cherche s'il y a moyen de l'éteindre. Reconnaissant alors qu'elle tient à des

causes providentielles, il se borne à examiner dans quelle mesure on peut la soulager, et c'est à l'association qu'il demande d'en venir à bout. Son système embrasse une multitude d'associations diverses. Il en veut contre les maux naissants des faillites, des procédures, des impôts ruineux, en faveur des victimes des révolutions politiques et même des révolutions morales et intellectuelles, et ces associations, il propose de les unir par des liens de dépendance hiérarchique et de les faire aboutir à une sorte de contrôle central.

Arrivé au terme de son travail, l'auteur examine si, de l'influence que pourraient exercer les nombreuses associations qu'il réclame, résulterait une amélioration notable et décisive dans la condition morale et matérielle des classes pauvres, et conclut affirmativement.

Il est loin, au surplus, de prétendre livrer au public un secret qui, dit-il, ne sera jamais découvert. Tout ce qu'il admet, c'est que la charité serait plus efficace si elle s'attachait principalement à combattre la misère matérielle en combattant la misère morale, et en revêtant pour la lutte des formes tout aussi variées que celles sous lesquelles se présente l'infortune.

Ce Mémoire se recommande par des qualités qui malheureusement ne se retrouvent pas les mêmes dans toutes ses parties. La pensée qui a dirigé l'écrivain est généralement sage et modérée : il l'a suivie avec persévérance, rejetant résolument les opinions excentriques des novateurs modernes, et montrant avec sagacité quelles immoralités elles renferment, et combien est grand leur désaccord avec les lois éternelles de l'ordre social. Partout les causes de l'indigence sont l'objet d'une analyse fine et détaillée, et nul doute même que parmi les associations auxquelles il assigne des fins nouvelles, il n'y en ait que l'avenir verra se réaliser. La composition néanmoins a des défauts sensibles. Un certain embarras perce dans le style, l'ordre manque dans l'énonciation des idées, et l'expression est souvent molle et indécise. C'est l'effet de doutes et d'erreurs qui, pesant sur la raison droite et éclairée de l'auteur, l'ont environnée de nuages à travers lesquels il n'a pu discerner toujours la vérité.

Ainsi, il incline à penser que l'indigence gagne du terrain, et que des masses qu'il reconnaît être mieux vêtues, mieux logées, mieux nourries que dans les siècles passés, sont moins aptes à résister aux chocs qui les atteignent. Ce qu'il fallait se borner à affirmer, c'est que les populations agglomérées des manufactures puisent dans leur concentration même des excitations dont l'énergie dommageable les empêche de mettre à profit la supériorité réelle des salaires qu'elles obtiennent. Vainement jouissent-elles de ressources plus amples que les journaliers des campagnes ; entre leurs goûts et les moyens qu'elles ont d'y satisfaire règne une disproportion souvent fatale, et de là des maux qui, dus à leur condition intellectuelle et morale, ne sauraient diminuer que grâce au succès d'efforts entrepris pour élever et épurer les penchants dont elles ont à souffrir.

Dans sa juste compassion pour les misères humaines, l'auteur a parfois peine à se réconcilier avec le mouvement et l'esprit du temps auquel il appartient. « Autrefois, dit-il, la charité était chrétienne; elle s'exerçait au nom de la religion, et c'était par les mains de ses ministres qu'elle épanchait des bienfaits et des consolations. Aujourd'hui elle s'appelle bienfaisance et philanthropie; elle s'est faite administrative, économique, politique; ce n'est plus pour le salut des âmes qu'elle donne, c'est par prudence et pour l'amour

de soi, et la forme qu'elle affecte est celle de l'association. » Il n'y a ni justice ni réalité dans ces assertions : jamais la charité n'a été plus active et plus générale que de nos jours ; aux sentiments, aux motifs qui en déterminaient le cours dans les temps qui ont précédé, s'en sont joints de nouveaux ; et c'est l'expérience qui l'a rendue collective, afin que, plus éclairée, elle acquît dans ses œuvres plus de portée et d'efficacité.

L'auteur lui-même aurait dû le reconnaître, car c'est l'association, et l'association laïque qu'il veut charger du soulagement des misères, et il l'appelle à bon nombre d'œuvres dont jusqu'ici elle n'a pas cru devoir tenter la réalisation. Malgré les taches qui déparent son travail, l'auteur n'en est pas moins digne d'éloges, et il a un mérite particulier, c'est d'avoir été droit au but et rempli, dans la mesure de ses forces, les conditions du programme.

Le Mémoire n° 3 porte cette épigraphe empruntée à Voltaire : « La politique de l'homme consiste à tâcher d'égaler les animaux à qui la nature a donné la nourriture, le vêtement et le couvert. » C'est la plus considérable des compositions adressées à l'Académie, et l'auteur évidemment possède des connaissances assez étendues. Voici comment il a divisé le sujet :

Une première partie traite, dans onze chapitres, des causes de l'indigence dans les sociétés modernes et des divers remèdes qu'on a proposé d'y apporter. La seconde contient un plan de formation d'associations libres et volontaires, et de caisses sociales placées sous la sauvegarde de l'Etat, et destinée à prévenir ou à faire disparaître la plupart des maux qui affligent les populations.

Toute la première partie est riche en détails et en observations qui attestent le soin avec lequel l'auteur a procédé à ses recherches. Malheureusement à des idées justes et saines se mêlent chez lui quelques opinions erronées qui ont laissé leur empreinte sur plusieurs portions essentielles de son travail, et en ont fort affaibli le mérite. Ainsi, bien qu'il ait nettement discerné la plupart des résultats des changements survenus dans l'état des sociétés et constaté la supériorité des temps modernes, il n'en croit pas moins que si la mendicité était plus générale autrefois, le paupérisme maintenant fait des progrès incessants, suscités par le mouvement industriel qui accumule aux mains des capitalistes les profits des entreprises de banques et de manufactures. « La toute-puissance du capital serait, dit-il, un fléau pour la société, si on la laissait se concentrer dans les mêmes mains, et si on ne la détournait pas de sa tendance à conférer exclusivement la richesse à un certain nombre d'individus, et à déshériter les autres de toute espèce de garantie. La puissance du capital serait, dans ce cas, aussi funeste que la conquête aux temps de barbarie, conquête d'où découlent l'asservissement et la confiscation. » Une telle croyance n'a pour elle ni l'appui des données de la science, ni celui des faits accomplis. Le capital, c'est le fruit des épargnes individuelles, c'est la mise en réserve d'un excédant non consommé, et applicable à l'amélioration et à l'extension des moyens de production, et, à moins que les classes laborieuses ne multiplient plus rapidement encore, il est impossible qu'il croisse sans leur assurer de plus amples moyens de bien-être. C'est l'accumulation progressive du capital qui a élevé si haut les sociétés actuelles, et qui, en ouvrant aux masses tant de sources nouvelles d'occupation et de travail, les a tirées de la servitude et du dénûment où elles languissaient dans l'ancien monde européen.

Quant à la répartition des capitaux, les faits en montrent clairement la marche naturelle. Partout où des lois injustes et partiales ne la contrarient pas,

cette répartition s'opère d'elle-même à l'avantage de tous, et plus la richesse s'amasse, plus le nombre des familles qui en obtiennent leur part croît graduellement. C'est là ce qui a développé entre les anciennes aristocraties et les serfs qu'elles tenaient dans leur dépendance, des classes bourgeoises dont l'aisance et la force n'ont cessé d'augmenter, et ce qui, de nos jours, continue à multiplier, de plus en plus, les marchands, les fabricants, les artisans, les hommes qui, aux profits de leurs labeurs personnels, unissent la possession de fonds productifs plus ou moins importants. L'auteur n'aurait eu qu'à porter son attention sur le mouvement des caisses d'épargne pour reconnaître que les journaliers eux-mêmes sont maintenant en état de réaliser des économies et d'arriver à prendre place parmi les capitalistes.

L'erreur en pareille matière est d'autant plus fâcheuse qu'elle en enfante nécessairement beaucoup d'autres. Ici, elle a conduit l'auteur à se méprendre sur la véritable influence du développement de la richesse et sur les changements qui ont lieu dans la situation des familles ouvrières. Sans doute ces familles ont à supporter bien des privations; mais la loi de Dieu ne s'est pas démentie, et les progrès de la science et du travail n'ont pas eu pour effet d'ajouter au malaise d'aucune des portions de la société. Tout en constatant les inconvénients attachés aux entreprises manufacturières, il faut mettre en balance les avantages et ne pas oublier quelle était, avant que l'industrie prît tant d'essor, la condition des masses. Les maux que produisent aujourd'hui les fluctuations et les crises commerciales, les méventes, et les innovations trop brusques, alors d'autres causes les produisaient plus intenses et plus douloureux, et il suffisait des moindres accidents de récolte pour livrer aux angoisses de la faim des multitudes dénuées de ressources. Les annales des pays à présent les plus florissants sont pleines du récit de tels événements, et souvent encore on les voit s'accomplir dans les contrées arriérées de l'est et du nord de l'Europe. Ce qui nuit aux populations agglomérées des fabriques, déjà nous l'avons dit, ce n'est pas tant l'insuffisance des salaires, que le défaut de prévoyance et de sagesse dans l'usage qu'elles en font; et l'auteur lui-même, en affirmant que l'inconduite est presque la seule cause de la détresse qu'elles éprouvent, a touché de fort près à la vérité. Là, en effet, est la source principale du mal, le point sur lequel il faut porter des soins et une attention bienveillante. Mais encore importe-t-il de ne pas s'exagérer la réalité. L'intempérance, l'ivrognerie, les excès des penchants sensuels, sont plus communs et plus grossiers dans les pays ignorants et pauvres que partout ailleurs; et les orgies brutales des paysans de la Russie, les jours de marchés, étonneraient les buveurs les plus éhontés des cabarets de nos villes manufacturières.

A l'appui de son opinion, l'auteur remarque que, dans les États adonnés particulièrement au commerce, à côté d'immenses accumulations de richesses, a constamment subsisté la misère de la majeure partie des citoyens, et il invoque l'exemple de Venise, de Gênes, de Pise, de la Hollande et de l'Angleterre. Ici, une observation fort simple se présente. D'abord, s'il est vrai que l'activité mercantile des États qu'il énumère n'en ait pas banni l'indigence, il ne l'est pas qu'elle ait contribué à l'accroître : car tant que les bénéfices du négoce y favorisèrent l'augmentation des capitaux, nulle part les classes laborieuses ne trouvèrent des occupations plus nombreuses et plus lucratives. Si les petites républiques de l'Italie virent la misère succéder au bien-être longtemps répandu dans les rangs de leur population, ce ne fut qu'après qu'elles eurent perdu les

avantages du monopole dont elles étaient en possession avant la découverte de l'Amérique, et celle plus désastreuse encore pour elles de nouvelles voies de communication avec les Indes.

Quant à la Hollande, aucune contrée ne fut aussi florissante tant qu'elle demeura maîtresse des vastes possessions et de l'immense commerce de transport qu'elle avait su conquérir. Alors, tandis que ses armateurs et ses capitalistes réalisaient promptement d'énormes fortunes, ses artisans et ses ouvriers étaient largement rémunérés, et dans son sein prospéraient de concert toutes les classes. Mais vint le temps où des nations plus fortes et plus puissantes lui enlevèrent une partie des avantages dont elle avait joui, et ce fut le signal de son déclin. Plusieurs des sources où elle puisait l'opulence tarirent ou se resserrèrent, et la population tout entière eut à lutter contre les souffrances attachées à l'amoindrissement du champ antérieurement ouvert à ses labeurs. Dès lors s'étendirent l'indigence et le paupérisme; mais, loin que l'abondance des capitaux doive être comptée au nombre des causes du mal, elle servit à le combattre, et il ne s'appesantit qu'à mesure que la réduction des profits commerciaux vint ralentir ou suspendre l'accumulation graduelle des épargnes.

L'exemple de l'Angleterre n'est pas plus concluant. Si l'inégalité des fortunes y est extrême; si des masses innombrables n'y subsistent plus que de salaires sujets à des oscillations fécondes en misères, tout, dans le mal, est venu des causes qui ont précipité artificiellement le développement des forces productives du pays.

C'est sous l'impulsion d'agrandissements dus à la force des armes que l'industrie anglaise a pris son rapide essor; des bénéfices réalisés à mesure que de nouveaux débouchés lui étaient acquis, ont influé démesurément sur sa direction, et de nombreuses populations, appelées à travailler pour des marchés éloignés, subissent toutes les vicissitudes qu'y rencontre le placement incertain des produits.

D'un autre côté, c'est dans les cadres du vieux régime féodal que s'est rangée et déployée une société qui devenait industrielle. Les avantages inhérents à l'extension progressive des territoires conquis ou subjugués, l'orgueil inspiré par des victoires d'un éclat et d'une continuité sans exemple dans le monde moderne, ont caché à la nation les vices et la partialité de ses lois, et les richesses nouvelles ont été là où les appelaient les avantages réservés à la caste dominante. Vraisemblablement aussi, les fortunes considérables amassées à la hâte dans les commandements et les fonctions exercées au sein des contrées qui tombaient sous la domination britannique, ont, durant une partie du siècle dernier, sensiblement ajouté à l'action naturelle des institutions, et contribué à élargir les distances qui séparent les diverses classes.

Voilà les causes diverses du malaise dont l'industrie la plus active et la plus habile n'a pu préserver le gros de la population anglaise. Jamais les grandeurs promptement et violemment acquises n'ont donné de fruits exempts d'amertume; peut-être même les maux qu'elles laissent à la fin éclater sont-ils un de ces enseignements que la Providence réserve aux nations, afin qu'apprenant combien sont fragiles et trompeuses les prospérités nées de l'abus de la puissance et de la domination extérieure, elles renoncent à en chercher hors des voies de la paix et de l'équité. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas à un antagonisme qui ne saurait exister entre le capital et le salaire qu'il faut imputer l'étendue du paupérisme en Angleterre; c'est l'accumulation graduelle du capital, au contraire,

qui, en ajoutant sans cesse à la demande du travail, a soutenu jusqu'ici les classes ouvrières, et, pour peu que cette accumulation cessât, bientôt la misère exercerait les plus affreux ravages.

Il est à regretter que l'auteur n'ait pas mieux saisi la véritable nature des rapports établis entre le capital et le salaire. Il n'eût pas vu sortir de l'industrialisme des maux imaginaires, et regardé les associations, les compagnies de capitalistes comme destinées à dépouiller ceux qui possèdent peu en faveur de ceux qui possèdent beaucoup. L'erreur à laquelle il s'est laissé entraîner sur ce point important a notablement préjudicié à la rectitude naturelle de ses vues, et l'a fait plus d'une fois flotter indécis entre des opinions qui mutuellement s'excluent.

En revanche, il a bien étudié et bien défini les aberrations du socialisme actuel. C'est là la partie bonne et brillante de son œuvre : « Soutenir, dit-il, que l'homme a quitté les voies providentielles, c'est nier les admirables instincts qui dirigent vers leur but tous les êtres créés, et qui ne permettent pas plus à l'homme qu'aux autres créatures de s'égarer dans sa marche » ; cette pensée, juste et vraie, en le guidant dans tous les détails de ses recherches, en a assuré les résultats.

C'est surtout dans l'examen des systèmes proposés dans le but de changer les modes actuels de travail qu'il déploie une sagacité remarquable. L'association entre les maîtres et les ouvriers, ce régime tant préconisé et qui ne saurait prévaloir que dans un très-petit nombre d'industries simples et d'un exercice constamment régulier, lui a suggéré des observations à la fois ingénieuses et vraies. Le manque de liberté des manufacturiers tenus de rendre compte aux ouvriers de leurs actes et de leurs résolutions ; la misère de ceux-ci en cas de pertes ou de méventes ; l'impossibilité de réduire le nombre des travailleurs associés, soit dans la morte saison, soit dans le cas où le genre de fabrication cessant de convenir autant aux consommateurs, devrait se modifier ou se resserrer ; le retrait des capitaux engagés à la moindre apparence de sinistre commercial : toutes ces causes de dissolution et de ruine sont nettement aperçues et expliquées avec infiniment de raison et d'habileté.

L'auteur, qui, dans la deuxième partie de son Mémoire, admet en partie la direction du travail par un pouvoir central, n'a pas été tout à fait aussi heureux dans sa critique du régime des ateliers nationaux et sociaux. Ce n'est pas cependant que les inconvénients et les impossibilités aient échappé à ses regards ; loin de là : il peint ces ateliers comme devant végéter avec l'ordre, ou mourir de mort violente avec la liberté.

Dans aucun des autres Mémoires ne sont même aussi bien signalés les vices d'une organisation du travail sous laquelle les produits seraient d'autant plus chers que chacun s'arrangerait pour ne prendre que la moindre part possible aux labeurs communs, et où l'anarchie n'aurait d'autre limite que la tyrannie absolue des chefs. Ce sont encore des pages bien remplies que celles où l'auteur montre à quel point le besoin de l'indépendance est inhérent à l'homme, et combien la vie en commun répugnerait à la diversité infinie de ses goûts comme aux penchants élevés et délicats de sa nature. Mais ici encore, des préoccupations mal fondées sur la puissance du capital jettent quelque confusion dans les idées de l'écrivain et l'empêchent de conclure avec toute la précision désirable.

Dans la deuxième partie du Mémoire se trouve détaillé le plan d'association

libre auquel l'auteur rattache toutes ses espérances d'amélioration sociale. Ce qu'il a voulu, c'est un pacte qui définitivement réconciliât les capitaux, le crédit et le travail, qu'il croit en désaccord. Voici quelles en seraient les bases principales.

Dans chaque centre de population existerait une caisse qui, tout en recevant, outre les épargnes individuelles, des placements à échéance fixe, prêterait les fonds recueillis aux travailleurs, sans que ceux-ci eussent besoin d'entrer en contact avec les déposants.

De l'institution de ces caisses résulteraient :

1° La formation d'une masse au profit de chacun des membres de l'association ;

2° L'acceptation du travail de ceux qui, à défaut d'argent, voudraient amasser des épargnes ;

3° Des assurances locales dont les profits se répartiraient entre les associés;

Enfin, dit l'auteur, l'alliance de l'industrie avec l'agriculture.

Grâce à ces caisses, les associés se mettraient à l'abri des atteintes de l'infortune, et tous, afin de s'assurer des ressources contre les infirmités de la vieillesse, auraient droit de convertir leurs masses en placements viagers.

Des conseils d'administration seraient chargés de la gestion des intérêts communs. Leur premier soin consisterait à adopter, suivant les localités, un genre de fabrication qui permît d'utiliser le travail que les pauvres offriraient en place d'argent. A cet effet, ils puiseraient dans la caisse les fonds nécessaires à la création de l'établissement industriel et dirigeraient le débit des produits. Ces caisses correspondraient avec une caisse générale où se centraliseraient les bénéfices nets des ventes, et, de cette manière, les déposants auraient deux comptes distincts, l'un, local, où figureraient au nom de chacun ses apports grossis de sa part dans les profits des assurances et des tontines ; l'autre, central, où ne serait porté que le montant du dividende à répartir entre tous les associés, à raison du bénéfice net réalisé sur les fabrications.

Ce n'est pas tout : les administrations locales ne seraient pas abandonnées à l'insuffisance de leurs lumières en matière de commerce. Une direction centrale, en relation avec tous les points de la France et avec l'étranger, par l'intermédiaire des consuls, les tiendrait au courant des besoins de la consommation et de l'étendue des débouchés. L'auteur ajoute qu'il conviendrait que les bâtiments de l'État transportassent à moitié prix les marchandises expédiées par les associations.

Telles sont les bases du système. Quelques parties en sont praticables, le reste ne l'est pas.

Il ne nous semble pas difficile, par exemple, d'annexer aux caisses d'épargne des caisses où s'effectueraient des versements à fonds perdu destinés à assurer aux déposants des pensions de retraite. Déjà existent, en Angleterre, de pareilles caisses, et le succès qu'elles obtiennent en atteste la haute utilité.

De plus, dans la difficulté d'employer, sans les exposer et sans qu'ils cessent d'être immédiatement remboursables, les fonds apportés aux caisses d'épargne, s'est rencontré jusqu'ici l'obstacle à des améliorations dont la population recueillerait beaucoup de fruits. Cette difficulté, au fond, ne nous semble avoir rien d'insoluble. Donnez aux caisses d'épargne des administrations directes et fortement constituées : elles pourraient, sous le contrôle permanent de l'État,

opérer des prêts en faveur des départements et des communes, et même des entreprises publiques. De même, des avances sur gages à l'instar des monts-de-piété, des assurances locales leur assureraient des bénéfices; et si elles allaient jusqu'à prêter aux particuliers sur obligations cautionnées pour le montant total par des déposants inscrits pour pareille somme, elles réuniraient des avantages qui leur manquent aujourd'hui et qui en feraient un plus puissant moyen d'amélioration sociale.

Mais est-il possible d'aller au delà de ces limites? Peut-on constituer des établissements industriels à l'aide des capitaux amassés par les caisses ouvertes aux épargnes du pauvre et en assurer le succès? Rien dans toute cette partie du système d'association proposé ne résiste à l'examen.

Bien des villes en France ont, dans les moments de crise industrielle, offert du travail aux ouvriers sans emploi. C'était un excellent mode de charité, auquel il serait bon, dans les villes manufacturières, de recourir plus fréquemment. Ce n'était pas une œuvre industrielle, car, quelque simples que fussent les tâches, jamais leur accomplissement n'a remboursé les avances qu'en exigeait le salaire.

Supposez ouverts les ateliers que l'auteur propose d'instituer. A Paris, on aurait, suivant lui, des ateliers d'ébénisterie et d'horlogerie; à Rouen, une filature de coton. Mais, évidemment tous les ouvriers étrangers aux genres d'industrie adoptés, et ce serait de beaucoup le plus grand nombre, n'y sauraient apporter un travail utile et fructueux. Quant aux hommes de la profession même, ce sont les moins habiles qui sont congédiés les premiers aux époques de mévente, et ceux-là ne déploieraient, durant leur passage dans l'établissement public, ni assez d'énergie, ni assez d'adresse pour laisser des produits à même de se bien vendre. De tels ateliers, à l'inconvénient de n'être accessibles qu'à une seule portion des gens momentanément sans ouvrage, joindraient celui de ne pas solder les frais, et tôt ou tard les caisses fondatrices succomberaient sous le poids du déficit.

C'est une autre illusion d'admettre la formation de conseils sous la direction desquels fleuriraient les ateliers. Ce n'est pas trop, en industrie, de toute la puissance de l'intérêt privé pour assurer le succès des entreprises; aussi de simples administrateurs, en les supposant même doués des connaissances techniques que réclamerait le genre de travail adopté, se lasseraient-ils bientôt d'une tâche ingrate et stérile. Les bureaux de bienfaisance et les municipalités fonctionnent gratuitement, dit l'auteur, et cela est vrai; mais leur œuvre est simple et n'exige que peu de soins. Nous doutons qu'ils consentissent à la continuer s'il leur fallait seulement y consacrer chaque jour quelques heures. Il n'est pas sensé de présumer trop de la vertu et de l'abnégation humaines; tout système qui requiert des sacrifices de temps ou de labeurs dont ne sauraient s'accommoder les intérêts privés, n'est pas destiné à rendre de grands et longs services.

Ce qui étonne dans les plans d'association de l'auteur, c'est leur ressemblance avec les projets d'ateliers nationaux ou sociaux dont il a si bien énuméré les causes de ruine. En songeant à créer une industrie publique afin qu'elle serve à contenir ce qu'il appelle les abus de l'industrie privée, il lui a fallu recourir aussi à une direction centrale non moins incapable d'embrasser dans ses combinaisons l'ensemble des faits sur lesquels elle aurait à statuer, que le seraient

les comités du néosocialisme de régler la marche, les mouvements, les vicissitudes des besoins de la consommation et du travail. Lui aussi, il a oublié quels sont les ressorts de l'activité humaine, et combien peu il faut compter sur la continuité d'efforts désintéressés et le succès d'œuvres dont les agents et les directeurs, n'exposant pas leurs propres capitaux, ne seraient stimulés que par le simple désir de contribuer au bien public.

Nous avons séparé, dans le système dont nous venons de vous entretenir, ce qui nous paraît praticable de ce qui ne saurait l'être. L'auteur est assurément un homme éclairé et bienveillant; mais il a écrit sous l'empire d'une préoccupation mal fondée, et que des études d'économie politique plus attentives et plus fortes auraient certainement dissipée.

Le tort des Mémoires nos 16 et 5 est d'avoir trop accordé à la puissance bienfaisante de l'association; le tort des Mémoires nos 19 et 6, dont il nous reste à vous rendre compte, est de l'avoir trop dédaignée ou contestée.

C'est cependant un Mémoire très-bien fait que celui qui porte, avec le no 19, l'épigraphe suivante : *Science, liberté, égalité*. Tout ce qu'a de chimérique la recherche d'une formule générale d'association y est savamment démontré, et les nombreuses erreurs des disciples de Saint-Simon, d'Owen et de Fourier y sont exposées sous leur véritable jour. L'auteur entre à cet égard dans des détails qui attestent toute l'étendue de ses connaissances. Si d'autres ont expliqué comme lui quelle violence devait subir la nature humaine dans ces agrégations artificielles où le travailleur prudent et vigoureux resterait à la merci de compagnons sans vertus et sans activité, seul il a nettement démontré que la concurrence qu'on voudrait bannir entre individus renaîtrait plus formidable entre les associations elles-mêmes, et leur rendrait aggravées des misères inévitables. A son avis, les véritables associations sont celles qui, de tout temps, se sont formées naturellement, et la famille, la commune, la nation suffisent à tous les besoins de l'ordre social. Nulle combinaison factice ne saurait les remplacer avec avantage; car les faits accomplis dans la suite des siècles sont la manifestation régulière et sûre de la nature de l'homme, et la science n'est dans la vérité qu'autant qu'elle se borne à formuler ce qu'ils ont eu de constant et d'universel.

C'est dans la culture de l'économie politique, ajoute-t-il, qu'il faut chercher le secret des améliorations dont l'état social devient susceptible; mais, quelle que soit l'influence du progrès des institutions, nul ne découvrira le moyen de couper à leur racine les maux auxquels l'humanité est en butte, et les réformateurs modernes qui nous annoncent qu'ils l'ont découvert s'abusent étrangement.

Quant à la misère, l'auteur pense que, de nos jours, on en exagère un peu l'intensité. Partisan des doctrines de Malthus, il ne la croit excessive que là où la population surabonde, et en voit le remède dans un développement moral qui conduirait les hommes à ne s'engager dans les liens du mariage qu'après avoir amassé des ressources et sagement considéré les éventualités de l'avenir.

Il est fâcheux qu'il n'ait rien ajouté à ces conclusions. Évidemment, partout, la misère des classes laborieuses résulte bien moins de l'insuffisance de leurs moyens d'existence que du défaut de réserve et de sagesse qu'elles portent dans leurs actes. Y a-t-il des mesures propres à les amener dans les voies de l'ordre, de la prévoyance et de l'économie? Des associations sagement fondées

pourraient-elles contribuer à réfréner et à contenir les penchants à la dissipation et à l'intempérance qu'elles doivent en partie au manque de culture intellectuelle et morale, mais en partie aussi au régime de l'atelier et aux excitations d'un travail monotone et trop continu? Cette partie si importante de la question, l'auteur semble l'avoir dédaignée; et c'est un reproche que nous sommes d'autant plus en droit de lui adresser, que le talent et les connaissances dont il a fait preuve attestent qu'il était en mesure de la traiter avec succès.

Le Mémoire est écrit d'un style clair, vif, mais un peu pressé. Il semble que l'auteur ait eu hâte d'en finir et se soit abstenu comme à dessein d'entrer dans le détail d'idées justes et bien arrêtées, qui ne pouvaient que gagner à être plus amplement développées.

Il ne nous reste à signaler à votre attention que le Mémoire n° 6, portant pour épigraphe ces paroles de Paley : « Le moyen de connaître la volonté de Dieu par les lumières naturelles est de chercher quelle est la tendance d'une action relativement au bien général. » Ce Mémoire, bien qu'il soit incomplet dans certaines parties, et n'embrasse pas suffisamment la totalité du sujet mis au concours, n'en est pas moins une composition très-distinguée. S'il laisse à désirer plus de nerf et de vigueur dans ses conclusions, s'il contient des redites et même quelques opinions hasardées, il a des qualités d'un ordre élevé, et ce n'est que par le manque de hardiesse dans l'examen des applications dont l'association est susceptible qu'il laisse à désirer.

Outre un avant-propos, ce Mémoire a deux parties distinctes. La première traite de la misère considérée dans ses rapports avec l'état social des peuples, avec la nature et la forme de leurs occupations, ainsi qu'avec leurs habitudes collectives et privées. La seconde consiste en considérations générales sur les moyens de prévenir et de réduire l'indigence.

Dans toute la première partie, l'auteur, bien pénétré de cette maxime vraie qu'on ne saurait réduire la puissance des causes de l'indigence qu'en accroissant les forces morales qui tendent à la prévenir, retrace habilement les conditions essentielles à la prospérité générale des sociétés. A son avis, le régime naturel et la liberté industrielle constituent la meilleure des organisations possibles, et les utopistes montrent une singulière témérité en prétendant substituer leur propre sagesse à celle du Créateur. C'est du droit de propriété et de la constitution de la famille que sont sortis tous les avantages acquis successivement par l'humanité, et il suffirait de porter la moindre atteinte à ces institutions, de supprimer ou de limiter la transmission des héritages des pères aux enfants, pour ramener à la misère des temps accomplis des populations chez lesquelles disparaîtraient les principaux mobiles du travail et de l'accumulation des épargnes.

Plus loin, l'auteur examine les effets de la libre répartition des valeurs produites et de la concurrence entre les producteurs. Arrivé aux théories qui tendent à régler le choix des occupations et la répartition des fruits du travail, il montre qu'il n'en est pas une dont l'application n'enfanterait plus de maux que n'en laisse subsister le régime né du développement naturel de l'ordre social, et pose en principe que tout moyen d'atténuer l'indigence, qui ne se concilierait pas pleinement avec le maintien intégral du droit de propriété et de transmission, ainsi qu'avec la liberté des transactions industrielles et mercantiles, serait nécessairement dommageable ou sans efficacité.

Toute cette partie du Mémoire est irréprochable; partout y brillent des con-

naissances sérieuses et une rare sagacité à démêler les complications que présentent beaucoup de faits sociaux. Viennent ensuite des pages non moins sensées sur la nature de l'indigence. L'auteur la considère dans sa généralité comme un état relatif, variant suivant le degré de développement des besoins populaires, et s'améliorant à mesure que la civilisation croît et étend son empire.

Cinq chapitres sont affectés à l'examen des causes multiples de l'indigence. Causes générales, et causes liées à la liberté industrielle, aux institutions, aux mœurs et habitudes collectives des populations, aux mœurs ou aux habitudes privées des individus et des familles, causes attachées à la surabondance des populations, rien n'est omis, et peut-être même y a-t-il quelque prolixité dans les détails où l'écrivain a cru devoir entrer.

Voici longtemps que l'indigence est l'objet de recherches incessamment renouvelées, et le terrain a été si souvent rebattu, qu'il y reste bien peu de découvertes à faire : aussi regrettons-nous que l'auteur, au lieu d'en fouiller tous les recoins avec la même attention, n'ait pas concentré principalement ses recherches sur quelques points d'un intérêt particulier. Ce qu'il dit de la spécialisation des occupations et des misères qui atteignent l'ouvrier lorsque la profession à laquelle il s'est voué cesse de rémunérer ses talents, et qu'il lui faut en chercher une autre, est vrai et méritait de plus larges développements. L'ouvrier subit les vicissitudes de l'industrie dont il a fait l'apprentissage; il ne passe pas, au gré des changements qui surviennent, d'un travail qu'il connaît à un travail nouveau; et ce fait est d'autant plus important à suivre dans ses détails, qu'il est celui dont il importe le plus de tenir compte toutes les fois qu'il s'agit de toucher au régime industriel établi, même afin de l'améliorer par l'extension des facilités destinées à ajouter au bienfait des échanges entre les nations.

Parmi les causes de la misère, la plus active, c'est assurément l'insuffisance des forces intellectuelles et morales des populations. L'auteur l'a bien senti, et toute la portion de son travail qui se rapporte à l'influence des mœurs et des habitudes des individus et des familles est digne d'éloges. Seulement il aurait pu étendre davantage les considérations qu'il présente. Il est certain que le taux des salaires ne donne pas la juste mesure de l'état des populations. Si des salaires trop bas sont une cause de souffrances et de vice, il ne suffit pas que ces salaires croissent pour relever la condition de ceux qui en subsistent. Plus d'une fois on les a vus s'agrandir tout à coup sans qu'aucun bien en résultât; l'ouvrier n'était pas préparé à user sagement des nouveaux moyens de bien-être qui devenaient son partage, et une addition considérable de ressources se convertissait d'abord en une sorte de prime à des désordres féconds en motifs d'indigence. Épurer, dignifier, assainir les penchants et les goûts des classes que nourrit le travail de leurs bras, voilà le véritable moyen de leur assurer les avantages qui leur manquent. Tout système, toute institution qui n'est pas fondée sur ce principe n'est d'aucun effet ; car les améliorations matérielles, en apparence les plus bienfaisantes, ne sont réellement fructueuses qu'à la condition de s'unir à des améliorations de l'ordre moral.

L'auteur, attentif à passer en revue toutes les causes possibles de l'indigence, nous semble n'en avoir pas toujours bien évalué la portée respective. C'est un mal assurément que l'excès de l'impôt et de l'action administrative; un gouvernement équitable et sage réduit ses exigences autant que le permet

la nécessité de remplir sa mission ; mais il importe qu'il n'en laisse aucune partie en souffrance, et ici la mesure est d'autant plus variable, qu'elle est fournie par des diversités sans nombre résultant de particularités de situation géographique, de voisinage et même de mœurs et de lumières nationales. En matière d'impôt, il faut se souvenir aussi que, s'il est des taxes qui ont des inconvénients d'une gravité spéciale, c'est toujours une œuvre douloureuse que leur transformation, et qu'il s'ensuit que l'ancienneté de leur existence peut être un motif valable pour en conserver d'assez mal entendues tant qu'on n'est pas libre de les abolir sans les remplacer.

Une opinion économique de l'auteur, assez répandue maintenant, et qui pourtant n'en est pas mieux fondée, est celle qui place au nombre des causes de l'indigence ce fait, qu'à mesure que la population et les capitaux mobiliers prennent de l'accroissement, les prélèvements opérés par les propriétaires fonciers s'élèvent de manière à ce qu'il reste moins à partager entre les salariés et les capitalistes.

Tout ce qui est vrai à cet égard, c'est qu'à mesure que la population s'amasse, le prix des subsistances s'élève assez pour permettre d'étendre la culture sur des terres moins fertiles que celles qui d'abord en avaient reçu le bénéfice, et que, dans ce mouvement de la production, les propriétaires fonciers gagnent le montant de la plus-value des produits qu'ils récoltent ou reçoivent à titre de fermage. S'ensuit-il que les autres classes y perdent quelque chose? S'il en était ainsi, on ne les aurait pas vues s'enrichir progressivement dans tous les pays où le développement des arts et de l'industrie, en multipliant la population, amenait l'accroissement de la valeur des denrées. Toutes les fois qu'un fait général contredit une opinion, c'est la preuve que cette opinion pèche par quelque côté important, et ici tel est le cas.

C'est un mal que l'art agricole, malgré les perfectionnements qu'il réalise, ne puisse constamment arrêter la hausse de produits dont la demande augmente; mais ce mal se lie à des circonstances dont le bénéfice suffit naturellement pour en dédommager largement la société. Les populations ne croissent régulièrement que sous l'impulsion de progrès industriels qui étendent leurs ressources, et leur accumulation même, en rendant leurs travaux plus actifs et plus féconds, leur assure des avantages qui l'emportent sur les inconvénients inhérents à l'élévation du prix de subsistances qu'il faut tirer, en plus grande partie, de fonds moins productifs. D'un autre côté, l'addition de revenu obtenue par les possesseurs des terres le plus anciennement exploitées, en favorisant la formation des épargnes et des capitaux, contribue à assurer aux classes ouvrières des occupations plus nombreuses et mieux rétribuées. Voilà pourquoi d'ordinaire les pays les plus peuplés sont les plus florissants, et ceux où les salaires, la nourriture payée, permettent aux masses d'être mieux vêtues, mieux logées, mieux meublées que partout ailleurs. En Angleterre, par exemple, le prix des subsistances est de 20 à 25 pour 100 plus élevé que dans la plupart des départements de la France, et les salaires, en revanche, le sont en moyenne d'au moins 40.

L'auteur cite et met en regard les États-Unis d'Amérique et l'Irlande, comme s'il n'y avait rien d'exceptionnel dans la situation de ces deux contrées. Aux États-Unis, la population joint, aux avantages résultant de la possession d'un sol à peu près sans valeur vénale, ceux de pouvoir appliquer à ses travaux les arts et les connaissances que le vieux monde n'a acquis qu'au prix

d'immenses labeurs et à mesure que ses habitants s'y sont entassés, et de là sa prospérité sans exemple. En Irlande, au contraire, des siècles d'oppression ont pesé sur un peuple vaincu; des lois ennemies, en ruinant systématiquement son industrie, l'ont dépouillé de la plupart des moyens de subsistance dont il disposait; mais si l'auteur, au lieu de comparer l'Irlande avec l'Amérique, avait songé à l'Angleterre, il aurait vu que là les salaires, rapprochés du prix des denrées et du taux des fermages, assurent aux simples ouvriers un excédant qu'ils sont bien loin d'obtenir en Irlande.

La seconde partie du Mémoire, où sont examinés les moyens de prévenir la misère, n'a pas, à beaucoup près, autant de valeur que la première. Ce n'est pas que l'auteur, en considérant l'association comme un puissant moyen de développer l'intérêt moral et de lui donner plus d'empire sur les volontés et la conduite des individus, n'en ait saisi de prime abord le grand et utile côté; mais cette pensée vraie et féconde, il s'est borné à l'énoncer, et ne l'a pas suivie dans les diverses applications qu'il est possible d'en faire. Les plans qu'il propose sont à peine formulés; tout est vague, incertain dans ses appréciations, et nous ne pourrions, au sujet de cette section de son travail, que reproduire les réflexions déjà énoncées à l'occasion du défaut de conclusion reproché au Mémoire inscrit sous le n° 19.

Telles sont les observations que nous avons à vous soumettre sur un concours dont nous attendions de meilleurs résultats. Sur vingt Mémoires, il n'en est pas un qui n'ait des imperfections notoires, ou qui ait rempli suffisamment la tâche imposée; et décerner le prix, ce serait couronner des travaux incomplets, ou s'exposer à couvrir de la sanction académique des opinions au nombre desquelles il s'en trouve que la science ne saurait admettre.

Entre les motifs qui nous auraient fait désirer que le concours eût une autre issue, il en est un surtout qui nous a vivement touchés. Les études graves et sérieuses ne gagnent pas de terrain parmi nous; le grand nombre des Mémoires où sont méconnues jusqu'aux conditions les plus simples de l'organisation et de la vie sociales ne le témoigne que trop; et nul doute que la publication d'un travail où la vérité eût été bien et complétement dite sur des questions dont tant d'esprits se préoccupent aujourd'hui, n'eût été d'une utilité considérable.

Malheureusement, ceux des concurrents qui ont le mieux signalé tout ce qu'offrent de faux et de chimérique les plans de régénération sociale que chaque jour la France voit naître, à la plus grande gloire de l'imagination humaine, se sont montrés d'une circonspection excessive, et à peine ont hasardé quelques pas dans les voies dont l'Académie réclamait l'exploration. Tout en constatant habilement qu'il est des lois providentielles sous l'empire desquelles se forment et grandissent les sociétés, et dont les moindres infractions sont sévèrement châtiées, ils ont trop oublié que ces lois n'ont pas dispensé l'homme de soins et de labeurs, et que s'il existe des maux dont il ne saurait fermer entièrement la source, il ne lui en est pas moins donné de pouvoir en restreindre et borner le cours.

De nos jours, les sociétés de l'Europe changent de face; éclairée, guidée par des découvertes qui se succèdent avec une rapidité inouïe, l'industrie a pris un immense essor. A côté des populations ouvrières des campagnes s'en amassent d'autres autour des centres de production manufacturière, et bien que celles-ci n'aient pas à endurer les rudes privations qui autrefois pesaient sur la

totalité des classes pauvres, elles n'en sont pas moins soumises à des infortunes d'un ordre particulier. Si leurs salaires ont sensiblement augmenté, c'est au prix d'oscillations qui en affectent la régularité; d'autre part, le contact trop continu que leur impose leur genre de travail, suscite et propage dans leurs rangs des penchants contraires au bon emploi des ressources dont elles subsistent. Ce sont là des causes d'indigence dont elles ont à souffrir, et qui méritent des soins qu'on aurait tort de regarder comme devant demeurer sans efficacité.

Voyez quel bien ont commencé à produire des institutions auxquelles personne ne songeait il y a un demi-siècle. Déjà les caisses d'épargne, en recueillant et faisant valoir ses économies, excitent le pauvre à les multiplier. Voici maintenant des caisses de retraite qui lui offrent le moyen de pourvoir aux besoins de l'âge où ses bras affaiblis ne peuvent plus le nourrir, et leur succès en Angleterre garantit qu'elles ne tarderont pas à prendre racine dans d'autres contrées. Eh bien, des combinaisons tontinières, des sociétés de secours mutuels, pourraient aussi fournir de précieuses sûretés contre les accidents qui surprennent ceux dont la subsistance dépend du prix variable d'un travail quotidien. C'était une noble tâche de rechercher quelles sont, parmi ces sortes d'institutions, celles qui, dès à présent, sont acceptables et celles qui ne tarderont pas à le devenir; et cette tâche était digne des plus distingués d'entre les écrivains qui ont pris part au concours. Si la science ne doit pas se hâter de conclure, s'il est indispensable qu'elle consulte soigneusement les faits accomplis, elle est tenue cependant de se souvenir que les sociétés marchent ets e transforment, et que le passé ne contient pas toujours la véritable mesure des possibilités de l'avenir.

C'est une circonstance assez remarquable du concours, que le très-petit nombre de Mémoires où ne se réfléchit aucune des opinions erronées auxquelles se sont attachées les diverses écoles sorties du sein du néo-socialisme. C'est là évidemment un fruit de la confusion jetée dans les intelligences par les longues et nombreuses tourmentes que la France a subies; aussi, tout en regrettant l'espèce de crédit que semblent conserver encore des maximes dont le moindre tort est de semer, au milieu des populations trompées sur les nécessités de leur existence, de tristes et douloureuses irritations, n'avons-nous droit ni de nous en étonner ni de nous en plaindre. Chaque époque a ses erreurs dont il faut accepter la manifestation : et peut-être de nos jours n'est-il pas sans utilité que des esprits chimériques, en exagérant les afflictions sociales, pressent les classes en possession des richesses et des lumières de s'en occuper plus activement. L'apôtre disait : « Vendez vos biens, remettez-en le prix aux pauvres, et suivez-moi : Dieu sera avec vous. » Assurément, le précepte, s'il eût été généralement suivi, aurait fait de la terre un séjour de détresse universelle; mais alors, pour mettre un peu de charité dans les âmes, pour éveiller chez les riches, endurcis au spectacle des iniquités de l'esclavage, quelques sentiments de fraternité humaine, il fallait aller dans le langage au-delà des bornes de la raison et de la vérité. Eh bien, les utopies que provoquent et multiplient certaines phases de la vie des nations d'ordinaire ont leurs causes, et ni leur valeur critique ni les avertissements qu'elles contiennent ne doivent être trop dédaignés. Dans nos sociétés avancées s'amassent et se concentren maintenant des masses ouvrières dont l'existence est en butte à de pénibles et dures vicissitudes; les réformateurs, en signalant le mal, en attisant les pas-

sions qu'il suscite, n'ont pas permis de le négliger, et leurs nombreux écrits sont bien pour quelque chose dans l'attention sérieuse dont il est devenu l'objet. Certes ce ne sont pas eux qui le guériraient; car des remèdes insensés qu'ils inventent ne sauraient jaillir que de nouvelles et plus affreuses misères; mais les recherches dont ils ont contribué à décider le cours, ont achevé d'en dévoiler le principe. A présent, on le sait mieux que jamais, c'est dans la faiblesse intellectuelle et morale des populations que réside la cause principale de leurs souffrances; c'est en travaillant à leur inspirer des idées d'ordre et de prévoyance, des sentiments de sagesse et de dignité, qu'on en réduira la fatale activité; toute institution qui n'irait pas droit à ce but essentiel n'offrirait que des palliatifs insuffisants. Désormais, ces vérités sont pleinement acquises, et elles ont trop de prix pour qu'il faille regretter des contradictions qui auront servi à les faire éclater sous un jour plus complet et mieux assuré.

H. PASSY.

---

# NOTICE

## SUR LA LÉGISLATION ET LA POLICE DES GRAINS

### DEPUIS 1814.

---

Le travail duquel sont extraits les fragments qui suivent n'a été destiné à aucune publicité. L'auteur a eu plusieurs motifs pour le laisser inédit; et d'abord, il considérait le défaut absolu de tout intérêt actuel dans l'histoire de l'établissement d'un régime qui fonctionnait depuis treize ans sans que personne s'en plaignît. On pourra voir qu'il avait écrit dans l'intime persuasion que nul ne songeait à réclamer la révision de la loi du 15 avril 1832, et qu'il ne fallait pas y faire songer.

Or, voilà que la loi a été très-inopinément attaquée dans le grand *meeting* agricole qui s'est tenu au Luxembourg. Le *Journal des Débats* du 20 mai (seul récit qui soit tombé sous la main de l'écrivain de ces lignes) ne fait pas bien connaître à quelles conclusions le congrès s'est arrêté. Il paraît qu'on a parlé de révision, d'amendements; mais l'esprit du rapport, le renouvellement des vieilles accusations produites sous les auspices de M. de Villèle, suffisent pour regarder la question comme remise désormais à l'ordre du jour. Vous la verrez reparaître au prochain meeting du congrès, amplifiée et renforcée dans le sens des systèmes prohibitifs.

Dès lors, il y a un motif de moins pour garder le silence, et l'on a cru pouvoir détacher de l'œuvre, dont la publication entière serait inop-

portune, ces quelques pages où la question de la révision était examinée dès l'année dernière à son point de vue historique.

15 juin 1845.

VINCENS.

---

. . . . . .

Débarrassés de cet accident unique (l'émeute de La Rochelle contre l'exportation des grains en janvier 1839), nous pouvons donner quelques idées des effets de la loi de 1832 jusqu'à la fin de juin 1844. — Le tableau ci-joint présente d'abord pour chaque année les quantités de céréales étrangères entrées en consommation. Nous y accolons à mesure le chiffre de la moyenne des prix régulateurs de l'année, c'est-à-dire de ceux des huit classes ou sections réunies ensemble.

Ensuite, observant que pour juger de l'effet successif des récoltes, pour leur comparer les suppléments venus de l'extérieur, ce n'est pas de janvier à décembre qu'il faut observer le prix moyen, un second tableau offre la moyenne des prix depuis septembre d'une année jusqu'en août de l'année suivante, ces époques répondant assez bien à celle du renouvellement des récoltes et à l'entrée en jouissance de leurs produits. — De même, le chiffre des importations que j'y oppose se compose de celles du dernier semestre d'une année et du premier semestre de l'année suivante. On en voit mieux quel supplément chaque récolte a reçu en concurrence. — Mais je n'ai pu commencer ce travail qu'à 1838.

Dans ces tableaux toutes les espèces de céréales sont confondues, même l'orge qui sert aux brasseries plus qu'à la panification, et l'avoine dont les quantités sont considérables. Un troisième tableau montre séparément les arrivages du froment seul. — Après 1832, pendant cinq ans les quantités introduites sont trop insignifiantes pour que ce soit la peine de les classer par récoltes, mais cette distinction est soigneusement faite depuis 1838.

Enfin, je note nos exportations. — Elles ne sont pas très-considérables. — Nous ne saurions avoir de grands débouchés; quand nos récoltes sont bonnes nos voisins ont rarement de grands besoins; d'ailleurs, malgré les plaintes de nos producteurs, nos prix sont trop élevés pour qu'on vienne se pourvoir habituellement chez nous. — Aussi faut-il remarquer que dans le chiffre de nos exportations sont compris nos envois à nos colonies et nos approvisionnements pour Alger.

Je ne puis offrir ces tableaux sans faire une déclaration consciencieuse. — Personne n'exige et n'accorde moins de confiance que moi aux mystères de la statistique. Non-seulement je me tiens en réserve contre les déductions du connu à l'inconnu familières à cette science; mais encore, là même où elle s'appuie sur des documents authentiques, je crains les omissions, les malentendus; je ne suis jamais assez sûr que les quantités qu'on additionne soient homogènes. Je prie donc de ne considérer mes tableaux que comme une sorte d'indication proportionnelle des résultats uniformément recueillis d'une série d'années, et de n'y chercher ni des valeurs certaines, ni des conséquences absolues.

En jugeant du plus ou du moins d'abondance de récoltes par les prix courants, il est évident que l'influence sur ces prix commence dès les derniers mois qui

précèdent la moisson, et qu'elle s'étend après la récolte suivante, selon que la première laisse plus ou moins de blé vieux.

Il convient d'indiquer des imperfections d'une tout autre nature. — La moyenne que je tire de la somme des prix régulateurs de huit sections et de douze mois, suppose quatre-vingt-seize éléments d'une importance égale ; mais, outre que les sections sont très-inégales entre elles, le prix régulateur de chacune est moyen lui-même entre les marchés de trois ou quatre villes. Là se trouvent souvent mêlés à la fois des cours de 11 francs et de 18 francs l'hectolitre, et, dans la première classe, des chiffres de 19 francs et de 28 francs. Or, le raisonnement qu'on appliquerait *au prix moyen* pourrait se trouver très-inconcluant et très-faux envers les deux extrêmes qu'il est censé représenter ; ajoutez qu'en décomposant ce prix dans ses éléments, on trouverait que les mercuriales de Toulouse, Marans, Nantes, Soissons et Gray y comptent deux fois, parce qu'elles sont données pour règle à plusieurs sections ; enfin, nous ne prenons que les prix des départements frontières : ce n'est pas là le prix moyen du royaume. Mais aussi nous ne nous occupons ici que de la mesure donnée par la loi à l'importation étrangère, convaincu au surplus que les effets de cette importation, concentrés dans ces départements, ne pénètrent guère au delà.

Et en vérité, je ne sais ce que le raisonnement, l'économie politique, la législation pourraient faire de l'observation d'un prix moyen pour toute la France, aussi longtemps que le réseau des chemins de fer, et l'achèvement des canaux n'empêcheront pas qu'il y ait en même temps, pour la nourriture des Français, des blés au-dessous de 11 francs et au-dessus de 20 francs l'hectolitre. Tant qu'il en sera ainsi, il sera permis et juste de tenir compte à part des besoins des populations tellement placées, que leur subsistance est plus assurée en la prenant chez leurs voisins étrangers qu'en l'attendant des départements lointains.

Je ne sais si nos producteurs n'ont pas fini par s'accoutumer à cette idée d'une concurrence si nécessaire d'une part, si bien limitée de l'autre ; mais ils n'ont pas dû fermer les yeux à l'expérience. — Ils ont pu voir que cette concurrence n'arrive avec des quantités appréciables que lorsque le prix des grains indigènes est fort élevé, et que ces ressources supplémentaires n'empêchent pas le cours des produits indigènes de se soutenir. En un mot, ce n'est pas une sorte de *maximum* imposé au préjudice des cultivateurs français, comme les en menaçait l'éminent contradicteur de 1832 et 1833. — Il est particulièrement avéré désormais qu'aucune spéculation sur les prix extérieurs les plus avilis ne peut se risquer à faire usage de la faculté d'importer dans les années où la France est assez bien pourvue ; qu'aucun arrivage du dehors ne peut venir participer chez nous à notre mévente ; que toutes les tristes prédictions qu'on répandait en ce sens sont démenties par l'événement.

Nos propriétaires, s'ils y regardent de sang-froid, doivent surtout reconnaître ce qu'ils ont gagné à la suppression des prohibitions éventuelles. — Sous leur régime, quand on éprouvait des besoins, comme les secours se faisaient longtemps attendre, la souffrance et l'anxiété du consommateur tenant tout le monde averti, aussitôt que la porte s'ouvrait, tout le commerce au dedans et au dehors se précipitait à l'envi pour en profiter, chacun craignant que cette voie ne se refermât très-vite. — On multipliait les commandes, on vidait les entrepôts, on hâtait les arrivages. — Aucune proportion régulière ne pouvait être étudiée entre les véritables besoins et les renforts avidement recherchés. — S'il

y avait du préjudice en pareil cas, il ne venait pas des grains consommés, mais des excédants des arrivages venant trop tard, des résidus après la crise, cause de ruine pour leurs détenteurs et de liquidations malencontreuses.

Mais quand la liberté d'importer est permanente, qu'on n'est pas réduit à en attendre le commencement et à en redouter la prompte fin, suivant l'apparition imprévue d'un centime de plus ou de moins sur la mercuriale mensuelle, quand la variation fortuite du prix d'un mois à l'autre n'opère pas la répulsion d'une cargaison, et ne fait courir que le risque d'une augmentation du droit d'entrée; le commerce juge les besoins, sait à quelle concurrence il aura affaire. Il n'a aucun intérêt à multiplier ses versements avec excès et au hasard. — Aussi, après 1832, nos producteurs n'ont plus revu l'importation de ces trois ou quatre millions d'hectolitres qui leur inspiraient tant de peur; et il est probable qu'ils ne la reverront pas tant que la liberté d'importer restera intacte. C'est ainsi qu'au point de vue des producteurs eux-mêmes, la loi actuelle semble favorable. Et, j'oserai le dire, s'ils y regardaient sans prévention, ils trouveraient qu'après tout, l'importation sur les frontières est à peu près insensible et indifférente au centre.

Le commerce, ainsi délivré des alternatives incalculables d'une liberté momentanée et d'une prohibition subite; le commerce, dis-je, doit se bien trouver de la loi. Ceci me rappelle le député des environs de Toulouse, qui, en 1834, disait que la suppression des prohibitions *empêchait le commerce*. — Habitué à vendre ses récoltes dans son voisinage, pour lui le commerce était là tout entier, et celui qui amène des grains étrangers ne lui semblait qu'une sorte de contrebande. — C'est pourtant une branche importante de l'activité de nos ports, qui mérite tout l'intérêt du gouvernement, qu'il importe à la législation de favoriser, c'est-à-dire de contrarier le moins possible. — Le débouché offert à nos récoltes, la diffusion des subsistances, la sécurité de celles des populations de la frontière en sont l'occasion, mais nos échanges lucratifs au dehors ne s'arrêtent pas là. Ainsi, les publications de la douane nous montrent dans les années 1833 à 1837 un mouvement de cent treize millions de francs en grains pris ou envoyés à l'étranger, sur quoi notre consommation n'a été que pour treize millions, et l'exportation de nos propres céréales pour cinq millions et demi. Ce commerce extérieur se combine naturellement avec le commerce intérieur; celui-ci alimente ou soulage nos départements les uns par les autres.—Suivant le relevé du cabotage français, en 1838, par cette voie, l'Océan a distribué 1,116,644 quintaux métriques de céréales sur les côtes de la même mer, et 338,500 sur celles de la Méditerranée; 479,939 quintaux ont passé d'un port à l'autre sur le rivage de cette dernière mer.

Au dedans, ce commerce se retrouve partout où l'état des communications y invite, quand on ne lui oppose pas des obstacles trop dangereux à surmonter. — Il est bien établi à l'embouchure, au confluent, au bord enfin des rivières navigables, surtout là où des pays un peu fertiles peuvent l'alimenter. Il est activement exploité dans les provinces méridionales où aucune tradition ne le rend suspect. — Mais ailleurs, il est à la fois désiré et décrié; désiré, parce qu'on ne peut sans aveuglement imaginer que dans un grand royaume, partout le producteur et le consommateur se rencontrent à l'heure précise du besoin journalier sans aucun intermédiaire; parce qu'on sent au fond qu'il faut avoir des hommes actifs dont la profession soit d'aller débarrasser un canton de son superflu pour le verser sur les besoins d'un autre. — On n'ignore pas que cette

spéculation, qui exige habileté, fatigue, avances de capitaux à mettre en risque, ne peut être entreprise sans indemnité et sans chance proportionnée de profit; mais cette profession est décriée parce qu'il reste encore des préjugés étroits, souvenirs vagues et injustes d'une autre époque. — On s'est longtemps persuadé que quiconque intervient entre la consommation et la production, quiconque en retire le moindre bénéfice intermédiaire, est coupable, puisqu'il renchérit d'autant la subsistance du peuple. — Dans cette idée, on ne voulait donc pas admettre les moindres auxiliaires; acheter pour revendre était criminel aux yeux de l'autorité et odieux au gré des populations.— De là les règlements qui défendaient d'acheter ou de vendre ailleurs que dans la halle publique; qui obligeaient le cultivateur à *garnir le marché*, qui traitaient d'accapareurs ceux qui puisaient sur ce marché au delà de leurs besoins journaliers, ceux qui s'avisaient de spéculer sur l'avenir. — On ne voulait pas comprendre qu'il est contradictoire, là où le blé du canton ne suffit pas, qu'il s'en trouve sous la main à point nommé sans que le marchand ait été le prendre ailleurs et sans que l'intérêt d'un juste profit l'y ait excité. — On ne comprenait pas surtout que le profit de l'acheteur en gros est loin de renchérir toujours la vente en détail, et que celui qui serait réduit à aller chaque matin marchander sa ration chez le laboureur dépenserait plus en frais et en perte de temps qu'un intermédiaire régulier ne lui coûte. — Quoique les anciens règlements soient détruits, c'est leur souvenir qui rend encore impopulaire, périlleux même, le métier de marchand de blé, là où une longue habitude n'y a pas accoutumé le pays. — Le même sentiment irréfléchi brouille aussi les idées de quelques hommes éminents, ceux qui croient encore qu'il y a partout *un marché aux grains*, qui apprennent avec scandale qu'il n'y en a ni à Bordeaux, ni à Marseille, et qui ont peine à concevoir comment on se nourrit dans ces villes, où les cargaisons de blés et de farines se vendent de gré à gré, sans commissaire ni inspecteur. Quoi qu'il en soit, il suffit de reconnaître ici que la loi de 1832, au lieu d'*empêcher le commerce*, comme on l'en accusait en 1834, l'aura augmenté par la confiance qu'elle est faite pour inspirer aux opérations mercantiles.

Au point de vue du gouvernement, par cela seul que cette loi fonctionne depuis longtemps sans exciter de plaintes, il faut la tenir pour bonne. — Elle semble satisfaire aux besoins; elle ménage les producteurs sans déranger le commerce : rien n'invite donc à prendre l'initiative d'une révision que personne ne demande, et qui aurait peut-être plus de chances de désorganisation que d'amendement.

Je trouve en faveur du maintien de l'état présent une circonstance qui me frappe particulièrement. L'Angleterre, où est toujours flagrante la question, ou plutôt la querelle des céréales, n'a pas eu une seule discussion de laquelle, de 1814 à 1832, on ne nous ait aussitôt rapporté et appliqué les arguments répétés à satiété pour nous faire adopter les mesures exigées de l'autre côté de la Manche. C'est avec ces exemples qu'on a importé chez nous l'abolition du vieux principe qui faisait regarder comme inviolable, fondamentale, la libre et indéfinie importation en France des grains étrangers. — On a mis à la place l'échelle anglaise des droits croissant à mesure que le prix de la denrée descend.

Eh bien ! la contestation continue chez nos voisins, plus ardente que jamais. — Elle s'entremêle jusque dans les partis politiques. — Il y a *la ligue* contre les lois céréales, la contre-ligue en leur faveur; elles se disputent violemment jusqu'aux élections publiques. Mais cette fois cette agitation turbulente ne se

ressent plus ici. Nous restons paisibles spectateurs de ces luttes ; nous y semblons indifférents. — De tant de déclamations, pas une seule ne se traduit à notre usage. — Comparé à ce que nous entendions sans cesse, ce calme, ce silence est une preuve certaine que les producteurs et leurs avocats trouvent notre régime actuel satisfaisant, du moins très-tolérable, et n'en rêvent pas d'autres.

Au reste, il faut reconnaître que la France et l'Angleterre sont dans des situations très-peu analogues. — L'Angleterre a des besoins permanents ; dans plus d'un passage de ses livres et de ses enquêtes, on semble lire l'inquiétude que la nourriture du peuple ne manque matériellement : une pareille crainte ne nous est pas commune. — Nos cultivateurs ne sont pas à se plaindre, comme les leurs, que la protection donnée par les lois de douane aux produits des troupeaux, laine, suif, bêtes de boucherie, fasse tort aux céréales en favorisant les empiétements du pâturage sur les terres arables. — Enfin, bien que le pain soit l'objet le plus important de la dépense de nos ouvriers, et par conséquent l'élément principal qui règle leur salaire, nous ne voyons pas nos manufacturiers se montrer aussi exclusivement soucieux des variations de son prix qu'on l'est dans les villes manufacturières d'Angleterre. — Là, on est toujours prêt à faire dépendre du cours du blé le salut ou la destruction de la propriété industrielle. — Et c'est en toute circonstance qu'ils en parlent ainsi. — En France, nous connaissons des années de misère ; et le renchérissement du pain n'en est pas malheureusement une cause unique ; mais ces crises passent, et l'état des subsistances n'en entretient pas sans cesse la menace. — Ordinairement ce royaume recueille un peu plus qu'il ne consomme ; et alors les prix sont modérés. — Les échanges du commerce égalisent les ressources, et pourvoient aux besoins locaux : il exporte quand plusieurs années abondantes ont donné des résidus. — Il y a plus à faire quand de mauvaises récoltes se succèdent. — C'est à ces divers états que la loi de 1832 est passablement assortie. — Des droits *prohibitifs* (il faut bien le dire) quand le prix des grains indigènes étant très-bas il n'y aurait guère de spéculation possible sur l'importation de l'extérieur ; en temps ordinaires, des droits, un peu élevés sans doute, mais qui n'excluent pas l'activité commerciale et ne font pas trop sentir au consommateur le monopole de la production nationale ; — enfin, en temps de cherté, l'importation ne trouvant plus qu'un droit de balance insignifiant : c'est l'économie de la loi, et en tout un régime fort supportable.

La grande dispute entre les Anglais roule aujourd'hui sur la proposition d'abroger les droits variables et d'en imposer un fixe et permanent. — On le portait à 8 schellings le *quarter*, répondant à 3 francs 44 centimes notre hectolitre. — On pourra juger de la convenance de ce chiffre en remarquant qu'aujourd'hui, dans le tarif anglais, ce même droit de 8 schellings s'applique à l'entrée des grains quand le prix des indigènes est à 64 schellings le quarter (27 francs 51 centimes). Il se peut que dans un pays où tous les ans on attend des blés du dehors pour faire l'appoint nécessaire de la consommation, un droit moyen permanent soit jugé favorable. — Nous qui n'avons nécessité de secours étrangers que dans quelques époques critiques, ce droit moyen ne nous conviendrait pas. — Je n'en sais point de si modéré, tel qu'un commerce régulier le peut supporter en temps ordinaire, qui ne fût trop pesant pour l'imposer à la denrée, à la subsistance attendue dans ces tristes moments par une population souffrante.

| ANNÉES. | IMPORTATIONS DE CÉRÉALES de toutes espèces en quintaux métriques. | MOYENNES annuelles des prix régulateurs du froment. | MOYENNES ANNUELLES des prix régulateurs du froment. (Les années prises du 1 sept. au 1 août suivant.) | IMPORTATIONS DES CÉRÉALES de toutes espèces, distribuées dep. 1838 en années commenç. le 1 sept. et finissant le 1 août suivant. |
|---|---|---|---|---|
| | qx m. | fr. c. | fr. | |
| 1832 | 3,585,974 (a) | 22 04 l'h | Du 1er sept. 1832 à 33 17 59 | (b) » |
| 1833 | 24,877 | 16 35 | 1833 34 14 86 | » |
| 1834 | 1,362 | 14 74 | 1834 35 15 » | » |
| 1835 | 9,625 | 14 78 | 1835 36 15 41 | » |
| 1836 | 165,947 | 16 62 | 1836 37 17 69 | » |
| 1837 | 227,400 | 17 81 | 1837 38 18 14 | » |
| 1838 | 201,573 | 18 55 | 1838 39 21 52 | 670,455 qx m |
| 1839 | 972,451 | 20 17 | 1839 40 21 40 | 1,721,354 |
| 1840 | 1,912,502 | 22 44 | 1840 41 18 17 | 729,687 |
| 1841 | 166,577 | 18 24 | 1841 42 19 44 | 297,854 |
| 1842 | 570,014 | 19 62 | 1842 43 20 05 | 1,113,668 |
| 1843 | 1,645,399 | 20 43 | 1843 44 20 08 | » |

| | IMPORTATIONS DU FROMENT SEUL. | | | EXPORTATIONS DES GRAINS ET FARINES. | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | qx m. |
| 1832 | (c) | — | 2,973,588 | 1831 | 242,757 (c) |
| 1833 | | — | 2,373 | 1832 | 202,359 |
| 1834 | | — | 195 | 1833 | 208,411 |
| 1835 | | — | 537 | 1834 | 201,457 |
| 1836 | | — | 165,412 | 1835 | 217,508 |
| 1837 | | — | 213,592 | 1836 | 248,190 |
| 1838 | 1er sem. | — | 22,575 | 1837 | 350,865 |
| | 2e | 47,191 | 514,588 | 1838 | 439,701 |
| 1839 | 1er | 467,397 | 1,458,224 | 1839 | 696,147 |
| | 2e | 388,036 | | 1840 | 168,232 |
| 1840 | 1er | 1,070,188 | 594,233 | 1841 | 682,658 |
| | 2e | 505,538 | | 1842 | 692,501 |
| 1841 | 1er | 88,695 | 226,047 | 1843 | 192,528 |
| | 2e | 37,448 | | | |
| 1842 | 1er | 188,599 | 912,116 | | |
| | 2e | 273,572 | | | |
| 1843 | 1er | 638,544 | 1,700,988 | | |
| | 2e | 758,239 | | | |
| 1844 | 1er | 942.749 | | | |

(a) Les chiffres de 1831 à 1836 sont pris dans le tableau décennal de l'administration des douanes. — Les 100 litres ramenés au quintal métrique, à raison de 75 kilogrammes.

Les chiffres de 1837 sont pris dans le tableau des douanes de ladite année.

Les chiffres postérieurs sont tirés de notes prises au ministère du commerce.

(b) Je n'ai pu exécuter la séparation avant 1838.

(c) Jusqu'en 1835, les chiffres sont pris sur les tableaux des archives statistiques du ministère du commerce.

. . . . . .

Maintenant, que dirai-je de plus de cette loi dont tous les intérêts semblent s'être accommodés et qui, à ce titre, doit être pour le gouvernement bonne à conserver? Je dirai qu'au point de vue de la science économiste, elle est loin d'être irréprochable. — Elle appartient au système protecteur. Le mot de prohibition écrit dans la législation précédente a été retranché : mais à défaut du nom, la chose y revient bien vite. Des suppléments de droits d'entrée de 1 franc 50 centimes pour chaque franc de diminution sur la valeur de la denrée, des taxes de 12 francs 50 centimes si le blé indigène est à 15 francs à l'embouchure de la Somme, de la Seine, de la Loire ou de la Charente, ou le long du Rhin, constituent une prohibition aussi absolue que si elle était explicite.

Mais après tout, de quoi nous plaindrions-nous? N'avons-nous pas passé condamnation sur ce système? Faudra-t-il disputer encore sur la théorie quand la pratique domine l'Europe? Elle a gagné l'Amérique pour nous y gêner ; nous la trouvons ou la portons partout où le commerce pénètre. Certes, il n'est plus temps, ou si l'on veut, il n'est pas encore temps de réclamer des lois commerciales fon-

dées sur les principes de la liberté. Ce qui reste de mieux à faire, c'est de nous défendre contre les inondations du torrent que nous voyons rouler; d'essayer de mettre quelques obstacles aux nouvelles recrudescences dont nous sommes sans cesse menacés. — En ce sens, ce n'a pas été peu de chose que d'avoir fait abolir la prohibition formelle. — Dans l'opinion, ce fut un pas rétrograde et pour l'avenir un temps d'arrêt obtenu au profit des idées libérales.

Aussi, est-ce à peu près depuis lors qu'on n'a plus parlé du système *prohibitif;* on n'a plus avoué que ce système *protecteur*, où la prohibition n'arrive que déguisée.

Cependant ce nom promet protection à toutes les industries : et comment faire quand entre elles il y a si souvent opposition de vœux et d'intérêts? On en est réduit, ou à sacrifier l'une à l'autre, ou à tâcher de les accorder aux dépens des consommateurs qu'on fait payer pour l'encouragement de tous les rivaux.

On s'annonce dans ce système comme ayant grand soin de faire choix entre les industries pour leur accorder la préférence et leur mesurer les degrés de la protection selon le plus d'intérêt qui leur est dû. — En ce sens, on a toujours dit que le premier rang, la faveur la plus décidée avec les moyens les plus privilégiés pour la rendre efficace, revenaient à l'agriculture en général, mais particulièrement à celle qui fait naître le grain nécessaire à la subsistance du pays : car, a-t-on ajouté, si faute de protection et par découragement on ne semait plus de blé en France, ou nous ne pourrions vivre, ou nous serions à la discrétion des étrangers.

Quant à ce dernier motif, justice est faite depuis longtemps d'une si misérable exagération du possible.

Je ne me plaindrai jamais de voir protéger la culture des céréales. Mais, je crois, que même de préférence à cette protection, on doit tenir compte du droit de chacun d'aller acheter son pain là où il le trouve au meilleur marché. C'est une justice qu'il faut maintenir au consommateur, quand même l'importation des grains étrangers ferait aux indigènes une concurrence sensible qui modifiât l'accroissement des prix quand ils s'élèvent.

Et c'est parce que la loi de 1832 assure le droit dont je parle, indéfiniment dans les termes, mais effectivement pour les époques où la jouissance en devient utile, c'est-à-dire quand le blé indigène renchérit; c'est précisément pour cela, dis-je, que la loi me paraît *acceptable.*

VINCENS.

---

# REVUE DES TRAVAUX PUBLICS.

Coup d'œil rétrospectif. — Les trois périodes. — Travaux de la session. — Chemins de fer : du Nord, — de Paris à Lyon, — de Lyon à Avignon, — de Tours à Nantes, — de Paris à Strasbourg, — de Dijon à Mulhouse, — de Saint-Dizier à Gray et Besançon, — de Dieppe, Fécamp et Aix, — de Versailles à Rennes, — de Paris à Caen. — Les forges et les chemins de fer. — Les fusions. — Les adjudications.

Le *Journal des Economistes* a annoncé dans son dernier numéro les résultats de l'examen auquel les Chambres législatives ont soumis les divers projets de chemins de fer qui leur avaient été présentés. Bien que les esprits raisonnables aient lieu de regretter quelques-unes des dispositions insérées dans les nouvelles lois, ils se félicitent cependant de ce qu'une solution quelconque a été donnée à cette question depuis si longtemps pendante de l'établissement en France d'un réseau de communications rapides, reliant entre eux les principaux centres de production, d'échange et de consommation.

L'histoire des chemins de fer en France se divise en trois périodes : avant 1840, de 1840 à 1842, de 1842 à 1845. Au début de la première période, que l'on pourrait appeler la période d'essai, on trouve les chemins de fer de la Loire et celui de Saint-Étienne à Lyon, exécutés avec de grands sacrifices, dans d'assez mauvaises conditions d'art, et concédés à des compagnies sans aucune garantie pour le public, qui était supposé à cette époque ne devoir se servir des chemins de fer que pour le transport des marchandises ; les tarifs se bornent à un seul article, et il n'y est pas fait mention des voyageurs ; rien n'est réglé pour la perception des taxes, pour le droit d'accès et d'embranchement ; aussi les exigences les plus incroyables se produisent tous les jours avec l'assurance d'une impunité perpétuelle qui a le passé pour gage. C'est dans la dernière partie de cette même période que prennent place les chemins de Saint-Germain, de Versailles, rive droite et rive gauche, de Montpellier à Cette, d'Alais à Beaucaire et quelques autres ; un peu plus d'ordre et de prévoyance président à leur concession ; cependant on y remarque l'absence complète de toute idée d'ensemble, de tout système général ; ce sont des entreprises isolées, conçues à des points de vue spéciaux, les unes pour les transports de marchandises, les autres pour les voyageurs seulement ; les tarifs sont encore incomplets, les cahiers des charges mal rédigés ; de l'avenir et des relations avec les chemins de fer qui pourront être établis plus tard, il n'est pas dit un seul mot, ce qui prépare de grandes difficultés.

La deuxième période commence avec 1840 ; on pourrait à la rigueur la faire remonter à 1838 ; mais les chemins concédés à cette époque, après l'échec solennel subi devant les Chambres par le système de l'exécution au compte du gouvernement et par les soins de ses agents, ne purent vivre qu'après avoir obtenu de nouvelles conditions de la législature de 1840. C'est donc bien de cette dernière époque que date réellement la seconde période de l'histoire des chemins de fer. Le caractère qui la distingue particulièrement est l'entreprise par l'in-

dustrie particulière, mais avec le secours du gouvernement, de grandes lignes de chemins de fer devant servir tout à la fois au transport des hommes et des choses, des voyageurs et des marchandises. Les chemins de Paris à Orléans, de Paris à Rouen, de Strasbourg à Bâle, d'une importance de 40 à 50 millions chacun, remplissent presque à eux seuls cette période, dans laquelle il ne faut pas oublier cependant l'expérience restreinte du système d'exécution par l'État, faite sur les chemins de Montpellier à Nîmes, et de Valenciennes et Lille à la frontière belge; expérience peu heureuse si l'on en juge par les résultats : des chemins de 15 à 20 kilomètres n'ayant pu être achevés que longtemps après les lignes de 120 à 160 kilomètres entreprises en même temps par l'industrie privée. La loi du chemin du Havre, votée en 1842, dans le même système que le chemin de Rouen, clôt cette seconde période.

La troisième période, de 1842 à 1845, est la plus riche en incidents. L'influence des événements politiques de 1840 s'y fait d'abord sentir d'une manière déplorable; une timidité extrême comprime tous les esprits et retient les capitaux ; cependant le besoin des chemins de fer se fait sentir chaque jour avec plus d'énergie, non plus seulement comme un moyen de distraction, mais comme un instrument de travail, et la satisfaction de ce besoin devient une question politique. C'est alors qu'apparaît, au mois d'avril 1842, le premier cannevas de ce qui devait être plus tard la loi du 11 juin 1842. Cette loi a été souvent critiquée, nous-même nous lui avons plus d'une fois cherché querelle, mais non sans dire ce que nous répétons encore, que sa pensée générale, l'exécution d'un ensemble de lignes de chemins de fer, était louable; que son point de départ, l'alliance de l'État et de l'industrie, était bon. Le seul tort que l'on puisse lui reprocher avec raison est d'avoir préparé un moule unique pour des entreprises fort dissemblables, d'avoir accordé à tous les chemins de fer sans distinction, qu'ils fussent bons ou mauvais, les mêmes encouragements, la même subvention, qu'il s'agît du chemin du Nord ou du chemin de Bayonne. C'est cette uniformité qui a perdu la loi du 11 juin 1842; mais il faut convenir aussi qu'il est plus facile de la critiquer aujourd'hui qu'il ne l'était de la faire à cette époque. Sans doute il eût été plus simple et plus convenable de s'en tenir au système de 1840, de n'accorder à chaque entreprise que ce qui lui convenait, et ce dont elle avait rigoureusement besoin; mais il faut se rappeler qu'à cette date, quelque généreuses que fussent les dispositions du gouvernement et des Chambres, personne ne s'occupait de chemins de fer, personne n'en voulait; or, c'est précisément cette indifférence, voisine de la répulsion, que la loi de 1842 avait pour mission de vaincre, ce dont elle est venue à bout, et ce pourquoi il faut la louer au lieu de lui en faire un crime.

Il est vrai que, ce résultat obtenu, elle avait fait son temps et devait passer de suite dans le domaine de l'histoire, abdication qu'elle n'a pas su faire assez tôt, ce qui nous a valu les exagérations du système contraire, le retour radical à l'exécution complète par l'État, ou à défaut, l'introduction dans les cahiers des charges de clauses ruineuses ou à peu près telles pour les compagnies qui entreprendront de soumissionner les chemins de fer. Les trois années de la dernière période se sont ainsi passées en débats et en discussions entre doctrines contraires; à la longue cependant, les partisans de l'exécution par l'industrie l'ont emporté, mais non sans blessures. A peine, en effet, si quelques vestiges de la pauvre loi de 1842, si mutilée, se retrouvent dans une ou deux décisions des Chambres; toutefois, quelque regrettables que puissent être les exagéra-

tions que l'on a commises à force de rigueur, on est du moins arrivé à finir quelque chose et à statuer d'une manière définitive sur presque toutes les lignes classées par la loi du 11 juin 1842 comme devant faire partie du réseau national, et même à y en ajouter quelques autres. C'est donc un grand pas de fait, et il est juste de le constater.

Ainsi, en 1845, on a voté et concédé, pour trente-quatre ans, le chemin d'Avignon à Marseille ; longueur, cent vingt kilomètres ; capital, vingt millions; l'État fournit une subvention de trente-deux millions pour représenter la valeur des terrains, des terrassements et des travaux d'art que la loi du 11 juin 1842 mettait à sa charge.

En 1844, on a voté et adjugé : 1° le chemin d'Orléans à Bordeaux, faisant suite au chemin de Paris à Orléans, pour vingt-sept ans deux cent soixante-dix-huit jours; longueur, cinq cents kilomètres; capital, soixante-cinq millions; l'État fournit les terrains, les travaux d'art et les terrassements, ensemble : soixante-quinze millions ; — 2° le chemin d'Orléans au confluent de la Loire et de l'Allier, d'une part, et de Vierzon à Châteauroux, de l'autre, pour quarante ans moins un mois; longueur, deux cent vingt-neuf kilomètres; capital, trente-trois millions; l'État fournit, pour une somme à peu près égale, les terrains, les terrassements et les travaux d'art; — 3° le chemin d'Amiens à Boulogne ; capital, trente-sept millions cinq cent mille francs ; longueur, cent vingt kilomètres ; concession, quatre-vingt-dix-neuf ans ; l'État ne fournit rien ; — 4° le chemin de Montereau à Troyes ; capital, vingt millions ; longueur, cent deux kilomètres; mêmes conditions que pour Boulogne; — 5° le chemin de Paris à Sceaux, pour les expériences du système de voitures articulées de M. Arnoux ; longueur, dix kilomètres; capital, deux millions.

Enfin, en 1845, les Chambres ont voté et il sera successivement concédé ou adjugé les chemins suivants :—1° de Paris à la frontière belge, à la Manche et à la mer du Nord, avec embranchements de Fampoux sur Hazebrouck et de Creil sur Saint-Quentin ; longueur totale, six cent trente kilomètres; capital, deux cents millions ; l'État ne fournit rien ; les maxima pour la durée des concessions de ces chemins sont fixés à quarante-un ans pour le chemin du Nord, et à soixante-quinze ans pour les embranchements ; — 2° de Paris à Lyon ; longueur, cinq cent cinq kilomètres ; capital, deux cents millions; l'État ne fournit rien. Le maximum de durée de la concession est de quarante-cinq ans ; — 3° le chemin de Lyon à Avignon avec embranchement sur Grenoble ; longueur, trois cent trente-six kilomètres ; capital, cent cinq millions ; l'État ne donne pas de subvention et limite la concession à cinquante ans ; — 4° le chemin de Tours à Nantes ; longueur, cent quatre-vingt-quinze kilomètres; capital, trente-cinq millions; l'État exécute les terrassements et les travaux d'art; il se fait rembourser les terrains et rentre en possession de tout le chemin après trente-cinq ans au plus ; — 5° le chemin de Paris à Strasbourg avec embranchements sur Reims, Metz et Saarbruck ; longueur, six cent soixante kilomètres; capital, cent trente millions; l'État fournit les terrains et exécute les terrassements et les travaux d'art sur la ligne principale et l'embranchement de Reims; mais il laisse complétement à la charge de la compagnie adjudicataire l'exécution entière de l'embranchement sur Metz et Saarbruck ; la concession est limitée à quarante-cinq ans ; — 6° les chemins de Dieppe et Fécamp s'embranchant sur le chemin du Havre; longueur collective, soixante-onze kilomètres; capital, dix-huit millions ; l'État ne fournit rien ; la durée de la concession sera égale à

ce qui reste à courir de celle du chemin du Havre, quatre-vingt-seize ans; — 7° le chemin d'Aix au chemin d'Avignon à Marseille ; longueur, vingt-quatre kilomètres; capital, sept millions; durée de la concession, quarante-cinq ans; la compagnie exécute tout, sans subvention.

Les autres chemins soumis aux Chambres, mais non votés, sont les suivants: — 1° de Paris ou de Versailles à Rennes; capital, cinquante millions; longueur, trois cent soixante kilomètres; l'Etat fait les travaux d'art et les terrassements; — 2° de Dijon à Mulhouse; capital, soixante-douze millions; longueur, deux cent vingt-huit kilomètres; — 3° le chemin de Bordeaux à Cette; capital, cent cinquante millions; longueur, quatre cent quatre-vingt-un kilomètres ; subvention, quinze millions.

Enfin, les chemins qui n'ont point encore été l'objet de propositions législatives, mais dont on s'occupe dès à présent, soit comme complément de ceux précédemment votés, soit comme faisant partie du réseau classé en 1842, sont: — 1° la continuation du chemin de fer du centre depuis Moulins, d'une part, jusqu'à Roanne et Clermont-Ferrand, et depuis Châteauroux, de l'autre, jusqu'à Limoges, et plus tard Toulouse; — 2° le chemin de Bordeaux à Bayonne; — 3° le chemin de fer de Cherbourg à Paris et à Rouen par Caen et Lisieux, avec embranchement de Caen jusqu'à la Loire par Alençon et le Mans; — 4° le chemin de la Haute-Marne, unissant Saint-Dizier, sur le chemin de Strasbourg à Besançon, sur le chemin de Dijon à Mulhouse, en passant par Chaumont, Langres et Gray; — 5° le chemin de Macon à Genève par Pont-d'Ain; — 6° le chemin de Marseille à Toulon et à la frontière d'Italie.

L'immensité des travaux de toute nature à exécuter pour la réalisation de ce vaste réseau serait de nature à effrayer, on tremblerait pour leur achèvement, que la moindre crise politique pourrait faire ajourner, si tous les autres peuples n'étaient pas comme nous occupés à des œuvres semblables; si l'Angleterre, déjà si riche en chemins de fer, quand nous en avons si peu, n'entreprenait pas en ce moment d'en tripler le nombre; si la Prusse, l'Autriche, l'Italie, la Russie elle-même ne sacrifiaient comme nous au Dieu des chemins de fer. — Heureuse préoccupation qui, en absorbant les esprits hardis, en occupant les bras, en utilisant les millions, détourne des questions irritantes qui dans un temps d'oisiveté publique eussent conduit tout droit à la guerre et à la dévastation.

L'activité et le bien-être que l'exécution des chemins de fer dans les différents pays d'Europe entretient dans toutes les branches de la production sont incalculables. Partout le prix de la main-d'œuvre s'élève; l'agriculture n'a plus assez de bras, elle les dispute aux chantiers de terrassement; les mines, les forges, les ateliers de construction ne suffisent pas aux commandes, et une partie des bénéfices que l'on y réalise, depuis le premier jusqu'au dernier degré de l'échelle, se reverse sur les autres industries en consommations plus étendues de leurs produits.

Cet état de choses durera, il faut s'y attendre, plusieurs années; mais il sera prudent de le mettre à profit, et de se prémunir contre les mauvais temps qui pourront suivre. Il y a en ce moment de la surexcitation, il y en aura davantage encore; mais le calme reviendra, c'est-à-dire la réduction des commandes, la baisse des prix: il importe donc d'améliorer, mais de ne pas trop étendre ses moyens de production, parce qu'ils pourraient devenir en partie inutiles après quelque temps. C'est surtout à nos anciennes forges à veiller sur elles: que le haut prix actuel des fers, que le besoin que l'on en a et qui absorbe tout ce que

l'on peut produire, ne leur fassent pas perdre de vue que si elles ne perfectionnent pas leurs procédés de fabrication, il leur sera impossible, quand viendra la crise, de soutenir la concurrence, soit des nouveaux établissements qui se créent aujourd'hui, soit des usines étrangères qui, créées il y a sept ou huit ans pour les besoins des premiers chemins de fer, viennent de se rouvrir après avoir été fermées pendant plusieurs années, et n'éteindront pas de nouveau leurs feux sans avoir épuisé tous les moyens de se créer chez nous des débouchés. Le moment est favorable pour introduire des améliorations dans les forges; le fer s'y transforme volontiers en or : qu'on en profite; plus tard..., il serait trop tard !

En attendant, du reste, que nous en soyons arrivés là, tout va pour le mieux : les nombreuses compagnies, trop nombreuses, on pourrait dire, qui s'étaient formées pour soumissionner les mêmes lignes, commencent à comprendre qu'elles faisaient, par leur antagonisme, non les affaires de leurs souscripteurs, mais celles des adversaires du système de concession des chemins de fer à l'industrie; elles marchaient à leur ruine et se mettaient dans l'impossibilité de remplir leur tâche. Déjà plusieurs grosses compagnies se sont entendues pour soumissionner ensemble, et non concurremment, les chemins du Nord, de Lyon et d'Avignon. Des arrangements de même nature auront lieu, assure-t-on, pour Strasbourg, pour Nantes : nous y applaudissons de grand cœur, parce que l'avenir des chemins de fer en France ne peut être assuré que par le succès des premiers concessionnaires.

La première adjudication de chemins votés dans la session est annoncée pour le 9 septembre prochain : elle comprendra le chemin du Nord et l'embranchement de Fampoux. Les autres lignes ne pourront être adjugées que vers la fin de l'année ou le commencement de 1846, parce que toutes les questions de tracé ne sont pas encore résolues.

Nous nous occuperons, dans notre prochaine revue, des chemins de fer d'expériences, c'est-à-dire ceux sur lesquels on doit essayer les nouveaux systèmes de locomotion, soit par le vide, soit par l'air comprimé.

Δ

---

## REVUE MENSUELLE

# DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

---

SOMMAIRE : Rapport de M. H. Passy, sur le concours pour le prix quinquennal de 5,000 fr., fondé par M. Félix Beaujour. — Rapport de M. Dufau sur l'éducation d'une jeune fille sourde, muette et aveugle. — Lecture de M. Mallet, professeur de philosophie, sur Diodore, surnommé *Cronus*. — Analyse du système de M. Lanci, par M. Franck. — Découverte des tables d'Amalfi. — Rapport de M. Giraud sur un ouvrage de M. Anthoine de Saint-Joseph. — Rapport de M. le vicomte Portalis sur les travaux de son aïeul. — Communication de M. le docteur Loir sur le service des actes de naissance en France et à l'étranger, etc., etc.

Les dernières séances de l'Académie des sciences morales et politiques ont offert un assez vif intérêt. La science à laquelle est consacrée ce recueil n'a pas été oubliée dans les travaux de la docte assemblée. Ainsi le concours pour le

prix quinquennal de 5,000 francs fondé par M. Félix Beaujour, a donné lieu à un rapport de M. Passy, travail d'une haute portée, et dont cette livraison donne à nos lecteurs le texte même, au lieu d'une froide et incomplète analyse. Le sujet mis au concours consistait à rechercher les applications les plus utiles qu'on puisse faire de l'association volontaire et privée au soulagement de la misère; c'était là une question bien choisie en raison de son importance et de son actualité. Il s'est produit à toutes les époques, et surtout dans ces dernières années, un grand nombre de systèmes qui tous devaient avoir pour effet de calmer les souffrances humaines par la réforme de la société. Chaque réformateur se présentait comme seul initié par Dieu aux destinées du monde; son génie avait découvert une panacée infaillible pour les maux d'ici-bas; mais, pour appliquer ce remède héroïque, il fallait faire table rase, rompre avec le passé, et donner à l'organisation sociale des bases entièrement nouvelles; sinon point de salut. C'est une étude curieuse et instructive que celle de toutes ces utopies créées par des esprits audacieux pour un monde de convention, et qui, prenant presque toutes pour point de départ un principe vrai en lui-même, celui de l'association, en ont tiré des conséquences si diverses, et l'ont exagéré au point de le rendre irréalisable; c'est précisément de cette étude que l'Académie avait fait le sujet de son concours. Elle demandait que l'on discernât ce qu'il pouvait se rencontrer de vérité et d'erreur dans les différents systèmes proposés pour appliquer le principe de l'association au soulagement de la misère. Deux fois cette question a été mise au concours, et le prix qui devait être donné en 1843, a été ajourné en 1845; de nombreux concurrents sont entrés dans la lice; mais malgré le mérite incontestable de plusieurs Mémoires qui lui ont été envoyés, l'Académie n'a pas cru devoir décerner de couronne; ne la blâmons pas d'une sévérité qui double le prix des récompenses académiques, en les élevant à une hauteur qu'il est si difficile d'atteindre. Il est trop vrai, comme l'a dit avec regret le savant et illustre rapporteur, que les études graves et sérieuses ne gagnent pas de terrain parmi nous. L'Académie, à laquelle appartient une influence considérable sur la direction des esprits, n'en doit pas moins persévérer dans la voie qu'elle s'est tracée, et n'accorder sa haute sanction qu'à des œuvres vraiment supérieures. Cette sévérité portera ses fruits, et si elle écarte de la lice académique des Mémoires incomplets ou superficiels, elle y gagnera des travaux plus achevés et plus dignes d'être proposés pour modèles.

Nous regrettons que l'Académie n'ait point laissé une fois encore au concours la question si importante de l'association appliquée au soulagement de la misère. Il est plusieurs Mémoires qui lui ont paru d'un mérite réel, notamment celui de M. Joseph Garnier, qui portait le n° 19, Mémoire très-bien fait au dire même de M. le rapporteur, d'un style clair, vif, et dont le seul défaut est d'avoir omis « comme à dessein d'entrer dans le détail d'idées justes et bien arrêtées, qui ne pouvaient que gagner à être plus amplement développées. » Le temps aurait suffi, nous n'en doutons pas, à M. Garnier pour combler ces lacunes; malheureusement la question est retirée du concours, elle a fait place à un sujet nouveau et assez peu économique, l'examen du système de Pestalozzi!

— Il existe dans le New-Hampshire (États de l'Union), une pauvre jeune fille tout à la fois sourde, muette, aveugle et sans odorat, dont M. Dufau, directeur de l'institut des jeunes aveugles, à Paris, est venu retracer l'histoire. Laura Brigman était restée jusqu'à sept ans dans un état complet d'ignorance et d'abrutissement qui la privait de toute communication avec le monde matériel.

Ce qu'il a fallu de soins et d'efforts pour l'initier à la vie extérieure, puis aux notions si complexes et si variées de la vie morale, on ne saurait le dire. Le docteur Howe, directeur de l'institution des aveugles de Boston, entreprit son éducation, et grâce à son zèle, à sa persévérance, grâce aux procédés les plus ingénieux et les plus compliqués, il est parvenu à créer pour cette jeune fille un langage mystérieux, mais complet, et approprié à toutes les exigences de la vie sociale. Le journal de son éducation, fidèlement rédigé depuis l'origine, constate dans tous leurs détails ces merveilleux progrès. Aujourd'hui Laura Brigman comprend et se fait comprendre; elle a conscience de ses actes; elle connaît tous les attributs de l'esprit humain; elle a l'idée de Dieu, de la mort, de la vie future, de l'équité, de la pudeur, de la propriété, de l'affection raisonnée, de la charité même. L'éducation de cette jeune fille est regardée avec raison par M. Dufau comme une preuve très-puissante en faveur d'un principe immatériel, même chez ceux qui, privés de leurs sens, semblent aussi dépourvus de raison. Comment, en présence de pareils faits, douter de cette grande dualité de l'être humain, l'âme et le corps, et soutenir que l'intelligence est un simple produit de l'acquisition des sens?

Puisque l'ordre des séances de l'Académie nous conduit aux travaux de la section de philosophie, disons que M. Mallet, professeur au collége Saint-Louis, a fait une lecture sur un philosophe fort recommandable à coup sûr, et que Cicéron appelle un puissant raisonneur, *valens dialecticus*, et dont il est parlé dans Strabon, dans Pline, dans Aulu-Gelle, dans Sextus Empiricus, etc., etc.; ce personnage, c'est Diodore, surnommé *Cronus* (Κρονος, le temps), qui, sommé en présence du roi d'Égypte Ptolémée, par un malicieux docteur, du nom de Stilpon, de résoudre un argument dialectique, et surpris de la difficulté, ne put répondre, ce qui lui mérita le nom de *Cronus*, dont le gratifia le monarque égyptien. Il paraît que le malheureux Cronus ne prit aucun repos jusqu'à ce qu'il eût tranché le nœud gordien; mais il en mourut de douleur.

La philosophie grecque a fourni à M. Matter, inspecteur-général des études, le sujet d'un travail dans lequel l'auteur s'est proposé de comparer l'enseignement philosophique avec les institutions religieuses et politiques qui se sont succédé en Grèce et en Italie, de Solon à Justinien. Nous parlons un peu en aveugle du travail de M. Matter; avouons-le franchement, le système de l'auteur nous a entièrement échappé. Nous avons mieux compris M. Lanci, sorte de bénédictin italien qui, après avoir pâli vingt années sur la Bible, dans l'étude des antiquités égyptiennes, assyriennes et de la philosophie cabalistique, vient de découvrir que personne n'a jusqu'à ce moment compris le sens des saintes Écritures, personne si ce n'est M. Lanci. C'est à un savant académicien, M. Franck, que nous devons le plaisir de connaître M. Lanci et son système; nous l'en remercions bien sincèrement. M. Lanci, qui se donne pour un fervent chrétien, et même un chrétien catholique, croit qu'il a existé un foyer primitif de civilisation dont les rayons graduellement affaiblis se sont répandus peu à peu sur toute la surface du globe, conservés purs et intacts dans quelques intelligences; mais corrompus et dénaturés chez presque tous les hommes. La révélation du mont Sinaï n'est qu'une restauration de la sagesse antique; les mythologies n'en sont que des souvenirs dégradés. Un des symboles primitifs de la religion, c'est l'Écriture. A ce sujet, M. Lanci se demande sérieusement pourquoi les signes de l'écriture ne se rangent pas, chez tous les peuples, suivant une même direction. Comment se fait-il, dit notre savant, que certains

peuples écrivent de droite à gauche, d'autres de gauche à droite? plusieurs de haut en bas, quelquefois même de bas en haut? Savez-vous comment M. Lanci résout ce curieux problème? Par la marche que suivirent les fils de Noé au sortir de l'Arche. Sem, qui marcha vers l'Orient, vit le soleil devant lui; il écrivit comme écrivent aujourd'hui les Chinois, de haut en bas; Japhet, se dirigeant sur les zones tempérées, eut, sur sa route, le soleil à gauche; il écrivit de gauche à droite; enfin Cham, sous le feu du soleil, au-dessous des tropiques, écrivit indifféremment dans tous les sens. Avant le déluge, il existait une écriture dont Enoch était l'inventeur, c'est l'écriture divine. Telle est la découverte de M. Lanci, qui en fait bien d'autres, comme l'intéressant rapport de M. Franck l'a appris à l'Académie.

Une découverte plus moderne, c'est celle de la table d'Amalfi. Un voyageur français, chargé d'une mission scientifique à Naples et en Sicile, M. Petit de Barancourt, vient d'annoncer qu'un prince napolitain se flatte d'avoir découvert dans les manuscrits de la bibliothèque de Vienne, cette table, dont il est si souvent question dans l'histoire du droit maritime. Nous laisserons M. Giraud aux prises avec M. Pardessus sur la question de savoir s'il a jamais existé une table amalfitaine, et si, en tous cas, le texte retrouvé par le prince napolitain est bien l'ancien code d'Amalfi; après tout, peu nous importe. M. Giraud n'en restera pas moins le plus laborieux ou le plus fécond de tous nos académiciens. L'Académie lui doit des travaux étendus dont il a donné lecture dans le cours des dernières séances; à un rapport sur l'ouvrage de M. Anthoine de Saint-Joseph, juge au tribunal civil de la Seine, intitulé : *Concordance entre les Codes de commerce étrangers et le Code de commerce français*, il a fait succéder un compte-rendu du rapport au roi sur la situation de l'instruction primaire en 1843, puis un rapport sur une *Histoire du droit criminel chez les peuples anciens*, par M. Du Boys, ancien magistrat; enfin un autre rapport sur la publication que vient de faire M. le vicomte Portalis, conseiller à la Cour royale de Paris, des *Discours*, *Rapports* et travaux inédits de son aïeul, touchant le Concordat de 1801 et les articles organiques. A la suite de ce rapport, M. Giraud avait placé, comme en arrière-garde, un travail de sa composition sur les libertés de l'Église gallicane; ce Mémoire, dont la lecture a occupé plusieurs séances, avait le double tort de manquer d'à-propos, de ne rien apprendre de neuf sur un sujet bien usé. Était-il donc si nécessaire d'offrir à l'Académie un abrégé de tout ce qu'ont écrit Bossuet, l'abbé Fleury et tant d'autres?

Un travail plus utile, et dont le sujet appartient à la fois aux médecins, aux jurisconsultes et aux économistes, est celui que M. le docteur Loir a été admis à communiquer sur le service des actes de naissance en France et à l'étranger. M. Loir sollicite une réforme dans l'application de l'art. 55 du Code civil qui prescrit de présenter les enfants nouveau-nés à l'officier de l'état civil; il trouve de graves inconvénients dans l'usage de porter à la mairie ces enfants, dont la santé est ainsi compromise; cet usage reçoit souvent des exceptions, mais c'est au profit de familles privilégiées, qui reçoivent chez elles la visite de l'officier de l'état civil et sont affranchies par là d'un usage si fatal à la santé et même à la vie des nouveau-nés. Ce que l'auteur demande, l'art. 55 du Code civil ne le refuse pas; il exige la présentation à l'officier civil, voilà tout; le reste dépend de l'administration. S'agit-il d'un décès, le médecin se transporte au domicile des familles; rien ne s'oppose à ce qu'il en soit de même pour la constatation des naissances!... Plusieurs membres ont donné une adhésion complète aux

idées de M. Loir. M. Berriat Saint-Prix croit avec raison que le transport des enfants à l'église, pour leur administrer le baptême, augmente singulièrement le chiffre de la mortalité des nouveau-nés. M. Villermé est venu aussi appuyer de l'autorité due à son expérience et à ses travaux la réforme sollicitée par M. Loir. Il est certain, suivant lui, que l'existence de ces enfants ne court jamais moins de danger que dans une température douce et modérée, et qu'il faut éviter les deux extrêmes, le froid surtout, au moment de la naissance; c'est ce dont ne permettent pas de douter les relevés faits par le docte académicien sur les tableaux officiels publiés par la Sardaigne et la Belgique. Si l'on range les mois d'après le nombre décroissant des décès de zéro d'âge à un mois, on obtient le résultat suivant : janvier, février (mois du maximum). Viennent ensuite mars et décembre, avril et novembre, octobre et mai, septembre et août, juin, juillet, les deux mois les moins chargés. Cet ordre est certainement celui dans lequel s'accroît la température annuelle; il se trouve à très-peu de choses près le même pour la Belgique. Le mois de janvier compte deux fois autant de décès que chacun des deux mois juin et juillet; la proportion est de 1000 en janvier, et de 497 pour les mois minimum. Ces résultats proviennent de relevés faits dans la période de 1828 à 1857. Les mêmes différences s'observent dans chacune des grandes provinces des États sardes, et elles sont plus sensibles pour les communes rurales. Le rapport est de 49 contre 55 dans les villes en juin et juillet contre 100 en janvier. Ces faits sont déduits de 173,628 décès d'enfants nouveau-nés dans la période du premier mois. Et la preuve qu'il ne faut pas attribuer au plus grand nombre de naissances l'excessive mortalité de ces enfants en janvier, c'est que ce mois ne vient que le troisième dans l'ordre des naissances, et excède seulement d'un neuvième les naissances de juin et juillet.

— A la question des enfants nouveau-nés se rattache celle des enfants trouvés, dont M. Curel, préfet des Hautes-Alpes, a fait l'objet d'un bon et savant livre; M. Lucas s'est fait le rapporteur de cet ouvrage auprès de l'Académie; franchement nous préférons le livre au rapport, et nous engageons ceux qui étudient cette grave question à consulter l'excellent travail de M. Curel. On se plaint souvent, et avec raison, du peu d'importance des rapports présentés à l'Académie sur les ouvrages dont il lui est fait hommage; ce sont d'ordinaire des réclames qui ne supposent même pas la lecture du livre dont on vient entretenir une aussi grave assemblée. Il est bon d'être poli, indulgent; mais il ne faudrait pas faire de tous ceux qui gratifient l'Académie de leurs productions autant de grands hommages et de génies auxquels on doit des passe-ports pour la postérité la plus reculée. Dernièrement, un auteur publie un ouvrage pompeusement intitulé : *Des voies anciennes et modernes de l'Afrique septentrionale, leurs origines, leurs mouvements et leurs transformations, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours*; voilà M. Michelet qui sort de sa retraite et obtient une trêve des jésuites pour venir à l'Institut recommander *cette grande œuvre commencée d'une manière originale et profonde*. L'œuvre est grande, nous n'en doutons pas, puisque vous le dites; au moins deviez-vous en exposer le plan et les détails, et ne pas vous borner à quelques mots insignifiants, indignes de l'Académie qui vous écoute et du livre même que vous préconisez.

Ce reproche de légèreté serait injuste à l'égard de M. Passy, dont les rapports, toujours graves et sérieux, font autorité à l'Académie. On peut en juger en

lisant celui qu'il a fait sur le *Tratado elemental de economia politica eclectica por el doctor don Manuel Colmeiro*; nous en donnons le texte même dans notre *Bulletin bibliographique*. M. Passy a également entretenu l'Académie d'un ouvrage de M. le chevalier Tapiès, lequel a pour objet une *Statistique comparée de la France et de l'Angleterre*. En applaudissant à la pensée qui a inspiré ce travail, en louant l'auteur d'avoir relevé des faits très-importants pour la statistique et l'économie politique, M. Passy s'est plaint de ce que certains faits n'avaient pas été observés en France avec le même soin qu'en Angleterre; il a ajouté qu'au lieu de recourir aux sources officielles, l'auteur s'était souvent contenté de brochures ou de discours prononcés à la tribune. La France, a-t-il dit, possède dans ses dépôts publics, dans les archives de ses ministères, des documents statistiques fort précieux, mais beaucoup trop négligés. L'administration de l'enregistrement, par exemple, pourrait fournir les détails les plus curieux sur le mouvement de la richesse nationale; on pourrait suivre, en relevant sur les répertoires, soit les contrats de mariage portant déclaration de valeurs, soit les mutations en matière de succession mobilière ou immobilière, les progrès et les modifications des fortunes privées en France. Sans doute ces documents ne sont pas exempts d'inexactitudes, mais ces inexactitudes se compensent d'elles-mêmes en se renouvelant chaque année. Parcourez ainsi les ministères, les administrations publiques, partout vous recueillerez une foule de documents pleins d'intérêt pour la statistique et l'économie politique, et qu'il est fâcheux de ne pas voir classer et publier. Veut-on connaître le mouvement de la population dans le sens des diverses professions sociales, il suffirait de compulser, au ministère de la guerre, les déclarations des jeunes gens, de leurs professions lors du recrutement. On verrait que depuis vingt-cinq années le nombre des familles tenant à l'agriculture a dû sensiblement diminuer, puisque du chiffre de 58 ou 59 pour 100 de la population totale, il est descendu à celui de 48 ou 50. Il est rare de trouver en d'autres pays des faits aussi nombreux et aussi importants, recueillis et concentrés dans les administrations publiques.

— M. Blanqui est de retour de son voyage en Espagne, où l'avait appelé une mission scientifique. Il prépare en ce moment un rapport au ministre qui lui a donné cette mission, et il doit le communiquer à l'Académie dans une prochaine séance; avant tout, il a demandé à lui soumettre quelques considérations très-sommaires sur les difficultés que présente ce travail. M. Blanqui paraît émerveillé de la situation de l'Espagne. Une révolution radicale s'est accomplie dans le développement de son industrie à la suite des crises intérieures et extérieures qui ont bouleversé ce pays. Après de si longs troubles, on devrait croire l'Espagne épuisée, anéantie; les traces de la guerre civile ont disparu, et c'est à peine si quelques villages encore crénelés conservent le souvenir des derniers troubles. Partout les plaies de l'Espagne se cicatrisent, partout se manifeste une tendance marquée vers le travail et l'industrie. C'est ce qu'atteste la dernière exposition de Madrid. La suppression des couvents a donné à l'industrie des magasins, des fabriques, qui semblent avoir été construits exprès pour elle; près de sept cents couvents sont devenus des filatures, et les longues cheminées de briques offrent un contraste bizarre avec les clochers qui s'élèvent autour d'elles. A ce tableau qui avait sa poésie, M. Blanqui a ajouté quelques détails sur la situation de l'agriculture, le régime pénitencier, l'instruction publique, la contrebande, enfin sur l'état des esprits au

point de vue moral et religieux. On voit que M. Blanqui a touché à toutes les questions qu'il n'a pu qu'effleurer dans une improvisation destinée, comme il l'a dit, à donner à ses collègues un avant-goût de son rapport dont la lecture est à l'ordre du jour de la séance prochaine.

Il nous resterait à parler du rapport qu'a fait M. Dunoyer de l'ouvrage de M. Frédéric Bastiat sur la grande lutte dont l'Angleterre nous donne en ce moment le spectacle; mais il suffit de renvoyer au texte même de cet intéressant rapport que publie la présente livraison. En somme, les dernières séances de l'Académie n'ont pas été stériles; parmi les nombreux travaux dont on a donné lecture, il en est plusieurs d'un mérite très-réel, et dignes à tous égards de l'attention de nos lecteurs. G. S.

# DE L'AVENIR DU COMMERCE DES VINS

## ENTRE LA FRANCE ET LA GRANDE-BRETAGNE.

*Aux membres de la Ligue, aux officiers du* Board of trade, *aux ministres du gouvernement anglais.*

La *Ligue* provoque les réformes commerciales, le *Board of trade* les élabore, le ministre les convertit en lois : c'est donc à ces trois degrés de juridiction que j'adresse les réflexions qui suivent.

L'Angleterre ne produisant pas de vins, les droits de douane qui frappent ce liquide ne peuvent être considérés comme *protecteurs*. Par ce motif, ils ne suscitent pas les réclamations de la *Ligue*. Aussi voit-on les vins figurer parmi les huit articles auxquels paraît devoir se restreindre l'action du tarif anglais.

Cependant un droit, même fiscal, est contraire à la liberté du commerce, si, par son exagération, il prévient des échanges internationaux, s'il interdit au peuple des satisfactions qui n'ont en elles-mêmes rien d'immoral, s'il va jusqu'à lui ravir le choix de ses habitudes[1], si même, sacrifiant ce revenu public, qui lui sert de prétexte, on s'en sert comme d'un acte de représailles contre des tarifs étrangers, ou qu'on le réserve comme moyen d'agir sur ces tarifs[2]. C'est parce que l'administration anglaise est décidée à mettre enfin la justice au-dessus de ces vaines considérations d'une fausse et étroite politique, qu'elle se propose, si je suis bien informé, de substituer au droit fixe actuel de 5 sch. 6 d. par gallon une taxe fixe d'un schelling, plus un droit de 20 pour 100.

Cependant en laissant subsister ce droit fixe d'un schelling, faites-vous réel-

[1] J'ai souvent entendu dire, en Angleterre, que l'élévation des droits sur les vins de basse qualité était sans importance, parce qu'en aucun cas le peuple ne buvait de vin dont il n'a pas l'*habitude*. Mais ne sont-ce pas précisément ces droits qui ont créé ces habitudes?

[2] Sir Robert Peel, en présentant son plan financier, a dit qu'il « réservait les droits sur les vins comme moyen d'amener la France à un traité de commerce. » Mais il a dit aussi que « si cette politique ne réussissait pas, y persévérer serait léser les intérêts du peuple anglais. »

lement *justice* au peuple anglais d'une part? de l'autre, entrez-vous franchement dans la voie d'une saine *politique* à l'égard des autres peuples? — Ce sont deux points sur lesquels je vous prie de me permettre d'appeler votre attention.

Mais quel droit a un étranger de s'immiscer dans une telle question? Le droit que je tiens de votre principe : *liberté de commerce* n'implique-t-elle pas entre les nations *communauté d'intérêts?* En m'occupant de votre pays, je travaille pour le mien, ou, si vous l'aimez mieux, en m'occupant du mien, je travaille pour le vôtre.

Qu'un droit uniforme appliqué à des valeurs différentes soit *injuste*, c'est ce qui n'a pas besoin de démonstration. Je me bornerai donc, sur ce point, à montrer en chiffres les résultats des trois systèmes, en supposant que les prix maximum et minimum des vins pouvant donner lieu à un commerce important soient de 28 sch. et 3 d. le gallon.

| | VIN DU RICHE. | | VIN DU PAUVRE. | |
|---|---|---|---|---|
| Système actuel, droit fixe de 5sh.6. | Prix d'achat... 28sh.<br>Droit..... 5 . 6d, ou 20 p. 0/0. | | Prix d'achat... 3sh.<br>Droit..... 5 . 6d, ou 183 p. 100. | |
| | 33 . 6 | | 8 . 6 | |
| Système projeté, droit mixte. | Prix d'achat... 28sh.<br>Droit fixe..... 1 .<br>Droit graduel à 20 p. 0/0.... 5 . 6d | ou 23 p. 0/0. | Prix d'achat... 3sh.<br>Droit fixe..... 1 .<br>Droit graduel à 20 p. 0/0.... 0 . 6d | 50 p. 0/0. |
| | 34 . 6 | | 4 . 6 | |
| Système du droit *ad valorem*. | Prix d'achat... 28sh.<br>Droit à 20 p. 0/0. 5 . 6d, ou 20 p. 0/0. | | Prix d'achat... 3sh.<br>Droit à 20 p. 0/0. 0 . 6d, ou 20 p. 0/0. | |
| | 33 . 6 | | 3 . 6 | |

Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires.

Aujourd'hui, *pour une dépense égale*, le pauvre paye *huit fois* la taxe du riche.

Dans le système projeté, il payerait encore une *taxe double*.

Le droit *ad valorem* est seul équitable.

J'ai eu l'honneur de soumettre verbalement cette observation à quelques-uns de nos plus célèbres économistes, à des membres du Parlement, à des hommes d'État : ils sont loin d'en contester la justesse; mais, disent-ils, le droit *ad valorem* est d'une perception coûteuse et difficile.

Mais une difficulté d'exécution suffit-elle pour justifier la perpétration d'une injustice? En France, l'administration aurait trouvé commode de frapper chaque hectare de terre d'un impôt uniforme, sans égard à sa force contributive; elle n'y a pas songé, cependant, et n'a pas reculé devant les complications du cadastre. La raison en est simple : quand la nation en masse rencontre un obstacle, c'est à la nation en masse à le vaincre, et elle ne peut sans iniquité s'en débarrasser aux dépens d'une classe, et précisément de la classe la plus malheureuse.

L'objection, d'ailleurs, perd toute sa force en présence du système *mixte*. Il implique la possibilité de prélever le droit graduel.

On ajoute, il est vrai, que sans le droit fixe il faudrait, sous peine de compromettre le revenu de l'État, porter plus haut le droit *ad valorem*, qui, dans ce cas, offrirait un trop fort appui à la fraude.

Mais sont-ce les réformateurs auxquels je m'adresse qui plaideront la cause des droits exagérés au point de vue fiscal? Quand vous voulez grossir votre

revenu, quel est depuis longtemps tout votre secret? C'est justement de modérer les taxes. Cette politique ne vous a jamais failli, et en ce moment même les résultats de l'abaissement des droits sur le sucre lui donnent une éclatante consécration.

On peut, je crois, tenir pour certain qu'avec un droit modéré de 20 pour 100, l'Angleterre fera sur les vins un commerce immense et constamment progressif. La France consomme quarante millions d'hectolitres de vins, malgré les taxes et les entraves par lesquelles il semble qu'elle cherche à détruire cette branche d'industrie ; y a-t-il exagération à établir que la Grande-Bretagne, avec ses puissantes ressources de consommation, achètera *le dixième* de ce qu'achète la France, ou quatre millions d'hectolitres, dont 7/8 de vins ordinaires à 5 sch. et 1/8 de vins fins à 28 sch. en moyenne? Or, dans cette hypothèse, le Trésor recouvrerait de trois à quatre millions sterling. Il ne perçoit aujourd'hui que deux millions.

J'ai dit, en second lieu, que le droit uniforme me semble *impolitique*.

L'Angleterre s'étant assurée que la prospérité d'un peuple se mesure mieux par ses importations que par ses exportations, a pris le parti d'ouvrir ses ports aux produits des autres nations, sans attendre d'elles *réciprocité*, et sans même la leur demander. Son but principal est de mettre sa législation commerciale en harmonie avec la saine économie politique; mais accessoirement elle espère agir au dehors par son exemple, car, jusqu'à ce que la liberté soit universelle, elle ne lui cédera que la moitié de ses fruits.

Or, au point de vue de l'influence que peut exercer sur les nations cette initiative de la grande réforme commerciale, quelle différence immense sépare le *droit fixe* du droit *ad valorem!*

Avec le droit uniforme, vous continuerez, comme aujourd'hui, à recevoir quelques vins de Xérès et des bons crûs de la Champagne et du Bordelais. L'Angleterre et la France se toucheront encore par leurs sommités aristocratiques, et vos riches seigneurs donneront la main, par-dessus la Manche et à travers les tarifs, à nos grands propriétaires. Mais voulez-vous que votre population et la nôtre soient mises en contact sur tous les points? qu'un commerce actif et régulier entre les deux peuples pénètre dans tous les districts, dans toutes les communes, dans toutes les familles? Tenez-vous à voir l'Angleterre passer le détroit et enfoncer dans notre sol de profondes racines? Renoncez à ce droit *fixe*, et laissez l'infinie variété de nos produits aller satisfaire l'infinie variété de vos goûts et de vos fortunes. Alors les avocats du *free-trade* en France auront une large base d'opérations; car la connaissance, l'amour, le besoin du *libre échange* descendront jusque dans nos chaumières, et il n'y aura pas un de nos foyers qui ne suscite quelque défenseur à ce principe d'éternelle justice. Et ai-je besoin de vous dire les conséquences?... La puissance de consommation s'élargira tellement en France comme en Angleterre, qu'il y aura des débouchés pour vos manufactures comme pour nos fabriques, pour nos champs comme pour les vôtres, et le temps arrivera, je l'espère, où vous pourrez transformer en navires marchands vos vaisseaux de guerre, comme nous pourrons rendre nos jeunes soldats à l'industrie.

Paix au dehors, justice au dedans, prospérité partout, de tels résultats pourraient-ils être balancés dans votre esprit par une simple difficulté d'exécution qui ne vous a pas arrêtés pour le thé, et que d'ailleurs vous n'évitez pas par le système mixte?

FRÉDÉRIC BASTIAT.

# BULLETIN.

Giudizio sulla esposizione del 1844, e Notizie sull' industria patria. (*Jugement sur l'Exposition de 1844, et Notices sur l'industrie nationale*, par M. Giulio [1]. — En 1827, la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Turin obtint de son gouvernement l'institution d'expositions périodiques des produits de l'industrie nationale. Ces expositions devaient se renouveler tous les trois ans, et, en effet, les deux premières eurent lieu dans les années 1829 et 1832. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que, pour un pays de médiocre étendue comme les États Sardes, des expositions triennales se trouvaient trop rapprochées les unes des autres. Dans le court espace de trois ans, l'industrie ne pouvait pas généralement faire des progrès assez sensibles pour qu'il y eût une notable différence entre une exposition et celle qui l'avait précédée immédiatement; dès lors ces solennités industrielles ne pouvaient offrir qu'un faible intérêt. En conséquence, le 22 avril 1834, une ordonnance de Sa Majesté sarde décida qu'à l'avenir les expositions ne se feraient que de six en six ans. Conformément à cette nouvelle fixation, la troisième exposition eut lieu au printemps de 1838, et la quatrième s'est ouverte l'année dernière, le 20 mai, dans le château royal de Valentino.

Les expositions de Turin se distinguent des nôtres, non-seulement par leurs époques un peu plus éloignées, mais encore par la sage mesure qui a été prise, d'adjoindre aux produits industriels proprement dits les produits des arts et ceux de l'agriculture et de l'horticulture. Cette réunion, en attirant un plus grand concours d'exposants, donne à cette solennité une importance convenable, en même temps que la variété des objets exposés excite plus généralement l'intérêt du public. Ce n'est que dans de grands empires tels que la France, où la production dans tous les genres se développe sur une échelle proportionnée à l'étendue du territoire et au chiffre élevé de la population, qu'il est à propos d'assigner aux différentes espèces de produits des expositions propres.

Les États Sardes ne sont pas restés étrangers au progrès industriel qui se manifeste dans toutes les parties de l'Europe. Les chefs d'industrie indigènes, aidés de quelques industriels étrangers, français pour la plupart, ont dignement secondé les efforts du gouvernement de Turin pour le développement de la production et l'amélioration des produits, et leur zèle a été couronné de succès.

*Fer.* Les mines de fer aujourd'hui en exploitation dans le royaume de Sardaigne sont au nombre de vingt-huit; elles emploient 3,500 ouvriers seulement. On en extrait 140,000 quintaux métriques de minerai valant 500,000 francs. Les minerais donnent 80,000 quintaux de fer en barres d'une valeur de 4 millions. Les mines de fer les plus riches sont celles de Cogne, province d'Aoste, celles de Traversella et de Baro, province d'Ivrea. Ces trois mines fournissent ensemble de 80 à 90 mille quintaux de minerai, c'est-à-dire un peu moins des deux tiers de la quantité totale extraite des mines sardes; le fer affiné qui en provient peut être estimé à 52,000 quintaux. La mine de fer de Saint-Georges de Hurtières (Maurienne) et celle de Genevois produisent de 45 à 50,000 quintaux de minerai, donnant en fer affiné de 28 à 30,000 quintaux.

Le fer figure en première ligne dans la production métallurgique de la Sardaigne, néanmoins la fabrication ne suffit pas à la consommation. Cette insuffisance ne pro-

[1] Turin, 1845, un volume in-8°.

vient pas de la pénurie du minerai, mais de la rareté du combustible dans les lieux où sont placées les mines, et de leur éloignement de la mer. Cet éloignement est cause que le combustible venant du dehors ne peut être transporté jusqu'à la mine, et que le minerai ne peut pas davantage descendre sur le littoral pour y recevoir l'action du feu. Il résulte de là que le minerai de l'île d'Elbe et le charbon de la Toscane, importés sur différents points de la rivière de Gênes, y alimentent de nombreuses usines dans lesquelles le fer est préparé directement sans fusion préalable, suivant la méthode nommée catalane ou ligurienne. Le minerai ainsi importé produit environ 30,000 quintaux métriques de fer par année; ce qui porte à 120,000 quintaux toute la production de ce métal dans le royaume de Sardaigne. Pour atteindre le chiffre de la consommation, il faut ajouter à cette quantité 8,000 quintaux de fer de première fabrication, et 30,000 quintaux de fonte provenant de l'importation étrangère.

Cependant les importations du minerai de l'île d'Elbe se réduisent graduellement. Le continent sarde possède cette matière en abondance; mais comme elle n'était pas toujours placée à côté du combustible, les exploitations étaient trop dispendieuses et se trouvaient dès lors abandonnées. Les méthodes perfectionnées ayant donné de grandes économies dans l'emploi du combustible, on a créé de nouvelles exploitations, et le minerai de l'île d'Elbe est de plus en plus abandonné. La production indigène du fer a longtemps été protégée dans les États Sardes contre la concurrence étrangère par des droits très-élevés, et ce système a arrêté tout progrès. Mais depuis un certain nombre d'années ces droits ayant été graduellement réduits, les producteurs sardes ont été forcés de quitter l'ornière de la routine pour lutter sans trop de désavantage contre les fabriques étrangères, mieux pourvues de combustibles minéraux et plus avancées dans leurs procédés de fabrication. MM. Frerejean, propriétaires de forges à Epierre en Savoie, ont entre autres puissamment contribué à l'emploi des gaz pour l'affinage du fer.

Très-récemment encore le royaume de Sardaigne ne possédait point de fabriques d'acier. Deux fabricants, couronnés à l'exposition de 1838, ont été les premiers à enrichir l'industrie de leur pays de cette acquisition importante. Depuis cette époque, un troisième établissement est venu s'ajouter aux deux autres, et ces trois usines, dont les produits ne sont point les mêmes, suffisent déjà à approvisionner le royaume de certains articles, particulièrement en ce qui concerne les ressorts de voitures. Néanmoins cette fabrication est susceptible de prendre encore des développements considérables. Les trois usines réunies peuvent verser annuellement dans le commerce 140,000 kilogrammes d'acier. Or, à côté de cette production, l'importation de l'acier en barres a été, en 1843, de 142,037 kilogrammes; la production indigène atteindrait donc un chiffre double de celui auquel elle est déjà parvenue, qu'elle trouverait à l'intérieur un marché assez étendu pour ses produits, même dans le cas improbable où il ne se développerait pas de nouveaux besoins. L'avenir des usines qui produisent l'acier paraît encore bien plus brillant si l'on considère la quantité des objets d'acier que l'importation verse chaque année dans les États Sardes; car la France seule fournit à ce pays, en faux, scies, limes, râpes, instruments tranchants et autres objets en acier ou en fer acéré, un total de 22,539 kilogrammes, et les importations de l'Angleterre et de l'Allemagne sont plus considérables encore.

A la suite de la production de l'acier est venue la fabrication des limes. Des échantillons de ce genre de produits, qui ont paru pour la première fois à l'exposition de 1844, promettent d'exclure, dans un avenir prochain, des ateliers sardes les limes de Styrie, et d'y remplacer partiellement les limes anglaises.

Les fils de fer du royaume de Sardaigne étaient naguère inférieurs aux produits similaires des pays voisins. Une commission nommée par le gouvernement pour rechercher les causes de cette infériorité, a reconnu qu'en choisissant convenablement les métaux indigènes, et en les traitant avec un soin suffisant et d'après certains pro-

cédés qu'elle indiquait, on pourrait en fabriquer des fils de fer qui ne le céderaient point à ceux de l'étranger. En effet, à l'exposition de 1844, des fils de fer obtenus par l'emploi partiel de la méthode de la commission, présentaient une notable amélioration sur ceux des expositions précédentes. Cette exposition est aussi la première qui ait montré en Sardaigne des meubles en fer creux, et un constructeur en cette partie, M. Filippo Cambiagio, a exposé une voiture remarquable par son élégance et sa légèreté, dans laquelle il n'entrait pas d'autres matériaux que le fer.

*Argent et plomb.* On exploitait jadis une mine d'argent à Vinadio. Cette exploitation est interrompue depuis longtemps; d'un autre côté, le filon de minerai de ce métal, découvert dans le val d'Aoste, n'a jusqu'ici été l'objet d'aucune entreprise sérieuse, de sorte que les seules mines d'argent et de plomb en exploitation dans le royaume sont celles de Pesey et de Macot, dans la Tarentaise, celles de Saint-Jean de Maurienne et de Tenda. La mine de Pesey, découverte en 1714, fut d'abord exploitée pour le compte d'une compagnie anglaise à laquelle succéda une compagnie de nationaux, dirigée par le baron della Torre; elle appartient aujourd'hui à l'État, qui y occupe 254 ouvriers. La mine de Macot n'a été découverte qu'en 1807; elle a toujours été exploitée au profit de l'État; elle occupe 230 ouvriers. Enfin la mine de Saint-Jean de Maurienne, qui n'est exploitée que depuis une vingtaine d'années environ, et qui n'a jamais employé plus de 20 à 30 ouvriers, est aujourd'hui presque entièrement épuisée. Les produits réunis de ces mines ont donné dans l'espace d'un siècle les résultats suivants:

| | | PLOMB. | ARGENT. | VALEUR. |
|---|---|---|---|---|
| | | — | — | — |
| | | Quint. m. | Kilog. | Francs. |
| Exploitation par la compagnie anglaise, | de 1745 à 1760 | 90,000 | 14,000 | 4,940,000 |
| — par la compagnie nationale, | de 1760 à 1792 | 59,098 | 23,617 | 9,000,000 |
| — par le gouvernement français, | de 1792 à 1814 | 43,269 | 4,947 | 3,037,282 |
| — par le gouvernement sarde, | de 1814 à 1824 | 16,159 | 3,440 | 1,734,707 |
| — — — | de 1824 à 1834 | 25,717 | 5,832 | 2,578,175 |
| — — — | de 1834 à 1842 | 17,592 | 3,983 | 1,024,254 |
| | Totaux..... | 251,835 | 55,835 | 22,314,418 |

Le minerai de Pesey, de Macot et de Saint-Jean de Maurienne se transporte en totalité à la fonderie royale d'Albertville. On en retire, année moyenne, 600 kilogr. d'argent, 230 quintaux de *litharge*, et 2,500 quintaux de plomb. La valeur totale de ces trois substances peut s'élever à 300,000 francs.

*Or.* Les filons de pyrites aurifères actuellement exploités dans les vallées d'Anzasca, de Toppa et d'Antrona, dans la province de Pallanza, sont concédés à vingt-cinq entreprises différentes; 400 ouvriers suffisent pour les faire marcher toutes, fouiller le minerai, l'extraire de la mine, le trier, le transporter aux moulins d'amalgamation et le triturer. Les plus importantes de ces vingt-cinq concessions sont celles de Peschiera, employant 115 ouvriers, et de Minerone di Sotto, qui en occupe 65, toutes deux dans la vallée d'Anzasca.

Le produit annuel des vingt-cinq exploitations peut s'estimer comme il suit:

| | OR. | | VALEUR. |
|---|---|---|---|
| Vallée d'Anzasca ..... | 153,867 | grammes | 402,400 francs. |
| — de Toppa..... | 19,424 | — | 50,800 |
| — d'Antrona..... | 20,556 | — | 53,760 |

On exploite encore, pour le compte du gouvernement, un autre filon aurifère à Alagna, dans la vallée de Sesia, province de Novarra. Cette exploitation n'occupe qu'une dizaine d'ouvriers, et son produit peut être d'une valeur de 6 à 7,000 francs.

*Cuivre.* Des nombreuses espèces de minerai de cuivre dont on trouve des indices

dans les États Sardes, et dont plusieurs ont été jadis l'objet d'exploitations plus ou moins florissantes, la seule dont on tire actuellement quelque parti est le cuivre pyriteux de Saint-Georges de Hurtières, qui est élaboré dans les usines de Randens, et cette mine ne fournit pas plus de quatre ou cinq milliers de kilogrammes de métal par année. L'ancienne mine de cuivre, placée sur le territoire de Riva, près d'Alagna dans le val de Sesia, va être remise en exploitation pour le compte du gouvernement. Cette mine, découverte, à ce que l'on croit, en 1707, a déjà été pendant longues années exploitée par l'État, puis concédée successivement à divers particuliers ; elle est retombée en 1851 dans le domaine public.

Un grand amas de scories, provenant de l'ancienne fonderie de Champ de Praz, dans le val d'Aoste, ayant donné, dans une analyse qui a été faite récemment de quelques échantillons de ces matières, 16 pour 100 de cuivre, on avait d'abord conçu l'espérance d'en pouvoir extraire ce métal avec avantage ; mais l'opération tentée a démontré que la dépense nécessaire pour purger le cuivre des dernières particules de fer carburé auquel il est uni, aurait dépassé les bénéfices de l'entreprise. On a donc été contraint de l'abandonner.

*Manganèse.* Les mines de peroxyde de manganèse actuellement en activité dans les États Sardes sont au nombre de trois : l'une à Saint-Marcel dans le val d'Aoste, l'autre à la Forclaz dans le Chablais, la troisième à Arcole, province du Levant. Elles fournissent ensemble 35,000 kilogrammes de peroxyde, dont la plus grande partie est expédiée à l'étranger ; mais elles acquerront plus d'importance lorsque, par la multiplication des fabriques de tissus de coton et par un usage plus général du chlore et des chlorures dans les blanchisseries, le manganèse viendra à être plus recherché qu'il ne l'est présentement. Outre les trois mines ci-dessus indiquées, nous citerons encore celle de Pignone, province du Levant, dont l'exploitation ne rencontrerait aucune difficulté.

*Cobalt.* L'extraction du cobalt est partout négligée. On a fait quelques fouilles insignifiantes dans la vallée d'Aoste ; mais ce sont des essais plutôt que des entreprises sérieuses. Quant à la mine d'Usseglio, province de Turin, qui a été exploitée pendant longtemps, depuis bien des années elle est entièrement ou presque entièrement abandonnée.

La fabrication des *pâtes céramiques* est assez arriérée en Sardaigne. La poterie commune manque généralement d'élégance ; ce qui n'étonnera pas si l'on fait attention que, dans quelques provinces, et notamment dans celle de Biella, elle est fabriquée par des paysans travaillant pour leur compte, consacrant la plus grande partie de l'année à la culture des terres, et ne donnant à leurs travaux de poterie que les mois d'hiver, durant lesquels la mauvaise saison les force à abandonner les champs. Évidemment ces potiers de passage ne peuvent jamais être que de mauvais ouvriers. Il n'existe dans tout le royaume qu'une seule fabrique de porcelaine, celle de MM. Dortu, Richard et compagnie, près de Turin. Ses produits exposés attestent de louables efforts pour améliorer la qualité et abaisser les prix ; cependant ils laissent encore à désirer sous le rapport de la blancheur et du poli. Les briques, tuiles et carreaux au contraire sont fabriqués sur une assez grande échelle ; il s'en produit actuellement 100 millions de pièces, dont 10 millions sont versés dans le commerce de l'exportation.

On ne fabrique pas de *glaces* dans le royaume sarde. Quelques fabriques de cristaux qui existaient à Thorens et à Alex sont maintenant complétement tombées ; mais la fabrication du verre de bouteille et du verre blanc a fait des progrès. Celle des produits chimiques, malgré de louables efforts, n'a pris jusqu'ici que fort peu de développement ; elle atteint à peine annuellement une valeur de 300,000 francs.

Il y a un siècle et demi, Gênes avait pour ainsi dire le monopole de la fabrication du *papier* ; si cette industrie se fût développée en Ligurie en proportion de l'accroissement qu'a pris la consommation, ce serait pour ce pays une source de richesse im-

mense; mais il n'en a pas été ainsi : l'Angleterre, qui en 1690 tirait tout son papier blanc du dehors, en fabrique assez pour en livrer à l'exportation pour une valeur de quelques millions de francs; et la France en exporte, tant en feuilles qu'en livres, cartes et cartons, pour plus de 20 millions chaque année. Ce n'est plus guère qu'en Espagne, en Portugal et dans quelques contrées de l'Amérique que les papeteries de Gênes peuvent écouler leurs produits. Ces usines ont eu à traverser une rude crise par l'effet de l'invention de la machine continue de Fourdrinier, qui a réduit des deux tiers au moins la dépense pour la fabrication du papier. Pendant longtemps les fabriques génoises, protégées par un droit de 65 francs par quintal contre l'introduction du papier français, ont persisté dans leur vieille routine; mais leur marché se resserrant chaque jour au dehors, et d'un autre côté le gouvernement sarde ayant abaissé la taxe d'entrée, force leur a été de suivre le progrès si elles voulaient vivre. Les grandes fabriques se sont donc transformées en adoptant la machine de Fourdrinier; quant aux petites, elles ont succombé pour la plupart. La papeterie génoise se raffermit maintenant; son exportation augmente peu à peu : en 1843, elle était, en papier blanc et de couleur, de 16,993 quintaux.

La *tannerie* sarde livre à la consommation 3,500,000 kilogrammes de cuir provenant de 8 à 9 millions de kilogrammes de peaux fraîches. Le pays ne fournit pas seul à ses tanneries cette quantité de peaux; le quart en est importé de l'étranger, principalement de l'Amérique méridionale, du Portugal, de la côte de Barbarie, et enfin des possessions anglaises dans l'Inde. On sait que la consolidation de la gélatine, qui forme en grande partie la substance des peaux, ne s'obtient, par l'emploi de la poussière d'écorce dans les fosses, suivant la méthode ordinaire, qu'au bout de trois, de six mois et même d'une année et plus. Pendant ce temps le capital dort, les intérêts s'accumulent, et il en résulte une augmentation dans la valeur vénale des cuirs; aussi la tannerie de tout temps s'est-elle préoccupée des moyens d'abréger la longue période durant laquelle les cuirs restent ensevelis dans les fosses. Notre compatriote, M. Vauquelin, paraît avoir résolu d'une manière tout à fait satisfaisante ce problème jusqu'ici insoluble. La tannerie sarde se refuse encore à adopter son procédé; mais, ainsi que l'atteste le rapport de la Chambre du commerce sur l'exposition de 1844, ce n'est point par une persistance aveugle dans une routine ancienne; les tanneurs sardes attendent seulement que la nouvelle méthode ait été suffisamment expérimentée, et lorsque sa supériorité sera démontrée, ils s'empresseront de l'adopter.

La *soie* tient le troisième rang dans l'échelle des produits naturels du royaume de Sardaigne; elle se place après les céréales et le vin, et forme, sans contredit, l'objet le plus important du commerce du pays. La production annuelle est de 8 millions de kilogrammes de cocons, donnant 600,000 kilogrammes de soie, qui après avoir subi l'opération du filage, représentent une valeur de 38 millions de francs. Les filatures, au nombre de 982, occupent directement ou indirectement 65,000 individus. Cependant cette industrie, si capitale pour les États Sardes, est loin d'être en ce moment dans une situation prospère. Ceux qui prétendent qu'elle rétrograde tombent dans l'exagération, et le tableau même des exportations en fait foi; mais il est certain qu'elle n'a pas réalisé les progrès qu'on était en droit d'espérer. Cela tient à plusieurs causes :

D'abord à l'ignorance et à l'incurie des éducateurs de vers à soie; car tandis qu'en France nous obtenons maintenant en moyenne de 1,000 à 1,200 onces de cocons pour une once de graine, les magnaniers sardes n'en récoltent guère que 750 onces, les deux tiers au plus. En outre, on ne sait pas tirer un parti convenable de ce produit brut par le dévidage et le filage. En dépit des progrès que l'industrie des soies a accomplis sous ce double rapport dans les autres pays, la plupart des dévideurs et des fileurs sardes persistent avec une désespérante fidélité à ne procéder que d'après les méthodes anciennes, à n'employer que les filoirs anciens; de sorte que leurs pro-

duits filés ont aujourd'hui généralement moins de perfection que ceux des nations voisines, et ne trouvent plus au dehors la même faveur.

Les industriels sardes ont été mieux inspirés et plus heureux relativement aux *tissus de soie*. Ce genre de produit, après avoir jadis occupé de nombreuses et florissantes fabriques, avait été si complétement négligé dans la suite, qu'en 1814 Lyon était en possession de fournir aux provinces formant aujourd'hui le royaume de Sardaigne toutes les étoffes de soie dont elles faisaient usage. Mais, à la faveur d'un tarif protecteur, cette industrie s'est si bien relevée, que les manufacturiers du pays peuvent maintenant satisfaire aux besoins de leurs compatriotes, et même expédient à l'étranger des tissus qui soutiennent assez bien la lutte contre les produits de la fabrique de Lyon. Cet état de choses a permis au gouvernement d'abaisser un peu les droits qu'il avait établis sur les tissus importés du dehors, sans que l'industrie indigène en ait souffert, et il y a tout lieu de penser qu'il ne s'en tiendra pas à ce premier dégrèvement.

Dans les premières années de cette renaissance, les manufacturiers se sont bornés à fabriquer des tissus unis; mais ensuite, encouragés par le succès, ils ont fait les tissus à dessins plus ou moins variés, et aujourd'hui tous les dessins de Lyon sont copiés en Sardaigne avec assez de bonheur. Cependant ils ne sont pas égalés; les tissus sardes pèchent encore souvent sous le rapport de la beauté et de l'harmonie des couleurs.

Les manufactures qui produisent des *étoffes de laine* ne trouvent pas, comme celles qui travaillent la soie, la matière première en abondance dans le pays même. La race ovine ne compte pas dans les États Sardes plus de 800,000 individus, appartenant pour la plupart à des espèces peu favorisées sous le rapport de la toison. Dans ce nombre, les moutons mérinos pur sang ne figurent guère que pour 4,000, et les métis pour 5 à 6,000. Ces 800,000 bêtes ne fournissent guère que le cinquième des laines nécessaires pour alimenter les fabriques que possède actuellement le pays. Durant la période de la République et de l'Empire, les manufactures piémontaises, génoises et autres se bornèrent à produire des étoffes grossières à l'usage des pauvres et des paysans, et des draps pour l'habillement des troupes. Après 1814, le gouvernement nouveau, pour développer cette branche de l'industrie, a établi des droits élevés sur les étoffes de laine étrangères; mais ces droits étant perçus d'après le poids de la marchandise, frappaient principalement les draps grossiers ou de moyenne qualité, qui se trouvèrent presque absolument exclus du marché sarde. A la faveur de ce tarif, les fabricants ont entrepris de produire des étoffes supérieures à celles qu'ils confectionnaient précédemment, et ils y ont réussi; malgré l'abaissement du tarif, ils peuvent soutenir la concurrence étrangère sur les articles de ce genre. Le gouvernement leur a montré alors un but plus élevé à atteindre : en modifiant ses taxes à l'importation, il a eu soin d'ajouter au droit fixe sur le poids un impôt proportionnel sur la valeur. Cette mesure, élevant sur le marché sarde le prix des draps fins venus de l'étranger, invitait les fabriques nationales à en confectionner de pareils. Les manufacturiers ont répondu à cet appel, et ont entrepris la fabrication des draps de qualité supérieure. Ils ont lieu d'être satisfaits de leur succès. Cependant leurs produits dans ce genre, présentés à la dernière exposition, n'égalent pas les draps analogues de France et de Belgique pour le moelleux, la légèreté et la beauté du reflet.

Quoi qu'il en soit, nous ferons remarquer que, par suite des progrès effectués en Sardaigne dans la fabrication des étoffes de soie et de laine, combinés avec les nouveaux tarifs sur les marchandises importées, nos soieries et nos draps se trouvent à peu près complétement exclus de ce marché; résultat heureux sans doute pour les manufacturiers sardes, mais beaucoup moins agréable aux producteurs français.

La fabrication des *fils et des tissus de coton* a grandi, comme les deux autres industries dont nous venons de parler, à l'ombre d'un tarif protecteur : on donnait tout

accès au coton en laine; les fils au contraire et les tissus étaient naguère encore grevés de droits d'entrée qui équivalaient à une prohibition. Ce tarif a été modifié en 1842 dans un sens libéral : les taxes que doivent acquitter les cotons fabriqués sont encore assez fortes; néanmoins la production sarde, dont les procédés sont loin d'être aussi perfectionnés qu'ils pourraient l'être, a reçu un rude coup par cette modification. Quelques petites filatures, beaucoup de métiers, se sont vus contraints de suspendre ou de cesser complétement leurs travaux. Les grandes fabriques, qui avaient plus de ressources, ont résisté au choc; mais elles sont obligées, pour lutter contre une concurrence redoutable, de mettre en jeu tous leurs moyens et d'appeler à leur aide tous les perfectionnements industriels; c'est précisément ce que voulait le gouvernement, qui, malgré la crise, a persévéré avec une sage fermeté dans sa voie, et s'est bien gardé de revenir sur ses pas, persuadé que, si la mesure déconcertait quelques industriels ignorants et apathiques, elle faisait avancer l'industrie, et procurait aux consommateurs, c'est-à-dire à la masse de la nation, un bénéfice évident.

Par ce court exposé on voit, ainsi que nous l'avons indiqué en commençant, que l'industrie sarde, dans presque toutes ses branches, marche dans une voie de progrès, et que ses efforts sont énergiquement provoqués et dirigés avec sagesse par son gouvernement. L'administration, dans un pays où tout était à créer, a eu recours naturellement à l'artifice des tarifs pour protéger la naissance et le développement d'industries qui, sans ce secours, n'auraient pu ni naître ni grandir; mais dès qu'elle les voit marcher d'un pas suffisamment ferme, elle leur retire progressivement son appui, les forçant à s'aider elles-mêmes, et, dans la lutte pacifique du travail, à compter principalement sur leurs propres ressources.

# BIBLIOGRAPHIE.

TRATADO ELEMENTAL DE ECONOMIA POLITICA ECLECTICA (*Traité élémentaire d'économie politique éclectique*), par le docteur don Manuel Colmeiro. Madrid, 1845.

Notre excellent confrère M. Droz a fait, au nom de l'auteur, hommage à l'Académie du premier volume d'un ouvrage dont le docteur don Manuel Colmeiro a commencé la publication à Madrid, sous le titre de *Traité élémentaire d'économie politique éclectique*. Cet ouvrage est destiné principalement aux jeunes gens qui achèvent leurs études universitaires; en mettant à leur portée les principes généraux d'une science dont la connaissance devient chaque jour plus nécessaire à tous ceux qui peuvent avoir à s'occuper des affaires publiques, l'auteur espère que son travail ne demeurera pas sans fruit, et que l'administration même y puisera quelques idées qui l'aideront à remplir sa grande et difficile mission.

L'auteur, dans une introduction assez étendue, commence par définir l'économie politique; il en décrit l'objet et la fin, en signale l'importance, et finit par en retracer brièvement la marche et les principales époques historiques. C'est avec raison qu'il s'attache surtout à montrer en quoi diffèrent l'économie politique rationnelle et l'économie politique pratique, qu'il propose d'appeler, l'une, théorie économique, l'autre, politique économique. Cette distinction entre la science et l'art est, en effet, essentielle à marquer. Quelque vrais que soient les principes généraux d'une science, il ne s'ensuit pas qu'ils soient partout applicables dans la même mesure. Chaque pays tient du passé des intérêts et des modes d'existence qui résistent aux innovations, et qu'on ne saurait modifier qu'avec l'aide du temps et de ménagements habilement calculés.

Il en est à cet égard de l'économie politique comme de la législation pure. Celle-ci recherche et signale les meilleures règles à suivre en matière d'ordre social et de gouvernement ; elle laisse à l'art le soin de discerner jusqu'à quel point les différences de mœurs, d'habitudes, de lumières, d'origine et de situation qui caractérisent les divers peuples en permettent l'application.

Le reste du premier volume, le seul qui ait paru, contient l'exposé des lois qui régissent la production, la distribution et la consommation de la richesse. Tout ce qui se rapporte à chacun de ces grands faits économiques est traité successivement dans vingt-sept chapitres, et partout un style à la fois ferme et précis ajoute à la clarté qui résulte de la bonne distribution des matières.

Le docteur Colmeiro nous semble toutefois avoir attaché trop d'importance à l'idée d'imprimer à son œuvre le caractère éclectique. L'éclectisme, c'est le choix, parmi les opinions en désaccord, de celles qui paraissent les plus conformes à la vérité ; or, tout traité général d'économie politique est nécessairement éclectique ; car, sur tous les points où règnent encore des dissentiments, l'auteur est amené naturellement à opter entre les opinions de ses devanciers, à moins qu'il n'ait de son côté à en présenter de nouvelles, cas auquel il est tenu d'en faire ressortir la supériorité sur celles qui auparavant ont trouvé des appuis et des sectateurs.

Aussi le docteur Colmeiro, malgré son désir de ne consulter que la vérité, n'a-t-il pu garder, entre les écoles dont il examine les tendances, l'impartialité qu'il se promettait de prendre pour règle. L'école anglaise est l'objet de son aversion la plus décidée. Certes, nous admettons aussi que l'école anglaise a parfois matérialisé la science, et que, subissant l'influence des maximes et des idées locales, elle n'a pas mesuré la gravité des inconvénients attachés à un système de distribution de la propriété, qui, en ôtant aux classes pauvres la facilité d'y arriver, prévient le développement des habitudes d'ordre et d'économie dans lesquelles elles trouveraient le meilleur rempart contre les atteintes de l'indigence ; mais le docteur Colmeiro, né dans un pays où abondent les fondations pieuses, se méprend sur les causes et l'étendue du mal. C'est à la réforme provoquée par Luther qu'il en attribue l'origine, et les sentiments du catholique espagnol éclatent dans plusieurs passages de son livre avec une verve parfois excessive. « Les classes besogneuses, les pauvres, les mendiants, dit-il, qui demandaient et obtenaient un salaire ou une aumône à la porte des presbytères ou des couvents, non-seulement perdirent (dans les pays protestants) ce triste moyen d'existence ; mais leur nombre s'accrut de ceux-là même qui jusqu'alors avaient adouci la rigueur de leur sort. Le paupérisme apparut pour la première fois, chancre rongeur qui s'empara des entrailles de la société pour les dévorer et y laisser une plaie que ne cesseront d'irriter les exagérations de l'industrialisme. La philosophie sensualiste surgit du chaos de l'immoralité qui avait inondé la société et renversé la digue salutaire du culte catholique, et quand à la fin les gouvernements protestants reconnurent la gravité du mal, il n'était plus temps de le contenir ni même de le pallier. Pour calmer les souffrances des malheureux abandonnés à leurs infortunes, on ouvrit des établissements de bienfaisance, et ce fut une amélioration : mais jamais la bienfaisance nationale ne compensera la perte de la charité. »

Il est rare que les hommes les plus éclairés ne payent pas quelque tribut aux opinions de leur siècle et de leur pays ; ici, celui que le docteur Colmeiro acquitte envers les vieilles préventions de l'Espagne dépasse la mesure ordinaire. Le luthéranisme a eu si peu les effets qu'il lui attribue, que, longtemps, les contrées de l'Allemagne où il régnait tirèrent gloire de leur supériorité en fait de bien-être et de travail, et reprochaient aux États catholiques, et particulièrement aux principautés ecclésiatiques, l'indigence de leur population. L'archevêché de Cologne, entre autres, couvert de mendiants et de vagabonds, leur offrait un champ permanent de comparaison à leur avantage, et, en effet, il était notoire que dans la ville même un tiers au moins des habitants, voués

à la plus honteuse fainéantise, subsistait uniquement de misérables aumônes.

Quant à l'industrialisme, s'il faut entendre par cette expression assez vague l'état des pays où une portion notable de la population vit du salaire de travaux manufacturiers, il n'a pas non plus éteint la charité dans les âmes, et quoiqu'il ait ses inconvénients propres, l'indigence qu'il laisse subsister n'est pas cependant à comparer à celle qui pèse sur les contrées moins avancées. Le docteur Colmeiro croit le paupérisme un fait tout nouveau dans le monde ; c'est le mot seul qui est nouveau. De tout temps il a existé des pauvres dans tous les pays, et en nombre d'autant plus considérable que l'industrie y était moins active et plus arriérée; l'étonnement qu'éprouvait, à la fin du siècle dernier, le voyageur anglais Townshend, à l'aspect des nuées de mendiants en guenilles qui remplissaient les rues de Cordoue, de Séville, de Malaga, de Grenade, et de la plupart des villes de l'Espagne, atteste combien la plaie alors était profonde et envenimée dans ce pays ; il n'est pas une des contrées manufacturières de l'Europe où l'on pût retrouver aujourd'hui les éléments d'un tel tableau.

A toutes les époques, le temps présent et les modifications accomplies dans l'état social ont eu leurs détracteurs; de nos jours, les luttes des partis et des doctrines ont ouvert de nouvelles sources d'exagération, et il importe de se tenir constamment en garde contre des assertions qui ne doivent être accueillies qu'après mûr examen. Plusieurs des opinions admises par le docteur Colmeiro se sont ressenties de l'influence de publications modernes où les faits, en ce qui concerne la condition des classes ouvrières, sont présentés sous un jour par trop sombre, et de là des doutes qui l'ont poursuivi, alors même que l'étude attentive des maîtres de la science le ramenait à la vérité.

Malgré quelques imperfections dont nous venons de signaler la cause, l'ouvrage dont nous entretenons l'Académie n'en est pas moins d'un véritable mérite. La forme syncrétique qu'il doit en partie aux préoccupations d'éclectisme de l'auteur a même quelques avantages. Partout sont mis soigneusement en regard des passages empruntés à ceux des écrivains les plus distingués dont les avis ont différé sur les questions d'une certaine importance, et cette méthode est d'autant plus féconde en instruction, que l'auteur, toutes les fois qu'il expose son propre sentiment, le fait avec une remarquable sagacité. Nous inclinons même à penser qu'elle est au fond la plus propre à acclimater l'étude de l'économie politique dans un pays où jusqu'ici les principes en ont été trop méconnus pour devoir rencontrer un prompt et décisif assentiment. Nous engageons fortement le docteur Colmeiro à poursuivre sa tâche. Dans le second volume, il aura à traiter des systèmes d'impôt, des biens de mainmorte, des règles à appliquer à la circulation de la propriété ; et l'Espagne, où le régime des majorats et des substitutions a été si largement pratiqué, lui offrira des enseignements que nul mieux que lui n'est à même de recueillir dans l'intérêt de la science.

L'ouvrage du docteur Colmeiro lui fait honneur à plus d'un titre. Des hommes qui, au milieu d'un pays en proie à de sanglantes dissensions, et où depuis tant d'années les partis ne cessent d'en appeler à la force, se vouent au culte pur et désintéressé de la science, dans l'espoir que leurs travaux répandront quelques-unes des lumières dont la société a besoin pour raffermir et améliorer sa destinée, méritent bien de l'humanité. Si l'Espagne en comptait un plus grand nombre, bientôt le retour de l'ordre féconderait ses immenses ressources, et elle ne tarderait pas à avancer à grands pas dans les voies de la justice et de la prospérité. H. PASSY.

QUESTION VINICOLE. — NOTICE STATISTIQUE SUR L'EXPORTATION DES VINS ET LEUR CONSOMMATION A L'INTÉRIEUR, publiée par le Comité vinicole de la Gironde. — Paris, Julien, libraire, quai des Augustins, 37.

La production et le commerce des vins en France ont surtout cet honneur, qu'en défendant leur intérêt propre ils combattent pour la vérité économique, pour les prin-

cipes toujours chers de la liberté, qui est de droit naturel quand il s'agit d'acheter et de vendre, tout aussi bien que quand il est question de politique et de conscience. L'industrie vinicole ne serait pas essentiellement française, au moins dans sa perfection générale et son incontestable supériorité; elle n'offrirait point ce phénomène rural dont elle seule a la propriété, à savoir, qu'elle donne une haute valeur à des sols complétement improductifs si elle n'y attache ses puissantes racines; elle ne fournirait pas un aliment sain, plein de charme, réparateur de nos forces épuisées par la fatigue de chaque jour, que nous nous dévouerions encore à cette belle cause qui ne peut triompher sans que la raison triomphe avec elle, et précisément voilà pourquoi tant de colères sont soulevées de longue date contre l'industrie vinicole, les unes sincères dans leur égoïsme, les autres fort apprêtées, habiles surtout à se masquer d'intérêt national et de patriotisme faux. Courage donc, nos braves amis de la vigne et du pressoir! La raison, les principes, la vérité, les intérêts de l'humanité peuvent s'inscrire hardiment sur votre drapeau; mais veillez à ce que la moindre imprudence ne le compromette jamais : l'ennemi vous observe, vous savez quel parti cruel il sait tirer contre vous de vos fautes les plus légères.

Ce drapeau, le Comité vinicole de la Gironde le tient très-ferme. Voici qu'il publie un nouveau travail, une sorte de résumé de tous les chiffres ou connus, ou inédits en France, sur le mouvement commercial des vins dans toute l'Europe. C'est de la statistique de bon aloi, dont les éléments se puisent non pas, par malheur, dans le certain et l'absolu, mais du moins dans les publications officielles et authentiques; sous ce rapport, la *Notice* est invulnérable.

Des premiers documents présentés résulte la constatation d'un fait douloureux et désormais incontestable, c'est-à-dire la diminution continue, depuis cinq ans, de la vente des vins français à l'extérieur. Vainement les populations s'accroissent autour de nous; vainement le commerce de toutes choses se développe et grandit, une seule production française est déshéritée. Or, on nous répond philanthropiquement que les peuples plantent de la vigne, qu'ils perdent peu à peu le goût des vins français, qu'ils aiment mieux la bière, qu'un abaissement de droits ne changerait rien à ces goûts-là, et que si les gouvernements étrangers maintiennent les hauts tarifs, c'est afin de pousser à la production locale de la bière et autres denrées, desquelles ils tirent un riche impôt. Voyons donc, une fois pour toutes, ce que valent de tels arguments.

D'abord, et la *Notice* le prouve, l'accroissement des vignobles à l'étranger est moins considérable qu'on ne le dit : ceci est une affaire de chiffres et de statistique.

Les peuples perdent peu à peu le goût des vins français! — Qui dit cela? qui a vu et constaté cela? — Nous avons vu et constaté précisément le contraire. Personnellement, nous avons pu étudier le véritable état des choses dans l'Europe centrale, et nous déclarons que jamais le goût des vins français n'a été plus vif dans les classes aisées, et même parmi la petite bourgeoisie. Un flacon de vin français est une satisfaction toujours obligée, toujours chérie, toujours souhaitée des réunions même modestes. Il y figure à quelque prix que ce soit, mais dans quel état, bon Dieu! Jamais illusions gastronomiques ne furent plus complètes, jamais mensonge plus grossier; mais une bonhomie digne d'un meilleur sort, une foi par trop robuste s'arrangent de tout. L'Allemagne entière, nous l'affirmons, n'a pas quatre vignobles dont le vin rouge puisse entrer en comparaison avec nos bourgognes deuxième classe, tels que le fisc, le sucre, le fumier nous les font encore. Otez une demi-douzaine de vins blancs de mérite, mais qui ne sont potables qu'après vingt feuilles, le reste, à l'exception d'un seul très-distingué [1], le reste est âpre, dur, sec, acide, et fatigue même l'estomac allemand. Objectera-t-on les vins espagnols? — Ils sont déplorables, même

[1] Le *Liebfraumilch* (lait de la femme d'amour, de la Vierge), très-agréable, le seul vin blanc moelleux du Rhin, récolté sur un petit vignoble près du Johannisberg.

ceux que l'on vante parce qu'on ne les connaît pas. En réalité, l'Espagne n'a que des vins de liqueur, des vins-confiture, comme l'Alicante, le Malaga, bons seulement quand ils sont très-vieux et très-chers; le Xérès, vin de premier ordre, vin de dessert, qui ne s'exporte que brûlé par l'eau-de-vie. Est-ce l'Italie? — Ses vins trop délicats, ou très-épais, ne sauraient se transporter. Non, non! il n'y a que la France qui sache faire encore, et qui fasse du vin; le vin de France est le seul vin que l'on aime sur le globe, lorsqu'il arrive authentique dans le verre, ce que les extravagances fiscales lui permettent rarement.

Mais voyons le reste. Les Allemands, les Anglais, les Russes et les autres préfèrent, dit-on, leurs vins âpres et vinaigrés; ils préfèrent aux vins français le porter, par exemple, l'hydromel, le jus de myrtille, l'eau de seltz alcoolisée et sucrée, accordons cela; si la haine et l'horreur des vins français sont aussi générales, pourquoi donc les gouvernements repoussent-ils les vins français par de si gros tarifs? Pourquoi ont-ils peur que nos vins ne viennent diminuer le produit des impôts qui frappent leurs boissons locales? L'argument est tout simplement contradictoire, s'il n'est absurde.

La *Notice* du Comité bordelais fait toucher au doigt cette vérité de fait contre laquelle aucun sophisme ne prévaudra jamais, que partout où les droits s'élèvent nos expéditions décroissent, et que partout où ils perdent de leur rigueur, elles reprennent quelque activité. Nous signalerons surtout les chiffres qui concernent le petit pays qu'on nomme grand-duché de Mecklenbourg-Schwerin, lequel consomme à lui seul autant de vin français, et il a bien raison, que tout l'empire britannique. On fait pourtant de la bière aussi, dans le Mecklenbourg, mais il faut dire qu'une barrique de vin de France paye 6 francs 80 centimes de droit de douane, et que l'honnête usage de la franchise pour une treizième barrique vient encore en aide aux bons Mecklenbourgeois.

Nous n'entreprendrons pas d'analyser la *Notice* du Comité vinicole de Bordeaux; c'est un excellent travail qu'il faut lire et étudier avec soin, avec mûre et sérieuse réflexion. Nous recommandons ces riches documents, resserrés dans quarante pages, aux amis de la liberté commerciale, aux amis de l'industrie vinicole, et surtout à ses ennemis, puisqu'elle a des ennemis en France. Ceux qui n'ont point dépouillé toute bonne foi trouveront là, sur notre commerce avec l'étranger et sur la consommation à l'intérieur, des renseignements neufs, inattendus, curieux, et de nature à faire évanouir bien des idées préconçues, de ces préventions qui viennent on ne sait d'où, reposant sur on ne sait quoi, mais qui n'en sont pas moins puissantes pour le mal. Il faut vraiment, ainsi que le fait observer la *Notice*, il faut que cette industrie vinicole soit douée d'une bien grande énergie pour avoir survécu à tant de rigueurs, qui, de tout côté, sont venues s'accumuler autour d'elle! LOUIS LECLERC.

DIFESA DELLE IDEE POLITICHE ED ECONOMICHE (*Défense des idées politiques et économiques*), de M. Placide Deluca, professeur d'économie et de commerce à l'Université de Catane, par Michel Erede.

Dans un Mémoire de concours, M. Deluca, tout en se déclarant en principe pour la liberté commerciale, avait admis la convenance et la nécessité des priviléges et des encouragements dans certains cas; par exemple, lorsqu'il s'agit de faire naître ou de soutenir des industries dont l'existence est nécessaire à l'État et qui ne pourraient, sans une protection spéciale, lutter contre la concurrence étrangère; ou bien encore, lorsqu'il y a paresse, ignorance dans la classe des travailleurs. Un article signé Matteo De Augustinis, publié par le journal napolitain *Il Lucifero*, s'éleva contre ces concessions faites à l'école des restrictions et proclama les doctrines d'Adam Smith et de J.-B. Say sur la liberté universelle du commerce et de l'industrie, en les poussant à leurs dernières conséquences et en proscrivant d'une manière absolue, dans

tous les cas et à toutes les époques, les priviléges accordés à certaines industries, et les droits destinés à les protéger contre des rivalités trop puissantes. C'est à cet article que répond M. Erede dans sa Défense des idées de M. Deluca.

Il combat d'abord M. De Augustinis avec ses propres armes, en lui opposant les chefs même de son école, notamment Romagnosi, qui, dans son *Ordinamento dell' economica dottrina*, s'élève contre les théories absolues, et dans un autre ouvrage intitulé *Della concorrenza nell' ordine delle richezze*, reconnaît expressément la nécessité des droits protecteurs dans beaucoup de cas donnés. M. Erede cite ensuite la pratique constante de tous les gouvernements : c'est la Russie qui charge de droits très-lourds l'importation de certains articles ; c'est l'Autriche qui l'imite ; c'est toute l'Allemagne dont l'union douanière est destinée tout autant à combattre la concurrence du dehors qu'à faciliter la circulation au dedans ; c'est la France qui met mille entraves au commerce des étrangers sur son territoire, et qui vient de défendre d'une manière absolue le transport de toute denrée de France en Algérie autrement que sous pavillon français ; ce sont l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, le royaume des Deux-Siciles, qui ne suivent pas d'autres errements. Il y aurait sans doute matière à examen dans cette marche des divers gouvernements ; néanmoins on doit reconnaître que leur accord permanent sur la nécessité des protections à accorder à l'industrie doit être d'un grand poids dans la question. Si la doctrine de la liberté absolue du commerce était d'une vérité si évidente et d'une si incontestable utilité parmi tant de souverains et de ministres éclairés, il s'en serait rencontré qui auraient cherché à la mettre en pratique, et c'est une tentation qui n'est encore venue à aucun d'entre eux.

Enfin M. Erede termine son travail par l'énumération de plusieurs faits économiques dont les adversaires qu'il combat ne contestent pas la légitimité, et qui constituent pourtant de véritables priviléges en faveur de certaines contrées, de certaines localités. D'où il conclut que la suppression de toute protection du gouvernement en matière d'industrie serait non-seulement une mesure funeste, mais que c'est de plus une impossibilité. On voit que M. Erede choisit un moyen terme entre l'école mercantile et l'école industrielle.

Organisation de l'agriculture. — *Mémoire présenté à l'Association Bretonne*, par M. Jules Rieffel, directeur de Grand-Jouan. — A Nantes, chez Prospère Sébire.

Nous avons parlé de M. Rieffel [1] comme d'un agriculteur consommé, d'un agronome éminent, d'un esprit droit et lucide, d'un écrivain plus distingué qu'il ne s'en rencontre maintenant dans cette agriculture française, où l'on prise peu le talent d'écrire. Nous suivrons donc M. Rieffel avec intérêt dans tout ce qu'il produit d'important, pour applaudir à ses efforts, ou le combattre lorsqu'il nous paraîtra tomber dans l'erreur ; et c'est à ce dernier point de vue que nous examinons aujourd'hui son plan *d'organisation de l'agriculture*, lequel a fait quelque bruit.

D'abord, le titre n'est point exact ; il ne s'agit point du tout ici d'organiser la plus importante des branches de l'industrie humaine, mais seulement *son administration*, ce qui est bien différent ! Cette organisation-ci est donc quelque chose de tout à fait innocent, un pur jeu d'esprit qui ne soulèvera ni polémique violente, ni aucune espèce de guerre sociale.

« On demande à l'agriculture beaucoup d'impôts et de soldats, dit M. Rieffel ; mais quand il s'agit de fêtes, de récompenses, d'encouragements d'institutions organiques, de représentation, arrière l'agriculture ! » Oh ! monsieur Rieffel, vous êtes un ingrat ! Ne vous souvient-il plus de l'exposition industrielle de 1844, et de ce palais de toile goudronnée qui ombragea les instruments aratoires, et de ces médailles de bronze

[1] Voir *Journal des Economistes*, cahier de juin 1845, page 336.

qu'ils obtinrent? Avez-vous oublié les deux croix d'honneur qui suivirent le concours des bœufs gras à Poissy, et l'invitation solennelle aux délégués du congrès central d'aller visiter les Musées royaux aux jours *non réservés?* et les statistiques officielles sur le nombre précis de topinambours que produit l'agriculture française? et les 900,000 francs que lui donne le budget? Vous voulez plus, vous demandez l'*alliance organisée du gouvernement et des associations agricoles;* voyons.

D'abord, *le ministre.* Sera-t-il spécial? L'auteur n'en sait trop rien, et il en dit si peu de chose que nous ne dirons rien de ce qu'il en dit.

*Direction générale.* — Trois divisions: l'agriculture, les haras, les forêts, avec force sous-divisions. Jusqu'ici, ce ne sont que déplacements d'attributions ministérielles, mais leur principe est judicieux et logique.

*Conseil général.* — Cent membres au lieu de cinquante-cinq; quatre-vingt-six *élus* par les chambres consultatives de l'agriculture, quatorze nommés par le ministre. Indemnité pendant les sessions pour frais de déplacement. L'auteur oublie et l'époque des sessions, et ce qui s'y ferait, et quelle valeur obtiendraient les travaux du conseil.

*Inspecteurs généraux.* — Huit au lieu de quatre. Pas un mot sur leurs attributions, l'administration *saura* organiser ce service; mais quel service? où est-il défini?

*Associations régionales et exhibitions.* — M. Rieffel blâme avec raison les assemblées agricoles par provinces, il les veut par régions naturelles et agricoles; pensée judicieuse et féconde qu'il indique, et qu'il devrait bien développer quelque jour.

*Inspecteurs de département et d'arrondissement.*— Les premiers, placés près de la société départementale; les seconds, cheville ouvrière des comices. L'auteur en fait des missionnaires de la production, sans cesse par voies et par chemins, répandant partout la lumière; mais ne serait-elle pas un peu difficile, cette ubiquité, avec l'exploitation rurale qu'il leur donne à faire valoir?

*Sociétés départementales et chambres consultatives.* — Pour les premières, réglementation uniforme, organisation homogène, avec une ferme et une école primaire d'agriculture. De ces sociétés, le ministre tirerait neuf membres pour constituer chaque chambre consultative. Nous sommes fort d'avis que l'agriculture ait ses chambres consultatives, mais il est une objection à laquelle personne jusqu'ici n'a sérieusement répondu : comment les réunir? Leurs membres épars sur la surface d'un département, livrés à des travaux qui réclament impérieusement leur présence, se trouveront-ils au même lieu, au même jour, à la même heure pour délibérer d'urgence sur une dépêche ministérielle, comme cela se fait dans un port de mer ou une place industrielle?

*Comices.* — M. Rieffel n'y change rien, et nous croyons qu'il a tort. Au lieu d'une réunion annuelle, il en veut quatre, et demande que les comices soient en rapport *journalier* avec l'inspecteur de l'arrondissement, lequel réunirait les vœux du comice pour les transmettre à l'inspecteur du département, qui déposerait le tout sous forme de rapport général sur le bureau de la chambre consultative. De là, ces vœux iraient à la direction générale, puis au ministre. Voilà ce que M. Rieffel décore du nom textuel de représentation permanente des intérêts du sol, et des travaux continus de pratique et de théorie! Il a parfaitement raison de faire remarquer que ce plan n'a pas du tout le caractère d'une utopie, mais nous n'y voyons aucune organisation sérieuse, et surtout féconde.

*Instruction agricole.* — Sous toutes ses formes : instituts, écoles primaires, chaires dans les villes, prédications champêtres, tout cela est bon, dit M. Rieffel. Sans doute, mais qu'enseignera-t-on, que prêchera-t-on, au juste? L'enseignement aura-t-il de l'unité? qui la déterminera? Sera-t-il variable, suivant les régions, les localités, l'âge, la nature de l'auditoire? qui sera juge? L'auteur insiste pour des chaires d'économie

rurale destinées à appeler l'économie politique plus souvent sur le terrain de l'agriculture. Soit; mais où sont les professeurs d'agriculture qui respectent assez la science économique, qui la connaissent assez pour ne pas l'insulter quand elle contrarie ce qu'ils nomment *la pratique*, leur dieu actuel?

M. Rieffel est étonné de ce que les divers services dont il s'occupe figurent déjà, tant bien que mal, au budget, comme *encouragement;* il voit là une amère dérision; il se demande s'il est jamais venu à l'idée de quelqu'un de placer les justices de paix et les tribunaux civils sous la rubrique des encouragements au budget du ministère de la justice. Avec les 3 millions de l'obélisque de Louqsor on eût fécondé dix mille hectares de landes incultes en Bretagne. L'auteur abonde en observations, en traits de ce genre; mais cette verve piquante et ce bon goût de critique ne suffisent pas, et il est évident que l'organisation proposée, telle qu'il la propose, demeurerait trop stérile, si 2 millions de plus seulement étaient alloués, dans l'avenir, au ministère de l'agriculture. M. Rieffel est un homme trop instruit pour ne pas comprendre les effets de l'enseignement quand il est bon et bien fait. « Fournissez-en les moyens, s'écrie-t-il à chaque page, et fiez-vous ensuite à l'avenir! » Il a raison, tout est là. Son plan d'organisation administrative, timide, un peu écourté, un peu superficiel, avec des rouages qui nous paraissent d'une utilité douteuse, ne sera accepté ni des administrateurs *pratiques*, ni des agriculteurs *pratiques*; tandis qu'un plan général des matières à enseigner et des principes fondamentaux, dressé par un homme si respecté, et d'une telle valeur, aiderait puissamment à la solution du problème dont on commence dans notre pays à soupçonner l'extrême importance, mais à l'occasion duquel tout ce qui s'est produit jusqu'à présent roule lourdement dans le vague et les ténèbres. L. L.

Des Sociétés de prévoyance ou de secours mutuels; *recherches sur l'organisation de ces institutions, suivies d'un projet de règlement et de tables à leur usage*; par L. Debouttevillе, D. M. P., directeur de l'Asile départemental des aliénés de la Seine-Inférieure [1]. — Études sur la législation charitable; *vues de réformes financières et administratives dans le régime des établissements de bienfaisance*; par M. L. de Lamothe, inspecteur du service des Enfants trouvés et des établissements de bienfaisance du département de la Gironde [2].

Dans presque tous les États de l'Europe, il existe au sein des classes laborieuses des associations de prévoyance dont l'objet est d'assurer à ceux qui les composent des secours en cas de maladie, et des ressources qui les préservent du dénûment que pourraient entraîner les infirmités ou la vieillesse. Mais c'est en Angleterre surtout que ces utiles institutions, désignées sous le titre de Sociétés d'amis, *Friendly societies*, ont reçu le plus de développement. Leur origine y remonte à la première moitié du dix-septième siècle; toutefois ce n'est qu'à partir de 1793, époque à laquelle le législateur commença à s'en occuper, que prenant tout à fait racine sur le sol de la Grande-Bretagne, elles s'y multiplièrent rapidement. En 1802, des documents officiels révélaient au Parlement l'existence de neuf mille six cent soixante-douze sociétés de cette espèce; et l'on calculait, en 1815, que toutes celles existant alors n'avaient pas recruté moins de 925,429 membres, c'est-à-dire environ le vingtième de la population totale des îles britanniques.

En France, les associations de secours mutuels sont loin d'être aussi répandues. Si l'on en excepte Paris, Rouen, Marseille, Bordeaux, Nantes, Metz, il s'en rencontre peu dans toutes les autres villes. Celles de la capitale, au nombre de cent quatre-vingt-trois, ne comptaient pas, à la fin de 1840, plus de 12,586 sociétaires. A Rouen, d'après M. le docteur Debouttevillе, dont l'écrit a pour but de mettre en lumière toutes les heureuses conséquences attachées à de telles institutions, il ne s'en est encore

[1-2] Paris, in-8°, chez Guillaumin, libraire, rue Richelieu, 14.

formé que treize, dont la plus ancienne date de 1810, et qui, toutes ensemble, réunissent à peu près un millier de souscripteurs. Mais nous nous empresserons de dire qu'il y a tout lieu de croire que l'excellent travail de ce vrai philanthrope portera ses fruits dans un prochain avenir. La Société d'émulation de Rouen en a compris toute la valeur, et le Conseil général du département s'en est ému au point d'émettre le vœu de voir la loi intervenir, comme cela se pratique de l'autre côté du détroit, dans l'organisation des sociétés de secours mutuels au profit des classes ouvrières [1]. Voilà une demande plus rationnelle et plus opportune à coup sûr que le désir exprimé dans le même temps par le Conseil général des Bouches-du-Rhône, de savoir si l'on ne pourrait pas diminuer le salaire des ouvriers de fabrique afin de faire refluer les bras sur l'agriculture [2]? Décidément ce n'est pas du Midi que *nous vient la lumière.*

Le Mémoire de M. le docteur Deboutteville est divisé en trois parties. Dans la première, l'auteur se livre à des considérations générales sur l'épargne et la haute utilité des sociétés de prévoyance; dans la seconde, il expose les principes qui doivent servir de base à l'organisation de ces sociétés, et dans la dernière il en fait l'application lui-même par un projet de règlement auquel sont joints, sous forme d'appendices, tous les tableaux de chiffres indispensables à l'intelligence de la matière. On peut dire que ce cadre, très-bien conçu, n'est pas moins bien rempli, et qu'il serait difficile de résumer plus de faits curieux et plus de doctrines importantes en moins de pages. Ce travail doit véritablement être considéré comme un *Manuel* que feront bien de consulter à l'avenir tous ceux qui entreprendront de traiter le même sujet.

Une règle infaillible pour juger du mérite des institutions établies en faveur des classes pauvres, c'est de se demander si elles tendent à favoriser, dans la masse, les habitudes d'ordre, d'économie et de prévoyance. Mais si toutes celles qui ont ce caractère sont essentiellement bonnes, elles peuvent l'être à un plus ou moins haut degré. C'est en partant de cette considération que M. le docteur Deboutteville n'hésite pas, à bon droit selon nous, de placer les Sociétés d'amis au-dessus même des caisses d'épargne. A tous les avantages inhérents à ces caisses, elles en joignent en effet d'autres qui leur sont propres, et qui consistent surtout en ce que leur mécanisme seul peut remédier à toutes les éventualités fâcheuses qu'entraîne la position de l'ouvrier. S'il serait absurde de méconnaître que les caisses d'épargne sont une des plus heureuses inspirations de la philanthropie, il ne le serait pas moins de prétendre que les classes laborieuses peuvent y puiser ce dont elles ont besoin par-dessus tout, à savoir, la sécurité de l'avenir, la certitude que les moyens d'existence ne leur manqueront pas, quand le travail leur manquera par l'effet de la maladie ou de la vieillesse. Ce bienfait, elles ne sauraient l'attendre que d'associations de secours mutuels *bien organisées.* Quant aux caisses d'épargne, elles visent à d'autres résultats, elles se proposent un but différent; et c'est ce qu'a très-bien exprimé un écrivain anglais qui parle de ces deux institutions en ces termes : « Les meilleurs amis des classes laborieuses les encourageront toujours à se prémunir contre le dénûment provenant de la maladie et de la vieillesse, au moyen d'une société de secours mutuels, respectable et bien administrée, dont les cotisations doivent faire partie de leurs dépenses courantes et nécessaires. A ceux qui ont quelque chose à économiser après cela, la caisse d'épargne sera avantageuse; les besoins de la maladie et de la vieillesse étant d'abord assurés par ces sociétés, l'ouvrier, par le moyen de l'autre institution, peut ajouter à son bien-être. Personne ne rendra service à son prochain ou à son pays, en lui prescrivant la confiance dans l'*épargne individuelle*, comme une garantie suffisante contre des éventualités qui peuvent surprendre un homme en une heure et, en

[1] Séance du 4 septembre 1844.

[2] Voir *Journal des Économistes*, tome IX, page 397.

peu de mois, engloutir les économies de toute sa vie[1]. » Avec le même écrivain, on peut encore demander aux avocats exclusifs des caisses d'épargne, « s'ils se laisseraient aisément persuader d'économiser leurs primes annuelles, au lieu d'assurer leurs maisons contre le feu? » En Angleterre, où l'utilité respective des deux institutions a été vivement débattue, la commission d'enquête, nommée par le parlement en 1825, a résolu la question dans le même sens ; et neuf ou dix lois rendues dans le cours de ce siècle, sur les *Friendly societies*, y témoignent de l'importance qu'on attache à la sagesse de leur organisation ainsi qu'à leur progrès. De même qu'on trouvera sur tous ces points, dans le travail de M. Deboutteville, des détails fort intéressants, on y rencontrera aussi les réponses les plus péremptoires aux alarmes des personnes qui voient, dans les associations de prévoyance des classes laborieuses, un foyer permanent d'insurrections politiques ou de coalitions contre les chefs d'industrie dans les villes manufacturières. Singulière logique que celle de la peur! Vous redoutez les ouvriers quand ils n'ont rien, et vous vous effrayez encore plus lorsqu'on parle de leur faciliter les moyens de posséder quelque chose!

Mais, s'il semble hors de doute qu'il y aurait un immense parti à tirer de la propagation des sociétés de secours mutuels pour l'amélioration physique, morale et intellectuelle du grand nombre, il l'est également qu'il se rencontre dans la pratique des difficultés graves que M. le docteur Deboutteville a fort bien comprises, et que son Mémoire contribuera certainement à aplanir. Elles viennent de ce que leur organisation, pour être normale, suppose beaucoup plus de lumières que n'en peuvent avoir naturellement ceux qui sont intéressés à les établir. De là, il arrive que la plupart n'atteignent pas leur but, et que, par des combinaisons irréfléchies, le principe salutaire de la mutualité n'engendre trop souvent que des déceptions. Mais il cesserait bientôt d'en être ainsi, si le gouvernement faisait étudier la matière, et si les classes laborieuses elles-mêmes, sans se démettre de la gestion personnelle de leurs intérêts, se bornaient à provoquer, ce qu'elles obtiendraient partout, le patronage officieux de quelques hommes instruits pour régler les choses qui dépassent la mesure de leurs connaissances. En attendant, nous ne saurions donner un conseil plus profitable aux sociétés de prévoyance anciennes ou nouvelles, que celui de comparer leurs statuts à l'enseignement théorique et pratique du judicieux écrit de M. le docteur Deboutteville.

Les *Etudes* de M. de Lamothe *sur la législation charitable* ne manquent certainement pas de valeur, mais elles en auraient acquis davantage encore, si elles s'étaient concentrées sur quelques-uns des nombreux éléments de cette législation, au lieu de les embrasser tous dans une brochure de quatre-vingts et quelques pages. Tout le monde comprendra l'extrême difficulté qui existait en passant en revue, dans de pareilles limites, le régime des hôpitaux et des hospices, celui des asiles d'aliénés, des institutions consacrées aux sourds-muets et aux aveugles, des bureaux de bienfaisance, des sociétés de charité maternelle, des salles d'asile, des maisons de miséricorde, des monts-de-piété, des caisses d'épargne, des maisons de retraite, des sociétés de secours mutuels, enfin des dépôts de mendicité, d'émettre une opinion suffisamment développée sur les réformes administratives et financières dont ces divers établissements peuvent être susceptibles. Pour notre compte, nous pensons qu'il n'est pas sans inconvénient de soulever à l'aventure les questions les plus graves, sans avoir préalablement acquis, *par les recherches les plus sérieuses*, la conviction qu'il existe des moyens de les résoudre. Cette observation s'adresse non aux idées de détail, mais à la pensée culminante de l'ouvrage.

Il y a, selon M. de Lamothe, insuffisance dans la dotation annuelle des établissements charitables, qui s'élève, d'après lui-même, à la somme de 58 millions, savoir, 49 mil-

[1] Laws of the Edimburgh compositors' society.

lions pour les hôpitaux et hospices, et 9 millions pour les bureaux de bienfaisance. Pour remédier à cette insuffisance, il propose de rendre applicables à tous les malades, à tous les infirmes, à tous les vieillards, les dispositions de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés, c'est-à-dire qu'il voudrait que toute personne des trois catégories précédentes, dépourvue de ressources propres ainsi que des secours de famille imposés par les articles 205 et suivants du Code civil, tombât à la charge du département dans lequel elle se trouve, sauf le recours de ce département contre la commune où cette personne a son domicile de droit. En d'autres termes, ce vœu équivaut à l'obligation absolue pour la société de proportionner à l'étendue des besoins, quelle qu'elle puisse être, les secours qu'on implore d'elle. Eh bien! quelque légitime intérêt qui doive s'attacher à la maladie, à l'infirmité, à la vieillesse, nous n'hésiterons pas à dire qu'avant d'émettre un pareil vœu, il faudrait explorer avec le plus grand soin toutes les conséquences que sa réalisation pourrait avoir; et que si l'auteur eût eu cette réserve, il aurait découvert peut-être que sa proposition était en réalité beaucoup moins empreinte de philanthropie qu'elle n'en a l'apparence. Il cite plusieurs fois Malthus. Qu'il veuille bien le relire, et peser les vues que lui-même hasarde au grand jour des vérités suivantes tombées de la plume du philosophe anglais : « On peut affirmer avec la plus pleine confiance qu'il n'y a qu'une classe de causes d'où l'on puisse raisonnablement attendre quelque espèce de remède (à la misère des pauvres). Ces causes sont toutes celles qui tendent à accroître la prudence et la prévoyance des classes ouvrières. C'est la pierre de touche à laquelle il faut éprouver tous les plans proposés pour améliorer le sort des pauvres. Si un plan est d'accord en cela avec les leçons de la nature et de la Providence, s'il encourage et fortifie les habitudes de prudence et de prévoyance, on peut en attendre des avantages *essentiels et permanents*; s'il n'a point cette tendance, il se peut qu'il ait quelque utilité comme mesure temporaire pour quelque objet particulier; mais on peut être sûr qu'il n'arrive point à la *source du mal* [1]. »

Nous n'aborderons pas les questions de détail effleurées par l'auteur. Leur importance est nulle comparativement à la précédente; mais il nous faut encore, à propos de cette dernière, ajouter qu'on ne pouvait lui donner un appui plus fragile que la loi du 30 juin 1838. Comment M. de Lamothe n'a-t-il pas aperçu qu'il n'y avait aucun argument à tirer des prescriptions de cette loi en faveur de l'accroissement de dotation des hôpitaux et des hospices? Comment n'a-t-il pas vu que, sans violer les principes de la science économique, qui ne sont autre chose au fond que ceux de la science des intérêts bien entendus de l'humanité, on pouvait considérer l'État comme ayant le devoir absolu de secourir certaines infortunes, sans étendre pour cela ce même devoir à toutes les infortunes indistinctement? Les aliénés, de même que les sourds-muets et les aveugles de naissance ne se multiplieront pas parce que la société les recueille; les habitudes de prudence et de prévoyance dont parle Malthus ne souffriront en rien de cet acte de charité; mais en serait-il de même si l'on imposait à l'État l'obligation *stricte* de donner un asile et des moyens d'existence à quiconque est atteint par la maladie, l'infirmité ou la vieillesse?

Par tout ce qui précède nous n'entendons pas prétendre que la proposition d'accroître le revenu des pauvres ne soit jamais de nature à être prise en considération; mais bien établir qu'elle ne doit jamais être faite ni accueillie légèrement. La richesse de l'État n'est pas infinie. Elle n'a pas d'ailleurs d'autre source que l'impôt; et comme, en dernière analyse, l'impôt retombe de tout son poids sur les classes laborieuses, il est évident qu'on ne peut atténuer la détresse d'une partie des travailleurs qu'en empirant le sort de l'autre.

Cette critique de principes, à laquelle nous ne nous serions pas livré peut-être,

[1] *Essai sur le principe de population*, édition Guillaumin, page 555.

sans le débordement actuel d'écrits qui compromettent plus qu'ils ne servent la cause des malheureux, n'empêche pas, et nous nous plaisons à le reconnaître, que M. de Lamothe, qui admet lui-même, d'ailleurs, la nécessité de concilier le sentiment avec la raison, n'ait fait une œuvre utile et qu'on lira, sous plus d'un rapport, avec beaucoup d'intérêt.

E. D.

# CHRONIQUE.

Paris, 15 août 1845.

Nos lecteurs remarqueront avec intérêt l'article de notre savant collaborateur, M. Léon Faucher, sur la présente grève des charpentiers. En s'appuyant sur les principes de la science, l'auteur a su donner au blâme qu'il distribue, une haute portée, et rendre à cette question toute la dignité qu'elle devait avoir, et qui a été compromise par de fausses mesures économiques adoptées par l'administration elle-même.

A cette occasion, nous ne saurions que déplorer à notre tour l'ignorance en économie politique de la plupart des agents chargés de suivre ces sortes de faits dans l'intérêt de la société. Si ces agents savaient comment se produit la richesse, ils seraient moins prompts à adopter des plans absurdes, et à faire de la rigueur lorsqu'il ne faut que savoir attendre. Nous voudrions que l'exemple que dans la circonstance présente a donné le préfet de police, qui a déclaré ne vouloir intervenir que pour réprimer la violence, servît à l'avenir de règle à tous. Bien que la question ne soit plus à l'état d'étude, il n'était pas sans utilité de rechercher s'il est vrai en effet, ainsi que l'ont affirmé les maîtres, que les conditions de salaire, comparées aux dépenses de la vie, soient restées les mêmes.

Voici des chiffres. Les uns prouvent que les travaux de charpente ont considérablement augmenté depuis dix ans; les autres, que les conditions pécuniaires de la vie ont subi un accroissement aussi fort sensible.

Il est entré à Paris en matériaux nécessaires aux constructions, et pendant les deux périodes triennales ci-dessous, les quantités suivantes:

| | Période de 1833, 1834 et 1835. | Période de 1841, 1842 et 1843. |
|---|---|---|
| Moellons et pierres... | 451,000 mèt. cub. | 618,000 mèt. cub. |
| Charpente bois cher... | 106,000 stères. | 144,000 stères. |
| — blanc.... | 18,000 — | 26,000 — |
| Bois de sciage dur..... | 8,874,000 mèt. cour. | 11,399,000 mèt. cour. |
| — blanc..... | 15,464,000 — | 23,541,000 — |
| Ardoises..... | 16,928 milliers. | 18,578 milliers. |
| Tuiles..... | 7,266 — | 7,193 — |
| Lattes..... | 484,000 bottes. | 633,000 bottes. |
| Zinc pour mémoire.... | » | » |

Il convient d'ajouter que de 1843 à 1845, l'activité de construction a redoublé, et il n'est nullement douteux que les chiffres de la période triennale de 1844, 1845 et 1846, ne soient plus considérables encore que ceux de la période précédente.

Depuis 1826, la viande, on le sait, a augmenté de 23 pour 100.

Enfin, la somme moyenne nécessaire à la vie de l'habitant de Paris, qui était en 1789, de 733 francs,

en 1826, de 1,021
était en 1840, de 1,199 francs 95 centimes!

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| En 1820, le loyer représentait | 91 | francs, et en 1840 | 120 | francs. |
| la nourriture.. . . | 352 | | 397 | |
| le vêtement. . . . | 70 | | 81 | |
| le chauffage. . . . | 48 | | 50 | |

Nous ne prétendons pas dire que de ce que les nécessités sont plus grandes, les dépenses plus considérables, il doive nécessairement s'ensuivre une augmentation dans le salaire. Le salaire suit aussi d'autres lois. Si les maîtres sont moins payés, si le nombre des ouvriers est plus considérable, s'ils sont moins habiles, si, enfin, il y a plus d'ouvriers que d'ouvrage, il est clair que, quelles que soient les conditions de la vie, le salaire doit baisser, et nous ne conseillons pas aux partisans du règlement de fixer les salaires d'après les chiffres que nous venons de donner. Il faudrait bien d'autres conditions encore; il faudrait, après cette fixation, défendre aux ouvriers de province sans ouvrage de venir à Paris, défendre aux boulangers de faire moins de pain, aux bouchers de tuer moins de bœufs, aux fermiers d'en envoyer moins, et par conséquent à la Providence de faire moins de fourrage et de blé, etc.

—L'état des récoltes commence à devenir inquiétant. Le Midi a accompli ses moissons, mais le Midi ne fournit que le quart des récoltes céréales, et dans tout le reste de la France, le temps froid et humide qui se prolonge donne sérieusement à penser.

En 1816, nous avons eu en juillet vingt-six jours de pluie. C'est là la cause de la pénurie qui a eu lieu. Jusque-là, l'année s'était assez bien présentée. Nous n'en sommes pas là, Dieu merci, et le retard qu'a éprouvé le blé cette année se trouve être notre sauvegarde au milieu des pluies d'août. Cette année, en effet, le mois de mai a été de 3 1/2 degrés plus froid que la température moyenne; aussi les pluies de juillet n'ont-elles pu faire le mal qu'elles eussent fait si la maturité eût été plus avancée.

Les seigles se rentrent, mais en quelques endroits les grains sont germés. Il y aura beaucoup de blé augé, ou blé glacé. La quantité est affectée; la qualité le sera aussi, si la chaleur ne revient promptement.

Nous avons encore quelques vieux blés. A peine vient-il un rayon de soleil qu'on les voit sortir des granges et apparaître sur les marchés, où ils influent sur les cours. Mais dès que la pluie revient, les prix remontent.

La Belgique n'est pas plus avancée que nous; il lui manque, pour atteindre la récolte nouvelle, 5 à 600,000 hectolitres; elle les demande aujourd'hui à Dantzig et aux entrepôts d'Angleterre qui n'en possèdent guère qu'un millier.

Ce qu'il faut aux céréales, c'est un printemps pluvieux et chaud, et un été sec : malheureusement nous n'avons eu ni l'un ni l'autre. Le printemps a été très-froid, et voici que l'été est froid et humide. On doit donc s'attendre à une hausse sensible si la chaleur ne revient pas. En Angleterre, il est des lieux où le blé atteint à peine la hauteur de 33 centimètres. Un mois de chaleur suffirait pour calmer les inquiétudes sérieuses de cette contrée. — Espérons!

— Le ministre du commerce a adressé aux Conseils généraux une série de questions dont voici les principales :

*Crédit agricole.* — 1° L'agriculture trouve-t-elle à emprunter facilement les capitaux qui lui seraient nécessaires pour se livrer à d'utiles travaux d'amélioration?

2° A quel taux et par quels moyens les agriculteurs se procurent-ils ces capitaux?

3° Quelle est la durée ordinaire des emprunts contractés au profit de l'agriculture?

4° Par qui sont principalement prêtés les capitaux empruntés par l'agriculture, et par quels intermédiaires lui sont-ils transmis?

5° Quel mode de remboursement est généralement adopté pour ces emprunts; à quelles difficultés donne-t-il lieu?

6° Comment serait-il possible d'améliorer les conditions actuelles du crédit agricole?

*Irrigations.* — 1° Afin de régler ce qu'on appelle le droit de barrage, ne conviendrait-il pas d'accorder aux propriétaires de terrains irrigables, sans qu'il soit en rien dérogé aux lois qui règlent la police des eaux, le droit d'appuyer sur l'héritage d'autrui, à la charge d'une juste et préalable indemnité, les ouvrages d'art nécessaires à la prise d'eau?

2° Pour rendre possible une plus grande extension de l'arrosage des terres en favorisant la création de nombreuses associations, ne serait-il pas bon de déclarer d'utilité publique l'entreprise de propriétaires qui, possédant plus de la moitié en étendue des terrains riverains d'un cours d'eau non navigable ni flottable, ou d'une section de ce même cours d'eau déterminée par l'administration, demanderaient à s'associer pour faire une prise d'eau commune à l'usage des riverains et pour l'irrigation de leurs propriétés?

3° Ne faudrait-il pas que cette déclaration entraînât le droit d'expropriation du droit d'usage des eaux pour tous les riverains qui ne voudraient pas faire partie de l'association, et aussi le même droit d'expropriation pour tous les terrains appartenant à autrui nécessaires à l'établissement de la prise d'eau?

Nous ne pouvons que donner des éloges à la sollicitude que témoigne M. le ministre pour le développement de la richesse agricole. C'est en provoquant les observations des membres des Conseils généraux sur ces questions, que le résultat peut être obtenu; à force de parler des choses, on finit par en faire comprendre la portée, et quand les Conseils généraux auront pendant dix ans émis le vœu de voir le crédit venir en aide à l'agriculture, ou bien encore l'eau arroser les prairies, il se trouvera que crédit et eau seront regardés par tout le monde comme des choses nécessaires à la production.

Si nous faisions partie de l'un des Conseils généraux, nous répondrions à M. Cunin-Gridaine, à ses questions sur le crédit agricole:

1° Que l'agriculture trouve *difficilement* à emprunter les capitaux qui lui sont nécessaires pour les travaux d'amélioration.

Que les petits banquiers des villes n'osent engager leurs fonds dans un prêt agricole, dont la durée est de neuf à dix mois au moins, tandis qu'eux-mêmes ne trouvent à se couvrir que pour quatre-vingt-dix jours.

Que les renouvellements qu'ils doivent alors exiger de l'exploitant sont ruineux pour celui-ci, fatigants pour le prêteur, et que ces difficultés, augmentées par la distance qui sépare le prêteur de l'emprunteur, ont jusqu'à présent empêché que ces prêts ne soient un commerce régulier pour les banquiers de province.

Qu'en pareille situation, les fermiers qui empruntent ont recours à des prêteurs locaux, curés, propriétaires, qui ne prêtent pas pour *faire valoir* leurs fonds, mais qui prélèvent cependant, quand on a recours à eux, un intérêt usuraire qui va jusqu'à 10 et 12 pour 100 l'an.

Qu'en quelques lieux les usuriers ont profité de cet état de choses, et sont venus planter leurs tentes à la portée des emprunteurs, et qu'il arrive que le propriétaire, dans les mauvaises années, presse le fermier en retard, et que celui-ci est obligé pour faire face d'avoir recours à l'usurier qui le pressure, tandis qu'avec un peu de bonne volonté, propriétaire et fermier pourraient s'entendre pour gagner le bon temps.

Il ne faut pas croire, en effet, que ce soit seulement pour améliorer sa culture que le fermier est forcé d'emprunter. Dans l'état actuel des choses, et puis-

qu'on a voulu régler ce qui ne pouvait l'être, et établir sur de très-savantes bases les prix des blés, et par conséquent celui des terres et celui des fermages, voici ce qui a lieu :

Pour que la terre rapporte 3 pour 100 au propriétaire, il faut que le pain vaille 33 centimes le kilo. A ce prix le propriétaire et l'impôt sont payés par la vente du blé. Le fourrage et les animaux servent à faire de l'engrais, et les accessoires, la basse-cour, la laine, forment tout le bénéfice du fermier.

Malheureusement pour le fermier, il arrive deux, trois, quatre années d'abondance de suite. Le pain ne vaut que 27, 28, 30 centimes le kil., et on se trouve en déficit de 1,100 à 1,200 millions, redus à l'impôt et au propriétaire. Certes, ce serait le cas d'établir une institution de crédit : il n'y aurait rien à risquer, parce qu'en moyenne de sept à neuf ans tout le mal est réparé. Mais, on le voit, ce n'est pas seulement une institution de crédit *foncier* qu'il faudrait, c'est surtout une institution de crédit producteur, de crédit *laboureur*. Une telle institution, assurant au propriétaire le payement régulier de sa rente, lui servirait autant que le crédit qui lui serait ouvert à lui-même, puisqu'à moins d'améliorations de fonds toujours rares, il n'a pas besoin d'argent, et doit se contenter, puisqu'il n'exploite pas, de percevoir régulièrement son revenu, et de voir son fonds bien tenu. Or, c'est ce que ferait le crédit ouvert à l'agriculture.

La base d'une telle institution est fort simple. Le propriétaire jouit d'un privilége sur le cheptel et la récolte de son fermier. Tant que durera cet état de choses, le fermier trouvera peu de prêteurs ; on prête difficilement à celui qui n'offre pas de garantie. Mais que ce privilége soit concédé à la Banque; que pour mieux assurer ses opérations les baux soient portés à dix-huit ans, et dès ce moment le crédit agricole sera fondé ; et l'exploitant qui paye 12 pour 100 d'intérêt parce qu'il y a risque à lui prêter, à lui qui ne possède rien, trouvera facilement à 5 ou 6.

Il y a dix ans que cette idée simple, nette et claire, a été émise par M. Godefroy; peut-être est-elle mise en pratique dans quelque coin de la France, pendant que Paris fait des théories.

Les irrigations, on le voit par la liste des questions du ministre, ont une part dans ses préoccupations. Travail et eau, voilà ce que demande le sol pour être fécondé ; or, le travail, c'est le crédit qui le paye, puisque le produit n'est pas créé. L'un des emplois les plus profitables du crédit serait précisément l'irrigation, et dans ce cas, le crédit ouvert au propriétaire serait un grand bienfait. L'aménagement des eaux sur le sol est une œuvre qui concerne le propriétaire, puisqu'elle l'aide à tirer meilleur parti de ses fonds ; c'est donc à lui à en faire les frais.

Aux deux questions posées par le ministre sur les irrigations, nous désirons voir les Conseils donner une réponse affirmative. Tout ce qui aide l'arrosement doit être encouragé, et s'il se trouve des propriétaires inintelligents, c'est le cas de rappeler et de poser en principe cette pensée de Thaer : « Les propriétaires ne sont que les usufruitiers du sol. »

Il est probable qu'il viendra du Midi, ou existent depuis longtemps de puissantes associations pour l'irrigation, des documents importants en réponse aux deux questions du ministre.

Outre ces questions, M. le ministre en pose quelques autres encore, et demande si l'état des voies de communication permet partout de substituer les chariots à quatre roues aux charrettes. Hélas non ! L'état de nos routes ne permet pas encore cette substitution. Les charrettes ont été inventées par des hommes intelligents, dans les lieux où les chars offraient de nombreux inconvénients à cause des mauvais chemins. On ne peut, en conscience, renoncer à cette *amélioration*, tant que l'état des voies de communication restera ce

qu'il est encore. Certes, nous avons fait quelques progrès depuis vingt-cinq ans ; mais ce n'est rien encore, comparé à la masse des mauvais chemins, et jusqu'à présent le progrès est si peu dans les esprits, que les paysans ne sont pas encore à *désirer* de meilleures routes. Il faut attendre.

— Un journal justement estimé, l'*Atelier*, blâme les rédacteurs du *Journal des Économistes* de leurs critiques répétées d'une formule adoptée par les radicaux, et qui consiste en ces mots, *organisation du travail*. Cette critique, cependant, a eu un résultat important. L'*Atelier* explique aujourd'hui que cette formule (pour lui du moins, car elle a cela de particulier qu'elle se prête à toutes les explications) n'implique nullement la contrainte ; qu'il ne s'agit pas de dire aux travailleurs, vous ferez tant de chapeaux ; aux consommateurs, vous userez tant de souliers. Non, la formule laisse la liberté tout entière, ou plutôt elle l'établit, attendu qu'aujourd hui elle n'existe pas. La formule indique des institutions de crédit et de bienfaisance, des choses de ce monde et que l'intelligence de tous peut saisir et embrasser.

Nous sommes forcé de dire que dès lors l'*Atelier* songe, non pas à l'organisation du travail, mais bien à l'organisation des travailleurs, ce qui est fort différent. Organisez les travailleurs, enrégimentez-les; mettez ensemble dans de bonnes et chaudes maisons, 100, 200, 1,000 ouvriers, tâchez que ces ouvriers ne soient pas exploités par les meneurs de l'œuvre, tâchez que leur association dans les dépenses de la vie leur rende accessibles les choses appelées de luxe ; fondez des écoles, faites enfin, sur une grande échelle, tout ce qui a été tenté en cent endroit divers, et ce qui a souvent réussi. Organisez, régularisez, ménagez, poussez les progrès industriels, fondez des centres de développement intellectuel, réformez les abus, les prisons, les hospices, les institutions de charité. Ne perdez pas de vue que l'homme qui travaille est l'homme par excellence, et que c'est lui qui fait le monde. Alors vous ferez ce que fait chaque mois le *Journal des Économistes*, dans les Mémoires qu'il publie, sans avoir la prétention d'organiser le travail, et qui, lorsqu'il se riait de la formule, lui attachait le sens que l'*Atelier* répudie aujourd'hui, sens qui fait de l'homme une machine, une brute dégradée, indigne, une fourmi au milieu de fourmis, travaillant, mangeant et mourant, sans se douter de son origine divine ; sens enfin qui suppose la monstruosité la plus monstrueuse, l'égalité dans l'intelligence, ou, si cela est impossible, dans l'application des intelligences inégales et dans leur récompense.

---

# DE LA MANIÈRE D'OBSERVER
# LES FAITS ÉCONOMIQUES.

Il est inutile de dire que nous n'entendons point donner ici une méthode ou des règles pour l'appréciation des faits économiques : nous présenterons simplement quelques remarques critiques sur la manière d'observer ou de recueillir ces faits, et d'en déduire des conséquences et des principes. La plupart des méthodes sont bonnes lorsqu'elles sont appliquées par des esprits droits, pourvus d'ailleurs de toutes les connaissances nécessaires pour bien juger. Les méthodes ne sont que des instruments plus ou moins parfaits, et les meilleures d'entre elles, placées en des mains inhabiles, peuvent donner et donnent pour la plupart du temps des résultats erronés.

La méthode et l'observation dans les sciences philosophiques et morales n'ont pas le même caractère que dans les sciences exactes. Dans les premières, l'esprit et la raison exercent, à l'aide de l'intuition et de la logique, les principales fonctions. Dans les sciences exactes, dans les sciences naturelles, nos organes reçoivent des applications techniques; l'observation est immédiate et directe; elle constate des résultats matériels que l'esprit, à la vérité, se charge de classer pour en déduire des conclusions et des principes. Dans les sciences philosophiques, un fait primordial, unique, suffit quelquefois pour la génération et le développement successif des idées. Dans les sciences naturelles, au contraire, on n'arrive aux règles générales et aux principes que par l'observation et l'analyse détaillée de faits nombreux. Il faut rechercher les analogies et les dissemblances. Toutefois, dans ces opérations, les faits contemporains et actuels suffisent en général, et les comparaisons ne sortent pas du cercle de périodes très-restreintes. Dans la solution des problèmes relatifs au mouvement des corps célestes, tous les termes de la proposition sont simultanément placés sous les yeux du savant et de l'observateur. Dans les sciences morales, l'analyse et la synthèse agissent sur des éléments plus complexes, plus épars, plus difficiles à réunir et à saisir, et lorsqu'on tend aux solutions pratiques, les difficultés se compliquent par l'étendue des périodes dans lesquelles les faits se trouvent renfermés. Même observation pour les sciences politiques : elles empruntent leur

valeur de l'histoire de tous les temps et de tous les peuples. Il est clair que nous parlons ici des sciences appliquées, des sciences dans leurs relations avec les besoins moraux et matériels des nations, et non de la philosophie des sciences qui résume les principes suprêmes de toutes nos connaissances en les laissant à l'état d'abstraction.

L'économie politique est une science moderne, qui participe à la fois des sciences morales et des sciences positives : elle repose sur la double base de l'observation des faits et de la combinaison des idées morales et politiques. L'économiste a donc à rapprocher les faits sociaux contemporains des faits sociaux antérieurs. Il faut qu'il embrasse d'un seul coup d'œil le vaste domaine de l'histoire, il faut qu'il classe les faits avec la précision du savant, et qu'il en apprécie le caractère, la portée et l'action avec la sagacité du moraliste et du philosophe. Il résulte de cet aperçu que l'économie politique, quoiqu'elle soit une science *sui generis*, emprunte néanmoins des secours à l'histoire, soit pour ses applications, soit pour ses développements scientifiques ultérieurs. Sans doute l'économie politique, considérée dans son acception la plus restreinte et la plus rigoureuse, n'est que la science de la production des richesses. Elle se compose, si l'on veut, d'une série de formules qui sont un code de lois d'après lesquelles se produisent et se distribuent les richesses. Ces formules, ces lois, aussi longtemps qu'on ne les considère que scientifiquement, présentent la plus belle ordonnance et un enchaînement logique parfait. Mais lorsqu'on les examine dans leurs conséquences et dans leurs résultats pratiques, on rencontre l'homme en face des choses, l'homme avec ses besoins, ses penchants et ses passions. Alors l'économie politique n'est plus cette science simple qui se déroule d'une manière inflexible dans une suite d'axiomes et de propositions : elle se trouve aux prises avec les intérêts les plus divers, avec les nécessités sociales, avec la morale, avec la politique, avec la différence même des conditions et des intelligences, enfin avec des institutions, des usages et des traditions. Elle renferme par conséquent une infinité de problèmes qui ne sont point encore résolus d'une manière pratique; et pour cette solution il ne faut pas seulement considérer les faits dans leur état présent, mais il faut encore rechercher les faits analogues dans les temps antérieurs, en tenant compte des circonstances sous l'empire desquelles ils se sont produits.

Or, ces faits ne se présentent pas dans un cadre régulier, ils sont confondus avec des accidents et des événements de toute nature. Quoique la science économique occupe une place entièrement nouvelle dans l'ensemble des connaissances humaines, il n'en est pas de même des faits économiques. Ceux-ci ont existé de tout temps dans les agglomérations les moins cultivées comme dans les sociétés les plus avancées. Mais, encore une fois, ces faits n'ont point été méthodiquement classés et enregistrés. Nous avons l'histoire des révolutions sociales, des guerres, des négociations diplomatiques, des hommes célèbres; nous

avons l'histoire des sciences et des arts, l'histoire des religions; mais nous n'avons point la relation systématique des faits qui intéressent aujourd'hui les peuples et les individus, et qui comprennent virtuellement les principes de l'économie politique. C'est une histoire qui reste à faire, et si quelqu'un avait assez de courage, de patience et de savoir pour entreprendre une pareille œuvre, il rendrait un immense service à l'humanité. On verrait alors les générations éteintes sous un aspect entièrement nouveau; on les verrait dans leur condition matérielle aux prises avec leurs besoins, en lutte avec des gouvernements cupides, ignorant les moyens de production, sous le coup de préjugés, luttant avec des obstacles apparents ou réels, et suivant forcément ou volontairement les impulsions les plus contraires à la production des richesses. Mais on verrait aussi, à des intervalles plus ou moins longs et sur un petit nombre de points, des peuples intelligents et hardis asservir la matière par le travail, dominer les éléments par leur audace et leur énergie, et se créer un bien-être qui devançait la civilisation. On verrait encore chez ces peuples le développement plus rapide de la culture, l'adoucissement des mœurs et le progrès des arts. On reconnaîtrait chez eux une supériorité morale, obscurcie quelquefois, il est vrai, par la cupidité et la violence, passions que la supériorité morale n'arrache pas toujours du cœur de l'homme.

Mais comme nous n'avons point ces annales économiques et administratives, nous devons rechercher laborieusement dans l'histoire générale des peuples les faits qui servent de base à la portion positive et expérimentale de l'économie politique. C'est par cette étude seulement que nous parviendrons à apprécier exactement l'état présent des choses et la mesure de malaise ou de bien-être où se trouvent les générations contemporaines. La situation économique des peuples et des individus, comme les progrès et la décadence de toutes choses, ne se juge et ne s'établit que par comparaison; et pour établir ces comparaisons, il faut des termes nombreux séparés par de grands intervalles, des termes qui ont de l'identité entre eux, mais qui sont empruntés à des âges et à des latitudes diverses. C'est ici que l'office devient complexe, et que les fonctions de simple observateur doivent se renforcer des qualités du moraliste et du philosophe, pour distinguer les influences du climat, des mœurs, des institutions religieuses ou politiques; pour faire la part des besoins, des habitudes, du caractère et des forces des populations. Ces différentes circonstances ne tombent plus, comme on voit, sous le coup des analyses rigoureuses qui s'appliquent aux faits matériels et aux événements bien caractérisés. Il faut, pour ce genre d'observations, qui ont des jugements pour corollaire, un esprit droit, pénétrant et cultivé, une grande faculté de généralisation, en un mot, des qualités rares départies par la nature et par l'étude. C'est alors, mais alors seulement, qu'on peut établir des comparaisons au moyen desquelles on constate des situations diverses,

en tenant compte de tous les accidents secondaires qui modifient les faits principaux.

Nous savons très-bien qu'on a cru trouver de nos jours une clef pour la solution de toutes les questions sociales, et il semble que, depuis qu'on a inventé la *statistique*, le gouvernement des Etats et la production des richesses n'aient plus de mystères. La statistique, selon quelques-uns, est le grand-livre des sociétés, où chacun trouve, avec le numéro de sa condition, les moyens de l'améliorer indéfiniment. Nous avons à faire avant tout deux observations fondamentales sur cette science. Les statistiques, fussent-elles aussi correctes, aussi bien ordonnées qu'elles sont en général erronées, embrouillées et indigestes, n'offriraient encore que des matériaux très-rudimentaires, très-imparfaits pour la solution de la plupart des questions économiques; elles ne seraient point encore de nature à établir les progrès ou la décadence, la richesse ou la pauvreté des peuples. Les faits présentés dans une absolue nudité ne prouvent rien, ne signifient rien : ils ne s'animent et ne deviennent concluants que lorsqu'ils sont fécondés par des vues morales, politiques et philosophiques. Les statisticiens sont en général de simples collecteurs dont la vue ne va pas au delà des chiffres et des nombres. Souvent ils méconnaissent l'analogie des faits, et leurs classifications sont ordinairement peu logiques et peu claires. Ils se donnent la singulière satisfaction de suppléer la précision des faits par la masse des chiffres, et, pour faire croire à l'exactitude de leurs travaux, ils arrivent souvent à l'énoncé de fractions infinitésimales. C'est là le second reproche que nous faisons aux statisticiens et aux statistiques. Les travaux de cette nature, qu'ils soient l'œuvre des particuliers ou du gouvernement, manquent en général d'exactitude, et n'offrent que très-peu de moyens de vérification. Il en résulte que l'économiste qui s'en sert raisonne d'après de fausses prémisses, et présente naturellement de fausses conclusions. Aussi qu'arrive-t-il dans l'usage qu'on fait des statistiques? Lorsqu'une question est controversée, les adversaires trouvent dans le même document des arguments à l'appui de leur thèse, et il n'est pas rare de voir des questions de douane, d'impôt, de transport, résolues en sens contraire, en s'appuyant sur des chiffres officiels puisés dans des documents émanés de l'administration. C'est là une des causes les plus évidentes de la confusion dont on est parvenu à couvrir certaines questions économiques. Combien de gens n'entend-on pas qui vous offrent avec le plus grand sang-froid et comme un argument sans réplique des chiffres tirés de nos statistiques officielles! Encore une fois, ces chiffres, outre les doutes qu'on peut avoir sur leur exactitude, ne signifient ordinairement pas grand'-chose, attendu qu'ils ne constituent pas le fait nécessaire à la solution de la question, et qu'ils sont en général présentés par des hommes également étrangers aux notions statistiques et à la science économique.

Citons un fait : on a beaucoup disserté pour savoir si l'instruction élémentaire était favorable au développement moral des classes inférieures. Beaucoup de gens, des statisticiens et des mathématiciens entre autres, se sont prononcés pour la négative, et ils ont appuyé leur opinion, sur quoi? sur le compte général de l'administration de la justice criminelle. Ils ont trouvé là que, pour les délits comme pour les crimes, le nombre des accusés qui avaient reçu une instruction élémentaire augmentait chaque année. Sur ce fait, incontestable en lui-même, ils ont affirmé hardiment que l'instruction ne faisait que corrompre le peuple. A cela nous n'avons qu'une réponse à faire : c'est qu'il viendra probablement un temps où tout le monde en France saura lire et écrire, ainsi que cela a déjà lieu en Prusse et en Autriche, et alors certainement le nombre des condamnés illettrés sera nul, et, au grand effroi des statisticiens de l'espèce que nous venons de citer, on trouvera que tous les accusés et tous les condamnés savaient lire et écrire. S'ensuit-il que la corruption aura augmenté, et que les pessimistes ont eu raison de faire la guerre à l'instruction élémentaire? Ce serait burlesque. mais non impossible. Puisqu'ils ne voient pas aujourd'hui qu'avec la diffusion de l'instruction élémentaire le nombre de ceux qui savent lire et écrire augmente, et que, par une conséquence logique, ce contingent progressif doit également fournir un plus grand nombre d'accusés, en même temps que la population illettrée décroît, et qu'elle fournit par cela même moins de sujets aux tribunaux criminels et correctionnels; puisqu'ils ne voient pas tout cela, disons-nous, ils n'apercevront pas non plus la cause de l'extinction totale des accusés et des condamnés illettrés.

La plupart des conclusions que la statistique fournit à certains économistes, ou soi-disant tels, sont entachées de semblables bévues. On oublie presque toujours, quand on compare entre elles les statistiques criminelles de France et d'Angleterre, que le mode d'instruire les procès dans les deux pays diffère essentiellement l'un de l'autre, et que le jury d'accusation dans la Grande-Bretagne statue sur le sort d'un assez grand nombre de prévenus qui dès lors n'arrivent plus devant la Cour criminelle. Ce mode d'instruction change autrement que chez nous la proportion entre les accusés et les condamnés, et le nombre respectif des acquittements dans les deux pays n'offre par conséquent plus de termes comparatifs pour apprécier l'intensité de la répression et les dispositions du jury pour les accusés.

Ces deux exemples ont un caractère tout à fait élémentaire. Dans les questions plus complexes, les erreurs deviennent également complexes, et dans les problèmes relatifs à la population, par exemple, on commet souvent de plus grandes énormités encore.

Est-ce à dire pour cela qu'il faille renoncer à la statistique? Loin de nous une pareille pensée! car sans une connaissance exacte des faits, les progrès dans la production sont à peu près impossibles. Nous

nous élevons seulement contre la mauvaise disposition des statistiques, contre l'intempérance et l'incurie avec lesquelles on accumule des chiffres, et contre la prétention de quelques hommes qui se croient économistes uniquement parce qu'ils ont colligé des faits et aligné des nombres avec plus ou moins de discernement. A chacun sa tâche. Le statisticien fournit des matériaux à l'économiste, à l'administrateur et à l'homme d'Etat; mais il ne réunit pas ces diverses qualités uniquement parce qu'il a coordonné et classé des matériaux. Sans doute le statisticien peut se distinguer par d'autres études, et il arrive quelquefois qu'il soit économiste, comme il arrive qu'un maçon soit architecte, qu'un pharmacien soit médecin. Quand ces conditions se rencontrent, nous reconnaissons alors volontiers la supériorité du statisticien, et nous estimons à la fois ses chiffres et ses déductions. C'est à cette coïncidence que nous devons du reste d'excellents travaux statistiques qui, il y a lieu de l'espérer, préserveront cette science d'une ruine complète. Malheureusement ce sont là des exceptions, et ordinairement les travaux statistiques ne sont pas exécutés par des hommes qui possèdent en même temps la science économique.

La plupart des statistiques ont deux grands vices. Le premier consiste dans l'absence de tout renseignement sur les sources des chiffres et des faits : on se trouve dans l'ignorance complète sur les procédés qui ont servi pour se procurer les matériaux, et l'on est ainsi dépourvu de tout moyen de contrôle. En second lieu, la statistique réunit ordinairement en tableaux des faits, des qualités, des attributs, si nous pouvons nous exprimer ainsi, qui ne se prêtent en aucune façon à une classification numérique. La statistique ne saurait embrasser tous les phénomènes de la vie sociale, et quand elle s'étend au delà de ses limites réelles, elle n'engendre que confusion et désordre. Il est vrai qu'à mesure que nous aurons un plus grand nombre de faits bien constatés, la statistique acquerra plus d'autorité. Mais ceci est une question de temps et de patience, et dans l'état présent des choses il est à peu près impossible de remplir les cadres statistiques tels qu'on les conçoit et qu'on les trace habituellement. Pourquoi ne pas se borner à enregistrer ce que l'on connaît, sans se jeter dans des évaluations hypothétiques? Rien n'est plus laborieux que le recensement des faits, et rien n'est par conséquent fait avec plus d'incurie et de négligence que ce recensement. En général, très-peu de gens ont une mission spéciale et déterminée pour recueillir des faits ; on s'adresse alors, pour rédiger des statistiques, à une multitude de fonctionnaires et de collecteurs bénévoles qui n'ont qu'une idée confuse de la tâche qu'on leur impose, et la remplissent avec des vues très-diverses et presque toujours avec une capacité fort contestable. Quand tous ces matériaux sont réunis et élaborés dans un bureau central de statistique, le bon grain très-peu abondant est confondu avec l'ivraie, et l'un et l'autre reçoivent ainsi le vernis scientifique ou le cachet offi-

ciel. Il n'est pas facile d'échapper à ces écueils avec les tendances de plus en plus prononcées à donner une grande surface à la statistique. Car, si l'on se bornait à la classification des faits bien constatés, on verrait que la science statistique dans ses applications est encore à l'état d'embryon, et les statisticiens seraient confus d'être réduits à des travaux si peu importants.

Lorsqu'on passe des statistiques elles-mêmes à l'usage qu'on en peut faire dans les sciences sociales, à l'utilité qu'on peut en tirer pour la solution des problèmes économiques, on est tout d'abord frappé de l'absence totale des termes de comparaison. La valeur d'un état social, la situation matérielle et morale d'un peuple, ne peuvent s'établir, comme nous l'avons dit plus haut, qu'en comparant entre eux les faits analogues de deux époques différentes. Or, la statistique est un incident tout à fait nouveau dans le monde intellectuel, et les documents qui en sont le résultat ne remontent guère au delà d'un demi-siècle. Maintenant, nous le répétons encore, ces documents fussent-ils exacts, complets, autant qu'ils sont erronés et remplis de lacunes, cinquante ans nous paraîtraient une période trop courte pour y trouver des éléments propres à établir et à faire ressortir les grandes transformations subies par les sociétés sous les rapports moraux et matériels ; à expliquer toutes les causes qui ont modifié l'existence des peuples et des individus, et à donner enfin les termes nécessaires pour la solution des problèmes économiques.

Prenons, pour éclaircir notre pensée, une question spéciale. Il se manifeste depuis la fin du dernier siècle un assez rapide développement de la population tant en Europe que dans le Nouveau-Monde. Le fait est constaté d'une manière générale, et il a subi dans son ensemble toutes les vérifications nécessaires. On en a conclu que, dans un temps déterminé, le genre humain serait exposé aux plus grandes calamités, qu'un excès de population rendrait les subsistances insuffisantes, et que la misère et les privations se chargeraient de ramener l'équilibre entre les consommateurs et les subsistances. Les partisans de cette théorie ne lui trouvent d'autre appui qu'un fait temporaire et qui déjà s'est peut-être produit à d'autres époques de l'histoire de la famille humaine. Il y a eu des siècles où des générations entières disparaissaient rapidement, et où le phénomène inverse à celui que nous voyons aujourd'hui se produisait avec une effrayante intensité. Devait-on en conclure que le genre humain marchait à une extinction progressive? et des calculs qui eussent annoncé l'époque où la dernière famille aurait disparu du sol eussent-ils été rationnels? L'avenir, comme nous le voyons, aurait donné un démenti à de pareilles hypothèses, et, abstraction faite des lois providentielles qui, ce nous semble, n'admettent pas plus le premier moyen de destruction que le second, de semblables prévisions ne s'accordent même pas avec l'ordre purement physique du monde. Pour apprécier exactement le mouvement actuel de la popu-

lation, il faudrait en connaître les variations antérieures pendant une longue période ; il faudrait savoir si la progression qui nous frappe si vivement aujourd'hui n'a pas déjà existé à d'autres époques, et, s'il en est ainsi, quelles ont été les causes de la réaction. Certes, ce ne sont pas les travaux statistiques dont nous disposons qui nous fourniront ces données. D'un autre côté, l'antiquité et le moyen âge ne nous offrent aucune monographie sur cette question. Que reste-t-il donc à faire pour l'éclairer ? C'est de recueillir avec un esprit critique les faits épars de tous les âges, de dégager les fluctuations de la population d'un ensemble d'événements et de phénomènes, de les coordonner et de les présenter dans un ordre logique. Un des membres les plus éminents de l'Académie de Berlin, M. Zumpt, a fait un travail de ce genre pour l'antiquité grecque et romaine. Par de laborieuses investigations, il a cherché à rétablir le chiffre des populations à de certains intervalles ; il a recherché les causes des fluctuations, en tenant compte des migrations et des grandes perturbations dans l'ordre physique. Cet écrit très-remarquable, sans résoudre le problème aujourd'hui si vivement agité, l'éclaire cependant d'un jour nouveau, et nous apprend qu'il est impossible de trancher, sans de profondes études historiques, la plupart des questions économiques et sociales. De ce que la population croît depuis cinquante ans, il ne s'ensuit pas qu'elle augmentera indéfiniment dans la même proportion, et que les subsistances viendront à manquer fatalement au jour indiqué par les statisticiens. Les mêmes causes qui ont jadis produit des réactions, ou des causes nouvelles et inconnues, peuvent arrêter ce mouvement et donner un démenti aux sinistres alarmes répandues par des esprits systématiques. Cette hypothèse est non-seulement probable, mais elle nous paraît encore nécessaire. C'est, nous dira-t-on peut-être, la théorie du mal, une doctrine réactionnaire capable de ruiner les notions du progrès et de la civilisation. Nullement : c'est la philosophie de l'histoire, c'est l'expression métaphysique des faits qui nous inspirent ces conclusions. Toutes les fois qu'on porte ses regards sur de longues périodes, les aspects et les déductions changent, et en échappant à d'étroits horizons, les phénomènes sociaux se présentent sous une face nouvelle.

Mais il y a des faits pour lesquels on ne trouve pas même de ces analogies imparfaites dans l'histoire. Le régime industriel, qui tend à absorber de plus en plus toutes les facultés de l'homme et a fait subir au monde matériel de si remarquables transformations, est un incident complétement neuf, un caractère particulier à la société moderne. Et cependant on juge déjà d'une manière absolue le régime industriel non-seulement dans son essence et dans son action présente, mais encore dans ses conséquences probables les plus éloignées. Le fait en lui-même a donné naissance à deux doctrines, à deux écoles entièrement opposées l'une à l'autre, et la polémique qui est sortie de cet antagonisme s'est encore appuyée sur la statistique. L'une de ces écoles,

l'école philanthropique, l'école *paupériste*, trouve dans le système manufacturier la source de tous les maux qui affligent la société moderne; l'autre école, au contraire, voit dans le développement de la production une cause de prospérité sans limites et les symptômes les plus rassurants pour l'avenir des peuples. Etrange contradiction engendrée par un seul et même fait général !

En prononçant le mot d'école, nous touchons par un côté à l'explication de ces opinions contraires. Quand les faits manquent pour ériger une science, on les remplace par des systèmes. Les systèmes renferment l'examen dans des limites tracées d'avance. Alors les rayons visuels ne s'écartent plus d'une certaine direction, et l'observateur se transforme en une machine qui fonctionne d'après un *registre*. On a une thèse à défendre, et l'on choisit naturellement les faits qui s'approprient le mieux aux idées préconçues, à l'opinion qu'on s'est chargé de soutenir.

Comment peut-on savoir dès à présent quelles seront l'action intégrale, les conséquences éloignées du régime industriel? Ce régime est né d'hier; il n'a aucun précédent dans l'histoire; il fait faire un mouvement transitoire à la société, et cependant on en déduit déjà les plus sinistres effets pour l'avenir. On connaît les conséquences d'une année d'abondance ou de disette, d'une inondation ou d'une guerre; nous savons quelles en sont les influences funestes ou bienfaisantes. Elles nous ont été apprises par l'expérience qui a frappé les esprits les plus obstrués. Mais où sont les précédents qui nous donnent le dernier mot sur le régime industriel de notre époque? Ils n'existent nulle part, et vouloir juger dès à présent ce régime, ce serait vouloir apprécier le mouvement sans tenir compte du temps et de l'espace. Toutefois nous ferons ici une réserve fondée sur les lois générales qui gouvernent l'humanité. Dès qu'on admet la loi du travail, l'asservissement de la matière par l'intelligence, les besoins de l'homme joints à son insatiable curiosité, sa liberté d'action enfin, on conviendra sans peine que rien n'est plus naturel, plus logique, plus nécessaire que le développement de la production et ces efforts incessants pour accroître les richesses et les jouissances de l'homme. Otez-nous ces instincts et ces passions, et aussitôt nous tombons au-dessous de la brute et dans une inertie destructive. Ainsi, ce mouvement qui s'opère dans une arène où chacun a la libre disposition de ses forces et de ses facultés, est parfaitement conforme à notre nature; c'est une émanation de nos qualités les plus excellentes.

Le régime manufacturier est-il définitivement assis? ne subira-t-il plus aucune transformation ? La distribution des richesses, c'est-à-dire la part des profits et des salaires, est-elle renfermée dès à présent dans une formule invariable? Toutes ces questions se résolvent par la négative, pour peu qu'on veuille envisager d'un œil attentif le mouvement industriel. Les manufactures, dit-on, accroissent le paupérisme,

fléau moderne engendré par la concentration des capitaux et du travail. Mais comment peut-on juger le paupérisme du temps présent? Où sont les termes de comparaison pour une pareille entreprise? Les philanthropes se donnent-ils la peine de rechercher dans l'histoire les analogies nécessaires pour éclaircir ce point qui forme en quelque sorte le pivot des controverses actuelles? Il y a des gens qui affirment purement et simplement qu'à aucune époque il n'y a eu autant de pauvres que de notre temps, et pour toute preuve ils se mettent à compter les mendiants et les vagabonds. En supposant, ce que nous sommes loin d'admettre, que de pareils recensements fussent exacts, ils ne nous feraient connaître que le chiffre des pauvres du temps présent, chiffre qui n'aurait ni une valeur absolue ni une valeur relative. Car pour savoir s'il est réellement alarmant, il faudrait connaître le nombre des pauvres qui ont existé dans les mêmes lieux à d'autres époques et à de grands intervalles; il faudrait savoir si leur dénûment était le même, si la mortalité les décimait dans les mêmes proportions, et si la charité publique et privée atténuait les misères plus ou moins qu'aujourd'hui. Les statisticiens vous répondent qu'ils ne sont pas des professeurs d'histoire, qu'ils ne s'occupent pas de ce qui s'est passé jadis, mais bien de ce qui existe maintenant. Cependant il nous semble que, pour juger la valeur de certaines assertions relatives au système manufacturier, il ne serait pas mal de connaître la distribution des richesses et le nombre des pauvres dans les siècles antérieurs. Pense-t-on qu'en France, par exemple, les propriétés mobilières et immobilières, les capitaux, n'étaient pas plus inégalement répartis il y a soixante ans qu'aujourd'hui ; qu'il n'y avait pas relativement, à la fois, des parts beaucoup plus fortes et des parts beaucoup plus faibles? Croit-on que les traitants et les fermiers-généraux d'alors, qui n'étaient ni des chefs d'entreprise, ni des capitalistes-industriels, ne réduisaient pas un plus grand nombre d'individus à la mendicité que nos manufacturiers et nos propriétaires d'usine, si tant il y a que ceux-ci réduisent le travailleur à cette condition? Croit-on que, dans les périodes qui ont succédé à la paix de Westphalie et à celle d'Utrecht, les peuples étaient plus heureux ou moins misérables qu'aujourd'hui ? Il nous semble que tout cela vaudrait la peine d'être examiné lorsqu'on lance des accusations si graves contre tout un ordre de choses et d'idées.

Toutefois les philanthropes et les hommes qui attaquent le régime industriel par esprit de système ne se donnent pas la peine de faire de semblables recherches, les seules qui pourraient établir le bien-être ou le malaise relatif des nations. Ces objections les touchent même fort peu; et dans la polémique incessante sur l'influence des manufactures et sur le dépérissement graduel de l'espèce humaine, ils n'invoquent que des faits isolés auxquels il est impossible d'attribuer une signification positive.

Lorsqu'on se place à un point de vue exclusif, on n'étudie en général que les faits qui se rapportent à ce point de vue, on est guidé, non par le désir d'arriver à la vérité, mais par la passion de faire triompher un système et d'arriver à un changement. Dès lors il faut écarter soigneusement tous les faits qui pourraient contrarier de semblables tendances et renverser quelques plans de réforme. Et ainsi procède-t-on. Par exemple, un homme meurt-il de faim ou d'inanition, aussitôt tout un état social est mis en cause, et ce fait, fort affligeant en lui-même, sert de base aux plus incroyables accusations. On ne songe pas que, pour en avoir la portée réelle, il faudrait savoir s'il se produit aujourd'hui plus ou moins fréquemment qu'autrefois; si, du temps de Henri IV et de Louis XIV, ces accidents ne se renouvelaient pas plus souvent qu'au dix-neuvième siècle. Sans doute les recherches qu'on ferait à ce sujet ne nous donneraient pas ces chiffres si fort estimés des statisticiens ; mais en rapprochant, pour ces périodes, la masse des subsistances de la population, en tenant compte des disettes et des famines alors si fréquentes, en faisant la part de la mauvaise répartition des impôts et de l'impitoyable dureté des collecteurs, on trouverait probablement que, malgré le mot célèbre de Henri IV, il mourait de son temps beaucoup plus de personnes de faim et d'inanition que sous le régime industriel de notre époque, et il y a des gens qui concluraient de là, sans beaucoup se tromper, que l'ère présente vaut mieux que le seizième et le dix-septième siècle. S'il en était ainsi, il y aurait évidemment ce qu'on est convenu d'appeler un progrès. Et que deviendraient alors les déclamations larmoyantes de nos réformateurs?

L'existence des fabriques, des machines, et leur influence sur la distribution des richesses, sont devenues aujourd'hui de véritables questions sociales, et leur généralité même fait qu'elles excitent plus vivement l'intérêt. Elles touchent toutes les classes de la société, et tiennent incessamment en éveil nos passions et nos intérêts. Il ne faut donc pas s'étonner si, outre la partialité qui préside au choix des faits, d'autres artifices encore sont employés à la défense d'une opinion ou d'un système exclusif. On encadre soigneusement les faits exceptionnels, en leur donnant, aux dépens de la vérité, une forme et une couleur dramatiques. On remplace l'exactitude, la précision et l'impartialité par des récits tour à tour touchants et sombres. On s'appesantit sur des détails affligeants, en omettant à dessein les faits caractéristiques et les résultats qu'il importerait le plus à la société de connaître. L'Angleterre qui, dans l'ordre manufacturier, occupe le premier rang, fournit en général les épisodes les plus dramatiques des œuvres de ce genre. C'est là qu'on va chercher ces exemples de dégradation et de misère qui défrayent certaines doctrines qui, à leur tour, sont un manifeste permanent contre la liberté du travail et l'inégalité des conditions. Là, comme chez nous, on déduit la situation

morale et matérielle du pays de faits isolés, en dédaignant les précédents, et en se livrant aux plus singulières exagérations.

Quand il s'agit d'établir la situation morale du pays, on dresse des statistiques criminelles, on compte le nombre des malfaiteurs, celui des condamnations. Si les uns et les autres augmentent, on en conclut que la démoralisation fait des progrès, et ce *criterium* suffit pour prononcer les plus rudes anathèmes. Nous ne parlons point ici de l'imperfection des procédés au moyen desquels on arrive aux conclusions ; nous ferons seulement remarquer qu'en général on ne tient aucun compte d'une surveillance chaque jour plus vigilante, d'une répression plus sévère, et d'un progrès rapide de la population, circonstances qui déterminent naturellement un plus grand nombre de condamnations. Mais en admettant que ce seul élément d'appréciation fût exact, suffirait-il pour établir la situation morale d'un peuple? Si l'on met dans un des plateaux de la balance les vices et les crimes, il faut, pour être juste, mettre dans l'autre les vertus et les belles actions; car c'est de cette manière seulement qu'on obtient le bilan moral d'une nation ; mais comme les vertus ne peuvent pas se recenser de la même manière que les voleurs, on y renonce, et l'on se contente de faits qu'on a cru pouvoir compter avec une certaine précision, quoique ces faits ne soient que des symptômes exceptionnels. Que dire des savants et des économistes qui, dans le cours de leurs observations, explorent à minuit les carrefours des grandes cités, pour y compter les filous, les escrocs et les prostituées, et qui, lorsqu'ils ont trouvé que cette catégorie est plus étendue à Londres qu'à Paris, ou réciproquement, déduisent ensuite de cette observation la situation morale de l'une ou l'autre des deux capitales? Les mœurs d'un pays peuvent être très-corrompues, sans qu'il renferme un très-grand nombre de prostituées de profession, et il ne serait pas étonnant que, par une raison contraire, là où les prostituées enregistrées sont nombreuses, les mœurs du reste de la population fussent plus pures. Si un statisticien, pour établir la valeur intellectuelle d'un peuple, se mettait à en séparer les imbéciles et les idiots, les fous qui n'ont pas quitté la société et les misanthropes qui la fuient, et qu'il établît son jugement sur cette donnée, il serait lui-même taxé de cerveau faible ; car il ne tiendrait compte que d'un élément négatif, et il confondrait l'intelligence d'un peuple avec son insanité, un fait exceptionnel avec un fait général. Cependant la plupart des statisticiens ne font pas autre chose quand, après avoir compté les criminels d'une nation, ils prononcent un jugement suprême sur sa moralité. Ils oublient surtout que les mêmes qualités et les mêmes passions engendrent tour à tour des vertus et des vices, de nobles actions et des crimes.

Dans l'appréciation de l'état matériel d'une société, on trouve les mêmes anomalies, les mêmes lacunes, et surtout l'absence de tout terme de comparaison de quelque valeur. Quand on a compté les pau-

vres d'un État manufacturier, il faudrait, si l'on a réellement envie de s'éclairer, faire la même opération pour un pays qui n'a ni fabriques ni manufactures, en cherchant d'ailleurs les exemples à peu près sous les mêmes latitudes. Tout le monde sait qu'il y a plus de misère en Irlande qu'en Angleterre, quoiqu'il y ait moins de manufactures dans le premier de ces pays que dans le second. Les comtés agricoles de l'Angleterre comptent plus de pauvres que les districts manufacturiers. La misère est aussi grande dans certaines provinces de la monarchie autrichienne où il n'existe aucune trace du régime industriel, en Hongrie par exemple, que dans nos foyers manufacturiers. Cette misère sans doute a ses causes; mais cela prouve seulement que le paupérisme existe en dehors du régime industriel, et que les maux qu'on nous signale ne prennent pas uniquement leur source dans les manufactures. Les populations turques sont certainement les plus misérables de l'Europe, et rien n'égale l'état de dénûment où elles se trouvent; cependant il n'y a pas une seule usine, pas une seule fabrique sur ce vaste territoire, un des plus fertiles du monde. Si l'on y établissait des manufactures, si la liberté du travail succédait dans ce pays au monopole, il faudrait, pour être logique, au sens de certains philanthropes, déplorer une semblable transformation, puisqu'il n'y a rien de pis dans le monde que le régime industriel comme il est établi en France, en Angleterre et dans quelques autres Etats de l'Europe. Ces rapprochements nous semblent prouver que les philanthropes ont assez mal apprécié jusqu'à présent les effets de l'industrie manufacturière sur le bien-être des populations.

Il y a d'ailleurs à distinguer deux choses dans ces sortes d'études : les effets de l'industrie sur la puissance et la richesse publique d'une nation, et les effets de l'industrie sur les individus. La question, ainsi divisée, est peut-être plus facile à éclaircir. Ce n'est sans doute pas par un pur hasard que les Etats industrieux du temps présent sont les premiers en force, en puissance et en richesse. Qu'on rapproche deux pays de même étendue, qui ont une population à peu près pareille, et dont l'un a des manufactures nombreuses et l'autre qu'une petite industrie parcellaire, et l'on reconnaîtra tout aussitôt que le premier l'emportera par le seul fait de son travail sur le second, non-seulement sous le rapport de la puissance et de la richesse, mais encore sous celui de la civilisation. Que l'on compare la Confédération germanique à l'Espagne, la Belgique au Portugal, la Suisse à la Sicile, et l'on verra tout aussitôt de quel côté se trouvent la puissance et les lumières. On ne peut donc pas disconvenir que l'industrie est favorable au développement de la puissance politique et des forces matérielles d'un Etat. Mais, disent les adversaires du régime industriel, cette puissance s'acquiert aux dépens de la moralité et du bien-être d'une certaine classe de la société, et là-dessus ils nous font l'énumération des indigents et des pauvres, et cela toujours du point de vue de leur opinion.

D'abord, comment peut-il se faire qu'un pays tout entier gagne en puissance et en richesse, tandis que la classe la plus nombreuse s'appauvrit progressivement, tandis que l'instrument qui crée cette puissance se dégrade et s'affaiblit chaque jour davantage? L'anomalie nous paraît flagrante. Sans en excepter l'Angleterre, où le principe aristocratique est cependant encore dans toute sa vigueur, nous voyons dans tous les Etats industrieux l'extension des classes moyennes, et ces classes moyennes se recrutent naturellement dans les classes inférieures. Si celles-ci étaient aussi misérables qu'on veut bien le dire, ce phénomène serait à coup sûr impossible. Nous n'avons jamais entendu contester par personne le développement des classes moyennes, qu'on accuse même d'envahir les sociétés modernes. Nous n'avons pas entendu dire non plus que ce développement avait lieu aux dépens de l'aristocratie. Comment alors expliquer cette transformation reconnue par tous, et qui se manifeste plus particulièrement dans les Etats manufacturiers, sinon par le passage d'une portion de la classe inférieure dans la classe moyenne? Or, nous le répétons, si la première était sur la pente fatale qui fait l'effroi des philanthropes, cette transformation serait tout à fait impossible.

Maintenant, comment expliquer le chiffre sans cesse croissant qu'on introduit dans le recensement des classes indigentes et pauvres? Evidemment, il y a là un esprit de système qui ôte toute vérité à ces sortes d'opérations. On ne se rend pas compte de ce que c'est qu'un pauvre ou un indigent, et l'on applique ces qualifications à des individus qu'on plaçait jadis dans d'autres catégories. Aujourd'hui, quand un ouvrier est temporairement privé de travail, on le place dans la classe des pauvres. Quand une crise industrielle occasionne un chômage momentané, voilà tout aussitôt les chiffres les plus alarmants qui se produisent sur la situation entière du pays. Les chiffres, une fois écrits et imprimés, restent; ils servent de base à certains documents, et on les reproduit ensuite, sans autre examen, comme étant l'expression de la plus exacte vérité. On confond ainsi une position transitoire avec un état permanent, une souffrance passagère avec une misère et un dénûment chroniques. Depuis la réforme de la loi sur les pauvres en Angleterre, la condition de ceux qui reçoivent des secours publics est devenue assez dure. Mais avant cette époque, l'ouvrier qui recevait des secours de la paroisse était dans une condition absolument pareille à celui qui n'avait que son salaire : l'un n'était ni plus heureux, ni plus malheureux que l'autre, et cependant les statisticiens mettaient le premier dans le cadre de la population indigente. Néanmoins l'ouvrier ainsi secouru avait un revenu infiniment supérieur à l'ouvrier allemand, par exemple, et ses consommations étaient peut-être trois fois plus fortes que celles de ce dernier. On voit que ces désignations sont tout à fait arbitraires; car pourquoi l'ouvrier allemand, qui a un revenu incomparablement plus

faible et des moyens bien plus limités pour satisfaire ses besoins, ne serait-il pas aussi classé parmi les pauvres en proie à la misère? Voilà qui ne s'explique pas.

Un homme n'est pas misérable uniquement parce qu'il reçoit des secours publics ou privés, et ces secours ne prouvent même pas toujours qu'il soit pauvre ou indigent. Cependant les philanthropes ne tiennent compte d'aucune de ces distinctions. Ils vous disent, ainsi que les statisticiens : il y a tant de pauvres en Angleterre, tant en France, tant en Allemagne, tant en Espagne, sans se préoccuper le moins du monde de la situation réelle de ces pauvres. Ils ne réfléchissent pas que c'est l'intensité des privations qui détermine le degré de misère d'un individu. Le taux des salaires, les consommations, la commodité relative des habitations, ne sont pas des indices caractéristiques et absolus de bien-être ou de pauvreté. Ces situations sont déterminées par une foule de circonstances qui échappent complétement à la statistique, et pour l'observation desquelles il faut l'œil du philosophe et de l'économiste. Les pauvres qui sont nourris aux portes des couvents de quelques pays catholiques sont certainement moins à plaindre que la plupart des cultivateurs irlandais, que la cupidité des propriétaires et un mauvais système de fermage plongent dans la plus affreuse misère. Ce n'est pas l'industrie qui a créé ces deux conditions également fâcheuses, mais entre lesquelles il y a cependant cette différence, que d'une part il y a une misère réelle, et que de l'autre la charité catholique, en satisfaisant à des besoins, risque de porter atteinte à la dignité morale de l'homme. De ces nuances, on n'en tient aucun compte. Comme la statistique ne dispose que de chiffres, elle simplifie les choses autant que possible, et elle confond par cela même les situations les plus diverses.

Nous insistons sur ce point, parce que les pauvres et leur nombre sont devenus pour une certaine école le grand *criterium* de la civilisation. C'est de là que partent toutes les déductions, c'est de là que dépend, d'après cette école, l'avenir de l'humanité. Le paupérisme, disent-ils, amènera la dissolution des sociétés, et pour donner à leur prophétie le caractère d'une certitude future, ils augmentent par leurs calculs, chaque année, le nombre des pauvres dans les pays où le régime de la production a encouru leur blâme. Mais cette méthode ne change rien aux faits, et, nous le répétons, pour connaître la portée réelle de ceux-ci, il faut recourir aux études historiques, examiner l'état des générations qui nous ont précédés, comparer l'existence matérielle des peuples à de longs intervalles, tenir compte des besoins nouveaux engendrés par les progrès de la civilisation, et ramener enfin les faits, avant de les rapprocher les uns des autres, à leur véritable signification. Tout cela ne se fait pas au moyen de la statistique et avec les seuls procédés en usage dans les sciences exactes. Si l'économie politique a, dans son expression théorique, des analogies assez

complètes avec les sciences positives, elle n'offre plus la même précision, la même sûreté dans ses applications, et c'est là que l'intervention des sciences morales et philosophiques est nécessaire pour éclairer ces problèmes variés et complexes que des intérêts et des besoins nouveaux font surgir chaque jour du sein de la société. C'est là que les études historiques viennent prêter leur appui à la science pure pour la solution de toutes les questions imprévues, et pour l'appréciation des phénomènes sans cesse nouveaux qui se produisent dans le vaste domaine de l'activité matérielle des hommes. C'est là enfin que l'expérience et la connaissance la plus étendue de tous les détails du mouvement général de la production et de la distribution des richesses sont indispensables pour échapper à des conclusions erronées et à des entraînements quelquefois dictés par le cœur, mais toujours condamnés par la raison.

THÉODORE FIX.

---

# LES COALITIONS

## CONDAMNÉES PAR LES OUVRIERS ANGLAIS.

L'industrie est en ce moment fort active dans la Grande-Bretagne. Cette renaissance de la prospérité manufacturière a commencé par la filature et par le tissage du coton; elle a gagné ensuite le travail de la laine et celui de la soie, pour s'étendre en dernier lieu à la manufacture de lin. En Irlande, en Écosse et dans le comté de Lancastre, de nouvelles usines sont en construction, et les usines déjà établies reçoivent de larges accroissements. A Manchester et dans le rayon de Manchester, la force motrice a été augmentée de 4,500 chevaux de vapeur depuis dix-huit mois, et l'on compte en 1845 18,000 ouvriers de plus qu'en 1843. Dans le comté d'York, où se fabriquent principalement les tissus de laine, le nombre des métiers à tisser, mus par la vapeur, qui était de 11,458 en 1841, et de 16,870 en 1843, s'est trouvé en 1845 de 19,121; en même temps le nombre des ouvriers de toute nature s'augmentait de 20 pour 100.

A Galaswiels et à Paisley, en Ecosse, la fabrication des tartans et des tweeds ne peut pas suffire aux commandes; tout métier est occupé, et tout espace vide est aussitôt rempli par un métier. Dans le comté de Durham et aux environs de Liverpool, on ne trouve plus d'ouvriers de ferme, les laboureurs émigrant en foule pour aller travailler sur le continent à la construction des chemins de fer. A Stockport, dans cette ville jusque-là si tristement célèbre par la misère de ses habitants, l'on manque de bras pour le service de propreté, et il a fallu recourir aux machines. L'industrie du fer, qui avait langui pendant deux ou trois ans, a rallumé tous ses fourneaux. Les fabricants de machines emploieraient deux fois plus d'ouvriers qu'ils n'en trouvent. Enfin la circulation a fait de tels progrès, que les recettes des trente-neuf principaux chemins de fer, qui représentent une étendue de 2,300 kilomètres, ont excédé de 20 pour 100, pendant les six premiers mois de 1845, les recettes du semestre correspondant de 1844.

Ainsi la prospérité des manufactures amène nécessairement une demande nouvelle de bras; on va voir, par une confirmation éclatante des principes que la science établit, correspondre à cette fièvre du travail une hausse égale des salaires. De 1844 à 1845, les ouvriers des comtés de Lancastre, de Chester et d'York ont obtenu une augmentation du prix de leur travail, qui s'élève pour quelques-uns à 5 pour

100, et plus généralement à 10 pour 100. Au dernier échelon de l'industrie manufacturière, les cardeurs eux-mêmes et les tisserands s'en ressentent; les premiers gagnent 1 à 2 schellings de plus par semaine; les autres, dans les tissus de fantaisie particulièrement, obtiennent les prix qu'ils demandent. A Stockport, le salaire des ouvriers de choix va jusqu'à 40 schellings (environ 50 francs) par semaine; les journaliers reçoivent 15 schellings (environ 19 francs par semaine ou 3 francs 15 centimes par jour). Le salaire des laboureurs a augmenté par contre-coup dans les fermes : ceux du Lancastre obtiennent 14 à 15 schellings par semaine, et ceux des comtés de Durham jusqu'à 18 schellings.

Tout cela se fait sans que les ouvriers recourent à la violence, et sans que les maîtres cèdent à la contrainte. Dans certains cas, ce sont les ouvriers qui, voyant le prix de la marchandise s'élever, demandent, en exposant paisiblement leurs droits, une augmentation de salaire; dans certains autres, elle est spontanément accordée par les fabricants, disposés à faire participer à l'accroissement de leurs bénéfices les travailleurs qui en sont les instruments. Ce que la force des circonstances exige est accepté sur-le-champ par la volonté des hommes, et il ne s'élève d'aucun côté de ces prétentions chimériques qui troublent l'harmonie nécessaire au bien-être de tous.

Il ne manquait à un pareil ordre de choses que l'assentiment déclaré de ceux auxquels il profite. On avait vu de même, à d'autres époques, un heureux accord s'établir entre les ouvriers et les maîtres, et bien que les coalitions éclatent d'ordinaire dans les temps de prospérité, ce n'est pas la première fois que les détenteurs et les acheteurs du travail laissent un libre cours au principe qui règle ces transactions; mais il était jusqu'à présent sans exemple qu'une grande réunion de travailleurs, abandonnant pleinement ses intérêts au mouvement naturel de l'offre et de la demande, eût reconnu dans ce régime, alors même qu'une prospérité générale venait le sanctionner, l'état normal de la manufacture; et voilà ce qui vient de se passer à quelques lieues de Manchester, dans la ville purement industrielle de Bolton.

Le lundi 4 août, les ouvriers fileurs de Bolton ont donné, dans la salle de Tempérance, une soirée à laquelle les manufacturiers de la ville et des environs avaient été invités. La réunion avait pour objet de célébrer l'événement important de deux augmentations successives dans le taux des salaires, et surtout de rendre hommage à l'empressement plein de bienveillance avec lequel les fabricants avaient déféré au vœu de ceux qu'ils employaient. La salle était remplie, et l'auditoire comptait plus de huit cents personnes. Un ouvrier fileur, M. Joseph Grégory, occupait le fauteuil.

Il ne faut pas s'étonner de la facilité que les ouvriers trouvent dans la Grande-Bretagne à enrégimenter leurs opinions, et à s'approprier la discipline des assemblées parlementaires. Les mœurs représenta-

tives chez nos voisins ont pénétré jusque dans les rangs inférieurs de la population. L'ouvrier, aussi bien que le manufacturier, le marchand ou le capitaliste, réfléchit à ce qu'il voit, se rend compte de ce qu'il possède comme de ce qui lui manque, il est en état de préciser ce qu'il veut. Un bon sens généralement répandu, et qui semble appartenir à la nation, lui tient lieu de science. Quant à la procédure des réunions publiques, elle est comme les formules banales de la politesse qui entrent dans l'éducation de tout le monde et de chacun.

Le *meeting* de Bolton est un tel exemple, il en ressort des enseignements si utiles et si élevés, que l'on nous permettra de reproduire ici tous les détails qui peuvent servir à en déterminer le caractère.

Après le thé, le président ayant porté un toast à l'union des ouvriers avec les chefs de la manufacture, un ouvrier fileur, M. Samuel Hill se leva et dit : « La réunion à laquelle nous assistons a été convoquée pour offrir aux ouvriers fileurs de Bolton une occasion d'exprimer leur reconnaissance aux manufacturiers qui les traitent avec tant de libéralité depuis plusieurs années. Pendant plusieurs années, l'industrie se trouvait dans un fâcheux état de dépression. La taxe des pauvres augmentait dans une proportion énorme, et la classe moyenne, accablée par cet impôt, ne pouvait plus l'acquitter. Durant ce temps d'arrêt, les ouvriers assez heureux pour obtenir du travail durent se soumettre à des réductions successives dans le taux des salaires. Ce n'était pas la faute des maîtres, car ils avaient leur part de souffrances : et quand je parle ainsi, c'est sans aucune intention de flatter les manufacturiers qui sont présents; j'exprime une opinion réfléchie, et je n'ai pas d'autre intention que celle de rendre hommage à la vérité. Pour rendre justice aux manufacturiers de Bolton, il faut reconnaître qu'ils n'ont jamais réduit les salaires que longtemps après les fabricants des autres villes industrielles. Les ouvriers le savaient, et voilà pourquoi ils se sont résignés. Depuis cette époque, un meilleur accord règne entre les maîtres et les ouvriers, pour leur mutuel avantage. (Applaudissements.) La désunion, nous en sommes tous convaincus, a les conséquences les plus funestes aux uns et aux autres, mais particulièrement aux ouvriers. J'ai donc la confiance que l'exemple de Bolton sera suivi par toutes les villes industrielles. (Nouveaux applaudissements.)

« Les filateurs de coton, dans cette ville, comme je l'ai déjà dit, ont procédé les derniers à une réduction des salaires ; mais ce n'est pas leur seul titre à la reconnaissance des ouvriers. Avec le temps, un état de choses plus prospère se déclara ; l'industrie reprit de l'activité ; l'avenir du pays s'éclaircit ; les maîtres retrouvèrent leurs bénéfices : les fileurs, profitant de l'occasion, demandèrent une augmentation de salaire, et ils ne la demandèrent point en vain. Les mêmes maîtres qui avaient été les derniers à réduire le prix du travail, prirent les devants avec joie, et furent les premiers à l'augmenter de 5 pour 100. (Applaudissements.) Bientôt la prospérité commerciale fit un nouveau pas, et bien avant que le taux des salaires se fût

élevé dans les autres villes, les fileurs de Bolton avaient obtenu une seconde augmentation de 5 pour 100 qui les reportait aux prix de 1842. (Applaudissements.)

« Après avoir rendu justice aux maîtres, on me permettra de parler aussi des ouvriers. Lorsque les fabricants proposèrent de réduire les salaires en 1840, les ouvriers ne se mutinèrent pas, et ils ne refusèrent point de travailler. Non, grâce au progrès de l'esprit humain, grâce aux lumières de notre époque, les ouvriers sont aujourd'hui en état de mieux apprécier leur position réelle. Ils commencent à s'enquérir de l'état du marché, du prix des matières premières, du rapport qui existe entre l'offre et la demande. Ils reconnurent que la réduction était inévitable, *et ils renoncèrent à leur vieille et mauvaise méthode de cesser le travail.* (Applaudissements.) S'ils avaient quitté tous ensemble les ateliers, ils auraient exposé leurs femmes et leurs familles à de cruelles souffrances ; ils auraient été forcés de céder à la fin, et à la place du bon accord qui règne aujourd'hui et qui a produit de si heureux effets, ils auraient amené un état de division et d'animosité.

« J'ajoute que si les ouvriers, dans une précipitation condamnable, avaient eu recours à des moyens coercitifs, sans égard pour la dépression qui pesait sur l'industrie, ils n'auraient pas eu le droit d'insister, au retour de la prospérité, pour une augmentation de salaire. Quant aux coalitions et aux grèves (*thikes*), il faut bien se garder de les encourager, *elles ne produisent que du mal.* Supposez cinq cents fileurs promenant leur oisiveté dans les rues ; ils ne seront pas les seuls à souffrir eux et leurs familles, car ils mettront dans la même position cinq mille ouvriers de la manufacture qui n'avaient rien à démêler avec cette querelle ; et la communauté industrielle tout entière s'en ressentira plus ou moins. Evitons donc les coalitions à l'avenir ; cultivons ce sentiment d'une bienveillance mutuelle qui les rend inutiles ; que notre succès à Bolton devienne un exemple et un encouragement pour les autres districts. (Applaudissements.) On peut parler de coalitions industrielles (*tradesunions*), et je sais que les ouvriers ont une grande confiance dans leur efficacité. Quant à moi, je pense que l'union la plus forte et la plus avantageuse est dans ces rapports de bonne harmonie et de considération mutuelle entre l'ouvrier et le maître, que l'assemblée à laquelle nous assistons a pour objet d'encourager et d'établir. (Grands applaudissements.) »

A une autre époque, en 1836, la bonne tenue des salaires dans le groupe industriel dont Bolton est le centre n'avait fait qu'exciter la jalousie et le mécontentement des autres cités manufacturières. On sait que les ouvriers de Preston, notamment, ne désertèrent les ateliers que sur le refus, articulé par les fabricants, de prendre les prix de Bolton pour règle, et d'élever le taux des façons à ce niveau. Mais depuis neuf ans, les dispositions des ouvriers ont bien changé en Angleterre : l'expérience les a éclairés sur leurs véritables intérêts, et

la plupart, après vingt coalitions infructueuses, commencent à comprendre qu'au lieu de se mettre en guerre ouverte avec les maîtres, il est plus sage de marcher, par des concessions réciproques, à une association plus étroite du travail avec le capital. En 1836, la prospérité de Bolton avait excité l'envie et provoqué une émeute ; en 1845, grâce à la différence des temps, elle a déterminé parmi les ouvriers un mouvement général de satisfaction. Les fileurs de Manchester avaient député au *meeting* de Bolton un des leurs, M. Georges Johnson. Voici les paroles qu'il a prononcées, aux applaudissements de l'auditoire.

« C'est avec un vif plaisir que j'assiste à une réunion des manufacturiers et des ouvriers fileurs de ce district. Un précédent orateur a dit, avec raison, que les fabricants de Bolton avaient été les premiers à augmenter le salaire de leurs ouvriers, à la renaissance de l'activité industrielle, et que l'exemple donné ainsi par eux avait été généralement suivi. En conséquence de cette conduite digne d'éloges, les ouvriers fileurs de Manchester me délèguent à la réunion pour remercier les maîtres en leur nom du noble exemple que ceux-ci ont donné. (Applaudissements.) Je demande donc la permission de dire que les ouvriers de Manchester sont reconnaissants de ce que les fabricants de Bolton ont fait, et qu'ils adressent aux manufacturiers ici présents la vive expression de cette reconnaissance. (Grands applaudissements.) C'est avec joie que je vois la bonne harmonie qui règne à Bolton, et je dirai à mes compagnons de travail que, s'ils désirent que cet état de choses soit durable, ils devront ne rien épargner pour remplir leurs devoirs envers des maîtres qui ont mérité tout leur dévouement. Je puis vous assurer que l'influence de cette réunion ne sera pas limitée à Bolton, mais qu'elle s'étendra sur tous les districts manufacturiers; et peut-être verrons-nous s'établir une sorte d'émulation entre les ouvriers des diverses localités, jaloux de manifester leurs sentiments à l'égard des maîtres par des démonstrations de la même nature. En concluant, je demande la permission de dire que les dispositions les plus bienveillantes ont inspiré le vote de remerciements que la réunion de Manchester m'a chargé de transmettre aux fabricants de Bolton, et j'espère qu'ils en accueilleront l'expression avec un sentiment aussi amical que celui qui l'a dicté.»

C'est assurément un fait nouveau dans l'industrie, que cette publicité donnée par les ouvriers à leur reconnaissance pour les maîtres. Les manufacturiers du Lancashire, qui en sont l'objet, y avaient d'incontestables droits. Ils ne se bornent pas en effet à faire partager leurs bénéfices à ceux qu'ils occupent, en augmentant la taxe des salaires; mais ils cherchent encore à relever les ouvriers à leurs propres yeux, et s'efforcent d'améliorer, avec leur condition physique, leur état intellectuel et moral. Dans la génération des fabricants qui arrive aujourd'hui à la vieillesse, on en comptait déjà plusieurs qui s'étaient

signalés par cette noble sollicitude; j'ai essayé ailleurs [1] de caractériser les établissements des Strutt, des Greg, des Ashton et des Ashworth. Mais les jeunes manufacturiers se montrent presque tous animés d'une émulation semblable : les uns ouvrent à leurs employés des cabinets de lecture auxquels est attaché l'usage d'une bibliothèque ; les autres fondent des écoles ou construisent des maisons entourées de jardins, qui rendent ces habitations saines et agréables ; d'autres, dans les jours de repos, prennent part aux amusements de leurs ouvriers, et se mettent à la tête de la bande joyeuse qui va faire une promenade en mer ou une excursion dans les champs [2]. Malgré la distance, je dirais volontiers l'abîme qui sépare les diverses classes de la société en Angleterre, les chefs de la manufacture commencent à comprendre que l'homme qui réunit et qui agrége ensemble de telles multitudes, devient à quelque degré responsable de leur sort. Ainsi, le progrès moral, dans l'industrie, nous vient des mêmes régions et des mêmes hommes auxquels appartient l'honneur d'avoir inventé la *jenny*, et d'avoir dompté la vapeur.

On a déjà vu quels étaient les sentiments des ouvriers anglais; il reste à faire connaître leurs doctrines. Laissons parler encore un ouvrier fileur, M. John Brewer.

« Un des hommes les plus sages qui aient existé, a dit « qu'il « n'y avait rien de nouveau sous le soleil » ; mais Salomon n'avait jamais vu ce spectacle, il n'avait jamais entendu parler d'une assemblée pareille à celle qui réunit aujourd'hui les maîtres et les ouvriers fileurs. Quant à la condition de l'ouvrier, il reste encore beaucoup à faire pour l'élever à son niveau naturel ; mais l'ouvrier en a les moyens dans ses propres mains, et s'il néglige de les employer, il n'en doit accuser que lui-même. De tous les maux qui affligent les classes laborieuses, l'ignorance est décidément le plus grand. L'ignorance les expose à être trompés, et ne leur permet pas de se former une opinion exacte sur les choses qui intéressent le plus leur bien-être. Qu'ils s'occupent davantage de l'éducation de leurs enfants, et qu'ils fassent moins de dépense au cabaret. (Applaudissements.) La manufacture de coton est une des branches les plus importantes de l'industrie. Sir Robert Peel a reconnu que la prospérité du pays tenait à la prospérité du commerce, et qui pourrait contester ce fait? L'année dernière nous avons exporté des filés et des tissus de coton pour une valeur de 25 millions sterling (environ 630 millions de francs) ; voilà quelle est la source principale de notre prospérité. Mais lorsque les marchés étrangers se ferment pour nous, alors vient la baisse des salaires. *Ce n'est point des manufacturiers que le taux des salaires dépend.* Dans les

[1] *Études sur l'Angleterre*, tome I ; Guillaumin, éditeur.

[2] « Il est évident qu'un grand changement s'opère, et que les jeunes manufacturiers sont déterminés à faire d'importantes modifications au système. » (Paroles de M. Wilson, ouvrier fileur de Preston.)

époques de dépression, les maîtres ne sont, pour ainsi dire, que le fouet dont s'arme la nécessité; et, qu'ils le veuillent ou non, il faut qu'ils frappent. *Le principe régulateur est le rapport de l'offre avec la demande*, et les maîtres n'ont pas ce pouvoir.

« Parmi les fileurs employés, cinq travaillent pour l'étranger contre un qui travaille pour le marché intérieur, et les tisserands fabriquent une seule pièce pour l'intérieur, contre six qui sont destinées aux marchés du dehors. Je soutiens donc que *le taux de nos salaires dépend principalement de l'état des marchés extérieurs*. En 1843, l'exportation de nos produits manufacturés n'était que de 22 millions sterling, et elle est aujourd'hui de 25. Cette augmentation de 3 millions a permis aux manufacturiers d'élever le prix du travail. (Applaudissements.) On a souvent prétendu que le prix du pain réglait le taux des salaires; mais c'est là un sophisme tellement évident que je ne conçois pas que quelqu'un s'y laisse prendre. N'est-ce pas un fait qu'au moment de la réduction des salaires, la farine se vendait 2 schellings 8 deniers (3 francs 35 centimes) les 12 livres, tandis que la même quantité ne valait plus que 1 schelling 7 deniers (environ 2 francs), au moment où les salaires ont haussé? Comment donc pourrait-on affirmer désormais que le prix du travail s'élève avec le prix du blé? Agissons donc prudemment, sachons nous résigner à la mauvaise fortune et à tirer parti de la bonne; en secondant les progrès de notre industrie, nous serons utiles non-seulement à nous-mêmes, mais au pays tout entier. » (Applaudissements.)

Les ouvriers anglais sont des logiciens intrépides. Donnez-leur un principe faux, et ils le pousseront mathématiquement jusqu'à l'absurde, sans s'arrêter ni s'effrayer, comme s'ils marchaient au triomphe de la vérité. Le raisonnement n'a pas de prise sur leur esprit, et la force publique, en les contenant, ne fait qu'irriter leur persévérance. Tant que les ouvriers fileurs ont cru qu'il leur appartenait de régler le taux des salaires, aucune considération n'a pu les ébranler. Ils n'ont pas craint de jeter le trouble dans la société, de ruiner l'industrie, ni de s'exposer eux-mêmes aux privations les plus cruelles. Vaincus par la loi, désavoués par les mœurs, leur opiniâtreté s'est exaltée jusqu'à ne plus reculer devant le crime. Les coalitions sont devenues des complots; et dans le conflit entre le maître et l'ouvrier, celui-ci a poussé l'acharnement jusqu'à l'incendie et jusqu'au meurtre; les villes industrielles ont vu naître dans leur sein des confédérations de Thugs, aussi fanatiques et aussi mystérieuses que celles qui infestent les routes de l'Inde.

Mais ces mêmes hommes, si rebelles à l'influence individuelle et à l'action collective de la société, s'arrêtent d'eux-mêmes et se calment devant la démonstration des faits. Avec le sens pratique qui distingue éminemment leur nation, ils cessent de lutter dès qu'ils se voient en présence de l'impossible. L'expérience a éclairé les ouvriers anglais de deux manières : d'abord en leur prouvant, par des échecs répétés,

qu'aucune coalition, si puissante qu'elle fût, ne prévenait la baisse des salaires dans les crises de l'industrie; et ensuite que la hausse des salaires s'opérait par la force des choses dans les époques d'activité, sans que les maîtres eussent le pouvoir de s'y opposer, et sans que les ouvriers fussent dans la nécessité de la provoquer.

Il y a là autre chose que cette résignation passive des Orientaux, qui courbent la tête devant les événements, en s'écriant : « Dieu le veut ! » Les ouvriers du Lancashire ne sont pas fatalistes ; ils cèdent, non parce qu'ils sont frappés de quelque foudre brutale, mais parce qu'ils sont convaincus; et la seule évidence à laquelle ils se rendront, est celle des faits. Mais une fois que cette lumière a dessillé leurs yeux, leur vue s'étend et s'élève. Les principes de l'économie politique se révèlent à eux avec toutes les conséquences qui en découlent, et ils abandonnent ces utopies sociétaires qui les avaient trop longtemps enivrés. Les discours qui ont été tenus au *meeting* de Bolton semblaient un écho des harangues de Covent-Garden. On aurait pu mettre dans la bouche de M. Wilson ou de M. Cobden les doctrines de M. Hill et de M. Brewer; et quand tous ces ouvriers auraient fait leur lecture assidue des écrits d'Adam Smith et de Ricardo, ils n'auraient pas parlé plus purement la langue de la science. Lorsque les hommes que la manufacture emploie proclament eux-mêmes « que les coalitions ne produisent que du mal, que le taux des salaires ne dépend ni des ouvriers ni des maîtres, que les salaires expriment le rapport qui existe entre l'offre du travail et la demande, que le prix de ce travail doit s'élever avec la prospérité de l'industrie, et s'abaisser avec l'adversité » ; alors tous ces principes, qui reposaient dans les livres à l'état de vérités scientifiques, deviennent des axiomes populaires, et l'économie politique fournit des croyances à la multitude dans les transactions habituelles de la vie.

Il serait à désirer que l'exemple de Bolton, cet exemple approuvé à Preston et à Manchester, trouvât des imitateurs en France. Mais, à dire vrai, l'on ne doit pas y compter de quelque temps. L'ouvrier français ne le cède pas assurément à l'ouvrier anglais en attachement au travail et au devoir; il a une intelligence aussi ouverte, et une égale droiture de cœur. C'est l'éducation qui fait entre eux toute la différence. L'ouvrier anglais lit davantage, il a une instruction plus spéciale et plus étendue à la fois; il sait ce qui se passe autour de lui, et y prend intérêt; il connaît mieux ses propres forces et ses intérêts, les droits et les ressources de la société. Voilà les côtés par lesquels il est supérieur à tous les ouvriers, excepté à l'ouvrier des Etats-Unis ou à celui de la Suisse. Que faut-il pour rétablir l'équilibre de notre côté? propager l'enseignement, multiplier les écoles. Quand nous aurons instruit les ouvriers, nous aurons plus fait pour réprimer les coalitions que la sévérité des lois combinée avec celle des tribunaux.

LÉON FAUCHER.

# DE L'ADMINISTRATION
# DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE
ET
# DE LA VILLE DE PARIS.

(Suite [1].)

## XI.

Grande et petite voirie. — Architectes, commissaires et inspecteurs voyers. — Question du déplacement de la population.

Partout où une population est fortement agglomérée, il se manifeste des intérêts collectifs variés dans leur objet, qui deviennent impérieux et conduisent à s'occuper de plus en plus de pourvoir à la satisfaction d'un certain nombre de besoins communs. On est ainsi amené à entreprendre de grands travaux pour faciliter les communications et assurer la salubrité; on fonde des établissements utiles, on s'occupe de créer des promenades publiques; enfin on ne néglige rien de ce qui doit plaire en même temps à la raison et aux yeux. Aussi, plus les villes deviennent riches et populeuses, plus le goût du bien-être s'y développe, et plus aussi un certain communisme de fait y prévaut, finit par toucher à plus de points différents, et par exiger, dans l'intérêt de tous, le concours et le sacrifice d'une portion plus grande des richesses et des volontés individuelles. Ce qui importe alors, c'est de ne pas exagérer les besoins généraux, qui ne sauraient jamais être autrement satisfaits qu'aux dépens des intérêts particuliers, et de maintenir la demande des sacrifices dans de justes limites, pour ne pas paralyser le développement des richesses privées, dont la réunion forme après tout la richesse publique.

Le communisme, comme l'association, comme le droit de propriété sur les fruits du travail, comme le respect de la volonté individuelle, entre donc pour sa bonne part dans l'ensemble des principes généraux dont l'équilibre et la pondération constituent l'ordre social tel qu'il s'est formé, et tel qu'il doit continuer à se perfectionner chaque jour

[1] Voir tome VI, pages 48 et 216, tome VII, pages 23 et 327, tome VIII, page 203, tome IX, pages 13 et 305, tome X, page 124, tome XI, 390.

par la marche naturelle des choses. Si notre époque est féconde en rêveurs qui, détachant un brin du faisceau, isolant un des principes constitutifs des sociétés et négligeant tous les autres, prétendent le faire prévaloir exclusivement, et lui faire gouverner le monde, on ne peut voir dans de semblables manifestations qu'une preuve de l'insuffisance de certains esprits à comprendre l'ensemble des phénomènes moraux. Ils ont beau produire leurs systèmes sous des formes plus ou moins prétentieuses et mystiques, ils restent impuissants à rien créer. Les déclamations contre le droit de propriété, les liens de la famille, les priviléges de l'intelligence, resteront toujours sans retentissement sérieux au milieu d'une société active et éclairée. Le principe fondamental d'une marche progressive de l'humanité vers une perfection qu'il ne lui est pas donné sans doute d'atteindre, mais dont elle s'approchera cependant chaque jour davantage, a une origine divine et ne saurait être ébranlé ni arrêté par de vaines clameurs.

Ceux qui vivent dans une grande capitale, comme Paris, ceux même qui la visitent avec l'intention d'étudier ce qui se présente à eux, sont loin de pouvoir se rendre compte des sacrifices qu'il a fallu faire pour arriver à la possession de ce qui est désormais offert à la jouissance de tous; pour créer l'ensemble de ce qui constitue la propriété publique, et appartient au pauvre aussi bien qu'au riche, à celui qui réside comme à celui qui n'est que visiteur passager. Le public n'est pas seulement propriétaire des rues, des pavés et des trottoirs qui les rendent viables, des quais, des boulevards, des promenades et des établissements hydrauliques qui les arrosent, des arbres dont la verdure vient reposer les yeux et régénérer l'air qu'on y respire, des monuments qui embellissent la ville et dont on lui donne l'entrée, des collections et des livres qui sont mis à sa disposition, des établissements de tout genre auxquels il peut recourir gratuitement; il est encore par le fait copropriétaire, jusqu'à un certain degré, du sol même sur lequel s'élèvent les maisons particulières, et cela au moyen des servitudes de toute espèce dont la propriété foncière est grevée dans les villes, et dont elle est à beaucoup d'égards exempte dans les campagnes.

Le propriétaire en titre est non-seulement soumis d'abord à une foule d'obligations communes extérieures, mais il est encore ensuite entravé de mille manières dans les travaux qu'il veut faire sur son propre terrain. Comme obligations extérieures, il est tenu aux frais du premier pavage de la moitié en largeur de la voie publique sur laquelle sa propriété se trouve en façade; il peut encore, et cela depuis la loi votée à la dernière session, sur la proposition de M. Mortimer-Ternaux, être obligé de contribuer pour moitié à l'établissement des trottoirs dont l'utilité viendrait à être déclarée. Il doit encore contribuer à toutes les charges communales de propreté, de balayage, de

nettoiement, d'éclairage, etc. Rentré ensuite dans ses limites, il ne doit élever aucun établissement insalubre ou incommode; on lui prescrit la nature des matériaux qu'il doit employer dans les constructions, les précautions qu'il doit prendre pour éviter les incendies, pour parer aux chances d'infiltration des eaux de toute nature, et l'on fixe les limites en hauteur que sa maison peut atteindre. Il est encore une autre servitude qui, dans certains cas, devient véritablement onéreuse, c'est celle de subir les alignements, c'est-à-dire de livrer une partie de son terrain à la voie publique, lorsqu'on juge à propos de l'élargir. Le prix payé alors pour la partie délaissée ne compense que bien rarement l'inconvénient d'une réduction d'étendue imposée à la construction. Si, à toutes ces restrictions, on ajoute encore les impôts de toute espèce frappant sur cette nature de propriété, l'impôt foncier, qui n'est autre chose que le sacrifice d'une partie du revenu annuel, celui des portes et fenêtres, et les droits de mutation qui sont perçus en cas de vente, ou lors d'une transmission par héritage, on acquerra la conviction qu'il y a autant de communisme que de privilége individuel dans le régime des propriétés urbaines. Et, il faut le dire, les tendances de l'opinion publique poussent à aller de jour en jour plus avant dans la voie des règlements restrictifs des droits du propriétaire : on veut avec raison, dans l'intérêt de la santé et de l'existence de tous, augmenter la surveillance de tout genre à exercer sur des actes individuels; ne plus s'occuper uniquement, par exemple, des constructions qui bordent les rues, mais même de celles qui s'élèvent dans le fond des héritages; prescrire de ménager des cours intérieures suffisamment vastes, pour une circulation plus libre de l'air, et fixer des restrictions plus grandes à la hauteur des édifices. Sans l'augmentation du prix des loyers, suite de l'accroissement rapide de la population et des richesses, toutes ces charges auraient sans doute fait naître de vives réclamations de la part des propriétaires; mais l'élévation graduelle du prix vénal des propriétés dans tous les grands centres de population eût été une réponse sans réplique à leur opposer, et a en effet suffi pour empêcher leurs plaintes de se produire.

En tout pays, les règlements de voirie sont de date récente; partout les villages sont devenus des bourgs, et les bourgs, en s'agrandissant, ont été des villes, avant qu'on ait songé à veiller aux besoins généraux des habitants; chacun a bâti à son gré, sans s'inquiéter de gêner ses voisins, et nul ne s'est occupé de prévoir le nombre de personnes, de chevaux, de voitures qui pourraient un jour circuler dans les rues. C'est seulement lorsque le mal était fait, lorsque les terrains avaient acquis une grande valeur, lorsque les difficultés de toute nature avaient grandi, qu'on s'est vu dans la nécessité de chercher à approprier, par des sacrifices sans fin, les vieilles villes aux besoins de populations plus nombreuses, plus riches et surtout plus exigeantes. On a souvent occasion de regretter, dans la vieille Europe, que les

plans de villes n'aient pu, comme aux Etats-Unis, être librement tracés sur des terrains vierges. Entre les deux rivières du Skulkill et de la Delaware, les compagnons de William Penn ont pu en effet tendre d'immenses cordeaux, et, les faisant se couper à angle droit, ils ont su prévoir la grande ville de Philadelphie. Il faut le dire cependant, ils auraient dû lui donner un plan moins monotone et d'une régularité moins fatigante. On en est réduit, lorsqu'on parcourt cette ville immense, à se féliciter que le cours d'un petit ruisseau ait donné naissance à Brook street (la rue du Ruisseau), qui offre au moins la variété de ses détours dans un coin de ce triste échiquier.

En Angleterre, où les communes sont restées longtemps toutes-puissantes dans leur indépendance, et où les paroisses diverses d'une même ville étaient gouvernées en sens quelquefois opposés par des corporations rivales, les intérêts particuliers s'opposaient généralement à toute amélioration qui aurait nécessité un plan d'ensemble. Le gouvernement central a été enfin amené à intervenir : il prend part déjà à l'administration locale de la police urbaine, et contribue à la dépense qu'elle occasionne. Les enquêtes et les rapports faits sur l'état sanitaire des villes ont fait entrer dans la voie des restrictions et des règlements pour les constructions. Une loi spéciale a été rendue tout récemment (le 9 août 1844) à cet effet pour la ville de Londres (metropolitan building act)[1]; une autre pour la ville de Liverpool, et bientôt la législation à ce sujet deviendra d'une application générale.

Dans un pays de centralisation où le gouvernement du roi était tout-puissant, la législation à cet égard s'est formée plus tôt; il était donc devenu de règle en France de demander une autorisation spéciale avant de bâtir le long de la voie publique; mais comme il n'existait en général aucun plan arrêté d'avance, l'alignement était donné d'après la seule inspection des lieux, d'une manière fort arbitraire, et l'intérêt public se trouvait presque toujours sacrifié aux intérêts privés, lorsque ceux-ci étaient soutenus par des influences puissantes ; c'est ce qui explique en grande partie l'irrégularité de plan qui dépare nos anciennes villes. La recommandation faite ensuite au grand-voyer, par l'édit de 1607, *de redresser les murs où il y avait pli ou coude, et de pourvoir à ce que les rues s'embellissent et s'élargissent au mieux que faire se pourrait*[2], était impuissante à réparer le mal.

[1] « Cet acte exige que la largeur des rues soit portée désormais à 40 pieds anglais (un peu plus de 12 mètres), celle des allées à 20 pieds, et que les arrière-cours (*back yards*) aient une surface de 100 pieds carrés. La hauteur des maisons ne doit pas excéder la largeur des rues et des allées; la loi prescrit en outre de ne construire aucune maison sans établir, sur l'emplacement qu'elle devra occuper, des conduits ou embranchements souterrains qui se lient au système général des égouts. » (M. Léon Faucher, *Études sur l'Angleterre*, tome I, page 40.) Une hauteur de 6 mètres dans les allées permet de faire un seul étage au-dessus du rez-de-chaussée, on verra bientôt combien les règlements sont loin d'être aussi sévères en France.

[2] *Code de la voirie des villes* (y compris la ville de Paris), *des bourgs et des villages*, par J.-M. Daubanton, page 87.

A mesure que la population devenait cependant plus nombreuse à Paris, la circulation y était de plus en plus difficile, et bien que la propreté eût fait de grands progrès, que les habitants fussent mieux pourvus, que les disettes et les épidémies eussent cessé de se présenter périodiquement à leurs portes, cependant la santé publique était compromise souvent par la privation d'air et de soleil dans des rues étroites, bordées de maisons trop hautes. C'est à ces inconvénients que la déclaration du roi du 10 avril 1783 a eu pour but de remédier, en fixant un minimum de largeur pour les rues, et en limitant la hauteur des maisons à y construire. Les dispositions de cet édit, bien que contenant des restrictions insuffisantes pour les besoins de l'époque actuelle, sont cependant à peu près les seules qui régissent en ce moment la matière, et elles appelleraient une nouvelle réforme. Ceux qui craignent de voir apporter des changements à la législation existante ne songent pas assez que les besoins d'un siècle ne sont plus les mêmes que ceux du siècle précédent; l'essentiel est que l'on n'apporte ces changements que pour améliorer réellement ce qui existe, et que l'on sache faire les réformes avec assez de hardiesse pour qu'on ne soit pas obligé d'y revenir trop fréquemment, afin de concilier le progrès réclamé par des besoins nouveaux avec la stabilité si utile aux transactions privées.

On fait maintenant de louables efforts sans doute pour élargir la voie publique, mais pour que l'air et la lumière puissent circuler librement, il faudra bien en venir à diminuer de beaucoup encore la hauteur des maisons[1]. La diminution des hauteurs tolérées pour les constructions tendrait à répartir la population plus également sur toute la superficie du territoire, et n'aurait d'autre inconvénient que de diminuer la valeur vénale du sol sur quelques points privilégiés, en l'augmentant dans les parties qui en sont éloignées; ainsi s'affaibliraient les différences énormes qu'on peut signaler maintenant, et qui font qu'un mètre superficiel de terrain vaut sur certains points 1,000 francs, en même temps qu'un mètre superficiel se vend 10 fr. à peine en approchant des chemins de ronde.

Il faudrait aussi étendre la servitude de hauteur des maisons sur toute la profondeur du terrain, et ne pas en restreindre l'application aux bâtiments qui font bordure. Il serait essentiel également d'étendre aux passages et aux cours qu'on livre pendant le jour au public, et dans

[1] La hauteur des façades des maisons et bâtiments en la ville et faubourgs de Paris, autres que celles des édifices publics, est et demeure fixée à raison de la largeur des rues, savoir :

Dans les rues de 29 pieds ($9^m$ 42) de largeur et au-dessus, à 54 pieds ($17^m$ 54);

Dans les rues depuis 23 pieds ($7^m$ 47) de largeur, à 45 pieds ($14^m$ 62);

Dans toutes celles au-dessous de 23 pieds ($7^m$ 47), à 36 pieds ($11^m$ 69).

Le tout mesuré du pavé des rues, jusques et compris les corniches ou entablements, même les corniches des attiques, ainsi que la hauteur des étages en mansardes qui tiendraient lieu desdits attiques. (*Code de la voirie*, page 100.)

lesquels on construit des habitations, les prescriptions en minimum de largeur imposées pour les rues. Il ne devrait pas, en effet, suffire de placer une grille aux extrémités d'une petite rue, comme le passage Saulnier, ou tout autre à Paris, pour qu'on y puisse élever à toute hauteur des habitations privées d'air et de soleil. Les procès qui ont eu lieu lors de la création de la cité d'Antin, du passage Viollet, de la rue des Beaux-Arts, n'ont pu fixer convenablement la jurisprudence administrative à cet égard : c'est à la législation à intervenir, et c'est un des points sur lesquels il faudra porter une attention spéciale, lorsqu'on songera enfin à s'occuper de la loi sur les attributions municipales promise pour Paris.

Pour arriver à donner des largeurs convenables aux rues de la capitale, trois choses étaient à faire : d'abord dresser un plan général des lieux tels que le passé les avait faits; puis tracer sur ce plan tous les changements et améliorations qu'on jugerait convenable d'y apporter; enfin procéder à la mise à exécution du plan nouveau. On s'occupe depuis plus de cinquante ans de dresser le plan primitif, et ce travail de Pénélope ne finira sans doute pas plus que le cadastre; comme pour le cadastre, en effet, les changements de chaque jour font qu'au bout de quelques années le plan des parties relevées les premières n'est déjà plus exact, alors qu'on en est à peine à mesurer les lignes de parties qui n'en sont pas fort éloignées. Cependant ce travail, entravé souvent par des embarras financiers, par les événements politiques et par quelques dilapidations administratives, est désormais fort avancé.

L'ordonnance de 1783 décidait qu'aucune rue nouvelle ne pourrait être ouverte qu'en vertu de lettres patentes, et ne pourrait avoir une largeur moindre de trente pieds; elle voulait de plus qu'un plan général fût levé de toutes les voies publiques de Paris, afin qu'une ordonnance royale spéciale pût statuer sur l'alignement à prescrire à l'avenir pour chacune d'elles. Des ordonnances successives devant être du reste rendues, sans attendre que le travail général fût complété; c'est ce qui a été fait, et ce qui explique comment les alignements de certaines rues sont déjà fixés depuis longtemps, alors que pour beaucoup d'autres ils ne le sont encore par aucun acte régulier.

Aussitôt l'ordonnance de 1783 rendue, les commissaires-généraux de la voirie s'occupèrent de la levée du plan général; l'un d'eux, Verniquet, qui avait été chargé de diriger le travail, proposa bientôt de le continuer à forfait, moyennant une somme de 600,000 francs, et son offre fut acceptée par lettre du roi, du 15 octobre 1785; tous les plans devaient être livrés en triple expédition sur l'échelle de six lignes pour toise. Ce grand travail, conduit d'abord avec une activité remarquable, était fort avancé lorsque éclata la Révolution, et a été repris depuis lors sur les mêmes errements.

Le gouvernement central décidait ainsi directement de ce qui concernait les voies publiques de Paris. Un arrêté du Directoire, de l'an V,

détermina plusieurs alignements, partagea les rues en cinq classes, devant avoir 6, 8, 10, 12 et 14 mètres de largeur, et transporta au ministre de l'intérieur le droit de fixer les alignements ; cependant depuis la loi municipale de 1807, il a fallu recourir à l'intervention du Conseil d'Etat. La filière par laquelle doivent passer les actes qui fixent les alignements est actuellement tellement compliquée, qu'il faut souvent plusieurs années avant que le plan définitif soit arrêté. Il y a plus de cinq ans, par exemple, qu'on travaille à déterminer la largeur à donner à la rue Montmartre, près de l'église Saint-Eustache; la commission administrative de la préfecture de la Seine, le préfet, le conseil municipal, le conseil des bâtiments civils, et plusieurs autres autorités sans doute, en ont plusieurs fois délibéré, et, en attendant qu'on se soit mis d'accord, les accidents se succèdent sur ce point resserré de la voie publique. Les intérêts des propriétaires sont en même temps gravement compromis par les retards apportés à l'adoption du plan nouveau ; car jusqu'au moment où une ordonnance définitive vient fixer un nouvel alignement, l'administration municipale est obligée de donner autorisation de bâtir sur l'ancien plan, en sorte qu'une maison neuve peut, avant d'être achevée, se trouver frappée déjà d'une nouvelle servitude de reculement.

Pour donner une idée de l'importance du travail imposé à l'administration par l'ordonnance de 1783, et en s'occupant purement de la partie matérielle du plan d'alignement de Paris, il suffira de dire qu'il existe maintenant à l'Hôtel-de-Ville 8,884 plans, dont 6,375 ont été exécutés ou levés, en rapport ou en copies, depuis le 1er janvier 1823, époque à laquelle le plan de Paris est rentré dans les attributions municipales.

La nécessité de l'élargissement de la voie publique vient frapper sur les portions de terrain qui doivent lui être réunies par une véritable expropriation pour cause d'utilité publique; aussi les mesures prises pour arriver à en obtenir la cession devaient-elles être entourées des précautions d'enquête préalable, et d'indemnité prescrite par les lois qui se sont succédé jusqu'à celle du 3 mai 1841, qui fait désormais la règle ; mais l'expropriation est cependant suspendue jusqu'au jour où il y a lieu de réédifier les maisons élevées sur ces terrains ; c'est seulement le sol, et non les édifices qui sont dessus, qui est soumis à subir cette expropriation; il en résulte l'obligation de ne faire aucuns travaux qui, en consolidant l'édifice élevé en saillie sur l'alignement, retarderait l'époque où l'élargissement se pourrait effectuer. Cette nature de servitude était déjà inscrite dans l'ancien droit communal ; on trouve dans les ordonnances sur la voirie, à partir de celle du 22 septembre 1600, « défense faite à tous maçons, charpentiers, menuisiers et autres artisans, de n'innover aucune chose au-devant des maisons et autres lieux où il y a saillies ou pans de bois, *iceux réédifier, ne faire ouvrages en icelles qui les puissent conforter, conserver ou*

*soutenir.* » Malheureusement, dans les pays administrés de droit divin, la loi n'est pas toujours appliquée également pour tous, et, malgré nos révolutions, il reste encore chez nous plus d'une trace du régime du bon plaisir. On a peine à comprendre qu'encore aujourd'hui, lorsque les autorités municipales ont signifié leur opposition à toute consolidation de maisons frappées de la servitude de l'alignement, il puisse appartenir au ministre de l'intérieur d'autoriser par faveur les travaux prohibés, comme cela est arrivé dernièrement encore, pour des propriétés situées rue Saint-Denis et rue des Marais-Saint-Germain.

L'intérêt privé étant presque toujours en opposition avec l'intérêt public lorsqu'il s'agit de la voirie, ce service exigerait une surveillance efficace; mais elle est exercée par des commissaires-voyers dont la vigilance est souvent mise en défaut. Partout ailleurs qu'à Paris, la *grande voirie* comprend la confection, l'alignement et l'entretien de toutes les grandes routes et chemins publics qui appartiennent à l'Etat; la *petite voirie* comprend ce qui concerne la confection, l'entretien et la police des chemins vicinaux, et de toutes les voies communales qui ne sont pas la suite des grandes routes. Mais pour Paris, si les mêmes désignations subsistent, elles ont un sens différent; toutes les rues grandes ou petites, les impasses, les quais, canaux et toutes voies publiques appartiennent à la *grande voirie*, placée dans les attributions du préfet de la Seine. La *petite voirie*, placée au contraire dans les attributions du préfet de police, comprend l'ouverture des boutiques, étaux de boucherie et de charcuterie; l'établissement des auvents, échoppes, constructions légères, étalages mobiles; la sûreté et la liberté de la voie publique, ce qui y rattache les services importants du nettoiement et de l'éclairage.

Les places de commissaires-voyers sont occupées par des architectes qui, la plupart du temps, distraits par d'autres travaux, souvent même agents des particuliers qu'ils ont mission de contrôler, n'exercent qu'une surveillance fort incomplète; et le règlement auquel on a voulu les soumettre est resté jusqu'à ce jour comme lettre morte. On a pensé que les noms d'architectes célèbres donneraient plus d'autorité aux plans arrêtés et aux prescriptions imposées; mais on n'a pas assez songé que de grands artistes pourraient bien accepter les traitements, mais qu'ils abandonneraient toujours le travail à des sous-ordres. Le règlement voulait, entre autres choses, que les commissaires-voyers eussent leur résidence dans le quartier qu'ils étaient chargés d'inspecter, mais cette résidence a été souvent traduite en une simple location de chambre, destinée à devenir un bureau où quelque élève a pu venir à ses moments perdus.

L'état prospère des finances municipales, et les facilités plus grandes fournies par les dernières lois sur l'expropriation pour cause d'uti-

lité publique, ont permis de donner une impulsion jusqu'alors inconnue aux travaux de grande voirie. Les constitutions de 1791 et 1793 n'autorisaient l'expropriation que dans le cas de *nécessité publique*, et ce fut à dessein, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant l'exposé des motifs présenté par Portalis, que cette expression a été remplacée dans le Code civil par celle d'*utilité publique*. Ces derniers termes sont plus élastiques en effet, et les projets qui n'ont pour but que des embellissements, aussi bien que les travaux projetés dans la vue d'assurer la salubrité ou la circulation, peuvent en invoquer l'application. La loi d'expropriation est devenue une arme puissante qu'on peut employer pour arriver à l'exécution de tous les travaux projetés par les autorités municipales : la distinction entre l'utile et l'inutile en ce genre, est aussi difficile à faire que la distinction entre le nécessaire et le superflu dans les dépenses privées.

Des facilités nouvelles sont données à la circulation, ou par l'élargissement des voies anciennes, ou par le percement de rues entièrement nouvelles, auxquelles on est libre alors de donner la direction qu'on juge devoir être la plus convenable. Pour ce qui concerne l'élargissement des anciennes rues, il peut être obtenu lentement par la réunion successive de toutes les parcelles devenues libres, à mesure que la vétusté des maisons force à les reconstruire; ou bien immédiatement, par suite de l'expropriation exercée sur la bande de terrain nécessaire à cet élargissement. Ce dernier mode est beaucoup plus dispendieux, en ce qu'il faut payer au propriétaire foncier, d'abord le prix de son terrain, et ensuite une indemnité égale à la valeur que pouvait avoir encore sa maison, ou égale au moins à la dépense nécessaire pour bâtir une façade nouvelle; mais ce n'est pas tout, et il faut aussi indemniser les locataires proportionnellement au temps pendant lequel ils auraient eu le droit de jouir des lieux. Dans les quartiers fréquentés et marchands, cette indemnité d'éviction s'élève quelquefois très-haut, et l'expérience a montré qu'il en coûte proportionnellement moins cher pour percer par voie d'expropriation une rue au travers de la ville, que pour élargir immédiatement des rues anciennes dans les quartiers du centre. C'est ce dont on peut se convaincre en comparant le compte des dépenses occasionnées par le percement des rues nouvelles de Rambuteau et de Constantine, et par l'élargissement des rues Croix-des-Petits-Champs et Jocquelet. Il est arrivé aussi que pour procurer l'élargissement des rues, dans les anciens quartiers, on ait eu recours successivement aux deux moyens, et qu'après avoir laissé réunir à la rue un grand nombre de parcelles, moyennant le prix du terrain seulement lors des démolitions successives, on ait invoqué enfin la déclaration d'utilité publique, lorsqu'un petit nombre seulement de maisons restait à exproprier; cela a été le cas en particulier pour la rue de la Juiverie, dans le quartier de la Cité.

L'application du droit d'expropriation pour cause d'utilité publique dans l'intérieur des villes, présente des difficultés et des inconvénients dont quelques-uns ont été exposés avec beaucoup de lucidité dans un écrit publié en 1842 par M. Lahure, membre du conseil municipal de Paris. Une grande expérience des affaires, et une connaissance profonde de tout ce qui touche au régime foncier, donnent une haute portée aux vues de l'auteur. Trois points l'ont principalement frappé : 1° l'inconvénient pour les propriétaires d'être mis dans le cas de recevoir brusquement une faible partie du prix de leur immeuble, fraction pour laquelle ils trouvent difficilement un placement nouveau, un *remploi*, ce qui peut les conduire à la confondre dans un revenu annuel, et en entraîner la disparition ; 2° la difficulté d'utiliser les bandes trop étroites de terrain qui peuvent rester sur un immeuble, après en avoir pris tout ce qui était nécessaire à la voie publique; 3° enfin, comment arriver à faire payer à un propriétaire une partie des frais d'améliorations faites dans son voisinage, en proportion de l'augmentation de valeur, de la *plus-value* que des travaux donnent à sa propriété?

La loi de 1841 ne s'occupe de cette dernière question de plus-value qu'en disant, dans son art. 51 : que « si l'exécution des travaux doit procurer une augmentation de valeur immédiate et spéciale au restant de la propriété, cette augmentation sera prise en considération dans l'évaluation du montant de l'indemnité. » Mais pour arriver à demander aux propriétaires dont les immeubles ne sont point atteints, et qui n'ont par conséquent pas d'indemnité à faire liquider, de contribuer aux dépenses dont ils profiteront, il faut recourir aux art. 30 et 31 de la loi du 16 septembre 1807. Sans entrer ici dans une discussion de droit à ce sujet, il faut reconnaître que le principe est fondé en équité, et qu'il serait juste d'en régulariser l'application : il est seulement évident qu'il n'y a réellement de *plus-value* que pour le sol et non pour les édifices qui le couvrent, car, lorsqu'une rue très-étroite est élargie, il est rare que les maisons qui n'ont pas été atteintes par l'alignement puissent être amenées à produire toute l'augmentation de la valeur locative dont elles sont susceptibles, sans que les propriétaires aient à y faire de dispendieuses améliorations. Quand la pioche et la hache ont fait subir dernièrement de si utiles élargissements aux rues de la Chanvrerie et du Petit-Hurleur, les vieilles masures restées debout, dont les façades n'avaient jamais reçu jusque-là un rayon de soleil, ont eu honte de leur hideuse apparence, et ont fait place à des constructions nouvelles.

La propriété urbaine n'a pas, surtout à Paris, ce charme qu'a quelquefois pour un propriétaire une terre ou une maison de campagne; on porte un attachement particulier à ce dernier genre de propriété; affection dont on ne saurait recevoir la compensation en une somme quelconque d'argent. On en aime souvent la position, la vue dont on y jouit, les souvenirs de famille qui s'y rattachent; tandis qu'une mai-

son dans une rue de Paris n'est généralement qu'un placement de capital, qu'on estime à raison du loyer qu'on en retire. Aussi, ce qui froisse particulièrement dans l'application de l'expropriation partielle, c'est le fractionnement du capital, la difficulté de toucher cette portion de prix lorsqu'il y a des charges hypothécaires, enfin l'embarras du placement. Pour remédier à ces inconvénients, M. Lahure voudrait, avec raison, que la ville de Paris fût autorisée à conserver, dans l'intérêt du propriétaire, le prix à provenir de la portion livrée, jusqu'à ce qu'il lui convînt de le recevoir dans un intervalle qu'on pourrait fixer à cinq années, à charge de servir les intérêts sur le pied de 5 pour 100 l'an, payables même, comme les loyers, par trimestre. Ce serait du reste pour la ville un mode spécial d'emprunt qui n'aurait d'autre effet que d'augmenter ses moyens de pourvoir plus facilement aux travaux de voirie.

Quant à l'autre point traité dans le travail de M. Lahure, il a plus de portée encore : ce serait à la vérité une extension de plus donnée au droit d'expropriation pour cause d'utilité publique, une nouvelle exigence dans l'intérêt de tous envers le droit individuel; mais il en résulterait évidemment une grande facilité pour les travaux d'amélioration de la voie publique. Il s'agirait donc d'un moyen de coercition pour amener la réunion immédiate aux propriétés voisines des bandes de terrain laissées en façade, lorsqu'elles seraient trop étroites pour qu'on puisse y construire autre chose que des maisons sans profondeur, qui forment de véritables placards dont les logements, petits et bas, ne recevant de jour que d'un côté, sont généralement incommodes et malsains. Lors même, dans l'état actuel des choses, que la ville est propriétaire de ces bandes trop étroites, il faut qu'elle les laisse sans emploi, ce qui en fait bientôt un dépôt d'ordures, ou bien qu'elle y place une clôture dont l'aspect est toujours fâcheux.

Les propriétaires des maisons avoisinant par le fonds à ces terrains étroits sont rarement disposés à s'en rendre acquéreurs. L'avantage d'obtenir une façade de plus est presque toujours balancé par la prévision des frais à faire pour utiliser cet accroissement d'étendue, et par la difficulté de traiter avec des locataires divers qui occupent en vertu de baux que l'on craint de rompre, et qui d'ailleurs n'ont pas les mêmes époques de durée. Il faut donc que l'obligation devienne impérieuse, et la combinaison des dispositions de la loi de 1807 et de celle de 1841 semble mettre l'administration à même de la rendre telle. Il faudrait pour cela que la déclaration de l'utilité publique de l'acquisition portât à la fois sur le terrain nécessaire à la voie publique, sur les portions étroites de terrain laissées par cette voie, et sur les propriétés qui leur seraient adjacentes; le propriétaire de la maison limitrophe ne devant être du reste soumis à l'action de l'expropriation que sur son refus de devenir acquéreur, suivant légitime fixation du prix, de la bande de terrain dont la réunion à sa propriété

serait déclarée obligatoire. Mais ne serait-ce pas aller au delà de ce qu'on peut regarder comme équitable? Et comment concilier cette manière de procéder avec ce principe, que l'expropriation ne doit frapper que sur les portions directement nécessaires aux besoins du public, et non de manière à transporter à la commune une propriété pour la revendre?

Tous ces points mériteraient une discussion et une attention sérieuses, et il faudrait probablement en venir à reconnaître que de nouvelles dispositions législatives sont nécessaires; car, d'interprétation en interprétation, on arriverait, sans cela, à trouver qu'on peut exproprier tout un quartier pour le reconstruire sur de nouveaux plans, et en revendre ensuite partiellement le terrain; ce qui serait souvent, du reste, avantageux pour tout le monde.

Il y a quelques années que les travaux d'isolement et d'agrandissement de l'Hôtel-de-Ville étant décidés, une compagnie s'était formée pour demander l'autorisation d'acquérir ainsi toutes les maisons du quartier des Arcis, compris entre la place de l'Hôtel-de-Ville et la rue Saint-Martin, la rue de la Verrerie et le quai, pour les abattre, supprimer toutes les vilaines rues qui sont dans cette partie de la ville, niveler le terrain en l'exhaussant, et tracer ensuite des rues nouvelles qui auraient fait avenues pour l'édifice et auraient été combinées en vue d'une circulation facile dans tous les sens. Les rues nouvelles auraient été larges, les maisons auraient été faites à trois étages seulement d'élévation, et le vieux quartier des Arcis se serait ainsi trouvé régénéré comme par enchantement. L'entreprise ne devait pas absorber des capitaux trop considérables; elle semblait devoir procurer de bons résultats financiers; mais il fallut y renoncer, faute de trouver dans la loi les moyens de forcer les propriétaires à céder des immeubles que l'on voulait se réserver la faculté de revendre ensuite.

Les dépenses faites par la ville de Paris pour l'agrandissement de la voie publique figurent à deux chapitres de ses dépenses : au chapitre XII pour les indemnités d'alignements, et au chapitre XXV pour les grands travaux; l'un et l'autre ont vu chaque année augmenter les fonds qui leur étaient affectés. Pour le premier, c'est la force seule des choses qui en fixe le montant, l'administration devant être toujours en mesure de payer le prix des terrains qui lui sont délaissés par suite de reculement; ce fonds, qui avait été maintenu jusqu'à présent à 350,000 fr., a dû être porté en prévision, sur le budget de 1846, pour 500,000 fr. Les grands travaux, qui sont ceux pour lesquels on a recours à l'expropriation immédiate pour cause d'utilité publique, sont poussés avec plus ou moins d'activité, suivant que les recettes municipales se présentent chaque année plus ou moins abondantes. Il y aura toujours assez à faire pour élargir des rues trop étroites, pour en percer de nouvelles, et pour assainir et embellir la

ville, pour qu'on soit sûr de trouver là un emploi utile de tous les excédants de recettes, quelque importants qu'ils puissent être.

De 1816 à 1830, on a affecté à l'agrandissement de la voie publique, dans l'intérieur de Paris. . . . . 10,250,000 fr.

De 1831 à 1840, pendant une période d'un tiers moins longue, il y a été employé environ. 18,500,000 fr.

Depuis lors, la proportion annuelle a été plus forte encore, et l'on jugera facilement, par la simple mention faite plus loin de quelques-uns des travaux exécutés, de l'importance qu'elle a acquise. Cette importance même a porté le Conseil municipal à donner une attention de plus en plus sérieuse à la meilleure marche à suivre pour rendre les sacrifices plus fructueux. On a quelquefois demandé que l'on s'occupât d'arrêter un plan d'ensemble des améliorations à faire, que l'on classât ensuite les projets par ordre d'importance, afin de commencer, dans l'exécution, par les travaux les plus pressés. On a enfin demandé la formation de commissions spéciales pour rechercher quelles étaient les causes de l'inégalité qui se manifestait dans les progrès en prospérité des différents quartiers de la capitale, et comment on pourrait influer sur cette prospérité locale par une plus juste répartition des fonds à affecter aux grands travaux, en empêchant surtout la population de déserter les quartiers de l'est et ceux de la rive gauche de la Seine pour se porter vers le nord-ouest de la ville. C'est ainsi qu'a pris naissance cette question du déplacement de la population, dont on a tant cherché la solution et pour laquelle on a proposé tant de remèdes héroïques, avant d'avoir pris la peine d'examiner les termes mêmes dans lesquels elle était posée. Avant de savoir, en effet, comment on pouvait remédier au déplacement de la population, il eût été logique de se demander si la population s'était réellement déplacée.

Depuis un demi-siècle, le nombre des habitants de Paris s'est beaucoup accru, et l'augmentation des richesses a été proportionnellement plus rapide encore; on a dû construire des habitations nouvelles, plus commodes et mieux aérées, et l'on a dû rechercher pour cela des emplacements aussi convenables que possible; ceux qui remplissaient le mieux ces conditions étaient principalement situés, il est vrai, du côté du nord-ouest, et ont été préférés; la ville donc, en s'augmentant, ne l'a pas fait d'une manière uniforme sur toute sa circonférence; en sorte que le centre géométrique a pu changer de position sans que la population se soit, à proprement parler, déplacée. Eût-il été juste, d'ailleurs, de faire des sacrifices pour empêcher cet accroissement de population de prendre naturellement son assiette sur le sol, en suivant pour cela ses convenances? Et, de ce que la population s'est particulièrement accrue vers l'ouest, serait-ce une raison pour éloigner d'elle les vivres et les ressources, en transportant, comme on l'a proposé, les halles et marchés sur l'autre rive de la Seine, vers le quartier moins peuplé du Jardin des Plantes?

Lorsque, par la marche naturelle des choses, la ville des Parisiens, qui n'était que la bourgade de Lutèce, dans l'île de la Cité, s'est agrandie sur les deux rives du fleuve, ses progrès et son accroissement ont été surtout influencés par la configuration du sol. Sur la rive gauche, les hauteurs de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève se rapprochaient de la Seine, et présentaient des pentes rapides dont la déclivité regardait le nord, et sur lesquelles on ne pouvait élever que des habitations peu agréables. La vallée, au contraire, s'étendait davantage sur la rive droite, et invitait la population à s'y porter; en atteignant d'ailleurs les coteaux qui de l'autre côté formaient le bassin de la Seine, on trouvait un terrain convenable pour construire en amphithéâtre des quartiers regardant le sud, et par conséquent plus salubres et plus agréables à habiter. En même temps, cependant, la population se portait aussi sur la rive gauche, plus bas, dans la partie où la vallée s'élargissait, et c'est ainsi que le riche et beau faubourg Saint-Germain a été construit. C'est donc la marche naturelle des choses qui a donné successivement de l'importance à toutes les parties de la ville : à la Cité, au quartier de l'Arsenal, au Marais, au faubourg Saint-Germain, à la chaussée d'Antin; mais cependant, et si l'on consulte les tableaux de la population, on acquerra facilement la preuve que des quartiers nouveaux ont pu croître en importance, surtout dans ces derniers temps, sans que pour cela les autres se soient dépeuplés.

Les renseignements statistiques sur la population de Paris, lorsqu'on veut remonter un peu haut, ne méritent guère de confiance; on s'est borné pendant longtemps à des approximations, en prenant pour base le nombre des naissances et des décès, au lieu de procéder par des dénombrements réguliers; c'est donc seulement du rapprochement des derniers résultats constatés que l'on peut tirer quelques conséquences.

Voici quelle a été la marche progressive de la population par arrondissement dans l'enceinte des murs de Paris depuis la paix :

| ARRONDISSEMENTS. | RECENSEMENT DE | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 1817. | 1831. | 1836. | 1841. |
| 1er | 52,421 | 66,793 | 82,441 | 88,446 |
| 2e | 65,523 | 74,773 | 90,075 | 92,998 |
| 3e | 44,932 | 49,833 | 56,984 | 58,370 |
| 4e | 46,624 | 44,734 | 50 039 | 46,430 |
| 5e | 56,871 | 67,756 | 82,061 | 84,831 |
| 6e | 72,682 | 80,811 | 93,847 | 97,557 |
| 7e | 56,245 | 59,415 | 68,300 | 66,382 |
| 8e | 62,758 | 72,800 | 81,917 | 93,099 |
| 9e | 42,932 | 42,561 | 47,279 | 45,147 |
| 10e | 81,133 | 83,127 | 88,568 | 90,242 |
| 11e | 51,766 | 50,227 | 58,605 | 59,051 |
| 12e | 80,079 | 77,456 | 82,146 | 89,480 |
| Totaux..... | 713,966 | 770,286 | 882,262 | 912,034 |

Ainsi, tous les arrondissements ont vu augmenter leur population; ceux qui s'étendent jusqu'au mur d'enceinte, dans une proportion considérable, et ceux du centre, comme le quatrième et le neuvième, par exemple, où le terrain était déjà partout utilisé, dans des proportions moins marquées.

En s'occupant séparément des quarante-huit quartiers (au nombre de quatre pour chaque arrondissement), le rapport de l'augmentation de la population avec l'étendue de l'espace libre qu'ils offraient aux constructions neuves, devient plus prononcé, en tenant compte toutefois de la faveur dont jouissent certaines situations. Si cependant on ne veut pas suivre la nomenclature de ces quarante-huit quartiers dans l'ordre des arrondissements auxquels ils appartiennent, mais qu'on les considère d'après leur position, en réunissant ensemble les relevés offerts par les recensements, pour quinze quartiers formant le centre de la ville, pour quinze quartiers formant une zone moyenne, enfin, pour dix-huit quartiers formant la zone extrême et touchant à toutes les barrières, on arrive aux résultats suivants :

| | POPULATION EN | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 1817. | 1831. | 1836. | 1842. |
| 15 quartiers du centre | 171,466 | 171,232 | 195,154 | 187,960 |
| 15 — zone moyenne | 256,680 | 253,159 | 289,741 | 287,218 |
| 18 — zone extrême | 285,820 | 345,895 | 397,367 | 436,855 |
| Totaux | 713,966 | 770,286 | 882,262 | 912,033 |

Ainsi, l'augmentation de population a eu lieu essentiellement dans la zone extrême; elle a été beaucoup moindre dans la zone moyenne; elle a été peu sensible au centre, et a même présenté de la diminution dans ces deux parties de 1836 à 1841.

Si l'augmentation n'a pas été égale sur toute la circonférence, il y a eu cependant partout accroissement; c'est ce que prouveront les chiffres de quelques quartiers, pris presque au hasard en faisant le tour de Paris.

| QUARTIERS | POPULATION EN | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 1817. | 1831. | 1836. | 1841. |
| Des Champs-Elysées | 8,527 | 13,274 | 16,548 | 18,764 |
| Du faubourg Montmartre | 14,971 | 21,678 | 25,821 | 28,008 |
| Popincourt | 11,643 | 19,123 | 19,919 | 26,316 |
| Des Quinze-Vingts | 18,353 | 18,242 | 22,618 | 25,225 |
| Du Jardin-du-Roi | 17,606 | 16,043 | 20,389 | 22,288 |
| Du Luxembourg | 18,373 | 19,730 | 24,094 | 25,118 |

Les quartiers du centre où la population présente une diminution sensible sont précisément ceux où ont été entrepris les plus grands travaux d'assainissement, et cela devait être; pour ouvrir de larges rues et donner une libre circulation aux hommes et à l'air qui les fait vivre, il faut abattre un grand nombre de maisons dont les habi-

tants vont en conséquence occuper les demeures plus saines qu'on leur élève dans d'autres situations. Ainsi, le quartier de la Cité, dans l'île Notre-Dame, présentait sur le recensement de 1836, 12,481 habitants, et il n'en a plus donné que 11,928 sur celui de 1841 ; le quartier de l'Hôtel-de-Ville, porté sur le recensement de 1836 pour 14,807 habitants, n'en a plus eu que 12,215 sur celui de 1841.

Partout des faits analogues amènent des résultats semblables. La cité de Londres est restée la capitale du monde commercial ; elle domine les quarante-cinq colonies britanniques, elle gouverne l'Inde et la Nouvelle-Hollande ; c'est là que se traitent les affaires les plus importantes ; elle est le grand marché des capitaux de l'Europe ; cependant, sa population a diminué dans l'intervalle des derniers recensements. Tandis que la province, couverte de maisons qu'on appelle la métropole de la Grande-Bretagne, voyait sa population agglomérée, totale, atteindre 2 millions d'habitants, la cité de Londres proprement dite, qui avait 156,859 âmes en 1801, n'en a plus présenté que 125,434 en 1841.

L'accroissement de la population de Paris ne s'est pas porté seulement dans la zone extrême intérieure ; cet accroissement s'est manifesté en même temps au dehors des barrières, et il y a maintenant, par le fait, un Paris en dedans des murs et un Paris en dehors. L'augmentation des loyers à l'intérieur, la charge des droits d'octroi, dont on est exempt en franchissant la barrière ; d'un autre côté, les facilités nouvelles données aux communications par l'établissement des voitures pour le transport en commun, les omnibus, ont fait qu'un grand nombre de Parisiens ont établi leurs familles dans les quartiers extérieurs, où, après avoir vaqué pendant la journée aux affaires qu'ils avaient en ville, ils ont pu aller boire, manger et dormir à meilleur compte. Beaucoup d'employés des diverses administrations publiques ou privées en usent ainsi. Les faubourgs extérieurs, où l'on voyait à peine quelques maisons il y a cinquante ans, ont été successivement érigés en communes, et sont devenus de véritables villes, ou, pour mieux dire, ne sont que l'extension de Paris lui-même au delà de l'enceinte tracée en 1784.

Voici quelle a été la marche de la population dans les arrondissements ruraux, c'est-à-dire dans le département de la Seine, Paris excepté,

| | En 1817. | 1831. | 1836. | 1841. |
|---|---|---|---|---|
| Arrondissement de Saint-Denis..... | 44,278 | 87,282 | 110,057 | 152.094 |
| Arrondissement de Sceaux ..... | 40,371 | 73,488 | 87,708 | 107,248 |
| Totaux..... | 84,649 | 160,770 | 197,765 | 259,342 |

Mais, si l'on entre dans les détails de chaque recensement, on acquiert immédiatement la preuve que l'augmentation se lie essentiellement à l'accroissement de la capitale. Il suffira de citer comme exemple la marche de la population dans six communes de la zone

extrême du département, et six communes de celles qui se sont formées contre les murs mêmes de Paris :

ZONE EXTRÊME.

| | | 1831. | 1836. | 1841. |
|---|---|---|---|---|
| Arrondissement de Saint-Denis. | Génevilliers. ... ... | 1,113 | 1,103 | 1,115 |
| | Nanterre..... | 2,511 | 2,602 | 2,792 |
| | Stains..... | 956 | 943 | 993 |
| Arrondissement de Sceaux..... | Arcueil..... | 1,816 | 1,752 | 1,734 |
| | Villemonble..... | 674 | 651 | 614 |
| | Sceaux..... | 1,439 | 1,679 | 1,844 |
| | | 8,509 | 8,730 | 9,092 |

ZONE TOUCHANT AUX MURS DE PARIS.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Arrondissement de Saint-Denis. | Les Batignolles..... | 6,850 | 11,601 | 14,073 |
| | La Chapelle..... | 2,472 | 4,216 | 8,664 |
| | La Villette..... | 4,499 | 7,702 | 9,318 |
| Arrondissement de Sceaux..... | Montrouge..... | 3,847 | 6,026 | 7,125 |
| | Vaugirard..... | 6,695 | 8,898 | 9,817 |
| | Grenelle..... | 1,647 | 2,827 | 4,129 |
| | | 26,010 | 41,270 | 53,126 |

Ainsi, pendant que la population restait stationnaire, ou à peu près, dans les communes éloignées du centre, elle se pressait de plus en plus dense le long des murs de Paris; elle y doublait en dix ans, et des communes qui n'avaient pas encore d'existence propre en 1826, comme Grenelle et les Batignolles, sont devenues de véritables villes.

Il résulte évidemment de l'ensemble de ces faits, que la population ne déserte pas une des rives de la Seine pour se reporter en masse sur la rive opposée; qu'elle ne renonce pas davantage aux quartiers de l'est, pour adopter exclusivement ceux qui sont au nord-ouest. On peut, sans doute, se préoccuper d'un régime financier et d'un mode de percevoir les revenus municipaux, qui engagent la population à porter son accroissement en dehors de l'enceinte de la ville plutôt qu'en dedans; mais à Paris, du reste, comme dans toutes les autres grandes villes, la population se groupe généralement par quartiers, de manière à y rassembler les professions qui ont de l'analogie entre elles et dont les intérêts se rapprochent.

Les grandes manufactures ont, en général, adopté le faubourg Saint-Antoine; les petites fabriques, les fonderies de bronze, le travail des métaux, se concentrent dans le quartier du Marais; le commerce de denrées que fournit l'extérieur est, en général, dans une zone qui, de l'Hôtel-de-ville, s'étend jusqu'au canal Saint-Martin et autour de l'Entrepôt des douanes; puis, dans les environs de la rue Hauteville, s'est placé le commerce d'exportation; en revenant vers la place des Victoires, on trouve les dépôts de tissus de toute nature; du Palais-Royal aux boulevards, sont concentrés les magasins de détail les plus brillants, les cafés publics, les spectacles; la banque et la

finance occupent le quartier de la Chaussée-d'Antin, poussant leur aristocratie jusque dans le faubourg Saint-Honoré.

Sur l'autre rive du fleuve, les quartiers ont également des affectations spéciales ; les tanneries sont échelonnées sur la rivière de Bièvre, qui change son nom en entrant dans Paris, fière de fournir ses eaux à la fabrique des Gobelins. Les colléges, les bibliothèques, les Facultés, ont fait donner à une vaste partie de la ville, de ce côté, le nom de Quartier latin ; près de là, on trouve naturellement le commerce de la librairie ; enfin, le faubourg Saint-Germain est le rendez-vous de la haute aristocratie nobiliaire, et on y trouve en même temps presque tous les ministères.

Chaque partie de la ville a donc ses éléments de prospérité et de succès ; il faut que les améliorations y soient réparties équitablement ; il faut surtout que les communications soient rendues faciles entre tous les points. Ce qui manque le plus, ce sont des ponts qui facilitent le passage d'une rive sur l'autre. M. Lanquetin, l'un des membres les plus laborieux du conseil municipal, demandait un jour que l'on voulût se représenter, pour un moment, la place occupée par la rivière comme un terrain nivelé et couvert de maisons ; les quais deviendraient, dans ce cas, de grandes et belles rues, courant de l'est à l'ouest de Paris ; se contenterait-on alors, continuait-il, pour communiquer d'une partie à l'autre de la ville, des rues étroites qu'on appelle aujourd'hui des ponts, en travers de quelques-uns desquels se trouvent des barrières à péage? Ne voudrait-on pas, au contraire, ouvrir, à tout prix, de larges communications entre le nord et le sud? Ce qu'on ferait si l'espace était couvert par des îlots allongés de maisons, pourquoi ne le ferait-on pas lorsqu'un cours d'eau parcourt la même direction ?

Cette observation est pleine de justesse, nous aurons occasion de l'appuyer en y revenant plus tard ; mais, de ce qu'il y a là de l'eau au lieu de maisons, il en résulte qu'il y a changement d'attributions administratives ; ce ne sont plus des architectes-voyers qui ont à s'en occuper, ce sont des ingénieurs.

Le centre des villes en est toujours la partie la plus ancienne, celle où l'espace est insuffisant en même temps pour la circulation et pour l'habitation. Les maisons y sont serrées, tout l'espace est bâti, beaucoup d'habitations n'ont point de cour et ne prennent du jour et de l'air que sur des rues étroites ; c'est là que se pressent, dans de petits logements, les ouvriers les plus misérables, les hommes de peine, ceux qui travaillent sur la rivière, les revendeuses sur les marchés, toute une population peu recherchée et peu soignée dans ses habitudes ; aussi ces quartiers sont-ils toujours comparativement malsains. Alors que les parties plus ouvertes de Paris comptent les décès dans la proportion de un sur quarante ou sur cinquante habitants, il meurt encore, par an, un individu sur trente dans le centre de la ville.

C'est là aussi que les maladies endémiques deviennent plus dangereuses et plus meurtrières. C'est au centre de Paris que le choléra a sévi avec le plus d'intensité ; voici quelle a été, en 1832, la proportion des décès qu'il a occasionnés dans les divers arrondissements de Paris :

| NUMÉROS d'ordre des arrondissem. | TOTAL de la population. | TOTAL des décès. | RAPPORT sur mille. |
|---|---|---|---|
| 2e | 75,087 | 705 | 9.39 |
| 3e | 49,071 | 547 | 11.14 |
| 1e | 66,497 | 812 | 12.21 |
| 5e | 66,547 | 992 | 14.90 |
| 6e | 81,037 | 1,307 | 16.12 |
| 4e | 45,151 | 883 | 18.45 |
| 11e | 50,508 | 1,357 | 26.67 |
| 8e | 72,729 | 1,996 | 27.44 |
| 12e | 70,189 | 1,988 | 28.32 |
| 10e | 81,480 | 2,386 | 29.28 |
| 7e | 58,944 | 1,727 | 29.20 |
| 9e | 41,895 | 1,922 | 45.87 |
| | 759,135 | 16,572 | 21.83 |

Il y a eu, il est vrai, bien de l'irrégularité dans la marche du fléau ; l'exposition à certains vents, la hauteur au-dessus du niveau des eaux, ont pu avoir leur part d'influence, aussi bien que la densité de la population ; quoi qu'il en soit, cette proportion quintuple de la mortalité dans les quartiers resserrés de l'Hôtel-de-Ville et de la Cité, comparée à la mortalité dans le quartier ouvert et bien exposé de la Chaussée-d'Antin, parlait assez haut.

Tout concourt à prouver qu'en ouvrant de larges voies de communication dans les villes, non-seulement on les embellit, non-seulement on y facilite les rapports entre tous ceux qui les habitent, mais encore on y augmente les chances de vie des habitants, on allonge la vie moyenne de la population.

Sous ce rapport, il faut le reconnaître, l'administration municipale de Paris a compris sa mission, et des travaux d'une grande importance ont été poussés avec activité dans les parties de la ville qui avaient eu le plus à souffrir. Le régime du pavage, des égouts, du lavage et du nettoiement des rues étant le même sur tous les points, c'est essentiellement par l'élargissement des voies anciennes, ou par le percement de rues nouvelles, que l'on devait agir. Si la population, depuis 1832, a diminué dans les quatrième et neuvième arrondissements, ce n'a plus été parce qu'on la laissait décimer par des épidémies, mais parce que, substituant la prévoyance administrative à la prévoyance individuelle si souvent endormie, on démolissait les maisons dont l'habitation était devenue meurtrière.

Les travaux d'isolement de l'Hôtel-de-Ville, l'ouverture de la rue Lobeau, de la rue du pont Louis-Philippe, d'une autre voie large

reliant la façade postérieure de l'Hôtel-de-Ville au portail Saint-Gervais, ont donné de l'air à ce quartier et ont fait disparaître du plan de Paris le nom si malheureux de la rue de la Mortellerie. Dans l'île de la Cité, des travaux non moins grands ont été entrepris ; une large rue a fait communiquer le parvis Notre-Dame avec l'Hôtel-de-Ville par le pont d'Arcole, qui aurait dû être autre chose qu'une simple passerelle. Partant du Palais de Justice, une autre rue plus large encore, la rue de Constantine, est venue rencontrer la première à angle droit. Enfin, la rue de la Cité, autrefois rue de la Juiverie, achève en ce moment de s'élargir par voie d'expropriation. Le quai de l'Hôtel-Dieu a été ouvert et a fait cesser la solution de continuité qui interrompait la ligne des quais sur la rive gauche de la Seine. Les travaux entrepris dans l'île de la Cité ont amené de grands résultats par des dépenses qui se sont maintenues, relativement, dans des proportions peu élevées. Jusqu'en 1844, il avait été payé un demi-million pour la rue d'Arcole, et douze cent mille francs pour la rue de Constantine.

Dans tous les autres quartiers de Paris, des travaux également importants ont été faits depuis dix ans; mais la plus grande et la plus utile des entreprises de voirie a été le percement de la rue Rambuteau, qui, parallèlement à la rivière, a établi une communication facile entre la place Royale et les Halles; ce travail, qui touche à sa fin, a coûté cinq millions.

Il serait trop long d'énumérer les autres travaux de voirie exécutés, et une nomenclature de noms de rues ne serait suivie utilement que sur un plan qui parlerait aux yeux. Si l'on a beaucoup fait pour faciliter les communications et assainir Paris, il reste plus à faire encore ; et, dans l'impossibilité de satisfaire à toutes les demandes, de pourvoir à tous les besoins, il faut que la justice distributive soit impartiale, il faut gérer avec économie, mais savoir entreprendre des travaux nouveaux avec une confiance suffisante dans l'avenir.

Il convient, sans doute, de se faire à l'avance un plan pour la conduite d'aussi grands travaux, comprendre tout ce qui est à faire, et se régler d'après des principes solides dans le choix de priorité à donner à certains projets sur les autres; mais ce serait une erreur de croire qu'on peut à l'avance arrêter, d'une manière précise et définitive, tout ce qui sera successivement à faire. Il y aurait souvent du danger à annoncer à l'avance des plans que pourrait exploiter la cupidité des spéculateurs. Chaque époque de l'avenir, d'ailleurs, doit conserver une partie de son droit d'initiative, et aura sans doute à pourvoir aussi à des besoins nouveaux. L'établissement des chemins de fer, en portant à la fois sur certains points l'arrivée de voyageurs en nombre si considérable, a créé de nouvelles nécessités à la circulation.

L'agrandissement des Halles centrales contribuera à assainir la

ville, et les travaux de voirie devront faciliter de plus en plus les communications des extrémités avec le centre. La rue Rambuteau est déjà une de ces voies rayonnantes ; la rue Montmartre, en s'élargissant à quinze mètres, en deviendra une autre, et il faudra songer à mettre les Halles en rapport facile avec les quais. Si l'on ne fait pas de ponts nouveaux, il faudra améliorer au moins ceux qui existent, et faciliter les arrivages du Midi par des voies faciles, des barrières d'Enfer et de Vaugirard jusqu'aux marchés. Il est peu d'améliorations réelles de la voie publique à Paris, qui ne trouve un argument dans un programme qui serait ainsi tracé.

HORACE SAY.

# STATISTIQUE.

## TABLEAUX DU MOUVEMENT DU COMMERCE.

(VALEURS OFFICIELLES.)

L'administration française publie annuellement le tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères. La Belgique publie un travail analogue, et sous beaucoup de rapports elle a adopté la marche suivie en France. D'autres États, l'Angleterre, les États-Unis, etc., en publient aussi ; la comparaison et l'étude de ces statistiques fournissent d'utiles enseignements. Tout ce qui s'y rattache doit appeler l'attention.

Le gouvernement belge a manifesté l'intention d'apporter dans son tableau général du commerce avec les pays étrangers, une modification sur laquelle nous avons insisté dans deux articles sur le compte-rendu du commerce de la France [1]. Nous voulons parler des *valeurs officielles* employées.

Les tableaux de commerce donnent l'indication des marchandises, les quantités, les poids et les valeurs ; ces dernières ont été fixées en France en 1826, en Belgique en 1833, en Angleterre en 1696. Depuis ce temps chacun de ces pays a maintenu les valeurs adoptées.

On conçoit combien ces valeurs sont peu exactes aujourd'hui ; ou plutôt elles sont à peu près fictives.

La question a été soulevée de savoir s'il y avait avantage à maintenir ainsi permanentes des valeurs plus ou moins surannées. Dans les deux articles rappelés nous avons démontré qu'il y avait utilité à revenir à des valeurs plus approximatives, plus vraies ; que sans cela les comparaisons que l'on fait ne peuvent donner que des résultats inexacts sous presque tous les rapports.

L'administration française a plusieurs fois répondu à l'objection, et même en quelque sorte avant qu'elle fût formulée ; le *Journal des Économistes* a

[1] *Journal des Economistes*, tome I, page 214, et janvier 1844, page 183.

inséré cette réponse (Janv. 1844). L'administration pense que le tarif des valeurs doit rester permanent pour ramener toutes les marchandises à une unité commune, et pouvoir ainsi les totaliser. Cette opinion est partagée par l'administration anglaise, qui conserve, depuis 1696, les mêmes valeurs adoptées alors.

Dans l'article que nous rappelons on proposait un terme moyen que nous croyons facile d'exécution : conserver les valeurs dites *officielles*, mais rechercher les valeurs réelles, et, par une nouvelle colonne ou tout autre artifice calligraphique, donner les valeurs réelles ou au moins celles de l'évaluation la plus récente : ces valeurs, au bout de quelques années, donneraient lieu à des tableaux fort curieux et fort intéressants.

Nous avons ainsi depuis longtemps ramené la question à un état qui doit faire cesser toute dissidence : conserver les valeurs permanentes; mettre à côté ou en relation des valeurs aussi actuellement vraies que possible; alors les publications ayant pour but de faire connaître le mouvement général du commerce présenteront des éléments où iront avec certitude puiser les hommes spéciaux, quelle que soit leur opinion sur la liberté du commerce. Constater, préciser les faits, les présenter dans toutes les formes possibles, c'est le moyen de pouvoir les étudier.

Il est surtout important que les systèmes adoptés par les administrations publiques qui publient les résultats du commerce de leur pays ne cherchent pas à justifier une opinion prise *à priori*, et à faire triompher tel ou tel système : des faits, des faits vrais, sans se préoccuper des conséquences qu'on en pourra tirer, voilà le mérite que les volumineuses publications statistiques doivent d'abord offrir.

Nous avons rendu hommage aux publications de l'administration française sur cette matière, tout en signalant des améliorations qui nous paraissent très-praticables, dont peut-être elle s'est préoccupée, mais qui n'ont pas encore été effectuées.

Nous savons cependant que le ministère du commerce s'occupe de réunir les conseils généraux du commerce et des manufactures qui n'ont pas été réunis depuis plus de trois ans; sans doute ils reconnaîtront la nécessité de recourir aux moyens de préciser la vraie valeur des objets qui font la matière du commerce, et d'utiliser ces données dans le tableau général annuel et dans les tableaux décennaux.

Nous avons cru devoir reproduire ces idées générales au moment où l'administration belge semble vouloir entrer dans une voie analogue à celle que nous avons tracée. Nous sommes persuadé qu'elle veut se livrer à l'étude et à la recherche des faits réels, et que ce n'est pas pour présenter la balance du commerce de son pays sous tel ou tel point de vue. Nous appellerons toutefois son attention sur ce point : les agents éloignés du pouvoir interprétant mal quelques exemples choisis, pourraient, sans doute à tort et malgré ses recommandations, faire concourir leurs données à un résultat autre que celui recherché.

Le document que l'administration belge vient d'adresser (*Moniteur belge* du 2 août 1845) aux chambres de commerce de son pays, constate que la question a fait un grand pas dans le sens que nous avons indiqué. Il a été rédigé par un homme spécial chargé depuis plusieurs années du service important de la statistique commerciale, qu'il a améliorée et ramenée dans les véritables voies en posant et faisant adopter et appliquer rigoureusement le principe, que les

droits de douanes perçus doivent être la vraie base des tableaux statistiques du commerce.

Ce document part de ce point, que pour être d'une utilité réelle, la statistique doit reposer sur des bases vraies, sur des calculs exacts, sur des appréciations raisonnées et exemptes d'exagérations et d'erreurs. Après avoir déclaré que la statistique commerciale belge ne laisse rien à désirer en ce qui concerne les qualités ou les poids des marchandises tarifées d'après ces bases, l'administration reconnaît que ces garanties sont loin d'exister pour les *valeurs* attribuées aux marchandises; l'exactitude des valeurs officielles est d'autant plus contestable qu'elles remontent à une époque plus ancienne.

Comparant néanmoins la statistique belge à la statistique de l'Angleterre et de la France, elle la trouve, quant aux valeurs officielles, relativement moins défectueuse, parce que ces valeurs ont été établies en Belgique en 1833, tandis qu'elles remontent à 1826 pour la France, à 1696 pour l'Angleterre.

Cependant si, sous le rapport de la date, les valeurs officielles en France et en Angleterre sont moins exactes que celles prises en Belgique, il faut reconnaître qu'au moins elles ont un mérite, c'est une sorte d'homogénéité; elles remontent respectivement à une même époque, et elles sont en corrélation; en Belgique, déjà plusieurs fois, les valeurs officielles ont été plus ou moins modifiées; elles n'ont pas le même point de départ. D'un autre côté, tout en reconnnaissant que l'enquête consacrée par l'ordonnance de 1826 n'avait pas peut-être tous les caractères désirables, il n'en est pas moins vrai que la fixation des valeurs en Belgique ne reposait pas sur des bases aussi solides et aussi étudiées. Le document belge se prononce positivement sur la grande question de la permanence des valeurs officielles, et le principe contraire à celui de l'administration française et de l'administration anglaise se trouve préconisé ainsi : les valeurs permanentes et invariables présentent le grave inconvénient de rendre pour ainsi dire impossible l'appréciation de l'importance relative des échanges commerciaux entre deux pays, et même du commerce annuel de chaque pays comparé au commerce annuel des années précédentes.

Ce sont ces considérations qui font désirer à l'administration belge une prompte rectification des valeurs officielles dans la statistique commerciale. Elle a hâte d'avoir de nouvelles valeurs; elle voudrait les appliquer au commerce de 1844.

Pour arriver à ce but, les Chambres de commerce de chaque localité sont consultées sur la valeur d'un certain nombre de marchandises concernant plus particulièrement le commerce ou l'industrie du ressort de chacune d'elles; leur concours apportera des éléments importants pour le grand et immense travail que demande l'établissement des valeurs des marchandises. Les bases du travail à faire par les Chambres de commerce sont ainsi posées :

Ce n'est pas le prix que le consommateur belge paye pour les marchandises étrangères, ce n'est pas celui qu'obtient le fabricant pour les produits qu'il expédie à l'étranger, qui déterminent ce qu'il faut entendre par *valeur officielle*. A l'importation, cette valeur est celle qui représente le prix de la marchandise à son entrée en Belgique, non compris les droits de douanes et d'accises, ni les frais de commission et de transport de la frontière au lieu de la destination; pour les exportations, la valeur officielle est le prix du produit brut rendu à la frontière, c'est-à-dire y compris les frais de commission et de transport jusqu'au moment où il va passer à l'étranger.

Le tarif des douanes sert de base pour la désignation des marchandises.

On doit distinguer :

1° Les espèces et qualités diverses des articles dont se compose chaque rubrique ou dénomination du tarif;

2° Le prix moyen de chacun de ces articles;

3° La proportion dans laquelle chacune des espèces et qualités entre pour la consommation intérieure, en ce qui concerne les marchandises étrangères, et pour l'exportation quant aux marchandises belges;

4° La valeur moyenne de ces différents articles appréciée d'après ces éléments divers.

Ce n'est point la moyenne absolue établie d'après la valeur des qualités que demande l'administration, mais la moyenne résultant de la valeur de chaque qualité de marchandise mise en rapport avec les quantités probables entrées dans la consommation, ou exportées, suivant le cas.

Nous doutons que les Chambres de commerce puissent avec quelque certitude satisfaire à ces prescriptions, surtout quant aux importations; c'est à la douane, c'est à l'administration de faire connaître la statistique des marchandises entrant et sortant, avec tous les éléments de distinction possibles; ces éléments manquent d'une manière presque complète, puisque le genre seul de la marchandise, au moins dans le plus grand nombre de cas, est indiqué sans que les espèces soient définies. Le prix moyen devant être établi sur les quantités par espèces (qui ne seront déterminées, nous le craignons, que sur des données bien vagues), peut-être ne fera-t-on que tourner dans la question; et s'il devait en être ainsi, mieux vaudrait conserver les anciennes valeurs officielles jusqu'à ce qu'on eût pu obtenir des bases plus sûres.

Cependant si l'administration belge trouve dans les réponses des Chambres de commerce qu'elles sont appuyées sur des faits justifiés au point de donner un certain degré de probabilité aux valeurs moyennes cherchées, elle fera bien de ne pas se contenter de publier les résultats, elle devrait faire connaître aussi les discussions et les bases des appréciations qu'elle provoque. Elle n'oubliera pas sans doute le germe qu'elle dépose aujourd'hui dans sa circulaire; car s'il est d'un véritable intérêt de connaître les importations et les exportations des marchandises d'après les rubriques différentes (ou genres) des tarifs, ce que donnent les publications actuelles pour ce qui est du commerce régulier, le complément nécessaire serait d'avoir les proportions dans les quelles entrent respectivement les articles divers de ces rubriques, ce que nous laissent ignorer les tableaux de commerce, sauf un petit nombre d'exceptions.

Les sous-divisions, que les Chambres de commerce sont parfaitement aptes à indiquer, devront faire à l'avenir l'objet des investigations de l'administration des douanes, et il serait à désirer qu'elle pût prescrire à ses agents de relever séparément ces sous-divisions pour être utilisées dans les tableaux de commerce. Si les lois actuelles n'astreignent pas le commerce à entrer dans les détails nécessaires, on modifie assez souvent les prescriptions et les tarifications pour qu'il ne soit pas difficile, sans apporter d'entraves, d'exiger que les déclarations puissent mettre à même de satisfaire à ces besoins[1].

[1] Il n'est pas possible d'exiger plus de détails sur les déclarations à faire par les commerçants, sans qu'il en résulte de nouvelles entraves, ne fût-ce qu'à la rapidité des transactions. Aussi l'administration anglaise, après avoir aboli tout droit de douane sur une multitude d'articles, a-t-elle voulu compléter les encouragements donnés, en suppri-

L'administration belge, en demandant des renseignements aux Chambres de commerce, leur fait connaître qu'elle a cru pouvoir par elle-même fixer la valeur d'un certain nombre de marchandises. Cependant elle invite les Chambres de commerce à les revoir et à lui soumettre leurs observations. Dans les valeurs provisoirement arrêtées, la nomenclature des marchandises qui subissent des diminutions d'évaluation, dont quelques-unes sont très-notables, est beaucoup plus longue que la nomenclature des marchandises qui subissent une augmentation d'évaluation.

Les résultats du tableau du commerce sous le rapport des valeurs offriraient des différences qui immédiatement ne permettraient que difficilement les comparaisons. Ainsi, pour le tabac seul, les évaluations nouvelles feraient descendre les importations à 5 millions 500 mille francs au lieu de 6 millions 400 mille francs.

Et les exportations de toiles en écru, qui sont portées pour une valeur de 18 millions 600 mille francs, ne figureraient plus que pour 10 millions environ, si les données prises pour exemple étaient définitivement adoptées.

Nous ne pouvons qu'approuver vivement les termes dont l'administration se sert pour rappeler aux Chambres de commerce, en terminant son instruction, le rôle qu'elles ont à remplir dans la mission à laquelle elles sont associées : « Ce travail ne sera réellement utile que s'il est fait consciencieusement, avec intelligence, et sans préoccupation à l'égard de telle branche du commerce ou d'industrie, sans acception de localités par rapport aux intérêts qui s'y rattachent, mais uniquement dans le but de constater un état de choses vrai et exempt autant que possible d'erreurs et d'exagérations; c'est à ce point de vue que les Chambres de commerce doivent envisager la tâche qu'elles ont à remplir. »

Tout en désirant voir adoptées les valeurs officielles s'approchant autant que possible de la vérité, il faut que les comparaisons ne deviennent pas encore moins faciles et moins sûres qu'elles ne le sont avec les valeurs permanentes.

Nous pensons, en nous résumant, que les points de comparaison existants ne doivent pas être brusquement changés, abandonnés; que la transition naturelle est celle que nous avons indiquée.

Si, conservant provisoirement les anciennes valeurs officielles, l'administration belge s'aide des nouvelles qu'elle veut fixer pour faire des rapprochements et présenter les faits sous diverses faces, nous applaudirons à ses efforts et à la nouvelle voie dans laquelle elle veut entrer.

Les documents statistiques en seront plus complets, les faits pourront être mieux étudiés; les doctrines de liberté commerciale proclamées par les économistes y puiseront de nouveaux moyens de conviction, attireront de nouveaux partisans, et plus vite on arrivera, au milieu sans doute de bien des déviations, à la pratique des principes dont l'application ne peut être faite que successivement.

J.-B. BALLEROY.

26 août 1845. Ancien élève de l'École Polytechnique.

mant même la simple formalité d'une déclaration (*no entry required*), *pas de déclaration exigée*. Nous ne savons comment on s'en tirera à l'avenir pour dresser en ce pays les tableaux du commerce avec l'étranger. On passera à la frontière comme à l'octroi de Paris : *Si vous n'avez rien de sujet aux droits, passez sans déclaration*. Entre la liberté et la statistique notre choix ne serait pas douteux; et, malgré notre respect pour la statistique, nous donnerions la préférence à la liberté. (*Note de la rédaction.*)

# DU PRÊT,

## COMMENTAIRE DU TITRE X, LIVRE III, DU CODE CIVIL,

PAR M. TROPLONG,

Conseiller à la Cour de cassation, membre de l'Institut [1].

On a souvent reproché aux jurisconsultes d'être dépourvus des notions les plus élémentaires de l'économie politique. Il faut reconnaître que ce reproche, quelque grave qu'il soit, n'est pas sans fondement, et qu'il a été trop souvent mérité. Pour les uns, l'économie politique est une science purement spéculative, dans les abstractions de laquelle la pratique des affaires n'a rien à voir; d'autres ne semblent même pas se douter qu'il y ait un rapport quelconque entre la science qui démontre les principes nécessaires de la formation et de la distribution des richesses, et celle qui a pour objet la connaissance du juste et de l'injuste, c'est-à-dire des lois naturelles ou civiles destinées à favoriser le développement régulier des facultés humaines, et à assurer l'équitable répartition des richesses qui sont le produit de ces facultés; ceux-là paraissent quelquefois ignorer qu'il y ait une science qui s'appelle l'économie politique, comptant parmi ses fondateurs des hommes qui font la gloire de l'humanité; enfin ceux-ci dédaignent ses enseignements, et heurtent de front, sans s'en apercevoir, ses principes les mieux démontrés.

Toutefois il est juste de dire que ce reproche n'est pas mérité seulement par des jurisconsultes. Combien d'administrateurs, combien d'hommes d'État, combien d'hommes mêlés aux affaires publiques, repoussent systématiquement sans les connaître, ou sans vouloir les comprendre, les dogmes de l'économie politique!

Mais d'un autre côté, il est également juste de dire que si des administrateurs, des hommes d'État, des jurisconsultes, ne savent pas l'économie politique, c'est qu'on ne s'est pas donné la peine de la leur apprendre; et que l'instruction publique, qui a la prétention de comprendre l'universalité des sciences, comme c'est d'ailleurs son devoir, omet précisément celle dont la connaissance devient de jour en jour plus nécessaire à mesure que le mouvement industriel se propage, et que la paix, en se consolidant par sa durée, favorise le complet développement des forces productives de l'humanité.

C'est surtout dans l'appréciation des difficultés qui se rattachent aux métaux précieux considérés comme numéraire ou monnaie métallique, que des jurisconsultes ont de tout temps commis les plus graves erreurs; et assurément aujourd'hui ces erreurs sont beaucoup moins pardonnables qu'autrefois.

[1] Paris, Ch. Hingray, libraire-éditeur, rue de Seine, 10. — Un volume in-8°, auquel est joint un autre volume contenant le commentaire du titre *du Dépôt et du séquestre*, et celui du titre *des Contrats aléatoires*.

Les auteurs d'un ouvrage d'ailleurs plein de mérite, ayant à examiner les règles de notre droit commercial relatives au privilége du commissionnaire sur les marchandises qui lui sont expédiées par un commettant, et à déterminer l'étendue de ce privilége aux avances qui ont cette marchandise pour cause médiate ou immédiate, rappellent que, d'après une disposition du Code de commerce hollandais, le privilége du commissionnaire est plus étendu si les marchandises lui ont été expédiées de l'étranger que si elles sont expédiées de l'intérieur du royaume. Dans le premier cas, le privilége a lieu non-seulement pour les avances faites sur ces marchandises, mais encore pour toutes les obligations courantes que l'expéditeur a contractées envers le commissionnaire; dans le second cas, au contraire, le privilége est moins étendu et n'a lieu que pour les avances faites sur la marchandise et pour les obligations qui lui sont relatives : sur quoi ces auteurs font remarquer « qu'on « reconnaît bien là ces bons Hollandais : tirons du dehors le plus, et envoyons-y le moins d'argent possible. » Peut-on résumer en moins de mots toutes les vieilles erreurs sur la balance du commerce, à laquelle personne ne croit plus, et sur le système mercantile et protecteur, qui n'est plus guère défendu que par les protégés? J'admets sans doute qu'il soit permis de différer d'opinion avec les économistes, et de rejeter comme des mensonges les vérités qui leur paraissent le mieux démontrées; mais du moins faudrait-il, quand on énonce une proposition aussi diamétralement contraire aux déductions principales de la science économique et aux faits que des efforts presque séculaires ont tendu à élever hors de la portée des attaques de la routine et de l'intérêt, ne pas sembler ignorer que cette proposition n'est pas incontestable, et ne pas l'affirmer avec la même assurance que s'il s'agissait d'une de ces vérités admises au rang des axiomes par la sagesse des nations.

D'autres auteurs, pour résoudre dans un sens d'ailleurs favorable à la liberté des conventions la question de savoir si la loi du 3 septembre 1807 sur l'intérêt de l'argent règle aussi bien le taux de l'intérêt dans les prêts de denrées que dans les prêts de numéraire, et pour décider que les contractants sont libres de fixer à leur gré le taux de l'intérêt dans les prêts de denrées, se fondent sur ce que « l'argent a une valeur fixe, tandis que la valeur des objets « mobiliers et des marchandises est sujette à des chances et à des variations très-fréquentes »; oubliant ainsi que l'argent n'est qu'une marchandise dont la valeur se détermine, comme celle de toute autre, par le rapport entre l'offre et la demande, et qui est essentiellement variable comme la valeur des choses contre lesquelles on l'échange, puisqu'on n'a pas toujours la même quantité de blé pour la même quantité d'argent, pas plus qu'on n'a la même quantité d'argent pour la même quantité de blé. Ce sont là les éléments de l'économie politique; et il est vraiment inconcevable qu'on se lance dans des questions de cette nature sans en sentir la portée et sans en connaître les rapports intimes avec la nature et les fonctions du numéraire.

Toutefois il est des jurisconsultes qui ont compris quels puissants secours et quelles vives lumières la science du droit pouvait puiser dans l'économie politique, non-seulement pour élever des théories, mais encore pour résoudre les questions pratiques dans un sens conforme à la nature des choses et aux intérêts sociaux. Est-il besoin de dire que ces jurisconsultes sont précisément ceux qui honorent le plus notre époque et dont les travaux font le plus justement autorité?

Parmi eux se trouve M. Troplong, dont les savantes explications sur le Code civil ont depuis longtemps acquis une célébrité méritée, et dont le commentaire récent sur le titre du *Prêt* est de nature à attirer plus particulièrement l'attention des économistes.

« Si le titre du *Prêt*, dit M. Troplong, ne comprenait que le commodat et le prêt simple, il mériterait peut-être le nom de petit contrat qu'on lui donne quelquefois. Mais le prêt à intérêt, qui est l'une de ses branches, l'élève tout de suite à un haut degré d'importance. Ce dernier contrat a toujours été un grave sujet d'études. L'histoire romaine en est remplie ; la philosophie ancienne lui a donné toute son attention ; la théologie l'a scruté dans ses règles, et lui a été aussi hostile que l'économie politique lui est favorable. Soumis en jurisprudence aux destinées les plus diverses, tantôt il a été encouragé par des législations qui lui ont donné place parmi les transactions conformes à la raison, à l'honnêteté, à l'utilité ; tantôt, au contraire, il a été condamné par des codes sévères comme presque aussi répréhensible que le vol et l'homicide ! »

Ces chances diverses d'approbation et de blâme sont une des vicissitudes les plus remarquables du prêt à intérêt. Permis par les législations anciennes, il était condamné par les philosophes et les moralistes anciens ; condamné dans les temps modernes par la législation, qui empruntait à la théologie ses arguments et à l'Église ses anathèmes, il a été réhabilité par la philosophie et par la science sociale. Rechercher les causes qui ont produit ces alternatives, c'est faire l'histoire de ce contrat.

Tout ce qui est doit être ; tout ce qui dure doit durer. Quand un fait social se reproduit sans cesse à toutes les époques, dans tous les lieux, d'une manière généralement constante, c'est que ce fait est conforme aux besoins de l'humanité, et qu'il est un des rouages nécessaires de l'activité et du mouvement social. Si donc la pratique du prêt à intérêt a toujours persisté, tantôt malgré les enseignements des moralistes et des philosophes, tantôt malgré les défenses de la législation qui, plus d'une fois, est devenue complice de ses violateurs ; si le prêt à intérêt a fini par remporter une double victoire sur la puissance civile et sur la puissance religieuse, c'est qu'il est aussi juste qu'utile, et qu'il n'est en définitive qu'une modification ou une application du principe de la propriété, cet autre fait social qui, en attribuant à chacun le droit exclusif d'user de sa propre chose, permet, par cela même, d'en communiquer l'usage suivant des conditions lucratives sans lesquelles la propriété de certaines choses deviendrait un droit stérile pour tout le monde. La continuité des attaques, qui prouve la continuité de la résistance, et, par cela même, le triomphe permanent du principe, est donc une preuve incontestable de la légitimité du prêt à intérêt.

Il est d'ailleurs facile de se rendre compte, surtout dans les temps anciens, des attaques dirigées contre l'usure. A Rome, dont on invoque si souvent l'exemple, les moralistes et les philosophes se trouvaient en présence de luttes sans cesse renouvelées entre les patriciens et le peuple, luttes qui, tant de fois, n'eurent d'autre cause que les dettes écrasantes sous le poids desquelles fléchissaient les emprunteurs, et l'âpreté des prêteurs qui, ayant à la fois la richesse et la puissance, abusaient de l'une pour exagérer le taux de l'intérêt, et de l'autre pour poursuivre sans ménagement les débiteurs inexacts. Devant les révolutions politiques qui, dans cette république sans commerce, avaient périodiquement ensanglanté le Forum, et qui avaient fini par dé-

pouiller les patriciens de leur puissance exclusive, on comprend que des philosophes patriciens aient pu s'élever contre l'usure, tout en la pratiquant eux-mêmes, comme Caton, et assimiler le prêt à intérêt à l'homicide.

Tout cela est très-bien expliqué par M. Troplong dans une introduction fort remarquable où la finesse des aperçus est jointe à une érudition de bon goût, et où se trouvent les détails les plus intéressants sur le taux de l'intérêt aux diverses époques de la puissance romaine.

A Athènes, ville beaucoup plus commerçante que Rome, où par conséquent l'exagération de l'intérêt ne pouvait produire des résultats aussi désastreux, il ne paraît pas que les usures aient fait naître les mêmes agitations politiques. Aussi n'est-ce pas précisément comme moralistes que les philosophes grecs condamnaient le prêt à intérêt : c'était comme économistes, ou plutôt parce qu'ils n'étaient pas économistes. Tout le monde connaît cet argument d'Aristote puisé dans la prétendue stérilité de l'argent, argument qui, depuis, a été si souvent reproduit, et que le précepteur d'Alexandre n'aurait pas imaginé s'il eût pu se former une idée plus exacte des fonctions du numéraire et de la puissance productive des capitaux.

La condamnation de l'usure ou de l'intérêt, chez les deux peuples de l'antiquité qui ont le plus profondément marqué leur passage sur la terre, et dont les mœurs et les institutions ont exercé une si grande influence sur les âges suivants, s'explique donc, soit par les exagérations de l'usure et les catastrophes qui en ont été la conséquence, soit par le défaut des lumières qui ne devaient luire que longtemps après.

Dans le moyen âge et dans les temps modernes, on chercha pendant si longtemps à se façonner sur les Grecs et sur les Romains, ces deux civilisations si puissantes en imposèrent tellement aux âges imparfaits qui suivirent la ruine des temps passés et précédèrent la reconstitution définitive et nouvelle des sociétés modernes, qu'il ne faut pas s'étonner si l'on adopta sans examen les opinions de leurs philosophes et de leurs moralistes sur la légitimité du prêt à intérêt. Les idées religieuses sous l'influence desquelles se formaient les sociétés chrétiennes favorisaient d'ailleurs merveilleusement la propagation de ces doctrines. L'Évangile, qui prêchait le renoncement aux choses de ce monde et aux biens terrestres; qui recommandait aux riches, par la voix de l'apôtre, de vendre leurs biens et d'en remettre le prix aux pauvres; qui faisait un mérite de prêter sans profit [1], trouvait un secours précieux dans les doctrines des philosophes païens dont la morale concordait si bien avec celle de Jésus-Christ. Aussi les théologiens, qui virent une règle rigoureuse de conduite et de justice dans la recommandation de prêter sans profit, qui n'est qu'un précepte de charité et un conseil évangélique de la même nature que celui qui enseigne le renoncement aux choses de ce monde, s'empressèrent-ils d'invoquer des autorités pour lesquelles ils n'étaient pas toujours disposés à avoir autant d'égards; et ils y puisèrent un secours d'autant plus efficace qu'il était de nature à faire plus d'effet sur ceux qui eussent été médiocrement touchés des seules raisons évangéliques.

Les théologiens furent puissamment soutenus dans leurs croisades contre le prêt à intérêt par les scolastiques. Les scolastiques empruntèrent à Aristote

[1] *Mutuum date nihil inde sperantes.* (S. Luc, ch. VI, v. 35.)

l'argument pris de la stérilité de l'argent, ils le développèrent de mille façons, et, sous prétexte que l'argent n'engendre pas d'argent, ils en conclurent qu'il n'était pas permis d'en retirer par la voie du prêt Cette conclusion fut d'autant mieux accueillie sur les bancs de l'école, qu'Aristote y resta longtemps, comme chacun sait, en grande faveur. Singulière et grande destinée que celle de ce philosophe, qui fut d'imposer ses lois à la littérature, aux sciences naturelles et aux sciences morales! Mais, de nos jours, son autorité littéraire a reçu de vives attaques et a été fort ébranlée; il y a déjà longtemps que, malgré les arrêts des Parlements, les progrès des sciences naturelles ont fait justice des systèmes du philosophe de Stagyre, et la législation même, préparée par les grands travaux des économistes, a de nos jours enfin porté le dernier coup à ses doctrines sociales.

L'histoire économique et juridique du prêt à intérêt, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, tient une grande place dans le livre de M. Troplong. Il y consacre une partie notable de son introduction, et, dans le courant de son commentaire, il y revient souvent pour éclairer et résoudre les questions de droit que soulève l'application des lois qui régissent ce contrat. C'est avec un vif intérêt qu'on y suit les efforts, les progrès et le déclin des doctrines contraires à l'intérêt de l'argent, depuis les premiers Pères de l'Église qui, après avoir interdit les usures aux clercs, voulurent aussi les interdire aux laïques, aussitôt que la constitution de l'Église romaine eut établi la prédominance momentanée de l'autorité spirituelle sur l'autorité temporelle, jusqu'aux instructions plus tolérantes qui, de nos jours, sont émanées du saint-siége; depuis les premières tentatives des jurisconsultes et des scolastiques, jusqu'aux rectifications dues à la science moderne et à la révolution législative dont Turgot fut un des premiers et des plus ardents promoteurs.

Toutefois, si la législation a donné gain de cause à la science économique en autorisant le prêt à intérêt, elle lui a donné tort en limitant le taux de l'intérêt et en méconnaissant les lois qui déterminent la valeur et conséquemment le prix du numéraire, comme la valeur de toutes les choses échangeables, par le rapport entre l'offre et la demande. Sur ce point, M. Troplong prend parti pour la législation contre l'économie politique. En principe, cette opinion est réfutée d'avance par les démonstrations dues à Turgot et à Bentham, démonstrations auxquelles personne n'a jamais scientifiquement répondu. Mais dans l'application, en prenant les choses telles qu'elles sont et dans leur état actuel, il faut avouer qu'il est bien difficile de corriger la loi, toute vicieuse qu'elle est. C'est du reste le propre des lois qui violent un principe, d'être mauvaises, non-seulement en elles-mêmes et dans leurs conséquences immédiates, mais encore dans leurs conséquences médiates, et d'enchaîner l'avenir en entourant d'obstacles l'abandon de l'erreur et le retour à la vérité. Quelles difficultés l'existence des lois de douanes, en créant des intérêts factices qu'on ne peut sacrifier sans ménagement, n'oppose-t-elle pas aux réformes un peu radicales dans le sens de la liberté des échanges internationaux ? Il en est de même des lois qui limitent le taux de l'intérêt : en flétrissant le commerce libre de l'argent, en ajoutant un danger de plus à ceux que courent les prêteurs, elles ont en quelque sorte démoralisé ceux qui les violent, et créé de fatales habitudes auxquelles il serait peut-être dangereux de donner sans transition une liberté dont trop de gens seraient disposés à abuser ; preuve nouvelle et certaine qu'en toutes choses, dans la morale privée comme dans la conduite de la société, toute faute trouve en

elle-même sa punition, et qu'un pas vers l'erreur, en éloignant de la vérité, empêche en même temps d'y revenir.

Mais est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire, pas de réformes possibles, et que l'avenir soit cloué au présent? Non sans doute. Et tel assurément n'est pas l'avis de M. Troplong. Il se montre dans ses ouvrages trop ami du progrès, et dans celui qui fait l'objet de cet article, trop pénétré de l'exactitude des doctrines économiques qui ont vaincu les répugnances de la religion et la routine de l'école, pour qu'on puisse croire qu'il n'accepterait pas un progrès qui satisferait les principes sans compromettre les intérêts engagés dans la question. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher les modifications transitoires qui pourraient corriger les vices de la législation; mais si elles sont difficiles, elles ne sont pas impossibles, et M. Troplong était peut-être plus à même que tout autre de les indiquer. Un regret se mêle donc au plaisir que nous a causé son livre. Nous eussions aimé à voir cet esprit distingué aux prises avec cette grande difficulté pratique, que tôt ou tard il faudra résoudre, et pour la solution de laquelle ce ne sera pas trop des efforts réunis des jurisconsultes et des économistes.

G. MASSÉ.

---

# LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

## expliqué aux maîtres et aux apprentis, selon les lois, règlements et usages, et la jurisprudence des Conseils de prud'hommes,

PAR M. MOLLOT, AVOCAT A LA COUR ROYALE DE PARIS[1].

---

Le gouvernement a longtemps hésité avant d'étendre à la ville de Paris l'institution des conseils de prud'hommes. Lorsqu'enfin il s'est décidé à le faire, il a pensé que la prudence lui commandait de ne procéder que par expérimentation partielle; et l'ordonnance royale du 29 décembre 1844 s'est bornée à établir, dans la capitale, un conseil de prud'hommes pour l'industrie des métaux et les industries qui s'y rattachent. Toute récente que soit cette expérience locale, les résultats déjà obtenus suffisent pour présager qu'elle sera bonne, et encouragent à persévérer plus hardiment dans la voie maintenant ouverte. Il y a lieu d'espérer que les autres branches de la fabrique parisienne ne tarderont pas à jouir d'un bienfait dont nos divers grands centres industriels se sont fort bien trouvés jusqu'ici.

[1] Gros, 1845; in-12 de 94 pages.

Parmi les personnes qui ont contribué à ce notable progrès d'une excellente institution, une mention à part est due à M. Mollot. Les hommes qui épousent une idée juste, qui la présentent sous toutes les faces, qui la poussent dans ses conséquences, qui se dévouent avec une noble obstination à sa réalisation pratique, méritent que leur nom soit signalé. M. Mollot, en s'attachant avec persévérance à la cause des prud'hommes parisiens, s'est créé une de ces honorables et modestes spécialités, trop rares à notre époque d'éparpillement et de prétentions encyclopédiques, et qu'il est juste de ne pas laisser en oubli.

Une crise insensée est venue affliger l'industrie parisienne de la charpente, et a même envahi d'autres localités. Égarés par le sentiment généreux de cette solidarité du point d'honneur qui fait la force de l'esprit de corps, les ouvriers se sont laissé constituer en ligue contre leurs propres intérêts sérieux et permanents. Le trésor de leur épargne, si lent à former et si secourable, ils l'ont follement consumé en frais de guerre contre les maîtres. On les a séduits par l'apparence d'un débat sur le taux des salaires; débat légitime lorsqu'il s'agite de gré à gré, entre chaque entrepreneur de travail et chaque travailleur; débat illégitime lorsqu'il s'impose généralement à tous, même à ceux qui se refusent à y entrer, et sous la sanction des menaces, des violences, des interdits. Les ouvriers n'ont pas su apercevoir que la chimère de l'égalité dans les salaires est une prétention audacieuse des paresseux, des maladroits, des débauchés, pour se mettre, de plein pied, sur un même niveau avec l'habileté, l'intelligence, la persévérance, la bonne conduite. Ils ont laissé faire ceux qui, abusant de la courte vue des masses, les ont empêchés de reconnaître que la liberté seule les a émancipés; que l'uniformité de traitement pour des talents individuels inégaux et des forces individuelles inégales est un mensonge; que les injonctions réglementaires qui organisent ce mensonge, soit que les ouvriers le dictent, soit que les maîtres le prescrivent, tuent la liberté, en comprimant l'expansion des activités et capacités personnelles. Le fléau des règlements a pesé, pendant des siècles, sur l'humanité; il s'est appelé maîtrises, jurandes, compagnonnage; il a parqué chaque travailleur dans les limites étroites et jalouses d'un corps de métier d'accès difficile; il a brisé les individus au profit des corporations, et les faibles au profit des forts, de même qu'il veut aujourd'hui asservir les travaux et les intelligences des individus les plus dissemblables sous le joug d'une charte radicale dont le niveau serait en bas. Ce fléau que nos pères ont vaincu, et dont il nous reste à extirper les traces, vouloir, de nos jours, le ressusciter au profit d'autres préjugés et d'autres passions, c'est une œuvre rétrograde et un suicide. Le bien-être et l'honneur des ouvriers de notre temps sont le fruit de cette émancipation personnelle que l'on tente de remettre en question. L'une des plus précieuses conquêtes assurées par notre régime moderne aux classes laborieuses, sous la tutélaire invocation de l'égalité devant la loi, mais avec le respect des inégalités naturelles, est le droit ouvert à chacun de discuter librement, et dans la mesure de son mérite comme de son intérêt personnel, l'offre et la demande du travail. A ce prix, et à ce prix seul, les hommes de valeur et les hommes rangés sortent de la foule sans froissements et sans chocs, de salariés deviennent entrepreneurs, et trouvent leurs égaux parmi ceux qui avaient été d'abord leurs supérieurs et leurs maîtres.

Quand des désordres de la nature de ceux dont nous sommes les témoins viennent à apparaître, le devoir de tous est d'en chercher le remède et de faire effort pour en prévenir le retour. Les sévérités pénales, dont notre organisation

sociale confie l'application à l'impartialité des tribunaux, sont au nombre des éléments de prévention, mais ne suffissent, ni pour guérir le mal, ni pour en tarir la source. Il n'y a qu'un seul remède efficace sous un régime de liberté, c'est d'enseigner à tous le bon usage de la liberté. Or, ce bon usage ne réside que dans la justice et la modération des maîtres et des ouvriers. La dureté ou la cupidité des maîtres révoltent les ouvriers; la révolte et l'exigence des ouvriers endurcissent les maîtres. Les jugements des tribunaux contribuent à cet enseignement du respect réciproque que tous doivent aux droits de tous, en montrant que l'on ne passe pas impunément de la liberté à l'oppression; mais ces leçons, toutes sévères qu'elles soient, ne suffisent point, à elles seules, pour éclairer la raison et pour déterminer les convictions.

Je ne veux rien exagérer, et je ne crois point aux panacées. Je me garderai donc de présenter les conseils de prud'hommes comme une recette infaillible et souveraine, propre à remédier à tout. Mais ce n'est pas se faire illusion que d'y voir, sinon un complet préservatif, du moins un des meilleurs éléments de préservation contre les coalitions et les grèves. Quiconque a observé le jeu de cette institution demeure convaincu qu'elle agit, tout à la fois, sur leurs causes et sur leurs effets. Donner une issue permanente, régulière et facile, aux plaintes et aux griefs des ouvriers et des maîtres, c'est diminuer les plaintes injustes, discréditer les prétentions immodérées, et empêcher les justes griefs de s'accumuler. L'esprit d'association entre les ouvriers d'un même état, s'il a ses dangers, a aussi ses avantages incontestables; il faut le régler et non le détruire, et l'un de ses meilleurs modes de règlement, est d'embrasser dans un même bienfait d'association les maîtres avec les ouvriers. Instrument de tyrannie et d'oppression entre les mains des ouvriers meneurs et des maîtres égoïstes, il est une source de biens quand la modération et la raison en conduisent l'usage; il inspire d'utiles et honnêtes sentiments d'ordre, de prévoyance, d'assistance mutuelle et de fraternité. La formation des conseils de prud'hommes associe les ouvriers et les maîtres; leur donne des représentants communs et des délibérations communes; met en évidence, par le suffrage de leurs pairs, les ouvriers les plus intelligents, et remplace pour eux, par une élévation honorable, des succès que les coalitions illicites ne font acheter qu'en payant tribut au Code pénal. Les contestations sur les salaires, prises à temps, pesées en considération des cas particuliers et des situations individuelles, conciliées avec modération et sollicitude, jugées avec impartialité, s'échappent par le jeu continu d'une soupape toujours ouverte, au lieu de se condenser jusqu'à explosion.

Il est heureux pour l'industrie des métaux, et pour le crédit de l'institution des prud'hommes parisiens, qu'aucun trouble n'ait atteint, au milieu des désordres récents, cette branche de la fabrique qui a eu le bonheur d'être organisée la première.

Personne ne peut dire si la crise regrettable qui nous afflige aurait été évitée par des développements plus complets et plus prompts donnés à l'établissement général des prud'hommes. On sera sans doute obligé d'attendre maintenant, tout au moins pour les industries qui ont été momentanément troublées, que l'agitation actuelle soit calmée. Il ne faut pas qu'une institution sérieuse se produise au milieu du bouillonnement des passions et pendant les égarements de la colère, ni qu'elle perde son caractère essentiel de modération et de justice en apparaissant comme un acte de concession et de faiblesse. Mais aussitôt

qu'une paix honorable sera faite, l'opportunité reviendra; et l'on agira sagement si l'on se hâte de la saisir.

On ne saurait faire trop de vœux pour que la crise présente serve d'avertissement à tout le monde. Espérons que l'esprit de modération et les sentiments de justice contribueront, plus encore que la lassitude du mal, à rétablir l'harmonie dans l'industrie. Puisse le gouvernement, qui a donné tant de preuves de ses excellentes intentions, s'emparer avec empressement du moment favorable, et donner enfin aux conseils de prud'hommes parisiens leur organisation générale! S'il continue à préférer la méthode des organisations partielles, par catégories d'industries, les mêmes obstacles pour marcher en avant ne l'arrêteront pas, et il pourra regagner en célérité une partie des avantages que la généralité d'établissement aurait procurés.

Cette digression, dans laquelle l'intérêt des circonstances actuelles m'a conduit, ne m'a pas éloigné de M. Mollot; car c'est parler de lui que s'occuper des prud'hommes.

Le petit volume que M. Mollot offre aux maîtres et aux apprentis est une continuation de ses précédents travaux. Le contrat d'apprentissage n'est plus aujourd'hui, grâce à Dieu, ce qu'il était sous les anciennes corporations; mais il a dû survivre à tous les changements sociaux qui ont renouvelé notre organisation industrielle, parce qu'il tient essentiellement à la nature même des choses.

Dans tous les temps, et sous tous les régimes, il faut initier, suivant certaines conditions et d'après certaines règles, la jeune génération industrielle à la connaissance des travaux qu'elle sera un jour appelée à servir ou à diriger.

M. Mollot définit le contrat d'apprentissage : « une convention par laquelle un fabricant, un chef d'atelier, ou même un simple ouvrier, s'engage à montrer son état à une autre personne, qu'on nomme apprenti, moyennant un prix, à des conditions, et pendant un certain temps, débattus entre eux. »

On aura une idée générale de l'ouvrage de M. Mollot, par l'énumération des dix titres qu'il renferme : 1. Origine de l'apprentissage. — 2. Objet et nature du contrat. — 3. Des parties contractantes. — 4. Conditions générales du contrat. — 5. De la preuve du contrat. — 6. Droits et obligations respectives des contractants. — 7. Des diverses manières dont finit le contrat. — 8. Congé d'acquit. — 9. Juridiction. — 10. Modèle du brevet d'apprentissage, et propositions pour un projet de loi.

Cet ouvrage est écrit simplement, clairement, sans prétention, comme il convenait au sujet et aux lecteurs auxquels il est destiné.

M. Mollot, qui a tout ce qu'il faut pour faire de la science et pour développer des doctrines, a préféré s'en tenir, avec sobriété, aux conditions essentielles d'un traité usuel et élémentaire.

Je pense qu'il a atteint son but. Il s'était imposé une tâche dont la modestie n'exclut pas la difficulté. N'écrit pas des éléments qui veut.

Les vrais amis des ouvriers sont ceux qui leur parlent ainsi le langage de la morale, de la justice et du droit. Dans toutes les conditions de la vie, on ne connaît bien ses droits que par l'accomplissement de ses devoirs.

RENOUARD,
Conseiller à la Cour de cassation.

---

## REVUE MENSUELLE

# DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

SOMMAIRE. — Observations de M. Giraud sur le Rapport au roi touchant la situation de l'instruction primaire en 1843. — Rapport de M. Benoiston de Châteauneuf sur un livre de M. Martin Maillefer intitulé : *De la politique extérieure et du système fédératif de la France.* — Mémoire de M. Lélut sur l'abîme imaginaire de Pascal. — Mémoire de M. Bavoux sur la législation anglaise dans quelques-uns de ses rapports avec celles de Rome et de la France. — Discussion entre MM. Blanqui, Passy, Dunoyer, Gustave de Beaumont, Franck et Mignet sur ce qu'il faut entendre par l'organisation du travail, et sur les effets de la loi qui règle le travail des enfants dans les manufactures.

Dans notre dernière revue, nous nous sommes borné à mentionner un compte-rendu, présenté par M. Giraud, du *Rapport au roi sur la situation de l'instruction primaire en* 1843. Nous avons omis de signaler plusieurs faits importants que constate ce document officiel; c'est une omission à réparer. La loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire, l'une des plus utiles et des plus libérales créations de la révolution de Juillet, a déjà jeté de profondes racines dans le pays, et M. Giraud s'applaudit avec raison des résultats qu'elle a produits. Sur presque tous les points du territoire se sont élevées des écoles qui ont répandu les bienfaits de l'instruction dans les classes inférieures; l'instruction est un puissant élément de moralité. Le rapport au roi constate l'existence de 59,838 écoles, ce qui donne un accroissement de 4,496 pendant la période de 1841 à 1843; 2,460 communes en sont encore privées; mais sur ce nombre il s'en trouve plus des deux tiers dans des conditions telles que l'établissement d'une école y serait tout à fait impossible. Un fait assez curieux, c'est que l'exécution de la loi a été beaucoup plus facile dans le nord et dans l'est que dans l'ouest et le midi. M. Giraud en a fait l'observation, sans insister sur les causes de cette différence, qui ne tient pas uniquement à une plus grande somme de bien-être et d'aisance, et dont l'examen ne manquerait ni d'intérêt ni d'utilité.

La situation matérielle et morale des établissements d'instruction primaire s'améliore de jour en jour. Les instituteurs sont plus nombreux et plus instruits; ils n'obtiennent leurs brevets de capacité qu'après des épreuves devenues difficiles; mais il est pénible d'envisager le sort fait par l'Etat à ces hommes utiles et modestes. Il n'est pas d'ouvrier, de simple manœuvre dont la position ne soit plus heureuse. Un traitement de 285 fr. par an, tant fixe qu'éventuel, voilà ce dont la libéralité de l'Etat gratifie les trois quarts des instituteurs. Le ministre de l'instruction publique se plaint lui-même de l'exiguité d'un pareil traitement.

« Il est impossible, dit-il, qu'avec un si faible revenu ils puissent suffire,

même de la manière la plus modeste, à leurs dépenses personnelles et à celles de leur famille. Il y a bien peu de professions qui ne procurent à ceux qui les exercent des avantages supérieurs... N'est-il pas à craindre que les meilleurs et les plus capables, ceux surtout qui sortent des écoles normales, ne cherchent à s'éloigner d'une carrière si ingrate à l'expiration de l'engagement décennal qu'ils ont souscrit en y entrant? C'est ainsi qu'après avoir élevé, à force de soins et de sacrifices, l'instruction primaire au point où elle est parvenue, l'Etat se trouverait exposé à perdre le fruit de ses avances, s'il ne veut encore y ajouter. »

L'Académie a été unanime, nous n'en doutons pas, pour solliciter, avec M. Giraud, une amélioration dans la position des instituteurs primaires. Déjà le gouvernement a pris l'initiative, et un projet de loi a été présenté pour réparer cette révoltante injustice. Espérons que les Chambres s'empresseront d'accueillir ce projet, le complément nécessaire de la loi du 28 juin 1833, et dont le but est d'assurer des moyens honnêtes d'existence à ces hommes, qui sont pour l'Etat des serviteurs nécessaires et dévoués.

Le nombre des élèves a augmenté avec celui des écoles; il était, en 1840, de 2,896,964; c'est près de 300,000 de plus qu'en 1837; depuis cette époque, il s'est encore élevé; en 1843, il était de 3,164,297, ce qui donne une augmentation de 267,333 sur le chiffre de 1840. On ne trouverait pas en Europe un pays où la fréquentation des écoles soit plus générale; et ce progrès est d'autant plus remarquable que la loi française a laissé aux pères de famille liberté pleine et entière; rien ne les contraint à envoyer leurs enfants aux écoles publiques, et s'ils le font, c'est qu'ils comprennent eux-mêmes l'utilité, la nécessité de l'instruction. Le rapport affirme qu'aujourd'hui, en France, 400,000 enfants seulement ne reçoivent pas l'instruction primaire, et dans ce nombre se trouvent, peut-être pour plus de moitié, les enfants de familles riches ou aisées, élevés dans la maison paternelle, et de là dans des établissements d'instruction secondaire.

Partisan résolu mais éclairé de l'autorité de l'Etat en matière d'enseignement, M. Giraud en réclame énergiquement le maintien, surtout à l'égard des établissements d'instruction primaire. Ces établissements sont en grand nombre dirigés par des congrégations religieuses. Depuis quelques années, les congrégations d'hommes semblent rester stationnaires; mais les congrégations de femmes tendent chaque jour à se développer et à s'emparer de l'éducation des filles, qui, trop négligée dans les premières années après la loi de 1833, a fait depuis des progrès considérables. Sans s'étonner ni s'alarmer de cet état de choses, M. Giraud recommande au gouvernement de ne point abdiquer son droit de surveillance, et de tenir la main à l'accomplissement des conditions de capacité exigées par la loi des instituteurs des deux sexes; s'il en était autrement, on verrait reparaître d'anciens et déplorables abus. On ne se contente pas de diviser les écoles primaires en écoles laïques et religieuses, il y a les écoles mixtes et les écoles spécialement affectées aux différents cultes reconnus en France; mais les écoles mixtes sont de moins en moins nombreuses, tandis que les écoles spéciales augmentent tous les jours. Est-ce un bien? Est-ce un mal? Telle est la question que se pose M. Giraud, et il redoute qu'à la longue l'hostilité des cultes ne résulte de cette séparation des écoles. Cette crainte n'est que trop fondée : malheureusement il y a un conflit entre le droit des pères de famille qui réclament la liberté d'élever leurs enfants dans

les principes de leur confession religieuse, et le droit de l'Etat, auquel il appartient de veiller, dans l'intérêt de la paix publique et de son propre salut, au maintien de ces idées de tolérance, fruits de tant de luttes et heureusement enracinées dans nos mœurs. Ce sont là de grandes et difficiles questions dont l'examen excéderait les limites de notre cadre. Bornons-nous à constater les progrès que fait chaque jour chez nous l'instruction primaire, gage assuré de bien-être et de progrès pour les classes ouvrières.

—Un écrivain distingué de la presse politique, M. Martin Maillefer, a récemment publié un livre sur la *politique extérieure et le système fédératif de la France*, et il en a fait hommage à l'Académie. M. Benoiston de Châteauneuf, qui avait bien voulu se charger d'examiner ce travail, vient d'en rendre compte dans un intéressant rapport. Décrire la situation politique des divers États de l'Europe vers la fin du règne de Louis XIV, les relations qu'ils entretenaient entre eux, et surtout avec la France ; indiquer les changements survenus dans ces relations à la faveur des grands événements qui ont marqué le cours des derniers siècles; étudier la marche progressive ou rétrograde des grandes puissances et des puissances secondaires de l'Europe, tel est le but que s'est proposé M. Maillefer dans cet écrit, tel est le sujet qu'il s'est choisi ; sujet immense, qui exigeait autant d'élévation d'esprit que d'étendue et de solidité dans les études, mais dont l'auteur n'a dû embrasser que les sommités les plus saillantes. Le livre de M. Maillefer ne nous est connu que par le rapport de M. Benoiston de Châteauneuf, qui nous paraît en avoir présenté une analyse lucide et complète ; mais ce rapport et les nombreuses citations qui s'y trouvent intercalées suffisent pour faire connaître le plan et les vues de l'auteur, et pour donner une haute idée de ce travail. Aux yeux de M. Maillefer, le plus bel âge de notre histoire, celui où l'influence de la France sur les destinées de l'Europe a atteint son plus complet développement, c'est le siècle de Louis XIV. Le traité de Westphalie lui avait assuré un droit de médiation et de protectorat sur l'Empire germanique; celui d'Oliva plaçait la Pologne et tout le nord sous sa dépendance; l'Orient reconnaissait sa puissance, qui avait pour base une alliance étroite avec le Divan; enfin le pacte de famille, qui l'unissait à l'Espagne, avait ajouté à sa prépondérance. Tels étaient les points d'appui de la puissance fédérative de la France; mais depuis cette époque, à part les temps héroïques de la Révolution et de l'Empire, cette puissance, toujours la même, toujours en progrès à l'intérieur, s'est insensiblement affaiblie à l'extérieur, et elle a beaucoup perdu de sa force relative. Elle a vu se développer autour d'elle et s'élever sur ses ruines de redoutables rivalités; elle a vu en même temps s'affaiblir ou tomber les alliés qui faisaient sa puissance en Europe. C'est ainsi que la Prusse, l'Autriche et la Russie, qui, sous Louis XIV, comptaient à peine ou que la France tenait sous sa dépendance, se sont insensiblement élevées et s'accroissent tous les jours. « Chacune d'elles, dit M. Maillefer, entretient en moyenne une armée pour le moins égale à la nôtre, et ce n'est pas tout : tandis que le nord-est recevait ainsi une organisation de plus en plus militaire et formidable, tandis que le seul avénement de la Russie ou de la Prusse suffisait pour changer tout l'équilibre européen, si laborieusement établi par la paix de Westphalie, le midi s'en allait dépérissant chaque jour. Au milieu des baïonnettes dont se hérissait le nord, le midi n'opposait plus que les armées ou les marines ruinées de l'Espagne épuisée par les prodigalités de son faste, de sa tyrannie et de son fanatisme; du

Portugal, réduit à n'être plus que le vassal de l'Angleterre ; de l'Italie, morcelée, harassée de ses anciennes luttes démocratiques et du fardeau de ses aristocraties décrépites. La balance du pouvoir s'était donc inclinée vers le pôle, en même temps que le commerce, l'industrie, la science administrative, les lettres et les arts s'acclimataient dans ces contrées naguère sauvages. La barbarie s'éclairait et devenait féconde au nord à mesure que la civilisation s'éteignait au midi. »

Il n'y a que trop de vrai dans ce tableau tracé par M. Maillefer de la décadence de nos alliés et de l'accroissement de la Russie, de la Prusse, de l'Autriche et de l'Angleterre. L'auteur nous montre ensuite les États secondaires subissant l'influence des grandes puissances, ou hors d'état de mettre obstacle à leurs progrès : au midi, l'Espagne affaiblie par la perte de ses colonies et les désordres de son administration intérieure, ébranlée par des commotions politiques; le Portugal sous le joug de l'Angleterre; la Suisse en proie à des luttes religieuses, livrée à l'anarchie, prête à briser le pacte fédéral; la Sardaigne et le royaume des Deux-Siciles auxquels il manque la liberté pour se développer à leur tour; les États de l'Église et la Toscane, qui ne comptent plus que de nom; la Turquie et la Grèce, l'une puissance déchue, l'autre destinée peut-être à une grande importance dans l'avenir. Au nord, M. Maillefer voit la Belgique, la Hollande et la confédération germanique, plus propres à servir de champs de bataille que de barrières à leurs voisins ; le Hanovre et les deux Mecklembourg unis commercialement avec les villes anséatiques sous la tutelle intéressée de l'Angleterre; enfin, le Danemarck, à peine affranchi du joug de la Russie et inquiet de sa liberté, et la presqu'île Scandinave, qui voudrait secouer le même joug à son tour. Telle est pour l'écrivain la situation actuelle des grandes et des petites puissances de l'Europe ; et les conclusions, que des convenances académiques n'ont sans doute pas permis à l'honorable rapporteur de développer, paraissent être que la France est déchue à l'extérieur; que le système fédératif du siècle de Louis XIV est renversé, et que, privée de ses alliés naturels, n'exerçant plus en Europe la même influence qu'autrefois, elle voit les puissances rivales s'accroître et se développer chaque jour. C'est là un résultat trop bien démontré par l'exposé que présente M. Maillefer de la situation politique actuelle des différents États de l'Europe, avec une élévation de vues et une franchise de pensée qui font aimer ce livre, lors même qu'on ne partagerait pas toutes les opinions de l'auteur. « Il fallait, dit M. Benoiston de Châteauneuf, des connaissances variées et étendues pour passer ainsi en revue chacun des États du continent, le soumettre à un examen approfondi, et lui assigner le rôle qu'il est appelé désormais à jouer dans le mouvement politique de l'Europe, la part qu'il doit y prendre. La facilité avec laquelle l'auteur traite son sujet prouve qu'il se l'est rendu familier par de longues études, qu'il l'a bien médité. L'habitude qu'il s'en est faite donne à ses opinions, à ses jugements, un caractère de sincérité, de franchise, qui plaît au lecteur ; on aime cet accord de sa plume avec sa pensée, et s'il lui arrive de se tromper, on sent que l'erreur peut être chez lui un tort de l'esprit, jamais un défaut de conscience : telle est du moins l'impression que m'a laissée la lecture de ce livre. »

— On raconte de Pascal que depuis le jour où les chevaux de sa voiture s'emportèrent au pont de Neuilly, et faillirent l'entraîner dans la Seine, ses longues nuits d'insomnie et de souffrance étaient troublées sans cesse par la vue d'un précipice qui s'ouvrait brusquement à ses côtés : c'était là une de ces fausses

perceptions dont il existe de nombreux exemples. Un aïeul de Charles Bonnet passa, dit-on, sa vie à contempler dans son fauteuil les scènes fantastiques les plus variées; il voyait s'approcher, s'éloigner, disparaître sans bruit des figures d'hommes, de femmes, d'oiseaux, de voitures, de bâtiments; les meubles, les tentures de son appartement subissaient les plus étranges métamorphoses, et à la nudité la plus complète succédait l'éclat du luxe le plus recherché. C'est l'histoire de ce membre de l'Académie des sciences qui, depuis trente ans, se voit obsédé par de pénibles visions : il est rapidement entraîné de bas en haut; il sent des odeurs fétides; il entend des sifflements aigus, des sons harmonieux ou discordants; la voûte spacieuse se peuple de faces humaines à l'air inflexible, au regard sinistre.... Lesage nous raconte aussi, dans *Gil Blas*, les apparitions dont était tourmenté le duc d'Olivarès dans le désœuvrement où le plongea sa disgrâce. Le fait que l'on raconte de Pascal n'a donc rien d'extraordinaire; néanmoins M. Lélut vient de se livrer, avec une patience d'érudit, à de longues recherches sur cette particularité de la vie du grand philosophe : il s'est demandé si elle reposait sur des témoignages certains, irrécusables, et il a découvert un document qui ouvrira les yeux aux plus incrédules : c'est une lettre de l'abbé Boileau, ami de l'abbé Saci, directeur de Pascal, dans laquelle il prétend connaître d'*original* le fait de l'abîme imaginaire!! M. Lélut a fait part de sa découverte à l'Académie dans un Mémoire qu'il se propose de publier.

— Nous doutons que M. Évariste Bavoux, avocat à la Cour royale de Paris, ait fait de bien longues recherches pour rassembler les matériaux du long travail qu'il a été admis à lire dans les deux dernières séances. Le Mémoire de M. Bavoux est intitulé : *de la Législation anglaise dans quelques-uns de ses rapports avec celles de Rome et de la France.* Ce titre promettait beaucoup; le parallèle de ces trois législations pouvait donner lieu à des rapprochements curieux et utiles; mais l'auteur s'est borné à des généralités banales sur le droit romain et le droit anglais; il n'a point pénétré dans son sujet au delà de l'épiderme. M. Bavoux a pris la peine d'apprendre à l'Académie comment se faisaient les lois à Rome, et quelle est l'organisation de la justice en Angleterre : ce sont là des notions familières, même à ceux qui n'ont pas la prétention d'être jurisconsultes, et nous n'apercevons pas bien l'utilité, pour l'Académie, d'un nouveau commentaire des *Institutes* et d'une analyse de quelques chapitres empruntés à Blackstone! Le programme de M. Bavoux annonçait autre chose, et nous attendons le travail de législation comparée qu'il nous a promis.

— Au nombre des réformes dont il a été le plus souvent question dans ces dernières années se place en première ligne la théorie de l'*organisation du travail,* panacée infaillible pour tous les maux de l'humanité, et dont la réalisation doit commencer une ère nouvelle, celle de l'âge d'or, pour les classes ouvrières. Cette théorie, qui affiche la superbe prétention de dicter des lois au travail de l'homme, et qui, sous prétexte d'innovation et de réforme, ne trouve rien de mieux que de faire retour au bon temps des maîtrises et des jurandes, cette théorie, propre tout au plus à séduire l'ignorance ou à servir d'instrument à de mauvaises passions, vient d'être l'objet d'une discussion sérieuse, intéressante, approfondie, dans une séance de l'Académie des sciences morales et politiques, à l'occasion d'un rapport de l'honorable M. Villermé sur deux ouvrages dont l'un a pour auteur M. Gustave Dupuynode et l'autre M. Morin. Nous rétablissons dans cette livraison le texte exact de cette discussion, dont

plusieurs journaux ont dénaturé à plaisir le sens et les détails. M. Blanqui a été, comme d'habitude, plein de verve et d'esprit; MM. Dunoyer et Passy ont fait justice de cette prétendue réforme avec une élévation de vues et une vigueur de raisonnement qui ont mis à nu tout ce qu'il y a de vain et d'insensé dans cette utopie dont on fait tant de bruit. Quant à nous, dont la pensée est bien connue sur toutes ces théories qui ont pour mot d'ordre l'organisation du travail, nous ne voulons même pas nous applaudir de la sanction que viennent de donner les maîtres de la science aux principes que nous avons toujours défendus. C'est là une question tellement simple et élémentaire, que nous ne comprenons pas qu'elle puisse faire doute pour des esprits sérieux et non prévenus : nous ne sommes donc pas surpris de l'adhésion sans réserves que l'Académie toute entière a donnée aux paroles de MM. Blanqui, Passy et Dunoyer.

Voici le texte de cette discussion.

M. Blanqui, en s'associant aux éloges décernés par M. Villermé aux auteurs des ouvrages dont il vient de rendre compte, croit devoir insister sur certaines réserves de l'honorable rapporteur, et protester contre l'idée qui sert de point de départ à MM. Dupuynode et Morin, celle de l'*organisation du travail*. Cette utopie a déjà entraîné des hommes de conscience et de talent, des économistes distingués, dans des écarts vraiment déplorables. Ne semble-t-il pas que le travail soit chose susceptible d'organisation, et qu'il appartienne à l'État d'intervenir partout et toujours, qu'il dépende de lui de régler le bonheur de l'humanité comme la marche d'une armée, et avec une précision toute mathématique? C'est là une tendance mauvaise, une illusion que l'Académie ne saurait trop combattre, parce qu'elle n'est pas seulement une chimère, mais un sophisme dangereux. Respectons les intentions bonnes et loyales, mais ne craignons pas de dire que publier un livre sur l'*organisation du travail*, c'est refaire pour la cinquantième fois un traité sur la quadrature du cercle ou la pierre philosophale. Décréter le travail, lui assigner des règles, des conditions, des limites, est pour un gouvernement chose impossible; il n'en est pas le maître; il n'est pas compétent pour résoudre un tel problème. Comment ne pas reconnaître que l'action administrative n'aurait ici ni force ni autorité, et que les règlements même les plus salutaires seraient inefficaces et sans durée? Peut-être la suppression absolue du travail des enfants dans les manufactures serait-elle une mesure des plus utiles : qui donc irait jusqu'à soutenir que le gouvernement est compétent pour prendre cette mesure et la mettre à exécution? Elle n'aurait pas en France quinze jours de durée : chassés de nos manufactures, les enfants iraient à l'étranger solliciter un travail qu'ils demanderaient en vain à leur patrie. Il est en effet des réformes qu'il ne dépend pas d'un peuple d'adopter pour lui seul, et qui, sous peine d'inefficacité complète, exigent le concours des autres nations. C'est ce que paraissent oublier des écrivains d'un mérite réel; il faut les prémunir contre de fâcheux écarts, et leur montrer que la voie du progrès et de la vérité n'est pas celle qu'ils suivent, et qu'en exaltant les bienfaits de l'organisation du travail, ils poursuivent une chimère qui ne saurait jamais passer à l'état de réalité.

M. Passy adhère sans réserves à l'opinion de M. Blanqui : toutes les fois qu'il s'agit de l'*organisation du travail*, on suppose au gouvernement le pouvoir et le droit de modifier les relations des maîtres et des ouvriers; entreprise impossible, et qui trouve dans la nature même des choses des obstacles insurmontables.

Sans doute, quand chez les maîtres comme chez les ouvriers s'amélioreront les idées et les sentiments qui président aux relations respectives, les distances tendront à se rapprocher, et déjà il y a, sous ce rapport, un progrès réel ; mais on ne saurait espérer une association entre eux sans l'apport d'un capital de la part de l'ouvrier. Toutes les institutions destinées à l'aider à se créer ce capital doivent être encouragées. Ce qu'il faut à l'ouvrier, c'est le désir de posséder; ce désir ne manque jamais à celui qui cultive la terre, précisément parce que la terre est sous ses yeux : c'est en cela qu'il diffère de l'ouvrier employé dans les manufactures.

L'association entre les maîtres et les ouvriers se rencontre plus souvent qu'on ne le pense. Ainsi, en Normandie, il y a des filatures de laine où les manufacturiers ne spéculent pas : ils travaillent. La laine est apportée à la manufacture ; l'ouvrier est à la tâche ; il a une portion fixe dans la rétribution payée au maître pour le cordage et le filage de la laine. Le cours des prix auxquels le maître a consenti est affiché dans les ateliers; et l'ouvrier qui a une portion fixe dans ces prix peut en connaître ainsi toutes les fluctuations et y demeure soumis. Dans ces manufactures, la situation des ouvriers est bonne; et il est facile de calculer le gain de chaque famille. M. Passy a relevé lui-même, sur les registres d'une filature, le bénéfice de plusieurs familles pendant dix années, et il a trouvé des moyennes de 1,200 à 1,400 francs par an à leur profit. Il a, en outre, voulu comparer la situation des ouvriers de filature payés à raison des prix obtenus par les maîtres pour la transformation des laines, avec celle des ouvriers qui sont simplement salariés, et il a reconnu que, par le seul effet de la concurrence, les différences sont presque insensibles. Il faut, au reste, ne jamais oublier que la prospérité des classes ouvrières dépend surtout de leur situation intellectuelle et morale. Ainsi, on voit des familles ouvrières, réunissant 1,300 à 1,400 francs par an, demeurer couvertes de haillons et vivre dans une misère apparente et réelle. A côté d'eux, des employés, des commis attachés aux administrations de l'État, vivent heureux avec des appointements qui ne sont pas plus élevés, et parviennent à assurer à leurs enfants le bienfait d'une bonne éducation. Cela prouve bien que tout n'est pas dans l'élévation des salaires, mais qu'il faut voir surtout les mœurs, les habitudes, les lumières. Il n'y a pas de progrès sans moralité ; la moralité inspirera au maître plus de sympathie pour l'ouvrier. M. Blanqui a dit avec raison que, dans une Académie où l'économie politique a ses représentants, il faut maintenir avec soin les principes consacrés par la science, et blâmer hautement des théories dont l'impuissance n'est que trop démontrée.

M. Blanqui signale un fait très-curieux, et qui fournirait au besoin un nouvel argument contre l'*organisation du travail*. Il a examiné avec soin et dans tous ses détails la comptabilité qu'un agriculteur des plus éclairés, M. Dailly, maître de poste à Paris, tient depuis trente ans jour par jour avec une patience admirable. M. Dailly a établi un compte pour chaque pièce de terre, et un compte pour chaque produit, et il a constaté que, dans cet intervalle de trente années, le même homme n'a jamais obtenu de récoltes pareilles sur le même espace de terre ; les produits ont varié de 26,000 francs à 9,000 ou 7,000 francs, parfois même ils sont descendus à 300 francs. Il est même certains produits, les pommes de terre, par exemple, qui le ruinent une fois sur neuf. Rien de plus précieux pour les économistes qu'un semblable recueil ; sa publication serait pour la science un véritable service. Comment donc, en présence de ces variations,

qui sont indépendantes des vicissitudes de la température, des éventualités de la paix et de la guerre, comment établir, sur des revenus aussi incertains, des distributions régulières et des salaires uniformes pour les travailleurs? Ne voit-on pas qu'entre eux l'égalité est impossible? Ceux qui voudraient une association avec le maître dans les bonnes années, la répudieraient dans les années mauvaises. Voilà un exemple frappant que fournit l'agriculture elle-même, dont les chances sont pourtant moins variables que celles du commerce et de l'industrie.

M. Passy. Il faut remarquer que, depuis 1820, le mouvement du prix des grains n'a pas augmenté sensiblement, tandis que le salaire s'est beaucoup élevé. Néanmoins les progrès de l'art ont exercé une influence heureuse sur l'agriculture; l'amélioration des procédés agricoles, l'emploi plus intelligent des engrais, tendent à procurer au fermier de plus abondantes récoltes et à augmenter ainsi les produits des terres, dont les qualités doivent également s'améliorer, grâce à de meilleures combinaisons de culture. Aussi voyons-nous que la population s'est accrue, les salaires se sont élevés, sans que le prix des subsistances se soit modifié; la viande seule a éprouvé une hausse par le manque d'herbages et de prairies artificielles; la loi sur les irrigations donnera aux propriétaires des facilités dont ils ont été privés jusqu'ici. Les progrès de l'art sont infinis. N'assure-t-on pas que l'on a trouvé, en Angleterre, le moyen d'appliquer l'électricité à la culture, et de tirer 65 hectolitres de grains d'un are, dont le produit ne dépassait pas 30 auparavant? Je ne voudrais pas garantir la réalité de cette découverte, mais je la cite en exemple des avantages attachés à la puissance progressive de l'art. Grâce à des labours et des semailles mieux entendus, à des fumiers mieux appliqués, à des marnages faits avec discernement, la terre, depuis vingt-cinq ans, a suffi à alimenter une population plus considérable, sans augmentation dans le prix des denrées les plus nécessaires. La Providence a pourvu à tous les besoins, en donnant à l'homme la faculté d'étendre de plus en plus ses applications scientifiques, et elle a doté l'agriculture de ressources qui ne cesseront de se multiplier.

M. Gustave de Beaumont pense, comme MM. Blanqui et Passy, qu'il est des circonstances où l'intervention du gouvernement serait impossible et désastreuse; mais il craint que l'on ne soit allé trop loin dans cette voie. En principe, l'intervention de l'autorité est mauvaise dans les rapports du maître et de l'ouvrier; mais, dans certaines limites, ne peut-elle pas être légitime et nécessaire? M. de Beaumont hésite à la repousser d'une manière absolue. D'abord, personne ne conteste au gouvernement un droit d'intervention indirecte, celui, par exemple, de créer des salles d'asile pour les enfants des ouvriers, et des caisses de retraite pour les vieillards. Dans tous ces cas et autres analogues, l'État ne fait que du bien aux industriels et à l'industrie, en faisant un bien plus grand encore aux ouvriers. Il faut aller plus loin et reconnaître l'utilité de l'intervention, même directe; c'est ainsi que l'État a fixé des heures de travail pour les enfants dans les manufactures, et organisé un système de pénalité pour les infractions à cette loi salutaire; en agissant ainsi, il est intervenu très-directement, en France comme en Angleterre, et personne n'a songé à l'en blâmer; et qui pourrait dire que là est la limite où il doit s'arrêter? Il faut prendre garde de proclamer, en termes aussi absolus, le principe de la non-intervention de l'État; ce qui importerait, ce serait de préciser les points où l'intervention est mauvaise et ceux où elle peut être bienfaisante et efficace.

Souvent l'intervention du pouvoir social n'est pas seulement un droit, mais encore un devoir rigoureux ; c'est un devoir que d'arracher l'ouvrier à l'ignorance en lui ouvrant des écoles, l'enfant au vagabondage, en créant pour lui des salles d'asile ; de répandre partout des idées de prévoyance et d'économie, en multipliant les caisses d'épargne et en créant les caisses de retraite. C'est l'État qui doit organiser ces institutions, qui toutes sont bonnes et bienfaisantes. A la vérité, en même temps qu'il intervient utilement, l'État peut être provoqué et conduit à des interventions désastreuses en cette matière ; mais qu'on y prenne bien garde, rien n'est plus propre à faire naître l'intervention indiscrète du pouvoir, que l'omission d'intervenir quand il doit le faire. Il n'est si excité à intervenir directement que parce qu'il ne donne pas à son intervention indirecte toute l'extension que réclament les besoins et les misères des classes ouvrières. C'est parce qu'on ne fait pas pour les classes laborieuses ce que recommandent les théories les plus simples et les plus sages, qu'on voit se produire des théories vagues et insensées qui ne peuvent mener qu'au désordre et à l'anarchie.

M. Dunoyer est d'avis de ne pas sortir des généralités dans lesquelles se sont prudemment renfermés MM. Blanqui et Passy. La convenance de l'intervention du gouvernement par voie réglementaire, dans les cas cités par M. de Beaumont, lui paraît fort contestable ; et pour ne parler que de la loi que le gouvernement a faite pour limiter le travail des enfants, loi dont M. de Beaumont réclame l'exécution avec tant d'instance, rien ne lui paraît plus douteux que le bien qu'on en peut espérer. On a déjà vu l'effet des lois de ce genre en Angleterre ; le ministre de l'intérieur, sir James Graham, l'a révélé l'année dernière dans le sein du Parlement. On est forcé de reconnaître, a dit ce ministre, que les mesures prises pour restreindre le travail des enfants dans certaines manufactures n'ont servi qu'à les faire fuir dans les ateliers demeurés libres. Il y a eu d'abord dépréciation du travail et réduction des salaires dans les ateliers réglementés, et puis, selon l'expression du ministre, *congestion de travail* dans les branches d'industrie non soumises au nouveau règlement. C'est donc là une question au moins litigieuse, et en présence de pareils faits et des résistances qui se manifestent de toutes parts, on comprend que l'administration hésite en France dans l'application de la loi. Le travail est une marchandise qu'il n'est pas plus permis de soumettre que toute autre à des lois de *maximum* et de *minimum*, et on n'a pas pris garde qu'en réglementer la durée c'était inévitablement en réglementer le prix.

M. Dunoyer insiste donc pour qu'à propos de la question générale abordée par MM. Blanqui et Passy, on ne s'engage pas incidemment dans les questions particulières et très-sujettes à controverse (celle du travail des enfants surtout), qu'a soulevées M. de Beaumont ; et, revenant à la question principale de l'organisation du travail, il appelle toute l'attention de l'Académie sur la comptabilité agricole de M. Dailly, dont M. Blanqui a parlé. C'est là, fait-il observer, un document d'une extrême importance, et qui montre bien à quel point il serait difficile d'associer les ouvriers aux entreprises industrielles. Les faits que ce document signale étant tenus pour exacts, on voit que les entreprises agricoles, et l'on pourrait dire toutes les entreprises, donnent les produits les plus variables, quelquefois des produits nuls, souvent des pertes. Or, quel serait le sort des ouvriers associés à de telles éventualités? Il faudrait d'abord attendre la fin de chaque campagne pour en vérifier les résultats, lorsque l'ouvrier a besoin de

son salaire jour par jour. Puis, s'il y avait perte, que deviendrait-il pendant l'année qui suivrait? Visiblement l'association est impossible. La vraie solution du problème, c'est le salaire, c'est le prix du travail de chaque jour, prix qui associe les ouvriers aux entreprises précisément comme ils y doivent être associés. Le maître engage ses capitaux, son industrie, ses bâtiments; il court tous les risques: voilà ce dont il faut tenir compte avant de parler de bénéfice; il est naturel que l'ouvrier ait une part inférieure. Il faut qu'il ait une part certaine, fixe, et qui lui arrive chaque jour. Enfin, cette part, là où il dispose pleinement de son travail et où il y a liberté dans les transactions, est précisément ce qu'elle doit être. M. Dunoyer termine en disant que *l'organisation du travail* n'est qu'un non-sens ridicule, et que les ouvrages dont cette théorie fait tous les frais ne méritent pas l'honneur d'une discussion académique.

M. Passy répond à M. de Gustave de Beaumont, qu'il s'est trompé sur le sens de son opinion. Ce que M. Passy repousse, c'est l'intervention directe de l'État; mais il lui reconnaît le droit de régler le travail de l'enfant, parce que l'enfant n'est pas libre, parce que son père peut ne ménager ni sa santé, ni ses forces, et n'être qu'un tuteur incapable. Sans aucun doute, le gouvernement peut se tromper dans les mesures de protection qu'il adopte; mais incontestablement il a le droit d'intervenir. L'ouvrier majeur, au contraire, est libre; c'est à lui à débattre les conditions de son travail: ici l'autorité ne peut intervenir que pour offrir des facilités d'économie, des moyens de prévoyance que seule elle peut donner, en prenant sous sa garantie des caisses d'épargne et de retraite; elle fait d'autant mieux d'accorder à ces institutions sa protection, que son autorité est souvent réclamée par les ouvriers eux-mêmes. Il y a, dans le sort des classes ouvrières, d'autres améliorations qui peuvent venir des maîtres, de leur dévouement, de leur intelligence; malheureusement ce sont là des qualités exceptionnelles en ce monde. Soyons convaincus que les maîtres obtiendraient beaucoup, en s'occupant eux-mêmes pour leurs ouvriers d'arrangements qui ne peuvent se réaliser que sous une influence directe et personnelle; déjà de tels arrangements relatifs à la nourriture, à l'emploi des loisirs et des épargnes, ont été tentés avec succès par des manufacturiers intelligents et habiles, sans l'intervention du gouvernement qui demeurerait ici impuissante; les limites de l'action administrative sont des plus étroites; mais, je le répète, l'ouvrier est libre et censé en possession de sa raison. L'enfant ne l'est pas, et quand son père n'est pas en état de régler son avenir, la loi morale veut que l'Etat intervienne.

M. Dunoyer ne trouve pas, dans le motif allégué par M. Passy, une raison suffisante pour admettre une telle conclusion. Les enfants sont mineurs sans doute, mais est-ce une raison pour que la loi dispose de leur travail? Si, personnellement, ils ne sont pas libres, n'ont-ils pas leurs parents et tuteurs pour les protéger? J'entends M. Passy dire que ces tuteurs sont incapables: mais, tout incapables qu'ils sont, la loi ne leur confie-t-elle pas, sous tous les rapports, la personne et les biens les plus précieux des enfants, et, partant, ne peut-elle pas, sans plus d'imprudence, leur confier aussi la disposition de leur travail? Il peut arriver, je le sais, que les protecteurs naturels de l'enfant soient des hommes immoraux, qui abusent de sa faiblesse, qui le fassent travailler avec excès; et il n'est pas rare que la publicité nous révèle à cet égard des faits véritablement répréhensibles. Quel est le moyen de les empêcher? C'est là la question. La sagesse ne voudrait-elle pas qu'on se bornât à veiller, à poursuivre judiciairement les faits particuliers réellement punissables, et qu'on s'abstînt d'ailleurs

d'assigner à la durée du travail des limites qu'on ne peut fixer sans tomber dans un arbitraire plein de dangers et d'inconvénients? Où s'arrêter en effet dans cette carrière? Et pourquoi, si l'on doit limiter le travail des enfants, ne limiterait-on pas aussi celui des femmes, celui des adultes faibles ou infirmes, et finalement celui de toutes les classes ouvrières? N'est-ce pas là que l'on tend de l'autre côté du détroit? N'y a-t-on pas déjà limité à certains égards le travail des femmes? N'y a-t-on pas même demandé, d'une manière générale, que le travail des adultes fût limité? Quel mal d'ailleurs, pour prévenir de certains excès, ne fait-on pas même aux enfants en limitant leur travail d'une manière générale, et qui ne sent ce qu'en ceci, comme en tout, offre d'impraticable une loi de *maximum?* On ne saurait trop insister sur la signification des résultats qu'a eus à cet égard la loi anglaise.

M. Franck n'a pas l'habitude de prendre part aux discussions qui touchent à l'industrie et à l'économie politique ; mais, au point de vue de la morale, qui l'intéresse plus particulièrement, il trouve une grande force à l'argumentation de M. Passy. Toutes ces questions sont dominées par un côté moral et politique. L'enfant est mineur ; le gouvernement, chargé de veiller à la conservation de ses sujets, doit protéger la santé de l'enfant; il doit aussi vaincre les répugnances des pères de famille, et donner à l'enfance les bienfaits de l'instruction populaire ; autrement vous n'avez plus qu'une population abrutie, avilie, dégradée. Cette question est au fond la même que celle de l'instruction populaire : il n'est permis au père ni de compromettre la santé de son enfant, ni d'éteindre en lui l'être moral. Le seul moyen d'éviter ce double danger, c'est de permettre à l'État de régler lui-même le temps du travail dans les manufactures, et de protéger les forces physiques de l'enfance en réservant l'œuvre de l'éducation.

M. Blanqui. L'exemple emprunté par M. Dunoyer à l'Angleterre demande une explication. Admettons que la loi sur le travail des enfants éprouve chez nos voisins des difficultés et des entraves; que faut-il en conclure? Que la transition offre beaucoup d'obstacles; il en est de même pour la traite des noirs; les efforts tentés sur plusieurs points pour l'abolition de la traite ont aggravé le mal sur d'autres points; les négriers sont parvenus à éviter la chasse de nos croisières; faut-il pour cela renoncer à l'abolition de la traite? Faut-il de même s'arrêter devant les obstacles qu'éprouve en Angleterre la loi sur le travail des enfants? Le bien ne s'improvise pas; en toutes choses, le progrès offre des transitions pénibles. N'enlevons pas à l'État la tutelle de l'enfance. Ne voyons-nous pas tous les jours des pères indignes, que la misère oblige souvent à escompter la santé et la vie de leurs enfants? L'intervention du gouvernement ne peut avoir que de bons résultats; il a une belle tâche à remplir. Chez nous les choses grandes et durables ne se font qu'avec le secours de l'État. L'État exige des sacrifices de l'enfance, il l'enrôle dans ses armées; il doit veiller sur elle, protéger sa santé et ses forces, et lui assurer les bienfaits de l'éducation. Les obstacles qu'éprouve la loi sur le travail des enfants seront facilement surmontés; mais il y a une transition qu'il faut traverser avec modération et prudence. Le gouvernement aurait pu prendre des mesures plus efficaces pour assurer l'exécution de la loi, nommer, par exemple, des inspecteurs salariés ; il aurait pu le faire comme il le fait déjà pour le recouvrement des contributions indirectes. Ce qu'on lui permet dans un but de fiscalité, comment le lui refuser quand il veille à un intérêt moral? Ce n'est

pas la loi qu'il faut accuser d'impuissance ; si elle n'a pas donné des résultats meilleurs, c'est que le gouvernement a reculé avec raison devant une surveillance trop active, et une inquisition qui aurait paru trop pénible aux manufacturiers.

M. Dunoyer serait assurément bien peiné de faire souffrir les consciences délicates, et il n'a pas plus de faible que M. Franck pour les pères dénaturés qu'on peut *sérieusement* accuser d'abuser de la santé de leurs enfants; mais la question ici, la grande question est de savoir ce qu'il faut faire pour empêcher cet abus. M. Franck, fait observer M. Dunoyer, trouverait tout simple de procéder à l'empêchement des excès particuliers par des restrictions générales. Je suis à cet égard moins accommodant. Je crois que ces restrictions causent un grand trouble, et qu'elles font bien du mal, même à ceux qu'elles ont l'air de protéger. On ne saurait, avec M. Blanqui, assimiler la résistance qu'elles rencontrent à celle que trouvent devant elles les lois répressives de la traite. Il n'y a point à hésiter dans l'exécution de ces lois, parce qu'il n'y a pas à reculer devant la répression d'un crime. Mais peut-on dire qu'on poursuit un crime, quand, d'une manière générale, et sans tenir compte de la situation des enfants, de leur force, de leur faiblesse, on leur défend de travailler plus de tant d'heures par jour? Assurément non. Il y aurait folie d'assimiler ici les pères aux négriers. Il s'en faut qu'on puisse toujours les accuser de violence. Ce n'est pas leur faute si la loi anglaise a eu tant de peine à être exécutée. C'est de leur plein gré que les enfants ont quitté les manufactures réglementées pour affluer en masse dans celles que la loi avait laissées libres. Pour atteindre un but louable, on cause un dommage réel, général, permanent; on fixe au travail, qui est un objet d'échange, une durée maximum et minimum ; on trouble, on arrête la marche des manufactures ; et cela quand on pourrait obvier, par des procédés judiciaires, à la seule chose qu'on doive empêcher, c'est-à-dire à ce qu'il peut y avoir ici de véritablement punissable. Mais telle est en France notre manie. Nous ne savons empêcher le mal qu'en entravant le bien. Nous ne croyons qu'à l'administration, et n'avons aucune foi dans la justice. Aussi administrons-nous infiniment trop, et avons-nous, comme juges, le tort de ne pas veiller assez.

M. Mignet trouve insuffisante la répression judiciaire ; il faut, pour réprimer judiciairement, des faits formels, saisissables, et qui puissent être punis en vertu d'une loi. Or, il est impossible de rencontrer ici les conditions légales d'un délit, de saisir même le moment précis, certain, où se commet la faute punissable. On prétend que la liberté illimitée du travail produit des effets désastreux pour la santé ou l'intelligence des enfants ; mais comment et à quel moment saisir et réprimer les excès dont on se plaint? Le mal ne vient pas de faits définis et isolés ; il se produit lentement, insensiblement, avec les années. La répression judiciaire est donc ici tout à fait impossible, et il faut prévenir de pareils abus quand on ne peut les réprimer.

M. Dunoyer, pressé par M. Mignet de formuler le système de répression judiciaire qu'il pense qu'on pourrait utilement substituer aux règlements destinés à limiter pour les enfants la durée du travail, répond que la difficulté à cet égard consiste surtout à s'accorder sur le but qu'on peut raisonnablement vouloir atteindre ; qu'il serait insensé de prétendre soustraire les enfants aux nécessités de leur situation ; qu'il est à peu près impossible d'éviter qu'ils suivent la condition de leurs parents et séjournent à la fabrique aussi longtemps qu'eux ; qu'interrompre le travail pour les enfants, c'est l'interrompre pour

tout le monde ; qu'à vrai dire ce que la loi devrait se proposer, c'est moins de régler la durée du travail, que de rendre les parents et les chefs de fabrique responsables des maux des enfants qu'on pourrait justement attribuer à un travail excessif, que de réprimer dans le travail imposé ce qui affecterait un caractère de violence, que de punir les brutalités, les sévices qui pourraient s'y mêler, et en général de défendre dans le traitement que les parents et les maîtres feraient subir aux enfants tout ce qui pourrait justement être qualifié de délit ; qu'à la vérité une telle législation, même habilement faite et soigneusement exécutée, n'aurait pas la puissance de mettre les enfants à l'abri de tous les inconvénients de leur condition ; mais que c'était là une fin à laquelle on ne pouvait sensément tendre, et que pouvait seul se proposer un régime dont le principal caractère était de ne douter de rien ; que si cette législation ne préservait pas les enfants de tous maux, elle n'aurait pas du moins pour eux, pour leur famille et pour l'industrie en général, les inconvénients graves et compliqués des lois arbitraires par lesquelles on prétend limiter la durée du travail. M. Dunoyer ajoute en terminant qu'il ne saurait improviser les dispositions que M. le secrétaire perpétuel lui demande ; mais qu'il pourra plus tard, si ses confrères l'agréent, entrer dans plus de détails sur le sujet qui vient de faire l'objet de l'entretien de l'Académie.

G. S.

# M. PHILIPPE DE GIRARD,

INVENTEUR DE LA FILATURE DU LIN A LA MÉCANIQUE, ETC.

On les persécute, on les tue ;
Sauf, après un lent examen,
A leur dresser une statue
Pour la gloire du genre humain.
(BÉRANGER, *Les Fous.*)

---

Le conventionnel Saint-Just a dit : « Ceux qui font des révolutions dans ce monde ne doivent attendre du repos que dans la tombe. » Les inventeurs font aussi des révolutions, et il est bien rare qu'ils obtiennent la paix de l'esprit et du corps avant que la mousse ait recouvert la terre qui protége leurs dépouilles. Celui que nous accompagnions, il y a quinze jours, à sa dernière demeure, a été toute sa vie sous la domination du génie des découvertes, génie capricieux et tyrannique qui lui a fait subir de bien douloureuses épreuves.

M. Philippe de Girard parut pour la première fois dans la carrière des sciences, il y a quarante-six ans, en obtenant, à l'âge de dix-neuf ans et au concours, la chaire de physique et de chimie à l'École centrale du département des Alpes-Maritimes (comté de Nice).

Venu à Paris pour suivre la carrière du professorat, il fut entraîné dans celle de l'industrie, et commença cette vie laborieuse qu'il a successivement menée en France, en Autriche et en Pologne, et qu'il est venu terminer d'une manière si triste au sein de la mère patrie.

Le jeune physicien obtint, en 1806, de la Société d'encouragement et sur le rapport de M. de Prony, une médaille d'or pour une machine à vapeur dans laquelle il avait introduit, entre autres perfectionnements, deux inventions qui ont plus tard suffi pour faire la réputation de deux ingénieurs étrangers. L'une d'elles était le complément indispensable de la découverte de Watt : M. de Girard employait pour la première fois l'expansion de la vapeur dans un seul cylindre. Cette idée nous revint plus tard (1819) des États-Unis, apportée par M. Marestier, qui y avait été envoyé par le gouvernement, et qui attribua le nouveau procédé à l'ingénieur américain Olivier Evans. M. de Girard produisait encore pour la première fois, dans cette machine à vapeur, le mouvement rotatoire sans l'intermédiaire du balancier. Cette autre idée était imitée en Angleterre, en 1815, par l'ingénieur Maudoley qui lui a donné son nom. — En prenant son brevet en 1806, M. de Girard décrivait encore une machine à rotation immédiate par laquelle un autre ingénieur anglais, Mastermann, s'est fait connaître quinze ans après.

La même année, M. de Girard, dirigeant une fabrique de tôles vernies, se présentait à l'exposition des produits de l'industrie avec des plateaux de sa fabrique, une nouvelle lunette achromatique dans laquelle il remplaçait le *flint glass* par un liquide, et avec un nouveau système de lampes hydrostatiques. Le jury n'eut pour lui qu'une médaille d'argent de seconde classe. La modicité de la distinction affligea le jeune inventeur, qui refusa la médaille. « Mon ami, lui dit Monge, qui lui portait un intérêt de père, nous sommes hommes, et l'erreur est une des conditions de l'humanité; nous devons tous savoir nous y résigner. »

Le jury ne récompensait que les lampes hydrostatiques, et nous savons que Carcel n'obtint aussi qu'une médaille d'argent. Mais le rapporteur du jury disait, en parlant des autres produits exposés par M. de Girard : « Ces objets étaient susceptibles de concourir pour des distinctions *supérieures*, s'ils avaient été plus abondants dans le commerce. » La lampe hydrostatique, basée sur un procédé de physique simple et ingénieux, fut accueillie d'une manière flatteuse par l'Institut et la Société d'encouragement, et si elle n'a pas résolu aussi bien que le système mécanique de Carcel le problème du niveau constant, et les autres conditions requises pour un bon éclairage, elle est restée dans l'art avec le nom de son auteur. C'est le système Girard que l'esprit inventif de M. Thilorier a perfectionné.

C'était le moment où Napoléon se préparait à résister à l'Europe coalisée. M. de Girard voulut aussi prêter son appui à l'empereur : il lui présenta, en 1815, une arme à vapeur qu'il venait d'inventer. Une commission composée du duc de Rovigo, du général Gourgaud et de plusieurs officiers d'artillerie, vit fonctionner une machine modèle tirant 160 coups par minute, et transperçant les cuirasses à dix pas, et une planche de 4 centimètres à cent pas. Sur le rapport de cette commission, la construction de ces machines en grand fut ordonnée; mais les événements allèrent plus vite que les hommes, et la lutte recommença avant que ce nouvel élément de carnage fût prêt. On sait que l'Anglais Perkins annonça douze ans après cette découverte, et que l'on en fit grand bruit chez nos voisins; mais la presse française revendiqua l'idée de cette puissante combinaison, destinée peut-être un jour à sortir plus effroyable encore de la tête de quelque autre savant.

En même temps que M. de Girard songeait à perfectionner l'art de la des-

truction, son esprit ingénieux se fixait sur une idée qui devait féconder les arts de la paix. L'empereur avait décrété, en date du 7 mai 1810, au palais de Bois-le-Duc, qu'il serait accordé un prix d'un million de francs à l'inventeur, de quelque nation qu'il pût être, de la meilleure machine à filer le lin. A cette époque, un grand nombre de petites fabriques avaient déjà commencé à s'établir en Angleterre ; quelques-unes même se montèrent en France ; mais les procédés étaient si imparfaits, que les fils grossiers et irréguliers qui en provenaient avaient à peine la valeur du lin employé, et qu'aucun de ces établissements ne put se soutenir. M. Philippe de Girard découvrit les deux principes essentiels sur lesquels est fondée la filature actuelle, et les mit en pratique au moyen de mécanismes de son invention, dans deux fabriques qu'il établit en 1813, à Paris, dans la rue Meslay et dans la rue de Charonne. Le premier de ces principes, qui sert de base à toutes les opérations préparatoires que le lin subit entre le peignage et la filature inclusivement, consiste dans l'*étirage à sec au moyen d'une série de peignes sans fin*, seul procédé capable, jusqu'à ce jour, de distribuer uniformément et sur une longueur infinie les brins du lin peigné, sans en altérer le parallélisme. Le second de ces principes, qui a seul rendu possible la filature mécanique du lin jusqu'au plus haut degré de finesse, consiste dans la *décomposition du lin en ses fibres élémentaires par l'immersion, soit dans l'eau froide ou chaude, soit dans une lessive alcaline.* Cette opération chimique, qui dissout le gluten liant les brins élémentaires du lin, transforme pour ainsi dire la matière première en une nouvelle substance; permet de l'étirer, à l'instar du coton, entre des cylindres rapprochés; et forme avec les brins mariés et filés ensemble des fils incomparablement plus fins que ceux que l'on a pu obtenir en filant les brins de lin, tels qu'ils sont avant l'action de la solution aqueuse ou alcaline.

Les malheurs de la France empêchèrent M. Philippe de Girard d'être millionnaire, sans doute aussi grand'croix de tous les ordres, et d'être élevé aux hautes dignités que nos institutions réservent au succès. Les événements de 1814 et de 1815 ruinèrent ses espérances et entraînèrent la chute de ses modestes fabriques. Deux associés coururent en Angleterre prendre une patente *sans sa participation*; et lui, l'inventeur qui touchait à la renommée et à la fortune, il se vit forcé prendre le chemin de l'Autriche, d'où lui étaient venues des propositions, après avoir reçu d'un ministre français l'offre dérisoire d'un prêt de 8,000 fr. sur hypothèque [1] !

En Autriche, il fonda et dirigea la filature impériale d'Histenberg, selon son système, aux environs de Vienne ; mais en même temps il inventa : la première machine à peigner le lin ; plusieurs de machines à démêler, à rubanner et filer les étoupes, complétant ainsi la série de ses découvertes dans l'industrie linière; une nouvelle vanne et un nouveau régulateur pour rendre le mouvement des roues hydrauliques uniforme, malgré les variations des résistances ; un dynamomètre, indiquant avec précision la somme des actions d'une force qui varie à chaque instant ; enfin, les générateurs de vapeur, composés de tubes étroits pour rendre les explosions inoffensives. Un premier appareil, composé de plus de cinq cents tubes, fut employé en 1818 sur un vaisseau à vapeur qui faisait le voyage de Pest à Vienne. Ces tubes sont maintenant partout en usage.

[1] Voir le Mémoire de M. de Girard, adressé au Roi et aux Chambres, 1844.

En 1825, M. Philippe de Girard, appelé en Pologne par le gouvernement de ce pays, y établit une grande filature aux environs de Varsovie. Un village s'est élevé autour de l'usine; la reconnaissance publique lui a donné le nom de Girardow, qu'il porte toujours. Notre illustre compatriote fut ensuite nommé ingénieur en chef des mines de Pologne, et trouva encore le temps de faire des prodiges en dehors des occupations de sa place et des missions qu'il eut à remplir en Angleterre et en Allemagne. Il a découvert, depuis 1825, la seconde machine à peigner le lin : c'est celle que nous avons vue à la dernière exposition, sortant de la fabrique de M. Decoster; à laquelle la Société d'encouragement et le jury de l'exposition ont décerné la médaille d'or; et que l'on a employée partout depuis 1832 jusqu'en 1840. A cette époque, de nouveaux perfectionnements ont été adoptés; mais M. de Girard n'en est pas moins le premier qui ait enseigné le peignage mécanique du lin.

Il a perfectionné les fourneaux à zinc, et depuis 1827, la seule usine de Dombrowa a économisé 2 millions de quintaux de houille; il a inventé un appareil à chauffer l'air pour les hauts-fourneaux et pour les fourneaux à cuves, qui se place sur le gueulard, et un autre dont la place est à côté du gueulard; il a fait monter des machines soufflantes de la force de cent chevaux, sans balanciers, et dans lesquelles le cylindre à vent est placé verticalement au-dessus des cylindres à vapeur.

Il a inventé une machine à tourner les corps de 1 à 36 centimètres de diamètre, en 1830, plusieurs années avant que des machines semblables aient été annoncées en France et en Angleterre.

Il a fabriqué, avec une machine de son invention, des bois de fusil, et dès 1832 il envoyait de ses produits à la Société d'encouragement et au Musée d'artillerie, où ils sont encore. Depuis, le gouvernement a voté un crédit de 300 mille francs pour la fabrication de bois semblables par le procédé de M. Grimpé, qui n'a jamais pu être exploité. Dès son retour en France, M. de Girard s'est en vain occupé d'obtenir le même encouragement.

Il a inventé un appareil pour extraire le jus de betteraves; plus un appareil pour l'évaporation rapide du jus à basse température et en vaisseaux ouverts; plus un nouveau filtre.

Il a inventé un nouveau grenier dans lequel le blé est conservé, agité, vanné et ventilé dans des capacités fermées, à très-peu de frais, et qui occupe beaucoup moins d'espace que le grenier rotatif de M. Vallery.

Il a imaginé deux appareils de physique très-remarquables : le *chrono-thermomètre*, qui décore depuis dix ans la façade du palais de la Banque, à Varsovie, et qui indique à chaque instant, sur un seul tableau, les températures qui ont eu lieu à chacune des vingt-quatre heures précédentes; le *météorographe* construit pour l'Observatoire de Varsovie, et qui porte, pour chaque instant du jour et de la nuit, sur deux feuilles de papier renouvelées chaque jour, l'état du thermomètre, du baromètre, de l'hygromètre, du pluviomètre, la direction du vent et sa vitesse en mètres. Si ces deux découvertes n'ont pu se produire à l'Institut et retentir en France, c'est que leur auteur, depuis son retour, n'a pu faire la dépense des modèles qu'il voulait présenter.

Cette sèche nomenclature n'est-elle pas pleine d'éloquence? Oh! c'est bien vrai, la France vient de perdre un homme de génie; et elle n'a pas eu la satisfaction de lui adoucir l'amertume de ses derniers jours.

Depuis que le besoin de revoir la patrie, et peut-être le secret pressentiment

de venir finir ses jours sur le sol qui l'avait vu naître, l'eut ramené auprès de son vieux frère âgé de quatre-vingt-quatre ans, la gêne n'a cessé de tourmenter M. Philippe de Girard. Artiste, il avait tout sacrifié à cette légion d'enfants de son génie. Parti bien pauvre en 1814, il revenait pauvre encore en 1843. Mais, hélas! ses cheveux avaient blanchi, et il n'aurait plus fallu que son corps eût froid et que son intelligence se vît disputer ses plus beaux titres de gloire.

Sans la louable intervention de M. Chapelle, qui a eu l'heureuse idée de recueillir parmi les filateurs de lin et les constructeurs quelques milliers de francs, M. Philippe de Girard, qui a inventé la filature mécanique du lin, qui a perfectionné la machine à vapeur, qui a laissé tant de traces de son génie et créé tant d'éléments de richesses, serait peut-être mort dans un hospice.

On a dit : mais M. Philippe de Girard n'a pas eu cette idée-ci complète ; cette idée-là n'est pas sortie parachevée de sa tête. Et qu'importe? M. de Girard n'eût-il fait que l'une des cinq ou six découvertes qui s'attachent à son nom, n'eût-il été qu'ingénieur en chef des mines de Pologne, il aurait cent fois mérité au moins la croix. Oh! j'entends votre objection : M. de Girard avait été obligé de suspendre ses affaires en 1814! et puis il avait fui à l'étranger. Ce sont là d'abominables arguments. Il n'avait pas réussi en 1814, parce qu'il était inventeur, et parce que la débâcle politique en a entraîné bien d'autres qui n'avaient pas son génie. Quant au second reproche, n'est-ce pas le gouvernement d'alors qui l'a forcé à l'exil? Et depuis quand, d'ailleurs, l'homme n'a-t-il plus le droit de porter son industrie partout où il espère la développer?

Non, il serait inutile de le nier, une grande injustice a été commise par tous ceux qui ont connu la vérité et qui ne l'ont pas proclamée avec assez d'énergie. D'ailleurs ses brevets sont là : ils ont prouvé à la Société d'encouragement que si les Anglais ont perfectionné les procédés français, c'est M. de Girard qui est l'auteur de ces derniers[1]; ils prouveront à ceux qui voudront examiner de bonne foi, que la malveillance seule a pu tromper l'administration de la Restauration, et ils feront amèrement regretter que la Providence n'ait pas prolongé de quelques mois la vie de cet homme de génie; car il est impossible de douter un seul instant que l'administration ou les Chambres n'eussent voulu s'honorer en rendant justice à l'une de nos gloires nationales. JOSEPH GARNIER.

# BULLETIN.

## CORRESPONDANCE DE CHINE.

(Extrait.)

En mer, à bord de la corvette l'*Alcmène*, sortant de Macao, 17 mars 1845.

Vous m'avez paru, mon cher monsieur, mettre presque en doute que la pratique de l'infanticide fût réellement établie en Chine comme moyen d'entraver l'augmentation

[1] Rapport de M. Olivier (voir le Bulletin de septembre 1842). M. de Girard a reçu une médaille d'or, conformément aux conclusions de ce rapport, comme inventeur de la filature du lin.

excessive de la population, et il n'est que trop vrai cependant que cet usage barbare prévaut dans plusieurs parties de l'empire. Voici sur ce sujet une note qu'il m'a été permis d'extraire du journal d'un missionnaire anglais, le révérend Abeel, qui, avec le révérend W. Boone, a visité Amoy et Kéelangsée en 1842 :

« Du 23 juillet. — Aujourd'hui j'ai eu avec un marchand venu à Kéelangsée pour ses affaires, une conversation sur le sujet de l'infanticide pratiqué sur les nouveau-nés du sexe féminin, et, affectant autant d'indifférence que j'ai pu, je lui ai demandé combien il avait détruit de ses propres enfants. — Deux, me répondit-il sans la moindre hésitation. — Et en avez-vous conservé? — Oui, j'en ai sauvé un. — Je lui demandai alors combien il avait de frères. Sa réponse fut : huit. Continuant alors l'interrogatoire pour savoir combien l'aîné avait détruit de ses enfants, il se trouva que c'était cinq ou six; pour les autres, c'était trois, quatre, deux, etc.; quelques-uns n'en avaient tué aucun. Je demandai alors combien on avait élevé de filles dans toute la famille et combien on en avait étranglé à leur naissance : la réponse fut que trois seulement étaient vivantes, et qu'on en avait étranglé de douze à dix-sept, sans qu'il pût préciser le nombre. Je témoignai le désir de savoir quelles étaient les professions exercées par ses frères. L'un avait pris ses degrés ou grades dans les examens publics (vous savez que c'est ainsi que s'obtiennent les boutons, marques distinctives des différents grades parmi les mandarins). Un était professeur, un autre marin, enfin le surplus étaient de petits marchands comme lui. Quelque temps après la conversation que je viens de rapporter, je demandai à l'interprète de M. Boone si aucun de ses enfants n'avait été tué. Il dit que non, et que c'était un acte blâmable que de tuer les enfants; il avoua cependant en même temps que sa sœur, ou sa belle-sœur, avait de ses propres mains étranglé ses trois premiers enfants, que le quatrième qu'elle avait eu était encore une fille, mais qu'elle avait reculé à commettre un nouvel acte de violence, par l'idée qui lui était venue subitement que ce pouvait bien être une des filles précédemment tuées, dont l'âme revenait dans un nouveau corps. »

Je vous ai transcrit ce passage du journal du révérend Abeel, parce que c'est un missionnaire dont les observations ont de la valeur; mais il ne faut pas croire que, même dans la province de Fokien, toutes les familles soient aussi cruelles que celle-là. Cependant il n'est que trop vrai que l'infanticide ou la mise à mort des nouveau-nés, surtout du sexe féminin, est une habitude, une coutume généralement établie dans la classe inférieure de la population chinoise, et qu'elle est parfaitement constatée dans le Kwangtung, le Fokien et le Szetchien. Tous les Chinois auxquels j'en ai parlé m'ont répondu affirmativement, sans affecter cependant la même dureté que le marchand de Kéelangsée. J'ai vu à Singapore un domestique chinois de l'évêque qui avait tué deux de ses enfants.

On aurait tort de croire toutefois que la législation sanctionne cette coutume; et si l'on se reporte à la 319e section du Code pénal chinois dans la traduction de sir George Staunton, on trouve la note suivante : « Il est évident que les parents n'ont, en aucun cas, droit de mort sur leurs enfants, et qu'en conséquence le crime d'infanticide, quelque général qu'on le suppose en Chine, n'est par le fait ni sanctionné par le gouvernement, ni en rapport avec l'esprit général de la législation... » Plus loin sir Staunton ajoute : « La culpabilité de parents détruisant leur progéniture n'est atténuée que par l'état de misère où reste plongée la classe inférieure en Chine, par l'usage général et à peu près obligatoire des mariages précoces, et par le grand nombre des naissances qui ont lieu, sans que les parents aient un espoir, même éloigné, de pouvoir un jour soutenir leur famille. »

Une pièce officielle peut au reste servir à constater à la fois la coutume et la réprobation dont elle est frappée par le gouvernement; c'est une proclamation ou instruction adressée au peuple de Canton par son excellence Ke, le 19 février 1858; il était alors fooquen, gouverneur de la province; en voici la traduction :

« Le gouverneur promulgue ainsi qu'il suit ses instructions : Lorsque partout le ciel et la terre montrent leur pouvoir bienveillant pour tout ce qui existe, que les parents montrent une tendre affection pour leur famille, il est de votre devoir, habitants de cette contrée ! de nourrir et d'élever vos petits enfants, filles ou garçons. J'apprends cependant que dans cette province de Canton l'usage de noyer les petites filles est commun aux riches comme aux pauvres. Quelles sont donc les causes de l'infanticide ? Les pauvres pensent que, n'en ayant pas le moyen, il ne convient pas qu'ils nourrissent un *objet de luxe* (les petites filles) qui deviendrait plus tard une cause de dépenses plus grandes ; les riches pensent qu'il est inutile d'encombrer la maison d'êtres qui ne pourront jamais occuper de postes importants dans la famille. Vous oubliez donc que vos mères et vos femmes ont aussi été de petites filles ? S'il n'y avait pas eu de mères, comment seriez-vous venus au monde ? Et si vous n'aviez pas de femmes, comment obtiendriez-vous une postérité ? Puisque vous êtes enfants de celles qui une fois étaient petites filles, comment abandonnez-vous vos filles à la mort ? Réfléchissez ! considérez ce que vous faites ! Détruire les petites filles, c'est massacrer des êtres humains, et, suivant la volonté du Ciel, ceux qui tuent ne peuvent manquer d'être tués à leur tour.

« Si la veuve reste sans fils pour la soutenir, le mari de sa fille peut devenir l'appui et la consolation de sa vieillesse ; n'est-ce pas là un bonheur digne d'estime ? D'ailleurs la pratique de la vertu conduit au bonheur, et les mauvaises actions mènent à la misère. Eh quoi ! le faible enfant qui crie et pleure est, au moment même où il vient à la vie, précipité vers la mort ! Mais pour en agir ainsi, il faut avoir perdu tout sentiment humain ! Ceux-là ne se verront jamais renaître dans une postérité prospère ; la céleste raison ne le permettra pas.

« Récemment un lettré du district de Yingtik, Hwang-Wan, a écrit un essai remarquable sur les infanticides. Les rapports du ciel avec l'humanité, les éléments du succès et de l'infortune, du bien et du mal, y sont tracés avec une force capable de faire entendre le sourd et de faire voir l'aveugle. J'ai ordonné que des exemplaires de cet essai seraient envoyés dans tous les arrondissements et cantons de cette province, avec des avertissements pour que partout l'infanticide soit recherché et poursuivi. J'ai aussi fait et publié la présente proclamation pour qu'aucun habitant civil ou militaire de cette province n'en ignore. Dès lors il demeure entendu qu'il est obligatoire pour chacun de remplir dans toute leur étendue les devoirs que la nature impose aux pères et aux mères envers leurs enfants. Lorsqu'il vous naîtra des fils et des filles, si vous vous sentiez portés à ce cruel penchant pour l'infanticide, que votre sommeil soit troublé, repentez-vous et revenez à de meilleurs sentiments. Et vous surtout qui avez de la fortune, qui êtes les chefs du peuple, c'est à vous qu'il appartient, par votre exemple, par votre appui, par vos exhortations, de sauver ainsi des vies humaines.

« Quiconque se conduirait dorénavant contrairement à la présente instruction, devra être dénoncé aux magistrats locaux, pour être appréhendé, jugé et condamné. Aucune clémence ne sera montrée pour de pareils criminels. Donnez donc tous attention à ces instructions spéciales ; telle est ma proclamation ! »

Je vous transmets ainsi ce que j'ai pu recueillir de plus exact, n'ayant eu jusqu'à présent que peu d'occasions de voir par moi-même. J'espère avoir plus de facilités pour étudier les questions économiques lorsque je visiterai le nord de l'empire chinois. Les linguistes que l'on s'attache comme interprètes sont généralement trop ignorants pour fournir des renseignements ayant quelque valeur ; de plus ils parlent de véritables patois, et il est difficile de suivre une conversation avec eux sur tout ce qui ne tient pas immédiatement aux affaires commerciales. A mon retour à Canton, et surtout pour mon voyage dans le nord, je tâcherai d'en trouver un qui soit plus instruit et d'un esprit plus ouvert.

Malgré la facilité avec laquelle on se livre en Chine aux infanticides, on a fondé en

ce pays des hospices pour les enfants trouvés. Je vais encore à ce sujet vous donner un passage du journal d'un autre missionnaire anglais, le révérend W. C. Milne, qui a séjourné à Ningpo-Fou de décembre 1842 à juillet 1843 :

« L'hospice des enfants trouvés (le Yuhying-tang) était situé de l'autre côté de la rue où nous étions logés ; nous obtînmes du prêtre de nous faire visiter l'établissement. A gauche du porche extérieur est placée une crèche sur laquelle on abandonne les enfants. Au-dessus du portail est sculptée une inscription en chinois, qui signifie : Nourriture au faible, secours à l'enfance. On entre d'abord dans une cour bien pavée ; à droite et à gauche sont des bâtiments sur les portes desquels sont écrits les mots : Nai-fang, chambres d'allaitement. Des femmes de l'apparence la plus commune nous regardaient au travers des barreaux ; elles avaient de chétifs enfants au sein, et d'autres enfants de misérable apparence leur marchaient sur les talons ; c'étaient les nourrices et les enfants trouvés. Chaque nourrice en doit soigner deux ou trois ; et il serait difficile de trouver ailleurs des êtres plus sales et plus déguenillés. Il y a dans l'établissement soixante à soixante-dix enfants de chaque sexe ; un côté de la maison est affecté aux filles, et l'autre aux garçons. C'est le quartier des filles que nous avons visité ; il se compose de vingt ou trente chambres sur deux rangs. Le quartier des garçons paraît en être l'exacte contre-partie, tant pour la distribution que pour la saleté et la mauvaise tenue. La maison du directeur et celle de l'intendant tranchaient au contraire par leur bonne apparence et faisaient un contraste complet avec ce que nous venions de visiter. »

Quant à l'hospice des enfants trouvés qui est indiqué sur le plan de Canton, dont M. de Ferrière a bien voulu se charger pour vous, il n'est pas, d'après ce qu'on m'en rapporte, mieux tenu que celui de Ningpo-Fou.

Je vous communiquerai bientôt quelques détails que j'ai pu recueillir sur les prisons de ce pays. N. R.

# BIBLIOGRAPHIE.

Accord des intérêts dans l'association et besoins des communes, avec une Notice sur Charles Fourier, par M. Villegardelle. — Un volume in-32 de 125 pages, 1844, au bureau de la Société bibliophile, rue Guénégaud, 27.

L'Organisation du travail et l'association, par M. Mathieu Briancourt. — Un volume grand in-18, de 188 pages, 1845, à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.

Essai sur l'organisation du travail et l'avenir des classes laborieuses, par M. Théodore Morin. — Un volume in-8°, de 600 pages, chez Marc-Aurel.

Il y a dans le travail de M. Villegardelle l'exposé d'un « mécanisme simple », analogue à celui de M. Louis Blanc, qui, au dire de l'auteur (page 86), n'aurait fait que reproduire avec talent l'idée des *ateliers nationaux* contenue dans l'*Essai sur l'extinction de la mendicité en France*, par Mansion [1].

Passons, sans nous y arrêter, le premier point de ce discours, où l'auteur fait son introduction et parle des principes généraux ; c'est ordinairement là que chaque écrivain jouit du privilége de philosopher à son aise. Qu'il nous soit seulement permis de relever une erreur de fait. M. Villegardelle célèbre (page 15) le courage des honorables

[1] Un volume in-12.

députés qui ont osé proposer à la tribune l'*organisation du travail*. Nous savons bien que des murmures ont quelquefois accueilli cette formule sur les bancs de la Chambre. Nous n'avons pas mission de sonder la cause de ces murmures; mais tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous murmurons nous-même toutes les fois que nous entendons résonner ces trois mots, aussi prétentieux que vides de sens. Le courage, selon nous, quand on a des idées de progrès, comme les honorables députés dont on veut parler, consisterait à s'abstenir de cette phraséologie dont tout le mérite est d'être à la mode.

Dans le second point, M. Villegardelle discute sur l'égalité et la communauté ; s'occupant beaucoup plus d'organiser la répartition que la production. Il propose, avec Morelly, de répartir les richesses *selon les besoins* des individus et selon les *ressources* de la société dont ils sont membres. L'auteur a trouvé cette formule dans les Actes des apôtres; c'est plus que probable, beaucoup d'apôtres ayant eu l'esprit juste. Mais il nous a semblé que M. Villegardelle oubliait que les ressources de la société ne sont pas élastiques à la volonté des associés. Partant, sans s'en douter, de ce principe, que les ressources ne manqueront pas à la société de sa façon, il trouve tout naturel et tout juste de satisfaire tous les besoins légitimes. Ce serait parfaitement pensé, si....; mais que ne ferait-on pas avec des *si?* M. Villegardelle signale, selon nous avec raison, la tendance égalitaire des mœurs modernes, résultant de la doctrine religieuse du Christ et de la doctrine politique de 89. Il nous serait peut-être facile de montrer que les analyses de la science économique, loin d'être en désaccord avec ces hautes tendances, en sont pour ainsi dire la contre-épreuve scientifique. Mais il faut encore que nous nous fassions tous, en étudiant la nature, une idée plus nette de la *propriété*, de l'*égalité*, de la *communauté*, de la *possession*, du *droit*, de la *justice distributive*, etc., tous termes que les communistes intelligents entendent d'une tout autre façon que les autres, à telle enseigne que ces prétendus communistes en sont venus au point de répudier la chose et de conserver le nom. « Au lieu de se diviser misérablement, les écoles sociales feraient mieux de s'entendre » (page 52). Nous faisons absolument le même vœu, bien persuadé que les chercheurs de bonne foi se rencontreront toujours sur le terrain de la vérité scientifique.

M. Villegardelle, qui a bien soin de se faire accompagner par son bon sens dans cette excursion dans le champ de l'utopie, traite d'extravagante l'opinion des réformistes qui suivent Campanella dans sa théorie de la communauté des femmes. Toutefois, il en fait un préjugé monstrueux de *propriétarisme*. On me l'aurait donné à deviner, que je ne l'eusse pas trouvé en cent mille. Il fallait au moins remonter au sacrifice d'Abraham pour démontrer cette proposition, et c'est d'ailleurs ce que M. Villegardelle a fait. « Mais voici qui est plus fort (page 56), la communauté des biens est précisément le *seul et unique* moyen de rendre la prostitution impossible. C'est peut-être ce qu'entrevoient certains riches hypocrites qui, etc. » C'est en effet plus fort. Mais, hélas! il y a pas mal d'hypocrites sans richesses qui par leurs séductions et leurs tromperies ouvrent cet abominable égout de la prostitution.

L'auteur, que je soupçonne d'avoir fait le voyage d'Icarie, semble avoir eu aussi l'occasion de s'arrêter dans ces magnifiques propriétés communales que les phalanstériens ont transformées en oasis à quadruples produits. Mais il n'a pas pu s'assimiler la formule *à chacun selon son travail, son capital et son talent*. Il y a vu la répétition de cette autre formule, *à chacun selon sa capacité et ses œuvres*, et il la combat avec de bons arguments. Nous avons dit nous-même combien elle cachait d'idées vagues en théorie et de choses impossibles en pratique. Il ne serait pas difficile de prouver que, réduite à sa plus simple expression, elle rentre en partie dans les principes de la répartition actuelle.

Appelé à parler de l'échange, M. Villegardelle, en suivant Aristote, méconnaît essentiellement la notion de la monnaie. Mais plus loin il en a une plus exacte de la division du travail et des avantages des machines.

Dans le troisième point de son discours il considère une commune agricole organisée à sa façon. Nous y retrouvons les coupons d'actions du phalanstère, et l'État faisant la banque. Heureux pays! l'État fait crédit à tout le monde; tout le monde mérite sa confiance; des génies dirigent la culture; ces maires d'une nouvelle façon fonctionnent sans encombre; les communes échangent les produits et ne redoutent pas la concurrence de leurs voisins; il n'y a jamais trop de population; on n'y observe ni les inconvénients du morcellement, ni ceux de la grande culture..... Nous entrerons avec M. Villegardelle dans l'hypothèse d'une commune associée, nous serons de son avis sur la beauté du local, l'économie des feux, la multiplication des forces, l'augmentation du bien-être, l'absence des procès pour le partage des terres et les murs mitoyens, la centralisation de l'administration communale, etc.; mais il voudra bien nous accorder que la vie en commun aura ses inconvénients par le fait des hommes de la maison, des femmes de la maison et des enfants de la maison. Travailler et produire en commun n'est pas un si grand problème que vivre en commun; or, c'est cette vie en commun à laquelle aboutissent tous ces systèmes de répartition, qui est le côté vulnérable de ces mêmes systèmes. L'expérience seule, sur une assez grande échelle, décidera la question. Mais comment commencer? Faites un appel aux hommes de bonne volonté, nous le voulons bien; mais n'allez pas plus loin, et ne condamnez pas ce qui est et s'améliore tous les jours avant d'avoir essayé ce que vous proposez.

Telle est l'organisation du travail à la manière de M. Villegardelle. Dans son quatrième et dernier point, il fait la biographie de Fourier, « penseur bizarre et profond »; bizarre, personne n'en doute; profond, ce n'est pas encore tout à fait démontré. Quant à M. Villegardelle, il procède de Morelly; c'est au contact de ce socialiste qu'il a gagné un peu de ce typhus utopique, dont il n'est pas sûr que nous soyons nous-même tout à fait débarrassé, et qui a causé tant d'infortunes à Paturot; mais à en juger par la dose de bon sens qui se trouve dans son petit livre, écrit avec clarté et talent, il nous semble que cet esprit sérieux est entré en pleine voie de guérison.

M. Mathieu Briancourt est un disciple de Fourier; son organisation est à peu près celle du phalanstère. Il compte sur les mêmes ressorts passionnels, sur les mêmes attractions, et son but semble avoir été non d'inventer un nouveau système, mais de vulgariser celui du maître. Pour cela, il a souvent varié les termes de la nomenclature sociétaire en remplaçant les néologismes de son école par des mots qui se trouvent dans le dictionnaire. Ainsi il ne dit pas : *la composite*, *la cabaliste*, *la papillonne*; il se contente des mots *enthousiasme*, *besoin d'intrigue* et *besoin de changement*, etc. D'autre part, M. Mathieu Briancourt, sans doute pour éviter les raideurs d'une exposition scientifique, a supposé : une réunion d'habitants après un incendie; un pasteur qui remercie les voisins de leurs secours et fait admirer la bonté divine qui a mis dans le cœur de l'homme un si grand amour du prochain; un maire qui invite chacun à dire quel parti il croirait le plus avantageux de prendre dans les circonstances désastreuses où se trouve la commune, et qui subsidiairement signale les inconvénients de la concurrence et finit par demander s'il ne serait pas possible d'associer tous les intérêts; enfin un fabricant de draps initié aux secrets de l'école sociétaire, et qui donne séance tenante une solution à M. le maire. Dès les premières paroles du fabricant, la population du bourg acclame, et le fabricant continue et expose successivement : les inconvénients du travail anarchique, les avantages du travail organisé et attrayant; il établit que l'homme est créé pour l'association, que les attractions sont proportionnelles aux destinées; il dit quelle est la mission terrestre de l'homme, et quels sont les stimulants (passions de Fourier) que Dieu lui a donnés pour accomplir sa mission. Finalement, l'orateur répond aux objections que lui adressent quelques membres de l'assemblée. Il y a des dames.

Il est juste de dire, pour donner une idée complète du livre, que plusieurs membres influents de la commune prennent la parole pour appuyer le projet du fabricant de draps. L'architecte décrit, séance tenante, le phalanstère qu'il construira, avec dortoirs, salles en commun, etc.; un mécanicien illuminé s'aperçoit tout de suite qu'une machine à vapeur transportera de l'eau partout, ce qui rendra le phalanstère incombustible ; que d'autres machines pourront balayer les cours et les chemins, etc. Le médecin, le juge de paix disent leur mot. Le général en retraite parle plus longtemps : c'est lui qui évitera les débats sur la distribution des travaux, que craint le juge de paix ; il lui suffit pour cela *d'organiser les travailleurs* par escouades, compagnies et bataillons, à la manière du grand empereur; ce qui, au dire d'un ancien chef d'escadron, sera « une source intarissable de gaieté. »

La répartition des profits étant relative, le juge de paix avoue que les procès disparaîtront. — Suivent les autres avantages du système qui enthousiasment l'auditoire.

Pour établir la proposition de prédilection de l'école, que les attractions sont proportionnelles aux destinées, M. Mathieu Briancourt fait intervenir les théories chimiques de M. Dumas, et la *mission* des plantes et des animaux dans ce monde. C'est ce qu'il y a de plus nouveau dans ce livre, simple œuvre de vulgarisation, et qui sous ce rapport remplit assez bien les conditions indispensables d'ordre, de clarté et de facilité dans l'exposition. Il est juste d'en recommander la lecture à tous ceux qui voudront avoir une première idée de la *science sociale* de Charles Fourier. M. Mathieu Briancourt a d'ailleurs eu le tact de s'en tenir à la description des avantages de l'association des travaux et de la vie au sein de la commune phalanstérienne, sans y parler religion, sans y parler morale et mariage, sans rappeler les délices dont les peuples jouiront en *harmonie*, et l'avenir transmondain de l'humanité. Sur tous ces points, l'école fait par sa bouche les concessions que voici : « Quelles seront les mœurs des harmoniens? nul ne le sait..... Fourier, d'ailleurs, a pu se tromper dans ses conjectures ; mon opinion personnelle est qu'il n'a pas toujours rencontré juste..... La question qui nous intéresse n'est pas en effet de savoir quelles lois nos arrière-petits-enfants devront faire pour régler les adoptions, les mariages, etc. Ce qu'il nous importe de savoir, c'est si l'association et l'organisation du travail proposées par Fourier réaliseront toutes ces merveilleuses promesses. Ce qu'il nous importe de faire, ce sont des essais capables d'édifier le monde. »

Ainsi vous ne voulez pas tout embrasser pour mieux étreindre ; vous voulez prendre les hommes tels qu'ils sont, avec leurs idées religieuses, morales et économiques; vous voulez les mettre dans un phalanstère; leur appliquer les procédés du travail attrayant et de la répartition des profits aux voix et selon la somme du travail, du talent et du capital; vous vous en fiez à l'avenir pour tout le reste de votre système social. Il y a dans votre détermination une grande prudence, et vous suivez enfin le conseil que l'on vous a donné tant de fois, de ne pas attendre du Ciel la libre disposition de tous les éléments nécessaires à l'association dite par vous intégrale. Soit, l'on ne vous tourmentera plus sur les mœurs phanérogames et les autres choses étonnantes révélées par Fourier. Mais votre réforme, désormais exclusivement économique, rencontrera des observateurs à la manière de saint Thomas, qui voudront voir et toucher vos progrès, et qui vous diront avec nous : Si vous n'avez pas encore assez de partisans pour faire un essai, exposez et prêchez votre système ; mais cessez de vous considérer comme des hommes politiques et de proposer votre solution dans les questions d'économie sociale que la France et l'Europe ont à résoudre. Que si vous avez assez de partisans, c'est-à-dire assez de capitaux et de dévouement pour faire des essais, commencez et recommencez votre expérience, et si vous parvenez à faire un jour sur un point du globe un phalanstère où tout le monde sera laborieux et honnête, où les besoins de la vie seront satisfaits, où le travail sera devenu un plaisir, où la répartition du produit s'exécutera sans discussion, sans procès, sans la Cour de

cassation, les gendarmes et le Code pénal, oh! alors, votre cause sera gagnée, et la prévision de Fourier sera accomplie, un demi-siècle ne se passera pas sans que la terre soit couverte de phalanstères. Mais d'ici là, soyez modestes et ne criez pas à tout propos comme si vous aviez parfaitement réussi.

En lisant M. Théodore Morin, on se dit d'abord : A coup sûr cet écrivain est imbu des meilleures maximes économiques, et rien ne légitime le titre qu'il a pris. Mais en avançant, on découvre les idées organisatrices qu'il a voulu produire; toutefois on conserve de son travail l'opinion qu'il vaut mieux que l'on ne pourrait le croire au premier abord, et qu'il contient une infinité de bonnes appréciations que n'indique nullement la table des matières.

L'auteur, après avoir fait une excursion instructive dans le passé, dans l'histoire des Juifs de Rome, des Perses, etc., expose le système des corporations et de la législation du travail avant la Révolution; il décrit les réformes de Turgot, de la Constituante, et les dispositions relatives au travail qui sont consignées dans nos Codes. Il s'occupe ensuite de ce qu'il appelle l'organisation actuelle du travail, c'est-à-dire de la production et de la distribution des richesses. A ce sujet, il présente des combinaisons actuelles de l'association, en France et en Angleterre, une analyse claire et instructive. Abordant le principe de population, M. Théodore Morin le comprend comme Jean-Baptiste Say, comme Malthus, comme les économistes enfin. L'auteur parle ensuite monnaies, routes, salaires, et de la plupart des questions qui constituent la science, pour arriver à cette conclusion que les bases de l'organisation actuelle du travail sont rationnelles, découlent de la nature des choses, du libre jeu des forces et des intelligences; que le principe de liberté n'a pas porté tous ses fruits, et qu'il y a encore lieu de réclamer de nombreuses améliorations.

Parmi les améliorations obtenues l'auteur place la loi de l'instruction primaire et celle qui règle le travail dans les manufactures, dont il fait un historique intéressant. C'est pour nous une question de savoir si cette intervention de l'autorité aura quelque influence sur le bien-être des classes pauvres : en en admettant l'efficacité au point de vue moral, nous ne lui trouvons aucune portée économique; aussi ne voyons-nous qu'avec un intérêt secondaire toutes ces combinaisons d'heures de travail et de repos, toute cette réglementation qu'on a proposée dans ces derniers temps, et dont l'auteur s'occupe longuement. Ce n'est pas une loi de police qui donnera plus de force aux classes laborieuses pour empêcher que le prix de leur travail ne soit avili sur le marché. Qu'ils travaillent le matin ou le soir, un peu plus ou un peu moins, à cet âge-ci ou à cet âge-là, c'est toujours une question de salaire. M. Théodore Morin voudrait, jusqu'à six ans, des salles d'asile gratuites et facultatives; de six à dix, un enseignement primaire obligatoire; de dix à douze ans, un enseignement professionnel obligatoire; à douze ans, entrée dans les manufactures avec des écoles le dimanche. Hélas, mon Dieu! qu'est-ce que c'est qu'un enseignement de six à dix ans, et un enseignement professionnel de dix à douze? mais c'est l'époque où on aime à courir dans les prés, où il faudrait garder des vaches, dénicher des oiseaux et prendre l'air. Plus tard, en quelques heures de l'école du dimanche, ces pauvres enfants en sauraient plus qu'avec ces six mortelles années d'enseignement primaire, et soit disant professionnel de dix à douze ans. Ne nous perdons pas dans la solution de l'impossible. Les salles d'asile et les écoles ont pour l'enfance le même effet que des serres chaudes et des caisses pour des plantes que la nature destinait au grand air des champs. Qu'un ouvrier sache bien que toutes les combinaisons légales et charitables sont incapables de lui donner le bien-être; qu'il compte sur les effets plus positifs de sa bonne conduite, de son travail, de son économie et de sa prudence; qu'il apprenne à penser aux enfants qui naîtront de son union, et qu'il ne se marie d'aucune espèce de façon, avec ou sans M. le maire, avant de savoir comment il se tirera des difficultés de la vie. Ne voyez-

vous pas que, loin de l'instruire, vous lui obscurcissez la vue avec toutes vos soi-disant institutions protectrices, charitables, etc., dont il serait grand temps de préciser les services ?

M. Théodore Morin est tombé dans la réglementation. Tout à l'heure il voulait que la loi intervînt pour élever l'âge auquel on peut contracter le mariage, comme si une femme de vingt ans et un homme de vingt-cinq n'avaient pas encore tout le temps de dépasser les bornes de la prudence. Maintenant il propose la création officielle de catégories dans l'industrie et le commerce. Pierre, qui est aujourd'hui tout simplement forgeron ou épicier, quand et comme il veut, à ses risques et périls, aurait toujours la faculté de passer des examens successifs, et obtiendrait des licences échelonnées ; s'il voulait cumuler les deux fonctions que nous venons de nommer, il serait soumis à deux ordres d'épreuves, et deviendrait comme qui dirait docteur *in utroque*. Il y aurait des commissions d'examinateurs qui devraient, elles aussi, passer des examens ; une partie de la France passerait son temps à examiner l'autre. M. Théodore Morin a, ce nous semble, pris le mauvais chemin ; le système actuel des examens, des capacités, des catégories, des diplômes, des bacheliers, des maîtres ès arts, des docteurs, etc., est la queue du passé et non la tête de l'avenir. Vous voulez contraindre le peuple à s'éclairer, et préparer l'avénement de la démocratie. Votre intention est louable ; mais laissez faire, un grand chemin de fer de Lille à Marseille fera plus pour la diffusion des lumières que tous vos examinateurs assemblés. Quant à la concurrence, je ne vois pas en quoi vos corporations renouvelées pourraient la diminuer. Que feriez-vous des *fruits secs?*

Le livre que nous examinons n'a été fait qu'à l'aide de saines lectures économiques ; comment l'auteur a-t-il pu se laisser prendre aux illusions de la réglementation et des corporations facultatives, après avoir si bien étudié l'organisation antérieure à 89, après avoir analysé avec sagacité les systèmes socialistes de Saint-Simon, de Fourier, d'Owen [1], et les propositions de M. Louis Blanc, et les critiques de Sismondi ?

Outre les velléités réglementaires que nous venons de signaler, l'ouvrage de M. Théodore Morin contient deux chapitres dans lesquels nous avons dû chercher le complément de ses vues sur l'organisation du travail. Ces chapitres sont intitulés : l'un, *Craintes et Espérances*, l'autre, *Religion*, *Charité*. Ce sont des chapitres un peu diffus, assez vagues, parfois poétiques, mais en général peu concluants. Il y est question des irrigations et de l'Alhambra, de M. d'Angeville et de Byron. L'auteur croit au progrès et à l'avenir de la France. Il ne parle pas de religion, et nous l'en félicitons ; mais il n'a certainement pas une notion bien nette de la charité, quand il compte sur cette vertu théologale pour contrebalancer ce qu'il y a d'aveugle dans la concurrence. « La charité, dit-il, veille pour tempérer ses rigueurs. »

Le livre de M. Théodore Morin a un mauvais titre, car s'il s'est laissé envelopper dans les mailles du filet de la réglementation, on voit bien, en le lisant, qu'il y a chez lui trop d'études économiques pour qu'il ne s'arrête pas bientôt dans la voie de l'organisation. M. Morin s'est sans doute posé, en commençant, cette thèse : Que les lois de l'économique devraient seules être invoquées pour les améliorations sociales dans le domaine du travail et de la richesse ; et s'il a donné son assentiment à un système de catégories, c'est qu'il a perdu son premier plan de vue. On comprend d'ailleurs facilement cette erreur, quand on suit toutes les matières traitées par l'auteur. Il n'a pas laissé passer un terme sans le définir, une question sans la traiter, et il lui est arrivé de commencer sa route avec un drapeau de couleur bien tranchée, et de l'achever avec un oriflamme douteuse.

[1] Toutefois, en parlant des communistes, M. T. Morin a eu le tort de prendre les doctrines formulées dans les réquisitoires. Ce ne sont pas là des documents bien impartiaux

Mais nous voulons le répéter, le fond du livre vaut mieux que le titre. On y trouve en le lisant des aperçus pleins de raison, la preuve de nombreuses lectures, des dissertations claires sur la plupart des sujets économiques, une discussion intelligente de quelques documents statistiques, et toujours un style à la fois facile et plein de clarté.

En parlant du livre de M. Louis Blanc (n° 44), nous nous demandions : qu'est-ce que l'organisation du travail ? Nous dirons comme conclusion que c'est là une formule vaine et prétentieuse qui a reçu tant de significations qu'il faudrait renoncer à l'employer, à moins qu'on ne veuille parler pour ne rien dire, ou faire croire qu'on veut dire quelque chose quand on ne dit absolument rien. Ceux qui entendent raisonner sur la formule soit-disant féconde dont quelques organes de la presse usent et abusent depuis quelques années, doivent choisir entre les significations qui suivent :

1° L'ensemble des travaux humains à une époque donnée : c'est le sens antérieur aux écoles sociales qui ont fécondé la magique formule ;

2° Une nouvelle organisation *quelconque* ;

3° Le système hiérarchique de l'école saint-simonienne, qui n'a pas, il faut le dire, trop abusé de la formule ;

4° L'organisation sociétaire de Charles Fourier, en tenant compte des variantes ;

5° L'organisation communiste de M. Owen, de M. Cabet, de M. Vidal, de la *Fraternité*, ou de tout autre ;

6° L'organisation des ateliers nationaux et de la commandite de l'État, avec les variantes de M. Louis Blanc, de *la Réforme*, de M. Ledru-Rollin, de l'*Atelier*, etc., etc. ;

7° Le brevet perpétuel ou monautopole de M. Jobard ;

8° Les bureaux statistiques de Buret, régulateurs de la production et de la consommation, ou les catégories de M. Théodore Morin, etc. ;

9° Ou simplement l'embrigadement des gardes champêtres, et toute autre organisation ou désorganisation partielle, tels que projets de banque, de tontine, de caisses de retraite, de lois sur les marques de fabrique, voire même l'enquête sur les travailleurs...., etc., etc., etc.

JOSEPH GARNIER.

COLLECTION OFFICIELLE DES ORDONNANCES DE POLICE DEPUIS 1800 JUSQU'A 1844, imprimée par ordre de M. Gabriel Delessert, pair de France, conseiller d'État, préfet de police. — 3 vol. in-8°, à l'imprimerie administrative de Paul Dupont; rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55.

La préfecture de police a été instituée à Paris par la loi constitutive du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), concernant la division du territoire français et l'administration ; un arrêté consulaire du 12 messidor suivant a réglé les attributions qui s'y rattachent. Pendant les quarante-quatre années qui se sont écoulées depuis lors, vingt préfets de police se sont succédé ; quelques-uns n'ont occupé ce poste difficile que pendant peu de mois, d'autres même n'ont fait qu'y passer rapidement ; ceux qui y sont restés le plus longtemps ouvrent et ferment la liste. M. Dubois, installé le premier, a été préfet de police pendant plus de dix ans, et M. Gabriel Delessert est en fonction depuis le 10 septembre 1836.

Pendant cette longue période de temps, de nombreuses ordonnances ont été chaque année rendues publiques, dans le but d'assurer une bonne police. Les unes ont disposé pour des cas spéciaux, d'autres pour assurer le maintien de l'ordre suivant les diverses époques de l'année, d'autres encore avaient pour but de réglementer l'exercice de certaines professions. C'est une heureuse idée que d'avoir songé à réunir et à publier l'ensemble chronologique de toutes ces ordonnances, auxquelles viennent

s'ajouter naturellement un certain nombre d'actes, qui, sous le titre d'arrêtés, d'instructions et de consignes, en forment le complément nécessaire.

On n'a pas eu l'intention de faire un simple code des règlements de police, ce qui aurait fait retrancher les ordonnances et toutes les dispositions abrogées ; mais on a voulu donner une collection complète des actes publics qui ont émané de la préfecture de police ; et comme, du reste, les abrogations sont soigneusement indiquées, le recueil présente le double avantage d'être une collection historique intéressante, et de mettre à même de savoir exactement l'état actuel de la législation en cette matière.

Beaucoup d'ordonnances qu'on appelle de renouvellement, et qui apparaissent périodiquement à chaque époque de l'année, n'étaient pas de nature à être imprimées plusieurs fois dans toute leur étendue ; il suffisait de les faire connaître d'abord, et de mentionner seulement ensuite la date de leur mise en vigueur ; de ce nombre sont les ordonnances concernant les bains en rivière, la police des chiens, l'arrosement et le balayage de la voie publique. D'autres, n'ayant pour but que d'interdire momentanément le passage de certaines voies publiques pendant des travaux, ont pu n'être rappelées que par de simples mentions, ainsi que celles qui se bornaient à ordonner l'impression et la publication d'actes législatifs. Aussi trois volumes ont suffi pour réunir la collection complète, et un quatrième volume, actuellement sous presse, donnera comme appendice, et par ordre chronologique, le texte de tous les actes législatifs dont les ordonnances de police ont à diverses époques prescrit la publication, comme aussi un certain nombre d'arrêtés du gouvernement, de décrets ou d'ordonnances royales visés dans le préambule des ordonnances, ou se rattachant directement à l'action que la police devait exercer.

Les trois volumes que nous avons sous les yeux présentent un grand intérêt pour l'historien économiste plus encore que pour l'historien politique. La police politique a généralement peu parlé au public, et s'est exercée en secret. Quelques-unes des mesures prises font cependant connaître mieux que de longs commentaires quel était l'état du pays. Ainsi une ordonnance de 1801, rendue en exécution d'un arrêté des consuls, rappelle « qu'aucune diligence partant à jour fixe ne pourra voyager qu'elle n'ait quatre soldats commandés par un caporal sur l'impériale, et qu'elle ne soit accompagnée, la nuit, de deux gendarmes au moins. » Il y a loin de là à la sécurité que présentent actuellement nos routes. C'est à peine, du reste, si de loin en loin quelques ordonnances contre les attroupements viennent rappeler que la capitale était troublée par les événements politiques; encore souvent ces mesures politiques mêmes peuvent-elles intéresser l'économiste au plus haut point, et il est assez curieux de voir ordonner de disperser et poursuivre comme fauteurs d'attroupement ceux qui se présentaient à la Banque de France en novembre 1805 pour recevoir le montant de billets payables au porteur. « Le conseiller d'État chargé du quatrième arrondissement de la police générale de l'empire, ordonne ce qui suit : Art. 1er. Il est défendu à tout individu de se présenter à l'avenir, et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, devant la Banque, sous prétexte d'y échanger ses billets. Art. 2. Tout individu qui contreviendra à l'article 1er sera considéré comme fauteur d'attroupement, etc. » Ainsi le gouvernement, qui avait mis la main sur les fonds, se servait du prétexte des attroupements, pour repousser par la force les créanciers légitimes qui venaient demander à la Banque le remboursement des valeurs qu'ils lui avaient confiées.

Le retour périodique de certaines ordonnances montre combien les populations nombreuses sont esclaves de leurs habitudes : les promenades catholiques du carnaval et de Longchamps ont été reprises avant même la réouverture des églises ; et la première mesure de M. Réal, en prenant possession de la préfecture de police au nom de l'empereur le 20 mars 1815, est de rendre une ordonnance pour régler le défilé des voitures allant le lendemain à Longchamps. On retiendrait difficilement un sourire en

parcourant les dispositions toujours les mêmes prises à chaque époque pour fêter d'une manière analogue les puissances du jour; c'est à peine si, dans le style employé, on peut trouver quelques différences qui puissent caractériser chaque époque. Ainsi dans le beau temps de l'Empire il est dit, d'une manière impérieuse : *Les habitants illumineront la façade de leurs maisons.* Sous la Restauration, les habitants de Paris sont seulement invités à illuminer, et depuis la révolution de Juillet, on a laissé à chacun l'initiative de son enthousiasme.

Les ordonnances qui se rattachent aux questions économiques sont tellement nombreuses, que l'espace nous manque pour indiquer même leur portée; nous ne pouvons toutefois nous empêcher de mentionner celle du 4 novembre 1801, qui montre les embarras d'exécution qu'entraîne l'établissement du régime prohibitif. Afin de mettre en vigueur l'arrêté des consuls qui prohibait la vente des marchandises anglaises, il est enjoint à tout fabricant, négociant, marchand, commisssionnaire, dépositaire et autres, demeurant dans le département de la Seine, de faire, dans un délai de quinze jours, la déclaration des basins, piqués, mousselines, toiles, draps et velours de coton qu'ils pourront avoir chez eux, afin qu'on y appose l'estampille de la nationalité. Il est douteux qu'à aucune époque des déclarations semblables aient pu être faites avec quelque régularité; mais ce qu'il y a de certain, c'est que de nos jours, avec le développement des affaires commerciales, personne ne pourrait avoir la pensée de rien prescrire de semblable.

Pour les professions qui sont restées jusqu'à présent réglementées, il suffit de se reporter au texte même des ordonnances encore en vigueur, pour se convaincre qu'une grande partie de leurs dispositions sont devenues inapplicables, et que la liberté se substitue graduellement de fait à la réglementation écrite; nous nous bornerons à renvoyer à ce qui concerne l'obligation imposée en vain de conduire toute denrée alimentaire sur les halles et marchés, et aux règlements du commerce des vins ou du charbon, ou des professions de boucher et de boulanger. On trouve à la fin du troisième volume le tableau complet de la taxe officielle du pain dans Paris pendant cette période de quarante-quatre ans, et il peut être intéressant de le consulter, notamment lorsque l'on veut comparer le taux des salaires à différentes époques [1].

[1] *Tableau de la taxe officielle du pain à Paris; prix le plus haut et prix le plus bas dans chacune des années de* 1801 *à* 1844 *pour le pain de deux kilogrammes en première qualité.*

| | | f. c. | | | f. c. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1801 | 1er janvier au 5 mai, plus bas.. | » 60 | 1812 | Janvier | » 80 |
| | Septemb. à novemb., plus haut | » 85 | | Avril | » 90 |
| 1802 | Janvier à juillet | » 90 | 1813 | Avril | » 90 |
| | Août | » 75 | | Novembre | » 70 |
| 1803 | Janvier à mai | » 70 | 1814 | Janvier à juin | » 65 |
| | Juin à décembre | » 60 | | Juin à décembre | » 60 |
| 1804 | Janvier | » 60 | 1815 | Août | » 55 |
| | Juillet | » 45 | | Décembre | » 70 |
| 1805 | Toute l'année | » 60 | 1816 | Janvier à avril | » 75 |
| 1806 | Toute l'année | » 60 | | Octobre | » 90 |
| 1807 | Toute l'année | » 70 | 1817 | Janvier à mai | » 90 |
| 1808 | Avril | » 70 | | Mai à décembre | 1 »» |
| | Août | » 60 | 1818 | Janvier | 1 »» |
| 1809 | Toute l'année | » 60 | | Août | » 70 |
| 1810 | Juin | » 60 | 1819 | Janvier | » 65 |
| | Novembre | » 70 | | Août | » 60 |
| 1811 | Janvier à novembre | » 70 | 1820 | Janvier à avril | » 60 |
| | Novembre à décembre | » 75 | | Août | » 80 |

De nouveaux moyens de transport ont appelé l'intervention de la police; ainsi de nombreuses ordonnances se sont succédé depuis 1828 sur les voitures de transport en commun dites *omnibus*; et des ordonnances plus nombreuses encore, et surtout beaucoup plus compliquées, ont été promulguées depuis 1837 pour la police et les tarifs des chemins de fer.

Nous signalerons en terminant comme étant au nombre des plus utiles informations que chacun peut chercher dans la publication due à M. Gabriel Delessert, les renseignements donnés sur les substances vénéneuses, et en particulier sur les champignons; et aussi les instructions rédigées par les hommes les plus compétents, sur les soins à donner aux noyés et aux asphyxiés. H. S.

Sur la condition des laboureurs et des ouvriers belges, *et sur quelques mesures pour l'améliorer*; par J. Arrivabene. Bruxelles, 1845, in-8°, 75 pages. — Lettre a M. le comte J. Arrivabene sur la condition des travailleurs, suivie d'un *Mémoire sur les assurances contre l'incendie*; par Charles de Brouckere. Liège, 1845, in-8°, 77 pages.

Voilà deux opuscules qui touchent à des questions vivement débattues, et pour lesquelles on a trouvé les solutions théoriques les plus diverses. Nous disons solutions théoriques, car, dans la pratique, les problèmes qui touchent à la production présentent des écueils et des difficultés qui ne se rencontrent point dans le domaine des idées purement spéculatives. Aussi les hommes qui s'occupent sérieusement de l'amélioration du sort des classes laborieuses commencent-ils par étudier les divers ordres de faits qui se rattachent à la production et à la distribution des richesses. C'est ainsi qu'ont fait MM. Arrivabene et de Brouckere en examinant la condition d'une certaine classe de travailleurs. M. Arrivabene, un des rédacteurs du *Journal des Economistes*, et dont la réputation est fondée sur d'utiles travaux, a examiné, dans la brochure que nous avons sous les yeux, la condition des laboureurs et des ouvriers belges.

| | | f. c. |
|---|---|---|
| 1821 | Janvier à mars | » 80 |
| | Décembre | » 60 |
| 1822 | Janvier à mars | » 60 |
| | Juin | » 50 |
| 1823 | Juin | » 65 |
| | Octobre | » 55 |
| 1824 | Janvier à avril | » 55 |
| | Septembre | » 64 |
| 1825 | Février | » 55 |
| | Août | » 70 |
| 1826 | Février à août | » 57.5 |
| | Décembre | » 62.5 |
| 1827 | Janvier à avril | » 60 |
| | Décembre | » 82.5 |
| 1828 | Juin | » 67.5 |
| | Décembre | » 97.5 |
| 1829 | Juin | 1 05 |
| | Décembre | » 80 |
| 1830 | Mars à juin | » 75 |
| | Novembre | » 82.5 |
| 1831 | Avril et mai | » 75 |
| | Septembre à novembre | » 85 |
| 1832 | Juillet | » 87.5 |
| | Décembre | » 60 |
| 1833 | Juillet | » 62.5 |
| | Novembre et décembre | » 55 |
| 1834 | Janvier à mars | » 55 |
| | Décembre | » 60 |
| 1835 | Janvier à mai | » 60 |
| | Novembre | » 52.5 |
| 1836 | Février et mars | » 52.5 |
| | Novembre | » 60 |
| 1837 | Mai | » 55 |
| | Décembre | » 65 |
| 1838 | Janvier à mars | » 65 |
| | Décembre | » 80 |
| 1839 | Février | » 75 |
| | Octobre | » 90 |
| 1840 | Janvier et février | » 85 |
| | Novembre | » 60 |
| 1841 | Avril à juin | » 54 |
| | Octobre | » 72 |
| 1842 | Septembre | » 76 |
| | Décembre | » 58 |
| 1843 | Mai | » 58 |
| | Octobre | » 74 |
| 1844 | Juillet | » 72 |
| | Décembre | » 62 |

L'auteur, avant d'aborder d'une manière spéciale la matière qui fait l'objet de son travail, se livre à des considérations sur l'augmentation progressive de la valeur des terres en Belgique, sur l'élévation du prix des fermages et du taux du blé, base essentielle de la nourriture de l'homme. Il attribue à ces trois circonstances le malaise économique qui pèse sur la Belgique, et il pense que, pour diminuer d'une manière constante le haut prix des denrées alimentaires, il faudrait pouvoir en rendre la production plus facile à l'intérieur, et tirer les plus fortes portions possibles de ces denrées de l'extérieur.

Pour étendre les cultures et rendre productives les terres qui sont en friche, il faut de nouveaux capitaux. Ces capitaux ne s'obtiennent que par l'épargne, et lorsqu'ils sont créés, il faut leur imprimer la direction la plus favorable à la production pour qu'ils se portent vers l'exploitation du sol. C'est ainsi qu'on augmente la masse des denrées alimentaires à l'intérieur. Quant à l'extérieur, il faut écarter toutes les entraves qui s'opposent à l'importation des subsistances. On voit que ce sont l'abondance et le bon marché des choses, et surtout des denrées alimentaires, qui doivent faire la base de la prospérité du peuple, et le but vers lequel tout gouvernement éclairé doit tendre.

Les réformes proposées par M. Arrivabene ont un double caractère; elles appartiennent à l'ordre moral et à l'ordre matériel. Instruire le peuple, ennoblir ses goûts, épurer ses mœurs, voilà la tâche la plus difficile. Dans l'ordre matériel, il faut assainir les villes et les habitations, leur donner de l'air, de l'eau et de l'ombre, paver les rues, dessécher les marais, créer un système d'irrigation, ériger des fontaines, instituer des établissements de prévoyance et d'assurance, etc. En défrichant les bruyères, et en mettant les communaux en valeur, on donne naissance à de petits fermiers, et l'on favorise la division de la propriété dans de certaines limites. Dans ces différentes améliorations, l'intervention du gouvernement ne doit pas être absorbante; mais l'auteur pense néanmoins que, dans certains cas, elle est nécessaire et produit d'excellents résultats. « Nous verrions, par exemple, dit-il, avec satisfaction, qu'une loi réglât la manière dont doivent être bâties les maisons destinées à loger les ouvriers. On ne permet pas à un individu, dans une ville, de donner à la façade de sa maison une forme qui soit contraire aux règles de l'architecture, ou de la badigeonner en rouge ou en noir, et l'on tolère que des spéculateurs bâtissent des quartiers entiers sans aucun égard pour les besoins et le bien-être de ceux qui doivent les habiter! On voit avec indifférence, ce qui en Belgique a lieu presque partout où l'on défriche des bois, le pays se couvrir de maisons qui, si l'on considère la nature du climat et le degré de civilisation, sont inférieures aux huttes des sauvages. »

M. Arrivabene pense aussi qu'il faudrait, à l'exemple de l'Angleterre et de l'Allemagne, avoir recours à l'émigration pour le trop-plein de la population belge. Il veut que le gouvernement s'en occupe, qu'il aide les efforts des citoyens, et qu'il agisse directement lui-même.

Dans ses considérations sur le sort des ouvriers des manufactures, l'auteur fait ressortir quelques faits particuliers aux usines de M. Biolley. « Vous employez, dit-il à ce manufacturier, 1,500 ouvriers, et vous n'avez bâti pour eux que cinquante ou soixante maisonnettes. Je vous ai demandé pourquoi vous n'en augmentiez pas le nombre au point de les loger tous. Vous m'avez répondu que la fabrication du drap pouvant tourner à mal, il y aurait imprudence à engager un fort capital dans une entreprise semblable. Mais il me paraît qu'un tel événement est hors de toute prévision. Les draps ne sont point un objet de luxe, une superfluité qui puisse passer de mode d'un moment à l'autre. On en voit au contraire l'usage se répandre même dans les pays méridionaux. Et vous savez bien que lorsqu'une industrie est établie depuis longtemps sur un point donné du pays, elle y acquiert des avantages spéciaux qui lui donnent une supériorité marquée sur les nouvelles fabriques que l'on élèverait ailleurs

dans le but de lui faire concurrence. Il me semble donc que vous pourriez étendre sans inconvénient à un plus grand nombre d'ouvriers le bienfait d'un bon logement. — Tout ce que j'ai dépensé pour loger convenablement mes ouvriers (disait M. Thomas Ashton, manufacturier anglais, dans une réunion publique), m'a été rendu avec usure. Plus sains, plus dispos, plus vigoureux, ils ont travaillé avec plus d'ardeur, et ils ont produit davantage. »

M. Arrivabene voudrait aussi qu'on réduisît en Belgique le travail des enfants dans les manufactures, et qu'on imitât sous ce rapport la France, l'Angleterre, la Prusse et quelques autres pays. L'auteur, sans s'expliquer sur la durée du travail des enfants, dit qu'elle doit être proportionnée aux forces des jeunes travailleurs. Il faut procurer à ceux-ci le bienfait de l'éducation. Ce qu'on a trouvé jusqu'ici de plus praticable, c'est de séparer les enfants en deux escouades, de faire travailler l'une six heures dans la matinée, l'autre six heures à partir de midi, et de les envoyer à l'école dans un ordre inverse.

Telles sont les vues principales de M. Arrivabene pour l'amélioration de la situation des classes ouvrières. Sa brochure se termine par une enquête sur l'état des laboureurs de la commune de Gaesbeck, et par une lettre de l'auteur à M. Senior. Cette enquête a déjà été publiée plusieurs fois, entre autres dans les actes du Parlement anglais, ensuite à la fin de trois rapports présentés au gouvernement anglais par les commissaires des pauvres, dans le but de lui montrer avec quelle économie, comparativement à l'Angleterre, les secours aux indigents sont distribués en Belgique. C'est une monographie très-curieuse et qui peut servir de modèle à des travaux plus étendus de ce genre.

M. Charles de Brouckere a adressé à M. Arrivabene une lettre sur la brochure dont on vient de lire une analyse sommaire. Cette lettre renferme en général la confirmation des vues et des idées de M. Arrivabene. M. de Brouckere y dit quelles sont les améliorations qu'il a été à même d'introduire dans la situation des ouvriers des usines qu'il dirige. Il donne des détails sur une Caisse d'épargne qu'il a fondée à la Vieille-Montagne.

M. de Brouckere n'est pas d'accord avec M. Arrivabene sur le travail des enfants dans les manufactures. « Ils sont chez nous, dit-il, assujettis à la règle commune ; ils travaillent dix heures. Seulement leur occupation est saine et peu fatigante : tantôt en plein air, tantôt abrités, suivant le temps, elle se borne à briser les vieux creusets et à rassembler les parties qui n'ont pas été vitrifiées par l'action du feu. » M. de Brouckère veut qu'on assure la subsistance des familles avant de faire des machines à lire et à écrire de leurs soutiens indispensables. « Le salaire de mes ouvriers, dit-il plus loin, suffit largement aux besoins des familles peu nombreuses ; mais la condition du travailleur est misérable quand il a six, sept et parfois huit enfants, aussi longtemps que l'aîné ou les aînés ne peuvent lui venir en aide. Cependant les ouvriers de la société de la Vieille-Montagne sont généralement mieux rétribués que les autres travailleurs ; ils ont en outre l'avantage d'un travail toujours égal. Chez nous, on ne connaît pas les journées de cinq et de six quarts, qui épuisent les forces, ruinent la santé ; on n'y connaît pas davantage le chômage. Chacun y est occupé, sans interruption, pendant toute l'année. Le charpentier, le maçon et le batelier lui-même n'interrompent leur travail que les dimanches, les jours de fêtes consacrées par le concordat, et deux ou trois jours de fêtes locales. Si, malgré cette supériorité de condition, je rencontre des familles qui ont besoin du secours de leurs enfants pour subsister, combien ce besoin ne doit-il pas être plus général, plus impérieux ailleurs ! » M. de Brouckere se place à un autre point de vue que M. Arrivabene : il veut avant tout assurer l'existence matérielle des travailleurs, lors même que pour arriver à ce but on s'exposerait à d'autres inconvénients. Toutefois, il pense qu'en trouvant un remède au chômage volontaire, il serait facile de soulager dans une certaine mesure les jeunes

travailleurs. « Les maîtres devraient seulement trouver, dit-il, des curés qui, en annonçant en chaire les offices de la semaine, eussent assez de charité pour dire que la messe n'est pas obligatoire tel ou tel jour de fête supprimée, et, tout en engageant celles de leurs ouailles qui vivent dans l'aisance à assister au saint sacrifice, pour recommander aux ouvriers le travail, pour leur en faire une obligation. Les curés et les maîtres pourraient ainsi obtenir la suppression du chômage de vingt jours au moins par année, et vingt jours de travail des pères compenseraient cinquante jours de travail des enfants. Il y aurait ainsi, pour les derniers, une économie de soixante-dix jours qui pourraient être répartis sur l'année entière. Ainsi encore on arriverait à mettre vos idées en pratique dans un grand nombre de cas, sans empirer la condition des pères de famille. »

Enfin M. de Brouckere pense avec M. Arrivabene que les établissements de prévoyance, et particulièrement les caisses d'épargne, sont un des meilleurs moyens pour améliorer la situation des classes laborieuses. Tous les économistes qui ne se jettent pas dans les utopies et qui étudient sérieusement les faits, partagent cette opinion. Il est vrai que l'épargne n'est pas toujours facile; mais les nombreuses caisses d'épargne qui existent aujourd'hui prouvent qu'elle n'est pas impossible, et que les ouvriers sobres, économes et laborieux parviennent à faire des économies. Les deux brochures dont nous venons de rendre compte fournissent un utile contingent d'idées pour la solution d'une des questions les plus controversées de notre temps. Elles sont faites par des hommes qui ont étudié les faits, et qui joignent aux notions pratiques de précieuses connaissances théoriques.

De l'Émancipation des noirs, ou *Lettres à M. le duc de Broglie sur les dangers de cette mesure*, par M. Petit-Baroncourt[1]. — Situation des esclaves dans les colonies françaises, par M. Rouvellat de Cussac[2].

Battus dans les Chambres, les avocats de l'esclavage colonial se trouvent réduits à noircir le papier de leurs doléances et de leurs protestations. Dans cette guerre d'embûches, ils se livrent à toutes les manœuvres de la tactique des intérêts. A les entendre, l'esclavage et les excès qu'il entraîne leur sont en horreur; ils sentent s'émouvoir leurs entrailles paternelles, et il n'est pas de négrophile qui s'épuise en paroles plus sympathiques. Mais soulevez ce masque philanthropique, et vous verrez apparaître dans leur hideuse nudité les véritables sentiments de ces apôtres zélés de l'humanité. Ils croient donner le change à l'horreur instinctive de toutes les âmes généreuses pour ce grand crime de la civilisation, et ils prétendent cumuler, aveugles qu'ils sont, les honneurs de la bienfaisance avec les profits secrets de la dissimulation. Ils ne réprouvent l'esclavage que pour le mieux maintenir; ils ne sont hommes compatissants que pour être maîtres plus assurés.

Leurs théories de rechange ne peuvent avoir de prétentions qu'à la plume d'avocats complaisants ou de défenseurs aveuglés. C'est dans cette dernière catégorie que nous avons le regret de ranger l'auteur des Lettres à M. le duc de Broglie; le plaidoyer est spécieux, la forme souvent heureuse, mais il n'est pas de mérite au monde qui puisse justifier une mauvaise cause. L'auteur a beaucoup critiqué le lumineux rapport de la commission des affaires coloniales, sans rien invalider des opinions qui y étaient soutenues; il n'a fait qu'accumuler des chiffres auxquels il est facile d'opposer d'autres chiffres, des arguments puisés dans des rapports qui sont un arsenal pour des arguments contraires. Qui ne sait cependant que la statistique n'est trop souvent qu'un Protée docile qui montre un visage différent, selon la volonté de chacun? Quant à un appel aux simples lumières du bon sens et à la vérité en elle-même, il

[1] Un volume in-18, chez Amyot.
[2] In-8° de 260 pages, chez Pagnerre.

n'en est pas question dans cette triste publication. Pour remédier à tous les maux, l'auteur a imaginé je ne sais quel système de patronage dont voici la disposition principale : « Le propriétaire patron conserve les mêmes droits que *précédemment* au travail, aux services de toute nature, et au respect de ses travailleurs patronés, et il ne saurait vendre tout ou partie de son habitation, de ses terres et de ses usines, sans y comprendre les noirs patronés, qui ne peuvent en être détachés. » Il n'est pas possible de revêtir le régime actuel d'un déguisement plus transparent et d'une confirmation plus naïve. Cet article ne nous laisse plus rien à ajouter, et nous livrons au lecteur le soin d'en tirer la conclusion.

Nous avions besoin de la lecture du livre de M. Rouvellat de Cussac pour reposer nos yeux d'un si affligeant spectacle. Voici du moins une œuvre de bonne foi et de clairvoyance. L'auteur, ancien conseiller aux Cours royales de la Guadeloupe et de la Martinique, a été mieux placé que personne pour pénétrer dans les mystères de la société coloniale, et toucher du doigt cette plaie vive qui saigne depuis trois siècles. Le spectacle des faits multipliés qui se sont succédé longtemps sous ses yeux lui a inspiré une pitié profonde et une ardente sympathie pour la race proscrite. Il en est résulté un livre vrai et animé, où l'on peut trouver d'excellents renseignements puisés aux sources les plus authentiques. Le rôle de la magistrature coloniale, et l'exécution de l'ordonnance sur la protection des esclaves, confiée aux officiers du ministère public, ont fourni à l'auteur des réflexions dont l'administration pourrait heureusement profiter. Il a montré combien sont chimériques les craintes que l'émancipation pourrait exciter dans certains esprits timorés, et que le maintien de la servitude impose à la métropole des sacrifices sans nulle compensation, et accompagnés des effets les plus funestes pour nos possessions coloniales.

Comme base de l'émancipation future, M. de Cussac admet le principe du rachat forcé, en lui donnant une salutaire extension. C'est ainsi que l'auteur déduit les avantages de ce mode d'affranchissement : « Cette mesure faciliterait le moyen d'arriver à l'émancipation générale, et tendrait à diminuer ce froissement des interêts, tant redouté, et elle ne peut raisonnablement être considérée comme le principe d'aucun désordre. Il est naturel de penser que l'on n'aurait point à craindre que l'esclave qui se rachèterait ne fût point assez mûr pour la liberté ; il est très-probable qu'il n'en ferait point un mauvais usage.

« Le premier effet du rachat forcé ainsi conçu, serait d'améliorer promptement la population esclave, en créant pour elle l'avenir. Cette mesure la rendrait prévoyante, économe, laborieuse et plus morale. Ce serait pour elle un principe d'activité et de vertus, dont les effets se feraient promptement ressentir.

« Le principe du rachat forcé ne doit donc pas se borner à donner à l'esclave le droit de se racheter lui-même, il faut lui donner toute l'extension dont il peut être naturellement susceptible ; et on doit l'attribuer au père et à la mère en faveur de leurs enfants, et à ceux-ci en faveur de leurs père et mère ; au frère et à la sœur en faveur du frère et de la sœur ; à l'oncle et au neveu en faveur de l'un et de l'autre ; enfin à la femme et à l'homme libres, en faveur de la femme et de l'homme esclaves, avec qui ils auraient eu des rapports dont il serait provenu des enfants. Cette mesure, si conforme à l'humanité, tendrait à diminuer le nombre des malheureux, et, comme je l'ai dit, amoindrirait les difficultés de l'indemnité.

« Cette extension donnée à la faculté du rachat forcé, serait aussi un principe d'activité et d'économie chez un grand nombre d'individus libres de couleur. Elle pourrait faire le bonheur de beaucoup d'entre eux, que l'heureuse circonstance d'un changement d'état de la femme dont ils ont fait choix, et même l'espérance de l'y faire arriver, détermineraient à former des unions avouées par la religion et par la loi civile. L'esclave lui-même pourra consentir à unir son sort à celui d'une femme, lorsqu'il pourra utilement s'occuper de son avenir et de celui de ses enfants, et que son maître

ne pourra plus l'en séparer, sans lui laisser l'espoir de la retrouver et de l'attacher à lui indissolublement.

« Cette extension donnée au rachat forcé ferait plus encore, elle sauverait quelques malheureux du désespoir, et pourrait prévenir des crimes affreux auxquels les refus du maître peuvent dans ces cas quelquefois les entraîner, ainsi que cela s'est vu. »

Nous engageons les personnes qui voudraient se mettre au courant de la question de l'émancipation des noirs, à se reporter au livre de M. de Cussac. Il n'est pas de meilleur guide pour trouver la vérité dans un sujet qui a été si souvent défiguré par l'intérêt et envenimé par la passion. L'auteur a considéré sa tâche comme un apostolat. Il a dit ce qu'il a vu avec une droiture à laquelle on ne saurait trop rendre hommage, et qui respire dans ces nobles paroles :

« Lorsqu'en entrant dans la vie on reçut pour première inspiration l'amour de la vérité et de la justice, lorsque dès sa jeunesse on se consacra tout entier à leur culte, et qu'on fut toujours prêt à se dévouer pour elles, on ne ment point à soixante-trois ans. Au bout de ma carrière, je touche au seuil d'une autre vie dont j'aperçois déjà la porte entr'ouverte pour moi. Si j'osais trahir la vérité, Dieu, qui hait le mensonge, ne tarderait pas à m'en punir. »

M. M.

Die Nothwendigkeit grosser deutscher Kolonien und Kriegs-flotten (*Nécessité pour l'Allemagne d'avoir des colonies et une marine militaire*), par H. V. — Brochure in-8°, Leipsick, 1845.

L'Allemagne porte aujourd'hui ses vues vers la fondation de colonies et la création d'une marine pour occuper cette activité qui tourmente les populations et qui, faute de se dépenser dans des entreprises utiles, menace le pays d'inévitables dangers. Le paupérisme, selon M. V, s'étend en Allemagne ; les colonies fourniraient le meilleur moyen pour le combattre en permettant de verser au dehors une population exubérante, qui, restant unie d'intérêt avec la mère patrie, la soulagerait sans l'affaiblir ; autrement les émigrations, devenues inévitables, iront enrichir et fortifier des nations étrangères. L'émigration allemande, telle qu'elle s'opère depuis longtemps, est donc le troisième argument que fait valoir l'auteur à l'appui de sa proposition. Il démontre quel grave préjudice elle a porté à la nation germanique, et quelles craintes elle doit faire naître pour l'avenir. Les conséquences qu'il tire de ses calculs ne sont peut-être pas exemptes d'exagération ; mais les chiffres en eux-mêmes éveillent l'attention et l'intérêt.

Il semble que les Allemands de nos jours aient conservé les goûts nomades des Germains leurs ancêtres, que Tacite nous représente errant dans leurs vastes contrées, et arrêtant, pour un espace de temps toujours fort limité, leurs chariots couverts de peaux là où un champ, une source, une forêt captivait passagèrement leur humeur inconstante. — *Ubi fons, campus, nemus placuit, consistunt.* — Ce n'est plus tout à fait le cas des Allemands ; le chariot, quelque bien couvert qu'on puisse le supposer, leur paraîtrait sans doute une habitation très-peu confortable ; ils consentent donc assez volontiers à se bâtir des demeures fixes, mais c'est à la condition de les quitter à la première occasion favorable, et les individus, les familles, les villages entiers abandonnent avec une singulière facilité les lieux qui ont vu leur naissance, pour aller chercher fortune sous d'autres cieux. L'émigration allemande rayonne dans tous les sens : elle se dirige vers le nord, l'est, puis au sud depuis que nous avons fait la conquête de l'Algérie, mais surtout vers l'ouest, appelée par l'immense et riche territoire des États-Unis. Elle va peupler la Hongrie et la Transylvanie; elle envoie annuellement des contingents assez forts dans les contrées les moins populeuses de la Prusse. Dans ces deux cas, les émigrés ne sont pas entièrement perdus pour l'Allemagne, mais ce n'est que le plus petit nombre qui suit l'une ou l'autre de ces routes. Les marchands de Brême et de Hambourg en ont transporté au delà des mers, les

premiers 123,685 de 1832 à 1842, les seconds 10,605 de 1836 à 1841. L'émigration annuelle peut être fixée approximativement à 60,000, et certaines statistiques représentent par les chiffres suivants la population des émigrés allemands maintenant établis à l'étranger :

| | |
|---|---|
| Dans les provinces prussiennes non allemandes et dans les gouvernements russes voisins de la Baltique | 3,000,000 |
| Grand-duché de Posen | 400,000 |
| Hongrie et Transylvanie | 1,000,000 |
| Colonies de la Russie méridionale | 200,000 |
| Autres pays de l'Europe | 1,000,000 |
| Amérique du Nord | 5,000,000 |
| Amérique du Sud, Afrique, Océanie, Asie | 200,000 |
| Total | 10,800,000 |

Ce nombre prodigieux de 10 millions d'individus transplantés volontairement loin de leur patrie, cause une juste surprise; mais l'étonnement augmente encore lorsque l'on compare la population de l'Allemagne avec celle de la plupart des autres pays de l'Europe. On voit en effet que par mille carré

| | | |
|---|---|---|
| Le duché de Lucques compte | 8,400 | habitants |
| La Belgique | 8,022 | |
| L'Angleterre | 5,370 | |
| La Hollande | 4,992 | |
| L'Italie, en moyenne | 4,000 | |
| La France | 3,454 | |
| L'Allemagne | 3,135 | |

Ainsi l'Allemagne n'occupe que le septième rang dans ce tableau, et cependant les six contrées qui la précèdent sont loin de fournir un nombre d'émigrants aussi considérable.

Quelle que soit la cause de ce mouvement, on ne peut nier qu'il n'en résulte pour l'Allemagne une immense perte en hommes et en capitaux, et que, si la nation germanique fondait en effet de grandes colonies vers lesquelles il fût possible de les diriger, elle utiliserait à son profit des forces considérables qui vont annuellement augmenter la puissance de peuples rivaux.

Dans cette hypothèse, une marine militaire respectable serait une nécessité pour l'Allemagne. Elle en a d'ailleurs besoin dès ce moment pour protéger son commerce, qu'elle ne peut abandonner à la merci des étrangers. Cette opinion que l'Allemagne doit être une puissance maritime n'est point nouvelle ; c'était l'opinion de Wallenstein, qui, gouverneur du Meklenbourg en 1628, tourna spécialement ses vues vers la marine et consacra des sommes considérables à la construction de vaisseaux de guerre ; c'était l'opinion du Grand-Electeur, qui, malgré l'exiguité de ses Etats, d'une population de 2 millions d'habitants au plus, après treize années d'efforts, laissa en mourant douze frégates et un certain nombre d'autres bâtiments de moindre importance ; c'était enfin l'opinion du ministre du grand Frédéric, M. de Herzberg. D'ailleurs, à l'époque où l'Allemagne était la plus puissante nation de l'Europe, n'était-elle pas aussi au premier rang par sa marine? La fameuse Hanse, au moyen âge, ne couvrait-elle pas la mer de ses vaisseaux?

L'auteur anonyme de cet écrit apporte à l'appui de cette thèse beaucoup d'autres faits et entre dans des considérations où il nous est impossible de le suivre. Nous dirons seulement qu'après avoir peint à grands traits, dans ses derniers chapitres, l'insatiable ambition de l'Angleterre et de la Russie, et les dangers auxquels l'Allemagne, privée de marine militaire, doit être un jour exposée de la part de ces puissants voisins, il conseille aux gouvernements et aux peuples germaniques de s'unir chaque jour plus étroitement avec la France, dont les instincts généreux le rassurent pleinement.

L'auteur prévoit avec raison que l'opinion qu'il cherche à faire prévaloir rencontrera de nombreux contradicteurs ; il indique les principales objections qui peuvent lui être adressées, et il annonce qu'elles seront combattues et réfutées dans une seconde publication qui doit paraître incessamment.

# CHRONIQUE.

Paris, 15 septembre 1845.

Si à cette époque de vacances générales, la politique proprement dite sommeille, les faits économiques se produisent de toute part avec une abondance remarquable. Les puissances intéressées dans le Zollverein tiennent leur congrès, nos quatre-vingt-six conseils généraux émettent des vœux sur tous les points de la France; ici on publie des traités de commerce, là on proclame de nouveaux tarifs, et, chose inouïe, l'administration romaine arbore le pavillon de la liberté commerciale. Pendant qu'une question d'impôts soulève l'émeute à Madrid, nos guerriers d'Afrique ne rompent des lances que pour soutenir des théories de colonisation. A côté des coalitions d'ouvriers, surgissent d'autres coalitions aussi difficiles à apprécier, celles des propriétaires de houille dans le bassin de Saint-Étienne, celles des compagnies de chemin de fer. Si le retour des beaux jours a tranquillisé l'esprit public sur le sort des céréales, voici venir l'épidémie des pommes de terre dont vivent tant et tant de pauvres diables. Enfin l'on n'ose se demander si la série des désastres qui ont désolé cette saison touche à sa fin, et si le fléau de Dieu se contentera des ruines de Quebec, de New-York, de Smyrne, du Mourillon, de Bordeaux, de Monville!

La grande affaire du mois a été l'adjudication du chemin du Nord. Les compagnies rivales ont *fusionné* jusqu'au bout, MM. Rothschild frères, Hottinguer et compagnie, Laffitte, Blount et compagnie ont été seuls soumissionnaires, et ils sont naturellement restés adjudicataires. Le maximum de durée indiqué par la loi était de quarante et un ans. MM. Rothschild et compagnie ont consenti à un rabais de trois ans; ils exploiteront ainsi la voie du Nord pendant trente-huit ans. On dit l'affaire superbe. Il n'y a pas de mal à cela. Mais les personnes prudentes qui voudront faire des placements sérieux, feront bien d'attendre que la fièvre de l'agiotage se soit endormie ou qu'elle ait passé sur un autre point. D'ici à ce que les produits de l'exploitation aient donné une base certaine à la valeur des actions, un pareil trafic est l'affaire des joueurs : à eux les terribles émotions de la hausse et de la baisse; gare aux petits propriétaires d'épargnes difficilement accumulées! Ce n'est pas sans courir les plus grands dangers qu'on gagne cent pour cent dans le va-et-vient des actions, des promesses et des primes. L'épargne disparaît le plus souvent dans ces luttes plus familières au *loup-cervier* dont le métier consiste à surprendre les agneaux qui n'ont jamais plus d'instinct que ceux de Panurge. Les grands faiseurs supputent la valeur de ce qu'ils achètent et de ce qu'ils vendent; ils savent pourquoi ils achètent et pourquoi ils vendent; ils spéculent enfin. Les joueurs mêmes raisonnent leurs chances. Quant à la tourbe des souscripteurs, ils achètent parce qu'ils voient acheter, ils vendent parce qu'ils voient vendre; un seul coup de filet les enlace le lendemain, quand ils n'ont pas été pris la veille.

Avec la ligne du Nord a été adjugée la ligne secondaire de Fampoux à Hazebrouck. Le maximum de durée fixé par la Chambre était de 75 ans; la combinaison Rothschild, Hottinguer et Laffitte-Blount tenait à l'emporter; elle a fait un rabais de 37 ans. Mais une autre Compagnie, à la tête de laquelle se trouvent MM. O' Neil frères, s'est contentée de 49 jours de moins, et le chemin a dû lui être adjugé pour 37 ans 316 jours. Lorsque M. le ministre des travaux publics a proclamé ce résultat, un étonnement général s'est manifesté : les uns expliquaient le fait par une indiscrétion, les autres par une fusion déguisée.

Quoi qu'il en soit, M. le ministre des travaux publics a mis dans cette affaire une diligence très-remarquable. L'adjudication a eu lieu le 9 courant à 2 heures et demie; peu d'instants après, un courrier extraordinaire allait chercher à Eu la signature de l'ordonnance royale, nécessaire pour valider

l'adjudication, et les journaux publiaient vendredi soir cette ordonnance. Vingt-quatre heures ont à peine séparé l'instant de l'adjudication de celui de l'homologation. On a rapproché, non sans raison, cette précipitation de la lenteur que d'autres affaires ont eue à subir. La cote des actions du Nord a pu se trouver ainsi légalement dans les journaux du 13.

Maintenant, la ligne qui préoccupe les financiers et les spéculateurs qui les suivent, est celle de Paris à Lyon. Il y a huit compagnies, dit-on, prêtes non pas à concourir, mais à *fusionner*.

Nous avons en ce moment douze lignes de chemins de fer en exploitation et douze lieues ou embranchements en cours d'exécution. Treize autres lignes ou embranchements ont été votés dans la dernière session, et doivent être successivement concédés. Douze projets de loi relatifs à d'autres chemins de fer sont restés à l'état de rapport à la clôture de la session ; enfin, dix-sept lignes principales sont à l'étude et projetées. En comptant cette dernière catégorie, la longueur de toutes ces lignes serait de 6,569 kilomètres ou 1,642 lieues, dont 776 kilomètres ou 194 lieues en exploitation, 1,451 kilomètres ou 363 lieues en cours d'exécution, 2,408 kilomètres ou 602 lieues à concéder, et 1,934 kilomètres ou 483 lieues pour les projets laissés à l'état de rapport.

Le capital engagé dans les douze lignes en exploitation est de 245 millions, dont 174 pour la valeur nominale des actions, et 71 millions provenant d'emprunts ou de subventions. Ce capital sera de 610 millions quand on aura construit les lignes en cours d'exécution; il sera de 1,400 millions environ quand on aura construit les treize lignes ou embranchements votés dans la dernière session, et probablement de 3 milliards si l'on exécute les lignes étudiées ou projetées. Il faudra que le revenu national augmente de 150 à 200 millions par an, pour que ce capital n'ait pas été dépensé en pure perte. Est-il permis de croire que la diminution apportée par les progrès de la circulation dans tous les frais de production donnera assez d'élan à l'industrie pour couvrir un pareil intérêt de 6 à 8 pour 100? Toujours est-il que ces chiffres sont modestes en présence des 129 Compagnies qui se sont formées en Angleterre dans ces trois dernières années au capital formidable de *onze milliards*. Mais pour Dieu, soyons tous bons amis, et conservons la paix.

— Quel système suivra-t-on pour la colonisation de l'Algérie? La question est à l'étude depuis un assez grand nombre d'années. Mais aujourd'hui, ce ne sont plus de simples particuliers, ce sont les gouverneurs eux-mêmes de la grande colonie qui proposent des plans. M. le général Bugeaud et M. le général Lamoricière ont chacun le leur. Le premier veut la colonisation parcellaire, au moyen de soldats laboureurs; le second penche pour les grandes exploitations, qui attireront les grands capitaux, qui à leur tour attireront des populations après eux. M. Bugeaud demande à l'État la bagatelle de 350 millions ; M. Lamoricière se contente de beaucoup moins, et se borne à demander un minimum d'intérêt pour engager les capitaux à s'aventurer sur la côte d'Afrique. Jusqu'à présent, le gouvernement ne s'est point encore prononcé, et cette question sera sans doute l'occasion d'un des plus graves débats de la session prochaine.

—La treizième session du congrès scientifique s'est tenue cette année à Reims. Une question d'économie commerciale a eu les honneurs de trois séances, sous la présidence de M. de Bussières. Sur la proposition de M. Jobard, de Bruxelles, vice-président de la section d'industrie et de législation, les cinq propositions suivantes ont été adoptées, touchant les marques de fabrique : 1° Les marques d'origine, obligatoires; 2° les marques de qualité, facultatives; 3° l'estampille du détaillant, obligatoire; 4° le timbre de la cité pour légalisation de la marque du fabricant, facultatif; 5° le timbre du gouvernement, pour légalisation du timbre de la cité, pour le commerce extérieur, également facultatif.

M. Léon Faucher, de Paris, MM. David, Henriot, Lecointre, de Reims, ont défendu le principe de liberté. MM. Gaillard, Croutelle neveu, Jobard, défendaient le système de la prévention réglementaire appliquée à la fabrication. Quelques journaux, en annonçant ce fait, et en se félicitant du résultat obtenu par M. Jobard, ont ajouté : « C'est la première fois que l'ancienne école se trouve aux prises avec la nouvelle, qui demande des restrictions à la liberté du commerce et de l'industrie. » Cette prétendue nouvelle école s'appelait l'école mercantile; elle est fille de la balance du commerce et sœur des monopoles et des priviléges. Quesnay et les physiocrates l'attaquèrent; Turgot et Adam Smith

l'ont vaincue dans les livres. Félicitons-nous que leurs doctrines aient eu à Reims d'habiles interprètes.

— L'éloquente voix de M. de Lamartine a retenti de nouveau dans le Conseil général de Saône-et-Loire au sujet des enfants trouvés. On ne peut avoir la prétention de juger son rapport en quelques mots. Qu'il nous soit seulement permis de rappeler que l'honorable député, tout en ayant l'air de fixer son regard sur les faits, l'élève dans l'idéal, et qu'il n'a pas toujours su démêler les notions de cette véritable charité, qui veut prévenir les naissances illégitimes et resserrer le goufre des hôpitaux. M. de Lamartine part de ce principe, que ceux qui pensent comme lui ont seuls du cœur et de la noblesse dans l'âme. Cette manière de faire convient aux avocats pour le gain d'une cause; on doit la dédaigner quand on examine sérieusement une question sociale.

—*La Démocratie pacifique* s'occupait un jour (le 20 août) de la vie future ; elle usait de son droit. Voici son thème, qui était encore dans son droit : —Tout va si mal, qu'il est impossible que cela n'aille pas mieux; donc les sociétés ont soif de progrès. Si les sociétés ont soif de progrès, elles ont soif du nôtre, c'est évident : c'est notre religion, et nous invitons tous les hommes religieux « à lier, comme nous, leur vie future individuelle à la vie future sociale », c'est-à-dire que nous les engageons à s'abonner. — Cette demande est légitime : tous les journaux la font à leur manière; nous n'y trouvons rien à redire. Mais le même socialiste décoche en passant aux économistes un trait bien malin dont nous ne voulons pas priver nos lecteurs : « Oui, dit-elle, lorsque nous voyons, malgré les stériles études des économistes, l'anarchie industrielle grandir chaque jour, les coalitions se former... » Et ainsi de suite pendant quarante lignes. Les économistes font cette humble demande aux démocrates pacifiques : Messieurs, ne voit-on pas tout cela et bien d'autres choses encore, malgré les fécondes études des socialistes, et la magie des formules qu'ils emploient?

Quelques jours après, le 24 août, le même journal nous annonçait que, dans quelques années, l'école sociétaire aurait montré, dans un institut d'enfants, ce que c'est que l'éducation attrayante et intégrale : « Ce sera, ajoutait-elle, le tableau miniature de l'harmonie terrestre. » Bravo, messieurs ; voilà ce qui s'appelle parler : qui verra, croira. N'oubliez pas, toutefois, qu'en matière d'enseignement tant vaut l'homme, tant vaut l'institution, et que ce qui fera réussir votre institution sociétaire, s'il réussit, prouvera plutôt l'habileté du chef que la bonté de la méthode.

— Le *Moniteur industriel* défend la liberté du travail contre les arguments de la *Démocratie Pacifique* et de la *Réforme*. Le *Moniteur industriel* n'oublie pas sans doute que toutes les libertés sont corrélatives. Comment va-t-il faire pour admettre la liberté de l'industrie et pour repousser la liberté du commerce?

— L'esprit de protection industrielle se lie en Hongrie avec l'esprit de nationalité surexcité par les exigences de la noblesse. Voici un singulier trait de mœurs économiques que nous trouvons dans les aménités de MM. les étudiants hongrois. On lit dans une correspondance du *Journal de Francfort* :

« Plusieurs marchands et fabricants revenus de la foire de Spa, en Hongrie, se sont plaints amèrement de la conduite pleine de rudesse tenue pendant la foire par les étudiants réformés de cette ville. C'est surtout aux marchands de Vienne qu'ils en voulaient ; ils entraient dans leurs magasins, maltraitaient les acheteurs et seringuaient du vitriol sur les marchandises et les vêtements. Ce sont là les déplorables suites du prétendu système protecteur de l'industrie hongroise. Ce n'est qu'après bien des efforts que les autorités et les professeurs sont parvenus à mettre un terme à ces excès. De pareils actes de brutalité doivent non-seulement scandaliser tout homme bien pensant, mais même enlever à cette association ses plus chauds partisans. »

—Bien que les céréales aient généralement réussi au delà des espérances, à la suite d'un hiver rigoureux et prolongé, le manque de la récolte des pommes de terre, dans le Nord, a inspiré au gouvernement belge une ordonnance qui supprime les droits d'entrée sur les céréales, et prohibe la sortie des pommes de terre et du sarrasin. La question des céréales est presque aussi politique en Belgique qu'en Angleterre ; aussi le ministère belge a-t-il cru devoir convoquer extraordinairement les Chambres pour le 16 courant.

JEH G.

# LA BELGIQUE

ET

# LE COMMERCE DES GRAINS.

« Les moyens de pourvoir à la subsistance du peuple, a dit Burke, devraient être aussi immuables que les lois de la nature. » Ils seraient plus immuables encore, si les gouvernements laissaient agir, dans toute sa liberté, la prévoyance humaine. Les lois de la nature, en effet, admettent de bonnes et de mauvaises saisons, des années d'abondance et des années de disette; elles ne sont régulières que par le retour certain et constant de leurs irrégularités. Ces vicissitudes de la production, l'homme peut les corriger en les compensant l'une par l'autre; il dépend de lui de recueillir et de conserver, lorsque la moisson est exubérante, l'excédant de la consommation ordinaire pour combler le vide que vient à laisser une année désastreuse. Il dépend de lui, grâce à la variété des climats, qui fait que la récolte des céréales manque rarement à la fois sur plusieurs points du globe, de rétablir l'équilibre en portant les grains des contrées qui en ont trop à celles qui n'en ont pas assez. Le commerce devient ainsi un auxiliaire de la Providence; il concourt à l'ordre et le rend stable, complet, universel.

Si le commerce des grains demeurait libre, il n'y aurait jamais de famine; le prix du pain varierait même assez peu, de peuple à peuple et d'année en année. Mais la plupart des gouvernements, loin de se prêter à ces conséquences de l'ordre providentiel, y résistent de toutes leurs forces. Le commerce des denrées alimentaires est presque partout semé d'entraves qui tantôt ne permettent pas au producteur de vendre ses produits à leur valeur réelle, et qui tantôt élèvent artificiellement pour le consommateur la valeur vénale du blé. Si la liberté commerciale atténue les variations des saisons, le système protecteur les aggrave. Ce qui le prouve, c'est que le prix des céréales baisse dans les époques d'abondance, et hausse dans les temps de disette, hors de toute proportion avec les quantités dont se compose l'excédant ou le déficit des récoltes. Un excédant de 10 pour 100 amène une baisse de 20 à 30 pour 100; un déficit de 10 pour 100 provoque une hausse de 50, 60 et quelquefois même de 100 pour 100. L'exemple de la France et de l'Angleterre, depuis deux siècles, est là pour l'attester.

Les restrictions apportées à la circulation des grains furent d'abord principalement dirigées contre le commerce intérieur. Dans la simplicité primitive du système protecteur, on voulait que le blé fût consommé sur place; le transport des céréales était interdit par l'émeute quand il ne l'était pas par la loi. Entre le producteur et le consommateur, on n'admettait pas d'intermédiaire; tout marchand de blé passait pour un accapareur, et une spéculation qui contribue, en formant les approvisionnements, à assurer la subsistance du peuple, mettait en péril la vie de celui qui s'y livrait. En Angleterre, le statut de la cinquième année d'Edouard VI punissait de deux mois de prison quiconque aurait acheté du blé dans l'intention de le revendre, et le statut de la quinzième année de Charles II, qui rendit libre le commerce des grains à l'intérieur, faisait une bien grande concession aux préjugés populaires, en déclarant que cette liberté devait cesser aussitôt que le blé atteindrait le prix de 48 schellings par *quarter*. En France, vers la fin du dernier siècle, malgré le progrès des idées, les admirables démonstrations de Turgot et les édits de Louis XVI, l'achat, la vente et le transport des céréales étaient encore assujettis à des restrictions qui déshonoraient les mœurs publiques: il a fallu une révolution politique et sociale pour les faire entièrement cesser.

Cette liberté ne s'étend pas encore jusqu'aux relations des peuples entre eux. Les barrières intérieures sont tombées, il n'y a plus de douanes qui séparent les provinces d'un même empire; mais les frontières n'en sont que plus sévèrement gardées. Les lois qui gênent l'importation et l'exportation des céréales ont une date comparativement récente. Ce fut en 1815 que l'Angleterre interdit l'importation des grains étrangers, tant que le prix du blé indigène ne s'élèverait pas à 80 schellings par *quarter*. L'application d'un système analogue en France ne remonte pas au delà de la Restauration. La loi de 1817 interdit l'exportation, pour les cas où le blé indigène atteindrait sur les marchés, selon les régions ou classes, les prix de 23 fr., 21 fr. et 19 fr. l'hectolitre; et l'importation, pour les cas où ce prix tomberait au-dessous de 20 fr., 18 fr. et 16 fr. Aujourd'hui, la prohibition existe sous une forme moins directe. Les tarifs de l'Angleterre et de la France s'opposent à l'importation des grains étrangers, en élevant les droits à mesure que les prix diminuent sur le marché national; l'exportation est libre en apparence, mais, à la moindre hausse dans la valeur des céréales, les gouvernements se réservent de l'empêcher.

Ainsi, le régime protecteur ou prohibitif ajoute aux variations naturelles des saisons les variations encore plus fréquentes et beaucoup plus inattendues de la loi. Rien ne prouve mieux l'absurdité de ce système. Evidemment, si la législation, qui gêne le commerce des grains était conforme au véritable intérêt des peuples, elle aurait ce caractère de fixité qui rend les institutions indépendantes des circonstances. Or, sans remonter au delà de 1815, les lois sur les céréales ont été

modifiées trois fois en France et quatre fois en Angleterre ; ajoutez qu'il a fallu encore, dans les époques de disette, en suspendre temporairement l'action. Le législateur ne rend-il pas sa prudence suspecte au public, quand il fait et défait ainsi son propre ouvrage?

La Belgique s'est particulièrement signalée dans ces inconséquences législatives. Vers la fin de la dernière session, les Chambres avaient voté, sur la proposition de vingt-un représentants, une loi qui augmentait, au profit de la production indigène, les droits d'importation établis sur les grains étrangers. Les mêmes Chambres, extraordinairement convoquées, viennent d'adopter un projet présenté par le gouvernement pour affranchir l'importation des grains étrangers et pour interdire l'exportation des grains indigènes. En quelques mois, la Belgique va ainsi d'une extrémité à l'autre; après avoir provoqué elle-même la cherté des céréales, sa législature s'efforce aujourd'hui de ramener l'abondance et de faire baisser les prix sur les marchés de l'intérieur. Le système de protection devient une espèce de bascule, penchant tantôt du côté des riches, tantôt du côté des pauvres, et frappant alternativement, selon le vent qui souffle, l'un ou l'autre intérêt.

Les Belges prétendent, il est vrai, imprimer à la nouvelle loi un caractère de circonstance; la durée du régime qu'elle crée est officiellement limitée au 1er juin 1846. Mais une première exception en appelle une seconde; et d'ailleurs le système protecteur, à tous ses degrés et dans toutes ses phases, ne se compose-t-il pas uniquement d'exceptions au droit commun? Si la récolte de 1846 est au-dessous des résultats que présente une année moyenne, le gouvernement viendra demander aux Chambres la prorogation de la loi; que l'année donne au contraire une moisson abondante, et après avoir prohibé l'exportation, l'on voudra gêner ou interdire l'importation. La peur de l'abondance doit infailliblement succéder à la peur de la disette; sans l'un ou l'autre de ces ressorts, le système protecteur ne pourrait pas se soutenir.

Chose étrange! voilà une loi de circonstance que les circonstances expliquent à peine, mais qu'à coup sûr elles ne justifient pas. De l'aveu du ministre qui a proposé cette mesure, la récolte des céréales, heureusement terminée en Belgique, donne d'assez belles espérances, et les grains étrangers affluent sur le marché. Depuis huit mois, l'exportation des grains est insensible, tandis que l'importation ne s'est pas un instant ralentie. Mais les pommes de terre, dont la consommation annuelle, en Belgique, est évaluée à 12 millions d'hectolitres pour 4 millions d'habitants, et qui, sans former, comme en Irlande, la base de l'alimentation, sont essentielles à la nourriture du peuple, ont manqué dans plusieurs districts. On craint que ce qui en reste ne soit exporté au dehors, et que la population, tremblant pour sa subsistance, ne s'exalte jusqu'à l'émeute; c'est afin de pré-

venir ces calamités imaginaires que le pouvoir législatif s'est déterminé à mettre la liberté commerciale en interdit.

Quand un gouvernement fait de pareilles concessions à la peur, au lieu de calmer les imaginations, il les inquiète. La loi que les Chambres belges viennent de voter n'a pas, tant s'en faut, rassuré les esprits. Avant cette mesure, la Belgique était tranquille ; depuis, l'émotion et l'alarme se font sentir partout. Des bandes de malfaiteurs parcourent les campagnes, enlevant les pommes de terre, malgré la résistance des cultivateurs et la protection de la force armée. L'audace de ces hommes demeure impunie, parce qu'elle passe encore pour le désespoir de la faim, et il faudra bientôt que les soldats, qui devaient protéger les frontières, soient employés à pacifier le pays.

Nous savons que la subsistance du peuple est une grave question à laquelle ni ministres ni Chambres ne peuvent rester indifférents dans les moments difficiles. Un État que menace la disette a certainement le droit et le devoir de faire les plus grands sacrifices pour prévenir cette affreuse calamité ; mais c'est à la condition de rétablir avant tout la sécurité publique. Affranchir l'importation des céréales, la provoquer au besoin par des primes, voilà des mesures efficaces et qui, attestant la sollicitude de ceux qui gouvernent, doivent calmer les inquiétudes de ceux qui sont gouvernés. Il en est tout autrement quand on interdit l'exportation des grains ; car alors, au lieu de diminuer l'idée du danger, on l'augmente. Chacun se dit que des appréhensions partagées par le pouvoir, qui a l'ensemble des faits sous les yeux, ne peuvent pas être chimériques ; et le moindre cri de détresse devient le signal d'un sauve qui peut général.

Dans toute contrée où la récolte des céréales est inférieure à la consommation de l'année, la population se rejette sur les pommes de terre ; si le déficit porte sur les pommes de terre, c'est aux approvisionnements en grains qu'il faut pourvoir. La pomme de terre, étant une denrée encombrante et peu précieuse, ne se prête que très-difficilement aux spéculations commerciales. On ne peut pas la transporter à de grandes distances, attendu que les frais de transport en auraient bien vite doublé ou triplé la valeur ; et c'est ce qui fait qu'il y a véritablement de la folie soit à encourager une importation à peu près impossible, soit à prohiber une exportation à laquelle personne n'aurait songé.

Ajoutons que, si la défense d'exporter les denrées alimentaires devait avoir pour effet de faire cesser ou d'atténuer la disette, la population, dans les alarmes qu'elle éprouve, ne se contenterait pas de savoir que les grains et les farineux, que renferment les magasins, ne sortiront pas du royaume. Les habitants de telle ou telle province voudraient encore empêcher ceux de la province voisine, moins favorisée peut-être, de s'approvisionner sur leurs marchés. Lorsque les grains deviennent rares, ce n'est pas une consolation, pour des gens

qui croyaient leur subsistance assurée, d'apprendre que le blé qu'un marchand leur enlève sera consommé en deçà de la frontière plutôt qu'au delà. En prohibant l'exportation, l'on interdit par le fait le déplacement des denrées alimentaires. Tout voisin devient étranger en pareil cas. Après avoir alarmé, soulevé même l'instinct de conservation, on est mal venu à se retrancher derrière les arguments empruntés au patriotisme. Les lois restrictives vont toujours au delà du but qu'on leur avait marqué. Dans la question brûlante des subsistances, après avoir isolé les Etats, elles tendent à isoler les provinces. Ce système mène droit au rétablissement des douanes intérieures, c'est-à-dire à la misère et à la barbarie.

La loi belge est une loi inique, car elle exclut tout principe de réciprocité. On comprendrait encore que la Belgique interdît à la fois l'importation et l'exportation des grains; il y aurait à cela quelque absurdité, mais du moins il n'y aurait pas d'injustice. Une nation a bien le droit de se renfermer chez elle, de murer ses frontières, et de se refuser à tout échange de produits avec ses voisins. En suivant cette méthode, elle arrête peut-être le développement de ses forces et l'expansion de sa grandeur; mais elle ne fait tort qu'à elle-même. C'est un suicide, ce n'est pas un acte d'agression.

L'iniquité de la loi belge réside en ceci, qu'elle prétend à la fois encourager l'importation et interdire l'exportation, c'est-à-dire exploiter tous les marchés de l'Europe pour l'approvisionnement de la Belgique, et fermer les marchés de la Belgique aux demandes qui viendraient du dehors. Les doctrines du législateur sont donc une sorte de système en partie double : il professe tout ensemble la prohibition et la liberté; la liberté au profit des nationaux, la prohibition au détriment des autres peuples. Il veut bien que la Belgique reçoive, mais il ne veut pas qu'elle donne. Dans la naïveté de son égoïsme, il a l'air de supposer que les nations voisines s'empresseront de contribuer au bien-être des Belges sans attendre d'eux, en retour, la moindre assistance; comme si les échanges pouvaient s'établir sur une autre base que des avantages réciproques, ou comme si la Belgique était, dans l'ordre politique, un centre vers lequel dussent graviter toutes les races d'hommes et tous les intérêts.

Mais sans insister plus longtemps sur le côté moral de la question, le calcul, que semble avoir fait le gouvernement belge, est chimérique de tous points. En combinant la liberté d'importer avec la défense d'exporter, il a espéré appeler l'abondance et amener le bas prix des céréales. Cela serait bien, si les grains allaient aussitôt affluer du dehors sur les marchés de la Belgique; quoi de plus facile et de plus simple, en effet, que de fermer les écluses après l'inondation commerciale pour la retenir sur le sol? Mais le problème, pour la Belgique comme pour toute autre contrée, dans une époque de disette, consiste précisément à savoir comment il est possible de déterminer l'im-

portation étrangère. Or, le commerce, on le sait, ne se développe que par la liberté. Les spéculateurs ne se décident pas volontiers à diriger de fortes expéditions de blé sur une contrée qui en manque, sans avoir la garantie qu'en cas de mévente, on les laissera libres de réexporter leurs marchandises partout où ils peuvent en obtenir un meilleur prix. Il arrivera donc de deux choses l'une : ou les détenteurs de grains à l'étranger n'expédieront rien en Belgique, de peur de se commettre avec de mauvaises chances contre lesquelles la loi ne leur laisserait pas de refuge; ou bien ils attendront, avant de diriger sur ce point leurs cargaisons, que le prix des céréales soit assez élevé pour les rassurer contre toutes les éventualités. Mais dans les deux cas, la hausse des grains devient infaillible, et la loi produit un effet contraire à celui que l'on s'en était promis.

Pour toute denrée, les bas prix ne s'obtiennent que sur les grands marchés. C'est la concurrence qui fait baisser le taux des marchandises, et il n'y a jamais concours de vendeurs que là où se rencontre aussi l'affluence des acheteurs. La Hollande produit peu de céréales; la Hollande est cependant une des contrées où la valeur vénale du blé garde le niveau le plus modéré et le plus constant. D'où vient cela, sinon de ce que le gouvernement néerlandais, laissant au commerce des grains la plus entière latitude, invite les spéculateurs à former, dans ses Etats, de vastes entrepôts auxquels puisent, le cas échéant, ses voisins eux-mêmes? Cet exemple aurait dû instruire le gouvernement belge; il aurait dû comprendre que, pour mettre la Belgique à l'abri d'une disette, il fallait ouvrir un vaste marché aux grains de tous les pays. Que le commerce des céréales y soit libre, et Anvers n'aura bientôt plus rien à envier à Rotterdam.

Mais en admettant que le système adopté par le gouvernement belge fût le meilleur, qui empêcherait les autres Etats d'en neutraliser les conséquences en s'y ralliant eux-mêmes? Déjà la Prusse, le Nassau et la principauté de Hesse-Darmstadt ont prohibé aussi la sortie des pommes de terre. Si la France et l'Angleterre allaient suivre l'impulsion à leur tour, de quoi servirait, nous le demandons, cet appareil de législation que l'on vient d'organiser à Bruxelles? Si tous les peuples s'accordaient à interdire l'exportation des grains hors de leurs frontières, ce serait bien en vain que la Belgique tendrait les bras à l'importation, et qu'elle offrirait, pour l'encourager, l'exemption des droits, des priviléges ou des primes; car il n'y aurait plus de marché où elle pût s'approvisionner. On retournerait contre elle l'exclusion qu'elle a prononcée; et toutes les issues, par où s'écoule le commerce, lui seraient hermétiquement fermées.

Les législateurs qui croient à leur œuvre ne procèdent pas par des demi-mesures; ils posent hardiment un principe, et, dans l'application, ils ne reculent pas devant les conséquences. Ce qui montre à quel point le gouvernement et les Chambres belges comptent peu sur

l'effet de la loi qu'ils viennent de rendre, ce sont les contradictions et les lacunes sans nombre que renferme cette loi. Les partisans de la prohibition ne peuvent pas se dire satisfaits, car, en prohibant l'exportation des grains et des pommes de terre, on n'interdit pas la sortie du bétail, du beurre, des œufs ni des légumes verts. Les défenseurs de la liberté seraient tout aussi fondés à se plaindre, attendu qu'en supprimant les droits d'entrée sur les grains, on laisse peser ces droits sur les farines, et que l'introduction du bétail, qui est du pain sous une autre forme, continue à être repoussée par les tarifs.

En 1817, à la veille d'une disette, le gouvernement des Pays-Bas avait interdit la distillation des céréales et des pommes de terre. Il y a des exemples d'une mesure semblable en Angleterre, notamment en 1767. Au point de vue du système restrictif, cela paraît tout à fait logique. Du moment où le législateur s'arroge le droit d'interdire au producteur l'accès de tel ou tel marché, l'on ne voit pas pourquoi il se ferait scrupule d'empêcher telle ou telle transformation des produits. La liberté de l'industrie n'est pas plus respectable que la liberté de commerce; et quand le pouvoir a porté atteinte à celle-ci, celle-là ne saurait demeurer entière. On demande la clôture des distilleries en Belgique, et le gouvernement, interpellé dans les Chambres, s'est défendu mollement de la prononcer. Le ministre des finances a déclaré, non qu'elle serait arbitraire, mais qu'elle était inopportune. Inopportune, et pourquoi? S'il n'existe pas dans les approvisionnements un déficit qui justifie la clôture des ateliers où l'on distille les céréales, il n'y avait pas de raison non plus de prohiber la sortie des grains indigènes, et de provoquer l'importation des grains étrangers.

Ne poussons pas plus loin cette étude. Les détails n'ont ici qu'une très-faible importance; c'est au principe même de la loi qu'il faut s'attaquer. Fût-elle complète et logique dans toutes ses parties, cette mesure n'en deviendrait pas moins funeste. Le système prohibitif est un mal à peine susceptible de plus ou de moins; et le gouvernement qui s'y laisse entraîner, quelle que soit la profondeur de sa chute, descendra toujours plus bas qu'il ne croit descendre.

Toute législation qui a pour objet le commerce des grains, se propose apparemment le double but d'encourager la culture des céréales et d'assurer la subsistance de la population. On a cru jusqu'à présent y parvenir par des mesures restrictives ; on a fait des lois avec la prétention hautement affichée de tenir la balance entre l'intérêt du consommateur et celui du producteur. On a supposé, entre ces deux intérêts, un antagonisme qui n'existe pas dans l'ordre naturel des choses, et l'on a imaginé cette échelle mobile de tarifs, qui abaisse les droits d'importation à mesure que la valeur du blé s'élève sur le marché intérieur, qui les augmente à mesure que les mercuriales diminuent, de manière à garantir au cultivateur que le prix vénal ne descendra pas au-dessous d'un certain niveau. Ce système, que la

France et la Belgique ont emprunté à l'Angleterre, est en voie d'avorter partout. Il n'a prévenu, dans aucun pays, l'avilissement des prix au moment de l'abondance, ni leur exagération pendant la disette ; il n'a pas empêché les variations fréquentes des cours, ni des écarts dans la valeur vénale qui ont atteint la proportion de 150 à 200 pour 100. Il n'a pas enrichi les propriétaires, et il a laissé le peuple manquer de pain.

Il serait bien temps de faire l'essai du système contraire. La protection n'a pas réussi; ne fût-ce qu'à titre d'expérience, on peut avoir recours à la liberté. En matière de céréales, la liberté d'importation sert de garantie au consommateur contre la rareté et contre la cherté possibles des grains; la liberté d'exportation sert de garantie au producteur contre l'avilissement éventuel des céréales. Le commerce vient combler le déficit et enlever le superflu des récoltes. Le marché prend de la fermeté en s'étendant. Le producteur sait qu'il pourra toujours vendre ses produits, le consommateur qu'il trouvera toujours à acheter. Il y a sécurité et profit pour tout le monde.

Turgot, remarquant que l'intérêt du commerce est de porter les grains partout où il n'y en a pas, s'écrie : « Que pourrait faire de mieux pour la subsistance du peuple, je ne dis pas le gouvernement, mais Dieu, s'il voulait diriger par lui-même la distribution des grains qui existent, sans se servir de la puissance créatrice? » La liberté commerciale entre dans les desseins de la Providence; c'est l'instrument dont elle se sert pour mesurer la répartition des céréales aux besoins de chaque peuple. En faisant naître le blé sous toutes les latitudes habitables, la Providence a voulu que les hommes tirassent principalement leur nourriture du sol sur lequel ils sont établis. Le commerce leur a été donné ensuite, comme le moyen de corriger les inégalités que les saisons, l'expérience et le travail peuvent mettre entre les races. Si l'agriculture est la base des subsistances, le commerce en est le régulateur. Supprimez l'un ou l'autre de ces termes, il y aura désordre et souffrance dans le corps social.

LÉON FAUCHER.

---

# SOPHISMES ÉCONOMIQUES.

(Suite[1].)

## VI. BALANCE DU COMMERCE.

Nos adversaires ont adopté une tactique qui ne laisse pas que de nous embarrasser. Etablissons-nous notre doctrine? ils l'admettent le plus respectueusement possible. Attaquons-nous leur principe? ils l'abandonnent de la meilleure grâce du monde. Ils ne demandent qu'une chose; c'est que notre doctrine, qu'ils tiennent pour vraie, soit reléguée dans les livres, et que leur principe, qu'ils reconnaissent vicieux, règne dans la pratique des affaires. Cédez-leur le maniement des tarifs, et ils ne vous disputeront pas le domaine de la théorie.

« Assurément, disait dernièrement M. Gauthier de Rumilly, personne de nous ne veut ressusciter les vieilles théories de la balance du commerce. » — Fort bien; mais, monsieur Gauthier, ce n'est pas tout que de donner en passant un soufflet à l'erreur : il faudrait encore ne pas raisonner, immédiatement après, et deux heures durant, comme si cette erreur était une vérité.

Parlez-moi de M. Lestiboudois. Voilà un raisonneur conséquent, un argumentateur logicien. Il n'y a rien dans ses conclusions qui ne soit dans ses prémisses; il ne demande rien à la pratique qu'il ne justifie par une théorie. Son principe peut être faux, c'est là la question. Mais enfin il a un principe. Il croit, il proclame tout haut que, si la France donne dix pour recevoir quinze, elle perd cinq, et il est tout simple qu'il fasse des lois en conséquence.

« Ce qu'il y a d'important, dit-il, c'est qu'incessamment le chiffre de l'importation va en augmentant et dépasse le chiffre de l'exportation, c'est-à-dire que tous les ans la France achète plus de produits étrangers et vend moins de produits nationaux. Les chiffres en font foi! Que voyons-nous? En 1842, nous voyons l'importation dépasser de 200 millions l'exportation. Ces faits me semblent prouver, de la manière la plus nette, que le travail national *n'est pas suffisamment protégé;* que nous chargeons le travail étranger de notre approvisionnement; que la concurrence de nos rivaux *opprime* notre industrie. La loi actuelle me semble être une consécration de ce fait qu'il n'est pas vrai, ainsi que l'ont déclaré les économistes, que, quand on achète, on vend

[1] Voir les numéros d'avril et de juillet 1845.

nécessairement une portion correspondante de marchandises. Il est évident qu'on peut acheter, non avec ses produits habituels, non avec son revenu, non avec les fruits du travail permanent, mais avec son capital, avec les produits accumulés économisés, ceux qui servent à la reproduction; c'est-à-dire qu'on peut dépenser, dissiper les profits des économies antérieures, qu'on peut s'appauvrir, qu'on peut marcher à sa ruine, qu'on peut consommer entièrement le capital national. *C'est précisément ce que nous faisons. Tous les ans nous donnons* 200 *millions à l'étranger.* »

Eh bien! voilà un homme avec lequel on peut s'entendre. Il n'y a pas d'hypocrisie dans ce langage. La balance du commerce y est avouée tout net. La France importe 200 millions de plus qu'elle n'exporte, donc la France perd 200 millions par an. — Et le remède? C'est d'empêcher les importations. La conclusion est irréprochable.

C'est donc à M. Lestiboudois que nous allons nous attaquer, car comment lutter avec M. Gauthier? Si vous lui dites : la balance du commerce est une erreur, il vous répondra : c'est ce que j'ai avancé dans mon exorde. Si vous lui criez : mais la balance du commerce est une vérité, il vous dira : c'est ce que j'ai consigné dans mes conclusions.

L'école économiste me blâmera sans doute d'argumenter avec M. Lestiboudois. Combattre la balance du commerce, me dira-t-on, c'est combattre un moulin à vent.

Mais, prenez-y garde, la balance du commerce n'est ni si vieille, ni si malade, ni si morte que veut bien le dire M. Gauthier, car toute la Chambre, y compris M. Gauthier lui-même, s'est associée par ses votes à la théorie de M. Lestiboudois.

Cependant, pour ne pas fatiguer le lecteur, je n'approfondirai pas cette théorie. Je me contenterai de la soumettre à l'épreuve des faits.

On accuse sans cesse nos principes de n'être bons qu'en théorie. Mais, dites-moi, messieurs, croyez-vous que les livres des négociants soient bons en pratique? Il me semble que, s'il y a quelque chose au monde qui ait une autorité pratique, quand il s'agit de constater des pertes et des profits, c'est la comptabilité commerciale. Apparemment tous les négociants de la terre ne s'entendent pas depuis des siècles pour tenir leurs livres de telle façon qu'ils leur présentent les bénéfices comme des pertes, et les pertes comme des bénéfices. En vérité, j'aimerais mieux croire que M. Lestiboudois est un mauvais économiste.

Or, un négociant de mes amis, ayant fait deux opérations dont les résultats ont été fort différents, j'ai été curieux de comparer à ce sujet la comptabilité du comptoir à celle de la douane, interprétée par M. Lestiboudois avec la sanction de nos six cents législateurs.

M. T... expédia du Havre un bâtiment pour les États-Unis, chargé de marchandises françaises, et principalement de celles qu'on nomme *articles de Paris*, montant à 200,000 fr. Ce fut le chiffre déclaré en

douane. Arrivée à la Nouvelle-Orléans, il se trouva que la cargaison avait fait 10 pour 100 de frais et acquitté 30 pour 100 de droits, ce qui la faisait ressortir à 240,000 fr. Elle fut vendue avec 20 pour 100 de bénéfice, soit 40,000 fr., et produisit au total 320,000 fr., que le consignataire convertit en cotons. Ces cotons eurent encore à supporter, pour les transport, assurances, commission, etc., 10 pour 100 de frais; en sorte qu'au moment où elle entra au Havre, la nouvelle cargaison revenait à 352,000 fr., et ce fut le chiffre consigné dans les états de la douane. Enfin, M. T... réalisa encore, sur ce retour, 20 pour 100 de profits, soit 70,400 fr. ; en d'autres termes, les cotons se vendirent 422,400 fr.

Si M. Lestiboudois l'exige, je lui enverrai un extrait des livres de M. T... Il y verra figurer *au crédit du compte de profits et pertes*, c'est-à-dire, comme bénéfices, deux articles, l'un de 40, l'autre de 70,000 fr., et M. T... est bien persuadé qu'à cet égard sa comptabilité ne le trompe pas.

Cependant, que disent à M. Lestiboudois les chiffres que la douane a recueillis sur cette opération? Ils lui apprennent que la France a exporté 200,000 fr. et qu'elle a importé 352,000 fr. ; d'où l'honorable député conclut « *qu'elle a dépensé, dissipé les profits de ses économies antérieures, qu'elle s'est appauvrie, qu'elle a marché vers sa ruine, qu'elle a donné à l'étranger* 152,000 fr. *de son capital.*

Quelque temps après, M. T... expédia un autre navire également chargé de 200,000 fr. de produits de notre travail national. Mais le malheureux bâtiment sombra en sortant du port, et il ne resta autre chose à faire à M. T... que d'inscrire sur ses livres deux petits articles ainsi formulés :

*Marchandises diverses doivent à X,* f. 200,000 pour achat de différents objets expédiés par le navire N.

*Profits et pertes doivent à marchandises diverses* f. 200,000 *pour perte définitive et totale* de la cargaison. »

Pendant ce temps-là, la douane inscrivait de son côté f. 200,000 sur son tableau d'*exportations*, et comme elle n'aura jamais rien à faire figurer en regard sur le tableau des *importations*, il s'ensuit que M. Lestiboudois et la Chambre verront dans ce naufrage *un profit clair et net* de 200,000 fr. pour la France.

Il y a encore cette conséquence à tirer de là, c'est que, selon la théorie de la balance du commerce, la France a un moyen tout simple de doubler à chaque instant ses capitaux. Il suffit pour cela qu'après les avoir fait passer par la douane, elle les jette à la mer. En ce cas, les exportations seront égales au montant de ses capitaux ; les importations seront nulles et même impossibles, et nous gagnerons tout ce que l'Océan aura englouti.

C'est une plaisanterie, diront les protectionistes. Il est impossible que nous disions de pareilles absurdités. — Vous les dites pourtant, et,

qui plus est, vous les réalisez, vous les imposez pratiquement à vos concitoyens, autant du moins que cela dépend de vous.

La vérité est qu'il faudrait prendre la balance du commerce *au rebours*, et calculer le profit national, dans le commerce extérieur, par l'excédant des importations sur les exportations. Cet excédant, les frais déduits, forme le bénéfice réel. Mais cette théorie, qui est vraie, mène directement à la liberté des échanges. — Cette théorie, messieurs, je vous la livre comme toutes celles qui ont fait le sujet des précédents chapitres. Exagérez-la tant que vous voudrez, elle n'a rien à redouter de cette épreuve. Supposez, si cela vous amuse, que l'étranger nous inonde de toutes sortes de marchandises utiles, sans nous rien demander; que nos importations sont *infinies* et nos exportations *nulles*, je vous défie de me prouver que nous en serons plus pauvres.

VII. PÉTITION DES FABRICANTS DE CHANDELLES, BOUGIES, LAMPES, CHANDELIERS, RÉVERBÈRES, MOUCHETTES, ÉTEIGNOIRS ET DES PRODUCTEURS DE SUIF, HUILE, RÉSINE, ALCOOL, ET GÉNÉRALEMENT DE TOUT CE QUI CONCERNE L'ÉCLAIRAGE.

*A MM. les membres de la Chambre des députés.*

« Messieurs,

« Vous êtes dans la bonne voie. Vous repoussez les théories abstraites; l'abondance, le bon marché vous touchent peu. Vous vous préoccupez surtout du sort du producteur. Vous le voulez affranchir de la concurrence extérieure, en un mot, vous voulez réserver *le marché national* au *travail national*.

« Nous venons vous offrir une admirable occasion d'appliquer votre... comment dirons-nous? votre théorie? non, rien n'est plus trompeur que la théorie; votre doctrine? votre système? votre principe? mais vous n'aimez pas les doctrines, vous avez horreur des systèmes, et, quant aux principes, vous déclarez qu'il n'y en a pas en économie sociale; nous dirons donc votre pratique, votre pratique sans théorie et sans principe.

« Nous subissons l'intolérable concurrence d'un rival étranger placé, à ce qu'il paraît, dans des conditions tellement supérieures aux nôtres, pour la production de la lumière, qu'il en *inonde* notre *marché national* à un prix fabuleusement réduit, car, aussitôt qu'il se montre, notre vente cesse, tous les consommateurs s'adressent à lui, et une branche d'industrie française, dont les ramifications sont innombrables, est tout à coup frappée de la stagnation la plus complète. Ce rival, qui n'est autre que le soleil, nous fait une guerre si acharnée que nous soupçonnons qu'il nous est suscité par la perfide Albion (bonne diplomatie par le temps qui court), d'autant qu'il a pour cette île orgueilleuse des ménagements dont il se dispense envers nous.

« Nous demandons qu'il vous plaise faire une loi qui ordonne la fermeture de toutes fenêtres, lucarnes, abat-jour, contre-vents, volets, rideaux, vasistas, œils-de-bœuf, stores, en un mot, de toutes ouvertures, trous, fentes et fissures par lesquels la lumière du soleil a coutume de pénétrer dans les maisons, au préjudice des belles industries dont nous nous flattons d'avoir doté le pays, qui ne saurait sans ingratitude nous abandonner aujourd'hui à une lutte si inégale.

« Veuillez, messieurs les députés, ne pas prendre notre demande pour une plaisanterie, et ne la repoussez pas du moins sans écouter les raisons que nous avons à faire valoir à l'appui.

« Et d'abord, si vous fermez, autant que possible, tout accès à la lumière naturelle, si vous créez ainsi le besoin de lumière artificielle, quelle est en France l'industrie qui, de proche en proche, ne sera pas encouragée?

« S'il se consomme plus de suif, il faudra plus de bœufs et de moutons, et, par suite, on verra se multiplier les prairies artificielles, la viande, la laine, le cuir et surtout les engrais, cette base de toute richesse agricole.

« S'il se consomme plus d'huile, on verra s'étendre la culture du pavot, de l'olivier, du colza. Ces plantes riches et épuisantes viendront à propos mettre à profit cette fertilité que l'élève des bestiaux aura communiquée à notre territoire.

« Nos landes se couvriront d'arbres résineux. De nombreux essaims d'abeilles recueilleront sur nos montagnes des trésors parfumés qui s'évaporent aujourd'hui sans utilité, comme les fleurs d'où ils émanent. Il n'est pas une branche d'agriculture qui ne prenne un grand développement.

« Il en est de même de la navigation : des milliers de vaisseaux iront à la pêche de la baleine, et dans peu de temps nous aurons une marine capable de soutenir l'honneur de la France et de répondre à la patriotique susceptibilité des pétitionnaires soussignés, marchands de chandelles, etc.

« Mais que dirons-nous de l'*article Paris?* Voyez d'ici les dorures, les bronzes, les cristaux en chandeliers, en lampes, en lustres, en candélabres, briller dans les spacieux magasins auprès desquels ceux d'aujourd'hui ne sont que des boutiques.

« Il n'est pas jusqu'au pauvre résinier, au sommet de sa dune, ou au triste mineur au fond de sa noire galerie, qui ne voie augmenter son son salaire et son bien-être.

« Veuillez y réfléchir, messieurs, et vous resterez convaincus qu'il n'est peut-être pas un Français, depuis l'opulent actionnaire d'Anzin jusqu'au plus humble débitant d'allumettes, dont le succès de notre demande n'améliore la condition.

« Nous prévoyons vos objections, messieurs ; mais vous ne nous en opposerez pas une seule que vous n'alliez la ramasser dans les livres

usés des partisans de la liberté commerciale. Nous osons vous mettre au défi de prononcer un mot contre nous qui ne se retourne à l'instant contre vous-mêmes et contre le principe qui dirige toute votre politique.

« Nous direz-vous que, si nous gagnons à cette protection, la France n'y gagnera point, parce que le consommateur en fera les frais?

« Nous vous répondrons :

« Vous n'avez plus le droit d'invoquer les intérêts du consommateur. Quand il s'est trouvé aux prises avec le producteur, en toutes circonstances vous l'avez sacrifié. — Vous l'avez fait pour *encourager le travail*, pour *accroître le domaine du travail*. Par le même motif vous devez le faire encore.

« Vous avez été vous-mêmes au-devant de l'objection. Lorsqu'on vous disait : le consommateur est intéressé à la libre introduction du fer, de la houille, du sésame, du froment, des tissus, — Oui, disiez-vous, mais le producteur est intéressé à leur exclusion. — Eh bien ! si les consommateurs sont intéressés à l'admission de la lumière naturelle, les producteurs le sont à son interdiction.

« Mais, direz-vous encore, le producteur et le consommateur ne font qu'un. Si le fabricant gagne, il fera gagner l'agriculteur. Si l'agriculture prospère, elle ouvrira des débouchés aux fabriques. — Eh bien ! si vous nous conférez le monopole de l'éclairage pendant le jour, d'abord nous achèterons beaucoup de suifs, de charbons, d'huiles, de résines, de cire, d'alcool, d'argent, de fer, de bronzes, de cristaux, pour alimenter notre industrie, et, de plus, nous et nos nombreux fournisseurs, devenus riches, nous consommerons beaucoup et répandrons l'aisance dans toutes les branches du travail national.

« Direz-vous que la lumière du soleil est un don gratuit, et que repousser des dons gratuits ce serait repousser la richesse même sous prétexte d'encourager les moyens de l'acquérir ?

« Mais prenez garde que vous portez la mort dans le cœur de votre politique ; prenez garde que jusqu'ici vous avez toujours repoussé le produit étranger *parce qu'il* se rapproche du don gratuit, et *d'autant plus* qu'il se rapproche du don gratuit. Pour obtempérer aux exigences des autres monopoleurs vous n'aviez qu'un *demi-motif;* pour accueillir notre demande vous avez un *motif complet*, et nous repousser précisément en vous *fondant* sur ce que nous sommes plus *fondés* que les autres, ce serait poser l'équation : $\times \times \times = -$ ; en d'autres termes, ce serait entasser *absurdité* sur *absurdité*.

« Le travail et la nature concourent en proportions diverses, selon les pays et les climats, à la création d'un produit. La part qu'y met la nature est toujours gratuite; c'est la part du travail qui en fait la valeur et se paye.

« Si une orange de Lisbonne se vend à moitié prix d'une orange

de Paris, c'est qu'une chaleur naturelle et par conséquent gratuite fait pour l'une ce que l'autre doit à une chaleur artificielle et partant coûteuse.

« Donc, quand une orange nous arrive de Portugal, on peut dire qu'elle nous est donnée moitié gratuitement, moitié à titre onéreux, ou, en d'autres termes, *à moitié prix* relativement à celles de Paris.

« Or, c'est précisément de cette *demi-gratuité* (pardon du mot) que vous arguez pour l'exclure. Vous dites : comment le travail national pourrait-il soutenir la concurrence du travail étranger, quand celui-là a tout à faire, et que celui-ci n'a à accomplir que la moitié de la besogne, le soleil se chargeant du reste? — Mais si la *demi-gratuité* vous détermine à repousser la concurrence, comment la *gratuité* entière vous porterait-elle à admettre la concurrence? Ou vous n'êtes pas logiciens, ou vous devez, repoussant la demi-gratuité comme nuisible à notre travail national, repousser *à fortiori* et avec deux fois plus de zèle la gratuité entière.

« Encore une fois, quand un produit, houille, fer, froment ou tissu, nous vient du dehors et que nous pouvons l'acquérir avec moins de travail que si nous le faisions nous-mêmes, la différence est un *don gratuit* qui nous est conféré. Ce don est plus ou moins considérable, selon que la différence est plus ou moins grande. Il est du quart, de moitié, des trois quarts de la valeur du produit, si l'étranger ne nous demande que les trois quarts, la moitié, le quart du payement. Il est aussi complet qu'il puisse l'être, quand le donateur, comme fait le soleil pour la lumière, ne nous demande rien. La question, et nous la posons formellement, est de savoir si vous voulez pour la France le bénéfice de la consommation gratuite ou les prétendus avantages de la production onéreuse. Choisissez, mais soyez logiques; car, tant que vous repousserez, comme vous le faites, la houille, le fer, le froment, les tissus étrangers, *en proportion* de ce que leur prix se rapproche de *zéro*, quelle inconséquence ne serait-ce pas d'admettre la lumière du soleil, dont le prix est à *zéro* pendant toute la journée! »

## VIII. DROITS DIFFÉRENTIELS.

Un pauvre cultivateur de la Gironde avait élevé avec amour un plant de vigne. Après bien des fatigues et des travaux, il eut enfin le bonheur de recueillir une pièce de vin, et il oublia que chaque goutte de ce précieux nectar avait coûté à son front une goutte de sueur. — Je le vendrai, dit-il à sa femme, et avec le prix j'achèterai du fil dont tu feras le trousseau de notre fille. — L'honnête campagnard se rend à la ville, il rencontre un Belge et un Anglais. Le Belge lui dit : « Donnez-moi votre pièce de vin, et je vous donnerai en échange quinze paquets de fil. » L'Anglais dit : « Donnez-moi votre vin,

et je vous donnerai vingt paquets de fil, car nous autres Anglais, nous filons à meilleur marché que les Belges. » Mais un douanier qui se trouvait là, dit : « Brave homme, échangez avec le Belge, si vous le trouvez bon, mais je suis chargé de vous empêcher d'échanger avec l'Anglais. — Quoi ! dit le campagnard, vous voulez que je me contente de quinze paquets de fil venus de Bruxelles, quand je puis en avoir vingt venus de Manchester ? — Certainement, ne voyez-vous pas que la France perdrait, si vous receviez vingt paquets au lieu de quinze ? — J'ai peine à le comprendre, dit le vigneron. — Et moi à l'expliquer, répartit le douanier, mais la chose est sûre, car tous les députés, ministres et gazetiers sont d'accord sur ce point, que plus un peuple reçoit en échange d'une quantité donnée de ses produits, plus il s'appauvrit. » Il fallut conclure avec le Belge. La fille du campagnard n'eut que les trois quarts de son trousseau, et ces braves gens en sont encore à se demander comment il se fait qu'on se ruine en recevant quatre au lieu de trois, et pourquoi on est plus riche avec trois douzaines de serviettes qu'avec quatre douzaines.

## IX. IMMENSE DÉCOUVERTE ! ! !

Au moment où tous les esprits sont occupés à chercher des économies sur les moyens de transport,

Au moment où, pour réaliser ces économies, on nivelle les routes, on canalise les rivières, on perfectionne les bateaux à vapeur, on relie à Paris toutes nos frontières par une étoile de fer, par des systèmes de traction atmosphériques, hydrauliques, pneumatiques, électriques, etc.,

Au moment enfin où je dois croire que chacun cherche avec ardeur et sincérité la solution de ce problème :

« *Faire que le prix des choses au lieu de consommation se rapproche autant que possible du prix qu'elles ont aux lieux de production* »,

Je me croirais coupable envers mon pays, envers mon siècle et envers moi-même, si je tenais plus longtemps secrète la découverte merveilleuse que je viens de faire.

Car les illusions de l'inventeur ont beau être proverbiales, j'ai la certitude la plus complète d'avoir trouvé un moyen infaillible pour que les produits du monde entier arrivent en France, et réciproquement, avec une réduction de prix considérable.

Infaillible ! et ce n'est encore qu'un des avantages de mon étonnante invention.

Elle n'exige ni plans, ni devis, ni études préparatoires, ni ingénieurs, ni machinistes, ni entrepreneurs, ni capitaux, ni actionnaires, ni secours du gouvernement !

Elle ne présente aucun danger de naufrages, d'explosions, de chocs, d'incendie, de déraillement !

Elle peut être mise en pratique du jour au lendemain!

Enfin, et ceci la recommandera sans doute au public, elle ne grèvera pas d'un centime le budget; au contraire. — Elle n'augmentera pas le cadre des fonctionnaires et les exigences de la bureaucratie; au contraire. — Elle ne coûtera à personne sa liberté; au contraire.

Ce n'est pas le hasard qui m'a mis en possession de ma découverte, c'est l'observation. Je dois dire ici comment j'y ai été conduit.

J'avais donc cette question à résoudre :

« Pourquoi une chose faite à Bruxelles, par exemple, coûte-t-elle plus cher quand elle est arrivée à Paris? »

Or, je n'ai pas tardé à m'apercevoir que cela provient de ce qu'il existe entre Paris et Bruxelles des *obstacles* de plusieurs sortes. C'est, d'abord, la *distance ;* on ne peut la franchir sans peine, sans perte de temps, et il faut bien s'y soumettre soi-même ou payer pour qu'un autre s'y soumette. Viennent ensuite des rivières, des marais, des accidents de terrain, de la boue, ce sont autant de *difficultés* à surmonter. On y parvient en construisant des chaussées, en bâtissant des ponts, en perçant des routes, en diminuant leur résistance par des pavés, des bandes de fer, etc. Mais tout cela coûte, et il faut que l'objet transporté supporte sa part des frais. Il y a encore des voleurs sur les routes, ce qui exige une gendarmerie, une police, etc.

Or, parmi ces *obstacles*, il en est un que nous avons jeté nous-mêmes, et à grands frais, entre Bruxelles et Paris. Ce sont des hommes embusqués le long de la frontière, armés jusqu'aux dents et chargés d'opposer des *difficultés* au transport des marchandises d'un pays à l'autre. On les appelle *douaniers*. Ils agissent exactement dans le même sens que la boue et les ornières. Ils retardent, ils entravent, ils contribuent à cette différence que nous avons remarquée entre le prix de production et le prix de consommation, différence que notre problème est de réduire le plus possible.

Et voilà le problème résolu. Diminuez le tarif. — Vous aurez fait le chemin de fer du Nord sans qu'il vous en ait rien coûté. Loin de là, vous épargnerez de gros traitements, et vous commencerez dès le premier jour par mettre un capital dans votre poche.

Vraiment, je me demande comment il a pu entrer assez de bizarrerie dans nos cervelles pour nous déterminer à payer beaucoup de millions pour détruire les *obstacles naturels* qui s'interposent entre la France et l'étranger, et en même temps à payer beaucoup d'autres millions pour y substituer des *obstacles artificiels* qui ont exactement les mêmes effets, en sorte que, l'obstacle créé et l'obstacle détruit se neutralisant, les choses vont comme devant, et le résultat de l'opération est une double dépense.

Un produit belge vaut à Bruxelles 20 fr., et, rendu à Paris, 30 fr., à cause des frais de transport. Le produit similaire d'industrie parisienne vaut 40 fr. Que faisons-nous?

D'abord, nous mettons un droit d'au moins 10 fr. sur le produit belge, afin d'élever son prix de revient à Paris à 40 fr., et nous payons de nombreux surveillants pour qu'il n'échappe pas à ce droit, en sorte que, dans le trajet, il est chargé de 10 fr. pour le transport et 10 fr. pour la taxe.

Ensuite, nous raisonnons ainsi : ce transport de Bruxelles à Paris, qui coûte 10 fr., est bien cher. Dépensons deux ou trois cents millions en rail-ways, et nous le réduirons de moitié. — Evidemment, tout ce que nous aurons obtenu, c'est que le produit belge se vendra à Paris à 35 fr., savoir :

20 fr. son prix de Bruxelles.
10 — droit.
5 — port réduit par le chemin de fer.

35 fr. total, ou prix de revient à Paris.

Et n'aurions-nous pas atteint le même résultat en abaissant le tarif à 5 fr.? Nous aurions alors :

20 fr. prix de Bruxelles.
5 — droit réduit.
10 — port par les routes ordinaires.

35 fr. total, ou prix de revient à Paris.

Et ce procédé nous eût épargné 200 millions que coûte le chemin de fer, plus les frais de surveillance douanière, car ils doivent diminuer à mesure que diminue l'encouragement à la contrebande.

Mais, dit-on, le droit est nécessaire pour protéger l'industrie parisienne. — Soit; mais alors n'en détruisez pas l'effet par votre chemin de fer.

Car, si vous persistez à vouloir que le produit belge revienne, comme celui de Paris, à 40 fr., il vous faudra porter le droit à 15 fr. pour avoir :

20 fr. prix de Bruxelles.
15 — droit protecteur.
5 — port par le chemin de fer.

40 fr. total à prix égalisés.

Mais alors je demande quelle est, sous ce rapport, l'utilité du chemin de fer?

Franchement, n'y a-t-il pas quelque chose d'humiliant pour le dix-neuvième siècle d'apprêter aux âges futurs le spectacle de pareilles puérilités pratiquées avec un sérieux imperturbable? Etre dupe d'autrui n'est pas déjà très-plaisant; mais employer le vaste appareil représentatif à se duper soi-même, à se duper doublement, et dans une affaire de numération, voilà qui est bien propre à rabattre un peu l'orgueil du *siècle des lumières*.

## X. RÉCIPROCITÉ.

Nous venons de voir que tout ce qui, dans le trajet, rend le transport onéreux, agit dans le sens de la protection, ou, si on l'aime mieux, que la protection agit dans le sens de tout ce qui rend le transport onéreux.

Il est donc vrai de dire qu'un tarif est un marais, une ornière, une lacune, une pente raide, en un mot, un *obstacle* dont l'effet se résoud à augmenter la différence du prix de consommation au prix de production. Il est de même incontestable qu'un marais, une fondrière, sont de véritables tarifs protecteurs.

Il y a des gens (en petit nombre, il est vrai, mais il y en a) qui commencent à comprendre que les obstacles, pour être artificiels, n'en sont pas moins des obstacles; et que notre bien-être a plus à gagner à la liberté qu'à la protection, précisément par la même raison qui fait qu'un canal lui est plus favorable qu'un « chemin sablonneux, montant et malaisé. »

Mais, disent-ils, il faut que cette liberté soit réciproque. Si nous abaissions nos barrières devant l'Espagne sans que l'Espagne les abaissât devant nous, évidemment nous serions dupes. Faisons donc des *traités de commerce* sur la base d'une juste réciprocité, concédons pour qu'on nous concède, faisons le *sacrifice* d'acheter pour obtenir l'avantage de vendre.

Les personnes qui raisonnent ainsi, je suis fâché de le leur dire, sont, qu'elles le sachent ou non, dans le principe de la protection; seulement elles sont un peu plus inconséquentes que les protectionistes purs, comme ceux-ci sont plus inconséquents que les prohibitionistes absolus.

Je le démontrerai par un apologue.

## XI. STULTA ET PUERA.

Il y avait, n'importe où, deux villes : *Stulta* et *Puera*. Elles construisirent à gros frais une route qui les rattachait l'une à l'autre. Quand cela fut fait, *Stulta* se dit : voici que *Puera* m'inonde de ses produits, il faut y aviser. En conséquence, elle créa et paya un corps d'*enrayeurs*, ainsi nommés parce que leur mission était de mettre des obstacles aux convois qui arrivaient de Puera. Bientôt après, Puera eut aussi un corps d'*enrayeurs*.

Au bout de quelques siècles, les lumières ayant fait de grands progrès, la capacité de *Puera* se haussa jusqu'à lui faire découvrir que ces obstacles réciproques pourraient bien n'être que réciproquement nuisibles. Elle envoya un diplomate à *Stulta*, lequel, sauf la phraséologie officielle, parla en ce sens : Nous avons créé une route,

et maintenant nous embarrassons cette route. Cela est absurde. Mieux eût valu laisser les choses dans leur premier état. Nous n'aurions pas eu à payer la route d'abord, et puis les embarras. Au nom de *Puera*, je viens vous proposer, non point de renoncer tout à coup à nous opposer des obstacles mutuels, ce serait agir selon un principe, et nous méprisons autant que vous les principes, mais d'atténuer quelque peu ces obstacles, en ayant soin de pondérer équitablement à cet égard nos *sacrifices* respectifs. — Ainsi parla le diplomate. *Stulta* demanda du temps pour réfléchir. Elle consulta tour à tour ses fabricants, ses agriculteurs. Enfin, au bout de quelques années, elle déclara que les négociations étaient rompues.

A cette nouvelle, les habitants de *Puera* tinrent conseil. Un vieillard (on a toujours soupçonné qu'il avait été secrètement acheté par Stulta) se leva et dit : « Les obstacles créés par Stulta nuisent à nos ventes, c'est un malheur. Ceux que nous avons créés nous-mêmes nuisent à nos achats, c'est un autre malheur. Nous ne pouvons rien sur le premier, mais le second dépend de nous. Délivrons-nous au moins de l'un, puisque nous ne pouvons nous défaire des deux. Supprimons nos *enrayeurs* sans exiger que *Stulta* en fasse autant. Un jour sans doute elle apprendra à mieux faire ses comptes. »

Un second conseiller, homme de pratique et de faits, exempt de principes et nourri de la vieille expérience des ancêtres, répliqua : « N'écoutons pas ce rêveur, ce théoricien, ce novateur, cet utopiste, cet économiste, ce *stultomane*. Nous serions tous perdus si les embarras de la route n'étaient pas bien égalisés, équilibrés et pondérés entre *Stulta* et *Puera*. Il y aurait plus de difficulté pour *aller* que pour *venir*, et pour *exporter* que pour *importer*. Nous serions, relativement à *Stulta*, dans les conditions d'infériorité où se trouvent le Havre, Nantes, Bordeaux, Lisbonne, Londres, Hambourg, la Nouvelle-Orléans, par rapport aux villes placées aux sources de la Seine, de la Loire, de la Garonne, du Tage, de la Tamise, de l'Elbe et du Mississipi, car il y a plus de difficultés à remonter les fleuves qu'à les descendre. — (Une voix : les villes d'embouchures ont prospéré plus que celles des sources.) — Ce n'est pas possible. — (La même voix : mais cela est.) — Eh bien! elles ont prospéré *contre les règles*. » Un raisonnement si concluant ébranla l'assemblée. L'orateur acheva de la convaincre en parlant d'indépendance nationale, d'honneur national, de dignité nationale, de travail national, d'inondation de produits, de tributs, de concurrence meurtrière ; bref, il emporta le maintien des obstacles, et, si vous en êtes curieux, je puis vous conduire en certain pays où vous verrez de vos yeux des cantonniers et des enrayeurs travaillant de la meilleure intelligence du monde, par décret de la même assemblée législative et aux frais des mêmes contribuables, les uns à déblayer la route et les autres à l'embarrasser.

## XII. PRIX ABSOLUS.

Voulez-vous juger entre la liberté et la protection? voulez-vous apprécier la portée d'un phénomène économique? Recherchez ses effets *sur l'abondance ou la rareté des choses*, et non *sur la hausse ou la baisse des prix*. Méfiez-vous des *prix absolus* : ils vous mèneraient dans un labyrinthe inextricable.

M. Mathieu de Dombasle, après avoir établi que la protection renchérit les choses, ajoute :

« L'excédant du prix augmente les dépenses de la vie, et *par con-* « *séquent* le prix du travail, et chacun retrouve dans l'excédant du « prix de ses produits l'excédant du prix de ses dépenses. Ainsi, si « tout le monde paye comme consommateur, tout le monde aussi « reçoit comme producteur. »

Il est clair qu'on pourrait retourner l'argument et dire :

« Si tout le monde reçoit comme producteur, tout le monde paye comme consommateur. »

Or, qu'est-ce que cela prouve? Rien autre chose, si ce n'est que la protection *déplace* inutilement et injustement la richesse. Autant en fait la spoliation.

Encore, pour admettre que ce vaste appareil aboutit à de simples compensations, faut-il adhérer au *par conséquent* de M. de Dombasle, et s'être assuré que le prix du travail s'élève avec le prix des produits protégés. C'est une question de fait que je renvoie à M. Moreau de Jonnès ; qu'il veuille bien rechercher si le taux des salaires a progressé comme les actions des mines d'Anzin. Quant à moi, je ne le pense pas, parce que je crois que le prix du travail, comme tous les autres, est gouverné par le rapport de l'offre à la demande. Or, je conçois bien que la *restriction* diminue l'offre de la houille, et par suite en élève le prix, mais je n'aperçois pas aussi clairement qu'elle augmente la demande du travail de manière à améliorer le taux des salaires. Je le conçois d'autant moins que la quantité de travail demandé dépend du capital disponible. Or, la protection peut bien déplacer les capitaux, les pousser d'une industrie vers une autre, mais non les accroître d'une obole.

Au surplus, cette question du plus haut intérêt sera examinée ailleurs. Je reviens aux *prix absolus*, et je dis qu'il n'est pas d'absurdités qu'on ne puisse rendre spécieuses par des raisonnements tels que celui de M. de Dombasle.

Imaginez qu'une nation isolée, possédant une quantité donnée de numéraire, s'amuse à brûler chaque année la moitié de tout ce qu'elle produit. Je me charge de prouver, avec la théorie de M. de Dombasle, qu'elle n'en sera pas moins riche.

En effet, après l'incendie, toutes choses doubleront de prix, et les

inventaires faits avant et après le désastre offriront exactement la même valeur *nominale*. Mais alors, qui aura perdu? Si Jean achète le drap plus cher, il vend aussi plus cher son blé, et si Pierre perd sur l'achat du blé, il se récupère sur la vente de son drap. « Chacun re-« trouve dans l'excédant du prix de ses produits (dirai-je) l'excédant « du montant de ses dépenses, et si tout le monde paye comme con-« sommateur, tout le monde aussi reçoit comme producteur. »

Tout cela, c'est de l'amphigouri et non de la science. La vérité, réduite à sa plus simple expression, la voici : que les hommes détruisent le drap et le blé par l'incendie ou par l'usage, l'effet est le même *quant aux prix*, mais non *quant à la richesse*, car c'est précisément dans l'usage des choses que consiste la richesse ou le bien-être.

De même la restriction, tout en diminuant l'abondance des choses, peut en hausser le prix de manière à ce que chacun soit, si vous voulez, *numérairement parlant*, aussi riche. Mais faire figurer dans un inventaire 3 hectolitres de blé à 20 fr., ou 4 hectolitres à 15 fr., parce que le résultat est toujours 60 fr., cela revient-il au même, au point de vue de la satisfaction des besoins?

Et c'est à ce point de vue de la consommation que je ne cesserai de ramener les protectionistes, car c'est là qu'est la fin de tous les efforts et la solution de tous les problèmes. Je leur dirai toujours : n'est-il pas vrai que la restriction, en prévenant les échanges, en bornant la division du travail, en le forçant à s'attaquer à des difficultés de situation et de température, diminue en définitive la quantité produite par une somme d'efforts déterminés? Et qu'importe que la moindre quantité produite sous le régime de la protection ait la même *valeur nominale* que la plus grande quantité produite sous le régime de la liberté? L'homme ne vit pas de *valeurs nominales*, mais de produits réels, et, plus il y a de ces produits, n'importe le prix, plus il est riche.

Je ne m'attendais pas, en écrivant ce qui précède, à rencontrer jamais un anti-économiste assez bon logicien pour admettre explicitement que la richesse des peuples dépend de la valeur des choses, abstraction faite de leur abondance. Voici ce que je trouve dans le livre de M. de Saint-Chamans (page 210) :

« Si 15 millions de marchandises vendues aux étrangers sont pris « sur le produit ordinaire, estimé 50 millions, les 35 millions restants « de marchandises, ne pouvant plus suffire aux demandes ordinaires, « augmenteront de prix et s'élèveront à la valeur de 50 millions. « Alors, le revenu du pays représentera 15 millions de valeur de « plus... Il y aura donc accroissement de richesses de 15 millions « pour le pays, précisément le montant de l'importation du numé-« raire. »

Voilà qui est plaisant! Si une nation a fait dans l'année pour cinquante millions de revenus en récoltes et marchandises, il lui suffit

d'en vendre le quart à l'étranger pour être d'un quart plus riche. Donc, si elle en vendait la moitié, elle augmenterait de moitié sa fortune, et si elle échangeait contre des écus son dernier brin de laine et son dernier grain de froment, elle porterait son revenu à 100 millions! Singulière manière de s'enrichir que de produire l'infinie cherté par la rareté absolue!

Au reste, voulez-vous juger des deux doctrines? soumettez-les à l'épreuve de l'exagération.

Selon celle de M. de Saint-Chamans, les Français seraient tout aussi riches, c'est-à-dire aussi bien pourvus de toutes choses avec la millième partie de leurs produits annuels, parce qu'ils vaudraient mille fois davantage.

Selon la nôtre, les Français seraient infiniment riches si leurs produits annuels étaient d'une abondance infinie, et par conséquent sans valeur aucune.

FRÉDÉRIC BASTIAT.

---

# ACCROISSEMENT DE LA POPULATION

## EN FRANCE[1].

Beaucoup de personnes se préoccupent aujourd'hui de l'accroissement rapide que semble avoir pris la population, et, en étudiant le passé, conçoivent de sérieuses appréhensions pour l'avenir. Chose singulière! tous les économistes français du dernier siècle trouvaient que la population ne s'accroissait pas assez vite, et de nos jours on craint son accroissement comme un des plus grands fléaux. « On doit prendre garde sur toute chose, disait Vauban, à ménager le menu peuple afin qu'il s'accroisse, et qu'il puisse trouver dans son travail de quoi soutenir sa vie et se vêtir avec quelque commodité. Comme il est beaucoup *diminué* dans ces derniers temps par la guerre, les maladies, et par la misère des chères années, qui en ont fait mourir de faim un grand nombre et réduit beaucoup d'autres à la mendicité, il est bon de faire tout ce qu'on pourra pour le rétablir[2]. » — « Il ne s'agit ici, dit Melon, que de procu-

[1] Nous avons pensé que la lecture que M. Fayet, professeur de mathématiques au collége de Colmar, vient de faire à l'Académie des sciences morales et politiques, touchant les recensements et l'accroissement de la population en France, méritait de fixer l'attention de nos lecteurs. Cette discussion est une nouvelle preuve de la réserve avec laquelle les économistes doivent s'appuyer sur les données de la statistique dans ce qui a rapport à ce sujet fondamental. Mais nous croyons devoir faire ici une observation générale. Il nous a semblé que M. Fayet attribuait à ses rectifications une portée qu'elles ne peuvent avoir. Que les anciens recensements soient ou non au-dessous de la vérité et que la différence en plus de la population soit plus ou moins grande, cela ne contredit en rien le principe de population tel qu'il ressort des recherches de Malthus. D'abord l'ouvrage de cet homme de bien, à la fois économiste profond et statisticien plein de sagacité, explique ce qui fait l'étonnement de M. Fayet, c'est-à-dire la différence d'opinion entre les économistes d'aujourd'hui et les écrivains du dix-huitième siècle. Malthus a enrichi la science en démontrant la fausseté de ce viel axiome qui proclamait la population comme cause de richesse... Ce qui effraye les esprits réfléchis, ce n'est pas l'accroissement de la population, mais l'accroissement de la population misérable. S'appuyer sur ce que la population est, pour affirmer qu'elle peut vivre, ce n'est nullement prouver qu'il y a des classes de cette population chez lesquelles le nombre des hommes n'est pas constamment dépassé par l'imprudence, et constamment ramené par le vice et la misère dans la proportion des moyens de vivre.

Ceci n'attaque en rien les analyses statistiques de l'auteur du Mémoire, qui nous permettra cependant encore une observation. Il parle souvent de l'influence de la Terreur, des proscriptions, de la guerre, etc., sur le nombre des hommes; et il avoue qu'il n'y a pas de documents sur ce point. Nous croyons qu'il s'exagère beaucoup cette cause de déperdition. Il explique lui-même plus loin comment les vides faits par de pareils désastres sont presque immédiatement comblés par un excès de naissances. Il n'y a pas de différence pour la nation dans la quantité; cette différence n'est que dans la qualité : des hommes faits, des intelligences mûres, un capital tout accumulé sont remplacés par des hommes à élever, par des éléments qui ne sont pas encore développés.

(*Note de la rédaction.*)

[2] *Dîme royale*, page 89, édition de 1843.

rer l'augmentation des citoyens, à laquelle nuisent beaucoup le célibat des prêtres et l'état monastique prématuré. Ces citoyens, par la balance de l'Europe, ne pouvant devenir soldats, et par la police ne pouvant pas demeurer oisifs, travailleraient les terres, les manufactures, ou deviendraient navigateurs..... *Favoriser les mariages*, accorder des secours au père chargé d'une nombreuse famille, veiller à l'éducation des orphelins, c'est fortifier l'État bien plus que de faire des conquêtes[1]. » A ces deux témoignages, nous pourrions en ajouter une infinité d'autres : et aujourd'hui on trouve que l'excès de la population et son accumulation sont une des principales causes de la misère qui désole nos pays industriels.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de ce qu'il peut y avoir de vrai ou de faux dans les doctrines de nos économistes du dernier siècle, ni dans celles qui peuvent dominer aujourd'hui certains esprits; nous voulons seulement examiner jusqu'à quel point les craintes que l'on semble concevoir de l'accroissement de la population peuvent être fondées sur les faits. En d'autres termes, l'accroissement de la population est-il aussi rapide qu'on le pense généralement? Serait-il vrai, par exemple, que depuis 1790 la population de la France se soit accrue de 38 à 40 centièmes, ainsi qu'on l'affirme dans la plupart des ouvrages de géographie et d'économie politique, et même dans les documents officiels[2]? Serions-nous menacés de voir cette population doubler avant la fin du siècle où nous vivons? Quoique nous ayons l'intime conviction que la Providence, si elle permettait cet accroissement rapide de la population, inspirerait aussi les moyens nécessaires pour la faire vivre sur notre sol, nous allons essayer de dissiper ces craintes, qui nous paraissent singulièrement exagérées par suite d'une erreur considérable sur le chiffre de la population de la France avant 1790. En rétablissant ce chiffre, nous aurons détruit l'erreur et dissipé les craintes qu'elle a pu faire naître.

Les lois générales de la population ne se modifient pas du jour au lendemain, et s'il était vrai que de 1791 à 1840, la population de la France se fût élevée de 25,140,000 à 33,540,000 habitants[3], on serait bien fondé à conclure que vers la fin de ce siècle elle devrait être à peu près double de ce qu'elle était en 1791; mais si nous parvenons à prouver que l'accroissement indiqué pour la période de 50 ans, 1791 à 1840, est exagéré de plus de moitié, la conclusion qu'on pouvait en tirer tombe d'elle-même.

Voyons les faits. Le plus ancien recensement de la population de la France dont les chiffres nous sont connus est celui qui fut fait par le soin des intendants à la fin du dix-septième siècle (de 1694 à 1700); il porte la population de la France à 19,669,320, non compris la Lorraine, réunie en 1766 (834,600 habitants en 1784, et 1,264,698 en 1801), la Corse, réunie en 1768 (124,000 habitants en 1784, et 163,896 en 1801), le comtat Venaissin réuni en 1791 (191,421 en 1801). En admettant qu'à cette époque la population des parties non réunies fût dans la même proportion qu'en 1801 avec le reste de la population de la France, c'est-à-dire comme 1,620,015 est à 25,728,988, ou comme 63 est à

[1] *Essai sur le commerce*, page 718 du tome I de la *Collection des principaux Économistes*.

[2] *Statistique de la France*, tome I; *Rapport sur la situation de l'instruction secondaire*, 1843, page 58, etc.

[3] *Compte-rendu des séances de l'Académie des sciences*, tome XVII, p. 653.

1,000, nous trouverions pour la population de la France totale en 1700, 20,908,487, ou près de 21 millions, au lieu de 19,669,520.

Ce premier dénombrement était sans doute loin d'être exact, il devait, comme tous les dénombrements qui ont été faits depuis, contenir bien des omissions. Cependant ce chiffre de 19 millions d'habitants parut extraordinaire. « Voilà sans doute, s'écrie Vauban, un grand sujet d'étonnement pour ceux qui croient la France si dépeuplée, et de quoi bien surprendre le célèbre Vossius, s'il était encore en vie, d'avoir écrit qu'elle ne contenait que 5 millions d'âmes[1]. »

Le dénombrement qui suivit celui-là est celui de 1762, fait, suivant la statistique de la France, d'après les dénombrements individuels et ceux des *feux* : il porte la population de la France à 21,769,165[2]. Quoique la Lorraine et la Corse ne fussent pas encore réunies, elles y sont portées l'une pour 500,000, et l'autre pour 100,000 habitants. Ces deux chiffres nous paraissent supposés, ou calculés d'après ceux qu'on avait pour 1784. Le comtat n'y est pas encore. D'un autre côté, il est dit[3] que les matériaux ont été fournis par les recensements des généralités. Cependant Necker, dans ses recherches sur la population de la France, pensait « qu'il n'était pas possible de faire le dénombrement d'un si vaste pays[4]. » Ce qui semblerait supposer que Necker ignorait ces recensements des généralités que la statistique de la France signale. Quant à nous, tout ce que nous avons pu trouver sur la population de la France à cette époque, c'est dans le *Dictionnaire de la France et des Gaules* que nous l'avons puisé, et ce qui nous a frappé, c'est la concordance que nous avons rencontrée entre les chiffres qui se trouvent dans la statistique de la France et ceux que l'abbé Expilly donne comme résultats *de recherches immenses entreprises à ses propres frais*. Voici au reste ce que dit cet auteur sur la population de la France à cette époque : « On n'a point jusqu'à présent de dénombrement exact des habitants de la France : tantôt on fait leur nombre de 16 millions, tantôt de 14 millions, tantôt de 18 millions. D'après des recherches immenses et bien faites, nous avions porté ce nombre d'habitants à plus de 21 millions. On s'est récrié; mais que nous a-t-on opposé? de simples calculs faits par estimation. C'est en vérité se trop prévaloir de l'usage, de l'habitude, de certaines circonstances qui ont paru favoriser le goût de quelques écrivains obstinés à déprécier les ressources de la nation..... Des recherches immenses faites avec le plus grand soin, et la plupart à nos propres frais, nous mettent en état d'assurer que la population de la France est actuellement telle que nous la publions[5]. » Un peu plus loin on trouve les nombres des habitants des provinces de la France, excepté Paris, le Barrois et la Lorraine. Ces nombres sont à peu près les mêmes que ceux de la *Statistique de la France*.

Voici quelques indications sur la manière de procéder dans ces dénombrements, et sur l'inexactitude des résultats auxquels on devait arriver ; il s'agit de la population de Paris : « Les uns, dit l'abbé Expilly, l'ont portée à 1 million, d'autres à 700,000, à 800,000, et d'autres seulement à 600,000 personnes

[1] *Dîme royale*, chapitre VII.

[2] *Statistique de la France*, tome I, page 154.

[3] Page xxij de la table du même volume.

[4] *De l'administration des finances*, chapitre IX.

[5] *Dictionnaire de la France et des Gaules*, article *Population*, page 806.

au plus. Fondé sur le dénombrement fait en 1694, nous avions toujours supposé 720,000 personnes; mais, d'après le procédé qui suit, nous sommes obligé de reconnaître que cette population ne nous paraît plus à beaucoup près aussi forte..... » Ce procédé consiste à multiplier les naissances annuelles par 30 : ce qui donne 509,646 habitants en 1709-18, et 576,659 en 1752-61. Ce résultat est confirmé par l'état des familles soumises à la capitation en 1755, au nombre de 71,114, à 8 personnes chacune : ce qui donne 568,912 habitants; en ajoutant 25,000 étrangers et 6,000 ecclésiastiques, on arrive à 599,912. Un peu plus loin on multiplie le nombre des familles par 5, et on ajoute 221,069 étrangers; puis par 4 et demi, et on ajoute 43,699 domestiques et 222,927 étrangers. On n'a trouvé que 37,457 domestiques, mais on ajoute un *sixième* en sus pour ceux qui auraient pu échapper au contrôle[1].

Malgré toutes les recherches de l'abbé Expilly, et quelque consciencieux que paraisse son travail, à la vue de ces incertitudes sur la population de Paris, placé au centre même de la France, il n'est guère possible d'accorder une grande confiance aux chiffres qu'il donne pour la population des différentes provinces de ce vaste royaume, à l'exception de quelques localités dont les intendants et les autres fonctionnaires publics se sont spécialement occupés de cet objet, telles que la Provence, le Roussillon et quelques parties de la Flandre; et encore pour la Flandre, Expilly, d'après quelques vérifications particulières, porte le nombre des omissions à un cinquième; or, 21 millions augmentés d'un cinquième donneraient 25,200,000.

Il n'est pas jusqu'au terme *feu*, employé dans la statistique de la France, qui ne présente quelque chose d'extrêmement vague. Voici ce qu'en dit l'abbé Expilly : « On entend par *feu* une étendue de terrain quelconque produisant 2,400 livres de revenu annuel. Les *feux* nobles ont la même valeur que les taillables, et ils sont imposés dans une proportion égale, lorsqu'il y a des impositions sur les trois ordres[2]. » On ne voit pas trop quelle relation générale il pouvait exister entre ces feux et le nombre des habitants, ni de quelle manière on pouvait établir le nombre des feux de chaque localité. Le revenu territorial est quelque chose de si variable, de si difficile à bien apprécier, qu'aujourd'hui même, malgré les opérations du cadastre, malgré les opérations annuelles des répartiteurs et des agents des contributions directes, il existe des différences considérables entre les appréciations faites dans les différentes localités, de sorte qu'on serait encore assez embarrassé s'il fallait distribuer la France par feux. On ne peut donc rien fonder sur de pareilles incertitudes. Ainsi le dénombrement de 1762, qui a son utilité comme renseignement, ne peut pas servir de base pour apprécier l'accroissement de la population. Nous passons à celui de 1784. Ce dénombrement, exécuté par Necker, est aussi dans la *Statistique de la France*, et donne pour le chiffre de la population 24,800,000 habitants. Est-il plus exact que les précédents? C'est ce que nous allons voir.

Après avoir quitté l'administration des finances, Necker cherche à rendre ses loisirs utiles à sa patrie en les consacrant à la composition d'un ouvrage sur cette importante branche de l'administration publique : pour établir les bases de son travail, il a besoin d'un chiffre sur la population, et, comme il n'existait pas de dénombrement, il est réduit à calculer ce chiffre d'après le

[1] *Dictionnaire de la France et des Gaules*, article *Paris*.
[2] *Ibid.*, article *Dauphiné*, tome II, additions, page 817.

nombre annuel des naissances, qu'il regarde comme l'indice le moins incertain de la population. « L'on a maintenant sur la population du royaume, dit cet auteur, des connaissances plus sûres et plus exactes qu'autrefois, et c'est l'effet des soins du gouvernement. *Il n'était pas possible, sans doute, de faire le dénombrement d'un aussi vaste pays, il était encore moins praticable de le renouveler tous les ans;* mais après en avoir ordonné de partiels en différents lieux, on en a comparé le résultat avec le nombre des naissances, des morts et des mariages; et ces rapports, confirmés jusqu'à un certain point par les expériences faites dans d'autres pays, ont établi une mesure de comparaison à laquelle il est raisonnable d'avoir confiance.....

« Le nombre des naissances est à celui des habitants de 1 à 23, et 24 dans les lieux contrariés par la nature ou par des circonstances morales. Ce même rapport, dans la plus grande partie de la France, est de 1 à 25, à 25 et demi et 26, enfin dans les villes, selon leur commerce et leur étendue, chaque naissance répond à 27, 28, 29, et jusqu'à 30 habitants et même davantage pour la capitale..... Je prendrai ici un terme moyen. Ainsi, pour évaluer la population du royaume, je multiplierai les naissances par 25 et trois quarts. Le dernier tableau complet des naissances dont j'ai pu avoir connaissance est celui de 1780..... »

En multipliant la moyenne des naissances 940,936 pendant la période de 10 ans, 1771-80, il arrive à 24,229,075 habitants, et en se bornant à la dernière période de 5 ans, 1776-80, il trouve pour la moyenne des naissances 963,208, et pour la population 24,802,580 habitants, ce qui lui semble se rapprocher davantage de la vérité; puis il ajoute : « Le Clermontois, qui doit contenir environ 40,000 âmes, n'a pas été compris..... On doit encore observer qu'à la réserve des juifs de Lorraine, d'Alsace et du pays Messin, qui sont compris dans les états de population, tous les autres non conformistes ne s'y trouvent point, à moins qu'ils n'aient été baptisés à l'Église romaine. C'est par toutes ces raisons et d'autres encore que je suis fermement persuadé qu'aujourd'hui les naissances du royaume, y compris la Corse, s'élèvent à plus d'*un million*, ce qui indiquerait une population de plus de 26 millions d'âmes. Cependant, pour ne pas s'écarter des idées communes et des bases les plus généralement adoptées, c'est sur une population de 24,800,000 âmes que l'on fondera tous les calculs dans la suite de cet ouvrage. »

Ainsi le chiffre calculé et admis par Necker n'est qu'une espèce de minimum, suffisant pour l'usage qu'il veut en faire, mais qui est de beaucoup au-dessous de la vérité, ainsi que nous allons le voir; de plus, ce chiffre se rapporte, non pas à l'année 1784, ainsi que l'indique la *Statistique de la France*, mais à l'année moyenne entre 1776 et 1780, ou à 1778. Il a été calculé sur 963,208 naissances, au moment où Necker pense que ce nombre s'élève à plus de 1 million. Le nombre des naissances a été multiplié par 25 trois quarts, quand il aurait dû l'être par 33 ou 34, ainsi que nous le verrons plus bas.

Pour bien connaître le nombre par lequel il fallait multiplier la moyenne annuelle des naissances, il aurait d'abord fallu connaître la population que l'on cherchait; et aujourd'hui même que nous avons les résultats de six dénombrements assez bien exécutés, et les mouvements de la population pour plus de quarante ans, nous ne sommes sûrs ni du véritable chiffre de la population, ni de la durée moyenne de la vie; or, s'il en est ainsi avec tous ces documents, quelles incertitudes ne devaient pas régner sur ces matières à une épo-

que où l'on ne possédait que quelques dénombrements partiels, et des mouvements de la population qui négligeaient tous les *non-conformistes*. De là ces différences considérables entre les chiffres donnés pour la durée moyenne de la vie, pour la population de la même localité, de la même ville, telle que Paris, par exemple, qui comptait 500,000 ou 1 million d'habitants, suivant le point de départ et le calcul que l'on faisait; de là aussi pour nous la nécessité de rejeter de pareilles évaluations, quand il s'agit d'apprécier l'accroissement exact de la population de la France depuis 1778.

Pour mieux faire ressortir l'inexactitude des chiffres donnés jusqu'à présent pour la population de la France avant 1792, nous avons comparé ces chiffres[1] avec ceux des dénombrements réguliers faits depuis 1800, et voici les résultats de ces comparaisons. Les accroissements successifs qu'aurait subis la population s'élèveraient, sur 10,000 habitants,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| A 261, | de 1784 à 1791, | en 7 ans, | moyenne annuelle | ..... | 37 |
| A 879, | de 1791 à 1801, | en 10 ans, | plus qu'au triple | ..... | 88 |
| A 1138, | de 1801 à 1821, | en 20 ans | | ..... | 57 |
| A 692, | de 1821 à 1831, | en 10 ans | | ..... | 69 |
| A 298, | de 1831 à 1836, | en 5 ans | | ..... | 60 |
| A 193, | de 1836 à 1841, | en 5 ans | | ..... | 39 |

Ainsi l'accroissement de la population se serait subitement accéléré après 1791, c'est-à-dire à l'époque de la terreur, de l'émigration, des proscriptions, de la guerre civile et étrangère, pour descendre de plus d'un tiers sous l'Empire, augmenter un peu sous la Restauration, et redescendre aujourd'hui à ce qu'il était de 1784 à 1791.

Nous sommes les premiers à respecter les données de la statistique, mais à une condition essentielle, c'est qu'elles soient bien constatées, ou que du moins elles ne soient pas en contradiction avec les autres faits de l'histoire; or, nous avons vu que les chiffres donnés par Necker sont loin d'être bien constatés, et la contradiction est flagrante. Tous les faits de l'époque protestent contre cet accroissement excessif de la population de 1791 à 1801 : il est de toute impossibilité que pendant cette terrible et douloureuse période, la population se soit accrue, non pas seulement d'une manière rapide, mais même d'une manière quelconque; elle a dû au contraire notablement diminuer. Si donc les chiffres donnés pour la population accusent une augmentation quelconque, c'est que les chiffres antérieurs à la Révolution sont en défaut, ou bien les chiffres posté-

[1] Chiffres donnés dans les documents officiels.

| Années. | Population. |
|---|---|
| 1700 | 19,669,320 |
| 1762 | 21,769,163 |
| 1784 | 24,800,000 |
| 1791 | 25,140,000 |
| 1801 | 27,349,003 |
| 1806 | 29,107,425 |
| 1821 | 30,461,875 |
| 1826 | 31,858,937 |
| 1831 | 32,569,223 |
| 1836 | 33,540,910 |
| 1841 | 34,230,178 |

Chiffres calculés d'après l'accroissement de 1836 à 1841.

| Années. | Population. |
|---|---|
| 1791 | 27,938,856 |
| 1796 | 28,513,000 |
| 1801 | 29,099,000 |
| 1806 | 29,697,000 |
| 1811 | 30,297,261 |
| 1816 | 30,919,870 |
| 1821 | 31,555,274 |
| 1826 | 32,203,735 |
| 1831 | 32,865,522 |

rieurs en excès; et comme cette dernière hypothèse est inadmissible, nous sommes obligés d'admettre l'autre, qui est du reste parfaitement conforme à l'opinion de Necker lui-même.

Si, pour calculer approximativement ce qui pouvait manquer aux chiffres qui ont été donnés antérieurement à la Révolution, on admettait que les lois de la population n'ont pas sensiblement varié depuis 1791, et que l'accroissement pour chaque période quinquennale a été égal à celui de 1836-41, nous trouverions une population de 27,938,856 habitants en 1791, au lieu de 25,140,000 donnée par M. Moreau de Jonnès[1]. Voilà déjà dans l'accroissement une diminution de 2,798,856, ou de près de 3 millions. Mais le chiffre 27,938,856 est encore insuffisant pour représenter la population de la France en 1791, car nous avons fait abstraction complète des pertes éprouvées pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, et qui, d'après M. Pouillet, ne s'élèvent pas à moins de 1,377,000 hommes nés avant 1791[2]; ce qui porterait la population de la France en 1791 à 29,315,856 habitants.

Mais, ainsi que le fait judicieusement observer M. de Montferrand : « Si les « générations d'hommes de 1770 à 1794 ont payé leur sanglant tribut au fléau « de la guerre, les femmes contemporaines ont eu à supporter la misère, les « privations de toute espèce, les plus rudes travaux et les désastres de deux « invasions. Les mêmes charges ont pesé sur les vieillards des deux sexes nés « avant 1770 et sur les enfants nés même après 1794. Tous ont été soumis à « des conditions d'existence bien moins favorables que dans l'état normal[3]. »

En évaluant à 684,144 seulement le nombre de ces autres victimes des désastres de la guerre et de la Révolution, nous arrivons à une population de 30,000,000 d'habitants. Et ce chiffre, loin d'être exagéré, est encore trop petit, ainsi que nous allons nous en assurer par l'examen des autres éléments de la population, et par leur comparaison entre eux et avec les résultats des recensements.

La force relative de la population d'un pays ou d'une époque peut être appréciée non pas seulement par le recensement des habitants, mais encore par le nombre annuel des naissances, par celui des décès, par celui des mariages, et, en France, depuis trente ans, par celui des conscrits. Et même, de toutes ces données, les moins exactes, pour la France du moins, sont jusqu'à présent celles que fournissent les recensements de la population. « Les documents officiels sur la population du royaume, dit M. de Montferrand, n'ont pas tous la même valeur, ne méritent pas tous la même confiance. Les plus exacts sont les listes du recrutement, ensuite les relevés des naissances, puis le relevé des décès, et au dernier rang les recensements[4]. »

Voyons donc ce que disent les autres documents ; Necker nous a donné, dans son ouvrage sur l'administration des finances[5], les nombres annuels des naissances, et le total des décès et des mariages pendant la période de dix ans 1771-80. Le tome Ier de la *Statistique générale de la France* contient ces mêmes nombres annuels pendant la période de 4 ans 1781-84, et pendant les 35 ans

[1] *Compte-rendu*, tome XVII, page 653.
[2] *Ibid.*, tome XV, page 872.
[3] *Ibid.*, tome XV, page 1093.
[4] *Ibid.*, tome XV, page 1101.
[5] Chapitre IX.

1801-35, et les *Annuaires du Bureau des longitudes* les donnent pour les années suivantes. Nous trouvons le nombre annuel des conscrits dans les comptes-rendus sur le recrutement de l'armée depuis 1816. Nous avons réuni dans un tableau chacun de ces éléments par périodes de 4 ans, afin de bien en saisir la marche et d'apprécier aussi exactement que possible l'accroissement de la population.

NAISSANCES ET DÉCÈS.

Le nombre des naissances, que Necker regardait comme l'indice le moins incertain de la force relative de la population, et qui, en effet pour la France, était soigneusement recueilli, surtout depuis l'ordonnance de 1736 [1], suivait, de 1771 à 1784, à peu près la même marche que depuis le commencement de ce siècle. Il présente des alternatives d'augmentation et de diminution, qui le rendent presque stationnaire. Le nombre des décès semble s'accroître un peu moins lentement que celui des naissances, absolument encore comme depuis 1801.

*Eléments de la population, par période de quatre ans.*

| PÉRIODES. | NOMBRES TOTAUX DES | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | NAISSANCES DU SEXE | | DÉCÈS DU SEXE | | MARIAGES. | CONSCRITS. |
| | masculin. | féminin. | masculin. | féminin. | | |
| 1773-76 | 3,713,600 | | 3,273,967 [2] | | 855,096 [2] | |
| 1777-80 | 3,876,964 | | 3,273,967 | | 855,096 | |
| 1781-84 | 3,859,698 | | 3,669,000 | | 919,851 | |
| 1801-04 | 1,884,252 | 1,764,464 | 1,694,821 | 1,618,676 | 814,599 | |
| 1805-08 | 1,888,026 | 1,778,723 | 1,641,581 | 1,550,629 | 858,580 | |
| 1809-12 | 1,899,648 | 1,776,391 | 1,570,835 | 1,443,908 | 927,202 | |
| 1813-16 | 1,967,208 | 1,844,529 | 1,637,222 | 1,497,332 | 1,075,498 | |
| 1817-20 | 1,963,511 | 1,843,089 | 1,544,030 | 1,517,446 | 843,481 | 1,203,932 |
| 1821-24 | 2,003,035 | 1,882,446 | 1,526,623 | 1,499,321 | 958,075 | 1,096,465 |
| 1825-28 | 2,021,741 | 1,901,111 | 1,644,158 | 1,622,607 | 993,212 | 1,146,749 |
| 1829-32 | 1,985,878 | 1,871,869 | 1,683,310 | 1,661,944 | 1,009,133 | 1,163,023 |
| 1833-36 | 2,026,583 | 1,903,738 | 1,676,139 | 1,642,480 | 1,084,426 | 1,230,995 |
| 1837-40 | 1,962,249 | 1,852,634 | 1,669,524 | 1,652,462 | 1,088,616 | 1,197,170 |

En 1801, le nombre des naissances et celui des décès ont considérablement diminué; cette diminution, qui s'élève à 0,055 pour les naissances, et à 0,097 pour les décès, se présente justement après la période pendant laquelle, d'après les recensements, aurait dû avoir lieu le plus rapide accroissement de la population, un accroissement de 88 sur 1000. Voilà déjà une première contradiction aux données des recensements antérieurs à la Révolution, nous en trouverons bien d'autres. Mais, dès à présent, nous sommes fondés à conclure que,

[1] « En France les lois ont pourvu à ce que les registres fussent exactement tenus dans les paroisses; depuis l'ordonnance de 1736, il est envoyé tous les ans un double de ces registres pour être déposé et conservé au greffe des bailliages ou sénéchaussées respectives. » (Expilly, *Dictionnaire*, article *Population*, page 806.)

[2] Necker ne donne que le total des décès et celui des mariages pendant la période de dix ans, 1771 à 1780.

puisqu'en 1801, il y avait moins de naissances et moins de décès, c'est parce qu'il y avait moins d'habitants. Si l'on rétablissait le chiffre de la population pour 1782, d'après ces données et le dénombrement de 1801, on trouverait une population de 29 à 30 millions d'âmes, et par suite de 29,500,000 à 30,500,000 en 1791.

Mais ce chiffre est encore trop petit. Depuis 1801, le nombre des naissances et celui des décès ont augmenté d'une manière irrégulière et extrêmement lente. Ce n'est guère que vers 1820 que le nombre annuel des naissances de 1781-84 a été atteint, et depuis il n'a été dépassé que pendant les trois périodes 1821-24, 1825-28 et 1833-36 ; quant au nombre des décès, il est toujours resté au-dessous de 1781-84, mais depuis 1829 il a constamment dépassé 1771-80.

Ainsi, d'après le nombre des naissances et celui des décès, la population de la France n'aurait presque pas subi d'augmentation depuis 1784, ou du moins les pertes occasionnées pendant la Révolution et pendant les guerres de l'Empire seraient seulement à peu près compensées. Quelque paradoxale que puisse paraître cette proposition, elle n'est que la conclusion rigoureuse des faits.

Si l'on se borne à la période de 24 ans 1817-40, pendant laquelle les registres de l'état civil ont dû être exactement tenus, du moins quant au total des faits, et si l'on compare la période de 12 ans 1817-28 à la période de même durée 1829-40, on trouve sur les naissances une diminution insignifiante, et sur les décès une augmentation d'environ 7 sur 100.

Il semblerait, d'après cela, que loin de s'accélérer, l'accroissement de la population va se ralentissant. Cependant, comme l'augmentation des décès est peu considérable, et que la diminution du nombre des naissances est encore moindre, cette conclusion pourrait paraître prématurée ; dans tous les cas, il est évident que cet accroissement n'augmente pas.

D'ailleurs l'augmentation du nombre des décès depuis 1817 peut s'expliquer par l'histoire des événements qui ont précédé. « En 1816, si l'on avait fait un recensement, on aurait trouvé, suivant M. Pouillet, dans la population des hommes un *vide* au moins de 1,190,000 âmes et au plus de 1,274,000 âmes [1]. » M. de Montferrand, qui a présenté quelques observations sur le Mémoire de M. Pouillet, loin de contester ces pertes, soutient, ainsi que nous l'avons vu plus haut, que les femmes contemporaines « présentent, ainsi que les hommes, des populations décimées indirectement par les causes perturbatrices dont les pertes sur les champs de bataille sont l'effet le plus direct et le plus apparent, mais non pas le plus profond [2]. »

La population française présentait donc en 1817 des *vides* nombreux dans tous les sexes et dans tous les âges, ces vides devaient naturellement se faire sentir dans le chiffre des décès ; ceux qui étaient morts sur les échafauds, dans les prisons, sur les champs de bataille, dans les hôpitaux et les ambulances, ou sur la terre étrangère, victimes de l'exil ou de nos revers, ne pouvaient plus figurer sur les registres des décès ; de là un chiffre beaucoup moindre vers 1817-28 ; mais à mesure que ces vides se remplissent, à mesure que les générations décimées disparaissent, le chiffre des décès tend vers son état normal.

[1] *Compte-rendu*, tome XV, page 867.
[2] *Ibid.*, tome XV, page 1098.

D'un autre côté, vers la fin des guerres de l'Empire, et même dès 1810, le nombre des mariages était devenu considérable, surtout parmi les jeunes gens qui craignaient d'être appelés pour le service militaire : après le licenciement de l'armée et le rétablissement de la tranquillité, beaucoup d'autres durent aussi s'établir ; de là dans le chiffre des naissances de 1817-28, une espèce de maximum sur les années qui ont précédé et suivi cette période, sans qu'on puisse rien en induire pour l'avenir. Ajoutons que de nos jours on réfléchit beaucoup plus longtemps avant de se marier, que vers la fin de l'Empire; on se marie plus tard, et de là des mariages moins chargés d'enfants.

Mais ne pourrait-on pas dire que le chiffre des décès n'ayant pas atteint celui de 1781-84, tandis que celui des naissances ayant dépassé plusieurs fois celui des naissances de cette même époque, l'accroissement de la population accusé par les recensements est le résultat d'une augmentation considérable dans la durée moyenne de la vie? Examinons cette question.

### DURÉE MOYENNE DE LA VIE.

Si la population était stationnaire, c'est-à-dire si le nombre des décès était constamment égal à celui des naissances, la durée moyenne de la vie serait représentée par le rapport de la population au nombre annuel des naissances ou des décès. Mais comme il n'en est pas tout à fait ainsi, cette durée oscille entre ces deux rapports, celui de la population aux naissances annuelles et celui de la population aux décès annuels.

En comparant les résultats des dénombrements avec les nombres annuels des naissances et des décès, nous trouverions que cette durée est comprise entre :

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 25 ans | 5 mois | et | 26 ans | 9 mois, | moyenne, | 26 ans | 2 mois, | en | 1781-84 |
| 30 ans | 0 mois | et | 33 ans | 0 mois, | — | 31 ans | 6 mois, | en | 1801-04 |
| 31 ans | 9 mois | et | 36 ans | 6 mois, | — | 34 ans | 2 mois, | en | 1805-08 |
| 31 ans | 4 mois | et | 40 ans | 3 mois, | — | 35 ans | 11 mois, | en | 1821-24 |
| 33 ans | 9 mois | et | 38 ans | 11 mois, | — | 36 ans | 4 mois, | en | 1829-32 |
| 34 ans | 2 mois | et | 40 ans | 4 mois, | — | 37 ans | 3 mois, | en | 1833-36 |
| 35 ans | 10 mois | et | 41 ans | 2 mois, | — | 38 ans | 6 mois, | en | 1837-40 |
| 32 ans | 10 mois | et | 39 ans | 0 mois, | — | 35 ans | 11 mois, | en | 1801-40 |

Il résulterait de là que la durée moyenne de la vie aurait augmenté de 12 ans et 4 mois depuis 1784, et de 5 ans 4 mois, de 1784 à 1801. Ces résultats, le dernier surtout, ne sont-ils pas contre toutes les vraisemblances?

Ainsi que nous l'avons déjà dit, nous ne pouvons pas admettre que les lois générales de la population et de la vie humaine varient d'une manière aussi considérable dans quelques années, et à plus forte raison qu'elles puissent s'améliorer, quand ces années sont remplies par des discordes civiles, des proscriptions, des persécutions, des guerres étrangères, etc. Ainsi, les 5 ans et 4 mois de plus grande durée de vie moyenne que présente 1801 sur 1784 doivent être rejetés sur les inexactitudes des recensements.

Aujourd'hui même, est-il bien prouvé que la vie moyenne soit plus longue qu'avant 1789? Nous ne voudrions certes pas atténuer la valeur des améliorations matérielles produites de nos jours, ni l'heureuse influence qu'elles ont pu et dû exercer sur la santé de l'homme; cependant nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que si cette influence était aussi grande et aussi heureuse qu'on semble le croire, elle devrait surtout se faire sentir dans les départements

les plus avancés sous le rapport matériel, dans les grandes villes, dans les localités industrielles, et que ce sont précisément ces localités et ces départements qui aujourd'hui présentent la mortalité la plus rapide et les conscrits les moins robustes. Si donc d'un côté il y a eu des progrès matériels et des améliorations incontestables, de l'autre, il doit aussi y avoir des causes qui produisent des effets délétères tout aussi incontestables.

A ceux qui voudraient soutenir que la mortalité était en 1784 beaucoup plus rapide qu'aujourd'hui, nous pourrions opposer la mortalité plus rapide encore des populations industrielles de notre époque, et spécialement de ces classes nombreuses d'ouvriers employés dans nos grandes manufactures, et pour lesquels la vie probable ne serait guère que de 3 ans, de 2 ans et même de 1 an et quelques mois [1]; ce qui, pour certains départements, fait descendre pour toute la population cette vie probable à la courte durée de 8 ans [2]. »

Les progrès rapides qu'aurait dû faire la durée de la vie moyenne pendant la Révolution et l'Empire, période de guerre et de destruction, pendant laquelle on n'a guère eu le temps de s'occuper des améliorations utiles qui auraient pu les produire, ne peuvent donc pas être admis. Nous sommes donc ramenés à cette conclusion bien légitime que, de 1784 à 1820, la durée moyenne de la vie n'a pas dû sensiblement changer.

Si donc pour 1784 on admettait les rapports que nous avons trouvés pour 1806, nous trouverions pour la population de la France, en 1784, un chiffre supérieur à 32,000,000 d'habitants.

Nous contesterait-on cette durée moyenne de la vie à la fin du dernier siècle? Si l'on peut se fonder sur des données positives et incontestables, nous ne demandons pas mieux que de nous rendre; mais jusque-là nous persistons à croire que la durée que nous avons admise est inférieure plutôt que supérieure à la réalité. Nous savons bien qu'on pourra nous opposer de graves autorités, mais en statistique, les faits passent avant les autorités. Voici au reste quelques autorités et quelques chiffres.

D'après le docteur Odier, cité par J.-B. Say, dans son cours d'économie politique, la durée de la vie moyenne, à Genève, aurait été de 18 ans 1/2 dans le seizième siècle; de 25 ans 1/3 dans le dix-septième; et de 32 ans 1/4 dans le dix-huitième. D'après Duvillard, cité par le même, l'application de la vaccine aurait élevé la durée de la vie moyenne de 28 ans 3/4 à 32 ans 1/4. D'après les recherches du docteur Watt, sur la ville de Glasgow, le nombre des enfants de moins de dix ans, morts de la petite vérole, aurait été beaucoup réduit depuis la découverte de la vaccine, et cependant le nombre total des morts parmi les enfants de cet âge serait toujours resté le même. La petite vérole en a emporté beaucoup moins, mais la rougeole et les autres maladies de l'enfance en ont emporté beaucoup plus. D'autres recherches faites sur d'autres points semblent les unes confirmer, les autres démentir celles de Watt [3].

D'après l'abbé Expilly, la duré moyenne de la vie aurait été, vers 1767, de 27 ans 9 mois 15 jours en Suède, de 25 ans 8 mois 15 jours en Provence, de 27 ans 7 mois dans la généralité de Rouen, de 24 ans dans celle de Lyon, de 25 ans dans l'Auvergne, de 30 ans dans Paris [4]. Nous avons vu que d'après Necker

[1] Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, tome II, page 376.

[2] Demontferrand, *Journal de l'École polytechnique*, tome XXVI, page 269.

[3] J.-B. Say, *Cours complet d'économie politique*, sixième partie, chapitre VII.

[4] *Dictionnaire*, article *Population*, pages 805-806.

elle devait varier en France depuis 23 ans jusqu'à 30 ans dans les villes et même davantage dans la capitale. D'après toutes ces autorités, il semblerait que la durée de la vie moyenne était beaucoup moindre dans le dernier siècle que dans le nôtre.

Mais quand on cherche les données sur lesquelles sont fondés les calculs, on s'aperçoit bientôt que ces données doivent être ou extrêmement restreintes, ou mal constatées, et de là toutes ces différences. Une chose remarquable, c'est que suivant plusieurs d'entre ces auteurs (Necker, Expilly, etc.), les grandes villes, les villes industrieuses sont celles où l'on vit le plus longtemps, tandis que de nos jours tous les documents prouvent le contraire. Cela vient probablement de ce que les observations faites dans les villes, étant plus nombreuses, donnaient un résultat plus approchant de la vérité, et probablement aussi de l'opinion préconçue où l'on était alors de l'heureuse influence que devait exercer l'industrie.

Si nous admettions, avec Necker et l'abbé Expilly, que la duré de la vie moyenne dans la capitale était de 30 ans ou même davantage dans le dernier siècle, nous trouverions qu'elle a diminué, car M. d'Angeville n'a trouvé que 28 ans 8 mois pour 1825-32. Nous-même nous avons trouvé pour le rapport de la population ou naissances moyennes annuelles, 30 ans 8 mois, à peu près le rapport donné par Necker et Expilly. Voici maintenant quelques chiffres.

On trouve dans le *Dictionnaire* d'Expilly un dénombrement de la Provence dans lequel la population est classée en deux catégories, suivant que les individus ont plus ou moins de 12 ans, et quelques dénombrements partiels faits avec soin dans la Flandre, dont la population est classée aussi en deux catégories suivant que les individus ont plus ou moins de 16 ans.

Or, sur 1,000 individus de tout âge, on en trouve dans la Provence, 727 qui ont plus de douze ans, et d'après les tableaux de M. Demontferrand, ce nombre s'élève aujourd'hui à 745 dans la France entière. Ce serait un avantage de 18 sur 727 ou de 1/40; mais n'oublions pas que, dans ce dernier auteur, les départements qui formaient l'ancienne Provence sont parmi ceux dans lesquels la vie est la moins longue et les chances favorables à cette durée les moins nombreuses. Ainsi la Vaucluse est 86e, les Basses-Alpes 71e, les Bouches-du-Rhône 68e les Hautes-Alpes 64e, le Var 55e et la Drôme 49e. Dans tous ces départements le nombre des personnes de plus de 12 ans ne dépasse pas de beaucoup, s'il n'est pas inférieur, celui donné par l'abbé Expilly en 1766.

Sur 1,000 personnes, il y en aurait eu, d'après les dénombrements faits à la même époque :

639 âgées de plus de 16 ans dans la Flandre wallone ;
654 — — dans la ville d'Orchies;
630 — — dans la châtellenie de Lille.

Et aujourd'hui il y en aurait 664; ce serait encore un avantage en faveur de notre époque. Mais aujourd'hui le département du Nord est comme ceux de la Provence, il est 80e dans les tables de Demontferrand. Ainsi, d'après ces données positives, la mortalité n'aurait pas été beaucoup plus rapide dans le dernier siècle que de nos jours.

En supposant donc en 1781-84 la durée moyenne de la vie à peu près égale à ce qu'elle était en 1806, nous ne nous sommes donc pas écarté beaucoup de la vérité. Le chiffre 32,000,000 d'habitants, que cette durée nous a donné, ne peut donc pas être bien éloigné de la population réelle.

EXCÈS DU NOMBRE DES NAISSANCES SUR CELUI DES DÉCÈS.

Il est cependant un chiffre qui ne semble pas en contradiction trop forte avec les indications données par les recensements, du moins depuis le commencement de ce siècle, ce sont les accroissements successifs de la population par l'excès du nombre des naissances sur celui des décès.

La somme de ces accroissements successifs dans la période de 40 ans 1801-40 s'élèverait à 6,026,077, ce qui ne diffère que de 811,644 de l'accroissement indiqué par la comparaison de deux recensements extrêmes.

En ajoutant au dénombrement de 1801, ces 811,644, nous aurions un total de 28,160,647 habitants qui, comparé aux 24,800,000 donnés par Necker, nous indiquerait un progrès total de 3,360,647 en 17 ans, ou de 197,685 par an. Or, pendant la période de 4 ans 1781-84, cet accroissement annuel n'était que de 47,675, et pendant la période 1801-04 de 83,830 ; de 1784 à 1790 on ne voit aucune cause extraordinaire capable d'augmenter cet accroissement. Les 25,140,000 habitants donnés par M. Moreau de Jonnès pour 1791[1], comparés au 24,800,000 de Necker, donnent un accroissement moyen annuel de 48,571. Il faudrait donc encore que la période de la terreur, les proscriptions, les émigrations, etc. eussent produit un accroissement beaucoup plus rapide qu'il n'était auparavant et qu'il n'a été depuis, même dans les temps de la plus grande prospérité matérielle. L'absurdité d'un pareil résultat est trop grande pour que nous croyions devoir nous y arrêter davantage.

Voici ce que cette période a produit : le nombre annuel des décès a été augmenté de toutes les victimes de nos discordes civiles qui, pendant ces dix ans, ont péri soit en France, soit à l'étranger, soit sur le champ de bataille, soit sur l'échafaud. Ici les documents nous manquent pour évaluer ces pertes. Il est seulement résulté de là qu'après la Révolution, le nombre des décès a été diminué de toutes ces victimes, et de là un accroissement plus rapide. Cet accroissement a encore été augmenté pendant toute la durée de l'Empire par le grand nombre des décès qui avaient lieu à l'étranger et qui ne figuraient pas sur les registres de l'état civil. Même on assure que dans les tableaux du mouvement de la population de nos départements à l'époque de l'Empire, les naissances devaient toujours y être plus nombreuses que les morts. « De par l'empereur ou ses ministres il était donc ordonné à Atropos, si l'assertion est vraie, de couper moins souvent le fil de la vie des Français, qu'à Clotho de présider à leur naissance [2]. »

Quoi qu'il en soit de cette dernière assertion, il n'en est pas moins vrai que dans un état de choses comme était celui de l'Empire, l'excès du chiffre des naissances sur celui des décès ne peut pas donner une mesure exacte de l'accroissement de la population pendant la période 1801-15.

Les assassinats juridiques, les proscriptions, les émigrations, etc., ont produit de 1790 à 1800 dans la population un vide considérable qui n'a été constaté dans aucun document général ; ce vide, augmenté encore par les guerres de 1790 à 1815, doit se faire sentir pendant une longue période d'années sur le chiffre des décès, dans lequel ne peuvent plus figurer ceux qui sont morts d'une

[1] *Compte-rendu*, tome XVII, page 653.

[2] Villermé, *Journal des Economistes*, mai 1845.

manière violente ou autre pendant les 10 ans 1790 à 1800, et ceux qui, pendant les guerres de l'Empire, sont morts à l'étranger. De là, sous l'Empire et pendant la Restauration, et même encore aujourd'hui, un nombre de décès moindre qu'il n'aurait été sans l'arrivée de ces causes perturbatrices, et de là aussi un accroissement plus rapide.

Ce qui confirme notre opinion, c'est qu'à mesure que nous avançons et que ce vide disparaît, la différence entre le nombre des naissances et des décès diminue. La moyenne annuelle de cette différence, qui, dans les derniers temps de l'Empire, s'élevait à 170,000, et jusqu'à 215,000 vers 1825, n'atteint plus 125,000 en 1837-40.

La comparaison des naissances et des décès des deux sexes nous conduit encore à une nouvelle confirmation des pertes faites par la population des hommes, et non enregistrées dans les actes de l'état civil.

Le nombre des naissances du sexe masculin dépasse celui des naissances du sexe féminin ; le nombre des décès du sexe masculin dépasse aussi celui du sexe féminin, mais dans une proportion moindre. La différence totale de ces deux excès s'élève

| | | | |
|---|---|---|---|
| A 61,994 en 1801-08, | moyenne annuelle, | 7,749 |
| A 187,115 en 1817-24, | — | 23,391 |
| A 191,722 en 1825-32, | — | 23,905 |
| A 181,739 en 1833-40, | — | 22,717 |
| A 35,151 en 1841-42, | — | 17,575 |

Par suite, 657,731 depuis 1801 jusqu'à 1842.

De ce total il faut retrancher 20,881 pour 1809-16 qui a fait exception à cette marche générale, sans doute à cause des nombreux décès de militaires français ou étrangers pendant les deux invasions. Il reste donc un total de 636,850, moyenne annuelle 15,163.

Voilà donc 637,000 hommes qui manquent sur les actes de décès. Se trouvent-ils dans la population ? nullement. Tous les recensements faits depuis le commencement de ce siècle sont unanimes pour accuser un nombre d'hommes inférieur au nombre des femmes. M. Demontferrand, dans son consciencieux travail couronné par l'Académie des sciences, a trouvé que la durée moyenne de la vie est moindre pour les hommes que pour les femmes d'environ 3 ans 8 mois. Dès lors le chiffre proportionnel des décès du sexe masculin devrait être supérieur à celui des décès du sexe féminin ; si donc les registres de l'état civil indiquent le contraire, c'est parce qu'un certain nombre de décès masculins n'ont pas été constatés sur ces registres.

Au reste, une preuve évidente que cette espèce d'anomalie n'est qu'accidentelle et le résultat des causes perturbatrices que nous venons d'indiquer, c'est que l'équilibre tend à s'établir, et cela est constaté et par la diminution de la différence des excès, et par les recensements qui, ainsi que l'a fait remarquer M. Mathieu, montrent que la population des hommes tend à égaler celle des femmes, et que si cette marche continue, cette égalité aura lieu avant peu d'années [1].

Il est donc bien constaté, non-seulement par l'histoire de nos discordes civiles et de nos guerres avec toutes les nations de l'Europe, mais encore par les dénombrements et les registres de l'état civil, que pendant les 25 an-

[1] *Annuaire du Bureau des longitudes*, 1845, page 146.

nées qui se sont écoulées de 1790 à 1815, la population a fait des pertes considérables qui ont troublé les rapports numériques ordinaires entre les naissances et les décès des deux sexes, entre la population et les naissances, etc.; et que pour apprécier l'importance de cette population en 1790, il ne faut pas négliger de faire entrer ces pertes en ligne de compte, et d'en ajouter le total à la population qu'une marche régulière nous donnerait pour 1790, calculée d'après les données actuelles. En faisant cette correction on arrive à un chiffre beaucoup plus élevé que celui qui a été donné jusqu'à présent, et par suite à un accroissement beaucoup moins extraordinaire et moins effrayant pour l'avenir du pays.

Il nous reste encore à examiner la marche de deux éléments qui doivent être d'une certaine valeur pour indiquer la force de la population virile, ce sont les mariages et les conscrits.

### MARIAGES.

Suivant Necker, le nombre des mariages serait une mesure de comparaison très-imparfaite, et la dépravation des mœurs de son temps avait encore fortifié cette opinion[1]. Quelque bien fondée que puisse être cette opinion quand on passe d'un peuple à un autre, ou d'une époque à une autre époque très-éloignée de la première, ou bien encore quand on n'embrasse qu'un petit nombre de faits, nous croyons cependant que tant qu'on reste dans la même notion et qu'on embrasse de longues périodes peu éloignées les unes des autres, le nombre des mariages doit donner des indications qu'il ne faut pas dédaigner.

Nous possédons sur les mariages les mêmes chiffres que sur les décès, le total et l'année moyenne pendant la période décennale 1771-80, et les nombres annuels pendant la période de 4 ans, 1781-84, et pendant les 42 ans 1801-42. Voici les résultats auxquels on arrive en les groupant par période de 4, de 8, de 12 et de 20 ans.

De 1777-80 à 1781-84, une augmentation de $\frac{64755}{855096}$, ou de 0,076; de 1781-84 à 1801-4 une diminution de 105,252 sur 919,851, ou de 0,114. Depuis cette dernière époque, le nombre des mariages a notablement augmenté, mais avec des fluctuations assez remarquables. Ainsi, à la fin de l'Empire, en 1809 et surtout en 1815, ce nombre est plus grand qu'il n'ait jamais été auparavant ni depuis; en 1817-20, il descend au-dessous de 1777-80. Depuis 1820, les périodes de 4 ans présentent un progrès continu, mais qui, d'une période à l'autre, n'atteint que la moitié du progrès que présente la période 1781-84 sur 1777-80. Ainsi, de 1821-24 à 1837-40, l'augmentation est de 130,541 sur 958,075, ou de 0,136, ce qui, pour chaque période de 4 ans, ne donne qu'une moyenne de 32,635, ou de 0,037. Ainsi encore, d'après le chiffre des mariages, les progrès de la population ne seraient pas aussi rapides qu'on semble le croire. En effet, en comparant les temps antérieurs à la Révolution aux temps actuels, l'augmentation s'élève à

168,765 sur 919,851, ou à 18 sur 100 de 1781-84 à 1837-40
398,195 sur 1,774,947, ou à 22 sur 100 de 1777-84 à 1833-40
552,132 sur 2,630,043, ou à 21 sur 100 de 1773-84 à 1829-40

et par suite à une moyenne de 0,2. Si nous admettions la même augmentation,

[1] Necker, *loco citato*.

nous trouverions, pour la population de la France vers 1780, un total de 28,525,000 habitants, et par suite, d'au moins 29,000,000 en 1790.

Mais ce n'est pas tout : si, dans les documents employés par Necker, on avait négligé de recueillir les naissances des non-conformistes et du clermontois, il est très-probable que d'autres petites contrées avaient aussi été négligées ; et par conséquent tout porte à croire que le nombre des mariages donné par Necker est notablement plus petit qu'il ne devrait être pour représenter la réalité des choses ; l'accroissement que nous venons de calculer est donc exagéré. Necker pense que dans les naissances il y a une négligence de plus d'un vingt-cinquième. En admettant la même proportion pour les mariages, et calculant la population, nous trouverons que la France, vers 1780, devait compter au moins 29,500,000 habitants, et par suite, plus de *trente millions* en 1790.

Dira-t-on maintenant que le rapport des mariages à la population n'est pas aujourd'hui ce qu'il pouvait être en 1780? Que la tendance à la vie de famille a diminué, et que, par suite, à un même nombre de mariages doivent correspondre un plus grand nombre d'habitants? Nous ne croyons pas qu'il soit possible d'établir quelque chose de bien précis, indépendamment des chiffres eux-mêmes. Mais voici ce que nous pensons : dans les campagnes, où les changements se font moins rapidement, les choses, sous ce rapport, doivent être aujourd'hui à peu près ce qu'elles étaient jadis. Cependant, tout porte à croire qu'on s'y marie plus jeune et plus fréquemment qu'autrefois, parce que depuis la vente et la division des grandes propriétés du clergé et d'une partie de la noblesse, il doit y avoir un plus grand nombre de propriétaires, et par suite une plus grande facilité pour y vivre et y élever une famille. Quant aux villes, nous sommes convaincu qu'on s'y marie aujourd'hui pour le moins aussi fréquemment qu'autrefois. Notre conviction est donc que, toute proportion gardée, il y a aujourd'hui un plus grand nombre de mariages qu'avant 1790, et que par conséquent l'accroissement de la population a dû être notablement moindre que celui du nombre des mariages.

Il est cependant un fait que nous ne devons pas négliger, c'est le nombre des membres du clergé régulier et séculier qui, à cette époque, dépassait 400,000, et qui aujourd'hui n'atteint pas 100,000. Ce sont donc 300,000 adultes, auxquels le mariage était interdit, et qui aujourd'hui peuvent se marier. Parmi ces 400,000 membres du clergé, on comptait plus de 300,000 hommes[1], et comme aujourd'hui le nombre des hommes qui sont dans le clergé régulier est extrêmement limité, et que les membres du clergé séculier sont moins de 45,000[2], on peut dire que le nombre des hommes adultes auxquels le mariage est interdit s'élevait à 250,000 de plus en 1780 qu'en 1837. Ces hommes ayant plus de 20 ans et pouvant se marier jusqu'à l'âge de 60 ans, cela nous donne une moyenne annuelle de 6,250 mariages possibles aujourd'hui et impossibles à cette époque. Ajoutons seulement 5,000 aux chiffres de 1771-84[3]; l'augmentation moyenne annuelle se réduirait alors à 176 sur 1,000, d'où nous aurions pour la population de 1780 un chiffre supérieur à 29,100,000 habitants, et pour celle de 1790, plus de 29,600,000.

[1] Expilly, article *Clergé*.

[2] *Almanach du clergé*, 1837, page 650.

[3] L'augmentation est alors de

138,765 sur 939,851, ou de 0.148 de 1781-84 à 1837-40
358,195 sur 1,814,947, ou de 0.197 de 1777-84 à 1833-40
492,132 sur 2,690,043, ou de 0.183 de 1773-84 à 1829-40

Et si nous admettons en même temps un vingt-cinquième d'erreur sur le chiffre des mariages, nous devrons augmenter encore ce chiffre de $\frac{1}{25}$, ou de 1,184,000, ce qui porte le chiffre total de la population, en 1790, au-dessus de 30,784,000 habitants.

Ces corrections, fondées sur des données positives prises isolément, ne manquent pas d'une certaine valeur ; leur concordance avec l'ensemble des faits les rend incontestables.

Nous passons maintenant au nombre des conscrits, document contre l'exactitude duquel il n'est guère possible d'élever la moindre objection sérieuse.

### CONSCRITS.

Nous n'avons pu nous procurer les comptes du recrutement de l'armée que pendant la période 1816-42. Du reste, nous croyons que ce sont toutes les années qui ont été publiées.

En les groupant par période de 4 ans, voici ce que nous avons trouvé :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| De 1817-20 à 1821-24 | une diminution | de 107,467 | sur 1,203,932, | ou de 0.089 |
| De 1821-24 à 1825-28 | une augmentation | de 50,284 | sur 1,096,465, | ou de 0.046 |
| De 1825-28 à 1829-32 | une augmentation | de 16,374 | sur 1,146,749, | ou de 0.014 |
| De 1829-32 à 1833-36 | une augmentation | de 67,972 | sur 1,163,023, | ou de 0.058 |
| De 1833-36 à 1837-40 | une diminution | de 33,825 | sur 1,230,995, | ou de 0.027 |

Ainsi :

De 1816 à 1823, diminution bien prononcée; depuis, augmentation extrêmement lente d'abord, un peu plus rapide vers 1834, 35 et 36, et depuis cette époque, légère diminution, ce qui, en remontant aux naissances correspondantes, nous indique une diminution bien prononcée de 1796 à 1803, une augmentation lente de 1803 à 1810, plus rapide vers 1814, 15 et 16, et depuis cette époque jusqu'en 1820, une légère diminution; or, c'est là précisément la marche du nombre des naissances de 1801 à 1820.

Nous avons

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| De 1801-04 à 1805-08 | une augmentation | de 18,033 | sur 3,648,716, | ou de 0.004 |
| De 1805-08 à 1809-12 | une augmentation | de 9,290 | sur 3,666,749, | ou de 0.002 |
| De 1809-12 à 1813-16 | une augmentation | de 135,700 | sur 3,676,039, | ou de 0.036 |
| De 1813-16 à 1817-20 | une diminution | de 5,139 | sur 3,811,739, | ou de 0.001 |

Ainsi, malgré les inexactitudes qu'on a pu relever dans les mouvements de la population de certains départements, on voit ici que sous le rapport de l'ensemble des faits, la marche du total des naissances concorde assez bien avec celle du total des conscrits 20 ans plus tard. D'où nous sommes bien en droit de conclure que, si le nombre des conscrits va en diminuant de 1816 à 1823, c'est que le nombre des naissances a dû aller aussi en diminuant de 1796 à 1803; et que si le total de conscrits de 1817-20 est plus grand que celui de 1837-40, c'est aussi parce que le total des naissances de 1797-800 a dû être plus grand que celui de 1817-20.

La seule période pendant laquelle le nombre des conscrits a été supérieur à ce qu'il était en 1817-20, c'est la période 1835-36, et si l'on supprimait l'année 1834, tout à fait exceptionnelle sous ce rapport, et que l'on prît les 4 ans 1834, 35, 36 et 37, et la période de 1838-41, on trouverait deux totaux (1,199,518 et 1,205,371) inférieurs à celui de 1817-20, d'où il résulterait, depuis 1821-24, un accroissement continu, mais extrêmement lent, au point

que dans les 20 années qui se sont écoulées de 1821 à 1841, cet accroissement n'aurait pas encore compensé la diminution des quelques années qui se sont écoulées entre 1817 et 1823. Ainsi, en remontant aux naissances, on serait amené à conclure que de 1797 à 1803 a eu lieu une diminution plus grande que l'augmentation des 20 années suivantes. Et comme pour provoquer cette diminution si elle n'avait pas existé, on ne voit, de 1797 à 1803, aucune cause spéciale qui ne convienne à toute la période de la Révolution, nous sommes amené à conclure légitimement que pendant toute cette période déplorable, le nombre des naissances a été en diminuant d'une manière considérable, et que par conséquent, au commencement de la Révolution, le nombre total des naissances et le chiffre de la population n'étaient guère inférieurs à ce qu'ils sont redevenus de nos jours, ce qui est confirmé par les chiffres des naissances donnés par Necker, et par la statistique de la France pour les années 1771-84.

Nous devons donner un mot d'explication sur le nombre des conscrits de 1834. Ce nombre s'élève à 326,298, tandis que la moyenne annuelle, pendant les 24 autres années de 1817-41, n'est que de 292,202, et que 1839, la plus forte année après 1834, n'en compte que 314,521, et qu'aucune autre année ne dépasse 310,000. En remontant à l'époque des naissances, on trouve que l'année 1814 compte 513,204 naissances du sexe masculin, et que l'année 1819 en compte 508,922, tandis que les autres années n'en donnent guère que de 460,000 à 500,000. En examinant les autres faits de l'époque, on trouve 387,186 mariages en 1813, tandis que les autres années n'en présentent guère que de 200 à 250 mille. Et on trouve la cause de ce nombre extraordinaire de mariages, en 1813, dans les deux sénatus-consultes du 11 janvier et du 3 août 1813, qui, en mettant à la disposition du ministre de la guerre, le premier, 350,000 et le second, 180.000 hommes, des classes de 1807-12, laissent dans leurs foyers ceux qui sont mariés. Dès lors, un grand nombre de jeunes gens qui n'étaient pas appelés, mais qui craignaient de l'être, se hâtèrent de se marier, et de là, en 1813, environ 180,000 mariages de plus que dans les années précédentes ou qui ont suivi ; de là, en 1814, près de 100,000 naissances de plus qu'en 1813, et dont 50,000 du sexe masculin ; et de là enfin 30,000 conscrits de plus en 1834 qu'en 1833. Ce grand nombre de mariages de 1813 se fait encore sentir sur les années qui suivent 1814 pour les naissances, et sur les années qui suivent 1834 pour les conscrits, mais d'une manière beaucoup moins sensible. Il nous semble qu'en étudiant une loi d'accroissement, nous sommes fondé à mettre de côté 1813 pour les mariages, 1814 pour les naissances, et 1834 pour les conscrits.

Si l'on faisait ce retranchement, on trouverait, de 1829-32 à 1833-37, une augmentation de 36,293 ou de 0,031, au lieu de 67,972, ou de 0,058, et de 1833-37 à 1838-41, une augmentation de 1,053, ou de 0,003.

Ainsi, le nombre des conscrits, comme celui des naissances, comme celui des décès, comme celui des mariages, prouve que la population de la France, en 1790, ne devait pas être beaucoup moindre que de nos jours ; que pendant la Révolution elle a diminué d'une manière considérable, et que depuis elle s'est accrue, mais beaucoup plus lentement qu'on ne le pense ordinairement.

Si nous voulions calculer un chiffre, nous pourrions admettre, de 1813-16 à 1817-20, une diminution égale à celle qui s'est manifestée de 1817-20 à 1821-24, ce qui revient à supposer que la diminution du nombre des naissances, au lieu de commencer en 1797, avait déjà commencé en 1793. Cette supposition

n'a certainement rien qui ne soit parfaitement conforme à l'histoire de cette époque. Alors nous trouverions pour 1815-16 un total de 1,511,599 conscrits, et en remontant aux naissances de 1795, un chiffre supérieur à 4,246,000, et par conséquent un nombre annuel supérieur à 1,061,500, ce qui serait conforme à l'opinion exprimée par Necker, qui pensait que le chiffre des naissances devait dépasser 1 million. Nous dira-t-on que cette diminution est exagérée pour les quatre années 1795-97; qu'on la fasse commencer en 1789, puisque c'est de 1790 que datent les premiers troubles et les premières émigrations, et il nous semble de toute évidence que pendant les huit années 1789-96, la diminution a dû être beaucoup plus grande que pendant les quatre années suivantes.

Ainsi, la population de la France, en 1789, aurait dépassé

| | | |
|---|---|---|
| 33,000,000 | d'habitants | d'après la marche du nombre des conscrits. |
| 30,784,000 | — | d'après le nombre des mariages. |
| 32,000,000 | — | d'après la durée de la vie moyenne. |
| 30,500,000 | — | d'après le nombre des naissances et le dénombrement de 1801. |
| 30,000,000 | — | d'après les dénombrements de 1801, 1836 et 1841, et en ayant égard aux pertes éprouvées. |

La moyenne entre ces différents résultats serait 31,256,800. Ce chiffre est certainement inférieur à la réalité.

La France comptait donc, en 1789, au moins 31,256,800 habitants; en 1841, elle en compte 34,230,178; c'est donc une augmentation de 2,973,378, ou de 0,095 en cinquante ans. Cet accroissement n'a certes rien de bien effrayant.

Il est vrai que depuis 1801, et surtout depuis 1815, l'accroissement a été beaucoup moins lent; mais cet accroissement, qui avait paru si rapide d'abord, tend à se ralentir de plus en plus. Il est arrivé ici ce qui arrive après toute espèce de fléau destructeur, une tendance à réparer le plus promptement possible les vides faits dans la population.

« Des calculs très-curieux de Messance prouvent, dit J.-B. Say, qu'après les ravages causés par la fameuse peste de Marseille, en 1720, les mariages en Provence furent plus féconds qu'auparavant... Le même effet a eu lieu en Prusse après la peste de 1710; le nombre annuel des naissances s'éleva de 26,000 à 32,000, et le nombre des mariages doubla[1]. »

En France, après le choléra de 1832, le nombre des mariages s'élève de 242,469 (1832), à 265,553 (1833), à 271,220 (1834), et à 275,508 (1835). Cette augmentation se fait spécialement remarquer dans les départements ravagés par le choléra, tels que la Seine, où le nombre des mariages s'élève de 8.260 à 9,609, à 9,719 et 9,581; la Moselle, où il s'élève de 2,755 à 3,046, à 3,298 et à 3,534; le Nord, où il s'élève de 6,707 à 8,275, à 8,820 et à 8,492, etc. Le nombre des naissances a aussi augmenté, mais d'une manière beaucoup moins sensible.

Le grand nombre des mariages n'a rien d'extraordinaire après ces grandes crises. Beaucoup de chefs de famille ont péri; beaucoup de successions se sont ouvertes, des places sont devenues vacantes; par suite, beaucoup de veufs sont dans la nécessité ou trouvent convenable de se remarier pour con-

[1] *Traité d'économie politique*, livre II, chapitre IX.

tinuer des affaires, pour faire donner des soins à des enfants orphelins, ou pour toute autre cause; beaucoup de jeunes gens sont mis en position de se marier d'une manière convenable. Il a dû en être de même après les pertes éprouvées en France pendant la Révolution et l'Empire. De là, dans la population un accroissement plus rapide qu'à l'ordinaire, accroissement qui tend à se ralentir, et qui est bien moins grand qu'on ne l'avait cru d'après les documents publiés jusqu'à ce jour.

En nous bornant aux dix-huit années 1825-42, période tout à fait normale et qui commence dix ans après la fin des guerres de l'Empire, et en calculant l'accroissement de la population d'après le nombre des naissances, celui des décès, celui des mariages et celui des conscrits, nous avons trouvé une moyenne annuelle peu supérieure à *un deux-centième*. D'après cet accroissement, qui est plutôt exagéré qu'atténué, la population de la France doublerait dans une période d'environ 140 ans. Mais il faudrait pour cela que l'accroissement continuât toujours comme il a été dans la période de dix-huit ans 1825-42; il faudrait qu'aucune cause perturbatrice, guerre, disette, maladie contagieuse, révolution, etc., ne vînt troubler cette marche.

Or, d'un côté l'accroissement de la population se ralentit d'une manière bien sensible; de l'autre, qui nous garantira que pendant 140 ans il n'interviendra pas quelques-unes de ces causes puissantes qui tout à coup modifient ou même arrêtent pour quelque temps cette marche ascendante de la population?

Les craintes manifestées à propos de l'accroissement de la population nous paraissent trop peu fondées pour qu'on puisse s'y arrêter. Ce qui est à craindre, ce n'est pas l'accroissement de la population, mais son accumulation dans les grandes villes, mais la désertion des travaux agricoles et la recherche exagérée du bien-être plus ou moins factice que procurent les travaux industriels et les professions libérales. D'un côté on manque de bras pour les travaux des champs, tandis que les ouvriers industriels surabondent autour des ateliers et tombent dans la misère à la moindre crise; de l'autre, l'agriculture, négligée par les hommes qui ont reçu de l'instruction, languit dans l'ornière de la routine, tandis que de trop nombreux postulants assiégent toutes les avenues des carrières dites libérales et des fonctions publiques. Le nombre des positions avantageuses n'étant pas aussi grand que celui des concurrents, beaucoup sont repoussés et tombent dans une position d'autant plus défavorable que leurs prétentions avaient été plus hautes, et la bonne opinion qu'ils avaient d'eux-mêmes plus exagérée. De là le malaise dans les classes industrielles et dans les hommes qui ont reçu un développement intellectuel qui les a élevés au-dessus de la position de leur famille. De là les plaintes et les récriminations contre l'administration et le gouvernement de la part de tous ces mérites méconnus, de toutes ces hautes intelligences incomprises. De là sans doute les craintes des hommes sérieux sur l'agglomération de la population, quand ils aperçoivent dans les villes cette foule d'existences déplacées et d'activités sans emploi. Il y a là sans doute un mal réel et profond, qui mérite d'être sérieusement étudié dans ses causes et dans ses effets; mais, encore une fois, l'accroissement réel de la population y est à peu près étranger, puisque cet accroissement n'a rien d'extraordinaire.

Ce travail, malgré tous les soins que nous y avons apportés, ne donne pas des résultats aussi rigoureusement exacts qu'on les désirerait; le chiffre de 31 millions d'habitants, que nous donnons pour la population de la France en

1790, peut être contesté ; mais nous pensons qu'il est impossible d'établir un chiffre inférieur sur des données positives et scientifiques, ou de soutenir désormais l'exactitude du chiffre donné par Necker, et admis par la plupart des auteurs et même dans les documents officiels.

FAYET,
Professeur à Colmar.

# SUR LES MOYENS D'AMÉLIORER LE SORT DE LA POPULATION DES CAMPAGNES.

DISCOURS PRONONCÉ AU CONGRÈS AGRICOLE DE BERLIN [1].

La question sur laquelle je me hasarde à dire ici quelques mots a déjà été signalée dans notre programme comme éminemment importante, comme une question fondamentale et pénétrant jusqu'au fond des choses. Et c'est avec raison : on en trouverait difficilement une autre dans tout le domaine de l'économie rurale et politique qui pût prétendre à un intérêt plus vif et mieux justifié. Cette question est celle qui a pour objet de s'occuper du bien-être de la classe la plus nombreuse et en même temps la plus pauvre dans la population de nos campagnes. Sans contredit, nous reconnaissons, avec les rédacteurs de notre programme, qu'en général la situation de nos paysans s'est considérablement améliorée, sous le rapport matériel comme sous le rapport moral, depuis l'abolition de la servitude personnelle et des corvées ; nous convenons aussi avec joie que, dans les grandes exploitations agricoles, les gens de service ont vu, grâce à de sages dispositions, leur condition s'amender et s'élever ; et cependant, nous n'en sommes pas moins contraint de faire une autre observation, à savoir, que la dernière classe de la population rurale, que les journaliers et les manœuvres, en général, sont loin de se trouver en état

[1] M. Auguste Cieszkowski, auteur du savant ouvrage intitulé : *Le crédit et la circulation*, a bien voulu nous communiquer un discours qu'il a prononcé le 19 mai dernier au congrès agricole de Berlin, et dans lequel il a traité, entre autres questions, de la participation des ouvriers aux bénéfices de l'exploitation, en raison directe des salaires au revenu net du fonds de terre. M. Cieszkowski applique cette année ce même principe à l'exploitation des terres qu'il possède dans le grand-duché de Posen. Dans ce but, il a voulu le réduire à son expression la plus simple et la plus élémentaire, afin de laisser à la pratique le soin et le temps de développer peu à peu les perfectionnements dont il est susceptible, et de ne confier à l'intelligence des populations agricoles que ce qu'elle peut accepter.

M. Cieszkowski veut bien nous promettre de nous tenir au courant de cette expérience économique, dont il est si capable de comprendre toutes les phases et d'analyser les phénomènes délicats et complexes. (*Note de la rédaction.*)

d'améliorer leur sort au même degré que pourraient le faire des travailleurs investis d'une propriété. Sous l'influence des sentiments que leur inspire cette situation nécessairement arriérée dans la carrière du progrès, ils sont arrivés à un mécontentement, ils sont tombés dans un découragement dont portent un témoignage suffisant des plaintes trop souvent répétées, ainsi que les questions mêmes posées dans cette enceinte. Mais les délibérations de l'honorable assemblée prouvent déjà surabondamment que, en même temps que la conscience du mal, s'est éveillé un désir ardent d'y remédier. Aussi, en m'en rapportant aux travaux qui sont particulièrement mentionnés dans notre programme, puis-je me croire dispensé de tracer ici un tableau plus développé de la position où se trouve aujourd'hui la classe d'habitants dont j'ai à vous entretenir, et je prends la liberté d'entrer immédiatement en matière, c'est-à-dire d'examiner les moyens d'amélioration que l'on a proposés. Notre programme énumère dix de ces moyens : je me borne aux plus importants.

1° Que l'action des autorités publiques et des associations particulières, à l'effet d'obtenir plus de moralité et de sobriété, doive être considérée comme efficace autant qu'importante, c'est ce que personne ne voudra contester; mais que cette action aille, ainsi qu'on l'a demandé, jusqu'à supprimer des fêtes et des danses trop fréquentes et trop libres, etc., voilà ce qui ne me semble pas entièrement rationnel. En effet, des mesures purement négatives ne peuvent produire aucun résultat solide et fécond. En se bornant à restreindre, à défendre sans agir en même temps d'une manière positive, on s'expose à n'exciter que des troubles d'une part, tandis qu'on n'obtient pas de l'autre le résultat désiré[1]. La situation du peuple de nos campagnes est assez triste déjà pour qu'on ne cherche pas encore à s'opposer aux manifestations d'une gaieté sans danger, à diminuer pour lui, sinon à lui enlever tout à fait d'innocents et faciles plaisirs. Toujours est-il qu'il ne faut les autoriser que sous la condition de la sobriété et de la modération, direction dans laquelle les sociétés de tempérance, qui s'accroissent et s'étendent de plus en plus, exercent une influence réellement méritoire. Mais ces sociétés mêmes ne laissent pas que d'appartenir aux moyens uniquement négatifs, du moment qu'elles ne cherchent pas à offrir au peuple, en échange des boissons enivrantes, d'autres boissons saines à la fois et fortifiantes, agréables en même temps qu'économiques. On voit donc que cette question est en rapport immédiat avec celle de la suppression des droits sur le malt, des encouragements à donner à la fabrication de la bière, etc. Il suffit de signaler ici ce point de vue.

2° Le second moyen qu'on a indiqué, c'est-à-dire les soins à donner à l'éducation de la jeunesse dans les campagnes, spécialement par l'établissement de salles d'asile rurales, est sans contredit le plus important et le plus fécond de tous ceux dont il a été question jusqu'ici. Les institutions de ce genre sont dès à présent considérées par tous pays, et particulièrement en Angleterre et en France, comme si utiles, qu'on a été jusqu'à y voir, non sans quelque rai-

[1] Cela rappelle cet arrêté du gouverneur d'une ville importante dans les colonies, lequel, pour mettre un terme aux vols et aux assassinats qui se commettaient chaque nuit dans des rues privées d'éclairage, n'imagina rien de mieux que de faire défense de sortir des maisons après une certaine heure, et mit ainsi tous les soirs une population entière aux arrêts, comme s'il n'eût pas été plus raisonnable de faire acquisition de lanternes en nombre suffisant pour éclairer la ville.

son, le germe d'une régénération nationale[1]. Sans entrer ici dans de longs détails sur l'organisation de ces salles d'asile et sur l'influence qu'elles peuvent exercer parmi la population rurale, ce que j'ai fait d'ailleurs avec développement dans un écrit spécial en langue polonaise, je me bornerai à déclarer à ceux des honorables assistants qui sont voués comme moi à la pratique de l'agriculture, que je suis prêt à rendre avec joie un témoignage appuyé sur des faits quant à l'excellence de ces établissements. Je les regarde comme plus utiles, plus essentiels encore que les écoles elles-mêmes; car si, dans ces dernières, l'enfant apprend à lire un peu, à écrire et à compter, dans les salles d'asile, il apprend à vivre, il s'habitue pour ainsi dire dès le berceau à une vie régulière, sociable, harmonieuse, de telle sorte que les habitudes prises ainsi dans la première enfance lui restent toute la vie invariables et bienfaisantes. Sous l'impression de ces idées, la diète tenue cette année dans le grand-duché de Posen a fait, sur une proposition *ad hoc*, parvenir à Sa Majesté la prière qu'elle voulût bien ordonner la fondation de salles d'asile sur tous les points du pays, et subvenir avec les fonds de l'État à l'instruction pratique de leurs directrices, ainsi qu'à l'assistance, dans cette utile création, des communes rurales trop pauvres pour y suffire par elles-mêmes. On peut donc incontestablement espérer de ce côté des résultats nombreux et puissants; mais nous ne devons pas pour cela nous contenter de ce moyen d'action.

Et d'abord, l'effet qu'on en peut attendre ne profitera qu'à l'avenir, car ces établissements n'agissent que sur la génération naissante, et restent sans influence quant au temps présent. Avouons, pourtant, que les parents, n'étant plus désormais détournés du travail par les soins à donner à leurs enfants, verront leur condition s'en améliorer d'une manière sensible. Mais il n'en est pas moins vrai que ce moyen est plutôt pédagogique qu'économique, et nous savons tous, ce qui du reste a été reconnu plus d'une fois dans le sein de cette Société, que le progrès moral et intellectuel des hommes a besoin de s'appuyer sur une base matérielle, qu'il faut en quelque sorte préparer le terrain sur lequel peuvent se développer à l'aise les éléments d'un ordre supérieur. Aussi, toutes les fois qu'il s'agit de mesures ayant pour but la moralisation du peuple de nos campagnes, ne devons-nous jamais perdre de vue les considérations relatives à son bien-être physique. Ce n'est que par l'alliance bien entendue des deux principes qu'on peut espérer d'arriver à des résultats vraiment efficaces. Mais, comme je ne terminerai pas mon discours sans revenir sur cette question, je vais poursuivre l'examen des moyens énoncés dans le programme.

3° En ce qui concerne la conduite des maîtres envers leurs serviteurs, l'équité ou, quand il le faut, la sévérité du traitement, la répartition d'un meilleur salaire ou de récompenses particulières, plusieurs mesures ont été recommandées et me semblent aussi recommandables. Il est venu, par exemple, à ma connaissance que, sur un bien du grand-duché de Posen, tous les gens de service reçoivent annuellement une couple d'écus de plus qu'il n'est d'usage d'en accorder dans le voisinage; cette augmentation de gages, toutefois, n'est pas perçue à la fin de chaque année par les ayants droit, mais reste dans la caisse du propriétaire, et ce n'est qu'après un certain temps que le montant, y com-

[1] A une condition, cependant, c'est qu'on pourra mettre ces institutions à l'abri des inconvénients qu'engendre la charité légale. (*Note de la rédaction.*)

pris les intérêts, en est remis, sous la forme d'un petit capital par conséquent, aux serviteurs qui l'ont gagné. On réussit, par un semblable arrangement, à aiguillonner le zèle des serviteurs, aussi bien qu'à éviter un changement continuel et fâcheux. A ce propos, je ne puis m'empêcher de mentionner un autre mode de primes que j'ai déjà mis en pratique dans le cours de la dernière année. Je réunis tous les habitants du village et les invitai à désigner eux-mêmes les travailleurs des deux sexes les plus habiles et les plus zélés, et, le rang obtenu par chacun déterminant son degré de mérite, les élus reçurent en conséquence des récompenses diverses et progressives. Les choix furent faits avec un discernement remarquable. Si les individus récompensés l'avaient été directement par le maire, les autres y auraient peut-être vu quelque trace d'une faveur particulière et non justifiée ; mais, en agissant comme je le fis, je les forçai tous à reconnaître la valeur des distinctions accordées, et l'effet moral s'en accrut d'une manière considérable [1].

4° Quant à la quatrième mesure que l'on propose, à savoir, l'encouragement de l'épargne et le versement de ce qui a pu être mis de côté dans des caisses établies à cet effet, qu'il me soit permis de faire observer qu'avant de recommander l'économie comme moyen, on devrait fournir le moyen d'économiser. Ne tournons-nous pas ici dans un cercle vicieux ? L'épargne peut améliorer la situation de notre population rurale ; rien de plus juste : pour parler avec franchise, cependant, celle-ci ne peut épargner tant que sa position n'est pas améliorée. Sans contredit, il y a partout des exceptions, soit des contrées particulièrement favorisées, soit, dans d'autres contrées, certains individus qui ont trouvé l'occasion d'amasser plus ou moins d'écus ; mais, j'en appelle aux cultivateurs de nos pauvres districts ; n'est-ce pas encore une exception que de voir fournir en argent même la dot la plus mince ? Je vais plus loin, et je demande s'il est permis à un de nos journaliers de songer à l'achat d'un coin de terre ? Non, certainement. Avant donc d'exiger de lui qu'il mette régulièrement à la caisse d'épargne, avisons à lui en procurer les moyens, et, ici encore, je renvoie aux considérations par lesquelles je me propose de terminer.

5° L'emploi des serviteurs, durant les soirées d'hiver, à des travaux accessoires, serait à coup sûr chose fort désirable, si seulement elle était plus facile à exécuter qu'elle ne l'est en réalité. Puis, si nous considérons de plus près ce problème, si simple en apparence, nous verrons qu'il se confond avec un second problème de beaucoup plus compliqué. Le filage et le tissage, qui furent pour tant de pays une source de richesses, ont perdu, par l'introduction des machines, toute leur vertu à cet égard. Ce n'est pas que, par cette remarque, nous prétendions dresser contre les machines un acte d'accusation : bien au contraire ; nous nous bornons à constater un fait, et même un fait heureux pour l'humanité ; car, dussent maints et maints tisserands en souffrir, il n'en est pas moins vrai que la masse des consommateurs y a gagné. Il en résulte aujourd'hui la nécessité de chercher d'autres occupations où la main du travailleur puisse trouver à s'exercer. On y réussira plus aisément en réunissant un certain nombre d'individus pour une tâche commune, car le travail isolé tend à perdre de plus en plus de sa valeur. La nature même des choses répondra avec le temps à ce besoin nouveau par suite de la tendance qu'ont telles ou telles branches d'industrie à se porter des villes dans les campagnes. Il s'en présente dès aujourd'hui quelques exemples, ce qui, du reste, n'est devenu possible que depuis le perfectionnement toujours en progrès des moyens

de communication et de circulation, car on n'aurait osé y penser il y a peu de temps encore, alors qu'il n'était pas question des chemins de fer, et qu'il n'était que trop question de chaussées. L'alliance des travaux agricoles avec des travaux industriels proprement dits en plus ou moins grand nombre, tel est à coup sûr un des problèmes que notre époque est chargée de résoudre; mais nous devons, avant tout, laisser ces deux branches de l'activité sociale se poser et se classer d'après les lois de leurs natures respectives.

Vous comprenez que cette partie seule du sujet pourrait prêter à des commentaires fort étendus et qui ne seraient pas sans importance; mais je dois malheureusement me contenter, pour cette fois, de cette simple indication, afin de ne pas trop nous écarter du plan de nos délibérations. Du reste, la question que j'ai l'honneur de traiter est si vaste que force m'est de me borner sur tous les points à des indications et presque à des allusions du même genre.

6° Une plus grande sollicitude, des soins plus inquiets de la part des maîtres pour l'âge, les infirmités ou les maladies de leurs subordonnés, voilà ce qu'on ne saurait trop recommander. Beaucoup, parmi vous, reconnaîtront quelle puissante influence pourraient exercer sur les sentiments de la population rurale certaines institutions de bienfaisance et de secours, telles que l'établissement d'un service médical, etc. Mais, sous ce rapport, on ne peut que faire un appel au cœur et au bon vouloir des propriétaires.

7°, 8°, 9°. Quant aux autres parties de notre programme, telles que : récompenses particulières à décerner pour les longs et fidèles services; conscience plus grande et plus attentive à apporter dans la délivrance des certificats aux valets de ferme; sollicitude plus active à montrer pour la fréquentation de l'église; bon exemple à donner par les maîtres à leurs serviteurs; ce sont des points qui rentrent dans ce qui a déjà été dit, ou dont l'énoncé parle assez par soi-même, et qui, par conséquent, ne demandent pas à être traités avec plus d'étendue. J'aurais néanmoins insisté sur la question des certificats, si dernièrement elle n'avait pas été l'objet de délibérations approfondies dans notre diète provinciale. Aussi, pour ne pas abuser trop longtemps de la bienveillance que l'honorable assemblée veut bien mettre à m'écouter, vais-je passer immédiatement à l'exposé d'une mesure nouvelle, qui me semble de nature à produire une amélioration efficace dans la situation des habitants de nos campagnes. Ne croyez pas, néanmoins, que je me présente ici avec l'intention de vous recommander un mode à part de conduite à l'égard des serviteurs ruraux, que je sois, en un mot, assez présomptueux pour vous apporter des conseils; bien au contraire, c'est moi qui viens, sans prévention aucune, faire un appel à vos lumières, et conférer en commun avec vous sur des moyens de réforme que je commence à peine de mettre en œuvre. Il s'agit, en effet, d'arrangements qui, tout en établissant des rapports nouveaux entre le maître et ses serviteurs, ne laissent pas, comme tout ce qui n'a pas encore été consacré par l'usage, de soulever dans l'application plus d'un scrupule et d'une difficulté; et c'est précisément pour éclaircir ces scrupules et résoudre ces difficultés que je m'adresse à cette assemblée, dans la persuasion que vous ne refuserez pas à mon entreprise votre aide et vos avis. Je me borne donc à raconter et à questionner, afin d'éviter autant que possible de me fourvoyer; mais quant à donner des conseils, je n'en aurai le droit que lorsque je pourrai invoquer à leur appui une expérience heureuse de plusieurs années; mais, dans un cas pareil, les faits parlent plus haut que tous les arguments.

Mon point de départ est dans cette conviction que la classe de nos journaliers ne peut être laissée plus longtemps dans la situation où elle se trouve aujourd'hui, dépourvue qu'elle est de tous liens sociaux et moraux, de tout espoir de conquérir une position assurée, d'entrer jamais en jouissance d'une propriété personnelle, d'améliorer, en un mot, sa condition. Ceux de nos anciens paysans corvéables qui sont devenus propriétaires ont du moins une base fixe sur laquelle ils peuvent en quelque sorte étayer leur vie à venir. Bien qu'il reste encore çà et là quelque chose à faire, toujours est-il qu'ils ont la certitude que l'amélioration de leur sort dépend en grande partie de leur activité et de leur application ; ils ont, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'atelier dans lequel ils peuvent désormais travailler à l'aise ; et qui donc oserait mettre en doute les miracles que fait accomplir le sentiment de l'indépendance et de la propriété ?

Pour le moment donc, nous pouvons laisser de côté les paysans propriétaires, car, bien qu'ils puissent par la suite donner lieu à plus d'une observation de notre part, on est pourtant en droit de dire, pour ce qui les concerne : ils s'aideront bien eux-mêmes, puisqu'ils sont en position de le faire, puisqu'ils en ont déjà plus ou moins les moyens. Il en est tout autrement des journaliers et des valets : ceux-là n'ont, ne possèdent rien que leurs mains, c'est-à-dire que ce que la nature leur a donné ; à part l'établissement des écoles, la société n'a rien fait encore pour eux. L'État doit-il, en vertu de considérations majeures, leur attribuer leur part de propriété ? Mais où la prendrait-il, cette part de propriété ? En un mot, toute la population rurale doit-elle être de nouveau classée et casée, c'est-à-dire le sol, la terre doit-elle être morcelée, pulvérisée en quelque sorte, de telle façon que chacun en obtienne son grain à lui ? C'est tout bonnement une chose impossible, et, ne fût-elle pas impossible, elle serait nuisible. Qu'y aurait-il donc à faire, dans une voie praticable, pour améliorer le sort de cette classe qui se voit si négligée ? Il est un autre moyen de leur ouvrir la perspective d'un gain durable et continu, d'aiguillonner leur zèle et leur activité avec autant de force et de succès que par l'appât de la possession. Oui, le moyen existe de leur assurer des bénéfices de plus en plus importants, de leur donner une part dans l'accroissement du capital social. Pour cela, il suffit d'une mesure de très-facile exécution, qui, sans blesser personne, ne peut qu'être profitable à la fois pour les maîtres et pour les serviteurs.

Souvent déjà on a reconnu que la plupart des améliorations, que les découvertes les plus importantes et les plus fécondes, n'étaient après tout d'ordinaire que la généralisation, que l'application en grand d'un fait préexistant, depuis longtemps connu, mais qui, dans son isolement et son apparente insignifiance, avait à peine attiré l'attention. C'est ainsi que les chemins de fer ne sont que l'extension systématique des essais tentés depuis des siècles pour faciliter aux abords des fabriques et sur de courtes distances le transport de leurs produits ; c'est ainsi que les banques de circulation ne sont que la généralisation des procédés mis en œuvre par quelques marchands nécessiteux du moyen âge, etc. Eh bien ! le fait minime, insignifiant, que j'ai à signaler ici comme rattachant au passé mon projet de réforme, c'est la position des régisseurs dans un grand nombre de domaines.

On sait, en effet, que beaucoup de régisseurs, outre leurs appointements fixes, touchent un tantième sur le produit net des biens qu'ils ont à administrer. Ce tantième est donc la récompense de leur zèle et de leur activité. Que

cette mesure soit bien entendue, c'est ce que prouve par l'expérience son application si répandue. Qui empêche de lui donner une plus grande extension, et de l'étendre aussi à d'autres personnes?

La bonne administration d'un bien ne réclame pas seulement un habile et honnête régisseur, mais aussi des employés et des travailleurs habiles et laborieux. Qu'y a-t-il donc de si difficile à récompenser proportionnellement ces derniers, ou plutôt tous ceux qui prennent une part quelconque à l'exploitation du domaine, de même que l'on récompense déjà le régisseur? Ce que l'on trouve bien pour l'un peut être bon pour tous. Ce tantième que dès à présent on prélève sur le produit net au profit du premier, on l'appliquerait aisément au moindre des travailleurs, en prenant pour base le rapport de ses gages fixes actuels avec les appointements fixes du régisseur. Tel valet qui ne gagne annuellement que vingt écus percevrait sa prime en sus sans occasionner plus d'embarras que son supérieur doté de quelques centaines, voire de quelques milliers, et certes, toute proportion gardée, il n'attacherait pas à ce bénéfice extraordinaire moins d'importance que celui-ci.

Maintenant, quelle serait la conséquence immédiate d'une semblable mesure? Une réforme à la fois morale et économique : chez les travailleurs et les valets les sentiments actuels, qu'engendre la contrainte, d'indifférence et de négligence à l'égard des intérêts du propriétaire, pour ne pas dire d'aversion contre sa personne, car nous ne pouvons nous dissimuler que ce dernier sentiment ne se développe que trop souvent, se changeraient tout à coup en coopération active, consciencieuse et sympathique ; les intérêts de tous les habitants d'un village, démembrés aujourd'hui en quelque sorte, et même plus ou moins en contradiction les uns avec les autres, se concentreraient dans un même foyer, et chacun serait animé du désir de voir prospérer le domaine, car chacun aurait à y gagner, le zèle serait excité ; les valets ne chercheraient plus si fréquemment à passer d'un bien, d'un maître à l'autre ; un lien vraiment moral se formerait entre eux et leur patron, ou même entre eux et le sol. Plus alors la culture ferait de progrès, plus la condition du travailleur se relèverait, plus ses espérances s'agrandiraient ; en un mot, il ne se sentirait plus isolé, sans stimulant, sans avenir ; mais il se trouverait rattaché à la société par son propre intérêt et par ses affections raisonnées, c'est-à-dire par des liens matériels à la fois et moraux. A nos yeux du moins la chose est en principe très-claire, tout à fait incontestable, et dans l'exécution assurément facile.

Lorsque je communiquai à quelques amis mes projets à cet égard, on appela mon attention sur un plan tracé il y a déjà plusieurs années par M. Albert, conseiller des finances au service du duc d'Anhalt-Coethen, lequel demandait aussi qu'on accordât une part dans les produits de la terre à ceux qui par leur travail auraient participé à la production, et qui proposait en conséquence de les récompenser en nature et proportionnellement à la quotité de la récolte. Cette idée reposait sur le principe très-juste de l'exploitation avec partage, et fit, lors de son apparition, prônée qu'elle fut par Adam Muller, une certaine sensation. Mais je dois repousser l'application de ce principe comme manquant de justesse. Un coup d'œil rapide sur les estimations à l'appui suffit pour convaincre que les travailleurs étaient placés dans une position par trop désavantageuse; car comment aurait-il été possible qu'avec un sixième ou un huitième du blé battu, ils eussent pu subvenir à leur existence, après avoir

entrepris à leurs frais tous les travaux de main et d'attelage, alors qu'il est reconnu que la moitié, et dans les circonstances les plus favorables, plus d'un tiers encore du produit total est réclamé, dans l'état actuel des choses, pour les frais de production? Ajoutons à cela qu'il est de fait que le salaire en nature ne peut jamais profiter au journalier. Cependant, bien que me défiant dès l'abord de la bonté de ce projet, je ne m'en crus pas moins obligé d'en vérifier le succès sur les lieux même, où je m'assurai qu'il avait cessé d'être mis en pratique. Si j'en ai fait mention, c'est pour prévenir toutes les conséquences prématurées que l'on pourrait déduire de la non-réussite d'une entreprise analogue à la mienne, et pour rendre en même temps à la mémoire et aux efforts de M. Albert l'hommage qui leur est dû.

Permettez-moi maintenant de répondre brièvement à quelques objections.

On pourrait d'abord mettre en doute qu'un travailleur ordinaire fût en état de comprendre la part qu'il aurait de la sorte au revenu de la propriété, et de faire les calculs de proportion qui en seraient le résultat. Je n'admets pas que sa capacité se trouvât au-dessous de cet effort d'intelligence; mais supposons qu'il en fût ainsi, l'expérience d'une année suffirait pour le mettre au courant. Aussitôt qu'à l'expiration de cette année il se trouverait en possession des quelques écus en sus de son salaire habituel, tous les doutes qui auraient pu naître dans son esprit se dissiperaient. Ne verrait-il pas que la mesure nouvelle ne produit que de bons résultats, et que ces bons résultats dépendent en grande partie de lui-même et de ses cotravailleurs? Je veux bien supposer encore que l'essai fait une première fois le laissât tiède et même indifférent; mais alors, après une seconde année d'expérience, il n'en serait que plus puissamment excité par la certitude désormais évidente du profit et du succès.

Ici se présente une autre difficulté et d'une nature tout opposée. Dès qu'ils se sauraient intéressés dans l'exploitation, les travailleurs ne réclameraient-ils pas le droit de dire leur mot, d'intervenir dans sa direction? Ceux d'entre eux qui le feraient s'appuyeraient certainement sur cette circonstance que, là où le tantième du revenu est accordé au régisseur, celui-ci est aussi le maître d'administrer le domaine d'après ses vues à lui. Mais, outre que je pourrais contester l'exactitude du fait ainsi allégué, il est une considération victorieuse à faire valoir contre cette prétention, c'est que, dans mon système, le traitement fixe du travailleur ne dépend en aucune façon de la quotité du revenu, et que celle-ci ne détermine absolument que le montant du tantième à lui payer en sus de ses gages. Sans doute, si le salaire total du valet ou du journalier devait être proportionné au produit du domaine, et cela de telle façon qu'il fût soumis à toutes les éventualités auxquelles est exposée l'exploitation, aux chances de perte comme à celles de bénéfices, oh! alors, l'intéressé pourrait avec une sorte de justice prétendre à une voix délibérative dans l'administration de l'entreprise. Mais, du moment que son gain actuel lui est garanti comme un minimum assuré, il ne peut que gagner à un arrangement de cette espèce, et il doit y trouver un motif de redoubler de zèle, en même temps que de montrer une sollicitude incessante pour toutes les parties de l'exploitation. Car, plus, d'une part, chaque travailleur contribuera par son activité à accroître le produit, plus, de l'autre, il s'efforcera par ses soins de diminuer les frais qui, soit négligence, soit dilapidation des ressources, soit mauvais emploi des richesses mortes ou vivantes, etc., s'élèvent très-haut, et plus la quote-part qui lui revient sur le revenu sera considérable. Dans aucun cas il n'est exposé à toucher une

somme moindre que celle qu'il perçoit aujourd'hui : en présence de ce fait tombe toute prétention qu'il pourrait avoir à se mêler de l'administration autrement que par la bonne et prompte exécution de ce qui lui est ordonné.

De ces considérations et de quelques autres est résultée pour moi la conviction qu'il y avait plus à gagner à établir ces rapports nouveaux entre le propriétaire et ses auxiliaires sur une base morale que sur un droit positif. Longtemps je fus incertain de savoir si j'introduirais la mention des tantièmes en question comme une clause formelle dans les contrats à passer avec les valets et les manœuvres, ou si je me bornerais à laisser la chose suivre son libre cours. Après de mûres réflexions, je me décidai pour le dernier parti, d'autant que la confiance de mes serviteurs me secondait dans cette intention. Aussi, bien que je ne veuille aucunement contester les avantages que peut avoir la conclusion de traités réguliers et légaux, je crus devoir néanmoins, vu la nouveauté des arrangements à prendre et l'impossibilité de prévoir tous les cas par avance, préférer l'action de la loi vivante à celle de la lettre morte, bien persuadé qu'avec cette liberté d'allures, la réforme marcherait plus aisément et plus promptement au but. Il est vrai que, dans cet état des choses, la concession des tantièmes revêt et conserve le caractère d'une simple gratification ; elle ne doit au reste être que cela, aussi longtemps du moins que cette institution ne se sera point développée par l'usage conformément aux lois de la nature et de la raison. La théorie et la pratique ne peuvent, en effet, empiéter impunément sur leurs tâches respectives. La théorie, pour progresser d'une manière normale, doit toujours commencer par se rattacher à quelque fait antérieurement en vigueur, se généraliser et s'élever à la hauteur d'un principe en le posant comme tel. C'est ensuite le tour de la pratique de reprendre son rôle, et, guidée sans cesse par la réflexion, de développer ce principe jusqu'à ce que la théorie, s'emparant de nouveau des acquisitions de l'empirisme, les ramène dans leur ensemble sous une même formule organique et les livre ainsi définitivement à la vie dans toute leur maturité et leur puissance. C'est pour cela qu'il est si éminemment profitable d'observer chaque chose au point de vue de la théorie avant et durant sa mise en application ; c'est pour cela qu'on doit recommander avec non moins d'instances de ne jamais forcer ce qui a vie à prendre sa forme dans des moules tracés par avance, au risque d'étouffer par ce procédé contre nature tout germe d'existence.

J'aurais certainement beaucoup à dire encore sur ce sujet, soit par rapport au principe lui-même, soit par rapport à son application; car, je l'ai effleuré à peine. Mais, comme les délibérations, dans une réunion telle que la nôtre, ont pour but d'indiquer plutôt que d'épuiser les matières, je me contenterai pour aujourd'hui de vous avoir soumis les observations qui précèdent. Sans doute elles suffiront pour faire comprendre quelle est l'importance des institutions dont j'ai parlé. S'il m'était donné d'exciter chez quelques propriétaires cultivateurs le désir de tenter simultanément des essais analogues et de fournir ainsi à une future réunion une masse d'expériences et d'idées de nature à nous éclairer mutuellement, j'aurais atteint le but que je m'étais proposé en abordant cette difficile question.

AUGUSTE CIESZKOWSKI.

(Traduit du polonais par M. A. Jullien.)

---

# REVUE DES TRAVAUX PUBLICS.

Les chemins de fer, les routes et les canaux. — Les adjudications. — La fusion et la confusion. — La crise financière en France et en Angleterre; elle n'existe pas. — Nouveaux systèmes de chemins de fer. — Propulsion atmosphérique; essai sur le chemin de Saint-Germain. — Propulsion par l'air comprimé, système Andraud.

C'est toujours des chemins de fer que nous avons à parler dans cette Revue des travaux publics, nulle autre entreprise n'ayant le droit d'occuper aussi vivement les esprits, les bras et les capitaux. Des routes et des chemins, il y a peu de choses à dire ; leur construction est modeste comme le rôle qu'ils ont à jouer : ils sont utiles et ne font pas parler d'eux. Les rivières et les canaux sont plus bruyants, mais bien des faits qui se produisent tous les jours donnent à penser que ce pourrait être là le chant du cygne. Tandis que nous luttons encore en France pour empêcher le Trésor d'engloutir des millions par centaines dans de nouvelles constructions de canaux, de redressements de fleuves, etc., nos voisins d'Angleterre nous donnent un singulier spectacle : ils mettent en vente les francs bords de leurs canaux et comblent ceux-ci pour y installer des chemins de fer. Nous n'en sommes pas encore là de ce côté de la Manche, mais peut-on assurer que nous n'y viendrons jamais, quand on voit les compagnies de chemins de fer, celle de Rouen par exemple, réduire leurs tarifs (7 c. 1/2 par tonne) pour le transport des marchandises à des prix inférieurs à ceux de la navigation la plus perfectionnée sur un fleuve comme la Seine? La préférence que nous donnons aux chemins de fer dans cette Revue de nos travaux publics est donc, on le voit, bien justifiée, et l'on comprendra sans peine que nous la leur conservions cette fois encore.

Rien de nouveau dans le monde officiel des travaux publics. M. le ministre de ce département se repose des fatigues d'esprit que lui a causées l'adjudication du chemin du Nord, pour voyager sur les divers points que les lignes non encore concédées doivent desservir. Durant ce voyage, tout languit ici, et carrière est ouverte aux plus étranges combinaisons des spéculateurs. La fusion consommée entre les grandes compagnies du Nord et celles moins puissantes dont le capital n'était pas complet, a procuré à celles-ci de tels bénéfices, que pour toutes les lignes qui restent à adjuger, il s'est formé des myriades de compagnies dont l'espoir est de se faire admettre dans de nouvelles fusions. Nous ne savons ce qui adviendra à cet égard dans un avenir plus ou moins prochain ; mais ce qu'il y a de certain c'est que, pour le moment actuel , nous sommes dans une véritable confusion, et que les retards apportés à l'adjudication des chemins de Lyon et d'Avignon, de Strasbourg, de Nantes, etc., augmentent le mal d'une manière désastreuse en élargissant le marché des primes, en multipliant les affaires aléatoires qui couvrent de grandes ruines sous l'appât de gains faciles.

C'est, du reste, à ce point de vue moral bien plus que sous le rapport économique que nous regrettons les ajournements que l'on fait subir à l'adjudication des chemins de fer. La crise dont quelques journaux ont parlé n'existe nulle part.

En dehors des grandes places financières, comme Paris, Londres, Liverpool, Lyon, Francfort et Vienne, où la spéculation est concentrée, les chemins de fer, si grand que soit leur nombre, ne produisent que d'heureux effets en activant partout le travail, en augmentant la demande des bras, en élevant les salaires, c'est-à dire en comblant et au delà le dommage causé aux producteurs par l'élévation du prix des subsistances, résultat inévitable d'une récolte, mauvaise sur plusieurs points, et médiocre sur tous les autres.

Quant aux places qui sont le théâtre du jeu sur les actions de chemins de fer, tant anciens que nouveaux, la crise n'y existe pas davantage; après une liquidation difficile, les capitaux ont reparu, les reports ont baissé, le change entre les principaux centres d'affaires est aux meilleures conditions, et la rente elle-même, que les premières nouvelles d'Afrique avaient fait baisser, a bientôt repris son niveau et dépassé ses cours anciens.

Les craintes que l'on avait conçues à l'égard de cette crise invisible, viennent de ce que l'on ne s'est pas rendu un compte exact des divers virements de fonds auxquels donnent lieu les souscriptions pour les chemins de fer. De ce que, pour chaque action souscrite, il est nécessaire de verser une certaine somme, un dixième de l'action complète par exemple, on s'est imaginé que l'ensemble de ces versements, formant un total de 60 à 80 millions pour des souscriptions de 6 à 800 millions, étaient retirés de la circulation, et que leur absence devait naturellement amener une crise ; l'erreur est précisément là. Les dépôts de garantie des souscriptions sont reversés dans la circulation presque aussitôt après en avoir été retirés ; les maisons de banque qui reçoivent ces dépôts et qui doivent en payer l'intérêt, les font nécessairement valoir, c'est-à-dire les emploient en reports de rentes, en achats de papier, en escomptes de bonnes valeurs : il n'y a rien de changé, en un mot, dans la marche ordinaire des choses, si ce n'est un nom ; mais les capitaux n'ont pas disparu.

Il en est de même lorsque, de la souscription des chemins de fer, on passe à leur exécution ; les sommes que l'on retire graduellement de la circulation pour payer les travaux, les fournitures et les salaires, ne sont pas pour cela perdues, elles rentrent bientôt dans la circulation sous la forme d'un instrument productif, le chemin de fer, qui rend bien au delà de ce qu'il a coûté, tant sous forme de revenu direct, de dividende, que par l'influence qu'il exerce sur la production agricole et industrielle de tous les pays qu'il traverse.

Tout le soin que l'on doit avoir, pour éviter une perturbation, c'est que le nombre et l'importance des entreprises de chemins de fer, exécutées simultanément, ne dépassent pas le capital disponible pour ces sortes de travaux ; or, il n'y a, sous ce rapport, aucune crainte à concevoir dans la situation actuelle. Tous les capitaux nécessaires à l'exécution des chemins adjugés, votés et même simplement projetés, existent dès à présent, puisque, vu le nombre exagéré des compagnies pour chaque ligne, le fonds social de chacune est complétement versé sous forme de dixièmes. On conçoit dès lors qu'une fois les adjudications de ces chemins accomplies, la plus grande partie des capitaux rassemblés pour les soumissionner, redeviendront disponibles pour de nouveaux projets, et que d'autre part, comme il n'y aura presque rien à verser en sus des deux premiers dixièmes avant la fin de l'année prochaine, le travail incessant de l'accroissement du capital social par l'accumulation des revenus se chargera d'ici là de rendre disponibles de nouveaux fonds pour satisfaire aux versements exigés.

En Angleterre, comme chez nous, on s'est préoccupé de la crise, mais les bons esprits ont été unanimes pour la nier et pour établir qu'elle n'était pas possible. La position était cependant plus difficile dans ce pays que dans le nôtre. La récolte y a été beaucoup plus mauvaise, le nombre des entreprises projetées y est infiniment plus considérable ; enfin, un acte du dernier Parlement exige qu'avant tout examen des demandes d'une compagnie, le dépôt de ses pièces soit accompagné du versement à la caisse de l'Échiquier ou à la banque d'Angleterre du dixième de son capital ; un moment cette exigence a semblé extrême et a fait croire que l'on ne pourrait la remplir sans exposer la circulation à une crise fâcheuse ; mais bientôt les esprits se sont rassurés, et nous trouvons dans le numéro du 4 octobre de *the Economist*, journal hebdomadaire du commerce, de la banque et des chemins de fer, trois longues colonnes consacrées à l'examen approfondi de la situation, et concluant, comme nous le faisons, à la non-existence de la crise et à son impossibilité actuelle par les seules causes que les alarmistes lui avaient assignées.

Les préoccupations de l'Angleterre, au sujet de la crise, n'ont pas été telles d'ailleurs qu'elles aient fait perdre de vue les moyens de multiplier les chemins de fer avec moins de dépense dans leur exécution et plus de sécurité dans leur exploitation. Le système atmosphérique, annoncé comme remplissant les principales conditions de ce programme, a surtout vivement préoccupé les hommes de l'art ; il est même descendu de ces hauteurs pour tomber dans le domaine public, et a tellement passionné les esprits, qu'avant même de savoir décidément à quoi s'en tenir sur ses mérites économiques et autres, on a résolu de l'appliquer sur des lignes nouvelles d'une grande importance, au risque même d'un échec et des dépenses en pure perte qui pourraient en résulter.

En France, les capitalistes ont été moins hardis, personne n'a songé à faire du vide atmosphérique le moteur unique du chemin de Lyon ou de celui de Strasbourg ; mais en revanche il s'est trouvé, comme toujours, beaucoup d'esprits inventifs qui se sont emparés de la découverte anglaise et l'ont modifiée de mille manières ; les uns la perfectionnant, les autres la condamnant et lui en substituant une autre ; enfin nous en sommes venus à avoir quatre ou cinq systèmes de locomotion atmosphérique, dont il est nécessaire de dire quelque chose ici, ne fût-ce que pour constater leur existence.

A tout seigneur tout honneur. Nous commencerons par le système anglais, modifié en France, tel qu'il va être appliqué sur le prolongement du chemin de fer de Saint-Germain, en vertu du traité passé entre le gouvernement et la compagnie concessionnaire de cette ligne.

Aux termes de ce traité, les expériences que la compagnie s'est chargée de faire ont uniquement pour objet le système de propulsion par le vide, tel que MM. Clegg et Samuda l'ont établi sur le chemin de Kingston à Dalkey ; toutefois, la compagnie n'a pas voulu se borner là, elle a appelé à elle le concours de nos principaux constructeurs mécaniciens, MM. Cavé, Hallette, Schneider, etc., et c'est de concert avec eux qu'elle a étudié et réglé l'application du système anglais modifié.

Tout le travail théorique, tous les calculs ont été refaits, rapprochés des observations recueillies en Angleterre, par MM. Mallet et Stephenson ; la construction de la soupape, celle des machines à vapeur et des pompes pneumatiques ont été améliorées en tenant compte des imperfections et des défauts si-

gnalés par les expérimentateurs. Tout le matériel a été ensuite commandé d'après les plans ainsi convenus et arrêtés; les constructeurs français, auxquels tous les travaux avaient été offerts, en ont accepté la plus grande part, 2,670,000 fr., sur 2,800,000 fr. ; le reste, une seule machine a été commandée à l'usine de Seraing, en Belgique, sur le refus des mécaniciens français de l'exécuter dans les délais convenables. D'un autre côté, les travaux d'art proprement dits ont été poussés avec une grande vigueur, et ont fourni à l'habile ingénieur de ce chemin, M. Eugène Flachat, l'occasion d'employer de nouveaux procédés très-avantageux pour les constructions hydrauliques ; des précautions extraordinaires ont été prises pour asseoir le sol de fondation des vingt arches du grand viaduc ; les trois tunnels de la côte de Saint-Germain ont été percés, les tranchées sont faites et les maçonneries de la station de Saint-Germain et des machines à vapeur sont fort avancées. L'ouverture du chemin aura lieu dans le courant de mai prochain.

Cette époque est attendue avec impatience par les hommes de l'art pour fixer leur opinion d'une manière définitive sur la valeur réelle du système. — Quant à présent, nonobstant les résultats obtenus en Angleterre, la majorité des hommes spéciaux est peu favorable à la propulsion atmosphérique.

D'accord avec les inventeurs sur sa puissance, on ne l'est nullement sur ses mérites économiques ; avec les 2,800,000 fr. que va coûter pour 8,500 mètres la machinerie du chemin de Saint-Germain, on aurait eu cinquante locomotives et plus, c'est-à-dire tout le matériel employé à la traction sur le chemin de Rouen, 137 kilomètres. Dans les dernières expériences anglaises, on a fait le vide à 27 pouces $^1/^2$, ce qui est très-beau, mais on ne dit pas à quel prix ce vide a été obtenu et surtout maintenu. On a gravi de fortes pentes ($0^m$,020 par mètre), mais les locomotives à roues couplées de Stephenson franchissent aussi des rampes très-rapides, 21 et 22 millimètres par mètre, et c'est tout ce que l'on peut désirer. Enfin, malgré les assertions des inventeurs, il n'est nullement prouvé que le service puisse se faire aussi rapidement sur les lignes atmosphériques à une seule voie qu'il serait parfois nécessaire ; sur le chemin de Saint-Germain, par exemple, malgré le rapprochement des machines fixes, on ne pourra faire plus de deux convois en chaque sens par heure ; or c'est insuffisant pour les dimanches et fêtes où, en outre des convois fixes de demi-heures, il y a des trains de service pour les voitures vides qui partent dans l'intervalle ; avec les locomotives on marche quand on veut, avec le système atmosphérique il faut attendre que le vide soit fait dans les tubes.

Ces objections au système atmosphérique, et d'autres plus graves que nous passons sous silence [1], font donc désirer vivement les expériences de Saint-Germain, et surtout la publication des calculs des ingénieurs et celle des comptes de dépense. Nos inventeurs, du reste, ne les ont pas attendus pour condamner le système, soit dans ses détails, soit dans son principe. M. Hallette et

[1] Voici un passage de la déposition de M. Locke devant la commission de la Chambre des communes : « Un des grands inconvénients de ce système vient aussi de ce qu'on ne peut le faire fonctionner facilement la nuit. Que l'on ait un chemin de fer de 100 milles, soit 160 kilomètres de long, et qu'il faille faire partir une malle à onze heures du soir, qu'une autre arrive à trois heures du matin, comme cela a lieu sur le Grand-Junction, il faut pour une ligne d'un pareil parcours 33 machines stationnaires, chacune de 200 chevaux, et l'on aurait besoin d'un pouvoir de 6,600 chevaux pour le service d'*un seul* train »

M. Hédiard sont au nombre des premiers; ils n'acceptent de MM. Clegg et Samuda que le principe de la propulsion par le vide, mais ils changent chacun à leur manière les dispositions de l'appareil, et notamment la soupape qui donne passage à la tige d'attache qui relie le convoi au piston voyageur. D'autres, et principalement M. Andraud, M. Pecqueur, M. Chameroy, M. Jobard, repoussent au contraire le vide, et c'est par la pression de l'air comprimé à plusieurs atmosphères qu'ils entendent faire marcher leurs convois. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail technique de leurs appareils et de leurs systèmes; la seule chose que nous puissions dire, c'est que plusieurs d'entre eux seront probablement bientôt sous les yeux du public; celui de M. Andraud, entre autres, doit être prochainement appliqué sur un chemin de fer d'Asnières à Argenteuil, dont l'habile inventeur a demandé la concession, et qui a déjà obtenu l'approbation des commissions d'enquête auxquelles le projet a été soumis.

Nous voyons avec plaisir ces tentatives. Celle de M. Andraud nous plaît surtout en ce qu'elle évite les soupapes et le tube continu que tous ses émules placent, en forme de réservoir continu, au milieu de la voie entre les rails; c'est l'établissement de ce tube, son entretien, ses chances de rupture, les rentrées et les fuites nombreuses qui ont lieu par les soupapes à toute pression autre que celle de l'atmosphère, qui rendent si coûteux le système atmosphérique et ses nombreux dérivés. M. Andraud est donc sur la bonne voie quand il supprime ce tube et ces soupapes; c'est tout d'abord une grande économie qu'il réalise. Reste maintenant à savoir s'il utilisera avec avantage la force à dépenser pour comprimer l'air dans ses tubes mobiles en toile imperméable; si ces tubes ne se couperont pas sous la pression qu'ils exerceront contre la première voiture du convoi pour entraîner celui-ci à grande vitesse; tout cela est encore à résoudre, ainsi qu'une foule d'autres questions de détail et de pratique sur lesquelles l'expérience pourra seule nous édifier.

C'est cette expérience que nous attendons avec quelque impatience; car il ne faut pas perdre de vue que si elle nous faisait reconnaître qu'il existe un système de traction plus économique et plus sûr que les locomotives employées en ce moment, tous les chemins que nous faisons aujourd'hui, tous les millions que nous sacrifions pour l'amour de la ligne droite et du plan horizontal, seraient en grande partie, non pas perdus, mais du moins dispersés inutilement.

Hâtons donc de tous nos vœux l'époque où ces expériences auront lieu, et espérons que l'administration supérieure voudra bien y contribuer en ce qui la concerne, en accordant les autorisations nécessaires pour qu'elles soient concluantes, c'est-à-dire faites sur une grande échelle.

Δ

# L'ASSOCIATION DOUANIÈRE ALLEMANDE,

## PAR M. HENRI RICHELOT[1].

La formation de l'association douanière allemande est assurément le plus grand fait commercial et économique qui se soit produit dans le dix-neuvième siècle; c'est, de plus, un fait nouveau, car le premier exemple des unions douanières a été donné par l'Allemagne. L'importance actuelle du Zollverein, les résultats qu'il a produits, ceux qu'on peut attendre de ses développements ultérieurs, ne seront pas sans influence sur la marche que suivront à l'avenir les nations européennes, et seconderont encore les tendances nouvelles où la civilisation de notre époque tend incessament à pousser les peuples du vieux monde. A tous ces titres, les événements qui se sont passés en Allemagne depuis un quart de siècle devaient présenter un vif intérêt. Après plusieurs écrivains, M. Henri Richelot s'est fait l'historien de cette révolution pacifique, et livre au public le travail qui nous occupe aujourd'hui.

Après plusieurs considérations générales, tant sur les règles qui doivent présider à la formation des unions douanières que sur l'avenir qui peut être réservé en Europe à ces nouvelles fédérations commerciales, l'auteur entre en matière en indiquant le but et l'objet de son ouvrage, et en exposant, pour ainsi dire, la statistique et la géographie physique de l'association. Nous trouvons dans ce travail tout ce qui peut nous faire connaître l'Allemagne et l'union douanière, son étendue, sa population, le dénombrement de ses forces productives. Seulement, en nous donnant le chiffre de la population actuelle, le nom des puissances germaniques qui composent aujourd'hui l'association et l'étendue de leurs territoires respectifs (V. p. 32), pourquoi M. Richelot a-t-il omis les deux principautés de Lippe, la Lippe-Schaumburg et Lippe-Detmold qui, entrées d'abord dans l'union hanovrienne, se sont fondues dans la grande union par le traité du 18 octobre 1841?

Après ces données préliminaires, l'auteur expose la formation de l'association. Ce chapitre emprunte au sujet qu'il traite un vif intérêt, car il peut être considéré comme une histoire abrégée de l'état commercial de l'Allemagne pendant la première période de ce siècle, non-seulement jusqu'à la constitution entière du Zollverein en 1834, mais même jusqu'à l'époque actuelle, où des accessions importantes sont venues l'étendre et le compléter. Toutefois, nous demanderons à M. Richelot s'il est bien juste de considérer le traité du Midi, conclu en 1824 entre la Bavière, le Wurtemberg et les deux principautés de Hohenzollern, comme la première fédération de ce genre en Allemagne, quand déjà en 1819 et dans les années suivantes la Prusse avait appliqué à plusieurs enclaves et à la principauté de Dessau les principes qu'elle a fait successivement reconnaître par les autres États qui sont venus s'associer à elle. Plus tard, il

[1] Un volume in-8°; Paris, Capelle, 1845.

est vrai, l'auteur semble reconnaître que la Prusse avait, la première, par ses réunions d'enclaves, donné le signal; mais ce qui caractérise encore plus la politique prussienne pendant toute cette période, et qui rend cet état le fondateur et le promoteur véritable du Zollverein, c'est que pendant que, par une foule de petits traités avec ses voisins, traités d'autant plus difficiles à conclure que ces petits princes se méfiaient plus d'un grand État, la Prusse cherchait à arrondir commercialement son territoire, elle aplanissait les obstacles qui pouvaient s'opposer à la constitution de l'état de choses qu'elle voulait créer, et mettait sa législation intérieure en harmonie avec les besoins qu'elle voulait satisfaire.

L'existence d'une confédération douanière dans le midi de l'Allemagne, et dont la Bavière faisait partie, soulevait une grave question, celle de la possibilité de l'accession de l'Autriche, qui alors aurait réuni à elle les États méridionaux de la Germanie et se serait placée à leur tête. Peut-être ce projet est-il destiné à se réaliser un jour, et, quelque attrayant qu'il puisse paraître de réunir toute l'Allemagne sous une même législation douanière, nous devons convenir que l'existence de deux grandes unions échangeant entre elles librement leurs produits, aurait peut-être plus d'avenir que celle où l'antagonisme latent de deux puissances dirigeantes créerait sans cesse des germes de dissolution. Par la suite de l'ouvrage (V. p. 360), nous voyons que cette hypothèse, dont pourtant l'exécution serait si facilement réalisable, ne s'est pas présentée à l'esprit de l'auteur.

Un chapitre spécial est consacré par M. Richelot à nous faire connaître l'organisation intérieure de l'association, ses recettes, le mode d'après lequel fonctionne à l'égard de chacun des États associés cette législation toute nouvelle. Cette partie, ainsi que celle qui traite des tarifs, sont celles assurément qui contiennent le plus grand nombre de renseignements utiles, bien qu'une partie d'entre eux soit déjà connue par des publications antérieures.

M. Richelot a voulu faire la monographie la plus complète de Zollverein. En parlant des résultats qu'on devait en attendre, il a bien défini les résultats financiers et économiques, ainsi que les résultats politiques, de cette absorption par la Prusse de toutes ces petites nationalités qui aujourd'hui gravitent autour d'elle comme autant de satellites, de cette conquête véritable de l'Allemagne, colorée à force de patience, par cet habile gouvernement, de tous les dehors du désintéressement et de la sollicitude la plus sincère. La Prusse, par son organisation savante, était déjà la première puissance militaire de l'Allemagne; bientôt après, elle en devint le foyer scientifique et littéraire. Il ne lui manquait plus que l'influence industrielle et commerciale; et elle l'a acquise par la création du Zollverein.

La première partie de l'ouvrage se rapporte plus spécialement au Zollverein, la seconde et la troisième traitent plutôt de questions accessoires, telles que de l'accession des États allemands du Nord et de celle de l'Autriche, ainsi que des rapports de la confédération douanière vis-à-vis des puissances étrangères et surtout vis-à-vis de la France.

En face de la grande association s'était placée une petite union composée du Hanovre, du Brunswick, de l'Oldenbourg, et à laquelle l'auteur a consacré quelques pages. Elle méritait, selon nous, plus d'attention; car, sous un certain point de vue, elle avait plus fait pour son unité que le Zollverein. Ainsi, pour ne citer qu'un seul fait, les postes y sont administrées pour le compte commun.

L'association allemande a bien pu l'entamer, mais jusqu'ici du moins elle n'a pu la dissoudre.

Le chapitre consacré à l'accession des États du Nord est surtout à citer. Il résume parfaitement l'état de la question, et indique avec autant de précision que de clarté la position respective de chacun de ces divers États vis-à-vis de la grande union douanière.

Le livre de M. Richelot, bien que souvent il ne répète que des faits déjà connus, sera cependant consulté avec fruit à cause du grand nombre de documents qu'il renferme. Le privilége qu'a eu l'auteur de se faire ouvrir les correspondances consulaires, privilége obstinément refusé à d'autres écrivains et que l'auteur a dû à sa position personnelle, lui a permis de connaître certains faits intéressants qui complètent cette monographie. Ajoutons que le mérite de M. Richelot est d'autant plus grand qu'il ne nous semble connaître l'Allemagne que très-imparfaitement. Faut-il s'en prendre à l'auteur ou à l'imprimeur si nous lisons à la page 39 que Leipzick est sur *l'Elbe* et non sur l'Elster; à la page 138, que la Saxe a eu un ministre du nom de Zerchau? Cependant le nom de M. de Zeschau est assez connu en Allemagne, où son caractère et ses talents sont justement appréciés.

M. Richelot se trompe encore quand il dit à la p. 160 de son livre que parmi les États aujourd'hui associés, la Prusse seule était largement dotée de voies de communication en 1834. La Prusse, il est vrai, avait fait, pour avoir un bon système de communications, plus de sacrifices que les autres États; mais, excepté quelques parties de l'électorat de Hesse et quelques routes dans les petites principautés thuringiennes, ses voies de communication étaient, même en 1834, supérieures à celles de la France à la même époque. Les pays où la viabilité était la plus défectueuse étaient précisément ceux qui sont encore aujourd'hui en dehors du Zollverein. Ainsi, le Mecklembourg, qui a aujourd'hui de si belles routes, en était complétement dépourvu; dans le Lauenbourg, elles étaient détestables; dans le Hanovre, elles étaient très-négligées.

Dans ses études sur l'état actuel de l'Allemagne, M. Richelot ne pouvait omettre les chemins de fer. Les trois centres commerciaux, dit-il, page 162, de Dresde, de Leipzick, de Magdebourg sont rapprochés; Munich touche à Augsbourg, *Nuremberg à Furth*, etc. Nuremberg touche d'autant mieux à Furth que les deux villes ne sont séparées que par une distance de quelques kilomètres! Si ce chemin a eu beaucoup de réputation, surtout aux bourses de Francfort et d'Augsbourg, et a donné de fort bons dividendes à ses actionnaires, cela tient à une circonstance toute particulière. La petite ville de Furth est presque entièrement habitée par des juifs qui, aux termes de la loi, ne peuvent passer la nuit à Nuremberg où cependant ils sont continuellement appelés par leurs affaires; le chemin de fer leur a donné la faculté d'y venir le matin et de retourner chez eux le soir. De là cette clientèle quotidienne qui a donné à cette entreprise de si beaux produits.

L'auteur a-t-il également bien envisagé tous les caractères de l'émigration allemande quand il dit, page 316 : La misère a toujours été le grand mobile de l'émigration. Ce sont les États méridionaux, le Wurtemberg en tête, ensuite la Bavière et la Hesse qui fournissent le plus grand nombre d'émigrants; c'est la Souabe surtout, un des plus riches pays de l'Allemagne, un de ceux où l'agriculture est le plus avancée, la vie le plus facile et le plus économique. En 1834, la légation française de Stuttgardt a visé plus de 7,000 passe-ports. Ces émigrants,

en outre, ne sont pas des hommes misérables ; ce sont de petits cultivateurs qui réalisent leur bien, vendent leur bétail, et quittent la patrie pour aller chercher fortune ailleurs. Examinez les autres parties de l'Allemagne, dans les sables arides du Brandebourg, l'émigration est pour ainsi dire inconnue.

Un chapitre tout entier est consacré à Fr. List et à son système national d'économie politique. Nous croyons que M. Richelot s'est un peu abusé sur l'influence de ce publiciste qu'il représente comme le promoteur des chemins de fer allemands. M. List met aujourd'hui au service du Zollverein un talent et une chaleur qu'il mit autrefois, à son grand préjudice il est vrai, au service d'une autre cause. Compromis par suite des mouvements politiques auxquels il avait coopéré, et forcé de s'expatrier pour en éviter les conséquences, il se réfugia en Amérique. C'est de là qu'en 1829 il publia à Hambourg, par les soins de MM. C. Weber et E. W. Arnoldi, de petites brochures sous le titre de : *Mittheilungen aus Nordamerica*, brochures qui contiennent des considérations générales sur les chemins de fer et les canaux, et, en outre, un projet de chemin pour relier la Bavière aux villes de la Hanse, en traversant l'Allemagne.

A cette époque, du reste, tout le monde commençait, en Allemagne, à s'occuper de chemins de fer ; M. de Gerstner en préparait en Autriche, et quelques années plus tard, le conseiller des mines de Hanovre, M. Grote, publiait son *Système des chemins de fer allemands* (neber ein Eipubahnen system für Deutschlaad, Gottingen 1834). M. List, qui habitait alors les États-Unis, n'avait pu voir sans s'émouvoir les prodiges opérés par un peuple entreprenant, et naturellement avait fait part de ses impressions à ses compatriotes. La conception du Zollverein l'avait séduit ; il y consacra sa plume, la chaleur, l'exaltation même de ses idées, et il s'en fit en quelque sorte le journaliste, l'archiviste par la publication de son *Zollvereinsblatt ;* mais il n'acquit jamais cette influence dont nous parle M. Richelot.

Il y a dans le livre de M. Richelot, surtout dans le chapitre qui traite du docteur List et de son *Système national d'économie politique*[1], des maximes que le *Journal des Économistes* ne nous semble devoir accepter en aucune façon ; car il s'est précisément fondé pour les combattre. M. Richelot admire beaucoup ce système, qui peut être *national* au point de vue des fabricants et des manufacturiers du midi de l'Allemagne dont M. List est l'avocat, mais qui à coup sûr n'est rien moins que scientifique, bien qu'avant de le formuler, son auteur, nous dit-on, ait commencé par recueillir les enseignements de l'histoire. En effet, comment le docteur List a-t-il interrogé l'histoire ? Comme quelqu'un qui a son thème fait d'avance, comme l'avocat qui recherche, non pas la vérité, mais des arguments pour sa cause. C'est ainsi qu'il a pu lire dans le passé que l'industrie, l'agriculture et le commerce ont prospéré sous l'influence directe et bienfaisante du système restrictif. Il a dû employer, pour arriver à sa conclusion, un procédé de raisonnement assez vicieux : *post hoc, ergo propter hoc* ; c'est-à-dire que le système protecteur n'étant pas parvenu à arrêter complétement en Angleterre, comme dans d'autres pays, toutes les forces expansives du travail humain, il faut en conclure qu'il a contribué à les développer. Il y a longtemps que la science possède l'analyse exacte de la prospérité britannique, et aujourd'hui c'est faire preuve d'un grand courage que de venir affirmer que les progrès des manufactures, du commerce et de la marine n'ont prospéré

[1] C'est le titre du principal ouvrage du publiciste allemand.

que parce que le monopole aristocratique a fait proscrire la liberté des échanges.

« La politique restrictive, dit M. Richelot, a enfanté des merveilles....; chaque fois qu'un État a rejeté l'étai de la protection, il a expié sa témérité par des crises terribles » (p. 196). En vérité, c'est tout le contraire qu'il eût fallu dire. Mais que répondre cependant à M. Richelot, qui dit avoir lu les physiocrates, et Adam Smith, et J.-B. Say, et Sismondi, et n'avoir vu dans tout ce qu'ils ont écrit sur la liberté des échanges qu'un vide qu'il a été donné au célèbre docteur List de remplir, et qui ajoute la phrase incroyable que voici : « La science, telle que ces écrivains l'ont entendue, n'est pas l'économie politique et ne doit pas être confondue avec elle » (p. 197). Évidemment M. Richelot ne peut pas s'en tenir à la première lecture qu'il a faite des livres dont il parle; il trouvera aussi dans les trois chapitres, où M. Rossi traite de la liberté du commerce, de quoi compléter la manière de voir de ce savant qu'il a cité à l'appui de son opinion. A défaut de ces écrits, les orateurs de la Ligue le renseigneront sur les prétendues merveilles du système protecteur, et il est impossible qu'il ne change pas d'avis sur ce point fondamental sans lequel nous lui dirons, nous, qu'il n'y a plus d'économie politique. Car enfin, M. Richelot, après avoir si bien développé les avantages de la liberté au sein du Zollverein, ne peut méconnaître les avantages du même principe avec l'agrandissement du Zollverein, qui peut un jour s'étendre en Autriche, puis dans tout le Nord, puis dans le Midi, et finalement dans toute l'Europe. La vérité n'a pas un rayon d'une quantité déterminée de kilomètres, comme voudrait le prouver le docteur List dans son système national ou prétendu tel.

Il est vrai que le docteur List ne proclame le système protecteur que pour stimuler les peuples qui n'ont pas encore rejoint les autres. Mais puisqu'il a consulté l'histoire sur ce point, il a dû y voir que cette protection ne tarde pas à s'ériger en droits acquis, et à employer toutes les roueries de la politique pour se rendre inexpugnable. Le tarif de Colbert n'était-il pas plus tolérable que celui que nos Chambres nous complètent tous les ans?

Nous ne nous sommes pas proposé d'exposer ni de réfuter ce que le docteur List a appelé son système et sa théorie; nous avons voulu seulement relever la principale hérésie qui dépare le livre, d'ailleurs si utile, que nous examinons. Or, plus nous apprécions la monographie que M. Richelot a donnée de l'association des douanes allemandes et des progrès qui s'y sont accomplis dans ces dernières années, depuis les publications qui nous l'avaient d'abord fait connaître, et plus nous éprouvons le besoin de protester contre quelques assertions qui sont échappées à notre estimable collaborateur.

M. Richelot parle (p. 201) du matérialisme étroit de l'école d'Adam Smith, qui aurait refusé la faculté productive au génie de Newton et qui accorderait, par la voix d'un de ses disciples, cette faculté de production au bœuf de labour. L'antithèse n'est pas digne d'un écrit scientifique et nous n'y répondrons pas, ce serait trop long; M. Richelot s'est escrimé là contre un véritable moulin à vent.

En même temps que M. Richelot a le tort de présenter sous des formes rétrécissantes les idées des fondateurs de la science économique, il a aussi celui d'exalter, par l'emploi de quelques synonymes pompeux, les idées du docteur Frédéric List, auteur du *Système national*, ou prétendu tel. Il trouve (p. 202) dans la conception de ce docteur, « deux idées capitales, pivots de sa doctrine : la *nationalité* et les *forces productives*, qui se complètent par une troisième

qui n'est que le grand principe d'Adam Smith, rectifié et étendu » par le docteur Frédéric List. Voyons un peu ce qu'il y a là-dessous. Ce dernier principe, qu'il propose d'appeler *association des forces productives*, est tout simplement la *division du travail* d'Adam Smith ; son application augmente les forces productives d'une nation, ou le principe qui est le second pivot de List ; mais ce qui est vrai de province à province, devient faux à la frontière, en vertu de l'autre pivot, la *nationalité*. C'est-à-dire que, quoi qu'on fasse, le docteur List n'a au fond qu'une idée, celle des fabricants allemands qui veulent faire triompher leurs produits par le procédé des tarifs; et, à vrai dire, voilà tout le pivot du système national d'économie politique du rédacteur en chef du *Zollvereinsblatt*[1].

Eh bien, il est fâcheux que M. Richelot se soit laissé prendre au miel dont le docteur List a su entourer son indigeste potion. Le docteur a parlé dans son livre de libertés publiques, d'unité nationale du peuple allemand, toutes choses fort belles qui nous enthousiasmeraient aussi, s'il ne s'en servait pas pour conduire à l'idée pivotale que nous venons de signaler. M. Richelot s'est encore laissé endoctriner par le docteur protectioniste, parce qu'il a entrevu que sa théorie attribuait à l'Etat (p. 205) « la haute surveillance et la direction suprême des forces productives, en contenant l'individu dans son égoïsme, en l'éclairant dans son ignorance, en le soutenant dans sa faiblesse. » A cela, il faudrait encore répondre trop longuement. L'Etat, en ce moment, se personnifie par des bureaux administratifs, et nous avons quelque peine à comprendre qu'il puisse sortir de ce polype une « direction suprême » tolérable.

Enfin l'auteur de l'*Association douanière allemande*, dans son enthousiasme croissant pour le docteur Frédéric List, père, selon lui, du Zollverein et des chemins de fer allemands, le compare 1° à O'Connell ; 2° à M. Michel Chevalier. Nous n'avons pas toujours bien compris, il est vrai, la tactique du vieux *repealer ;* mais entre le tribun de la verte Irlande et l'avocat des manufacturiers allemands (quels que soient d'ailleurs l'énergie, le talent et le mérite de ce dernier), il y a cette différence que le représentant de Dublin prêche la cause de six millions d'opprimés, tandis que le docteur Frédéric List parle purement et simplement au nom de quelques intéressés du monopole. En ce qui touche M. Michel Chevalier, voici comment l'auteur s'exprime après avoir dit que les deux publicistes étaient allés tous deux en Amérique, et en étaient revenus avec des idées d'amélioration : « l'économiste allemand asseoit sa théorie sur la triple base de la nationalité, de l'histoire et de la géographie ; l'économiste français, à défaut d'une théorie expressément formulée, distingue, religieusement, dans les questions d'organisation où il se complaît, les convenances générales de chaque peuple, et les besoins particuliers des temps et des lieux. S'il fallait signaler entre ces deux hommes une différence caractéristique, ce serait celle-ci : l'auteur des *Lettres sur l'Amérique du Nord*, jeune d'ailleurs et riche d'avenir, est plus remarquable par ce qu'il a écrit ; le père de l'association allemande, par ce qu'il a fait. »

C'est-à-dire que la seule ressemblance entre les deux... publicistes (car nous nions que le docteur Frédéric List soit économiste), c'est qu'ils sont allés tous deux en Amérique et qu'ils en sont revenus. On sait ce qu'est le système à triple base du docteur Frédéric List ; il nous a semblé que ce n'était pas précisément la thèse soutenue par le savant professeur du collége de France.

[1] Voy. *Journal des Économistes*, t. VIII, p. 403.

Mais ne terminons pas sans dire bien expressément qu'en dehors de la tendance économique que nous venons de combattre, l'ouvrage de M. Richelot mérite d'être lu; car on y trouve bien réellement l'histoire de l'association douanière allemande. ***

## REVUE MENSUELLE

# DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Sommaire. — Mort de M. Berriat-Saint-Prix. — Les élections. — Rapport de M. Berriat-Saint-Prix sur le *Traité du contrat d'assurance*, par M. Isidore Alauzet. — Discussion sur le Mémoire de M. Fayet intitulé : *De l'accroissement de la population*, entre MM. Berriat-Saint-Prix et Villermé. — Nouveau Mémoire de M. Lélut, intitulé : *Pascal, Neuilly, la vision.* — Mémoire sur les *avantages que peut procurer à la philosophie l'étude des mots, et en particulier l'examen comparatif de ceux qu'on nomme synonymes*, par M. Lafaye, professeur de philosophie au collége royal de Marseille. — Discussion sur la Notice de M. Fayet touchant *l'accroissement de la criminalité en France.* — Mémoire de M. Rapet sur les enfants trouvés.

L'Académie vient de perdre l'un de ses membres les plus assidus, M. Berriat-Saint-Prix, qui a succombé à la suite d'une maladie de quelques jours dans un âge assez avancé. L'exactitude de M. Berriat-Saint-Prix était proverbiale; on ne se rappelle pas qu'il ait été absent à une seule séance; il prenait à tous les travaux de l'Académie une part souvent trop active; ce n'est point que M. Berriat-Saint-Prix manquât d'instruction ni même de sagacité : ses connaissances étaient étendues, variées; nul ne fut plus infatigable au travail. Ce qui lui faisait défaut, c'étaient l'élévation et la profondeur ; c'était surtout ce que l'on nomme l'esprit philosophique, cette faculté de pénétrer par l'analyse dans toutes les parties d'un sujet et d'en dominer l'ensemble par la synthèse en l'élevant à des idées générales et à des vues neuves et utiles. La science de M. Berriat était un peu étroite et minutieuse, une science de petits faits et de stériles détails; il la disséminait dans une foule de notes qui fatiguaient l'attention du lecteur. Sa mort laisse une place vacante dans la section de législation; déjà plusieurs candidats se présentent aux suffrages de l'Académie, M. Wolowski, professeur de législation industrielle au Conservatoire des arts et métiers, directeur d'une Revue estimée, et dont l'éloge serait déplacé dans ce recueil, qui le compte au nombre de ses collaborateurs; M. Vivien, ancien ministre, homme d'esprit et d'intelligence. On annonce aussi la candidature de MM. Renouard, Macarel, Cormenin, Hello, Laferrière et Ortolan.

M. Berriat-Saint-Prix assistait encore à la dernière séance de l'Académie, et il donnait lecture d'un rapport étendu sur un *Traité du contrat d'assurance*, par M. Isidore Alauzet. A la séance précédente, il avait présenté quelques observations utiles sur le travail de M. Fayet, touchant l'accroissement de la po-

pulation[1]. En applaudissant aux combinaisons ingénieuses et aux savants calculs à l'aide desquels M. Fayet essaye d'établir que l'accroissement de la population n'est pas aussi rapide en France qu'on le pense communément, M. Berriat élevait des doutes sur l'exactitude du chiffre admis par l'auteur pour la population en 1790, et qui a servi de point de départ à son travail. Il contestait que la population fût alors beaucoup plus considérable (plus de 31 millions) qu'on ne le pensait alors (25 à 26 millions), parce que, suivant M. Fayet, on ne l'avait estimée que d'après le nombre des naissances, en supposant mal à propos qu'il suffisait de multiplier ce nombre par 25 ou 25 $\frac{1}{2}$, ou 25 $\frac{3}{4}$, comme l'ont fait Messance, Moheau et Necker, tandis qu'il aurait fallu le multiplier environ par 31 $\frac{1}{2}$. Il aurait fallu montrer, disait M. Berriat, que ces trois auteurs, dont le premier a opéré sur des recensements d'un grand nombre de cantons, et les derniers ont eu connaissance d'autres recensements, auraient dû fixer les naissances au 31 $\frac{1}{2}$ au lieu de les estimer au 25, ou au 25 $\frac{1}{2}$, ou bien au 25 $\frac{3}{4}$.

M. Villermé a répondu aux objections de M. Berriat-Saint-Prix. Il est évident que M. Fayet a composé sa notice sans connaître les recherches de Messance. Le premier volume de l'ouvrage de cet écrivain a paru en 1766, à Paris, et le second à Lyon, en 1787 ; mais ce dernier volume a été détruit presque entièrement chez les libraires au milieu des bouleversements politiques ; aussi est-il fort peu connu. L'ouvrage de Messance renferme l'ensemble des recherches les plus exactes qui aient été faites avant la révolution. Messance était secrétaire de La Michaudière, qui fut successivement intendant des trois provinces ou généralités d'Auvergne, de Rouen et de Lyon. Celui-ci l'avait chargé de travaux sur l'état de la population, en lui permettant de les publier lui-même sous son nom. Ces recherches comprenaient les naissances et les décès; mais elles avaient omis les juifs et les protestants, d'où il résulte que dans les contrées où dominait la population juive ou protestante, le nombre des naissances et des décès se trouve au-dessous de la vérité. Dans quelle proportion ? C'est ce qu'on ne saurait dire.

Messance avait compris, ajoute M. Villermé, que les rapports des naissances à la population devaient moins varier que ceux des décès. Il les évalue, pour la généralité d'Auvergne, à 1 naissance sur 24 ou 25 habitants, sur 26 pour la généralité de Lyon, sur 27 pour la généralité de Rouen, et, en moyenne, de 1 sur 26 pour les trois provinces réunies. Mais, dans ce rapport, ne sont pas comprises les grandes villes de Rouen et de Lyon, villes pour lesquelles le rapport était de 1 à 28. Messance multiplie ensuite par 25, mais il a soin de dire que son intention est de rester au-dessous de la vérité. Il voulait prouver que la population, loin de diminuer, s'accroissait tous les jours : il avait donc intérêt à ne rien exagérer. Quant à Moheau, il écrivait à Paris ; il fut, dit-on, secrétaire de M. de Montyon, auquel on attribue ses écrits. Il a évidemment profité des travaux de Messance, dont il prononce à peine le nom dans sa préface. Moheau semble n'avoir fait que le dépouillement d'une généralité, encore n'en présente-t-il pas le dénombrement complet. Il choisit, pour abréger, dit-il, un certain nombre de villes, de villages et de bourgs, que l'on présumait représenter assez bien l'ensemble de la population ; des naissances et des décès constatés dans cette circonscription, il concluait par induction pour l'ensemble

[1] Voir page 216 de cette livraison.

de la généralité. Messance avait opéré de la même manière. Necker ne fit ses calculs que sur des naissances, et c'est à Messance que l'on doit le multiplicateur de Necker, qui l'a pris, on ne sait où, sans même s'informer du nom de l'auteur. L'abbé Expilly le reconnaît et l'indique. Au lieu de faire un dénombrement de la population, Necker s'est donc borné à un dépouillement des relevés antérieurs. Chaptal a aussi fait dresser un travail pour le dénombrement des naissances et des décès ; ce travail a été publié dans l'*Annuaire du bureau des longitudes* ; les chiffres relevés par lui n'ont rapport qu'à certaines généralités.

M. Villermé n'ose pas affirmer que les évaluations de M. Fayet sont d'une extrême exactitude. Il est possible que les calculs de l'auteur exagèrent autant la population de 1784 et de 1790 que Necker est resté au-dessous de la vérité. Mais M. Fayet suit l'exemple de Messance ; il donne ces chiffres pour ce qu'ils valent, et ces chiffres prouvent au moins que les évaluations de Necker sont entièrement inexactes. Sir Francis D'Ivernois est arrivé au même résultat que M. Fayet dans un travail publié par la *Bibliothèque de Genève*. M. Jules de Pétigny, ancien conseiller de préfecture, avait préparé un Mémoire sur le même sujet ; il s'attachait surtout au recensement de la population dans le département de Loir-et-Cher ; malheureusement ce manuscrit a été égaré par M. Villermé.

Cette réponse n'a point convaincu M. Berriat-Saint-Prix. Comment supposer, a-t-il dit, que trois statisticiens, tels que Messance, Moheau et Necker, écrivant peu de temps avant la Révolution de 1789 et à trois intervalles (en 1766, 1778 et 1785), et voulant prouver que la population augmentait, auraient choisi, en cas d'hésitation, les rapports les plus faibles des naissances à la population, comme 25, 25 1/2 et 25 3/4, lorsqu'ils auraient dû être portés à choisir des rapports plus élevés? Le rapprochement des termes de ces rapports, lesquels ne diffèrent entre eux que par de simples fractions, annonce que leurs données ou les recensements les avaient conduits à des résultats à peu près semblables... Enfin, la disproportion entre leurs termes de comparaison et celui de M. Fayet (31 1/2) est si considérable, qu'on ne peut leur attribuer une telle erreur sans la démontrer par des comparaisons positives avec les bases de leurs calculs, c'est-à-dire les recensements.

—M. Lélut a fait une nouvelle lecture sur Pascal qui, dans ces derniers temps, a été bien souvent à l'ordre du jour des séances de l'Académie. Ce que M. Lélut s'attache à démontrer, c'est la réalité de l'accident du pont de Neuilly et de la vision de Pascal; il résume dans son Mémoire toutes les preuves qu'il a recueillies sur ces deux faits. L'accident du pont de Neuilly n'est révoqué en doute par aucun de ceux qui ont écrit sur la vie de Pascal. On lit dans le troisième recueil manuscrit du P. Guerrier : « Arnoul de Saint-Victor, curé de Chamboursy, dit qu'il a appris de M. le prieur de Barillon, ami de Mme Périer, que M. Pascal, quelques années avant sa mort, étant allé, selon sa coutume, un jour de fête à la promenade du pont de Neuilly avec quelques-uns de ses amis, dans un carrosse à quatre ou six chevaux, les deux chevaux de volée prirent le frein aux dents à l'endroit du pont où il n'y avait pas de garde-fou, et s'étant précipités dans l'eau, les lesses qui les attachaient au train de derrière se rompirent, en sorte que le carrosse demeura sur le bord du précipice, ce qui fit prendre à M. Pascal la résolution de rompre ses promenades et de vivre dans une entière solitude. » M. Lélut établit que ce témoignage est de la plus grande

valeur. Les deux personnes dont il est question, le curé Arnoul et le prieur de Barillon, étaient tous deux amis particuliers de Pascal et de sa famille. Le R. P. Guerrier de l'Oratoire était arrière-petit-neveu de Pascal par les femmes, et ami de la nièce Marguerite Périer, dont il a reçu les derniers soupirs. Il n'est donc pas possible de contester un fait aussi positivement établi et aussi généralement accepté. Les mêmes autorités admettent la vision, l'apparition, l'extase de Pascal, comme on voudra l'appeler. Une pièce qui suffirait à elle seule à faire croire à la réalité de ce fait, c'est l'*amulette*, cette page extatique trouvée dans la veste de Pascal après sa mort, et dont la signification n'est obscure que pour ceux qui ne savent pas ou ne veulent pas voir. M. Lélut cite sur ce point le témoignage du P. Guerrier, de M. de Brienne, enfin de Singlin et de Sacy, qui, tous deux, ont été directeurs de Pascal, à Port-Royal.

—M. Lafaye, professeur de philosophie au collége de Marseille, a lu un Mémoire sur les *avantages que peut procurer à la philosophie l'étude des mots et en particulier l'examen comparatif de ceux qu'on nomme synonymes*. Rien de plus utile pour la philosophie et pour toutes les autres sciences que d'avoir une idée parfaitement exacte du sens des termes qu'elles emploient; c'est le meilleur moyen d'éviter une foule de disputes de mots, qui se renouvellent à chaque instant et qui retardent le progrès sur le fond des choses. L'arbitraire, dans l'emploi des mots, ne se substituerait plus à l'usage; chaque école ne se créerait plus des habitudes de langage particulières et étrangères à la langue commune. Il deviendrait moins difficile de concilier des systèmes que la différence de terminologie fait souvent paraître plus contradictoires qu'ils ne le sont en effet.

Quels sont les mots qu'on doit s'appliquer à définir avec le plus de soin ? Ce sont ceux que l'on peut aisément confondre les uns avec les autres, et dont la confusion entraîne les plus graves erreurs, les plus fâcheuses dissidences; ce sont les mots *synonymes*, c'est-à-dire ceux dont les significations se touchent de près. D'ailleurs, on ne saurait bien assigner la valeur, même absolue, d'un mot qu'en l'opposant à ceux qui lui ressemblent le plus, qu'en le distinguant de ses synonymes. Définir, c'est tracer les limites autour d'une chose pour la séparer de celles qui l'avoisinent. La synonymique, c'est-à-dire l'art ou la science des synonymes et de leur distinction, est en même temps l'unique moyen de trouver des différences entre des mots qui paraissent n'en pas avoir, et le meilleur moyen de déterminer le sens précis de tous les mots en général.

Frappé des inconvénients qui résultent de l'indétermination des mots synonymes de philosophie, un philosophe allemand, Reinhold, conçut l'idée d'y remédier. C'est l'objet d'un ouvrage qu'il publia en 1812, et qui a pour titre : *Principes d'une synonymique applicable au langage des sciences philosophiques*. M. Lafaye s'attache à faire connaître et à critiquer ce livre d'un des disciples les plus distingués de Kant. Il lui reproche, entre autres choses, de ne donner que des distinctions subtiles, extrêmement abstraites, et toutes conformes à ses opinions systématiques; puis il recherche, au point de vue spécial de la physiologie, les avantages qui peuvent résulter de la parfaite intelligence des mots, et surtout de l'exacte distinction de ceux que l'on regarde comme synonymes. Les avantages, suivant M. Lafaye, se réduisent à deux, l'un négatif, l'autre positif. D'une part, l'étude de la synonymie des mots est plus propre que toute autre chose à révéler la philosophie du sens commun, et par conséquent à prémunir contre les erreurs et les vues exclusives, ou à les faire re-

connaître dans les systèmes qui n'ont pas su employer ce moyen pour s'en préserver. D'autre part, en révélant la philosophie du sens commun, cette même étude fournit souvent au philosophe, pour ce qui regarde la connaissance de l'esprit humain, des indications et des lumières.

M. Fayet a donné lecture d'une notice sur l'accroissement de la criminalité en France, et cette lecture[1] a été suivie de quelques observations de MM. Berriat-Saint-Prix et Villermé. M. Berriat-Saint-Prix a regretté que l'auteur du Mémoire n'eût point parlé de l'influence des commissaires de police sur la constatation des crimes. Le nombre de ces fonctionnaires a doublé dans ces derniers temps ; les délits sont poursuivis avec plus de rigueur qu'ils ne l'étaient autrefois ; mais cette répression plus active ne prouve pas une augmentation dans les crimes. Le maire, qui a des propriétés dans le pays, qui tient au sol par ses intérêts, par sa famille, qui a des ménagements à garder vis-à-vis de ses administrés, ferme souvent les yeux ; le commissaire de police, fonctionnaire plus indépendant, étranger à tout intérêt de localité, peut se montrer plus sévère. Un fait certain, dit M. Berriat, c'est que partout l'augmentation des délits est proportionnelle à l'augmentation des commissaires de police ; c'est donc là une influence dont la statistique doit tenir compte.

M. Villermé fait observer qu'en portant l'accroissement des infanticides à 63 pour 100, M. Fayet ne dit pas le nombre total d'infanticides qu'il a constatés. Il ne croit pas que les expositions d'enfants sur la voie publique soient aussi générales qu'on le suppose. A l'égard des enfants mort-nés, il est vrai que le nombre s'en accroît d'une année à l'autre. On attribue cet accroissement aux mesures administratives concernant l'admission des enfants ; mais on néglige une cause plus certaine qui se trouve dans les mesures concernant l'inscription sur les registres de l'état civil. M. Villermé dit qu'il a vérifié les archives des tribunaux de Lyon et de Villefranche, et il a reconnu que dans certaines communes on ne portait pas les enfants mort-nés sur les registres des naissances, mais bien sur le registre des décès. Les parents faisaient seulement la déclaration des enfants mort-nés à terme, mais il paraît que l'administration ne les inscrivait pas. Depuis 1837 et 1840, les instructions prescrivent aux maires d'inscrire tous les enfants mort-nés, et c'est depuis cette époque que le nombre s'en est accru dans les statistiques. Avant de rien conclure, il faut attendre que les faits se régularisent ; c'est l'affaire de quelques années.

— M. Rapet, directeur de l'Ecole normale primaire de Périgueux, a lu un travail de statistique sur les enfants trouvés ; ce Mémoire sera incessamment publié dans ce recueil.

# BULLETIN.

Comment se procurera-t-on le fer nécessaire a l'exécution de tous les chemins de fer projetés en Angleterre ? — On a souvent répété qu'un chemin de fer à double voie occasionne une demande de 700 tonneaux pesant de fer pour chaque mille de longueur. Cette évaluation est exagérée. On approcherait davantage de la vérité en comptant pour les rails 70 lib. par yard (32 kilog. par mètre), pour les cous-

[1] Le *Journal des Economistes* insérera cette lecture dans le n° de décembre prochain

sinets 20 lib. chaque, et ajoutant une bonne évaluation pour les boulons, les aiguilles, les plates-formes, les ponts, les stations, les locomotives, les voitures de voyageurs et de marchandises, ainsi que pour tous les *et cætera* qui se rapportent aux voies de fer, et en portant pour le tout 500 tonnes par mille (625,000 kilogrammes par kilomètre), l'évaluation pourrait être regardée comme raisonnable.

Les actes sanctionnés dans la dernière session du Parlemen portent sur une longueur totale de 2,841 milles. En comptant 500 tonneaux par mille, il faudrait 1,420,500 tonneaux pour l'achèvement de ces chemins nouveaux. La plus grande partie serait sans doute employée à l'état de fer brut; mais il y en aurait cependant aussi une grande partie qui serait du fer travaillé à divers degrés de finesse. Les 1,420,500 ton. représentent donc environ 1,800,000 tonneaux de fer en gueuses qui seraient nécessaires pour terminer les 2,841 milles de chemin.

L'expérience des dernières entreprises montre qu'il faudrait trois années pour compléter ces lignes; ce serait donc 600,000 tonneaux qui seraient réclamés pour chaque campagne.

Mais nous n'en resterons pas là : l'élan est donné, il ne s'arrêtera que lorsque toutes les villes du royaume seront devenues accessibles par chemin de fer. Si l'on veut se rappeler maintenant les propositions laissées en suspens par la prorogation du Parlement, et les projets nouveaux qui ont surgi depuis lors, dont le nombre d'ailleurs s'accroît encore chaque jour, on est conduit à penser que des projets pour 2,000 milles de chemin de fer recevront la sanction législative dans le courant de la prochaine session, et 1,000 encore dans la session suivante. Ces 3,000 milles nouveaux, d'après l'estimation qui précède, réclameront 1,500,000 tonneaux de fer travaillé, soit 1,900,000 tonneaux de fer en gueuses, dont 1,266,000 pour les 2,000 milles, et 633,000 pour les 1,000 milles. Admettant trois années pour la construction, ce sera le tiers de chacune de ces quantités qui s'ajoutera annuellement à la demande, après l'adoption des actes par le Parlement. Ainsi donc il faudra, en 1846, 600,000 tonnes de fer pour les chemins votés à la dernière session; en 1847 il en faudra 1,022,000 tonnes, dont 600,000 pour la continuation des mêmes travaux, et 422,000 pour commencer les 2,000 milles qui passeront à la prochaine session; en 1848 enfin, on en demandera 1,233,000 tonnes, dont 6,000 pour terminer les chemins actuellement votés, 422,000 pour les 2,000 milles de la prochaine session, et 211,000 pour les 1,000 milles d'une session nouvelle; en tout pour les trois ans 2,855,000 tonnes de fer.

Si le système atmosphérique était adopté pour quelques-unes de ces lignes, comme cela est tout à fait probable, il faudrait à leur égard augmenter de 50 pour 100 l'évaluation indiquée.

Il est bon de remarquer que les calculs qui vont suivre se rapportent aux chemins de fer de la Grande-Bretagne. On resterait sans doute au-dessous de la vérité en pensant que des longueurs pareilles de chemins seront entreprises dans les pays étrangers pendant les mêmes trois années, et nos importations de fer seront loin sans doute de compenser les exportations, car beaucoup de pays se tourneront vers nous pour combler le déficit de leur production; mais nous laisserons cette considération de côté pour le moment, et nous nous bornerons à rechercher comment, en Angleterre, on fera face, pour l'emploi intérieur, à une augmentation de demande de 2,855,000 tonnes pour ces trois années.

On peut appeler cela en totalité *augmentation de demande*, car jusqu'ici la quantité de fer annuellement employée pour les chemins de fer a été relativement insignifiante, et n'est guère que la représentation de ce que sera l'augmentation du fer pour tous les autres usages, à raison même du développement d'affaires que cause l'établissement des chemins de fer déjà construits.

L'expérience du passé nous aidera bien peu dans la solution de la question que

nous nous posons ainsi. Vers 1825 il y eut un grand accroissement de demande pour le fer, les prix s'élevèrent rapidement; la fonte valait alors 10 liv. st. et le fer en barre 14. On éleva de nouveaux fourneaux, les quantités fournies augmentèrent, et la production, de 450,000 tonnes en 1825, s'éleva à 680,000 en 1830; ce qui fait une augmentation de 230,000, soit en moyenne 46,000 tonnes d'une année sur la précédente; mais actuellement c'est d'une augmentation d'un million, c'est-à-dire vingt-deux fois plus considérable, qu'il s'agit.

Depuis 1830 la production annuelle s'est graduellement augmentée jusqu'à atteindre 1,400,000 tonnes, ce qui représente un accroissement de 720,000 tonnes. L'emploi de l'air chaud, la découverte de nouvelles matières premières (*black-band iron ore*) ont facilité cette augmentation de produits. Il est peu probable que la production trouve, dans les trois années qui vont suivre, de tels auxiliaires; en supposant même qu'il surgisse des découvertes aussi importantes, ce n'est jamais sans beaucoup de temps que l'application des inventions utiles pénètre dans la pratique générale du pays.

Les quantités de fer produites ont été à peu près les mêmes dans ces quatre dernières années, les prix n'ayant pas été suffisamment rémunératoires pendant la plus grande partie de cette période; en 1841 la production était à peu près ce qu'elle est aujourd'hui. L'augmentation de 720,000 tonnes peut donc être reportée à la période de onze ans qui s'est écoulée de 1830 à 1841, soit en moyenne un accroissement de 65,454 d'une année sur l'autre. Mais c'est une augmentation de 600,000 tonnes qu'il faudrait pour l'année prochaine, de 1,022,000 tonnes pour 1847, et de 1,233,000 tonnes pour 1848; c'est en moyenne une augmentation de production de 411,000 d'une année sur la précédente, qui serait nécessaire. Une semblable augmentation serait égale à ce qu'était la production totale en 1825; pour les trois années, il faudrait que cette augmentation fût d'une quantité égale à ce qu'a été la production totale dans ces deux dernières années.

Nous pouvons donc répéter la question de savoir comment on pourra trouver les 3,000,000 de tonnes de fer demandées en plus pour les trois années qui vont venir.

On n'a pas craint d'avancer dans le *Journal des mines* (*Mining Journal*) que les hauts-fourneaux pourraient produire le double de ce qu'ils font maintenant. On eût été plus près de la vérité sans doute si l'on s'était borné à dire qu'ils pourraient donner 5 pour 100 de plus en produits. N'est-il pas absurde de penser que les maîtres de forges auraient construit deux fourneaux, si un seul eût suffi à produire la même quantité de fer? Entretiendraient-ils même dix fourneaux allumés avec dix séries d'ouvriers fondeurs, lamineurs et autres, si neuf avaient suffi? Refuseraient-ils enfin les commandes à des prix amplement rémunératoires, comme ils l'ont fait depuis six mois, si leurs fourneaux actuels avaient pu fournir plus de produits? Poser de semblables questions, c'est y avoir répondu.

L'augmentation dans la demande ne peut être satisfaite que par une nouvelle extension à donner à l'exploitation des mines. Il faut de nouveaux fourneaux, des forges, des laminoirs nouveaux; un nouveau matériel d'exploitation, des machines motrices pour l'épuisement, pour les soufflets, les martinets, les laminoirs; il faut des chariots pour porter le minerai aux fourneaux et le fer aux points d'embarquement. Tout cela ne peut être que l'œuvre du temps et exigera d'immenses capitaux.

Pour procurer l'extra-quantité de 1,233,000 tonnes demandées pour la troisième année, il faudrait établir dans le courant des deux premières années, 244 hauts-fourneaux de plus avec tous leurs accessoires, chacun devant produire 5,000 tonnes de fer par an. Chaque fourneau nécessite l'emploi sur les lieux, de 500 tonnes de fer pour tout ce qui le concerne. Pour ces 244 fourneaux, il ne faudra pas moins de 120,000 tonnes de fer en deux ans; ainsi l'on commencera par prélever annuellement 60,000 tonnes sur les moyens de fournir à la demande actuelle, dans l'espoir d'arriver à satisfaire à la demande future.

Si l'on trouvait que 500 tonnes soient une évaluation trop forte, qu'on aille demander à des maîtres de forges de vouloir bien supputer tout ce qui est entré de fer dans l'établissement de leurs usines, de leurs machines, de leurs outils, de leurs véhicules, de leurs chemins de service, et l'on se convaincra que le chiffre est plutôt insuffisant à tout comprendre.

Si l'on passe à l'évaluation du capital nécessaire pour élever ces 244 fourneaux, et, si l'on porte la mise dehors à 20,000 livres sterling pour chacun, on aura en tout 4,800,000 livres sterling, et plus d'un maître de forges serait charmé, sans doute, de traiter à forfait pour un prix d'établissement aussi modéré pour l'avenir. Cinq millions sterling (125,000,000 de francs), sont cependant un capital formidable à ajouter en deux ans dans une seule industrie. La somme serait encore faible peut-être pour des compagnies qui font appel aux capitalistes par des actions de 20 à 50 livres; mais pour cinquante compagnies dont le capital se partage entre peu d'individus, ce serait énorme que de dépenser 100,000 livres chacune pour augmenter leurs établissements ou en créer de nouveaux, surtout après une période de trois ans comme celle d'où nous sortons, et pendant laquelle les usines ont travaillé à perte.

Il ne faut pas non plus qu'on s'étonne d'apprendre que pour ajouter 1,233,000 tonnes à la production annuelle du fer, il faille augmenter *pour chaque jour* de 20,000 tonneaux la fourniture de charbon, et de 13,000 tonnes, celle du minerai de fer, ce qui fournira de l'ouvrage à 100,000 hommes. Deux années seront sans doute trouvées peu de chose pour arriver à cet accroissement de production minérale; pour que de jeunes garçons deviennent des hommes et pour que des ouvriers arrachés à d'autres professions deviennent d'habiles mineurs, de bons charbonniers, des forgerons, de lamineurs, des fondeurs expérimentés. Irons-nous en chercher à l'étranger, quand c'est de l'étranger qu'on s'adresse constamment chez nous pour avoir du fer et des bras?

Jusqu'à présent, au reste, nous avons raisonné comme si le fer pour les chemins devait être demandé en proportions régulièrement réparties sur une certaine période de temps. Mais en sera-t-il réellement ainsi? Les compagnies de chemins de fer, si libres dans leurs allures, si débarrassées qu'elles sont de toute concurrence, si confiantes dans l'avenir, consentiront-elles que les livraisons soient échelonnées régulièrement dans l'espace de trois ans? et, si on l'obtenait des compagnies qui sont maintenant autorisées, obtiendrait-on également des nouvelles compagnies qu'elles s'abstinssent de jeter la perturbation sur le marché? Il est impossible de l'espérer. Aussitôt que l'on sera bien convaincu que le prix du fer doit suivre une marche ascendante jusqu'à atteindre un taux jusqu'alors inconnu, chaque compagnie nouvelle n'aura plus qu'une seule idée, celle de s'assurer, coûte que coûte, avant les autres, toute la quantité de fer qui lui sera nécessaire; par là, la hausse sera de plus en plus accélérée. Des symptômes de ce mouvement se manifestent déjà.

On dira peut-être que la hausse du fer engagera les compagnies à ralentir leurs travaux pour répartir leurs achats sur une période de temps plus longue. Il en serait ainsi pour des travaux dirigés pour le compte d'entrepreneurs économes et prudents, mais ce ne sera jamais le cas pour de grandes compagnies et pour des travaux dirigés par des ingénieurs. On préférera payer le fer à n'importe quel prix plutôt que de servir 4 p. cent d'intérêts aux porteurs d'actions sans avoir de recettes, et l'on craindrait d'ailleurs que cela ne fît baisser le cours des actions à la Bourse. La hausse du fer ne sera qu'une bonne excuse de plus pour dépasser les devis; on aura recours aux emprunts, ou bien, si l'agiotage y trouve son compte, on créera de nouvelles actions. Tant que l'on trouvera du fer on ne se laissera pas arrêter par le prix.

Mais trouvera-t-on du fer en quantité suffisante, même en étant prêt à l'acheter à tout prix?... Cette seconde question mérite d'être examinée à part, elle fera l'objet d'une autre lettre. (Extrait du *Mining Journal*, Journal des Mines).

Des frais de toute espèce que les bois ont a supporter avant de pénétrer dans la consommation. — Pour déterminer la somme des frais que les bois, selon la forme commerciale qu'ils ont reçue, doivent supporter avant d'entrer dans la consommation, et établir par suite leur produit net pour le propriétaire, il faut prendre la matière au moment où elle entre chez le consommateur, et déduire de son prix vénal les frais de toute espèce dont elle a été successivement chargée, depuis et y compris l'abatage en forêt, avant d'arriver sur le marché. La somme restant après ces diverses déductions exprimera par conséquent le produit net du sol, le revenu du capital qu'il représente, revenu qui aura encore à supporter l'impôt, et de plus les frais de garde et d'entretien particuliers aux propriétés boisées.

Je ferai observer cependant que, quelque exacts que soient mes chiffres, on ne pourrait les appliquer d'une manière trop générale. Chaque localité paye des prix différents d'abattage, de façonnage, de transport surtout; souvent une même forêt paye des prix différents pour faire transporter ses produits, selon qu'ils partiront de l'une ou l'autre de ses extrémités. On ne doit donc les considérer que comme une moyenne particulière à la consommation de Paris ; mais, quelques variantes dont ces chiffres soient susceptibles selon la localité où l'on voudra en rechercher les éléments, ils n'en auront pas moins le mérite de présenter, dans des proportions assez exactes, les frais divers que les produits forestiers supportent en général, et la valeur nette des bois pour le propriétaire.

*Bois de chauffage.* — Le prix payé à Paris, par le consommateur, pour un stère de bois de chauffage rendu à domicile, est en moyenne de..... 18 fr. »» c.

Ce stère de bois a supporté les frais suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Transport du chantier chez le consommateur. . . . . | » fr. | 75 c. | 12 fr. 17 c. |
| Frais de chantier, déchargement, empilage. . . . . | 1 | »» | |
| Droits d'entrée. . . . . | 2 | 92 | |
| Bénéfice du marchand, environ 10 pour 100.. . . . . | 1 | 80 | |
| Transport sur rivière, prix moyen, y compris chargement dans le bateau . . . . . | 2 | »» | |
| Frais d'empilage sur le port, garde-port, jurés-compteurs, etc.. . . . . | » | 20 | |
| Transport de la coupe à la rivière, y compris chargement et déchargement. . . . . | 3 | »» | |
| Frais d'exploitation, abattage, façonnage, etc. . . . . | » | 50 | |
| Produit net pour le propriétaire..... | | | 5 fr. 83 c. |

*Bois d'œuvre ou de service.* — Le prix moyen d'un mètre cube de bois de service, rendu à Paris, à pied d'œuvre, est de..... 90 fr. »» c.

Ce mètre cube de bois a préalablement supporté les frais suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Transport du chantier au bâtiment . . . . . | 5 fr. | »» c. | 45 fr. 25 c. |
| Frais de chantier et de tirage hors de l'eau . . . . . | 1 | »» | |
| Droit d'entrée.. . . . . | 11 | »» | |
| Bénéfice du marchand, 10 pour 100 . . . . . | 9 | »» | |
| Transport sur rivière, mise à l'eau, arrosage, etc., prix moyen . . . . . | 5 | »» | |
| Frais de réception sur le port, droit de juré-compteur, etc. | » | 75 | |
| Transport de la coupe à la rivière, y compris chargement et déchargement, prix moyen. . . . . | 10 | »» | |
| Frais de façonnage . . . . . | 3 | »» | |
| Frais d'abattage . . . . . | » | 50 | |
| Produit net pour le propriétaire..... | | | 44 fr. 75 c. |

*Bois à charbon.*—C'est sous cette forme que la plus grande portion du produit des taillis est consommée. Ce produit, qui comprend tous les bois trop petits pour trouver place dans les bois de chauffage, ou qui n'ont d'autre écoulement que celui des usines, ou dont la valeur, en raison de leur poids et de leur volume, ne pourrait supporter des frais de transport un peu élevés, est d'autant plus intéressant à suivre dans sa marche, depuis la production jusqu'à la consommation, qu'il n'arrive à cette dernière qu'après avoir changé de nature et subi les frais de cette transformation.

Un stère de bois à charbon rend à peu près un sac de deux hectolitres. Le sac se vend à Paris, rendu à domicile, prix moyen..... 7 fr. 50 c.

Il a préalablement supporté les frais suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Transport à domicile. . . . . | » fr. | 50 c. | 4 fr. 90 c. |
| Frais de rechargement, d'emmagasinage ou de bateau. . | » | 10 | |
| Entrée . . . . . | 1 | 10 | |
| Bénéfice du marchand, 10 pour 100. . . . . | » | 75 | |
| Transport de la forêt à Paris, en moyenne.. . . . . | 1 | 50 | |
| Frayement des sacs . . . . . | » | 20 | |
| Cuisson. . . . . | » | 40 | |
| Façonnage du bois et frais d'exploitation . . . . . | »» | 35 | |

Un stère de bois à charbon produit donc net au propriétaire. 2 fr. 60 c.

Il est nécessaire de répéter ici que les chiffres qui viennent d'être donnés, quoique exacts, en moyenne, au point de vue des forêts qui approvisionnent Paris, varient dans presque chaque localité d'approvisionnement, souvent à cause des prix de façon, toujours à cause du prix des transports, subordonnés aux distances à parcourir, à l'état de viabilité des chemins et aux moyens de traction ou de locomotion employés. Mais les exemples donnés pourront servir de points de comparaison, sauf à tenir compte des différences résultant de toutes les circonstances qui peuvent augmenter ou diminuer certains frais.

Des trois tableaux que nous venons de dresser, il résulte :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1° Qu'un stère de bois taillis de 15 à 18 ans, représenté par le bois à charbon, rapporte net au propriétaire. . . . . | | | 2 fr. | 60 c. |
| Et le mètre cube ou les deux stères . . . . . | 5 fr. | 20 c. | | |
| 2° Qu'un stère de bois, de 25 à 30 ans, représenté par le bois à brûler, rapporte net. . . . . | | | 5 | 83 |
| Et le mètre cube ou les deux stères . . . . . | 11 | 66 | | |
| 3° Qu'un mètre cube de bois de 100 ans et au-dessus, représenté par le bois d'œuvre et de service, et équivalant en solidité à 2 stères de bois de chauffage ou à charbon, rapporte au propriétaire. . . . . | 44 | 75 | | |
| Et un demi-mètre cube équivalant à un stère. . . . . | | | 22 | 37 |

Si lon recherche ensuite dans quelle proportion, *à tant pour cent*, se répartit entre la propriété forestière et les frais de toute espèce, la valeur obtenue par ces divers produits dans la consommation, on reconnaît, savoir :

1° *Bois à charbon.* Que le bois payé par le consommateur, en nature de charbon, 7 fr. 50 c., rend :

| | | |
|---|---|---|
| Au propriétaire, 2 fr. 60 c., soit pour 100 . . . . . | 34 fr. | 66 c |
| Aux ouvriers, dans la forêt, pour façonnage et cuisson, 0 fr. 75 c., soit pour 100. . . . . | 10 | »» |
| Aux frais de transport, 2 fr. 00 c., soit pour 100. . . . . | 26 | 67 |
| Aux frais généraux d'emmagasinage et de sacs, 0 fr. 30 c., soit pour 100.. . | 4 | »» |
| A l'octroi, 1 fr. 10 c., soit pour 100.. . . . . | 14 | 67 |
| Au marchand de bois, pour bénéfice, 0 fr. 75 c., soit pour 100. . . . . | 10 | »» |
| | 100 | »» |

2° *Bois de chauffage.* Que le bois à brûler, payé par le consommateur 18 francs, rend :

| | | |
|---|---|---|
| Au propriétaire, 5 fr. 83 c., soit pour 100. . . . . | 32 fr. | 39 c. |
| Au bûcheron, 0 fr. 50 c., soit pour 100 . . . . . | 2 | 77 |
| Aux frais de transport, 5 fr. 75 c., soit pour 100. . . . . | 31 | 95 |
| Aux frais généraux, sur le port et au chantier, 1 fr. 20 c., soit pour 100. . . | 6 | 66 |
| A l'octroi, 2 fr. 92 c., soit pour 100. . . . . | 16 | 22 |
| Au marchand de bois, pour bénéfice, 1 fr. 80 c., soit pour 100.. . . . . | 10 | »» |
| | 99 | 99 |

3° *Bois de service.* Que le bois de service, payé par le consommateur 90 francs, rend :

| | | |
|---|---|---|
| Au propriétaire, 44 fr. 75 c., soit pour 100 . . . . . | 49 fr. | 72 c. |
| Aux ouvriers, pour façonnage et abattage, 3 fr. 50 c., soit pour 100 . . . . | 3 | 88 |
| Aux frais de transport, 20 fr. 00 c., soit pour 100 . . . . . | 22 | 22 |
| Aux frais généraux, 1 fr. 75 c., soit pour 100 . . . . . | 1 | 94 |
| A l'octroi, 11 fr. 00 c., soit pour 100. . . . . | 12 | 23 |
| Au marchand de bois, pour bénéfice, 9 fr. 00 c., soit pour 100. . . . . | 10 | »» |
| | 99 | 99 |

En étudiant et en comparant ces résultats, pour chercher quels sont, dans la masse totale des frais, ceux susceptibles de diminution, et dont la réduction augmenterait dans une proportion équivalente le restant net du propriétaire forestier, on voit :

*Quant aux bois à charbon :* que des frais divers supportés par le stère de bois carbonisé, et qui entrent pour 65 1/3 p. 100 dans le prix payé par le consommateur, très-peu sont susceptibles de réduction. Ainsi, l'ouvrier qui façonne et le charbonnier qui fait cuire dans la forêt, gagnent à peine un salaire suffisant; les frais généraux sont dans une proportion trop faible pour offrir, même en cas de diminution possible, une amélioration sensible dans le revenu net. Restent les frais de transport et les droits d'octroi, absorbant ensemble 41 1/3 p. 100 de la valeur, et pouvant seuls être réduits notablement, et le bénéfice du marchand dans la proportion du 10e, dont le chiffre se trouverait affaibli de tout ce qu'il aurait de moins à avancer pour les deux articles réductibles.

*Quant aux bois à brûler :* que les frais divers, qui s'élèvent à 67 2/3 p. cent et ne laissent au propriétaire qu'une part de 32 1/3 p. 100 dans le prix payé par le consommateur, n'offrent aussi de réduction possible que sur les frais de transport et les droits d'octroi, s'élevant ensemble à 48 p. 100 de la valeur vénale.

Enfin, *quant aux bois de service :* que les frais de toute espèce, supportés par cette nature de produits, s'élèvent à 50 1/3 p. 100 et ne laissant au propriétaire qu'une part de 49 2/3 p. 100 dans le prix payé par le consommateur, n'offrent également de réduction possible que sur les frais de transport et les droits d'octroi, qui s'élèvent ensemble à 34 1/2 p. 100 de la valeur vénale.

Il ressort de tout ce qui précède, que la production forestière dans la réforme économique des charges qui pèsent sur son revenu, ne peut trouver d'amélioration que dans la diminution de deux articles des frais qu'elle subit avant d'entrer dans la consommation. Les droits d'octroi pourraient être un peu réduits en équité, les frais de transport pourraient l'être de beaucoup ; car dans certains endroits l'amélioration des chemins procurerait une diminution de plus de moitié sur les transports par voies terrestres ; et, sur d'autres points, l'abaissement des tarifs et des droits de navigation exercerait aussi une réduction semblable.

On ne doit pas se dissimuler cependant qu'une diminution des frais de transport ne profiterait pas toujours entièrement au revenu net de la production forestière.

Il résulterait, en effet, et certainement de l'amélioration des voies de transport, que, selon les localités, la concurrence et les conditions d'approvisionnement et d'écoulement, l'économie faite sur les frais de transport profiterait, tantôt exclusivement au propriétaire, et tantôt devrait être partagée entre lui et le consommateur ; mais dans ce dernier cas, qui est le moins favorable à la propriété forestière, elle trouverait cet avantage que la consommation, profitant d'une partie de la diminution du prix, pourrait être plus grande, et lui permettre de soutenir avec moins d'infériorité la concurrence si redoutable de la houille.

C'est donc dans la diminution des droits d'entrée et de circulation, et surtout dans l'amélioration des voies de communication, et par suite dans l'économie des frais de transport, que la propriété forestière doit chercher une augmentation pour son revenu. (*Annales forestières.*)

Conversion des canaux en chemins de fer. — Plusieurs essais ont été faits depuis quelque temps en Angleterre pour convertir les canaux en chemins de fer, et il semble que ce genre d'opération a acquis une espèce de popularité parmi les personnes qui s'occupent de chemins de fer de l'autre côté du détroit. La compagnie du chemin de fer de *London and Junction* a acheté pour la somme de 1 million sterl. (25 millions de francs) le canal du Régent, dont la valeur est estimée tout au plus à la moitié de cette somme. Elle doit payer immédiatement 5,000 liv. st. (125,000 fr.) à titre de cautionnement ; puis 50,000 liv. st. (1 million 250,000 fr.) comme premier versement sur le million de livres sterling, dans le courant du mois qui suivra le vote par les Chambres de l'acte d'incorporation qui constituera la compagnie de *London and Junction.* Le reste du million sera payé en trois versements égaux, avec intérêt de 4 pour 100 jusqu'à ce que la totalité de la somme soit versée. Dans le cas où le projet du chemin de fer de *London and Junction* serait repoussé par la commission des *standing-orders*, la compagnie perdra son cautionnement de 5,000 liv. st., qui sera acquis à la compagnie du canal du Régent.

Une assemblée des propriétaires du canal s'est réunie le 29 septembre dernier à l'effet d'examiner les propositions des fondateurs de la compagnie de *London and Junction*, et elle a confirmé le traité qui avait été adopté par les directeurs du canal. Il ne s'est trouvé dans l'assemblée que neuf voix contre la vente du canal à des conditions aussi avantageuses.

La compagnie du chemin de fer se propose de réunir un capital de 2 millions 750,000 liv. sterl. (68 millions 750,000 francs), afin d'exécuter la ligne, et elle compte dépenser un total de 1 million 300,000 liv. sterl. (32 millions 500,000 francs) pour la transformation du canal en chemin de fer. C'est M. Cubitt qui sera l'ingénieur de la ligne, et la banque commerciale recevra les fonds.

Une transaction du même genre a été conclue entre la compagnie du canal de Coventry et la compagnie du chemin de fer d'Oxford à Coventry et à Burton ou Trent, dans une réunion spéciale d'actionnaires du canal, qui a eu lieu le 30 septembre. Il ne s'agit pas ici de la vente du canal entier, mais seulement de la portion du canal qui se trouve entre Coventry et Hawksbury, ce qui n'interromprait pas les communications par eau entre Londres et Manchester. L'assemblée a adopté à l'unanimité la proposition des directeurs, et elle leur a accordé les pouvoirs nécessaires de vendre ou louer à bail la partie du canal indiquée ci-dessus, y compris les quais appartenant à la compagnie, les bâtiments et terrains attenant au canal, ou bien de le convertir en un chemin de fer en s'adressant au Parlement, conjointement avec la compagnie du chemin de fer d'Oxford à Coventry, pour en obtenir un acte d'incorporation. (*Journal des chemins de fer.*)

---

# BIBLIOGRAPHIE.

Lettre a messieurs Quinet et Michelet, par des prolétaires. Brochure in-8° de 16 pages. Paris, 1845.

Une des singularités de notre époque consiste dans cette multitude d'utopies qui paraissent chaque jour, dans ces rêves qui se succèdent incessamment et qui partent de toutes les couches sociales. Ce mouvement n'a aucune utilité directe et pratique, mais il n'en constitue pas moins un symptôme favorable. Les esprits et les intelligences s'agitent, et il se peut qu'au milieu de ce travail, à l'instar de Boetcher, qui cherchait de l'or et qui trouva la porcelaine, il y ait de loin en loin quelques étincelles de lumière qui compensent le désordre des idées et les excès d'une imagination dérangée.

Les novateurs méprisent naturellement toutes nos formes sociales actuelles; la politique et l'économie publique, telles quelles sont organisées aujourd'hui, leur paraissent des choses barbares, des anomalies dans une société civilisée. Il faut, selon eux, tout renverser et tout refondre, attaquer courageusement le *mien* et le *tien*, et vaincre les résistances qui viennent des *occupants*, des riches. Tel est le thème qui se produit sous les formes les plus variées, les plus singulières et les plus confuses. Imaginez des gens qui ne sont jamais sortis de l'atelier, qui ne tiennent une plume que par aventure, et qui cependant ont la prétention de pénétrer dans le mécanisme le plus intime de la société, d'en découvrir les ressorts, et de leur assigner des applications entièrement nouvelles.

Nous l'avons dit, dans les choses les plus extravagantes il y a toujours un petit coin de bon sens et de raison, il y a toujours un côté qui peut conduire au bien, et de même qu'en algèbre et en géométrie on suppose souvent l'absurde pour arriver au vrai, de même dans les élucubrations socialistes peut-on arriver vers un point lumineux par une suite d'aberrations et d'erreurs.

L'écrit que nous avons sous les yeux, et qui nous fournit la matière de cet article, est intitulé : Lettre à Messieurs Quinet et Michelet, suivie d'un plan d'une grande œuvre, organisation rationnelle du travail, annonces d'ouvrages populaires, donnant une solution vraie, large et satisfaisante aux questions historiques, poétiques, religieuses, philosophiques, scientifiques et sociales qui divisent les hommes; *par des prolétaires.*

La qualification des auteurs indique l'esprit de la brochure; car c'est dans un opuscule de seize pages qu'on est parvenu à résoudre toutes les questions, à calmer tous les dissentiments qui séparent les hommes depuis l'origine du monde; et ce ne sont pas des savants qui ont fait cela, mais de simples prolétaires qui trouvent des docteurs dans le peuple. Ces docteurs pensent que tous les quinze ans la France régénérée doit *manifester la vie* sous une nouvelle face; la dernière face précédera la manifestation complète et la résurrection universelle. La mission de la politique, disent-ils, est accomplie; les sommités sociales ne sont plus novatrices ni *socialisatrices*; elles sont compressives autant qu'elles ont besoin de l'être, et l'esprit de violence anime tout ce qui aspire au sommet et au gouvernement des nations : individus, corps, partis ou multitude. C'est donc, disent encore les docteurs, du peuple, de l'individualité d'en bas, de l'individualité qui est peuple, qu'il faut attendre l'initiation complète, la *socialisation* véritable de la liberté positive. Laissez donc l'homme d'en bas se manifester largement, disent toujours les docteurs; c'est l'âge de sa vie

et de sa souveraineté réelle : l'heure des rois, celle du clergé, celle de la noblesse, celle de la bourgeoisie sont désormais passées ; c'est l'heure du peuple.

Maintenant que faut-il faire pour transformer ainsi la société ? Les sentences ont toujours été un des grands moyens des réformateurs. Ceux dont nous nous occupons n'y ont pas manqué, et les docteurs nous disent : « Agrandissez la liberté dans l'ordre public ; développez la science dans l'ordre social ; *harmonisez* les styles au profit de la vérité, formez les hommes pour l'œuvre ; est libre moralement celui qui veut l'être ; associer c'es tenchaîner de nouveau. *N'associez donc pas* : organisez spirituellement le concours et le *fonctionnement* volontaire des individualités consciencieuses. » Cela ne ressemble-t-il pas sous plus d'un rapport, pour la forme, à la philosophie scolastique du treizième siècle ? Saint Thomas d'Aquin ne parlait pas plus clairement dans ses *Quæstiones disputatæ et quodlibetales.*

Jusqu'à présent le principe de l'association avait été poussé à l'excès par les novateurs. Ils ont tous affirmé hardiment que l'association n'existait pas dans la société actuelle, et qu'à moins de mettre en commun les femmes, les enfants et les choses, l'association était une pure illusion, une duperie où le travailleur était toujours victime. Mais ne voilà-t-il pas tout à coup de nouveaux docteurs qui ne veulent plus de l'association, sous prétexte de liberté ! Il faut donc pour honorer celle-ci défendre et prohiber l'autre. Écrivez dans votre nouvelle charte : « Il est défendu de s'associer, afin que les hommes soient plus libres. » O prodige de logique sociale ! où nous conduisez-vous ?

Toutefois ce précepte étrange peut réveiller une question sérieuse. Quelles sont les limites de l'association dans les sociétés organisées avec une sage liberté, et où chacun a la disposition de ses facultés et de ses forces ? Ce problème a été rarement abordé. Comment, il n'y aurait point ici de moyen terme entre l'association universelle, la communauté de toutes choses, et la proscription de l'association ? Voyez la puissance des théories qui règlent les affaires de ce monde d'un trait de plume ! Et cependant chacun croit tenir la vérité par le côté le plus ferme. Étudiez plutôt les faits, et vous verrez alors que dans cette société si imparfaite l'association a produit de merveilleux effets pour toutes les classes, et que ce que vous voulez proscrire est une des causes les plus évidentes des progrès et des améliorations. D'un autre côté, vous trouverez que l'association ne rencontre d'autres barrières que celles de la morale et de la sécurité publique. L'intelligence, le travail, les capitaux s'associent chaque jour sous les formes les plus diverses *en haut* comme *en bas*. Il est certain que lorsque les éléments manquent, l'association n'est plus possible. Bornez-vous donc à multiplier ces éléments, et vous aurez rempli une tâche immense. Nous concevons du reste que des hommes qui suppriment les rois, les prêtres, la noblesse et la bourgeoisie n'aient pas une grande estime pour l'association ; mais il nous semble que l'organisation spirituelle, quand on a retranché la meilleure partie de l'esprit, est un moyen un peu exigu pour remplacer ces éléments divers.

Cependant les nouveaux docteurs veulent un ordre public, un ordre social, de l'harmonie, de la poésie, de la philosophie, des sciences. Mais qui fera tout cela quand il n'y aura plus ni bourgeois, ni poëtes, ni philosophes, ni savants ? Le peuple, nous dit-on. La découverte n'est pas nouvelle. Le peuple fait tout cela aujourd'hui : il a fait naître la bourgeoisie, il nous a donné des poëtes, des philosophes, des savants. Cela est incontestable. Seulement dans la nouvelle doctrine, on maintiendra toujours le niveau ; dès qu'un poëte ou un savant se montrera, il sera ramené à la condition élémentaire, en vertu de cet axiome qu'il n'y aura plus de supériorité d'aucune espèce.

Cela n'embarrasse pas les nouveaux docteurs, car, selon eux, *tous* atteindront la supériorité et « tous s'élanceront d'un bond, sans plus regarder en arrière, dans l'enceinte du dernier Éden ; c'est l'unité universelle. » C'est fort peu clair ; aussi avons-

nous hâte d'arriver au *plan très-sommaire* de l'œuvre d'émancipation universelle, pacifique et progressive. Voici sans préambule comment s'expliquent les novateurs prolétaires : « Trois espèces d'agents principaux de production sont nécessaires : 1° des inventeurs théoriques, penseurs écrivains ; 2° des serviteurs ou intermédiaires généraux du commerce fraternel ; 3° des organisateurs édificateurs sociaux ; ensuite, pour complément : des édificateurs matériels, savants dans la science des édifices, des localités, etc.; enfin des fonctionnaires généraux et universels, artistes littéraires, écrivains, teneurs de livres. En tout cinq agents ; il faut cinq *manifestateurs* correspondants : publicateur (*index*), fabricant (*grand doigt*), négociant (*alliance*), entrepreneur (*petit doigt*), agent général comptable universel (*pouce*). »

Le symbole est vieux et écourté de moitié, car on a vu des novateurs employer les dix doigts de la main pour bâtir leur système social ; mais continuons.

Pour le développement de ces travaux, il faut établir un *Almanach du commerce fraternel*, un journal du progrès social et populaire qui sera divisé de la manière suivante : 1° *Science du bien et du mal* ; 2° *les Vieux bourgeois et les vieux prolétaires*, *les jeunes bourgeois et les jeunes prolétaires*, peinture de l'époque actuelle et de la révolution ; 3° *Flambeau lyrique* et *Anthologie*, chants de l'alliance nouvelle ; 4° *le Fils de l'homme*, histoire romantique, fantastique et réelle de l'esprit moderne ; 5° *Histoire* philosophique, pittoresque et anecdotique des grandes entreprises ; 6° *Encyclopédie* ouvrière ; 7° *Journaux*, bulletins du travail quotidien, messagers, etc.

Nous ne sommes pas encore fort éclairés sur la nouvelle organisation ; mais, ô puissance des choses ! nous y trouvons une hiérarchie complète qu'on ne peut pas même dissimuler avec les cinq doigts de la main. Le *premier* fonctionnaire, ou agent librement *initiateur* et *socialisateur*, n'est pas un roi, sans doute ; mais il est au moins un ministre des finances, puisqu'il commence par recevoir les dépôts des bailleurs de fonds et la mise en disponibilité des coopérateurs. Lorsque les fonds seront considérables, il ne les gardera pas entre ses mains, il se réservera seulement d'en régler l'emploi selon la *science*. Cependant, comme ces fonds, disent les docteurs, seront divisés en plusieurs dépôts de confiance, il en aura un pour faciliter la marche de son *fonctionnement* ; les autres seront remis entre les mains de personnes qui offrent une sorte de garantie publique, tels que certains littérateurs, certains artistes, et dans les caisses nationales. On a fait, comme on voit, une large part à la liberté du *premier* fonctionnaire socialisateur, et nous devons supposer que, dans plus d'une circonstance, il traitera les coopérateurs comme bon lui semblera.

Toutefois, pour être juste, nous devons dire que les docteurs ont cherché à éluder courageusement une difficulté actuelle, pendante. Ils sont entrés dans le cœur de la question en créant une entreprise générale de *charpente* et de *bâtiments*. On a donc décidé qu'un chantier central serait établi à Paris par un entrepreneur de charpente et de bâtiments, lequel s'engagera *verbalement* vis-à-vis du public (à quoi?), et légalement par acte notarié vis-à-vis des coopérateurs appelés et acceptés par lui. Les ouvriers industriels seront engagés ou *débauchés* au gré du réalisateur et selon les besoins de l'entreprise, car l'entrepreneur ne sera pour eux qu'un *bourgeois* au caractère facile. Les bailleurs de fonds industriels recevront de 5 à 10 pour 100 d'intérêt ; à ces conditions, l'entrepreneur conserve sa pleine liberté et n'accepte aucun intermédiaire entre lui et le demandeur de travail. Les coopérateurs auront leur vie matérielle assurée d'une façon convenable ; mais comme il faut qu'ils soient libres, on donnera quant à présent aux charpentiers 5 francs par jour. Il sera établi des maisons et des ateliers où chacun pourra s'approvisionner de toutes choses aux meilleures conditions possibles. Les bénéfices de l'entrepreneur seront d'ailleurs divisés en trois portions : 1° les masses individuelles pour besoins accidentels de réserve ou de retraite ; 2° le fonds de création d'instruments d'égalité universelle ; 3° le fonds destiné à augmenter la part hebdomadaire des pères de famille.

La fin répond aux prémisses. Nous ne ferons qu'une seule question. Si l'établissement, où l'entrepreneur paraît n'avoir ni bénéfice ni rétribution, ne peut pas réaliser ces salaires, ces réserves et ces masses individuelles, comment fera-t-on ? Car enfin, si le public, que nous ne voyons pas engagé dans l'affaire, ne consent pas à payer ces rétributions, la combinaison tombe. Si, au contraire, l'entrepreneur a un secret pour remplir ses caisses, nous ne voyons alors aucune raison pour ne pas porter le taux des salaires à 10 ou 15 francs, et de grossir les réserves indéfiniment.

Ces combinaisons sont fausses sans être ingénieuses, et il est absolument impossible de les prendre au sérieux. Eh ! mon Dieu, on peut faire la part de chacun aussi forte qu'on veut ; mais il s'agit de savoir si le public ou les coopérateurs libres d'une autre profession consentiront à la payer.

Voilà ce que les nouveaux docteurs appellent une organisation rationnelle du travail, une solution vraie de toutes les questions historiques, poétiques, religieuses, philosophiques, etc. Il faut savoir que ces sortes de combinaisons plus ou moins extravagantes se multiplient d'une manière incroyable. Autrefois les utopistes se comptaient; maintenant ils pullulent tellement qu'on ne peut plus même les enregistrer. Mais au fond ce ne sont jamais que de vieilles doctrines réchauffées, et qui a lu Platon, Morus, Campanella, Harrington et les écrits d'une demi-douzaine de visionnaires beaucoup moins illustres, sait tout ce que cette multitude d'écrits socialistes qui paraissent de nos jours contiennent de réformes et d'innovations inapplicables. Il est cependant à remarquer qu'autrefois les lettrés seulement se faisaient organisateurs du travail ; maintenant nous voyons à chaque instant des hommes quitter la navette ou le rabot pour prendre la plume : ils régentent alors le genre humain avec le plus rare aplomb ; ils traitent la société en vainqueurs ; ils font la part de chacun, et ils croient de bonne foi que le jour n'est pas éloigné où leurs doctrines se répandront sur le globe entier. Cela est un signe du temps, un signe du progrès ; quand la société reste stationnaire, on n'a pas de pareils symptômes, et c'est uniquement parce que les améliorations se font jour qu'on veut les précipiter et arriver au progrès en passant par la destruction. F.

Annali universali di statistica, etc., etc. — *Annales universelles de statistique, d'économie publique, de géographie, d'histoire, de voyages et de commerce*, publiées par Francesco Lampato. — Milan, 1845.

Cette revue, dont l'existence remonte à une vingtaine d'années, paraît par livraisons mensuelles de sept feuilles d'impression. Trois livraisons forment un volume grand in-8° de plus de trois cents pages. Chaque livraison, partagée en huit ou dix subdivisions, renferme : 1° des articles de bibliographie italienne et de bibliographie étrangère ; 2° des mémoires originaux, des dissertations et des analyses d'ouvrages; 3° sous le titre de *Notizie italiane*, l'annonce et l'appréciation des faits économiques et scientifiques de quelque importance à mesure qu'ils se produisent en Italie ; 4° des annonces et des appréciations du même genre pour tout ce qui se passe à l'étranger ; 5° des aperçus sur les travaux d'utilité publique en Italie, routes, canaux, ponts, chemins de fer, et sur la circulation qui s'opère sur ces diverses voies de communication ; 6° des documents divers sur la navigation et la marine des États italiens ; 7° enfin des variétés scientifiques et biographiques.

Nous avons sous les yeux les livraisons des sept premiers mois de cette année : elles contiennent un grand nombre de mémoires originaux, d'extraits et d'analyses d'ouvrages. Voici quelques résumés de certains articles relatifs à l'Italie en général ou à quelques-unes de ses parties.

Un tableau de la population et de son accroissement dans les États italiens, publié en janvier, contient les chiffres suivants pour la fin de 1844.

Les États-Sardes avaient à cette époque dans leurs provinces continentales : 4 mil-

lions 347,000 âmes; dans l'île de Sardaigne, 552,000; total pour le royaume, 4 millions 879,000. L'accroissement moyen de la population de cet État est de 1.08 pour 100 par année.

| | Population. | Accroissement moyen. |
|---|---|---|
| Provinces lombardes | 2,599,000 | 0.69 pour 100. |
| Provinces vénitiennes | 2,160,000 | 0.87 |
| Duché de Parme | 477,000 | 0.05 |
| Duché de Lucques | 175,000 | 1.28 |
| Grand-duché de Toscane | 1,525,800 | 0.84 |
| États-Pontificaux | 2,877,700 | 0.49 |
| Royaume des Deux-Siciles : terre ferme. | 6,551,000 | 0.75 |
| — Sicile | 2,015,900 | 0.29 |
| Duché de Modène | 483,000 | 0.25 |
| Principauté de Monaco | 7,580 | 0.25 |
| République de Saint-Marin | 7,950 | 0.25 |
| Italie française (Corse) | 227,000 | 0.93 |
| — anglaise | 140,000 | » |
| — helvétique | 104,000 | » |

Toutes ces populations réunies portent la race italienne à plus de *vingt-quatre* millions.

On observera que c'est dans le duché de Lucques, la contrée de l'Europe proportionnellement la plus peuplée, que l'accroissement moyen est le plus fort, 1.28 pour 100; puis viennent le continent sarde, 1.08 pour 100, et la Corse, 0.93 pour 100. Dans le duché de Parme la population reste à peu de chose près stationnaire.

Dans le petit État de Lucques, les fortunes patriciennes ont entièrement disparu, la propriété territoriale est fort divisée, et l'on trouve, ou peu s'en faut, un propriétaire pour trois habitants. L'auteur anonyme d'un *État de l'industrie et du commerce* dans quelques provinces de l'Italie prétend que cette division de la terre est une cause de souffrance pour les habitants du duché. Les faits semblent cependant démentir cette assertion.

Ce petit pays, remarquable par la fécondité de son terroir et fertilisé par de nombreux cours d'eau, est cultivé comme un jardin ; à une récolte en succède une autre : lorsque les céréales sont enlevées, le sol est ensemencé de nouveau et donne, dans la même année, un second produit à son propriétaire. Les Lucquois méritent de voir leurs travaux si bien secondés par la terre, car ils n'épargnent ni soins ni peines pour tirer de son sein tout ce qu'elle peut donner, et leur activité est telle que, dans les heures de repos, les femmes saisissent aussitôt la quenouille et les hommes la navette du tisserand.

Les principaux produits du duché sont, après les céréales, qui du reste ne suffisent pas à la consommation intérieure, l'huile et la soie. L'huile de Lucques est d'excellente qualité et fort recherchée dans le nord de l'Europe. La production de la soie prend chaque jour dans cette contrée de nouveaux développements.

Le duché de Lucques, ne communiquant avec la mer que par le petit port de Viareggio qui ne peut recevoir que des barques, fait tout son commerce d'importation et d'exportation par la voie de Livourne, d'autant plus que, pour arriver à Viareggio, la plus grande partie de la province aurait à franchir la montagne de Chiesa qui lui barre le chemin de la mer. Du reste, ce commerce avec l'étranger, vu l'exiguité de cet État, ne peut être que de très-peu d'importance : les huiles figurent à l'exportation pour moins de 1 million de francs ; les soies, malgré l'augmentation de ce produit, pour 200,000 francs, et les bonnets, couvertures et autres tissus de laine et de coton, pour 100,000 francs seulement.

Le duché de Modène possède une population presque triple de celle de Lucques et

un territoire beaucoup plus étendu ; mais il est généralement beaucoup moins favorisé sous le rapport de la qualité du sol. Quelques cantons cependant se font remarquer par leur fécondité. On y trouve des forêts entières d'orangers et de citronniers, et les habitants se livrent aussi à l'éducation et à l'engrais du bétail. Dans la province de Massa, l'agriculture a atteint le dernier degré de perfection; cependant comme le sol cultivable est peu étendu, il ne fournit guère que le tiers du blé nécessaire pour la nourriture de ses habitants. Mais les entrailles de la terre compensent surabondamment par leur richesse la pauvreté de la superficie. C'est en effet dans ce district de Massa-Carrara que se trouvent ces carrières de marbre magnifique, connu sous le nom de marbre de Carrare; elles s'étendent sur une longueur de deux lieues, et l'épaisseur de la veine est d'environ 400 mètres. Ces carrières, exploitées depuis plus de deux mille ans, font la véritable richesse du pays, qui envoie annuellement à l'étranger pour 1,300,000 francs de marbres bruts et pour 150,000 francs de marbres travaillés.

Bien supérieur aux deux provinces précédentes sous le rapport de la population et de l'étendue, le grand duché de Toscane peut être classé parmi les grands États de l'Italie. Malheureusement une partie assez notable de son sol est encore aujourd'hui presque perdue pour la production. Les maremmes, rendues si insalubres par la *cattiva-avia*, ne sont qu'une espèce de désert marécageux, où le sol dépourvu de culture n'a qu'une bien faible valeur relative.

Cependant on s'occupe assez sérieusement en Toscane de dessécher et d'assainir les maremmes, et, grâce à ces efforts, les terrains encore à bas prix valent cependant le triple de ce qu'on les vendait il y a quarante ans; il faut dire aussi qu'à cette époque les immenses domaines du marquisat de Castiglione n'étaient estimés que 28,732 scudi.

On procède dans ce travail d'assainissement principalement en comblant les cavités. L'empereur, qui était pour les moyens expéditifs, trouvait ce procédé beaucoup trop long. Mais le savant comte Fossombroni lui répondit : « Sire, que Votre Majesté me permette de lui faire observer que cette méthode, qu'elle estime trop longue, est la plus courte de toutes, attendu qu'il n'y en a pas d'autre. » A quoi l'empereur répondit en frappant sur l'épaule du spirituel savant : « Vous avez raison. » Les entrepreneurs actuels sont, comme Napoléon, de l'avis de Fossombroni, et pour dessécher les maremmes ils n'ont pas recours à d'autres moyens qu'à celui qu'indiquait l'illustre mathématicien. Mais aussi il faut avouer que leur œuvre marche avec beaucoup de lenteur : il n'y aura guère que leurs arrière-neveux qui pourront en voir les résultats utiles. Une perspective semblable est un peu décourageante ; mais ceux qu'elle ne fait pas reculer n'en sont que plus louables, puisque dans leur travail ils sont pour ainsi dire dégagés de vues personnelles, et ne se proposent que l'intérêt de l'État et de l'humanité.

L'industrie toscane ne paraît pas dans un état très-florissant : le district de Pise possède quelques manufactures de tissus de laine, de coton et de lin, et quelques fabriques de poterie et de verrerie; mais ces dernières surtout ne déploient pas une grande activité.

Cependant le commerce toscan, concentré presque tout entier à Livourne, n'est pas absolument sans importance. Le chiffre général des exportations du grand-duché peut être fixé approximativement à 45 millions; celui des importations paraît être plus considérable.

Ce commerce, depuis une quarantaine d'années, a changé de nature : en 1803 c'était presque exclusivement un commerce de transit; aujourd'hui c'est surtout un commerce de consommation, et les céréales importées et consommées dans le pays atteignent une valeur d'environ 10 millions de francs. Jadis la Toscane envoyait à l'étranger une grande quantité de chapeaux de paille et de vases d'albâtre. L'exportation de ces articles est aujourd'hui réduite à des chiffres insignifiants.

Les Mémoires auxquels nous avons en partie emprunté les données précédentes ne contiennent pas la statistique industrielle et commerciale des autres États italiens: ce sera sans doute l'objet de publications ultérieures dans les livraisons prochaines des *Annales*.

Ces considérations sur l'industrie et le commerce de l'Italie nous conduisent naturellement à dire quelques mots de la marine marchande de cette contrée.

En ne considérant que le nombre de ses navires, on trouverait que la marine italienne est supérieure à toutes les autres marines de l'Europe, celle de la Grande-Bretagne exceptée; sous le rapport du tonnage, ce n'est plus la même chose, l'Italie le cède alors non-seulement à l'Angleterre, mais encore à la France, aux ports germaniques, à la Suède et au Danemarck. Ainsi en tenant compte de la dimension des navires, la marine italienne perd considérablement de son importance. On voit en effet que les quatre cinquièmes des navires, — titre pompeux et qui semblait promettre davantage, — ne sont que des barques destinées à la pêche ou au petit cabotage le long des côtes. Un cinquième seulement peut être employé au grand cabotage ou à la navigation de long cours.

Cette situation est du reste expliquée par la configuration et la position géographique de l'Italie d'une part, et d'un autre côté par son degré actuel d'industrie, de richesse et d'importance politique. En effet, l'Italie comptant douze cents lieues de côtes, c'est-à-dire un tiers plus que l'Espagne et moitié plus que la France, est conduite forcément à adopter, même pour son commerce intérieur, la voie de la mer, ce qui nécessite une active navigation de petit cabotage. Tandis que, sous le rapport politique et industriel, l'Italie ne pouvant généralement entrer en lutte avec les principaux Etats européens, ne compte qu'un nombre relativement peu considérable de navires propres au commerce avec l'étranger.

Ces considérations donnent l'explication du tableau suivant de la marine marchande italienne, tableau rédigé d'après des documents authentiques et officiels.

| | Nombre des navires pour la pêche et le petit cabotage. | Tonnage de ces navires ensemble. | Nombre des navires de long cours et de grand cabotage. | Tonnage. | Total des marins. |
|---|---|---|---|---|---|
| Etats-Sardes | 2,533 | 17,099 | 1,076 | 150,663 | 17,925 |
| Principauté de Monaco | 78 | 387 | » | » | 300 |
| Principauté de Lucques | 107 | 3,018 | 21 | 918 | 754 |
| Grand-duché de Toscane | 691 | 13,009 | 80 | 12,656 | 5,301 |
| Etats-Pontificaux | 610 | » | 153 | » | » |
| Royaume de Naples: continent. | 5,811 | » | 992 | » | 40,308 |
| — Sicile | 1,904 | » | 467 | » | 12,206 |
| Totaux | 11,734 | | 2,789 | | 76,794 |

En additionnant les navires des deux catégories, nous trouvons que la marine italienne compte 14,523 navires de toutes grandeurs, dont le tonnage s'élève à 410,947 tonneaux. Il est à remarquer que les navires de Trieste, de l'Istrie et de la Dalmatie ne figurent pas dans ce tableau, et cette lacune est fort grave, Trieste étant, comme on sait, le port le plus commerçant de toute l'Italie.

Après diverses hésitations, la plupart des États d'Italie, à l'exception de ceux du pape, se livrent activement à la construction des voies de fer.

Deux sections, celle de Milan à Monza et celle de Venise à Padoue, sont en exploitation depuis plusieurs années et voient s'accroître le chiffre de leurs transports. La première de ces deux voies, qui, en 1843, avait eu un mouvement de 331,063 passagers, en a transporté 399,832 en 1844; différence en plus, 68,769; sur le second chemin la différence ne s'est élevée qu'à 29,512, les chiffres pour les deux années citées ayant été de 306,476 et 335,988.

Le chemin de fer de Livourne à Pise, ouvert le 14 mars 1844, a transporté dans le reste de cette même année, pendant neuf mois et demi, 466,716 individus; ce qui donne un mouvement annuel notablement supérieur à celui des deux chemins précédents.

Dans le royaume des Deux-Siciles, le chemin de Naples à Castellamare et Nocera a transporté, pendant les seuls mois de septembre, octobre et novembre 1844, 327,992 voyageurs. Durant la même période, celui de Naples à Capoue a atteint le chiffre de 225,708.

En février dernier, le roi Charles-Albert a ordonné la construction d'un chemin de fer de Gênes à Turin, passant par Novi, Alexandrie et la vallée du Tanaro, avec embranchement vers la Lomellina, Novare et le lac Majeur, en franchissant le Pô à Valence.

En Toscane, on a procédé avec l'autorisation du gouvernement à l'étude de trois voies nouvelles : l'une de Pistoie à la frontière de Lucques par la vallée de Nievole; l'autre de Livourne à la frontière des États de l'Église, en traversant les maremmes toscanes et en passant par Grosseto; la troisième enfin de Pistoie aux confins de la province de Bologne en suivant la vallée d'Ombrone et celle du Reno.

Dans la principauté de Lucques, une compagnie lucquoise est à l'œuvre depuis longtemps, et ses travaux ont atteint la frontière toscane.

Le chemin de fer de Ferdinand, dans le royaume Lombardo-Vénitien, est fort avancé sur presque toute la ligne, et les travaux d'art, ponts, ponceaux, viaducs, tunnels, bâtiments pour les stations, sont en grande partie achevés ou sur le point de l'être.

Sur le chemin de fer de Milan à Monza, il a été fait un essai qui peut avoir une grande importance pour l'avenir de ces voies de communication dans certaines contrées dépourvues de charbon fossile; on a substitué la tourbe à la houille, et l'on a trouvé que l'économie réalisée par l'emploi de ce nouveau combustible était de 30 à 40 pour 100. Or, comme la dépense pour le combustible entre pour un quart environ dans les frais nécessités par l'exploitation d'un chemin de fer, il s'ensuit que, dans certaines localités, on ferait une économie de plus d'un douzième sur la dépense générale. Cet emploi de la tourbe pourra surtout offrir de grands avantages au royaume de Sardaigne lorsqu'il aura achevé ses chemins de fer. Cette contrée, dépourvue de charbon de terre et très-pauvre en bois, trouvera une immense ressource dans ses abondantes tourbières.

Il ne nous est pas possible d'apprécier dans leur entier, d'indiquer même les articles renfermés dans les six livraisons des *Annales* qui ont été publiées pendant le premier semestre de cette année : le nombre en est trop considérable. Nous citerons seulement, entre ceux que nous avons lus avec le plus d'intérêt, une notice de M. Luigi Torelli, intitulée *Réflexions sur l'état présent de la Valteline*; une esquisse de l'abbé Giovanni Beduschi sur le bourg de Codogno en Lombardie, et enfin un fragment d'une monographie de M. C. Correnti sur le pays de Bergame, dont plusieurs parties ont déjà paru dans les livraisons des *Annales* en 1844 Ces divers écrits, bien que se rapportant à des localités d'une importance secondaire, sont remplis de détails historiques et économiques intéressants, et les pages de M. C. Correnti sont, en outre, écrites avec une élégance et une fraîcheur d'imagination qui en rendent la lecture très-agréable.

De la richesse, *ou Essais de ploutonomie*, par M. F.-A. Robert. — Paris, Dumont, 1 vol. in-8° de 396 pages.

Cet ouvrage est divisé en quatre parties : les deux premiers livres ont déjà été publiés en 1829, le troisième a également vu le jour en 1830. L'auteur a réuni dans cette nouvelle publication tous les éléments de son œuvre, en y ajoutant un quatrième livre.

Dans le premier de ces livres, l'auteur détermine les fondements de la valeur et définit la richesse; dans le second, il parle de la production et des instruments de travail; dans le troisième, de l'échange et du prix des choses; dans le quatrième, des revenus et des impôts. C'est là une division qu'il n'indique pas lui-même, mais qui ressort de la nature des sujets qu'il a successivement abordés. On voit que l'auteur a fait une étude suivie du *Traité* de J.-B. Say, et qu'il s'est donné pour principale mission de rectifier, à son point de vue, le langage de ce maître de la science. Il nous serait donc impossible de l'accompagner dans les détails de son œuvre. Nous dirons que si plus d'une fois M. Robert est parvenu à faire ressortir quelques impropriétés dans les nomenclatures et les définitions en usage, il a souvent aussi fait une besogne à peu près inutile, en allongeant sans profit des considérations suffisamment élucidées, ou bien encore en faisant intervenir, pour les expliquer, des citations du voyage de Cook, de Tristam Shandy, etc., qui sont peut-être des hors-d'œuvre. Mais, ainsi exprimée, notre pensée sur les *Essais de ploutonomie* ne serait cependant pas suffisamment formulée. Nous croyons que, dégagé d'une bonne moitié des chapitres, l'ouvrage de M. Robert n'en vaudrait que mieux, et que cette discussion métaphysique de tout ce qui touche au sens des mots, est une lecture profitable pour tous ceux qui s'occupent d'économie politique. On y apprend, non pas à se défier de la langue de J.-B. Say, mais à la comprendre, et à ne pas se laisser égarer par celles de ses considérations où l'illustre auteur a abandonné certains mots scientifiques pour en prendre de plus usuels. M. Robert, ce nous semble, a un peu trop vu l'erreur dans ce laisser-aller de la démonstration : son puritanisme cependant ne peut produire que de bons effets sur un esprit suffisamment préparé.

Nous n'approuvons pas le titre choisi par M. Robert. Son livre n'est pas un traité soit élémentaire soit complet; c'est un mémoire consacré à la discussion abstraite des premières notions de la science, avec l'indication sommaire d'études séparées qui ne rentrent pas dans son sujet. Il nous a semblé qu'il se perdait dans les subtilités et les infiniment petits, quand il traite des modes du travail, de la production de la terre, des fondements de l'échange, du coût du travail, etc. Mais nous avons trouvé du bonheur dans quelques-unes de ses définitions qu'il est utile de comparer à celles des maîtres. Il a très-bien analysé surtout la formule de l'offre et de la demande, et la circulation de la richesse, et, en général, sérieusement étudié la plupart des notions fondamentales.

Des quatre livres, le premier et le troisième sont les plus instructifs; l'auteur s'est un peu égaré dans le second; il est trop incomplet dans le quatrième, où, à propos de la douane, il émet ce principe, que « ..... la loi de douane protége les sources de la richesse du pays. » — La douane dessèche la source de la richesse du pays. M. Robert cite les paroles de M. Labouchère, ministre du commerce en Angleterre, pendant la session de 1840. Nous lui répondrons par celles de sir Robert Peel pendant la session de 1844-1845.

L'auteur des *Essais de ploutonomie* conclut en disant : « Tôt ou tard la théorie de la richesse sera une des bases de l'enseignement supérieur. »

Il faut ajouter *amen*, et le plus tôt possible. J. G.

Recherches mathématiques sur la loi d'accroissement de la population, par M. Verhulst, membre de l'Académie, professeur d'analyse à l'École militaire en Belgique. Mémoire de 38 pages in-4°. Bruxelles, 1845.

Ces recherches ne sont pas statistiques, elles sont faites à l'aide de l'analyse mathématique. L'auteur s'engage donc dans un développement de formules algébriques qui se refusent à tout résumé dans ce recueil; l'auteur considère que de tous les problèmes de l'économie politique, l'un des plus intéressants est, sans contredit, la connaissance de la loi qui règle les progrès de la population. Mais il n'ignore pas

que pour le résoudre avec exactitude, il faudrait pouvoir apprécier l'influence des causes nombreuses qui empêchent ou favorisent la multiplication de l'espèce humaine. Or, comme plusieurs de ces causes sont variables par leur nature et par leur mode d'action, le problème considéré dans sa généralité est visiblement insoluble. Toutefois, comme, avec la marche de la civilisation, l'influence des causes purement perturbatrices s'affaiblit de plus en plus pour laisser dominer les causes constantes, il est permis de faire, pour une certaine époque, abstraction des perturbations et de considérer les données du problème comme soumises à de légères variations. C'est ce qu'a fait M. Verhulst.

Au nombre des causes constantes qui agissent sur l'accroissement de la population, ce mathématicien place la fécondité propre à l'espèce humaine, la salubrité du pays, les mœurs et les lois; il résume les causes variables dans la difficulté de se procurer des subsistances. En ne tenant pas compte de ces dernières, il admet que la population peut doubler en progression géométrique, tous les vingt-cinq ans, par exemple, comme l'a prouvé l'Amérique. Des recensements faits aux États-Unis tous les dix ans, il déduit la progression par périodes de cinq ans, et le rapport qui existe entre chaque période. Désignant ensuite par des lettres la population, les terres et les constantes indéterminées, il s'engage dans le laminoir algébrique et conclut, après avoir appliqué ses formules aux relevés statistiques faits en Belgique et en France, par les assertions suivantes :

Si les lois et les mœurs de Belgique n'éprouvaient aucun changement notable, la population de ce royaume, bien que toujours croissante, ne s'élèverait jamais à 6,600,000 âmes. Dans la même hypothèse appliquée au passé, c'est à partir des premiers mois de l'année 1807, que cette population aurait commencé à croître dans une progression moins rapide que la progression arithmétique Quant à l'époque où elle a cessé de croître en progression géométrique, il est impossible de l'assigner, puisqu'on ne connaît pas la population normale, et que le coefficient de la fécondité propre aux peuples de la Belgique est également inconnu.

La population de France doit être de 35,242,000 âmes en 1838; de 35,970,000 en 1848; de 35,970,000 en 1854; et de 36,684,000 en 1860. La population maximum est d'environ 40 millions [1].

La loi de la population nous est inconnue, parce qu'on ignore la nature de la fonction qui sert de mesure aux obstacles, tant préventifs que destructifs, qui s'opposent à la multiplication indéfinie de l'espèce humaine. Cependant, si l'on suppose que ces obstacles croissent exactement dans la même proportion que la population surabondante, on obtient la solution complète du problème sous le point de vue mathématique.

Une longue série d'observations, non interrompue par de grandes catastrophes sociales ou des révolutions du globe, fera probablement découvrir la fonction retardatrice dont il vient d'être fait mention. J. G.

Ligue nationale contre la misère des travailleurs, ou *Mémoire explicatif d'une pétition à la Chambre des députés dans le courant de l'année* 1845, un petit volume in-18 de 108 pages, Paris, Paulin, 1845.

M. J. Terson est un vieil athlète du socialisme : prédicateur vigoureux de la chaire catholique et du saint-simonisme, il s'est trouvé lancé par son ardeur et la générosité de son cœur dans le socialisme politique. Toutefois, tirailleur avancé et aventureux,

[1] La loi de la population en France serait exprimée par la formule

$$0.139\ (t + 3.437) = \log. \left(\frac{p}{39.685 - p}\right)$$

$t$ représente les terres, et $p$ la population.

il ne suit d'autre drapeau que le sien. M. Terson est, si nous ne nous trompons, l'inventeur de cette idée dont *la Réforme* et M. Ledru-Rollin ont un peu abusé, nous voulons dire de l'enquête des travailleurs. C'est dans le pamphlet que nous examinons que se trouve cette idée. Le but de M. Terson a été de faire signer une pétition pour demander à la Chambre la création : 1° d'une *caisse de retraite* pour les vieux et invalides travailleurs; 2° d'*ateliers sociaux*, sédentaires et mobiles, pour les travailleurs valides sans ouvrage. Sa pétition n'a pas fait grand bruit, que nous sachions; son projet d'enquête a été plus soutenu, et cent vingt mille signatures sont arrivées à la Chambre.

Si je faisais une pétition, je demanderais que M. J. Terson fît partie de la commission d'enquête, de la commission chargée d'organiser le travail, de créer les ateliers sociaux et de fonder la susdite caisse de retraite ; je demanderais qu'il fût rapporteur de cette commission, et plus tard, directeur d'un atelier social. Je pense qu'en manipulant la matière sociale, il s'apercevrait que s'il est probable de prévoir que la France se lèverait en masse pour arrêter l'irruption des Maures ou des Cosaques, ce n'est pas une raison pour qu'il y ait lieu d'espérer qu'elle en fera autant contre la *misère*, attendu que ce phénomène économique n'est pas aussi saisissable qu'un escadron de cavaliers du Don. Voyez l'article de M. Fix sur la manière d'observer les faits économiques. L....el.

Défense du fouriérisme contre M. Reybaud et l'Académie française, MM. Rossi, Michel Chevalier, Blanqui, Wolowski, M. de Lamartine, par M. P. Forest. — Paris, 1845, à la Librairie sociétaire; broch. in-12 de 92 pages.

Ladite défense est pour faire suite à une première défense d'un autre phalanstérien contre les attaques de MM. Proudhon, Lamennais, Reybaud, Louis Blanc, etc. Elle s'adresse surtout à l'élégant auteur des *Etudes sur les réformateurs*, qui y est successivement examiné comme fouriériste, comme moraliste, comme économiste, comme lauréat de l'Académie française et comme candidat à l'Académie des sciences morales.

Le principal *pivot* de cette partie du pamphlet phalanstérien, c'est l'antithèse que l'auteur établit entre les premières opinions adoucies de M. Reybaud sur le socialisme en général et le fouriérisme en particulier, et les jugements plus sévères que ce publiciste a portés dans les dernières éditions de ses *Etudes*. M. Forest reproche à M. Reybaud d'avoir glorifié et condamné la théorie de Fourier, d'avoir ménagé la chèvre académique et le chou phalanstérien ; c'est ce qu'il y a de plus spirituel dans sa brochure. Que M. Reybaud ait d'abord eu le tort de trop accorder à l'école de la phalange, c'est ce que les économistes lui ont reproché, et il ne lui a pas fallu longtemps pour que son esprit juste et logique s'aperçût de la profondeur des nuages du socialisme. Le premier travail de M. Louis Reybaud était plutôt descriptif que critique ; et MM. les phalanstériens ont bien tort de s'en plaindre, car c'est bien certainement l'un des écrits qui ont le plus vulgarisé les idées de l'école sociétaire. M. Reybaud a fait comme tous les bons esprits; son intelligence d'élite a plongé dans le socialisme sans s'y perdre. « On trouvera, a-t-il dit dans un avant-propos de son second volume, que je n'ai aujourd'hui que du blâme pour des tentatives auxquelles je n'ai pas refusé naguère des encouragements et des éloges. J'irai au-devant d'une explication, et elle sera courte. Je croyais alors ces aberrations sans danger; je suis convaincu maintenant, après en avoir mieux étudié les faits, qu'elles sont dangereuses. » Or, c'est dans le développement de ce travail remarquable et brillant que l'Académie française a reconnu une œuvre utile, et que l'Académie des sciences morales et politiques a retrouvé une logique vigoureuse, une morale saine. Pour le défenseur du fouriérisme, un pareil résultat n'est que récréatif; heureusement, il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que lui, c'est tout le monde.

Après avoir pourfendu M. Reybaud antisocialiste à l'aide des sarcasmes, des rapprochements, quelque esprit, et l'opinion de M. Frédéric Soulié, Mme Sophie Gay et Eugène Sue, l'auteur traite de « l'inconséquence de quelques économistes, MM. Rossi, Michel Chevalier, Blanqui, Wolowski. » Il base cette inconséquence sur une citation de cinq à neuf lignes, sans indiquer la page ni même le titre de l'écrit où il a puisé les opinions qu'il rapproche. L'auteur appartient à l'école de la critique facile. Si avec une phrase on peut faire pendre un homme ; *à fortiori*, on peut en mettre cinq en contradiction les uns avec les autres et avec la doctrine générale qu'ils professent chacun à sa manière, surtout lorsque les phrases qu'on cite d'eux appartiennent à des sujets différents et sont détachées de celles qui les précèdent ou les suivent et qui complètent la pensée. M. Forest n'en est pas moins persuadé qu'il a convaincu MM. Rossi, Blanqui, Wolowski, Michel Chevalier de *socialisme*, bien que ces savants aient lancé contre la *science sociale* les grands mots d'*utopie*, de *chimère*, de *rêve de cerveaux malades*, d'*espoir d'une perfection impossible*. Bref, ces messieurs avaient invoqué contre la société actuelle une panacée et ne voudraient pas de celle de Fourier ; c'est ce qui prouve que ce sont des « scribes et des pharisiens hypocrites. »

M. de Lamartine est également tancé pour condamner le *socialisme* après avoir été, il y a quelque dix ans, le parrain du parti social. Dans ses vers M. de Lamartine est trouvé partisan de ce mythe même que l'école appelle la *domesticité passionnée*. L'auteur lui reproche pourtant de n'avoir que des aspirations et de ne pas connaître la science de Fourier. Il se trouve d'accord avec nous pour blâmer son opinion sur la taxe des pauvres, seul remède que M. de Lamartine ait proposé contre la misère ; il lui explique les avantages de la famille phalanstérienne et comme quoi la propriété est bien mieux comprise dans l'école que dans la société actuelle, et il finit, après avoir cité Fourier, par donner un dernier coup de corne au fameux Pritchard.

Le fouriérisme a-t-il été défendu? Je déclare la chose impossible. Y a-t-il du neuf dans ce pamphlet? Pas précisément. Est-il amusant ? Oui, pour ceux qui aiment les plaisanteries fouriéristes. Joh G.

# CHRONIQUE.

Paris, 15 octobre 1845.

Le *Journal des Économistes* doit se féliciter d'avoir fait connaître, dans son numéro de novembre dernier, la question mise au concours par l'Académie royale du Gard, sur les moyens de développer l'éducation professionnelle en France. L'appel a été entendu ; le concours a été brillant, et une lettre du secrétaire perpétuel, M. Nicot, nous annonce que la médaille d'or a été décernée à un excellent Mémoire dû à la plume de M. Philibert Pompée, directeur de l'école communale supérieure de la rue Neuve-Saint-Laurent, à Paris. L'Académie avait voulu qu'on exposât à la fois ce qu'avaient été les essais tentés jusqu'à ce jour, en exécution des dispositions spéciales à l'instruction primaire supérieure, dans la loi de 1833, et ce qui restait encore à faire pour compléter un enseignement destiné à avoir une si utile influence sur l'avenir économique du pays. Personne, mieux que M. Pompée, n'était à même de répondre à un programme ainsi tracé ; comme membre du comité central d'instruction pri-

maire de Paris, il avait pris part aux discussions qui ont préparé la fondation des écoles professionnelles dans la capitale ; comme directeur, il s'est trouvé depuis six ans en face de toutes les difficultés de l'application ; nous comprenons donc facilement qu'il ait eu l'avantage sur ses concurrents, et que son Mémoire se soit trouvé digne des éloges dont il a été l'objet en séance publique : « Dans la première partie, l'auteur dit bien ce qui est, dans la seconde, il dit mieux encore ce qui reste à faire. »

—Le congrès douanier de Carlsruhe touche à sa fin. Qu'y a-t-on décidé ? La réponse est jusqu'à ce jour assez difficile. Cette année, des mesures semblent avoir été prises pour que le secret des négociations fût mieux gardé que les années précédentes, et rien n'est plus contradictoire que les nouvelles données à ce sujet par les correspondants allemands. On dit, et nous en acceptons l'augure, que la Prusse a vigoureusement défendu la liberté des échanges contre les manufacturiers prohibitifs du Zollverein. La Saxe aurait aussi pris parti pour ce grand principe contre la Bavière, Bade et le Vurtemberg, où la *théorie* de la protection prohibante est en pleine domination. Au reste, la presse française a peut-être donné trop d'importance aux conférences que les délégués des États du Zollverein ont tenues cette année. Les discussions du congrès ont dû avoir principalement pour but le règlement de certains rapports intérieurs entre les divers États de l'union.

— Le gouvernement des Deux-Siciles a fait une petite réforme; il a supprimé une surtaxe, dite de consommation, pour les domaines en deçà du phare, sur les denrées coloniales, les poissons secs et les poissons salés. Il a avoué que cette surtaxe n'avait produit d'autre résultat que d'aggraver la condition du consommateur sans favoriser les intérêts et l'industrie du royaume.

— Le gouvernement sarde donne en ce moment une grande attention à ses voies de communication. Il est question d'un réseau de chemins de fer qui sillonneraient le Piémont et la Savoie, et mettraient le port de Gênes en communication avec la France, la Suisse, et les possessions autrichiennes en Italie. On dit que la ligne de Gênes à Turin par Alexandrie a été étudiée, et que les adjudications des travaux ne se feront pas attendre. Le gouvernement sarde semble devoir imiter la Belgique et une partie des contrées de l'Allemagne, en se réservant l'exploitation des nouvelles voies. Il est aussi question de chemins de fer à Naples ; déjà des compagnies se signalent. Une fois prise entre l'action galvanisante des deux pôles, l'Italie centrale ne tardera pas à obtenir satisfaction sur ce point, et il faudra bien que le saint Père accepte le nouveau système de locomotion.

— On s'occupe un peu moins de la maladie des pommes de terre; les corps savants ne nous ont encore rien appris de positif sur cette épidémie végétale.

Le roi de Prusse a prohibé à son tour la sortie des pommes de terre de la Westphalie et des provinces rhénanes. La maladie étant encore plus répandue dans les pays voisins, le roi de Prusse a voulu faire sa cour à son peuple, qui voyait déjà de mauvais œil quelques achats qu'on était venu faire chez lui.

— On parle beaucoup et partout de l'amélioration du sort des classes pauvres. Le sujet est à la mode. Ce serait fort heureux, si ce genre d'amélioration pouvait se faire par acclamation : il y aurait lieu d'espérer que, d'un moment à l'autre, l'opinion publique forcerait la main du Parlement, et que celui-ci finirait par voter l'amélioration des classes pauvres entre l'adresse et les fonds secrets. Il y a malheureusement beaucoup de comédie dans tout cela de la

part des uns, et beaucoup d'illusions de la part des autres. Tout en applaudissant aux mesures prises par le gouvernement belge, nous nous réservons de les apprécier à leur véritable valeur, et de mesurer notre enthousiasme d'après les résultats qui seront obtenus.

Le ministère belge, suivant l'impulsion des circonstances amenées par la maladie des pommes de terre et la faiblesse de la récolte dans quelques localités, a nommé une commission chargée d'étudier *la variété infinie des causes qui peuvent influer sur le sort de la population ouvrière, et des moyens qui doivent concourir à son perfectionnement physique, moral, intellectuel et professionnel.* A la bonne heure, s'écrient les feuilles qui croient posséder exclusivement les sentiments généreux, à la bonne heure, voilà un gouvernement qui aborde la véritable question. C'est une leçon aux gouvernements bourgeois, dit l'un ; c'est un défi porté aux économistes, dit l'autre. Hélas ! nous craignons bien que la leçon ne soit pour ceux qui veulent ou espèrent la donner, et que cette fameuse enquête des causes de la misère et des *moyens* de la supprimer ne démontre, pour la millième fois, la complication du problème et l'impossibilité de trouver la solution directe, radicale et efficace, comme on paraît la chercher Ceux qui répondront ne diront que des généralités déjà bien connues ; et, à la rigueur, le ministère belge n'aurait qu'à lire les cinquante Mémoires que l'Académie des sciences morales a dû juger pour décerner, depuis une dizaine d'années, le prix Beaujour. En tous cas, la commission belge, pour l'amélioration du sort des classes laborieuses, ne sera pas prête à répondre à l'ouverture de la session. Le gouvernement s'est adressé, pour apprécier l'état physique des ouvriers, à l'Académie de médecine de Bruxelles, qui s'est chargée de faire une enquête spéciale.

— Une autre commission, toujours en Belgique, la commission des subsistances, s'est occupée des moyens de procurer du travail aux ouvriers. Le ministère a promis de faire construire la route d'Aubel à la Plank dans ce but ; l'entrepreneur d'une autre route a promis d'employer quatre ou cinq cents ouvriers cet hiver, si le gouvernement consentait à lui faire une avance de 50,000 fr. ! On espère pouvoir s'occuper du Palais-de-Justice de Liége, des travaux de la prison, et du canal latéral de la Meuse. On invitera les communes à faire améliorer les voies vicinales, à réparer les églises et les presbytères. Tout cela se réduit à faire faire, par des ouvriers inhabiles, chèrement et aux frais de tous, des travaux de terrassement ou de grosse maçonnerie. Il n'y a rien à dire, si c'est nécessaire. Ce moyen de charité légale vaut cent fois mieux que celui dont on a encore parlé, et qui consisterait à faire un fonds commun, avec lequel la commission achèterait des subsistances et les vendrait, à prix coûtant ou au-dessous, aux familles pauvres. Ce serait dépenser beaucoup pour obtenir un grand désordre, des malversations et des abus de toute espèce. On ne fait bien que ses propres affaires.

— Un matin, la *Démocratie pacifique* s'écriait : Nous l'avions bien dit, voilà le communisme démuselé et la *guerre sociale* en Amérique. Personne ne veut plus payer le loyer des terres ; il est même question de ne plus payer le loyer des maisons, et notre correspondant nous annonce que plus d'un locataire est récalcitrant à New-York... Puisqu'il en est temps encore, prenez ma formule et imitez Saint-Quentin, Tours et Reims que M. V. Considérant entraîne par les flots de son éloquence.

Nous avions pris, nous l'avouons, l'affaire des *anti-renters* pour une

exagération, nous ne nous étions pas trompé, et la même *Démocratie* est venue nous confirmer dans notre opinion. Voici le fait: des fermiers de l'Etat de New-York, dans le Delaware, ont cru pouvoir réclamer la conversion des baux à court terme et à rentes variables et ascendantes en baux emphytéotiques à rentes fixes et permanentes. Des procès ont eu lieu entre eux et les propriétaires; les tribunaux n'ont pas donné raison aux fermiers qui se sont opposés à l'exécution de quelques jugements, les armes à la main. Ces derniers, mieux éclairés, sont plus tard entrés en pourparler avec les détenteurs du sol, qui ne sont pas très-populaires à ce qu'il paraît. Les Américains, en se multipliant, voient se produire chez eux les phénomènes décrits par Ricardo; et comme leurs pères se sont enrichis sur des terres pour lesquelles ils ne payaient aucune *rente*, ils se font difficilement à l'idée d'en acquitter une. Le gouvernement de New-York, qui leur a fait une proclamation, ne paraît pas mieux comprendre qu'eux. Il les engage à rentrer dans l'ordre et leur fait espérer que les propriétaires auront moins de prétentions. Il faut que les Américains se résignent; avec l'accroissement de la population, les terres sont plus recherchées, moins offertes, et le détenteur profite de l'état du marché. Invoquer la bienveillance du vendeur sur le marché où il voit se multiplier les acheteurs, c'est à peu près vouloir prendre la lune avec les dents.

— Le traité du 16 juillet 1842, entre la France et la Belgique, qui peut échoir le 10 août, est en ce moment l'objet de conférences entre notre administration et des envoyés belges. MM. les filateurs de lin en ont fait demander la cessation par les conseils-généraux du Nord, et ils en font démontrer les inconvénients par leurs avocats. On sait que ces traités accordent une faveur à nos vins et à nos soies entrant en Belgique, et une faveur réciproque aux fils et tissus de lin venant de Belgique. On sait aussi que s'il n'est pas dénoncé, six mois à l'avance, il peut encore avoir son effet pendant un an, et ainsi de suite d'année en année. On ne peut point encore prévoir quel sera le résultat des négociations. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'une expérience de quatre ans n'est pas suffisante. Quand les filateurs diront que nos importations en Belgique ne se sont pas accrues, nous leur répondrons, que si le traité n'a pas présenté des avantages notables, il n'a non plus fait de mal à personne; et qu'il faut le maintenir, ne fût-ce que comme la pierre d'attente d'un établissement bien plus important, celui de l'union douanière. Ce n'est pas là, nous le savons, l'avis de MM. les filateurs; mais c'est à coup sûr celui des consommateurs.

— La sucrerie indigène ne cesse de progresser et de prouver qu'elle était, malgré ses assertions, tout à fait capable de supporter des charges analogues à celles de sa rivale. Il y avait à la fin du mois d'août 294 fabriques, dont 23 en non-activité, mais ayant des sucres en charge; ce sont 31 fabriques de moins que l'année dernière, mais cependant 27 fabriques de plus en activité. Il a été fabriqué depuis le commencement de la campagne 38 millions de kilogrammes, 5 millions de plus que l'année dernière. Presque tout est entré en consommation, et le fisc en a retiré environ 10 millions de francs, c'est-à-dire deux millions et demi de plus que l'année dernière à l'époque correspondante. Si quelques fabriques ont disparu, les autres ont repris leurs travaux avec une activité nouvelle. La nouvelle loi, en établissant la péréquation de l'impôt, outre qu'elle a consacré les prescriptions de la justice, ne semble pas devoir nuire au fisc. Espérons que d'ici à quelques années les consommateurs pour-

ront obtenir un dégrèvement et se procurer cette denrée à un taux raisonnable. En faisant le même vœu, le *Courrier français* sommait à sa manière M. Guizot de ne pas rester dans « les ornières du système économique de M. Passy. » Nous devons relever ce qu'il y a d'inintelligent dans cette manière de caractériser l'amendement de M. Passy. Cet honorable député (M. Passy siégeait encore au Palais-Bourbon) sauva, lors de la discussion de la loi, il y a deux ans, le principe de l'égalité de l'impôt en se contentant du taux actuel des droits, lorsque le chiffre plus radical de M. Garnier-Pagès eut été repoussé par la Chambre. Nous serons juste aussi avec M. Guizot. En matière de douanes, l'illustre orateur a tenté plus d'un effort pour sortir de l'ornière des préjugés que les Chambres lui imposent.

Dans le département du Nord, la production, qui avait été de 18 millions de kilogrammes pendant la campagne de 1838-39, et qui était descendue de moitié pendant la campagne suivante, a retrouvé le même chiffre cette année. On voit en ce moment s'élever autour de Lille quatre établissements desquels sortiront l'année prochaine plusieurs millions de kilogrammes de sucre. Ces nouvelles fabriques fonctionneront à peu près à l'époque où les deux sucres supporteront le même impôt, qui sera de 44 fr. les 100 kilogrammes et qui s'élèvera à 49 fr. 50 c. en 1847. La production du sucre indigène ne fait pas seulement des progrès dans le Nord, mais encore dans le Midi : les cinq sucreries de l'Isère se sont maintenues; d'autres se montrent et comptent, pour lutter, sur l'emploi des machines et des nouveaux procédés qui doivent augmenter le rendement.

La campagne de 1845-46, qui va bientôt commencer, semble donc s'ouvrir sous de brillants auspices.

Nos voisins les Belges assistent aussi à la lutte des deux sucres. Un beau matin, en 1838, la fabrication du sucre de betterave s'installa dans le petit royaume, s'y proclama nationale, s'y fit protéger. Alors commencèrent les réclamations du commerce maritime et des raffineurs, lesquelles aboutirent à un impôt de 20 fr. les 100 kilogrammes sur les sucres indigènes, et à 45 fr. sur les sucres exotiques. Le tohubohu des intérêts divers du fisc, des propriétaires, des raffineurs, des marins, etc., a commencé dans la dernière session. Le gouvernement de ce pays aura-t-il l'intelligence et la force de proclamer la liberté? La Belgique a déjà assez d'industries qui réclament des marchés, sans s'en mettre sur les bras de factices qui tendent à restreindre le débouché des industries naturelles. Pour arriver à une solution, le ministre des finances belges a soumis à l'étude des Chambres de commerce, des commissions d'agriculture et des chefs d'administration les plus à même d'apprécier les intérêts en souffrance, les réclamations qui lui sont adressées. Toutefois, il a posé comme base rigoureuse de laquelle les conclusions ne doivent pas s'écarter, le principe de la conservation d'un revenu de 3,200,000 francs pour le Trésor public sur une consommation intérieure de 12 millions de kilogrammes, dont le quart doit être en sucre de betterave. Cette marche est assurément fort sage; on ne peut rédiger une loi qui touche directement aux intérêts matériels qu'après avoir entendu tous ceux dont la fortune peut être atteinte ou dont l'expérience peut éclairer les Chambres.

— L'échange des pièces de 6 liards et des pièces de 2 sous, qui avait d'abord occasionné quelque émoi, s'est continué sans la moindre difficulté. Au 30 septembre inclusivement, les bureaux établis à la Monnaie de Paris avaient reçu

37,572,075 pièces, dont 29,118,623 de 6 liards, et 8,453,452 pièces de 10 cent. à la lettre x, représentant une valeur totale de 3,029 241 fr. 99 c.

—Les questions qui intéressent l'avenir de notre marine sont partout à l'étude. Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques faits qui peuvent servir de base à toutes les appréciations. D'après les relevés officiels, la France possédait au 1er janvier 1845 : 25 vaisseaux de ligne, 29 frégates, 15 vaisseaux 1/2 sur les chantiers, 11 frégates 1/2, 43 bateaux à vapeur (représentant une force de 7.340 chevaux, et dont 16 à 17 seulement sont en état de prendre la mer au premier signal); 18 bateaux à vapeur en cours d'exécution, 18 paquebots transatlantiques, 24 paquebots (220 à 250 chevaux), que l'administration des postes emploie au service de la correspondance du Levant, d'Alexandrie, de la Corse et de l'Angleterre. Ces bâtiments ne sont pas installés pour l'artillerie. Le total des hommes classés en 1844 s'élevait à 122,025 hommes ; mais ce chiffre comprenait les mousses, les novices, les hommes en inactivité, les non-valeurs, et il convient de le réduire à 62,000 pour les matelots.

L'Angleterre possède, au contraire : 165 vaisseaux de ligne, 117 frégates, 324 bâtiments divers, dont la moitié à peu près sont à la vapeur. On évalue à 180,000 hommes le nombre de ses marins à bord.

— Diminuer le nombre de jours des quarantaines, c'est rendre un grand service aux ports de mer en général, et à celui de Marseille en particulier. La Chambre, en refusant une somme de 500 francs sur les allocations sanitaires, autorisa et força pour ainsi dire M. le ministre du commerce à prendre des mesures favorables à la libre circulation. De là est née l'ordonnance du 20 mai, qui complète celle de 1839. Le conseil général de Marseille vient de faire une manifestation contre cette ordonnance que nous croyons trop timide, et que Marseille regarde comme trop téméraire. Qu'a donc voulu cette ordonnance? Admettre pour la fièvre jaune ce qui a été admis sans contestation chez celui de tous les peuples qui a le plus de relations avec la patrie de cette fièvre, avec les Antilles et le continent américain. La quarantaine sera supprimée désormais, pourvu que dans les huit jours qui auront précédé l'arrivée, le navire n'ait eu ni morts ni malades, et que pendant la traversée il n'ait eu aucune communication suspecte. Le ministre a eu raison de vouloir que ce qui ne passe pas pour infesté à Southampton ne fût pas regardé comme tel vis-à-vis, au Havre. Quant à la peste, l'ordonnance du 20 mai s'est bornée à reconnaître des faits bien constatés.

Lors de la discussion à la Chambre, un double fait vint trancher pour ainsi dire le différend. L'ambassadeur de France à Constantinople et le chargé d'affaires en Égypte s'étaient dirigés à Paris, le premier par Trieste, le second par Southampton, pour se soustraire aux quarantaines françaises. On ne comprend donc pas l'obstination de Marseille. Que la populace en soit encore aux idées laissées par la peste de 1720 ; mais le conseil municipal, mais le conseil général, que dire de leur opposition aux mesures les plus prudentes, les plus timorées? Évidemment messieurs les Marseillais ne sont pas raisonnables.

— Sachons gré à M. Cunin-Gridaine d'une mesure récente. Il a invité par une circulaire, à laquelle sont annexés des modèles d'états statistiques, les prud'hommes à procéder à l'inspection des ateliers et à la rédaction des résultats de leur enquête. Si MM. les prud'hommes comprennent bien leur mission, nous aurons un commencement d'enquête sur la situation du travail et des travailleurs en France. Nous rentrerons ainsi, peu à peu, dans les bonnes

prescriptions de la loi du 18 mars 1806, qui donnait aux prud'hommes, outre leurs attributions judiciaires, la mission de faire un relevé du nombre des métiers et des ouvriers employés dans les fabriques, et des inspections capables de signaler tout ce qui pouvait intéresser l'ordre public et les progrès de l'industrie.

Toutefois, que M. le ministre du commerce n'oublie pas qu'il est sur un terrain glissant, et qu'après avoir adopté les bonnes dispositions de la loi de 1806, et du décret de 1809, il évite les abus, c'est-à-dire une intervention autre que celle de l'enquête, en un mot, l'intervention administrative.

Nous pensons qu'on ne saurait être trop chatouilleux sur ce point délicat. Nous accuserons donc *le Siècle* du 29 septembre d'avoir demandé une mauvaise chose à côté d'une bonne. La bonne chose, c'est un cours d'hygiène au Conservatoire des arts et métiers pour les classes laborieuses, si elles veulent bien y assister. Nous ajouterons, pour que la mesure soit encore meilleure, le vœu d'une diffusion plus générale des notions d'hygiène par les écoles primaires. Maintenant, ce que nous reprochons au *Siècle*, c'est le désir qu'il manifeste de voir astreindre par la loi les ouvriers de tel atelier, de telle manufacture, à porter des vêtements d'une certaine façon et à avaler des boissons d'une certaine autre; le tout devant être réglé par une nouvelle loi protectrice de la santé des adultes. Avec une pareille tendance, il ne sera plus guère possible de mettre un pied devant l'autre sans la permission des autorités. Faites donc aussi une loi pour empêcher les ouvriers de passer du chaud au froid, de boire de mauvais vin, etc.

— A la fin du second trimestre qui vient de s'écoulér, la caisse d'amortissement avait reçu 2 milliards 246 millions de francs, dont 1,531 millions en numéraire, et 715 millions en bons remis par le Trésor public; elle avait payé 2 milliards 209 millions, dont 1,531 millions en rentes rachetées et livrées, et 678 millions en rentes consolidées. L'excédant de la rente sur la dépense était de 37 millions 215 mille francs, dont 37 millions 101 mille francs en bons du Trésor, et 114 mille francs en espèces.

La recette du second trimestre a été de 7 millions 613 mille francs provenant de la dotation fixe et des arrérages du trois pour cent. Pour avoir la recette générale, indiquée plus haut, il faut ajouter les 273 millions 637 mille francs formant le total de la recette du 1er juillet 1833 au 31 mars 1845, et les 1,257 millions 396 mille francs composant la recette antérieure du 1er juin 1816 au 30 juin 1833.

— Ce qui se passe à la caisse d'épargne préoccupe quelques bons esprits. Nous croyons qu'il n'y a pas encore lieu de s'alarmer. La diminution, depuis le commencement de l'année, c'est-à-dire depuis que l'on s'est occupé de la loi que les Chambres ont votée, n'a atteint jusqu'à ce jour que le chiffre de 7 millions, à peu près 250,000 fr. par semaine. Le nombre des nouveaux livrets, qui est un des symptômes sur lesquels on peut apprécier les services rendus par l'institution, se maintient aux environs de 600 par semaine. Il y aurait certainement de la hardiesse à vouloir expliquer, avant la fin de l'année et les relevés de l'administration des caisses, quelles sont toutes les causes de la diminution qui se produit, et quelle est au juste l'influence de chacune d'elles. Outre l'agitation occasionnée par tout ce qui a été dit à la tribune et dans la presse, outre l'action des dispositions restrictives de la nouvelle loi, il est impossible de méconnaître l'influence de la grève des charpentiers et de la cessation

forcée et corrélative des travaux dans d'autres métiers qui ont dû provoquer de nombreux retraits. Mais ce qui semble avoir contribué plus que toute autre raison à la différence des remboursements sur les dépôts, c'est le jeu qui s'est établi sur les actions des chemins de fer. Depuis quelques mois, un grand nombre de gens de service, de petits employés, de portiers et de capitalistes de la plus petite espèce spéculent sur la hausse et sur la baisse avec une, deux, dix ou cent actions, suivant l'importance de la somme dont ils ont pu disposer en se faisant rembourser par la caisse d'épargne. Cet accès de fièvre est assurément regrettable; mais nous sommes persuadé que ce n'est là qu'une agitation passagère qui ne laissera pas, cette fois au moins, de bien graves sinistres à déplorer. Toutefois, ce serait, ce nous semble, une erreur que de mettre sur le compte de la nouvelle loi la totalité de l'excédant des remboursements sur les versements. La nouvelle loi ne doit guère participer à cet excédant que pour les capitaux tout formés qui ont besoin de se placer, et qui ont dû profiter, dans ces derniers temps, de l'occasion toute naturelle que leur offraient les chemins de fer.

— Le *Moniteur algérien* publiait, dans son dernier numéro, un résumé statistique indiquant l'effectif des troupes, la population européenne, et la progression du revenu de la colonie depuis la conquête. L'auteur de la note groupe les quinze ans écoulés en trois périodes de cinq ans. Dans la première période, l'armée se réduit au chiffre moyen de 15 à 25,000 hommes ; la population monte de 3 à 11,100 personnes, et le produit des impôts ne dépasse pas 2,500,000 fr. Dans la seconde période, l'armée d'occupation s'élève jusqu'à 60,000 hommes, la population jusqu'à 29,000, et les impôts à 5,600,000 fr. Enfin, dans les quatre dernières années, l'armée est portée successivement de 70,000 à 86,000 hommes, la population moyenne grandit de 35,000 à 80,000, et les impôts dépassent, en 1844, la somme de 17 millions de francs. Voilà les faits. L'auteur de l'article, partisan, comme de raison, du système du maréchal Bugeaud, ajoute : «Que l'on maintienne l'armée, que l'on persévère dans la consolidation de la domination générale, et l'on peut, dès à présent, au moyen du terme de la progression connue, prévoir l'époque où le chiffre de la population européenne et celui du produit de l'impôt seront assez élevés pour dissiper toute appréhension sur l'avenir du pays.» Reste à savoir si tout cela ne peut s'obtenir avec un peu moins de 80,000 hommes et quelques millions de moins. Le contribuable de la métropole ne serait pas fâché de voir résumer l'application d'un système plus économique.

— La récolte du sel dans les marais est encore insuffisante cette année, et l'on sait que la loi de 91 prohibe l'importation des sels étrangers. Sur la demande des Chambres de commerce des ports où s'effectuent les armements pour la pêche de la morue, M. le ministre du commerce vient d'autoriser exceptionnellement l'emploi du sel étranger, jusqu'à concurrence des quantités que fixe annuellement, pour chaque port, le ministre des finances. Une ordonnance de 1814 lui laisse cette faculté. Les sels qui se vendent ordinairement 2 fr. le quintal métrique sont demandés aux entrepositaires à 6, 8 et 10 fr. Les saleurs et armateurs de Dieppe réclament en faveur du hareng une exception analogue. Les pétitionnaires de cette ville ont dit à M. le ministre : nous avons 200 bateaux et 4,000 marins.

— La Chambre a voté, pendant la dernière session et sur le rapport de l'honorable M. Vivien, une loi sur les poisons, qui aggrave les peines portées

contre ceux qui violeront les ordonnances rendues sur le commerce des poisons. On pourrait croire, à en juger par les considérations sur lesquelles la presse en général s'est appuyée pour approuver cette nouvelle loi, que c'était une loi de circonstance. L'honorable rapporteur disait lui-même : « Depuis quelques années, les empoisonnements se sont grandement multipliés. » Nous trouvons, dans le *Journal de la morale chrétienne*, une réfutation de cette croyance générale, qu'il est utile de publier. Cette réfutation est basée sur le relevé des condamnations prononcées par les cours d'assises. De 1836 à 1839, il y a eu 93 condamnations pour empoisonnements, ce qui produit une moyenne de 31, et de 1841 à 1843, il n'y a eu que 66 empoisonnements, ou 22 en moyenne. C'est une diminution d'un tiers.

Avec une population de 34 millions, la France n'aurait donc à déplorer que 22 ou même 31 cas d'empoisonnements bien constatés. Il est peu probable qu'il y en ait ailleurs un moins grand nombre.

— Rien de bien précis sur les futures adjudications des chemins de fer ; le nombre des compagnies ne cesse de s'accroître. On souscrit partout ; les faiseurs sont à la recherche des grands noms ; la liste des banquiers notables et de bonnevolonté étant épuisée, on a hissé l'oriflamme des députés, des pairs de France. Sont ensuite venus les aides-de-camp du roi. Si le mouvement continue, nous verrons les noms de quelques-uns des quarante ou de MM. les curés de Paris sur les drapeaux des compagnies.

— Entre autres sujets de spéculation, en Algérie, se présentent les mines. On en dit des merveilles en Bourse ; il y a dix à douze compagnies pour exploiter les mines de Mouzaïa, à vingt lieues dans les terres, au delà de Blidah. Le journal des *Travaux publics* a réduit ces merveilles à leur expression simple, en disant que ces mines contiennent 10 à 12 pour 100 de cuivre.

— L'actif de la Banque de France se composait, le 25 septembre, de 229 millions et demi d'espèces en caisse, de 147 millions et demi d'effets escomptés, de 27 millions et demi provenant des comptoirs des départements, de 3.289,000 fr. d'avances sur effets publics, de 37 millions et demi d'avances aux comptoirs en comptes courants, et de 22 millions pour les capitaux constitués de ces comptoirs, de 10 millions de rentes en réserve, de 50 millions de capital placés en effets publics, de 4 millions valeur de l'hôtel de la Banque, et de 145,249 fr. de créances diverses à recouvrer ; en tout : 547,207,822 fr. 82. c.

Elle comptait à son passif 258 millions de billets en circulation, 819,000 fr. de billets ordinaires, 141 millions de crédit en compte courant du Trésor, 58 millions et demi de comptes courants avec divers, 1,913,000 fr. de récépissés, 67,900,000 fr. pour son capital, 14 millions pour sa réserve en rente et son hôtel, et enfin 4,501,319 fr. de dividende à payer.

En comparant la somme des escomptes du deuxième trimestre avec ceux des trimestres précédents, on trouve un accroissement assez remarquable. Le mouvement des caisses indique aussi que la circulation des espèces s'est accrue, tandis que celle des billets a diminué. Les virements se sont élevés à plus de 4 milliards, et le mouvement général des caisses à 4 milliards et demi.

— A en juger par le montant des droits qui sont les seuls éléments totalisés dans les tableaux de la douane, les importations de 1845 continuent à suivre un progrès ascendant. En effet, ces droits, qui sont pour les deux premiers tiers de l'année courante de 101 millions, n'étaient que de 100 millions pour les huit premiers mois de 1844, et de 93 millions et demi pour les huit premiers

mois de l'année 1843. En ne considérant que le mois d'août seulement, l'on voit que les importations faites pendant ce mois sont, cette année, au-dessous de celles de 1844, et, à peu de choses près, égales à celles de 1843.

— Le *Moniteur industriel* a bien voulu nous consacrer trois pages en style de prohibitif pour nous prouver que la liberté du travail commercial devait être comprimée et celle du travail industriel laissée à son développement naturel. *El Amigo del pais*, qui s'imprime à Madrid, s'est chargé de lui répondre.

— Non contents de prétendre à l'organisation de l'industrie, il y a des publicistes qui veulent organiser l'agriculture. Et savez-vous ce qu'ils mettent sous cette étiquette pompeuse? La création officielle de sociétés d'agriculture départementales avec des comités d'arrondissement, le tout accompagné de présidents, vice-présidents et secrétaires. Faut-il des mots si sonores pour des choses aussi simples, et croyez-vous qu'après la conversion des sociétés actuelles qui se sont formées spontanément en sociétés officielles, l'agriculture sera plus ou moins organisée que maintenant?

— Depuis deux mois M. de Salvandy a pris, touchant l'instruction publique, de nombreuses décisions, qui n'ont pas toutes reçu un accueil favorable. Ah! si M. Salvandy savait! il en prendrait une qui ferait honneur à sa sagacité, et dont on lui serait sous peu bien reconnaissant : il introduirait l'enseignement de l'économie politique dans toutes les écoles supérieures et dans les principaux colléges, et il attacherait son nom à une mesure vraiment féconde. Que de préjugés ayant cours qui se trouveraient interceptés à la source! Espérons que la commission qui s'est récemment recrutée au sein de la réunion mensuelle des économistes, pour la propagation de l'enseignement de l'économie politique, pourra bientôt reprendre ses travaux et faire pénétrer partout où besoin sera la conviction qu'elle a elle-même que cet enseignement est aujourd'hui une nécessité.

En attendant, un professeur de l'école de droit d'Aix, M. Cabantous, a annoncé qu'il ouvrirait cet hiver un cours d'économie politique. C'est une heureuse idée, à laquelle nous applaudissons, et que nous voudrions voir imitée dans les autres Facultés, dans lesquelles la science ne tarderait pas à rencontrer d'utiles et savants interprètes.

— Une circulaire de M. le ministre du commerce aux Chambres de commerce pour les consulter sur l'opportunité qu'il y aurait à abaisser les droits sur les tôles et les fers étrangers, a excité « une véritable surprise » chez MM. du comité métallurgique à Paris. Ce comité a répondu par une note qui est un argument de plus en faveur de la liberté des échanges. On y voit en effet qu'il serait assez partisan de l'abaissement de tous les droits, si l'on voulait excepter les tôles, les fontes et les fers. O puissance de la logique!

---

# OBSERVATIONS

SUR

# L'ÉTAT DES CLASSES OUVRIÈRES[1].

Les causes de la misère et du malaise sont nombreuses et complexes. Elles sont personnelles et générales : elles résident dans l'individu ou dans les institutions et dans les circonstances extérieures. Elles sont physiques ou morales, accidentelles ou permanentes.

Nous avons admis dans la première partie de notre Mémoire la liberté du travail. Nous avons laissé à chacun la plénitude de son action, afin qu'il puisse faire tourner ses facultés et ses propriétés à son plus grand profit. Mais cette action a ses limites, et l'intérêt de tous oppose une barrière aux tendances particulières. Il y a donc une liberté sociale et une liberté personnelle qui se rencontrent à un point déterminé. Il y a un moment où les droits de tous, représentés par le gouvernement, arrêtent les envahissements dans l'intérêt bien entendu de tous les droits individuels. Il s'agit dans cette pondération, dans cette démarcation réciproque de forces expansives de la société d'une part et des individus de l'autre, d'assurer la plus grande somme de liberté possible à chaque membre de la famille nationale, mais de manière cependant que cette liberté soit commune à tous, et que, si elle implique des restrictions, ces restrictions soient également communes à tous. Ces rapports donnent lieu à deux ordres de faits, à la liberté politique et à la liberté industrielle. La seconde n'est que le corollaire de la première, et les dissertations sur la liberté sont assez stériles lorsqu'elles n'ont point pour prémisses et pour point de départ les libertés politiques. Les unes et les autres découlent du droit naturel ; mais elles émanent, dans leur expression pratique, du gouvernement qui représente tous les intérêts. Nous n'avons point à définir ici la liberté politique, nous la considérons comme acquise à la France dans la signification la plus essentielle aussi bien que la liberté industrielle. Pour la question spéciale qui nous occupe nous n'avons à considérer que les effets et les avantages de cette dernière, en l'examinant du point de vue pratique qui se traduit en *intervention du gouvernement* dans la production.

[1] Voir le *Journal des Économistes*, tome X, page 7.

Ce droit que nous attribuons à l'autorité, nous le savons, a tour à tour été dénié et exagéré. La liberté industrielle a trouvé des adversaires et des défenseurs qui n'ont gardé aucune mesure ; mais ces opinions extrêmes sont aujourd'hui abandonnées, et l'on admet sans difficulté que le gouvernement doit écarter et aplanir les obstacles qui s'opposent au développement de toutes les forces individuelles et par conséquent au bien-être de la société. Ainsi la tâche du pouvoir ne finit jamais, et son action doit se résumer en une suite d'efforts pour le développement du bien-être des populations, en admettant pour principe suprême la liberté du travail mise en harmonie avec la liberté politique.

Par cela même que l'autorité intervient dans la production, par cela même qu'il est de son devoir d'aplanir les difficultés qui s'opposent au développement des forces individuelles, cette intervention doit sans cesse suivre une marche moins imparfaite, et une constante étude des besoins peut seule aussi lui révéler ce devoir dans toute son étendue. Le gouvernement a par conséquent sa part de responsabilité dans ce mouvement complexe de l'activité nationale, et en manquant à sa mission il devient une des causes de la misère publique et du malaise des individus.

Cependant, il faut le dire, en abordant les détails de la vie réelle, en embrassant dans toute son étendue le problème qui agite aujourd'hui si vivement la société, l'intervention seule du gouvernement ne suffit pas pour résoudre et aplanir toutes les difficultés qui se rattachent à ce problème. Les causes de la misère et du malaise, nous l'avons dit plus haut, sont toujours complexes, et c'est en les analysant courageusement une à une qu'on parviendra à les atténuer et à introduire certaines améliorations dans les formes organiques du travail.

La situation des ouvriers, nous l'avons prouvé dans la première partie de notre Mémoire par des faits irrécusables, n'est pas telle qu'elle nous est présentée assez habituellement par certains novateurs qui aggravent le mal pour faire croire à l'opportunité et à l'excellence de leurs projets de réforme. Nous avons également établi que le régime de la liberté du travail était la forme la plus utile aux progrès du bien-être individuel, et que les innovations et les plans d'organisation de la production n'avaient résisté jusqu'à présent à aucune expérience sérieuse. Est-ce à dire que les formes actuelles du travail soient irréprochables, que chacun vit dans l'abondance, que nous sommes arrivés aux procédés les plus parfaits, à la répartition la plus équitable des produits, et que la dignité et la moralité humaines doivent être satisfaites du sort de l'ouvrier? Loin de nous une pareille pensée ; nous croyons au contraire que le champ des améliorations est vaste et d'une inépuisable fécondité, que d'importants progrès peuvent se réaliser dans la position matérielle de l'ouvrier, et que ces progrès l'élèveront en même temps en dignité et en moralité, que la société tout entière

se raffermira par l'élévation de ses enfants les plus humbles, et que nous remplissons une tâche noble et glorieuse en nous occupant de l'amélioration du sort des classes inférieures. Mais, pour bien remplir une semblable mission, n'est-il pas essentiel de connaître les faits et de remonter surtout aux causes du malaise qu'on signale? Comment appliquer le remède lorsqu'on craint de dévoiler les sources du mal, lorsqu'on refuse de s'expliquer sur l'étendue et l'intensité de ce mal, et qu'on vise très-souvent seulement aux effets dramatiques?

Il n'y a pas d'état social qui n'offre des traces affligeantes de misère. Mais ceux qui exagèrent le mal sont aussi coupables que ceux qui le nient absolument. Or, que fait-on depuis quinze ans, si ce n'est de nous présenter sans cesse de sombres tableaux sur la situation des classes ouvrières, en accusant tour à tour le gouvernement et les classes moyennes d'opprimer et d'exploiter les travailleurs, et de les livrer ainsi à une misère sans fin? Ce n'est pas avec de pareilles déclamations qu'on arrive aux réformes sociales. Elles peuvent flatter les passions, satisfaire l'amour-propre d'une apparente philanthropie; mais au fond elles ne nous ont pas encore donné la plus mince solution, et les utopies les plus savantes de ce temps-ci n'ont pas plus augmenté la masse des subsistances qu'elles n'ont introduit un changement dans la distribution des richesses. Que signifient au reste des plans et des systèmes d'organisation sociale qui restent pendant un quart de siècle à l'état de théories, et qui succombent ensuite sous le poids du ridicule? C'est pourtant ainsi que se sont terminés tous ces rêves de régénération sociale dont il ne reste plus que de volumineux ouvrages.

Le régime industriel est un phénomène moderne, nouveau, sans précédent. Il a ses inconvénients, ses imperfections et ses victimes, comme le régime agricole, comme tous les systèmes d'après lesquels l'homme se procure sa subsistance. Accuser les manufactures d'engendrer la misère, c'est lancer un anathème contre tous les genres de production, contre le travail lui-même, qui ne donne pas toujours la prospérité. Mais de ce que la misère a toujours existé, de ce qu'il y a toujours eu des victimes, il ne s'ensuit pas qu'il faille considérer ces accidents d'un œil stoïque et déclarer solennellement qu'il n'y a rien à faire, que la Providence et la force des choses le veulent ainsi.

La transformation la plus remarquable qui ait eu lieu dans le travail depuis cinquante ans résulte de la prépondérance du capital et de l'application des machines. Des réformateurs voient dans ces deux circonstances la cause de la plupart des maux des classes ouvrières. N'osant faire la guerre aux machines, ils attaquent le capital et en demandent en quelque sorte la destruction, comme d'un ennemi redoutable qu'il faut combattre par tous les moyens. Quoique nous ayons déjà indiqué l'action et les effets du capital, nous sommes obligé de revenir sur ce point pour la clarté de nos déductions.

Le capital se forme par l'épargne, et l'épargne a pour cause pre-

mière le travail. En faisant la guerre au capital, on attaque par conséquent le travail dans sa source. Suivez un instant la formation des capitaux, et vous verrez comment les premières épargnes naissent par de grands efforts, comment on peut, par l'ordre et l'économie, créer ce puissant instrument de production. L'épargne se grossit par mille canaux divers, et, de notre temps, l'association concentre ces ressources isolées. L'épargne se forme partout, vous la voyez naître entre les mains du plus humble ouvrier comme entre celles du plus intelligent spéculateur ; et l'épargne devient un capital dès qu'elle reçoit une application utile. On s'est souvent demandé quelle était la somme qui constituait un capital. La somme la plus faible prend ce nom lorsqu'elle favorise une production ou qu'elle fait naître une industrie utile. La somme la plus considérable renfermée dans un coffre-fort n'est qu'un capital fictif aussi longtemps qu'elle n'a point une destination précise. Le colporteur des rues, dont la balle ne vaut que six francs, y a appliqué un *capital* de pareille somme. Pour celui-ci comme pour qui engage des millions, l'épargne vient sans cesse grossir le capital, et le capital à son tour développe la production. En l'attaquant, vous atteignez tous les travailleurs, tous les membres utiles du corps social. L'épargne de l'ouvrier contribue à former ces millions que l'on consacre aux voies de communication, à l'établissement des manufactures, à tous les grands appareils, honneur du talent et du génie. Il était réservé à notre temps de bien comprendre la puissance du capital et de l'épargne, et leur influence sur l'activité humaine. Mais le capital n'est fécond qu'à la condition d'être libre. Imposez-lui des entraves, et aussitôt il disparaît, il s'anéantit comme un instrument dont on abuse, et il ne se rétablit que par de nouveaux et d'intelligents efforts. Détournez violemment ses profits en faveur de ceux qui ne le possèdent pas, et ses traces bienfaisantes se perdent au détriment de ceux qui le possédaient et au détriment de ceux qui en ont abusé. Livrez aux hommes la terre la plus fertile, et il faudra encore un capital pour la cultiver. Dotez l'industrie de machines ingénieuses, et il faudra un capital pour les faire marcher. Partout le capital aide le travail, et le travail fait l'épargne. Si vous respectez celui-ci, vous devez aussi votre protection à celui-là ; le premier et le second sont également inviolables, et l'origine du capital rappelle l'intelligence et le labeur des classes ouvrières qui l'ont accumulé, qui en ont profité, qui en profitent et qui en profiteront encore.

La formation des grands capitaux a permis la division du travail, et par cela même les spécialités dans la production. C'est là une des transformations les plus sensibles. Souvent elle a déplacé le travailleur; elle a changé ses habitudes, sa vie et sa destinée. Les machines ont rempli l'office de l'homme, et l'homme s'est trouvé momentanément réduit à l'inaction. D'un autre côté, la puissance du capital et l'activité des machines ont poussé quelquefois la production au delà des besoins.

Le trop-plein a produit des crises, des chômages, et causé de cruelles privations à des populations entières.

L'agglomération des travailleurs dans de vastes ateliers a altéré les conditions de moralité, d'instruction et d'hygiène de la plupart d'entre eux. Les mœurs ont décliné en même temps que la nature physique de l'ouvrier. Par le labeur assidu des parents et le travail précoce des enfants la génération s'est affaiblie. L'intempérance et la débauche y ont contribué, et avec le déclin des mœurs les liens de famille se sont relâchés. Ces faits, sans avoir partout la même gravité, existent cependant dans un grand nombre de manufactures. Si les formes nouvelles du travail ont modifié à ce point l'existence physique et morale des travailleurs, faut-il en conclure que les causes de ces changements subsisteront toujours, et que la grande industrie exercera fatalement une influence déplorable sur la condition morale et physique des travailleurs ? Cette influence, nous venons de la caractériser en peu de mots, en maintenant toutefois ce que nous avons établi dans la première partie de notre Mémoire, que sous le rapport du *bien-être matériel*, les travailleurs de l'époque actuelle étaient mieux partagés que les générations antérieures ; que les exceptions ne détruisaient pas la signification des faits généraux, et que les plaies engendrées par l'industrie moderne n'étaient ni aussi incurables ni aussi destructives que les adversaires des grandes manufactures voulaient bien le dire.

Mais examinons de plus près les causes du mal que nous avons signalé. La grande manufacture a ouvert un champ nouveau au travailleur en même temps qu'elle a modifié les conditions de l'industrie parcellaire. L'ouvrier, en se détachant des petits ateliers, a renoncé aux habitudes domestiques. Autrefois il faisait en quelque sorte partie de la famille du maître. Il était forcé de suivre l'ordre de la maison et de se soumettre à des conditions qui impliquaient des habitudes régulières. Cette situation est entièrement changée aujourd'hui par la suppression des jurandes et l'établissement des manufactures. L'industrie réglementée rapprochait l'ouvrier du maître et créait des liens que la liberté et l'émancipation du travail sont venus rompre. Les grands ateliers et l'agglomération des ouvriers dans les manufactures ne permettent plus aux entrepreneurs de suivre cette espèce de régime patriarcal qui préservait les ouvriers d'une infinité de dangers et d'écarts. Le travailleur est maintenant livré complétement à lui-même. Il n'est plus assujetti à une surveillance journalière. Célibataire, il est forcé de vivre dans les auberges, dans les cabarets, et de se loger chez des étrangers ; marié, il obéit trop souvent encore aux entraînements de ses camarades, et subit de cette manière tous les dangers de la vie d'auberge. L'immoralité et la débauche qui en résultent ne sont point la conséquence directe, immédiate du travail des manufactures. Celui-ci conduit à la vérité sur une pente glissante, il détruit la surveillance que subissait l'ouvrier dans la famille du maî-

tre. La tutelle de celui-ci, préjudiciable sous beaucoup de rapports à l'ouvrier, était cependant une sauvegarde pour sa moralité, et une garantie pour une vie plus régulière.

La liberté avec son action bienfaisante a ses inconvénients ; en affranchissant l'ouvrier, elle le livre souvent à des appétits, qui ne sont point contenus par l'éducation. C'est alors que nous voyons l'ivrognerie et la débauche s'introduire parmi les classes inférieures ; c'est alors que nous voyons le concubinage se montrer sans scrupule ; c'est alors encore que nous voyons des mariages précoces ruiner l'avenir du travailleur en le chargeant d'une famille dont les besoins excèdent les ressources. Mais les causes de ces désordres et de ces misères, faut-il les attribuer uniquement au régime des manufactures ? Ce serait une singulière conclusion ; et si elle était exacte, il faudrait alors se soumettre fatalement à toutes les influences funestes qui menacent le genre humain.

L'ouvrier, par sa seule volonté, ne peut pas échapper à l'action malsaine des ateliers, aux fatigues excessives que lui impose quelquefois sa condition ; il ne peut pas acquérir dans un âge avancé l'instruction qui lui a été refusée dans sa jeunesse. Mais il dépend de lui d'avoir une conduite morale et régulière, d'être économe, sobre et laborieux : nous savons très-bien que l'éducation développe et fortifie les penchants honnêtes, et qu'un ouvrier qui a reçu de bons préceptes, qui a eu de bons exemples, quitte moins facilement le droit chemin que le sujet dont l'éducation a été abandonnée au hasard et la jeunesse livrée aux influences corruptrices ; mais encore une fois, la grande industrie, les manufactures, la concentration des capitaux ne sont nullement en cause sous ce rapport, et ce qui le prouve jusqu'à l'évidence, c'est qu'on rencontre les mêmes désordres dans l'industrie parcellaire, parmi les ouvriers qui se trouvent d'ailleurs dans des conditions assez semblables à celles qui existaient autrefois dans les professions manuelles.

Quoiqu'il y ait en apparence une liberté réciproque dans les transactions entre les maîtres et les ouvriers, ces derniers sont néanmoins placés dans une dépendance qui résulte de l'ascendant du capital sur le travail. L'ouvrier qui n'a pas d'épargnes, qui dépense son salaire chaque semaine, chaque jour, est facilement exposé au dénûment ; c'est alors qu'il aliène son avenir, qu'il reçoit du maître des avances à des conditions excessives, et que, engagé par un contrat onéreux, il aggrave sans cesse sa situation. Il n'est que trop vrai que les maîtres profitent quelquefois de la détresse des ouvriers, et qu'il se crée ainsi des abus criants dans les manufactures.

Ainsi les maux, la misère, la dégradation physique et morale de l'ouvrier ont une triple cause, et les réformes doivent, par cela même, avoir un caractère complexe. Il s'agit moins, dans l'accomplissement de cette tâche, de grossir les salaires que d'élever moralement les

classes ouvrières, de leur donner le sentiment de leur dignité, de leur valeur, de l'importance de leur mission dans l'ordre social. C'est au gouvernement à prendre l'initiative. Le gouvernement doit l'éducation aux enfants du peuple; non pas une éducation savante, inutile aux travaux manuels, mais une instruction morale et religieuse combinée avec les connaissances élémentaires que tout homme qui veut remplir un rôle dans la société doit avoir. Le gouvernement doit aussi protéger les travailleurs de tous les âges, de toutes les conditions, contre les influences funestes qui résulteraient de la cupidité, de l'indifférence ou de l'incurie des maîtres. En veillant à la conservation de l'individu, il veille à la conservation de la société, et nous ne pensons pas que, sous prétexte de ne pas gêner la liberté, il faille livrer le travailleur à tous les hasards de l'ingénieuse cupidité du maître. Le pouvoir a donc à remplir une double tâche à l'égard du travailleur ; il doit protéger sa jeunesse, lui fournir les moyens de s'instruire et d'acquérir les connaissances qui le mettront à même de pourvoir à ses besoins et de se créer une existence supportable ; il doit ensuite, par des lois protectrices, réprimer les abus qui pourraient compromettre la moralité, la santé ou les intérêts de l'ouvrier, en limitant l'étendue des pouvoirs du maître, en imposant aux exploitations de tout genre des règles compatibles avec la liberté des transactions, propres non-seulement à maintenir les droits du travailleur, mais encore à le préserver des entraînements qui pourraient épuiser ses forces; en un mot, le gouvernement doit établir dans les manufactures, aussi bien que dans l'industrie parcellaire, une police préservatrice dans l'intérêt de l'hygiène et de la morale du travailleur.

Si le gouvernement a de graves et sérieux devoirs à remplir envers l'ouvrier, celui-ci doit aussi contribuer de ses propres forces à l'amélioration de sa condition. Ce n'est point l'élévation du salaire, nous le répétons, qui hâtera le plus l'accomplissement d'une si noble tâche. Ne voyons-nous pas la misère pénétrer quelquefois dans toutes les catégories de travailleurs, et ceux qui sont le mieux payés ne se trouvent-ils pas aussi dans le dénûment? Dans les métiers et les diverses professions où les ouvriers sont mieux rétribués que dans les manufactures, on rencontre souvent plus de désordres et d'irrégularités. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur les habitudes des ouvriers des villes. Les chômages volontaires, l'ivrognerie et la débauche y détruisent l'effet des plus forts salaires. Si, dans l'état actuel de la moralité de certains travailleurs, on doublait ou triplait leur salaire, en admettant que cela fût possible, que gagnerait-on? Rien! Nous croyons au contraire que le travail en souffrirait, et que les désordres ne feraient que s'aggraver avec l'augmentation des ressources de l'ouvrier. Nous insistons sur ce point, parce qu'il est fondamental dans l'œuvre de la régénération. Quand l'ouvrier sera entré dans la voie des réformes de cette nature, il arrivera facilement aux moyens

organiques qui pourront améliorer sa condition. Il trouvera de grandes ressources dans l'association sous le rapport moral et matériel, et il marchera d'un pas plus ferme et plus résolu dans la carrière laborieuse qui lui est assignée par la Providence.

Enfin, la tâche du maître consistera à favoriser à la fois l'initiative du pouvoir et les efforts individuels et collectifs des travailleurs dans la voie du bien. En assainissant ses ateliers, en y introduisant l'ordre et le respect des mœurs, en encourageant l'association des ouvriers entre eux, en veillant à l'éducation de leurs enfants et en les aidant dans les arrangements de leur vie matérielle, il ne fait que fortifier ses propres intérêts, et il donne des bases plus solides à son industrie et à ses travaux.

On voit qu'il faut un triple concours pour arriver à l'amélioration du sort des classes ouvrières. Ces améliorations sont ensuite de deux natures, d'une part intellectuelles et morales, et de l'autre économiques ou matérielles.

Dans l'état présent des choses, nous n'avons pas les ressources nécessaires pour l'éducation et l'instruction des classes inférieures, et quels qu'aient été les progrès de l'instruction élémentaire dans notre pays depuis environ dix ans, nous restons à cet égard encore bien au-dessous de plusieurs peuples du continent. Les écoles industrielles et agricoles sont à peu près inconnues chez nous. Les enfants des classes inférieures, après avoir reçu dans les écoles primaires une instruction très-insuffisante, ne possèdent aucune des notions utiles dans le choix d'une profession technique. Ils sont alors forcés de se livrer à des travaux tout à fait simples, ou de faire un long apprentissage pendant lequel ils sont pour la plupart employés comme manœuvres plutôt que comme apprentis, et à l'expiration des délais stipulés par le contrat d'apprentissage, ils ne sont pas toujours en état de pourvoir à leurs besoins. Une première éducation technique et une meilleure législation sur le contrat d'apprentissage mettraient les jeunes travailleurs en état de suivre leur carrière avec plus d'intelligence et de profit. Il s'agit pour l'ouvrier d'aborder surtout le travail dans les meilleures conditions possibles, qu'il se place dans l'agriculture, dans la manufacture, ou dans l'industrie parcellaire. Or, on n'arrive à ces conditions que par une instruction préparatoire que le gouvernement seul peut faire donner aux classes inférieures.

On a fait en France et dans plusieurs pays manufacturiers une loi sur le travail des enfants dans les manufactures pour limiter d'une part la durée du travail, et pour déterminer de l'autre un minimum d'âge pour les admissions. La loi a cherché à concilier l'instruction des enfants avec ces deux dispositions fondamentales ; mais il est prouvé que dans une foule de localités et dans la capitale même, les écoles sont insuffisantes ou manquent tout à fait pour remplir ce vœu de la loi. Il est évident que, à quelques rares exceptions près, le pouvoir central ou

les communes peuvent seuls fournir les moyens d'instruction par la fondation d'écoles.

Nous avons trois écoles d'agriculture, trois écoles d'arts et métiers, et un enseignement supérieur formé par les cours du Conservatoire des arts et métiers. Mais ces établissements n'exercent qu'une faible influence sur l'instruction des classes inférieures pour lesquelles ils sont d'ailleurs à peu près inaccessibles. Ainsi, l'enseignement industriel élémentaire qui prépare à toutes les professions, celui qui devrait être le plus répandu, manque à peu près totalement chez nous. Il ne s'agit point d'apprendre dans ces écoles un métier, mais uniquement d'acquérir certaines notions techniques et graphiques, qui facilitent plus tard l'apprentissage et en abrégent la durée. Nous ne donnerons point ici le programme de ce genre d'enseignement; les écrits sur cette matière sont très-nombreux, et plusieurs Etats de l'Allemagne ont déjà réalisé avec succès l'établissement d'écoles populaires et d'écoles agricoles et industrielles uniquement destinées à l'éducation et à l'instruction des classes inférieures. Mais nous nous arrêterons cependant sur un point trop négligé jusqu'à présent dans l'éducation et rarement classé au nombre des moyens proposés pour l'amélioration du sort des classes ouvrières. Nous voulons parler de la gymnastique.

D'après des observations dont l'exactitude ne saurait être mise en doute, la taille et la force des hommes diminuent en France. Cet amoindrissement se remarque dans les campagnes aussi bien que dans les villes, et les opérations du recrutement, entre autres, ont contribué depuis longtemps à le constater. On doit l'attribuer sans doute à des causes variées; mais on ne peut pas se dissimuler que les transformations industrielles, le séjour et l'agglomération des ouvriers dans les manufactures, l'application précoce des enfants au travail et la démoralisation si grave des classes ouvrières n'aient hâté ce funeste résultat. On peut, sinon détruire, du moins neutraliser plusieurs de ces causes qui contribuent à l'abâtardissement de la race, et la gymnastique pratiquée pour ainsi dire à tous les âges nous paraît un des moyens les plus efficaces pour arriver à ce but, surtout chez les ouvriers des manufactures et des villes. Mais où trouver le temps pour cet exercice? nous objectera-t-on. Ce temps se trouvera, pour les adultes, sur les journées qu'ils passent au cabaret ou dans la débauche, et pour les enfants, au moment de la récréation. Ces exercices, il est presque inutile de le dire, ne sont pas conseillés à tous les ouvriers adultes. Ceux qui exécutent des travaux fatigants, qui exigent une grande application physique, développent assez leur force musculaire, et à ceux-là il faut plutôt des exercices intellectuels. Mais combien n'y a-t-il pas de travaux dans l'organisation industrielle qui retiennent l'ouvrier constamment dans la même position et qui finissent par altérer ses facultés physiques! La gymnastique, dans ces cas, rétablit l'équilibre et les forces, et rend aux membres cette souplesse qu'ils sont menacés de perdre par

une position gênée et uniformément la même. La gymnastique appliquée aux classes inférieures a, dans ces derniers temps, fait de rapides progrès en Allemagne, aux Etats-Unis et même en Angleterre. Chez nous, elle ne fait point assez partie de l'éducation de la jeunesse, et nous ne tenons pas en général compte de l'influence salutaire des exercices physiques sur les organisations débiles ou languissantes. On a bien introduit la gymnastique dans l'éducation des classes moyennes et supérieures ; mais jusqu'à présent on n'a pas songé à accorder le même bienfait aux classes inférieures dont l'éducation est encore si imparfaite.

Le travail des manufactures, en paralysant les forces physiques, en arrêtant la croissance, contribue par cela même à détruire l'énergie de l'âme, car la santé et la force du corps contribuent plus qu'on ne pense à l'élévation et au perfectionnement des facultés morales. Les exercices physiques entretiennent la vigueur de l'esprit, fortifient la volonté, ils rendent l'homme propre à braver les périls et à surmonter les obstacles. De ce point de vue, la gymnastique devrait être une institution nationale et faire partie de l'éducation de toutes les classes de la société ; elle devrait ensuite suivre l'homme à travers la plus grande partie de sa carrière comme distraction et comme exercice hygiénique, toutes les fois que sa condition et ses devoirs ne lui imposeraient pas une occupation qui rendrait un pareil exercice inutile.

Mais l'action tutélaire du pouvoir doit aller plus loin encore. Si la classe nombreuse qui se livre aux travaux manuels peut et doit se passer, dans la plupart des cas, d'une instruction savante, de la connaissance des théories scientifiques qui dominent l'ensemble des connaissances humaines, elle doit, en revanche, connaître les institutions publiques et être initiée aux affaires du pays; non pas pour être appelée à modifier les premières ou à se mêler directement aux secondes, mais pour respecter les unes et pour tirer de la connaissance des autres les enseignements nécessaires au travail et à l'amélioration de sa condition. Ces notions renfermeront les exigences et les prétentions des classes ouvrières dans des limites possibles et raisonnables ; elles leur permettront de formuler leurs droits de manière à arriver à des solutions pratiques compatibles avec les intérêts et les droits de tous. Alors, il n'y aura plus de danger à supprimer les lois sur les coalitions, lois essentiellement iniques dans leurs principes et dans leurs conséquences, en ce qu'elles imposent aux travailleurs des entraves que n'éprouvent ni les maîtres ni les entrepreneurs, et qu'elles gênent en définitive la liberté des transactions au détriment des premiers. Elles gênent les associations utiles, le concert pacifique d'une classe nombreuse, à laquelle on ne saurait dénier le droit d'examiner, sans violences et sans troubles, le meilleur mode d'application de ses forces et de ses facultés. L'Angleterre a depuis longtemps donné l'exemple de cette émancipa-

tion, et l'ordre, ainsi que la production, ne s'en trouvent pas plus mal.

A mesure que les ouvriers seront plus moraux, plus instruits, ils sauront mieux régler et débattre leurs intérêts ; leur conduite sera plus sage et plus modérée ; il y aura plus de stabilité et d'ordre dans leurs habitudes, et l'association sera ainsi favorisée. Au compagnonnage, si funeste en général, seront substitués des liens plus réguliers et qui n'amèneront pas ces dangereux conflits qui surgissent souvent aujourd'hui dans un même corps de métier. En donnant au *livret* des ouvriers une forme plus précise et mieux arrêtée, on augmentera les garanties réciproques du maître et des travailleurs, et ces derniers eux-mêmes auront vis-à-vis l'un de l'autre une position nette, parce que le livret, dans sa véritable expression, contient l'abrégé des antécédents de l'ouvrier en même temps que l'énoncé de sa valeur morale et matérielle. Ces renseignements ne sont-ils pas d'une incontestable utilité lorsque les ouvriers veulent établir entre eux, par l'association, des liaisons plus intimes qui entraînent une certaine solidarité et qui confondent souvent les intérêts de tous les associés? Le livret doit donc être de la part du gouvernement et du pouvoir législatif l'objet d'études sérieuses, car nous sommes assuré que, bien conçu, il sera un moyen de sécurité et de moralité pour les maîtres et les ouvriers. L'établissement de règles fixes pour le contrat d'apprentissage serait également une mesure d'ordre et de protection et pourrait avoir une heureuse influence sur le sort des ouvriers, surtout au début de leur carrière. Les apprentis ne sont que trop souvent victimes de la cupidité des maîtres. Ils sont quelquefois l'objet de spéculations répréhensibles, excédés de travail et soumis à des traitements funestes à leur développement physique et intellectuel.

Il est inutile de nous étendre ici sur l'utilité des conseils de prud'hommes ; c'est une institution qui est jugée depuis longtemps, et il n'y a qu'une voix sur sa bienfaisante action. Médiateurs entre l'ouvrier et le maître, les conseils de prud'hommes débarrassent l'industrie d'une foule de conflits qui pourraient en entraver la marche. L'institution a fait ses preuves depuis quarante ans ; il ne s'agit plus aujourd'hui que de la généraliser autant que possible et de l'appliquer à toutes les industries qui ont quelque importance dans l'ensemble de la production.

Examinons maintenant quels peuvent être les devoirs du gouvernement en ce qui concerne la police des manufactures, si nous pouvons nous exprimer ainsi. Déjà nous avons, en suivant l'exemple de la Grande-Bretagne, fait une loi sur le travail des enfants dans les manufactures, loi incomplète il est vrai, mais qui recevra sans doute des perfectionnements ultérieurs. Si les enfants ont été exposés et sont encore exposés, dans quelques cas, à une application excessive, si les soins pour leur instruction et leur état hygiénique ont été négligés, et si la loi a voulu remédier à ces inconvénients dans un intérêt d'humanité,

qui est en même temps un intérêt social, il est évident que le législateur doit également porter ses regards sur la position des travailleurs adultes dans les manufactures, afin de préserver ces travailleurs des influences funestes à leur santé et à leur moralité. Ce droit d'intervention de la part du gouvernement existe déjà en principe et en fait. Et n'y a-t-il pas une législation par exemple sur les établissements insalubres? N'y a-t-il pas certaines professions qui sont placées sous la surveillance de l'autorité pour ne pas compromettre la sécurité et la salubrité publiques? Ces mesures préservatrices sont prises dans l'intérêt collectif de la société. La loi sur le travail des enfants dans les manufactures renferme sans doute une pensée d'humanité ; mais elle a ensuite été dictée pour préserver la génération des travailleurs des maux qu'entraînent des fatigues précoces. On n'a pas seulement vu des victimes individuelles, on a encore voulu garantir d'un dommage certain le corps social tout entier. Nous concevons qu'il est plus difficile de limiter la durée du travail de l'ouvrier adulte : ce serait enchaîner sa liberté. Mais l'Etat peut obliger le manufacturier à le placer dans de suffisantes conditions de salubrité ; il peut ordonner que certains ateliers soient construits de telle façon que l'ouvrier ait assez d'air et d'espace ; il peut encore intervenir pour exiger l'application d'appareils de salubrité qui diminuent les dangers de quelques industries. Tout cela doit se faire non-seulement dans l'intérêt spécial des travailleurs, mais, comme nous l'avons dit, dans l'intérêt collectif de la société et pour arrêter la dégénérescence et l'affaiblissement de l'espèce.

Le mélange des sexes dans les grands ateliers est une des circonstances qui contribuent le plus à la démoralisation des ouvriers [1]. Ce mélange n'est pas toujours une nécessité de l'industrie ; car on peut citer un assez grand nombre d'établissements où il n'existe pas, et où les entrepreneurs ont pu établir la séparation sans s'imposer de trop grands sacrifices [2]. Nous avons du reste déjà indiqué, dans la première partie de notre Mémoire, des cas où la séparation des sexes était praticable et où elle se pratiquait en effet. Nous pensons donc que le gouvernement aurait aussi à intervenir dans cette question, et qu'après des informations précises, il serait possible de lui donner une so-

[1] M. Villermé, dans son excellent livre *sur l'État physique et moral des ouvriers*, dit dans ses conclusions qu'il existe trois usages pernicieux dans les ateliers des grandes manufactures : le mélange des sexes ; la durée journalière beaucoup trop longue du travail pour les enfants; et les prêts d'argent faits par certains maîtres à leurs ouvriers, à titre d'avances sur leurs salaires. Le premier de ces usages corrompt les mœurs, le second détruit la santé, le dernier produit la misère, et tous trois outragent la morale publique. Une loi particulière, dit M. Villermé, qui ordonnerait de séparer soigneusement les sexes dans les *ateliers des grandes manufactures*, qui fixerait pour les enfants et d'après l'âge un *maximum* à la durée journalière du travail, et qui déclarerait non privilégiées toutes les créances des maîtres inscrites sur les livrets des ouvriers, lorsque ces créances dépassent une certaine somme, pourrait seule mettre fin partout à des maux si déplorables.

[2] A Wesserling, en Alsace, entre autres.

lution législative. De même que beaucoup d'entrepreneurs ont pris l'initiative pour réclamer une loi sur le travail des enfants dans les manufactures, de même on peut citer un assez grand nombre d'industriels disposés à accepter les modifications qu'on introduirait sous ce rapport dans le régime des manufactures. Le pouvoir est le gardien de la morale publique, et, à ce titre, il a évidemment le droit de veiller à la conservation des mœurs, surtout lorsque le danger est tel qu'il menace toute une classe de la société.

Les avances que font les maîtres aux ouvriers, nous l'avons déjà fait remarquer aussi, sont la source des plus graves abus, et le travailleur est très-fréquemment victime de la dépendance dans laquelle il se place lorsqu'il anticipe sur son salaire. Il perd sa liberté, et de là résulte que le fabricant ou l'entrepreneur ne se fait, dans une foule de circonstances, aucun scrupule d'abuser de cette position. L'ouvrier, on le conçoit, ne peut quitter le maître qu'après avoir acquitté sa dette envers lui, et si, malgré la dette, l'ouvrier reçoit son congé, celle-là reste mentionnée sur le livret, et dès lors il rencontre de très-grands obstacles pour se placer de nouveau, parce que l'entrepreneur qui le reçoit est forcé de lui faire subir des retenues au profit du maître qu'il vient de quitter, jusqu'à l'extinction complète de la dette. En réalisant la pensée de M. Villermé, qui consiste à déclarer non privilégiées toutes les créances des maîtres inscrites sur le livret des ouvriers, on couperait le mal à sa racine. Il est vrai que les ouvriers, dans des cas difficiles ou dans des moments de détresse, ne trouveraient plus les mêmes facilités auprès des entrepreneurs. Ce serait un inconvénient sans doute. Mais lorsqu'on sait que très-souvent les entrepreneurs conduisent l'ouvrier sur cette pente glissante pour l'exploiter ensuite et pour lui imposer les plus dures conditions, on conviendra facilement que les avantages exceptionnels que les ouvriers trouvent dans le mode actuellement usité, ne peuvent compenser les résultats funestes qui accompagnent presque invariablement les avances qu'ils ont reçues. Cet usage est beaucoup plus fréquent dans l'industrie parcellaire que dans la grande manufacture. Cependant, même dans celle-ci, les avances soit en argent, soit en objets en nature, sont une cause de spéculations répréhensibles, faites au détriment de l'ouvrier. Pour ce point, un changement dans les rapports est très-facile, et si une loi déclarait les créances ainsi fondées non privilégiées, ni les maîtres, ni les ouvriers ne pourraient s'en plaindre. Les seconds en éprouveraient bientôt la bienfaisante influence, et le petit nombre des premiers qui cherche aujourd'hui des bénéfices dans cet usage ne ferait que rentrer dans les conditions ordinaires auxquelles obéissent tous les manufacturiers honnêtes.

Il arrive quelquefois que des crises commerciales ou industrielles, des catastrophes ou des phénomènes physiques détruisent momentanément l'état normal d'une partie de la population. Dans ces cas, il est

aussi du devoir du gouvernement et de la société de venir au secours des victimes. Cette assistance se manifeste du reste assez fréquemment. Les inondations, les incendies, la grêle amènent presque toujours une action réparatrice de la part du pouvoir, et les différentes classes de la société interviennent aussi elles-mêmes spontanément pour adoucir les effets de ces désastres. Cette assistance est une obligation, et il ne faut même pas la considérer comme une charité qui n'implique jamais un devoir absolu. Par cela même que le gouvernement et la société viennent au secours des individus qui ont souffert dans leurs propriétés, par cela même aussi le pouvoir doit adoucir les souffrances des classes ouvrières qui ont été momentanément frappées par des événements en dehors de toutes les prévisions humaines. Mais, qu'on le remarque bien, une pareille assistance constitue un fait exceptionnel dans la vie du travailleur, et il ne faudrait pas que la production comptât d'une manière régulière sur des secours de cette nature. La charité elle-même est destinée à soulager des misères individuelles, et en agissant d'une manière permanente, elle ne doit s'étendre qu'aux individus qui sont hors d'état de travailler, aux invalides de la société qui n'ont pas la plénitude de leurs facultés intellectuelles et physiques. La charité, considérée comme élément de la production générale, se transforme en un impôt, et dès lors elle perd son efficacité et son caractère moral et religieux. Les établissements de bienfaisance, les hôpitaux, les hospices ne sont destinés qu'aux infirmes, aux malades et aux vieillards, et la charité privée doit surtout compléter l'insuffisance de ces établissements. Le pouvoir, sans doute, ne peut donner assez de sollicitude à ceux-ci ; mais il ne faut pas qu'il en méconnaisse la destination, et il ne faut pas que la philanthropie leur assigne un rôle qui encouragerait la paresse ou l'imprévoyance d'une certaine classe de la société aux dépens de la société tout entière.

Quand le pouvoir a rempli sa tâche à l'égard du travailleur, quand il a favorisé son éducation, quand il lui a fourni des moyens d'instruction, et lorsqu'enfin il le préserve, autant que cela est possible, des influences funestes à sa moralité et à sa santé, qu'il le protége, autant que cela est compatible avec la liberté industrielle, contre les abus qui résultent de la puissance hiérarchique du maître et du capital dont celui-ci dispose ; quand le gouvernement a fait tout cela, disons-nous, l'ouvrier, de son côté, doit aussi réunir ses efforts pour améliorer sa condition ; il doit user de tous les moyens pour accroître ses forces, son instruction et sa moralité. Car c'est dans ces efforts qu'il trouvera plutôt la source des améliorations auxquelles il aspire que dans une augmentation de salaire.

Si, par un calcul qui ne nous paraît guère possible, on parvenait à établir, d'une part, le nombre des journées que les ouvriers de toutes les classes perdent au cabaret et dans la débauche, et, de l'autre, les

sommes qui sont ainsi dépensées improductivement, on serait étonné de l'énormité des pertes de temps et d'argent occasionnées par le désordre et la mauvaise conduite des travailleurs. Il y a à Paris seulement environ 6,000 marchands de vin qui n'existent pour ainsi dire que par les ouvriers. Sans doute, comme ceux-ci ne vivent plus dans la famille du maître, ils sont obligés de chercher leur subsistance ailleurs. Mais le tiers des marchands de vin qui sont actuellement dans la capitale répondrait et au delà aux besoins réels des ouvriers célibataires qui n'ont pas un ménage pour y prendre leur nourriture. Ces profits absorbés par 4,000 marchands de vins qui, loin d'être un élément utile dans la société, en sont au contraire la plaie, suffiraient pour faire exister un pareil nombre de familles. Maintenant, si les journées passées au cabaret étaient employées au travail, les ouvriers trouveraient là une nouvelle source de bénéfices et une sauvegarde contre de fréquents entraînements. L'Etat ne peut point, sans porter atteinte à la liberté industrielle, limiter le nombre des cabarets [1], pas plus qu'il ne peut défendre aux ouvriers de les fréquenter. C'est donc à ceux-ci de prendre des habitudes d'ordre et de fuir des lieux qui compromettent à la fois leur santé et leur moralité. Les maîtres, sans doute, peuvent favoriser ces tendances, et nous avons vu que les manufacturiers de Sédan avaient réussi à détruire presque complétement l'ivrognerie chez les classes ouvrières de leur ville. Malheureusement tous les manufacturiers ne sont pas animés du même esprit, et dès lors les ouvriers doivent chercher dans leur propre force les moyens pour combattre cet ennemi dangereux.

Les mariages précoces, nous l'avons déjà indiqué dans la première partie de notre Mémoire, ont les conséquences les plus graves pour le sort et l'avenir des classes ouvrières. Cet acte si important s'accomplit en général, chez les travailleurs, avec la plus grande légèreté. Dans les manufactures, le mélange des sexes dans les ateliers conduit d'abord au concubinage ; cependant ces positions se régularisent encore assez souvent. Dans les deux cas, des enfants viennent bientôt aggraver la situation, et jusqu'à ce que ceux-ci soient en âge de suivre les travaux de la fabrique, le sort des parents se trouve d'autant plus pénible que le nombre des enfants est plus grand. Si l'inconduite de l'ouvrier complique cette situation, alors le sort de la famille est déplorable, et elle est inévitablement livrée à une misère affreuse. De pareils exemples sont plus nombreux encore dans les manufactures que dans l'industrie parcellaire ; mais ils se rencontrent aussi chez les artisans des grandes cités, où malheureusement les occasions de dissi-

[1] Il y a des États où les auberges et les cabarets constituent des monopoles. Le gouvernement se réserve le droit d'en limiter le nombre, et il n'accorde l'autorisation d'établir de nouveaux cabarets qu'après des enquêtes et lorsque la nécessité en est suffisamment démontrée. C'est ainsi que les choses se passent dans plusieurs cantons de la Suisse et dans quelques États de la Confédération germanique.

pation pour les ouvriers sont aussi fréquentes que dans les foyers industriels. Ce sont les faits de cette nature qui frappent particulièrement les réformateurs et les philanthropes, et sans recourir aux causes de ces douleurs, ils en rendent la société responsable. Ils accusent les industries et les institutions, quelque étrangères que soient les unes et les autres à ces maux qui, pour la plupart du temps, ne prennent leur source que dans l'imprévoyance et le désordre. La sobriété et l'économie engendrent la prudence, et la prudence, dégagée même de toutes les considérations morales, est un suffisant préservatif contre le mariage, et à plus forte raison contre le concubinage, toutes les fois que l'ouvrier ne se sent pas en état de nourrir et d'élever une famille. Voyez les classes supérieures ! Avec quelle prudence et quelle circonspection ne contractent-elles pas des mariages ! Les classes moyennes imitent cet exemple, et c'est là ce qui contribue à leur aisance et à leur prospérité. Pourquoi les classes inférieures ne marcheraient-elles pas dans la même voie? Pourquoi ne gouverneraient-elles pas leurs penchants par les mêmes considérations et avec la même énergie? Une meilleure éducation, de meilleurs exemples, et l'esprit d'ordre et d'économie sont une préparation nécessaire à la réforme fondamentale que nous indiquons ici. Il y a dans le monde un certain nombre de causes de prospérité qu'il faut étudier soigneusement. Or, parmi ces causes, il n'y en a pas de plus efficaces que la continence et le choix judicieux de l'époque à laquelle l'homme peut contracter mariage et s'élever au rang de chef de famille.

Il est certain que la mauvaise distribution du sol en Irlande et dans quelques autres contrées de l'Europe, ainsi que l'oppression dans laquelle gémit le peuple, sont des causes actives de misère. Mais l'accroissement de la population irlandaise, résultat des mariages précoces, est une cause non moins active du profond dénûment qui accable ces populations. Ses forces prolifiques, qui ne sont contenues par aucune considération, réduisent successivement la part de chacun, et quoique nous n'admettions point ces prédictions sur une époque prochaine où les subsistances viendront à manquer au genre humain, nous pensons néanmoins qu'une population plus virile et qui suivrait une progression plus lente échapperait plus aisément aux causes et aux atteintes de la misère ; elle éprouverait surtout moins les influences des crises industrielles et des désordres dans la production. Dans ces agitations, les causes et les effets se confondent : l'imprévoyance engendre la misère, et la misère engendre à son tour l'imprévoyance et le désordre.

On ne peut pas faire de lois préventives contre le mariage, et tout ce qu'on a dit et écrit à ce sujet est impraticable. Prescrire alors l'époque à laquelle l'ouvrier doit se marier, ou lui interdire complétement le mariage, serait porter une atteinte grave à sa liberté et à sa dignité. De semblables mesures n'arrêteraient d'ailleurs pas l'accroissement de la population, et ne feraient qu'augmenter le nombre des enfants

illégitimes. Quelques gouvernements allemands ont apporté de nombreuses entraves aux mariages dans les classes inférieures, et ces entraves ne sont qu'une source de désordres. Il y a en Alsace une foule d'ouvriers étrangers qui n'ont pu se procurer les actes nécessaires pour se marier, précisément par suite des mesures prises par les pays auxquels ils appartiennent, et qui se trouvent engagés dans des unions illicites. Ainsi ces mesures préventives manquent complétement leur but. C'est dans l'individu même qu'il faut chercher les sources des réformes ; c'est en lui faisant connaître ses devoirs, ses intérêts, sa véritable situation, qu'on l'empêchera de contracter des mariages précoces, et qu'on lui donnera le sentiment des périls qui attendent un père de famille qui n'a que d'insuffisantes ressources pour nourrir et élever ses enfants. De pareilles considérations auront plus de valeur à ses yeux que tous les systèmes qu'on a imaginés pour arrêter le pouvoir prolifique des classes inférieures. Il faut bien le remarquer, le bien-être et la prudence sont des conditions qui se déterminent réciproquement. Elles sont solidaires l'une de l'autre. On n'a point en général à recommander la prudence à l'homme aisé. Le meilleur préservatif contre des actes inconsidérés se trouve donc dans l'aisance même. Or, cette aisance, le travailleur peut se la procurer plus facilement lorsqu'il est seul et dégagé des soucis qui sont le cortége inséparable du ménage. Loin de nous cependant la pensée d'interdire à l'ouvrier le mariage. Il a plus que personne besoin des joies et des consolations de la famille; mais ces satisfactions il les trouvera lorsqu'il se sera fait un capital par l'épargne, lorsqu'il aura, autant que cela est humainement possible, écarté les mauvaises chances de l'avenir et fixé les incertitudes de sa condition. C'est ainsi que l'homme sage se gouverne, et l'ouvrier peut trouver l'exemple de cette sagesse dans les classes moyennes.

Passons à un autre ordre d'idées et de faits. La question que nous venons de traiter implique de l'abnégation et une résistance morale ; celle que nous abordons exige au contraire de l'action et de l'initiative ; elle appelle l'expansion et l'application des forces organiques de l'homme.

L'association est une des combinaisons qui ont le plus hâté les progrès de l'industrie dans les temps modernes. Elle prête aux forces qui se réunissent une nouvelle puissance, et en recueillant des éléments pour ainsi dire moléculaires, elle devient l'instrument le plus fécond de la production. L'épargne d'abord, l'association ensuite : voilà en grande partie le secret de ce prodigieux développement des richesses dont nous sommes témoins. Mais comme ces richesses se distribuent d'une manière inégale, que le capital semble toujours prélever une part plus forte que le travail, on a voulu agrandir le rôle de l'association et étendre ses bienfaits à ceux-là même qui ne sont pas dans les conditions d'y participer. Le travail et le capital obéissent à des lois naturelles, et il y a entre ces deux instruments de la production

une solidarité, une sorte d'équilibre qu'on ne peut détruire qu'en compromettant la production elle-même et en ruinant par conséquent la richesse dans ses bases. Dès qu'on imposerait au capital, par la force ou même par des conventions spontanées, des conditions onéreuses ; si on enlevait aux profits une portion pour l'ajouter aux salaires, le capital disparaîtrait au bout d'un certain temps, et avec lui une des sources du travail. La condition de l'ouvrier, qui aurait été temporairement améliorée, empirerait bientôt, et il serait en définitive plus mal partagé qu'avant cette participation momentanée à des bénéfices qui, selon les lois économiques, auraient dû avoir une autre destination. Mais, dira-t-on, d'après cela cette merveilleuse combinaison sera toujours inaccessible pour l'ouvrier, et si le maître ne veut pas l'associer, il restera éternellement en dehors de l'association. Cette hypothèse est beaucoup trop absolue.

Sans doute l'association ne s'impose pas; elle est un acte volontaire déterminé par une communauté d'intérêts. En industrie, le capital sans le travail est stérile, sans objet, et réciproquement le travail sans capital ne trouve aucune application dans l'activité des peuples arrivés à un certain degré de civilisation. Il s'établit toujours entre ces deux agents une sorte de lutte, non pour l'accomplissement de l'œuvre, mais pour la distribution et le partage des produits. Cependant ces efforts mutuels sont réglés, comme nous l'avons dit, par des lois naturelles qu'on ne saurait enfreindre sans danger. Les profits appartiennent au capital, les salaires au travail, et il est impossible de changer arbitrairement et au moyen de l'association les proportions entre les uns et les autres, ainsi qu'on le verra par les observations suivantes.

Dans l'association, les résultats pour chaque associé sont toujours proportionnels aux forces qu'il a apportées dans l'accomplissement de l'œuvre commune. Ces résultats sont en général positifs, c'est-à-dire fructueux pour les associés ; mais ils peuvent également être négatifs, et se résoudre en pertes pour chaque membre de l'association. Selon les diverses formes de celle-ci, il y a solidarité entre les membres associés, ou chacun limite son concours et l'apport de son capital. Mais il existe dans toutes les associations une égalité proportionnelle, c'est-à-dire qu'en principe les droit sont les mêmes pour tous, et ils ne varient que dans la quotité des produits. Pour apprécier ces produits, il faut que les opérations qui ont pour objet une fabrication déterminée, soient connues dans leurs plus grands détails par tous les associés. En effet, pour déterminer la part de bénéfice de chacun, il faut que chacun connaisse aussi l'ensemble des bénéfices. Même observation pour la répartition et la réparation des pertes. La production, dans ces diverses combinaisons, offre toujours quelque chose d'aléatoire et d'incertain, et si l'association est complète et sérieuse, ces chances aléatoires doivent atteindre tous les associés sans exception.

Elles portent sur les bénéfices ; mais elles peuvent aussi affecter le capital et le détruire complétement. Pour constater de pareils accidents, de même que pour établir la prospérité d'une entreprise ou sa situation périodique, il faut une comptabilité, des livres renfermant les détails numériques relatifs à l'entreprise et pouvant être mis à chaque instant, ou à des époques fixes, sous les yeux des associés. Ces arrangements et ces facultés sont en général indiqués dans le contrat organique même de l'association, qui renferme l'énoncé des droits et des obligations des associés.

Le plus ordinairement, et d'après la forme actuelle de la production, le capital s'associe avec le capital ; et une fois cet élément constitué, il appelle à lui le travail. Le travail salarié, rétribué d'une manière fixe, est dégagé de toutes chances aléatoires. C'est un nouveau contrat librement passé entre le capital créé par l'association et le travail qui ne stipule qu'un salaire. Dans ces conditions, il est évident que ce salaire ne peut s'accroître que des profits du capital ou d'une portion de ces profits sans des stipulations expresses. Or, quand l'association entre le capital et le travail a ainsi lieu, le travail subit également les chances aléatoires de l'opération. Le travail participe aux bénéfices industriels moins pour le labeur matériel qu'il apporte dans l'œuvre commune, que pour le concours intellectuel et *artistique*, et la surveillance qu'il apporte ; et ainsi personnifié, il recueille une part plus forte dans les résultats, que s'il s'était borné au simple rôle de salarié. Mais il ne faut pas oublier qu'une liberté complète préside de part et d'autre à de pareils arrangements, et que le travail ne fait pas plus la loi au capital que celui-ci ne fait la loi à celui-là. Il ne faut pas oublier non plus que c'est là une forme en quelque sorte exceptionnelle, qui ne se rencontre pas ordinairement dans les différentes branches qui composent la production. On la trouve dans les opérations commerciales où il ne s'agit plus guère de la transformation des matières, mais seulement de la distribution des produits nécessaires à la consommation.

En France, l'association rencontre plus d'obstacles qu'en Angleterre et dans les pays à grandes propriétés et à grandes cultures. L'extrême division du sol a pour conséquence inévitable l'extrême division des capitaux. La propriété est jusqu'à un certain point le régulateur des capitaux considérés sous le rapport des forces attractives. Une grande division du sol implique une grande division des fortunes, et par cela même un capital national excessivement fractionné. Or, plus ce capital est divisé, et plus l'association devient difficile, quoiqu'elle soit plus nécessaire dans un pareil état de choses pour exécuter de grandes entreprises, et donner au capital disponible toute sa puissance. Cette circonstance nous explique assez pourquoi l'association a produit jusqu'à présent de plus grands résultats dans la Grande-Bretagne qu'en France. Là, il faut moins de volontés collectives que chez

nous pour réunir des capitaux, et les grands propriétaires deviennent plus facilement de grands industriels que les petits propriétaires. Il est vrai qu'au bout d'un certain temps, et lorsque les manufactures se sont développées dans de grandes proportions, elles acquièrent un capital propre qui laisse aussi chaque année des excédants qu'on peut appliquer à de nouvelles entreprises. C'est ainsi que les choses se sont passées en France, où l'état de la propriété a été dans l'origine un obstacle à l'accroissement de l'industrie manufacturière et commerciale. Maintenant que ces deux branches ont une existence propre et indépendante, elles fournissent à leur tour des ressources pour leur développement ultérieur, en même temps que la propriété elle-même absorbe une partie des capitaux qu'elles font naître ; car nous le répétons, le morcellement du sol contribue à la dissémination d'une partie des capitaux mêmes qui sont formés par l'industrie et le commerce.

Quelque excellent que puisse être le principe de l'association, quelque merveilleux que soient les résultats qu'on en a obtenus depuis un demi-siècle, il est néanmoins, lorsqu'il s'agit de son application, renfermé dans des limites qu'on ne saurait franchir sans compromettre la liberté industrielle, et sans amoindrir l'action du capital. En effet, et même abstraction faite de l'association, une mesure unique peut-elle s'appliquer uniformément à tous les travailleurs? Personne n'oserait l'affirmer ; et si l'association, dans une foule de cas, donne les résultats les plus satisfaisants, il n'en est pas moins vrai que, dans une infinité de circonstances aussi, elle est impraticable. On s'est fait sous ce rapport de dangereuses illusions, et il y a des hommes qui ont donné au principe de l'association une telle étendue, qu'ils lui ont sacrifié les institutions politiques, la liberté individuelle, et quelquefois des préceptes de morale sans l'existence desquels la société n'a aucune base solide. Il importe donc de bien connaître les circonstances dans lesquelles l'association est possible, les cas où elle ne froisse point les lois générales de la production et la liberté individuelle. Pour éclairer le sujet, examinons les différentes conditions des travailleurs, leurs rapports avec les maîtres et les entrepreneurs dans les industries diverses, et adoptons ensuite quelques classifications déduites de la situation même des travailleurs.

Ceux-ci se divisent tout d'abord en trois catégories principales : ouvriers de l'agriculture, ouvriers de l'industrie et ouvriers du commerce. Ce simple énoncé établit déjà des dissemblances assez frappantes. Mais dans chacune de ces branches il faut établir d'autres distinctions encore.

Dans les campagnes, l'ouvrier est simplement journalier, ou il est domestique. La domesticité, dans ses relations avec les travaux agricoles, n'a plus le même caractère que la domesticité dans les villes. Ce sont de part et d'autre des services de nature différente. Les domestiques attachés aux grandes exploitations rurales sont de véritables ou-

vriers industriels, tandis que ceux des villes ne rendent en général que des services aux personnes, et ils ne contribuent point d'une manière directe à la production. Les premiers comme les seconds ont aliéné jusqu'à un certain point leur liberté, mais les résultats matériels du contrat ne sont pas les mêmes. Dans les deux classes d'ouvriers de la terre, le journalier a plus d'indépendance que le domestique; mais son existence et ses gains sont par cela même moins assurés, et il est plus exposé à la fluctuation des salaires que le second.

L'industrie proprement dite se divise en industrie manufacturière et en industrie parcellaire. La première comprend toutes les fabriques et usines qui ont de puissants moteurs, des capitaux considérables, un personnel nombreux, des mécanismes perfectionnés, et où l'on applique le principe de la division du travail dans sa plus grande rigueur. L'industrie parcellaire embrasse tous les métiers qui répondent aux consommations immédiates des hommes. Les tailleurs, les bottiers, les chapeliers, les serruriers, les maçons, les menuisiers, ne peuvent pas être assimilés aux ouvriers des manufactures; leur travail répond à des besoins plus immédiats, plus directs; il est d'ailleurs placé dans certaines conditions d'art qui exigent, sinon des études, du moins une préparation souvent assez longue et par cela même dispendieuse.

Parmi les ouvriers des fabriques, il y a encore des distinctions à établir. Dans les foyers industriels où les populations sont fortement agglomérées, l'existence des travailleurs est moins assurée que dans les lieux où les usines sont isolées, et où les moyens de subsistance sont à des prix moins élevés. Dans ces dernières localités la vie des travailleurs est ordinairement mieux réglée, parce que les causes de dissipation et de débauche sont plus rares, que le vice a plus de peine à se dissimuler, et que la difficulté de changer d'atelier permet au maître d'exercer une autorité et une surveillance qui ne peuvent exister dans les grands centres manufacturiers.

Dans l'industrie parcellaire on remarque aussi des nuances infinies dans la condition des travailleurs, en passant d'une profession à une autre. Ces nuances sont en général déterminées, comme nous l'avons déjà fait remarquer, par ces difficultés plus ou moins grandes que l'ouvrier doit vaincre pour arriver d'abord à la connaissance de son art, et pour l'exercer ensuite avec distinction. Les facultés individuelles constituent ensuite là, comme dans toutes les autres applications, des différences multipliées, et, si l'on veut, autant de classes diverses de travailleurs.

Les ouvriers de l'industrie commerciale sont beaucoup moins nombreux que ceux qui dépendent immédiatement des deux premières branches; ils se détachent ensuite aussi, d'une manière moins précise, du reste des agents qui appartiennent à la production générale. Il serait difficile de saisir, dans les transports par eau et par terre, les ouvriers proprement dits. Nous voyons bien là des hommes de peine,

des charretiers, des bateliers, des matelots, et une foule d'agents sans caractère précis, et dont le ministère est non-seulement utile, mais pour la plupart du temps indispensable.

En faisant abstraction de cette dernière classe de travailleurs, et en assignant une place à part aux domestiques, on voit qu'il y a encore assez de dissemblances entre les différents travaux des ouvriers pour nécessiter certaines classifications toutes les fois qu'il s'agit de constater la véritable situation des travailleurs, et de présenter les moyens d'amélioration morale et matérielle.

On peut admettre pour l'industrie agricole : 1° les travailleurs à l'état de domesticité, et 2° les ouvriers libres ou journaliers.

Pour l'industrie manufacturière, 1° les ouvriers des fabriques proprement dites, en classant spécialement ceux des grands foyers industriels ; 2° les ouvriers des industries parcellaires, c'est-à-dire des métiers et des professions dont les produits concourent directement à la satisfaction des besoins de la vie. On peut également admettre une distinction pour ces ouvriers, selon qu'ils sont dans les grandes cités, ou dans les villes d'une étendue moyenne, ou dans de très-petites localités.

Enfin les domestiques, les nombreux agents du commerce qui reçoivent des salaires sous des formes variées, appartiennent à une dernière classe de travailleurs dont le sort semble le moins intéresser les hommes qui s'occupent de questions sociales.

Après ces distinctions incomplètes sans doute, mais suffisantes pour le but que nous nous proposons, nous devons encore tenir compte de la différence des sexes, et former sous ce rapport deux grandes catégories.

Jérémie Bentham a trouvé huit classes de pauvres, deux genres et cent trente-cinq espèces, et cependant dans la vie ordinaire, et même dans les discussions sur le paupérisme, les écrivains n'ont jamais songé à admettre une pareille classification. Nous n'examinerons point ici celle de Bentham; mais il est certain que si l'on se contente de la signification générique de *pauvre*, la plupart des discussions sur le paupérisme restent incomplètes, sinon stériles. Il en sera de même de tous les plans de rénovation industrielle qui doivent s'appliquer au travail, aussi longtemps qu'on n'aura pas nettement precisé la situation des différentes *classes* d'ouvriers qui concourent à la production.

Les chefs d'entreprise, les manufacturiers, les chefs d'atelier, les maîtres en un mot, ne sont pas non plus tous dans les mêmes conditions, et si l'on admet une classification pour les ouvriers, il est évident qu'il faut également assigner à ceux-là des catégories diverses. Les grandes industries ont en général des caractères nettement dessinés. Ainsi, par exemple, la production et le travail des métaux, la fabrication des tissus, tout en ayant poussé la division du travail jusqu'à ses dernières limites, se renferment néanmoins dans de rigou-

reuses spécialités, et n'ont pas dans leur dépendance des industries complémentaires ou étrangères à la production principale. Dans l'industrie parcellaire, au contraire, le même atelier renferme, depuis la suppression des corporations, souvent les productions les plus variées, qui exigent de nombreuses aptitudes de la part de l'entrepreneur. Souvent aussi ce dernier se livre à une fabrication unique. Ces circonstances sont plus particulièrement déterminées par les besoins de la consommation et par l'emploi d'un capital plus ou moins élevé. Comme elles constituent des différences essentielles, elles influent naturellement sur le sort des travailleurs, et deviennent un obstacle à l'application uniforme de certaines innovations. Car on ne propose que trop souvent de généraliser des mesures qui peuvent avoir une efficacité locale, convenir à des situations particulières, et qui dans une pratique plus étendue perdent entièrement leur valeur.

Les fonctions des maîtres, comme celles des ouvriers, sont plus ou moins complexes, plus ou moins simples; il en est de même des combinaisons qui déterminent la production. Un cultivateur est souvent à la fois propriétaire, capitaliste et travailleur, et il touche par conséquent en cette triple qualité la rente, le profit et le salaire; quelquefois il n'est que capitaliste et travailleur, alors la rente revient au propriétaire, et il ne lui reste que le profit et le salaire; souvent encore il n'est que travailleur, il loue la terre, il emprunte le capital, il ne fournit à l'exploitation que son intelligence et ses bras, et alors il ne touche qu'un salaire plus ou moins élevé, selon qu'il est plus ou moins intelligent. Ce salaire est entouré de chances aléatoires, tandis que celui du simple journalier, qui n'est point entrepreneur, n'est exposé à aucun risque. Dans la production manufacturière on trouve les mêmes nuances : souvent le capital fixe, le capital circulant et le travail se trouvent réunis; mais souvent aussi ces trois éléments sont représentés par des personnalités différentes : l'une apporte le capital fixe, l'autre le capital circulant, et le troisième le travail.

Il y a parmi les ouvriers, outre les classifications que nous avons adoptées plus haut, d'autres nuances encore à faire ressortir. Il y a une catégorie d'ouvriers qui n'apportent à l'œuvre commune de la production que la force brute, la force musculaire, avec une très-faible portion d'intelligence. Ces ouvriers se trouvent plus particulièrement employés à une partie des travaux agricoles et à des occupations élémentaires dans les manufactures. Leurs travaux et leurs fonctions n'exigent aucun apprentissage. D'autres ouvriers, au contraire, même dans l'agriculture et les fabriques, doivent subir un temps d'épreuve pendant lequel ils dépensent un capital. Le salaire de l'ouvrier sera d'autant plus élevé que ce capital aura été plus considérable, et qu'il aura développé l'intelligence et l'habileté de l'ouvrier dans de plus fortes proportions. Quand il s'agit d'un métier ou d'un art, les études pour former un ouvrier doivent être plus complètes encore, et exiger

par conséquent un capital également plus fort. C'est ainsi qu'on trouve dans l'industrie parcellaire, c'est-à-dire dans les métiers, des ouvriers qui ont un salaire dépassant souvent les bénéfices de certains entrepreneurs dans l'agriculture ou dans l'industrie. On voit que c'est plus particulièrement le capital employé à l'éducation de l'ouvrier qui détermine ces différentes nuances et les gradations dans les salaires.

Dans le pays où l'éducation industrielle des populations est incomplète, les salaires des ouvriers sont bien plus élevés qu'ailleurs. Aux États-Unis, par exemple, la rétribution accordée à l'ouvrier artisan est hors de proportion avec celle qu'on donne au simple journalier qui ne loue en quelque sorte que ses forces musculaires. La même chose se remarque dans la plupart des colonies, où des aptitudes particulières sont d'autant mieux rétribuées qu'elles sont plus difficiles à acquérir. Ces aptitudes sont à la fois le résultat de l'étude, de l'exercice et des facultés naturelles de l'individu : ces trois circonstances l'élèvent au-dessus de l'ouvrier qui n'a que ses forces brutes, et qui dès lors ne rend évidemment pas les mêmes services dans l'œuvre de la production.

Après avoir établi ces classifications, pénétrons davantage encore dans une partie du mécanisme de la production.

Les exploitations agricoles affectent des formes diverses, et sans parler ici de la différence qui existe naturellement entre la culture de la petite et de la grande propriété, nous avons trois modes principaux : l'exploitation par le propriétaire, le fermage et le métayage. L'association, si elle était possible, rencontrerait évidemment dans ces trois modes des conditions diverses. Le propriétaire apporte à la fois la terre, le capital et une portion de travail. En admettant l'ouvrier au partage des bénéfices, il l'associerait par conséquent à la rente, au profit, et à une fraction de son propre salaire. Et quelle serait la compensation apportée par l'ouvrier? Son travail, qui déjà recevrait une rétribution fixe et indépendante de toutes les chances favorables et défavorables. Mais on voit sans beaucoup de réflexion que le propriétaire ne s'engagera jamais volontairement dans une pareille voie; il n'abandonnera jamais une portion de la rente de la terre, du profit du capital, et même une partie de son propre salaire à l'ouvrier qui déjà touche une rétribution. Nous disons qu'il ne prendra pas volontairement un pareil parti. S'il y est contraint, on portera aussitôt une atteinte grave aux instruments les plus essentiels de la production, les capitaux se retireront, les efforts du propriétaire se ralentiront et les salaires se réduiront ; l'ouvrier n'aura rien gagné en définitive.

Le fermier ne peut pas plus admettre l'ouvrier associé que le propriétaire. Après avoir payé la rente à celui-ci, il faut qu'il retrouve les frais de culture, le profit du capital engagé dans l'exploitation, et enfin son propre salaire. Sur quoi prendrait-il la part qu'il allouerait à l'ouvrier? Sur la rente destinée au propriétaire? Sur les profits du capital? Mais alors il serait obligé de remplacer ce prélèvement; car il

peut se faire, et cela arrive fréquemment, que le capital ne lui appartienne pas et qu'il en paye l'intérêt. Sur ses bénéfices? Mais ceux-ci sont en général tellement limités, que dans bien des cas ils ne suffisent pas à satisfaire les besoins les plus impérieux du fermier. En effet, qu'on étudie la position du fermier en France, et l'on trouvera que souvent elle est plus précaire que celle de l'ouvrier. Comment pourrait-il alors partager dans ce cas les produits de son travail avec ce dernier? Sans doute il y a en France un très-grand nombre de propriétaires qui exploitent leurs terres ; mais cela tient au morcellement du sol, et la situation de ces propriétaires n'est point en général meilleure que celle des fermiers qui payent la rente et l'intérêt du capital qu'ils ont emprunté pour cultiver la ferme.

On a souvent dit que cet accroissement du nombre des propriétaires qui cultivaient par eux-mêmes était un symptôme favorable pour l'agriculture française, et l'on s'est appuyé sur ce fait pour réclamer la création de banques agricoles et d'institutions de crédit afin de développer les industries qui se rattachent directement à l'exploitation du sol. Mais on oublie que la grande majorité des propriétaires dont il est ici question ne présente aucune des garanties nécessaires pour qu'on puisse les admettre au prêt ou à l'escompte des institutions de crédit. C'est la multiplication même de ce nombre de propriétaires qui cultivent leur patrimoine qui motive l'exclusion. On comprend que la division infinitésimale du sol est une des circonstances les plus défavorables pour le capital, qui ne trouve d'emploi utile que dans les entreprises où la division du travail est appliquée sur une vaste échelle, où les frais généraux sont réduits à leur plus simple expression, où les appareils sont construits avec le plus de perfection, et où l'exploitation se fait d'après les meilleures méthodes. Or, rien de tout cela n'existe dans la propriété morcelée. Pour savoir jusqu'à quel point les propriétaires cultivent eux-mêmes le sol qui leur appartient, il ne faut pas seulement les compter, il faut plutôt rechercher quelles sont les surfaces qui sont ainsi cultivées, quel est le nombre d'hectares soumis au fermage et au métayage. Si cette opération était faite, il en résulterait que la plus faible partie des terres en France est cultivée par les propriétaires, et que les fermiers et les métayers jouent un rôle bien plus considérable dans la production agricole que les propriétaires eux-mêmes. Ainsi, en voulant associer le journalier, le manœuvre aux bénéfices du fermier ou du métayer, on est tombé tout simplement sur un problème insoluble. D'ailleurs, sait-on quelle est la proportion des ouvriers et des journaliers dans les campagnes, comparée à l'ensemble de notre population? On s'accorde assez généralement à évaluer la population agricole de la France aux deux tiers de sa population totale, c'est-à-dire à 24 millions d'âmes. Les deux tiers de ce nombre appartiennent à la classe salariée, et en n'estimant qu'à 16 millions la population des manouvriers, des journaliers, nous res-

tous probablement au-dessous de la vérité, puisque le nombre des propriétaires tant dans les villes que dans les campagnes n'est que de 11 millions, dont plus de 6 millions et demi pour les maisons d'habitation [1].

Il faudrait donc, pour appliquer le principe de l'association, comme certains novateurs l'entendent, intéresser directement à peu près 16 millions d'individus dans les exploitations rurales, et leur assurer, en sus de leur salaire, une portion dans les bénéfices, qui ne suffisent pas toujours pour faire vivre convenablement le fermier ou le propriétaire. Pour que cette participation aux bénéfices fût régulière, il faudrait établir autant de comptabilités exactes qu'il y a de propriétés rurales, et chaque propriétaire aurait à régler périodiquement un compte avec ses ouvriers : il suffit de présenter cette hypothèse pour reconnaître aussitôt l'impossibilité de sa réalisation. Mais l'association fût-elle librement consentie par les propriétaires, voulussent-ils compter avec les ouvriers, on rencontrerait encore d'autres difficultés dans l'application. Comment fixer la part de bénéfice de chacun? Les fonctions des ouvriers n'exigent pas toutes le même degré d'intelligence; les salaires sont, par cela même, variables; non-seulement variables en raison même de la capacité des

[1] Les révolutions politiques, religieuses et industrielles ont produit en France et en Angleterre des résultats diamétralement opposés relativement à la propriété. Pendant qu'en France chacune de ces révolutions a déterminé la division et le morcellement presque indéfinis du sol, elles ont eu en Angleterre un résultat inverse en favorisant la grande propriété territoriale. Celle-ci se forme au moment de la conquête à la fin du onzième siècle; elle est fortifiée dans le seizième siècle par les confiscations des biens du clergé, et au commencement du dix-huitième par l'aliénation des propriétés communales. La révolution de 1688 a définitivement placé le pouvoir entre les mains de l'aristocratie, c'est-à-dire des propriétaires terriens, et à mesure que la puissance de ceux-ci s'accrut, les fermiers formèrent également un corps plus influent et plus considérable. La grande culture remplaça les cultures parcellaires; les petites fermes disparurent; les champs furent transformés en prés et en pâturages, et le nombre des prolétaires s'accrut nécessairement de jour en jour. Exclus de la possession du sol, ils se dirigèrent alors vers l'industrie et le commerce. En France, au contraire, la propension vers la petite culture existait dès longtemps avant la Révolution, et les lois furent impuissantes pour la combattre. Mais le morcellement du sol date surtout de 1789, et l'égalité universelle a rendu la propriété accessible à tous les individus. Les capitaux se sont divisés en même temps que la terre, et la grande majorité de la nation, au lieu de les porter vers l'industrie, comme cela a eu lieu en Angleterre, a préféré les consacrer à l'achat de propriétés territoriales. Le développement de l'industrie même n'a pu mettre une barrière à ces tendances, car à mesure que le manufacturier et l'artisan font des épargnes, ils les appliquent en partie à l'acquisition des terres. En Angleterre, les institutions, les lois, les traditions, et surtout l'existence de puissants capitaux, produisent des résultats contraires, et c'est ainsi que se forment et se maintiennent les grandes exploitations agricoles. Les baux de longue durée sont ensuite un autre obstacle à la division du sol. En France, chaque propriété ne contient pas en moyenne cinq hectares de terre; en Angleterre, cette moyenne est de quarante hectares, sans compter que chez nous la moyenne des cotes foncières est formée de douze parcelles, tandis que de l'autre côté du détroit la plupart des propriétés sont d'un seul tenant. En Angleterre, la population vouée à l'agriculture ne représente que quarante pour cent de la population totale, tandis que chez nous elle s'élève aux deux tiers de la masse des habitants.

travailleurs, mais encore par une foule de causes naturelles qui déterminent des fluctuations dans le prix de la journée.

Le métayage usité dans quelques parties de la France est, si l'on veut, une sorte d'association entre le propriétaire et le cultivateur, en ce sens que le premier partage, jusqu'à un certain point, les risques du second. Au lieu de recevoir le fermage en argent, le propriétaire le reçoit en nature, et il éprouve ainsi les effets de l'abondance ou de la pénurie des récoltes, en même temps que la capacité plus ou moins grande du fermier peut augmenter ou diminuer son revenu. Dans le métayage, le fermier est un entrepreneur qui dispose d'un capital et qui a des ouvriers auxquels il paye des salaires. Ceux-ci, pas plus que dans le cas du fermage ordinaire, ne sauraient participer aux bénéfices du fermier sans détruire les effets du capital, et par conséquent l'économie de l'exploitation.

Nous savons très-bien que, à quelques exceptions près, les projets de réforme portent plus particulièrement sur les ouvriers des manufactures. Nous ferons d'abord remarquer que la situation des ouvriers employés aux travaux agricoles n'est pas, à beaucoup près, aussi bonne que celle des travailleurs des manufactures. Outre que leur nourriture est plus grossière, que leurs habitations sont moins commodes, ils sont exposés à bien plus de privations que ces derniers, et ils ne connaissent que très-rarement des jouissances de luxe dont les ouvriers des villes et des manufactures ne sont pas entièrement exclus. Certainement nous ne blâmons point cette sollicitude pour les ouvriers des manufactures; leur vie laborieuse, souvent traversée par des chômages et des crises commerciales, est digne d'intérêt et se recommande à l'étude de tous les hommes qui cherchent sérieusement et de bonne foi les moyens d'amélioration du sort des classes laborieuses. Mais, pour être logiques, il nous semble que ces études doivent également se porter sur les ouvriers des campagnes, qui représentent un si large contingent dans l'ensemble de la population.

Maintenant, l'association entre l'ouvrier est le maître, dans l'industrie manufacturière, est-elle plus praticable que dans les exploitations agricoles? Nous ne le pensons pas. Les rapports entre les différents instruments de la production sont ici à peu près les mêmes que dans l'agriculture. L'entrepreneur capitaliste fait avec l'ouvrier un contrat aléatoire; il assure à celui-ci un salaire fixe, indépendant du résultat final de son entreprise : le capital passe un traité avec le travail; il y a de part et d'autre, dans ces stipulations, une entière liberté. Les difficultés de l'association entre le maître et l'ouvrier seraient bien plus grandes encore dans l'industrie manufacturière que dans l'industrie agricole. Prenons pour exemple une filature de coton. Il y a tels de ces établissements en France qui ont 600, 800 et jusqu'à 1,000 ouvriers. Ces ouvriers sont dans des conditions di-

verses et ont des salaires variables ; ils viennent plus particulièrement en aide aux machines et en complètent les fonctions. Leur travail est, en général, très-élémentaire et n'exige aucun apprentissage, aucune étude préalable. Il est évident que l'ouvrier n'apporte aucun capital dans l'entreprise ; il n'est pas impliqué dans les risques qu'elle peut courir. A quel titre demanderait-il donc une part des profits du capital, ou une part des bénéfices qui sont la rétribution légitime du chef d'entreprise? L'abondance des capitaux et les effets de la concurrence ont réduit les profits des capitalistes et les bénéfices des entrepreneurs à leur plus simple expression. Et attribuant une part de ces profits, de ces bénéfices aux ouvriers, on atteindrait l'édifice dans sa base ; on détruirait, lentement peut-être, mais inévitablement, le capital, et l'ouvrier qui aurait eu temporairement une rétribution plus élevée se trouverait, à un moment donné, non-seulement privé de cet excédant, mais encore de son salaire ordinaire. Ces exemples sont assez fréquents, et toutes les fois que, par une mauvaise gestion, on entame le capital circulant, et puis plus tard le capital de fondation, l'entreprise est détruite, et l'ouvrier reste sans travail. Nous ne parlons point ici des difficultés d'exécution et des prétentions que 800 ou 1,000 ouvriers pourraient faire valoir envers un chef d'entreprise qui aurait à rendre des comptes mensuels ou trimestriels. Tous ceux qui connaissent la hiérarchie et le mécanisme établis dans les manufactures, savent qu'un pareil arrangement serait radicalement impraticable et tout à fait incompatible avec l'existence de la fabrique ou de l'usine.

Cette vérité devient plus claire encore lorsque l'on compare différentes industries entre elles. Les unes exigent un capital fixe très-fort ; les autres, au contraire, demandent un capital circulant plus élevé ; dans d'autres industries, enfin, les salaires jouent un rôle plus considérable que les capitaux. Comment fixer les règles de l'association en présence de circonstances et de faits qui varient à l'infini ?

Dans l'industrie parcellaire, dans les professions manuelles, l'association de l'ouvrier au profit du capital et au bénéfice du maître présente des difficultés également graves. Les salaires, dans ces professions, sont d'ailleurs en général assez élevés, parce qu'ils exigent, de la part de l'ouvrier, une certaine intelligence et des connaissances acquises. Le sort des ouvriers de l'industrie parcellaire est donc infiniment meilleur que celui des ouvriers des campagnes et des manufactures ; mais, fût-il le même, l'association avec le maître n'en deviendrait que plus impraticable pour cela. Dans l'industrie parcellaire, comme dans la fabrique, le maître a besoin d'un capital qu'il possède lui-même ou qu'il emprunte ; et, comme nous l'avons dit plus haut, ce capital a ses exigences qui varient selon l'étendue et l'abondance de ce genre de ressources. Il y a des époques où les

capitaux sont très-abondants; tandis que dans d'autres temps ils se détériorent et se retirent de la circulation. L'abondance des capitaux accroît les salaires, parce qu'elle donne plus d'activité et de surface aux entreprises industrielles. La rareté des capitaux, au contraire, restreint le travail et diminue nécessairement le taux des salaires. Les conséquences de ces fluctuations sont plus sensibles encore pour l'ouvrier de l'industrie parcellaire que dans la manufacture, parce que l'artisan suspend ou ralentit plus facilement sa production que le propriétaire d'usine ou de grande fabrique. Dans celle-ci, le capital fixe est engagé dans des proportions énormes, et le chômage entraîne toujours des pertes considérables; de sorte que l'on continue le travail, même dans les moments difficiles, sans espoir de gain et même avec des sacrifices marqués, uniquement pour éviter de plus graves inconvénients encore. L'artisan, le serrurier, le menuisier, par exemple, congédient simplement leurs ouvriers lorsque la demande s'arrête; ils se dispensent ainsi de payer des salaires qui ne seraient pas productifs, et, comme en général leurs capitaux fixes sont peu élevés, ils éprouvent un dommage moins sensible après s'être débarrassés de leur personnel ou d'une partie de ce personnel. Ces accidents, à la vérité, arrivent aussi dans la grande industrie; mais, par les raisons que nous avons déduites, ils sont plus rares que dans l'industrie parcellaire. Les crises de l'une réagissent au surplus sur l'autre, et bientôt les souffrances deviennent communes, en conservant toutefois de chaque côté des caractères particuliers, qui dérivent de la constitution même des deux industries.

Un autre obstacle à l'association entre le maître et l'ouvrier, dans les termes où nous discutons ici cette association, c'est l'existence nomade des classes ouvrières. Les entrepreneurs sont liés à des établissements qu'on ne transporte pas facilement ailleurs. L'ouvrier, au contraire, change à chaque instant de lieu et de résidence, selon sa fantaisie ou selon les nécessités de sa condition. Il change de maître avec une facilité qui exclut toute idée d'association. Il travaille aux champs, dans les manufactures ou chez l'artisan; il est toujours prêt à changer et à porter ailleurs son activité, pour des avantages réels ou supposés. L'association exige la durée et la régularité des rapports, une suite de procédés non interrompus auxquels les ouvriers ne veulent pas en général s'astreindre. Les grandes industries, comme les industries parcellaires, ne se prêtent pas à des liquidations instantanées et à des règlements de comptes avec une foule d'intéressés qui n'auraient figuré que momentanément dans l'entreprise en qualité de simples travailleurs. Les salaires sont toujours indiqués par des chiffres déterminés, dont le payement ne soulève au fond aucune difficulté. Les profits et les bénéfices, au contraire, ne se présentent pas avec la même régularité, et leur distribution ne peut se faire qu'à des intervalles assez longs et sous des formes en général complexes.

Quel est enfin le but que se proposent les hommes qui croient à la possibilité d'associer le maître et l'ouvrier, sans que ce dernier apporte un capital dans l'entreprise, sans qu'il renonce à un salaire fixe, et sans qu'il subisse aucune chance aléatoire défavorable? Il s'agit, d'après ces réformateurs, de grossir la part des ouvriers aux dépens de la part des maîtres; il s'agit d'enlever à ceux-ci une portion de leurs profits et de leurs bénéfices pour les appliquer à ceux-là. Eh bien! on n'atteindrait pas ce but avec la combinaison que l'on propose. La *concurrence* rétablirait bientôt l'équilibre un moment détruit par l'association; car il serait absolument impossible d'identifier complétement les deux intérêts en conservant de part et d'autre une pleine et entière liberté, en se maintenant dans le système de l'industrie non réglementée, et en laissant aux maîtres comme aux ouvriers la pleine disposition de leurs facultés réciproques. La concurrence existerait donc toujours; et comme on attribue à la concurrence le pouvoir de fixer le taux des salaires et de les faire descendre souvent au-dessous du chiffre nécessaire à la satisfaction des besoins du travailleur, elle diminuerait bientôt les salaires de toute la portion que l'ouvrier prendrait sur les profits et les bénéfices de l'entrepreneur. La compétition restant la même, il est visible que la part de l'ouvrier, quels qu'en seraient d'ailleurs les éléments, ne se trouverait pas augmentée par la nouvelle combinaison. Les salaires ne se fixent pas arbitrairement, pas plus que les profits du capital. Des causes, variables à la vérité, mais impérieuses, déterminent toujours la part de chacun. Or, l'ouvrier qui reçoit 3 fr. par jour, et qui, par le fait de l'association, recevrait 1 fr. en sus, trouverait immédiatement un compétiteur qui se contenterait d'un salaire de 2 fr., et qui ramènerait ainsi le prix total de la journée, y compris le bénéfice résultant de l'association, à 3 fr. Ce n'est point là une pure supposition; c'est, au contraire, un fait confirmé par l'expérience. L'entrepreneur regagnerait sur les salaires la portion qu'il abandonnerait sur ses bénéfices, et au bout d'un certain temps, l'ancien niveau entre la rétribution de l'ouvrier et les profits de l'entrepreneur se rétablirait indubitablement : telles sont les lois rigoureuses de la production.

THÉODORE FIX.

(*La fin au prochain numéro.*)

# DE L'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE PARIS ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

(Suite [1].)

## XII.

Travaux dirigés par les ingénieurs. — Navigation. — Pavage. — Distribution d'eau. — Égouts.

Les progrès de la civilisation avaient amené graduellement déjà de notables améliorations dans les conditions d'existence des populations urbaines, lorsque l'invasion subite du choléra, en 1832, est venue diriger plus vivement encore l'attention générale vers les mesures à prendre pour agir utilement sur l'état sanitaire des villes. On s'en est occupé en tout pays, et la publication des procès-verbaux des enquêtes ouvertes en Angleterre sur ce sujet, a révélé particulièrement bien des misères, excité bien des sympathies ; on s'est senti ému de pitié en songeant qu'à côté des plus beaux quartiers de la métropole anglaise, à la porte même des hôtels d'une aristocratie riche et puissante, il y avait des habitations entassées, où la vie moyenne était abrégée d'un tiers au moins de sa durée naturelle, et cela par des fièvres endémiques qui n'avaient d'autres causes que les miasmes engendrés par des eaux stagnantes et par des amas de matières en putréfaction. Les classes pauvres d'ailleurs n'étaient pas les seules qui eussent à redouter ces dangers, et sur la ville tout entière planait par le fait un même principe destructeur.

Des inconvénients non moins graves se manifestaient en même temps dans toutes les villes manufacturières, et partout où la population fortement agglomérée manquait de richesses suffisantes pour acheter un air salubre et une eau potable; car tout se vend en Angleterre, même

[1] Voir tome VI, pages 48 et 216; tome VII, pages 23 et 327; tome VIII, page 203; tome IX, pages 13 et 305; tome X, page 124; tome XI, page 390, et tome XII, page 121.

ce qui est ailleurs mis avec tant de profusion par la nature à la disposition de tous les hommes.

Pour que l'air conserve dans des lieux habités les qualités qui le rendent salubre, il faut s'occuper de donner un écoulement convenable aux eaux pluviales, et surtout à celles qui ont servi aux usages domestiques; il faut en outre ne laisser séjourner près des habitations aucun amas de matières organisées, animales ou végétales, de nature à entrer promptement en putréfaction. On comprendra donc quels doivent être les inconvénients d'un régime qui ne fait pas de la construction des égouts l'affaire de la commune, et laisse le soin d'en établir à ceux qui sont assez riches pour en payer l'entreprise. On comprendra aussi que les classes pauvres doivent être assez mal approvisionnées d'eau, là où la distribution est entièrement abandonnée à la spéculation privée, qui n'est jamais disposée à livrer sa marchandise à d'autres qu'à ceux qui sont en état de la bien payer.

En France, si les villes avaient beaucoup à gagner encore, sous le rapport de la propreté et de la salubrité, il n'y a jamais eu toutefois autant de disparate qu'ailleurs entre les différentes parties d'une même cité. Chez nous l'administration a plus d'initiative et plus de pouvoir; on s'en remet à elle de veiller aux moyens de satisfaire un plus grand nombre de besoins communs; et, si son action n'est pas toujours suffisamment active et éclairée, ni toujours dirigée avec assez d'économie, au moins les services qu'elle rend profitent-ils plus également à tous; sa tendance a quelque chose de réellement paternel. Le principe électif introduit dans la constitution de la commune est éminemment propre à perfectionner encore cette action; aussi depuis quinze ans les progrès de toute nature ont-ils été, par cela même, rapides sur tous les points du pays.

En cherchant à améliorer l'état existant, on n'a pas manqué de s'enquérir de ce qui se faisait en pays étrangers. De son côté, l'Angleterre semble faire chaque jour de nouveaux emprunts à notre système administratif, et de semblables communications sont de nature à perfectionner dans les deux pays l'administration communale.

L'élargissement des rues, le percement de voies nouvelles, dirigés par les architectes voyers, permettent à l'air de circuler librement; mais les travaux entrepris sous la conduite des ingénieurs ont une influence plus directe et plus grande encore sur la salubrité des villes. Ce sont eux qui sont chargés du nivellement du sol, du pavage, du régime de l'écoulement des eaux, à la surface, par les ruisseaux, et souterrainement, par les égouts; du lavage des rues, et de la distribution des eaux potables, tant aux fontaines publiques qu'au domicile des particuliers.

Les architectes sont nommés à Paris par le préfet de la Seine, comme maire central; mais les ingénieurs, bien que leur traitement

soit payé sur le budget municipal, sont nommés par le ministre des travaux publics, et les projets dressés par eux doivent subir le contrôle du conseil général des ponts et chaussées, de même du reste que les projets préparés par les architectes doivent être soumis à l'approbation du conseil des bâtiments civils. Plus d'un projet utile s'est vu arrêté dans les rouages de cette tutelle sévère qui pèse ainsi sur la commune ; et, malgré les garanties incontestables de lumières que présente le corps des ponts et chaussées, les intérêts de la ville auraient presque toujours gagné si elle eût obtenu plus de liberté dans son action. Une des plus grandes entreprises municipales de ce siècle, celle du canal de l'Ourcq, n'a dû d'être commencée et conduite à fin, qu'à l'intervention directe de Napoléon, qui a fait prévaloir sa volonté sur les lenteurs et les entraves que prétendait imposer sans cesse le corps des ingénieurs. Les abus de l'oligarchie ont été ainsi tempérés par le pouvoir absolu ; et dans ce cas, il faut le reconnaître, le pouvoir absolu avait du bon. Il est permis cependant de penser qu'avec plus de liberté, la ville de Paris aurait pu obtenir, dans ce cas même, autant d'avantages à moins de frais.

Tout ce qui concerne le régime des voies navigables relève directement du gouvernement, et il n'est point dérogé à cette règle pour Paris. La Seine, dans tout son cours, est une voie royale et non communale. L'entretien des berges, des chemins de halage, des quais, la construction des ponts, concernent donc l'État ; c'est en son nom que sont données les autorisations de faire stationner les bateaux sur le fleuve, et que sont perçus les droits levés à cette occasion. La ville de Paris ne profite donc en aucune façon, jusqu'à présent, des dispositions de la dernière loi municipale, qui met au rang des ressources communales les droits de stationnement sur les fleuves et rivières.

Une navigation facile a toujours été considérée comme la meilleure garantie d'un bon approvisionnement ; les gens du commerce par eau ont longtemps gouverné la ville, et depuis lors, Paris a orgueilleusement conservé un vaisseau dans ses armoiries. On semble cependant avoir oublié ces antécédents, et, depuis que les autres voies de communication ont été perfectionnées, le cours de la Seine a été au contraire tout à fait négligé ; il est resté presque partout dans son état primitif, et aucun travail humain n'est venu remédier aux obstacles qu'il eût été facile cependant de faire disparaître. Des hauts-fonds sont restés là où de simples dragages auraient pu rendre le passage des bateaux facile ; la majeure partie de la force employée à la remonte a été perdue par suite de l'état fâcheux des chemins de halage. Ici, ces chemins inclinés rapidement vers le fleuve, ne présentent pas aux pieds des chevaux le point de résistance convenable pour l'effort qu'ils doivent faire ; là, les mêmes chevaux enfoncent dans de la terre mouillée ; souvent aussi des changements dans la ligne que suit le chenal de navigation obligent de les faire sauter dans des batelets pour passer soit

dans une île, soit sur la rive opposée; et c'est ainsi que le transport par eau se trouve renchéri fort au delà du taux auquel il devrait s'établir. Il serait à regretter que la facilité nouvelle donnée aux communications, par la construction des chemins de fer, fît négliger la voie fluviale qui sera toujours utile pour le transport des marchandises et des denrées encombrantes, pour celles dont la valeur est faible sous un volume considérable, et pour lesquelles la grande vitesse n'est pas réclamée. On s'occupe depuis longtemps de projets d'amélioration du cours de la Seine entre Paris et Rouen ; on paraît enfin décidé à les mettre à exécution ; mais ce n'est point ici le lieu de les examiner.

Dans l'intérieur de Paris la navigation est rendue difficile par le grand nombre des ponts et par la rapidité du courant; quelques bateaux et un certain nombre de trains de bois traversent la ville à la descente; il n'en est presque aucun qui remonte. Les bateliers de la basse Seine s'arrêtent au port Saint-Nicolas, devant les Tuileries, et les bateaux venant du haut pays ne dépassent pas le port au vin et aux tuiles. C'est pour remédier à cet inconvénient qu'une partie des eaux dérivées de la rivière d'Ourcq et amenées à La Villette, à 25 mètres au-dessus du niveau du fleuve, a été employée à alimenter deux canaux de navigation, celui de Saint-Denis, atteignant la Seine au-dessous de Paris, à la Briche, et le canal Saint-Martin qui, descendant jusqu'aux anciens fossés de l'Arsenal, établit la communication avec la partie supérieure du fleuve. Par ce moyen, la navigation évite les obstacles que présente la Seine dans un cours de 18 kilomètres de Saint-Denis à l'Arsenal, notamment le passage de plus de vingt ponts, sous quelques-uns desquels d'ailleurs la remonte est à peu près impossible.

Mais, si la navigation est facile sur les canaux Saint-Denis et Saint-Martin, et si les bateaux peuvent ainsi arriver de la basse Seine à l'entrepôt des vins, le voyage est rendu dispendieux par les droits perçus sur ces canaux, à raison du grand nombre d'écluses qu'il faut franchir [1]; il est fâcheux, d'ailleurs, d'avoir à élever les bateaux à 25 mètres de hauteur pour les faire redescendre ensuite au niveau de la Seine; aussi, a-t-on sérieusement étudié dans ces derniers temps les moyens de canaliser la rivière dans Paris. Ce projet se lie d'ailleurs en plusieurs points aux questions d'assainissement ; d'une part, parce qu'en maintenant un niveau constant dans le petit bras, on ferait disparaître les inconvénients qui résultent des exhalaisons pernicieuses qui menacent la santé publique lorsque les basses eaux laissent cett partie du lit à découvert ; d'un autre côté, parce qu'en réunissant en

[1] La traversée de la Briche au bassin de l'Arsenal dure en général quatre à cinq jours et coûte environ 700 francs pour un bateau de 300 tonneaux, et 400 francs pour un bateau de 180 tonneaux. Il arrive souvent aussi que l'encombrement résultant d'un trop grand nombre de bateaux sur les canaux et au bassin de la Villette retient des bateaux pendant plusieurs jours en dehors de l'écluse d'entrée.

un seul point la chute que donne la pente naturelle du terrain, on obtiendrait une force motrice utile pour élever une quantité d'eau suffisante pour tous les besoins publics ou privés.

Il faut reconnaître toutefois que l'établissement de quais plantés d'arbres, s'étendant sans interruption sur les deux rives du fleuve, présentant d'élégantes promenades et formant un des plus grands embellissements de la ville, n'est pas favorable au développement du commerce par eau. Les marchandises débarquées sur les bas-ports qui sont au pied des parapets d'un quai ne peuvent en être enlevées ensuite, et portées dans des magasins éloignés, qu'au prix d'une dépense considérable. Partout ailleurs, en effet, où le commerce par eau se fait avec économie, on établit des *docks;* là les magasins sont construits à l'à-plomb même des murs du quai, et les marchandises enlevées par moyens mécaniques, du navire ou du bateau, sont en même temps déposées et logées à couvert. Une occasion s'est présentée dernièrement où l'on aurait pu facilement établir un *dock* de cette espèce à Paris, et l'on regrettera plus tard de l'avoir laissée échapper. C'est lorsqu'on a réuni l'île Louviers à la rive droite; car en supprimant le petit bras du fleuve, on aurait pu alors établir dans la même direction un canal d'alimentation pour un bassin, autour duquel on aurait élevé des magasins, en utilisant pour cela une partie du terrain même de l'ancienne île; et cela sans nuire à l'établissement du quai tel qu'il a été construit.

Si les ponts sont une entrave pour la navigation; ils sont d'un autre côté d'une nécessité absolue pour la circulation terrestre; sous ce rapport il resterait beaucoup à faire à Paris; d'ailleurs les progrès dans l'art de la construction permettraient de faire les arches plus grandes et de placer par conséquent dans le lit du fleuve moins de piles pour les soutenir. Sous ce dernier rapport il serait à désirer qu'on pût refaire plusieurs des anciens ponts, en même temps qu'on en établirait de nouveaux; mais l'énormité de la dépense qu'entraînent de semblables travaux empêchera d'y avoir recours, d'autant plus que les ponts les plus solides en pierres sont les seuls qui puissent convenir dans l'intérieur des villes. On demande avec instance l'affranchissement de la servitude du péage sur certains ponts dans Paris; mais il se trouvera sans doute qu'à l'exception peut-être des ponts d'Austerlitz et du Carrousel, les autres ne seront pas d'une construction assez solide pour supporter un service public. Dans les jours de fête et d'affluence, on est obligé d'interdire, par mesure de police, le passage sur le pont des Arts; les ponts suspendus présentent également de grands dangers partout où une foule peut se réunir. Le seul pont solidement construit à Paris depuis cinquante ans, est celui d'Iéna, en face du Champ-de-Mars: commencé en 1806, il a été terminé en 1813; il a coûté six millions, et c'est un pont semblable, quoique moins dispendieux sans doute, qu'il faudrait construire dans l'axe de

la place du Louvre, afin de faciliter les communications entre le faubourg Saint-Germain et les quartiers de la rive droite. Le Conseil municipal n'hésiterait pas sans doute à accorder son concours, si l'État se décidait à entreprendre une aussi utile construction.

Les services municipaux confiés aux ingénieurs sont solidaires entre eux, puisqu'ils ont tout à la fois pour objet la facilité des communications et la salubrité : ils devraient être, en conséquence, réunis sous une même direction ; mais on a paru craindre de donner trop d'importance à un seul ingénieur en chef, et l'on a séparé le service du pavé de celui des eaux et des égouts ; c'est uniquement au bon esprit des deux ingénieurs qu'est laissé d'empêcher les inconvénients qui pourraient résulter de la séparation.

Le pavage a toujours été considéré sous le double rapport de la circulation et de la salubrité, et les historiens racontent que ce sont particulièrement les odeurs fétides des boues remuées par les chariots entrant à Paris, qui motivèrent le premier ordre donné par Philippe-Auguste, en 1185, pour le pavage des principales rues de la cité. Depuis lors, l'accroissement de la ville, une circulation plus active, l'emploi de voitures nouvelles, et surtout le développement de besoins plus raffinés, ont fait du pavage de la ville un des chapitres les plus importants de ses dépenses. Le tableau suivant montre l'augmentation de longueur des rues et de surface de pavé entretenues à diverses époques :

| Années. | Longueur totale des rues. | Surface de pavé entretenue. | Prix d'un mètre de pavage non compris la terrasse. |
|---|---|---|---|
| 1280 | 35,600 mètres. | 178,000 mèt. carr. | » francs. |
| 1638 | 160,000 | 848,000 | 4 |
| 1700 | 270,000 | 1,672,000 | 5 |
| 1800 | 350,000 | 2,500,000 | 7 |
| 1820 | 380,000 | 2,755,000 | 8 |
| 1845 | 450,000 | 3,300,000 | 10 |

L'Etat contribue à l'entretien du pavé de Paris, comme dans toutes les communes de France, à raison des traverses royales ; mais comme la ville n'est pas, à proprement parler, traversée par des grandes routes, on a rangé dans la classe des voies dont l'entretien doit être à la charge du gouvernement, les rues qui font suite aux routes royales, les quais dans toute leur longueur, et quelques-unes des rues qui conduisent à de grands établissements publics. La part de l'Etat, par suite des dernières réclamations de l'administration municipale, a été portée à 500,000 fr. pour 1846, et la portion restant à la charge de la ville est de 1,150,000 fr. Ainsi, l'entretien du pavé de Paris absorbe la somme totale de 1,650,000 fr.

Le grès dur et le granit sont les seuls matériaux qui jusqu'ici aient présenté assez de résistance pour ce service, et presque tous les essais

d'amélioration tentés dans ces derniers temps ont réussi lorsqu'ils ont consisté dans un soin plus grand apporté dans la taille et la pose de ces pierres. Les environs de Fontainebleau, mais surtout la vallée de la petite rivière de l'Yvette, fournissent en abondance des grès d'excellente qualité, que l'on taille généralement en cubes de 23 centimètres de côté. Le prix de mille pavés est ressorti en moyenne, dans ces dernières années, à 455 fr. ; dans ce prix le transport entre pour environ 170 fr. Les bancs de grès exploités ou apparents et pouvant être facilement mis en œuvre sur le flanc des coteaux de la vallée de l'Yvette, dans une longueur de 16 kilomètres, présenteraient à eux seuls de quoi fournir à l'entretien du pavé de Paris pendant deux siècles au moins ; aussi, toute économie apportée dans les moyens de transport serait-elle d'un avantage notable pour la ville. Dès 1822, M. l'ingénieur en chef Minard avait démontré l'utilité dont serait, à cet effet, un canal de dérivation de l'Yvette, qui, partant de Chevreuse, serait arrivé près de la barrière d'Enfer, ayant ainsi une longueur de 36,000 mètres. Ce canal aurait été le complément du projet présenté par M. Deparcieux en 1762, pour amener les eaux de cette petite rivière sur les hauteurs qui dominent Paris de ce côté, afin d'en opérer la distribution. De même que le canal de l'Ourcq, celui de l'Yvette eût ainsi servi à la fois pour amener l'eau et pour la navigation, et il est à regretter que cette utile entreprise n'ait pas été faite. Il est question aujourd'hui de l'établissement d'un chemin de fer au moyen duquel les frais de transport des pavés seraient diminués de moitié au moins.

L'administration fait constamment de nouveaux essais, sans être encore arrivée à se fixer d'une manière précise sur le mode le plus économique de pourvoir à l'entretien. Le pavé de Paris a été divisé en six lots, dont les uns ont été concédés à des entrepreneurs à forfait, tandis que sur d'autres points on a pourvu à l'entretien par voie de régie, c'est-à-dire en faisant les travaux pour compte de la commune. En 1843, un lot de 20,130 mètres 50 centimètres, adjugé à l'entretien pour 5,000 fr., a fait ressortir ainsi la dépense à 0 fr. 24 cent. par mètre ; tandis que 82,336 mètres 14 centimètres ont été tenus en bon état d'entretien pour 11,527 fr. 06 cent., ce qui donne en moyenne par mètre, 0 fr. 14 cent.

La disposition générale du pavage a été complétement changée à Paris depuis vingt ans, et ce grand travail a dû se combiner avec la distribution des eaux et le règlement des pentes pour arriver au lavage des rues et à l'écoulement dans les égouts. L'établissement des trottoirs et la conversion des chaussées fendues en chaussées bombées ont donné de plus grandes facilités à la circulation ; une disposition convenable des entrées d'eau dans les égouts a permis de supprimer successivement tous les ruisseaux qui, coupant en sens divers les rues, y formaient ce qu'en terme de paveurs on nomme des *cassis*. Il y a peu de chose à faire maintenant pour que le nouveau système se trouve

établi sur tous les points ; mais il restera à étendre l'application d'autres perfectionnements à mesure qu'ils auront été reconnus désirables; c'est ainsi que presque partout on augmente la largeur des trottoirs et que l'on y pratique des ruisseaux couverts, en taillant la pierre de bordure en encorbellement. Ce nouveau mode d'établissement des ruisseaux a conduit à placer, sur la demande même des habitants riverains et à leurs frais, des cantonniers spéciaux pour chaque rue ; il y a là le germe d'une amélioration véritable quant à la propreté et à la police de la voie publique.

Il est à regretter que les essais tentés jusqu'ici pour le pavage en bois n'aient pas obtenu plus de succès ; en général, les alternatives d'humidité et de sécheresse sont fâcheuses pour les chaussées ainsi établies, et lorsque le bois est mouillé, les chevaux n'y trouvent qu'une surface glissante sur laquelle leurs pieds ne peuvent pas s'appuyer d'une manière solide ; presque partout il a fallu enlever le bois pour revenir à l'ancien pavage en grès. Il en a été de même à Londres pour quelques-unes des rues les plus fréquentées.

S'il est un service pour lequel il soit nécessaire d'avoir un plan d'ensemble, c'est sans doute celui de la distribution de l'eau dans une grande ville. Les travaux souterrains pour les galeries et la pose des tuyaux, forcent d'en user en propriétaire à l'égard du sol des rues ; et il convient de combiner d'ailleurs ces travaux avec ce qui concerne la construction des égouts et avec le pavage. La distribution de l'eau est destinée à satisfaire à des besoins divers, et se partage en services publics et services privés. Les services publics comprennent le lavage et l'arrosement des rues et des places, l'écoulement aux fontaines monumentales et la fourniture gratuite à des fontaines spéciales ou aux bornes fontaines en faveur des classes pauvres de la société. Les services privés se partagent en fourniture à domicile pour le ménage, et en fourniture à des établissements qui emploient beaucoup d'eau, tels que des fabriques ou des bains publics. Bien qu'il reste beaucoup à faire sans doute pour que Paris soit aussi complétement fourni d'eau qu'on peut le désirer, l'état actuel de la distribution es loin d'être aussi insuffisant qu'on se plaît quelquefois à le représenter. Des travaux immenses ont été conduits avec une intelligence et un ensemble dont les résultats sont remarquables, et tout prouve que l'on doit se féliciter que l'administration communale soit restée en possession de ce service, sans en concéder en monopole aucune portion à des compagnies particulières. Les classes pauvres ne peuvent être bien pourvues d'eau que dans les villes où l'administration accepte d'en régler la distribution ; c'est une assertion qui se retrouve presque à chaque page des enquêtes publiées en Angleterre ; et, quand on compare les quantités d'eau employées dans différentes villes, on ne doit accueillir qu'avec la plus grande défiance les chiffres présentés par les

compagnies. Les quantités inscrites sont toujours beaucoup plus grandes que les quantités réellement fournies [1].

A Londres, on estime qu'il est distribué 60 à 70 litres d'eau par habitant et par jour; l'eau ainsi envoyée dans les maisons provient, soit du canal appelé *New-River*, soit de la Tamise d'où on l'élève par des machines; elle est généralement de mauvaise qualité; aussi est-on obligé de recourir en outre, pour la table, à des eaux de pompe ou de source, qu'on se procure plus ou moins dispendieusement. Dans les quartiers pauvres, une seule distribution a lieu trois fois par semaine pour plusieurs maisons; dans d'autres parties de la ville, il est des rues entières où l'eau n'est pas conduite : ainsi dans le quartier de Southwark, il y a 5,000 maisons contenant 30,000 habitants qui ne reçoivent d'eau d'aucune compagnie; on y recueille l'eau de pluie et l'on a recours aux puits particuliers; puits qui, comme ceux de toutes les grandes villes, sont infectés par suite des infiltrations d'eaux ménagères.

L'enquête de 1844 a porté sur la distribution de l'eau dans cinquante villes d'Angleterre; dans ce nombre, six villes seulement ont été considérées comme étant assez bien pourvues, treize comme l'étant médiocrement, et trente-une comme l'étant mal, et ne recevant que de l'eau de mauvaise qualité.

Partout où il y a maintenant une distribution abondante d'eau de bonne qualité, les progrès à cet égard sont de date récente; c'est seulement dans les travaux faits dans ces dernières années pour la distribution de l'eau à Edimbourg, à Nottingham, et, en Amérique, à Philadelphie et à New-York, que l'on peut chercher de bons exemples à suivre. Encore, quant au mode de distribution à domicile, et à l'emploi à faire de l'eau pour le lavage des villes, faut-il tenir compte des différences de toute nature qui peuvent exister dans le climat, les habitudes de la population, le mode de construction, la disposition du sol, du pavage et des égouts.

La ville de Paris met à la disposition du public, pour les besoins domestiques et généraux, une quantité totale de 5,600 pouces fontainiers [2] d'eau de diverses provenances, ce qui représente une consommation générale de 120 litres d'eau par habitant par 24 heures. Cette quantité ne comprend point ce qui est fourni par des établissements particuliers qui puisent directement à la Seine, comme font beau-

[1] Voir particulièrement le résultat de l'enquête de la commission pour la salubrité des villes, publié à Londres en 1844, tome II, pages 7 et 14.

[2] L'ancienne unité appelée *pouce fontainier* s'est maintenue en usage, bien qu'elle ait eu peu de fixité réelle dans l'origine, puisqu'on entendait par là une quantité d'eau s'écoulant en vingt-quatre heures par un orifice d'un pouce superficiel, sans tenir compte de l'effet, qu'on ignorait encore, d'une plus ou moins grande pression dans le réservoir. On est convenu depuis de compter pour le pouce fontainier une quantité de 20 mètres cubes en vingt-quatre heures, soit 20,000 litres.

coup de maisons de bains et l'établissement des eaux filtrées du quai de Béthune, non plus que ce qui est donné par les pompes qu'on trouve encore dans la plupart des maisons.

Les eaux publiques que la ville de Paris vend ou répand gratuitement proviennent de cinq origines différentes : ce sont les eaux des prés Saint-Gervais et de Belleville, celles de l'aqueduc d'Arcueil, les eaux prises dans la Seine et élevées par des machines, celles du canal de l'Ourcq, enfin les eaux du puits artésien foré à l'abattoir de Grenelle, et jaillissant à 30 mètres au-dessus du niveau du sol.

Sous la domination romaine, l'eau a été amenée par l'ancien aqueduc d'Arcueil, principalement sans doute pour les besoins du palais impérial, dont les ruines existent encore rue de La Harpe; mais cet aqueduc avait été détruit lors des invasions des Normands, et n'a été rétabli qu'à la suite des recherches ordonnées, en 1609, par Sully [1].

Les eaux provenant des sources des prés Saint-Gervais avaient été dans le septième siècle réunies et amenées à Paris par les soins des moines de l'abbaye Saint-Laurent. Vers le douzième siècle, les moines de Saint-Martin-des-Champs recueillirent de même les sources trouvées au coteau de Belleville. Ce sont ces eaux qui ont alimenté les trois premières fontaines publiques, celle des Halles, celle des Innocents et la fontaine Maubuée; la qualité était loin d'en être bonne, et le nom même de la dernière fontaine constate suffisamment qu'on n'y pouvait puiser qu'une *mauvaise lessive*. Depuis lors l'histoire des eaux de la ville montre constamment l'abus des concessions gratuites faites au détriment des services publics, et la nécessité où l'on s'est toujours vu de rendre de nombreuses ordonnances de suppression de semblables priviléges. Une ordonnance de Charles VI, du 9 octobre 1392, est remarquable surtout par les considérations générales d'intérêt public qui y sont exprimées.

Le grand travail entrepris par une Compagnie pour amener, des hauteurs du Hertfordshire, les eaux de la petite rivière de Lea à Londres, au moyen d'un canal de 20 milles de long appelé *New-River*, commencé en 1609 et terminé en 1613, semble avoir éveillé l'attention de Sully sur les moyens de procurer à Paris les mêmes avantages. La première pierre du Regard de Rungis, où commence la conduite d'Arcueil, fut posée en grande cérémonie par Louis XIII et la reine mère, le 17 juillet 1613 : la ville de Paris en fit tous les frais. Le château d'eau d'arrivée des eaux d'Arcueil fut construit en 1619.

[1] Voir, pour l'histoire des eaux de Paris, l'excellent travail de M. l'ingénieur Girard, intitulé *Recherches sur les eaux publiques de Paris*, inséré dans la collection de ses *Mémoires sur le canal de l'Ourcq*, 2 vol. in-4°, chez Carillian-Gœury et V. Dalmont, libraires à Paris. Voir également la *Statistique des eaux de Paris*, par M. l'ingénieur Emmery, in-8°, chez les mêmes libraires. Enfin ce qu'en dit M. l'ingénieur Dutens, *Navigation intérieure*, in-4°, tome I, page 569.

Quelques années auparavant, un projet présenté par le Flamand Lintlaer, pour utiliser la force de l'eau de la Seine au Pont-Neuf, avait été adopté, et la pompe de la Samaritaine fut élevée pour fournir spécialement de l'eau au Louvre et aux Tuileries; on s'en servit ensuite pour alimenter diverses fontaines; elle était en si mauvais état en 1813, qu'on fut obligé de la détruire. En 1673, la pompe du pont Notre-Dame avait été substituée à deux moulins à blé qui existaient en cet endroit, et qui furent achetés par la ville; la machine, réparée par le célèbre ingénieur Bélidor, fonctionne encore aujourd'hui.

Ces moyens de fournir l'eau à une population toujours plus nombreuse étaient insuffisants; aussi surgissait-il de tous côtés toutes sortes de projets et de propositions pour de nouveaux travaux. Des entrepreneurs particuliers se faisaient autoriser à élever l'eau pour la vendre au public: mais aucune de ces spéculations ne fut faite sur une grande échelle jusqu'à celle des frères Perrier, pour l'établissement des machines à vapeur de Chaillot et du Gros-Caillou; et pour celui d'une machine semblable à placer plus tard près de la gare de l'Hôpital, pour prendre l'eau de la Seine à son entrée dans Paris.

Les principaux capitalistes de Paris se réunirent aux fondateurs de cette Compagnie, et un premier capital de 1,440,000 livres fut formé au moyen de l'émission de douze cents actions. Cette somme devait suffire à tous les travaux, mais on s'était réservé de pouvoir cependant au besoin émettre de nouvelles actions, et l'on abusa étrangement plus tard de cette facilité. En 1778 les travaux commencèrent: un canal de sept pieds de large fut établi sous la route de Versailles, et l'eau prise au milieu de la Seine fut amenée dans un puisard, d'où elle fut élevée par le moyen d'une pompe mise en mouvement par la machine à vapeur. Quatre bassins furent construits sur la hauteur de Chaillot pour recevoir cette eau, et la laisser reposer avant de l'envoyer en distribution.

Les travaux avaient été poussés avec vigueur, et les eaux de Chaillot arrivèrent en juillet 1782 à la fontaine de la Porte-Saint-Honoré. Cependant la Compagnie avait eu des frais considérables à faire; elle avait été amenée à acquérir l'entreprise concurrente des pompes à manéges; elle avait établi la nouvelle machine à vapeur du Gros-Caillou, pour le service du faubourg Saint-Germain; elle préparait aussi la construction de la troisième machine en amont de Paris. Les premiers fonds absorbés, on avait émis successivement de nouvelles actions; d'abord six cents, puis deux mille deux cents, au prix de 1,200 liv.; enfin, en 1786, on en créa encore mille autres au taux de 4,000 livres chacune; en sorte que le capital que représentaient les cinq mille actions des eaux montait au chiffre énorme de 8,800,000 livres.

Le gouvernement avait consenti à faire quelques avances sur une partie des actions, et l'on avait fait de grands efforts pour en soute-

nir la valeur ; l'agiotage s'en était mêlé, et le cours, après s'être élevé à la Bourse à un taux que ne justifiaient pas les résultats de l'entreprise, dut retomber et causer la ruine d'un grand nombre d'actionnaires. La Compagnie, vivement attaquée, opposa une vigoureuse défense, et soutint longtemps que l'avenir était toujours brillant pour elle. Cette guerre attira d'autant plus l'attention publique, que dans chaque camp de ceux qui avaient leurs intérêts engagés dans l'affaire, on vit paraître des champions célèbres déjà par leur esprit et par leur talent. Le comte de Mirabeau, qui avait fait ses preuves dans des discussions sur des établissements de crédit, se fit fort de prouver que le capital était hors de toute proportion avec les produits possibles et présumables de l'entreprise. La Compagnie se fit défendre par Beaumarchais qui y mit toute sa verve ; mais la cause qu'il avait acceptée n'en pouvait devenir meilleure ; les actions continuèrent à tomber en discrédit, et la Compagnie dut finir par entrer en négociation avec le bureau de la ville pour lui vendre le matériel de l'affaire. Le traité fut passé ; mais avant qu'il pût être ratifié, le gouvernement, qui voyait dans les caisses du trésor royal plus des quatre cinquièmes des actions des eaux, qu'on était successivement parvenu à y faire passer, s'empara définitivement, en 1788, de la gestion de cette affaire, et depuis lors la distribution des eaux de la Seine a cessé d'être une entreprise particulière.

Lorsque la Révolution éclata, la discussion parmi les ingénieurs et l'attention de la part du public se partageaient entre deux projets qui avaient l'un et l'autre pour but de faire arriver à Paris des eaux qu'on irait chercher, plus ou moins loin, dans des cours affluents de la Seine. Sur la rive gauche, il s'agissait d'amener les eaux de l'Yvette, petite rivière qui se jette dans l'Orge pour atteindre la Seine à Essones. Sur la rive droite, on voulait aller prendre les eaux de la Beuvronne qui, réunies à celles de l'Ourcq, atteignent la Marne à Lisy. Ce dernier projet se liait à une question importante pour la navigation, et cela lui assura plus tard la préférence.

Un ingénieur hydraulique, institué par le bureau municipal en novembre 1792, vit réunir en ses mains les attributions divisées autrefois, pour Paris, entre l'intendant-général des fontaines de France, pour les *eaux du roi*, et l'architecte de la ville, comme garde des fontaines. Depuis lors, le service des eaux est resté municipal.

Les embarras financiers d'une époque de troubles ne permirent pas de songer à améliorer la distribution des eaux, et l'on ne voit apparaître pendant cette période que des projets particuliers non suivis d'exécution, jusqu'au moment où furent commencés les grands travaux du canal de l'Ourcq.

Les premières études de ce canal remontent à Paul Riquet, que rend célèbre à juste titre l'exécution du canal du Midi. Il s'était associé pour cette nouvelle entreprise son gendre Jacques de Mause, qui,

comme ingénieur, avait fort augmenté, en 1766, le produit des eaux des machines hydrauliques du pont Notre-Dame. Les lettres-patentes délivrées en leur nom collectif contiennent une description du projet, qui avait pour but à la fois la navigation depuis la prise d'eau dans l'Ourcq jusqu'aux fossés de l'Arsenal, le lavage des rues et des égouts, l'alimentation de nouvelles fontaines, et enfin la création d'une force motrice importante. La mort de Riquet et celle de Colbert, qui protégeait l'entreprise, en firent suspendre l'exécution, que l'on tenta vainement de reprendre à diverses époques, jusqu'à ce qu'un message du Directoire au Corps législatif vînt provoquer la loi nécessaire pour autoriser les travaux de cette dérivation, dont l'utilité était de plus en plus constatée. Une Compagnie particulière s'étant présentée pour l'exécution, une Commission d'ingénieurs fut désignée pour relever les nivellements et vérifier les données que mettaient en avant les sieurs Solages et Bossu, qui demandaient la concession ; ce fut à la suite de ces travaux de nivellement que M. l'ingénieur Bruyères proposa de renoncer à l'exécution du canal, comme devant être trop dispendieuse, pour se borner à amener, pour les besoins de Paris, les eaux de la Beuvronne, au moyen d'aqueducs couverts. Mais Napoléon, depuis son retour d'Égypte, et pour consolider son pouvoir, cherchait les occasions de frapper l'opinion publique par de grandes entreprises ; il voulait particulièrement montrer de la sollicitude pour les intérêts de la ville de Paris. Les ingénieurs hésitaient encore sur l'avis à donner, quand, sans discussion, et deux jours après une proposition faite par le gouvernement consulaire, à la date du 27 floréal an X (11 mai 1802), le Corps législatif rendit une loi portant : « Qu'il serait ouvert un canal de dérivation de la rivière de l'Ourcq ; qu'elle serait amenée à Paris dans un bassin près de La Villette ; qu'il serait en outre ouvert un canal de navigation qui partirait de la Seine au-dessous du bastion de l'Arsenal, se rendrait dans le bassin de partage de La Villette, et continuerait par Saint-Denis, la vallée de Montmorency, et aboutirait à la rivière d'Oise près de Pontoise. » Un arrêté consulaire ne tarda pas à prescrire que les travaux commenceraient dès le 1er vendémiaire suivant, et qu'ils seraient dirigés par les ingénieurs des ponts et chaussées.

Au jour indiqué (23 septembre 1802), un cortége nombreux de fonctionnaires et d'ingénieurs se rendit en effet à la barrière de La Villette, où un premier repère fut posé, à une élévation de 25 mètres 75 centimètres au-dessus des basses eaux de la Seine ; hauteur à laquelle devaient être soutenues les eaux du grand bassin servant de réservoir et de point de partage. La direction des travaux venait d'être confiée à M. l'ingénieur Girard, qui avait été en Egypte, était connu du premier consul, et a su constamment depuis seconder ses vues pendant le cours de ces immenses travaux. Dès le 28 février 1803, le chef du gouvernement voulut parcourir lui-même tout le tracé du ca-

nal, jusqu'au moulin de Mareuil où devait se faire la prise d'eau. Cette reconnaissance fut faite avec la rapidité qu'un général en chef apporte à l'étude du terrain sur lequel il se prépare à faire manœuvrer son armée; mais l'influence de l'homme de génie, le prestige qu'il exerçait alors sur tout ce qui l'approchait, faisaient recueillir ses moindres paroles, et son approbation fut un stimulant puissant en cette occasion.

Les travaux avaient été ainsi commencés et se sont continués avec activité, avant même que des plans et devis définitifs eussent pu être arrêtés; aussi les dissentiments les plus graves ne tardèrent-ils pas à s'élever entre l'ingénieur en chef et les diverses Commissions nommées par le conseil-général des ponts et chaussées. On n'était d'accord ni sur le nivellement, ni sur le jaugeage des eaux, non plus que sur la direction du tracé en plusieurs points; une question des plus graves restait encore à résoudre, c'était celle de savoir si le canal de l'Ourcq devait être navigable en même temps qu'il aurait pour destination spéciale d'amener l'eau au bassin de La Villette. Fallait-il renoncer à donner de nouvelles facilités à l'approvisionnement de la capitale? C'est par la rivière d'Ourcq qu'étaient toujours venus les bois de la forêt de Cotterets; depuis François Ier on n'avait cessé de s'occuper d'améliorer la navigation de cette rivière; enfin en se liant, un jour à venir, par le canal de Soissons à la rivière d'Aisne et au canal de Saint-Quentin, le nouveau canal pourrait prendre une grande importance pour les communications avec le Nord.

C'est particulièrement pour décider cette question que l'empereur ordonna qu'une conférence spéciale aurait lieu dans son propre cabinet, aux Tuileries, le 8 mars 1806. Là, il n'eut pas de peine à faire prévaloir l'opinion de l'ingénieur en chef, qui était d'accord avec la sienne propre, pour que le canal fût établi de façon à porter bateaux. Il est assez curieux de voir la volonté du maître intervenir ainsi pour affranchir une grande entreprise de la tutelle qu'il allait imposer définitivement pour l'avenir à toutes les autres, en organisant le corps des ponts et chaussées. Des conférences du même genre furent ensuite convoquées, tantôt à Saint-Cloud, tantôt aux Tuileries, pour s'occuper de cette affaire, qui progressait ainsi sous une direction tout exceptionnelle.

Les travaux étaient poussés avec la plus grande activité, bien que souvent entravés par des accidents, des éboulements imprévus, et bien que la guerre rendît difficile de réunir des ouvriers en nombre suffisant. Dans l'été de 1808, on y amena les prisonniers de guerre qui étaient en dépôt à Melun. Le 2 décembre de la même année, jour anniversaire de la bataille d'Austerlitz et du couronnement, fut fixé pour l'introduction dans le bassin de La Villette de l'eau de la Benvronne amenée par le canal; c'est en effet ce jour-là, à dix heures du matin, qu'eut lieu, en présence du ministre, du préfet et des

autres autorités, la rupture du barrage établi à l'entrée du bassin. Le 15 août suivant, les mêmes eaux jaillissaient pour la première fois de la fontaine des Innocents, au centre du quartier des Halles. On s'occupait en même temps des travaux préparatoires pour la distribution des eaux dans Paris; on commençait, en 1810, les travaux du canal Saint-Denis, et l'on préparait ceux du canal Saint-Martin. En 1813, la navigation s'ouvrait entre Claye et le bassin de La Villette, mais les malheurs qui allaient frapper la France devaient arrêter momentanément cette grande entreprise, et devaient, en privant l'ingénieur en chef de la protection puissante qui l'avait soutenu jusque-là, changer la direction des travaux.

Au 1er janvier 1816, la dépense pour les travaux exécutés s'élevait ainsi qu'il suit :

| | | |
|---|---|---|
| Canal de l'Ourcq, y compris le bassin de La Villette | 14,353,128 fr. | 51 c. |
| Canal de La Villette à Saint-Denis | 445,688 | 13 |
| Canal Saint-Martin | 196,543 | 56 |
| Gare de l'Arsenal | 407,627 | 99 |
| Aqueduc de ceinture dans Paris, galeries, fontaines et service extraordinaire | 6,993,100 | 36 |
| Total | 22,396,088 fr. | 55 c. |
| On évaluait les travaux qui restaient à faire dans toutes les branches, et dans lesquels la distribution dans Paris comptait pour 13 millions 19,600 francs, à | 35,836,059 | 86 |
| Et le montant présumé de toutes les dépenses était ainsi porté à | 58,232,148 fr. | 41 c. |

Ces sommes étaient, il faut le reconnaître, effrayantes à une époque de désastre et d'embarras financiers : on songea donc à recourir à des compagnies particulières, et une loi du 20 mai 1818 sanctionna la concession faite à la Société Saint-Didier et Vassal, des droits de navigation sur les canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis, pour quatre-vingt-dix-neuf ans, à partir du 1er janvier 1823, époque à laquelle les travaux devaient être terminés. La concession des droits sur le canal Saint-Martin fut faite trois années plus tard. Les travaux furent repris avec toute l'énergie que donne le stimulant de l'intérêt privé ; le canal Saint-Denis fut ouvert à la navigation le 12 mai 1821, et ce fut le 4 novembre 1825 que l'on vit entrer pour la première fois dans le canal Saint-Martin des bateaux qui, expédiés de Mareuil, avaient parcouru le canal de l'Ourcq dans toute sa longueur.

Le traité fait avec la Compagnie était contraire aux intérêts municipaux, surtout en un point ; la ville perdait en effet la libre disposition des eaux et devait se contenter d'en recevoir 4,000 pouces fontainiers; le surplus appartenait désormais à la Compagnie, qui pouvait l'utiliser pour le service des canaux de jonction à la Seine et pour des usines ; la ville perdait en même temps les droits de navigation sur le canal de l'Ourcq, et n'en devait pas moins payer à la Compagnie la somme de 7 millions, jugée nécessaire à l'achèvement des travaux

de ce canal; la loi l'autorisait à contracter un emprunt de pareille somme pour effectuer ce payement. Mieux eût valu sans doute se borner à confier à des entreprises particulières l'achèvement des canaux de navigation Saint-Denis et Saint-Martin, et affecter les produits de l'emprunt à assurer la libre possession du seul canal destiné à fournir de l'eau à la ville de Paris; agir autrement, c'était obtenir l'achèvement du canal Saint-Denis par le sacrifice de tous les avantages que le canal de l'Ourcq offrait déjà. La concession, telle qu'elle a été faite, est devenue l'origine d'une foule de contestations, et est restée une entrave pour la plupart des améliorations qu'on aurait pu faire dans le service des eaux. C'est seulement à la suite de transactions que les derniers travaux ont été faits, et c'est à peine depuis un an que l'on peut considérer le canal de l'Ourcq comme définitivement achevé.

Ce canal a une longueur de 96,000 mètres, sa pente est de 10 mètres et donne à l'eau une vitesse moyenne de 35 centimètres par seconde. Il avait été tracé de niveau, et la navigation ne devait avoir à passer par aucune écluse; l'ingénieur, après des expériences sur la pente naturelle qu'affectent les cours d'eau pour se rendre à la mer, s'était arrêté à une théorie qui déterminait la courbe que devait avoir dans sa longueur le lit du canal; malheureusement l'expérience n'a pas justifié complétement ses calculs à cet égard, et l'inclinaison s'est trouvée trop faible aux deux extrémités et trop forte au milieu du parcours. Les bateaux manquaient d'eau au départ, et l'eau arrivait trop brusquement vers la partie inférieure. Il a fallu en venir à construire des écluses pour remédier à ce double inconvénient. Ces écluses, peu élevées, sont facilement franchies par la navigation, et elles sont construites sur un excellent système; le sas en est partagé en deux parties dans la longueur; les deux battants de chaque porte sont indépendants l'un de l'autre, et l'on peut ainsi, à la même écluse, faire monter un bateau, en même temps qu'on en fait descendre un autre. M. Viguier, ingénieur de la compagnie, est allé étudier en Angleterre les derniers perfectionnements introduits dans la construction des canaux; il a réglé de nouveau les chemins de halage, en donnant à leur chaussée une pente inclinée du côté opposé à la berge, de manière à présenter la résistance la plus convenable aux efforts des chevaux. Aussi est-ce là qu'on a pu, pour la première fois en France, faire usage des bateaux à grande vitesse pour le transport des voyageurs; mettant à profit cette propriété dynamique remarquable, qui fait qu'un bateau entraîné rapidement est, par suite de la densité de l'eau, porté à la surface, sur laquelle il glisse alors sans rencontrer la même résistance qu'il devrait vaincre s'il était abandonné à son tirant d'eau naturel; d'où résulte cette singulière circonstance, qu'un cheval au galop peut traîner un poids plus grand avec plus de facilité que s'il allait au pas. Enfin, un travail d'art curieux a été fait sur un point où

le canal, soutenu à une grande élévation, se rapproche cependant beaucoup du bord de la Marne; on y a établi un plan incliné avec rails en fer, et, au moyen d'une machine, les marchandises transbordées d'une voie liquide sur l'autre, peuvent ainsi éviter la longue navigation de la rivière.

Pour distribuer dans Paris les eaux de l'Ourcq amenées au bassin de La Villette, il fallait se rendre un compte exact du relief du sol de la ville, afin de connaître tous les points où l'eau pouvait être envoyée par son propre poids ; le relevé du nivellement général du terrain fut donc entrepris ; à cet effet on rapporta toutes les observations à un plan horizontal supposé à 50 mètres au-dessus de la surface de l'eau dans le bassin de La Villette. La longueur des *ordonnées*, c'est-à-dire des perpendiculaires descendues de ce plan aux différents points du sol, donnait une série de cotes qui, reportées sur le grand plan de Paris de Verniquet, ont permis d'y tracer des lignes concentriques indiquant au premier coup d'œil toutes les différences de hauteur du relief. Là où les lignes sont éloignées les unes des autres, on comprend que le terrain s'abaisse par une pente douce ; là, au contraire, où les lignes se rapprochent, on y voit l'indication d'une déclivité rapide. Ce grand travail d'ensemble est digne de servir de modèle, et il a été cité avec raison dans la dernière enquête anglaise ; des Mémoires, accompagnés de cartes pour montrer l'usage des lignes de nivellement (*contour lines*), occupent la moitié d'un des volumes de procès-verbaux publiés à Londres en 1844.

Ce relevé général du relief du sol sur lequel Paris est bâti devait servir non-seulement à la distribution des eaux, mais aussi à régler le pavage des chaussées et à guider dans la construction des égouts. Comme on devait y avoir souvent recours, et qu'il était bon de constater d'une manière ostensible les résultats reconnus, on a, dans ces dernières années, placé de distance en distance, sur les maisons, des repères ou plaques de fonte, portant en relief les armes de la ville et l'indication du niveau ; ce niveau est indiqué de trois manières : 1° en le rapportant au plan horizontal, supposé à 50 mètres au-dessus de la surface de l'eau à La Villette ; 2° en indiquant la hauteur au-dessus des basses eaux de la Seine ; 3° la hauteur au-dessus du niveau moyen de la mer.

Le mouvement de la navigation sur les trois canaux ayant pris de l'importance, et le bassin de La Villette étant devenu un port de commerce dans lequel séjournent de nombreux bateaux, la prise d'eau pour la distribution a été reportée en amont au-dessus de l'entrée dans ce bassin, afin d'obtenir une eau plus pure. Introduite dans Paris, cette eau est soutenue libre à son niveau dans un vaste aqueduc couvert qui s'étend, en contournant le coteau sur lequel la ville fait amphithéâtre, de La Villette jusqu'à la barrière de Monceaux. L'aqueduc forme ainsi un vaste réservoir dont la température est con-

stamment fraîche, et où l'eau se renouvelle régulièrement par suite de la pente et de l'écoulement non interrompu par les tuyaux ; une rigole d'embranchement vers la rue Saint-Laurent augmente encore l'étendue de ce vaste récipient d'où partent toutes les conduites maîtresses. L'écoulement devient alors exclusivement forcé dans les tuyaux de distribution qui se ramifient dans toute la ville, de manière à pourvoir au lavage des rues par les bornes-fontaines, et à fournir à toutes les concessions demandées par abonnement.

Au moyen de l'établissement des chaussées bombées, tous les ruisseaux ont été reportés le long des trottoirs ; il ne s'est plus agi, pour éviter les coupures transversales formant cassis, que d'ouvrir une entrée d'égoût au point bas du ruisseau qui entourait ainsi chaque îlot de maisons, et pour en faire le lavage, de placer une borne-fontaine au point le plus élevé. Le lavage a été ainsi combiné en prenant en considération les côtés de chaque îlot plutôt que les différentes rues séparément, et l'on a dû régler le pavage de manière à éviter, autant que possible, d'avoir à construire plus d'une entrée d'égoût pour chaque îlot.

Une difficulté se présentait pour étendre le service aux quartiers de la rive gauche de la Seine ; l'eau pressée dans les tuyaux par le poids supérieur, devait s'écouler facilement tant que la pente se dirigeait vers le fond de la vallée ; mais cet écoulement même devait empêcher l'eau de remonter avec assez de force sur l'autre rive, et l'on ne pouvait arriver à un lavage régulier qu'en obtenant une pression correspondante sur les points élevés des quartiers situés au sud de la ville. A cet effet, de vastes réservoirs ont été construits rue de Vaugirard, rue Racine et rue Saint-Victor ; chacun de ces réservoirs a reçu l'extrémité de deux des conduites maîtresses partant du grand aqueduc de ceinture et passant la Seine sur les différents ponts. Lorsque les bornes-fontaines sont fermées, surtout pendant la nuit, ces réservoirs se remplissent d'eau, et lorsque ensuite on ouvre simultanément tous les robinets, la pression ayant lieu à la fois sur les deux côtés du vallon, l'écoulement se fait partout d'une manière régulière. MM. les ingénieurs Emmery et Mary ont établi ce service sur les meilleures bases, et ont mis la plus grande activité à le compléter. On peut juger de l'importance de leurs travaux par les données suivantes :

| | Longueur des conduites. | Nombre des bornes-fontaines. |
|---|---|---|
| En 1832 | 39,150 mètres. | 217 |
| En 1840 | 134,800 | 1,020 |
| En 1845 | 200,000 | 1,600 |

Ce système serait parfait sans doute s'il avait été établi avec une pression suffisante pour envoyer l'eau dans toutes les parties de la ville ; mais le bassin de La Villette est moins élevé que plusieurs des barrières de Paris. Il est donc fâcheux qu'une partie de la force motrice résultant de la chute au canal Saint-Martin, n'ait pas été employée

à élever l'eau dans un réservoir de 10 à 15 mètres au-dessus du niveau du grand bassin. C'est là un motif de plus pour regretter la concession des canaux faite à une compagnie particulière, et un motif puissant à faire valoir en faveur des projets de travaux qui sont à l'étude pour élever l'eau à prendre dans la Seine. En attendant, on a pu remédier en partie à cet inconvénient par suite du succès obtenu dans le forage du puits artésien de l'abattoir de Grenelle; l'eau qu'on est allé rencontrer à une profondeur de 547 mètres, s'est trouvée jaillir avec une force suffisante pour être envoyée sur le plateau du Panthéon. Cette entreprise a coûté 400,000 fr., et a procuré 50 pouces fontainiers d'une eau d'excellente qualité, dont on avait pensé d'abord à utiliser la température élevée pour des bains, mais qui se refroidit assez vite pour être employée à tous les autres usages.

Par une autre combinaison ingénieuse, M. Mary a fait servir la chute de l'un des bassins d'eau de Seine à Chaillot, pour envoyer cette eau à la barrière de l'Etoile, et le service des bornes-fontaines va se trouver régularisé sur tous les points.

Les premières eaux amenées à Paris avaient été employées en actes de munificence, et livrées gratuitement aux fontaines publiques. Lorsque des concessions furent faites ensuite à prix d'argent, on donna en général droit à un écoulement déterminé moyennant une somme une fois payée ; c'est ainsi qu'en 1655 le surintendant Fouquet obtint la concession d'un pouce d'eau contre le versement d'une somme de 10,000 livres. D'un autre côté, le bureau de la ville accordait gratuitement de semblables concessions en reconnaissance de services rendus ; les échevins en recevaient ainsi, par une coutume abusive, lorsqu'ils sortaient d'office. Cependant, beaucoup d'hommes généreux se montrèrent utiles au public en élevant à leurs frais des fontaines dans divers quartiers de la ville. L'ensemble de ce régime, pour ce qui concerne les eaux, est celui de la plupart des villes des pays chauds ; c'est encore ainsi que les choses se passent à Rome, à Gênes, à Barcelone. Le mode adopté en Angleterre, et que, par opposition, on peut appeler le système du Nord, consiste à laisser à la spéculation particulière le soin d'élever l'eau pour ne la livrer ensuite que contre payement. La ville de Paris, en adoptant un mode mixte, a pu concilier ses nécessités financières avec l'avantage d'offrir gratuitement satisfaction aux premiers besoins de la population. La permission du puisage gratuit aux bornes-fontaines est un véritable bienfait pour les classes pauvres : il n'est point de ménage à Paris où l'on fasse servir l'eau successivement, comme à Londres, à plusieurs usages, faute de pouvoir s'en procurer. Un médecin qui avait demandé à se laver les mains en visitant les maisons de pauvres gens de Bethnal-Green, a dû reculer devant le liquide fangeux et fétide qui lui était présenté. Dans la plupart des villes d'Angleterre, les pauvres manquent d'eau ; à Durham,

à York, à Portsmouth, ils ne l'obtiennent qu'en la mendiant (*they are supplied by begging*). A Liverpool et dans d'autres villes encore, ils la mendient ou la volent (*they either beg or steal it* [1]). M. l'ingénieur Emmery suivait donc les impulsions d'une âme généreuse, en faisant valoir l'utilité du puisage gratuit aux bornes-fontaines comme considération puissante pour ne pas concéder, en 1833, à une Compagnie anglaise la distributiou des eaux dans Paris.

L'eau livrée gratuitement aux bornes-fontaines et aux fontaines secondaires, est vendue à des fontaines marchandes pour les porteurs d'eau à tonneaux, à raison de 0 fr. 09 cent. par hectolitre, et 10 c. lorsqu'elle est filtrée et épurée. Pour l'eau conduite à domicile par des tuyaux, l'abonnement annuel est basé sur les prix : de 4,000 fr. par pouce fontainier d'eau de Seine; 2,000 fr. pour l'eau du puits de Grenelle, et 1,000 fr. pour l'eau du canal de l'Ourcq. Le prix de l'eau de Seine est, comme on voit, trop élevé et l'on songe sérieusement à le réduire. Le moindre prix d'abonnement d'eau de l'Ourcq est de 75 fr. par an pour 15 hectolitres par vingt-quatre heures; mais comme l'eau est constamment en pression dans les tuyaux, elle est en réalité donnée, pour ce prix, à discrétion. Lorsqu'une maison renferme, comme cela est souvent le cas, huit ou dix ménages, cet abonnement représente 7 fr. 50 c. à 9 fr. par famille, ce qui est un taux modéré et ne laisse d'autre question importante en souffrance que celle de la hauteur à laquelle l'eau devrait être envoyée. Le prix est à peu près le même dans les villes anglaises les mieux approvisionnées. En général, l'abonnement de l'eau est réglé, de l'autre côté de la Manche, par une taxe additionnelle de 5 pour 100 sur le loyer, et le propriétaire chargé de la percevoir au profit des Compagnies, jouit d'une remise de 20 pour 100 environ sur son produit.

Deux considérations principales doivent préoccuper lorsqu'il s'agit de fournir de l'eau à une ville; la première et la plus importante touche à la qualité, car il faut avant tout ne donner qu'une eau salubre à boire; la seconde est la pression à obtenir et par conséquent la hauteur à laquelle il faut porter les réservoirs.

Pour Paris, les eaux de rivières ont toujours été considérées comme les meilleures; il paraît n'en être pas de même à Lyon, et le maire, M. Terme, dans le travail remarquable qu'il vient de présenter sur ce sujet au Conseil municipal de cette ville, dit que les eaux du Rhône provenant en grande partie, après la réunion de l'Arve, des neiges fondues, sont dangereuses pour la santé, et que les eaux de la Saône sont également insalubres, à raison probablement de son cours trop lent. L'eau de la Seine est au contraire celle que préfèrent les Parisiens, et l'analyse chimique justifie cette préférence; cette eau ne se trouve même pas altérée d'une manière sensible dans la traversée

[1] Enquête de 1844.

de Paris, surtout lorsqu'on à la précaution de la puiser au milieu du courant en se rapprochant de la rive gauche. Il paraît que les eaux de la Marne, qui sont moins bonnes que celles de la Seine, coulent longtemps près de la rive droite avant de se mélanger entièrement avec les eaux du fleuve, et qu'il en est de même sur les deux berges pour l'eau sale apportée par les ruisseaux de la ville.

Pendant longtemps l'eau du bassin de La Villette est restée de mauvaise qualité, ce qui pouvait être attribué sans doute, d'une part à ce que le canal ne s'étendait encore que jusqu'à la Beuvronne, que d'ailleurs il perdait dans le parcours par l'infiltration dans un terrain meuble, et qu'il avait fallu recueillir indistinctement tous les cours d'eau qu'on avait rencontrés ; d'un autre côté, le canal ayant été creusé dans un terrain généralement marneux et crayeux, l'eau avait dû se charger de matières calcaires jusqu'à ce que le fond du lit se fût formé et se fût saturé convenablement. Depuis que le canal est terminé dans toute sa longueur, on s'est occupé avec beaucoup de soin du triage des eaux ; celles qui étaient de mauvaise nature, comme les eaux des ruisseaux de l'Arneuse, du Mory, ont été dérivées; on les a fait passer, au moyen de travaux d'art, sous le canal, pour les rejeter dans l'ancien lit de la rivière ; tandis qu'on allait au contraire chercher au loin les meilleures eaux pour les réunir à celles de l'Ourcq. C'est ainsi qu'ont été amenées par un pont-aqueduc passant sur la rivière, les eaux si pures du Clignon. Ce qui se répète encore journellement sur la mauvaise qualité de l'eau du canal, et ce que reproduit M. Terme dans son Mémoire au Conseil municipal de Lyon, se rapporte donc à l'état antérieur des choses et non à leur état actuel.

La hauteur à laquelle l'eau peut être envoyée dépend de celle des réservoirs qui la reçoivent d'abord, et par conséquent de la pression avec laquelle elle est enfermée dans les tuyaux de distribution ; cette pression agissant comme moyen de vaincre les frottements, accélère l'écoulement, et donne comme principal avantage de pouvoir diminuer de beaucoup le diamètre des tuyaux, par suite leur poids et naturellement aussi la dépense qu'occasionne cette partie importante du matériel. La haute pression est en grande faveur en Angleterre et aux Etats-Unis, comme moyen de secours pour éteindre les incendies. A Nottingham, l'eau est envoyée par machine à une hauteur de 120 pieds (37 à 38 mètres) ; la pression moyenne est de 80 pieds, ce qui permet de lancer, en cas de besoin, un jet par-dessus les toits. A Philadelphie, les domestiques adaptant un bout de tuyau sur les robinets, lavent une fois par semaine la façade entière de chaque maison. Tout en reconnaissant l'importance de ces services, et l'insuffisance d'une pression maximum de 30 à 40 mètres, il faut dire que pour Paris les besoins ne sont pas identiquement les mêmes qu'en Angleterre ou en Amérique. Les incendies sont beaucoup moins fréquents chez nous, et ils présentent bien rarement la même gravité que là où les construc-

tions sont légères, où le bois de sapin est généralement employé et où le service des secours est moins bien organisé. Il reste donc plus particulièrement la considération de possibilité d'une distribution à tous les étages.

Il est loin d'être exact de dire qu'en Angleterre l'eau soit envoyée dans tous les appartements de chaque maison ; elle arrive seulement en général à un entresol à peine élevé de trois mètres au-dessus du niveau de la rue. Chaque maison d'ailleurs étant habitée par une seule famille, tout le gros service, celui qui nécessite l'emploi de beaucoup d'eau, se fait au-dessous même du sol. A Paris, où les maisons sont fort élevées et où chaque étage est non-seulement occupé par un locataire, mais encore souvent par plusieurs familles, la distribution d'eau à haute pression à tous les étages présenterait de véritables et graves inconvénients ; il est douteux que l'on trouvât beaucoup de propriétaires qui voulussent en faire l'essai. Les maisons de Paris, construites en belles pierres de taille pour les façades, sont dans toutes les autres parties bâties en moellons et en plâtre ; et, si ces matériaux sont d'un emploi commode et solide, ils ont cependant l'inconvénient de s'altérer par l'humidité ; les murs une fois salpêtrés et mouillés ne se sèchent plus, aussi les propriétaires redoutent-ils particulièrement de louer pour les professions qui exigent l'emploi de l'eau. Avec la distribution à chaque étage ils auraient à redouter non-seulement le défaut de soins assez inhérent à la population parisienne, mais encore la rupture de tous les tuyaux au moment d'une gelée subite comme il en survient souvent dans le courant d'un hiver. L'eau à forte pression fait sa propre police, disent les ingénieurs anglais ; la moindre ouverture de robinet, le plus petit trou à un tuyau, cause immédiatement une inondation qui force d'y porter remède ; mais c'est là un mode de police qui à Paris incommoderait fort les voisins de l'étage inférieur, dont les plafonds seraient souillés par l'humidité. Ce qu'il faut d'abord désirer, c'est que les propriétaires consentent à prendre un abonnement pour amener l'eau au rez-de-chaussée pour l'usage de tous les habitants de la maison ; en supposant qu'il fallût encore employer des bras étrangers pour la porter aux étages supérieurs, au moins la voie publique pourrait-elle être déjà débarrassée des porteurs d'eau qui l'encombrent. Jusqu'à présent les nouveaux abonnements ont remplacé le service des puits et des pompes, plutôt que celui des porteurs d'eau ; car l'accroissement annuel des envois à domicile n'a pas fait diminuer le produit des fontaines. En 1844, les abonnements ont produit une recette de 554,985 fr., et la vente aux fontaines marchandes a donné 427,212 fr.

Il est à désirer que l'eau soit fournie désormais avec plus d'abondance encore et à meilleur marché, et il est un genre d'établissement qu'il serait surtout utile de voir fonder en faveur des classes les moins aisées de la société ; ce serait, dans les quartiers pauvres, des buande-

ries et des bains publics à très-bon marché. Les habitudes de propreté sont moralisatrices au plus haut point, en ce qu'elles développent le respect de soi-même, ce frein contre les mauvaises habitudes de la paresse et du vice. Ceux qui ont soin de leur personne deviennent toujours économes et rangés.

D'heureux essais en ce genre ont été faits à Liverpool, où le même édifice offre, dans des parties distinctes, des bains et toutes les facilités nécessaires pour blanchir le linge. Un bain chaud, dans des salles où il y a huit baignoires convenablement séparées, est donné, y compris l'usage d'une serviette, pour 20 centimes ; deux enfants peuvent être mis dans une même baignoire ; il y a aussi des douches pour le prix modique de 10 centimes, et l'on s'occupe d'organiser des bains médicinaux.

Le service de la buanderie paraît devoir rendre plus de service encore. Toute femme y est admise pour une demi-journée, soit six heures, moyennant 10 centimes, et elle obtient l'usage des baquets, de la chaudière dans laquelle le linge se lave, chauffée par la vapeur, ainsi que des étuves pour le séchage. Une directrice classe les femmes par groupes et décide celles dont le linge peut être réuni dans la même chaudière, elle règle la proportion de savon et de soude à y ajouter ; elle doit prendre en considération l'état de plus ou moins grande saleté du linge pour ce classement ; mais il lui est spécialement recommandé d'éviter tout ce qui pourrait blesser la susceptibilité et humilier les femmes les plus pauvres. Les étuves pour le séchage ont été faites de manière à économiser autant que possible la place et le combustible ; le linge humide est placé sur les barres d'un châssis vertical qui entre dans l'étuve comme un tiroir, soutenu vers la partie supérieure de la pièce par des galets qui roulent sur une barre de fer ; le cadre de ces châssis ferme hermétiquement l'entrée qui lui est réservée dans l'étuve par un bout, lorsqu'il est à l'intérieur ; et par l'autre, lorsqu'il en est retiré. Ces tiroirs ou châssis, auxquels on a donné le nom de *horses* (chevaux), sont aussi rapprochés que possible les uns des autres, et dans une pièce de dimension ordinaire on peut ainsi organiser facilement le séchage du linge apporté par trente ou quarante personnes. Les châssis de l'étuve ne peuvent être tirés qu'avec l'autorisation de la directrice du travail.

Le premier établissement ouvert pour ce double service public, à Liverpool, en 1842, a nécessité l'emploi d'un capital de 2,300 livres sterl. (58,000 francs), mais il est, il est vrai, sur une petite échelle; il faudrait, pour Paris, se résigner à un sacrifice plus considérable, dont on trouverait du reste une ample compensation dans les services rendus. De semblables maisons devraient d'ailleurs être ouvertes dans plusieurs quartiers différents.

Pour augmenter le volume des eaux publiques à Paris, et établir

sur la rive gauche de la Seine un service correspondant et non moins important que celui du canal de l'Ourcq, il a été souvent question d'élever des eaux puisées dans le fleuve ; l'étude de cette question se lie essentiellement à celle de la navigation. A Toulouse, on a pu utiliser, comme force motrice, la chute résultant du barrage établi en travers de la Garonne pour l'amélioration de la navigation; c'est dans la vue de procurer à Paris les mêmes avantages, qu'a été étudié le projet opposé par M. Fourneyron aux propositions de simple canalisation dressées par les ingénieurs des ponts et chaussées. On n'aurait pas ici l'avantage de trouver, comme à Toulouse, un filtre naturel dans un vaste banc de gravier formé par le cours même du fleuve ; mais, laissant de côté cette question difficile de filtrage, ce serait déjà un immense avantage que de pouvoir élever à peu de frais une quantité d'eau considérable.

Dans tous les projets proposés, il s'est agi de canaliser le petit bras de la Seine, en l'affectant spécialement à la navigation, au moyen d'écluses à sas établies devant le quai Conti. A cet effet, le môle du Pont-Neuf se prolongerait en jetée jusqu'au pont des Arts ; mais, bien qu'un crédit de cinq millions ait été demandé aux Chambres, les ingénieurs du corps royal des ponts et chaussées ne paraissent pas s'être fixés d'une manière bien précise sur l'emplacement des écluses, non plus que sur la longueur à donner à la jetée. Il est en outre un point sur lequel leur indécision paraît plus grande encore, c'est celle de la hauteur qu'il faudrait régler pour les eaux en amont. On a proposé, soit de laisser le grand bras dans son état actuel, ce qui rendrait à peu près inutile la construction d'écluses sur le bras de l'Hôtel-Dieu ; soit de faire refluer les eaux dans le bras canalisé au moyen d'un barrage. Pour ce dernier cas, on n'a pas su préciser davantage quel devrait être l'emplacement exact de ce travail, l'indiquant vaguement comme devant s'établir entre le Pont-Neuf et le pont Notre-Dame. Quant au mode de construction du barrage proposé, il ne semble pas de nature à convenir pour un fleuve comme la Seine, et surtout dans l'intérieur d'une grande ville : il consiste dans la pose de pièces de bois verticalement juxtaposées les unes à côté des autres, ce qui lui a fait donner le nom de barrage à aiguilles. Une sole en bois est, dans ce cas, fixée en travers du fond du fleuve par une maçonnerie en béton, et doit servir de point de résistance aux extrémités inférieures des aiguilles, auxquelles il s'agit ensuite de donner un point d'appui par le haut ; à cet effet, des chevalets en fer, qui peuvent rester couchés le long de la sole, au fond de la rivière, lorsqu'on veut laisser libre le cours de l'eau, sont, au moment de monter le barrage, relevés au moyen de chaînes ; puis leurs sommets sont retenus et liés entre eux, ainsi qu'avec le quai, au moyen de doubles poutrelles ou *entre-toises* ; c'est alors qu'un ouvrier exercé, avançant graduellement sur ce pont étroit, doit mettre en place avec adresse les solives ou aiguilles verticales. Cet

exercice toutefois ne laisse pas que d'avoir ses dangers, car la force du courant peut entraîner à la fois l'homme et l'aiguille, si la pointe inférieure ne vient pas butter assez exactement contre la poutre transversale du fond. Ce mode de construction de barrage, qui a réussi pour faciliter le flottage des bois dans le Nivernais, a quelque chose de primitif, qui pourrait faire croire que l'invention en remonte à plusieurs siècles, et qui semble lui donner de l'analogie avec les travaux ingénieux des castors. Comme l'eau force par son poids le passage entre toutes les aiguilles, un pareil barrage ne permet pas de se rendre maître d'une manière absolue de la hauteur de l'eau ; et, aux époques de grandes crues, lorsqu'on voudrait donner toute liberté au courant, on ne sait trop ce qu'on ferait sur un quai de Paris des quinze cents aiguilles retirées de la rivière. Du reste, le plus grave inconvénient qui résulterait de l'adoption d'un mode semblable de construction, serait la nécessité de renoncer à faire usage pour la navigation du grand bras du fleuve, alors qu'il est évident que le petit bras canalisé serait en bien des cas insuffisant.

A des études jusqu'à présent aussi incomplètes, il a été opposé un contre-projet qui non-seulement satisferait beaucoup mieux à tous les besoins de la navigation, mais qui donnerait le moyen d'élever l'eau en abondance pour la distribuer à toute pression voulue dans Paris; et même, puisque la question stratégique se glisse maintenant partout, pour remplir, lorsqu'on le voudrait, les fossés des fortifications. Ce contre-projet semble bien combiné et paraît avoir été convenablement étudié ; mais pendant de longues années encore l'état de choses dont on se plaint sera sans doute maintenu, et la voix des défenseurs des intérêts municipaux restera longtemps sans effet. L'ingénieux inventeur de ce contre-projet n'appartient pas aux ponts et chaussées, il y a là le plus grand des motifs de répulsion de la part de ceux dont l'approbation est cependant nécessaire à toute grande entreprise municipale, et il ne faudrait rien moins qu'une puissance napoléonienne pour dominer l'influence de l'esprit de corps, comme lorsqu'il s'est agi du canal de l'Ourcq.

Il s'agirait encore, dans ce contre-projet, de canaliser le petit bras de la Seine, et d'établir à sa sortie, devant l'hôtel des Monnaies, des écluses à sas pour le passage des trains de bois et des bateaux, ainsi que de faire refluer l'eau dans le canal ; mais cet avantage s'obtiendrait sans interdire pour la navigation l'usage du bras principal. Pour celui-ci, ce seraient les arches du Pont-Neuf qui se trouveraient barrées, au moyen de portes articulées de l'invention de M. Fourneyron, et qui, par une combinaison très-remarquable, peuvent se manœuvrer avec une extrême facilité. Dans son système, l'eau retirée ou introduite à volonté contre la partie extérieure de la porte qui forme fermeture, laisse agir ou neutralise au besoin la pression de l'eau du bief supérieur, et lorsque l'équilibre des résistances est établi, il suf-

fit de la main d'un enfant, agissant sur une manivelle, pour déterminer le mouvement qu'on veut obtenir. En amont de l'arche la plus élevée du Pont-Neuf, on établirait une écluse ayant 120 mètres de long, 19 de large, comme l'arche elle-même, avec une porte articulée à l'entrée et une à la sortie.

Lorsque toutes les portes s'ouvriraient, l'écoulement général du fleuve serait aussi libre qu'il l'est naturellement, et il le deviendrait même davantage par la suppression de la machine hydraulique du pont Notre-Dame. Hors les cas de crue extraordinaire, la fermeture des portes permettrait de régler comme on le jugerait convenable et à un niveau fixe les eaux supérieures. C'est la chute résultant du barrage ainsi opéré des deux bras à la fois, qui donnerait une force motrice, plus ou moins considérable, suivant qu'on adopterait soit le niveau maximum de 2 m. 84 c. au-dessus du zéro du pont de la Tournelle, soit celui de 2 m. ou même moins encore, mais toujours suffisant pour établir une alimentation d'eau considérable pour la ville de Paris. Ce niveau régulier serait particulièrement favorable au service des ports supérieurs.

Pour utiliser la chute, un vaste bâtiment d'usine serait construit en continuation du terre-plein du Pont-Neuf, sans le dépasser en hauteur, afin de ne point gâter l'apparence de la ville en cet endroit. Le mur latéral de ce bâtiment serait, du côté gauche, la digue même qui s'étendrait parallèlement au quai Conti. Cette digue aurait six ouvertures qui permettraient de prendre l'eau nécessaire pour mettre en mouvement autant de *turbines*. Ces roues hydrauliques, dont l'invention a rendu le nom de M. Fourneyron justement célèbre, ont l'avantage de pouvoir marcher même lorsqu'elles sont noyées par la crue des eaux inférieures; elles se meuvent horizontalement, et l'eau, amenée à leur intérieur, n'en peut sortir qu'en s'échappant par la circonférence, comme le feu d'une pièce d'artifice, donnant le libre usage de la majeure partie de la force que représente le poids de l'eau multiplié par la hauteur de la chute.

Ces différentes turbines, indépendantes les unes des autres, pourraient être établies successivement, suivant que le besoin se ferait sentir d'obtenir une quantité d'eau plus considérable. Une partie de la force serait en outre employée à mettre en mouvement une machine à point fixe pour le remontage des bateaux, ce qui diminuerait les frais de la navigation, et permettrait de supprimer les chemins de halage. Deux turbines seraient sans doute suffisantes pour longtemps, même en élevant l'eau à une hauteur de 45 à 50 mètres, ce qui donnerait une pression double de celle sous laquelle se distribue l'eau de l'Ourcq.

Ce projet, dont il serait trop long de développer ici tous les détails, a été l'objet de plusieurs devis, suivant la hauteur de l'eau qu'on voudrait avoir, et le nombre des turbines à établir ; il nécessi-

terait, suivant les différentes hypothèses, une dépense de 12,600,000 francs, de 9,900,000 francs, de 8,900,000 francs, ou enfin seulement de 7,400,000 francs. L'Etat en supporterait soit les deux tiers, soit les trois quarts, comme concernant le régime général du fleuve et la navigation ; le surplus serait supporté par la ville de Paris comme conséquence des établissements hydrauliques. La ville aurait de plus, dans tous les cas, à sa charge, la construction d'un grand égout latéral à la Seine et destiné à empêcher les eaux de la Bièvre et des ruisseaux de la rive gauche d'entrer dans la rivière canalisée.

L'augmentation du volume général des eaux distribuées dans la ville, le développement de la surface pavée et le système général de lavage de la voie publique, ont dû donner une impulsion toute nouvelle à la construction des égouts. Il a fallu à la fois remédier à l'imprévoyance des siècles passés, et satisfaire aux nécessités nouvelles. Pendant longtemps on s'était borné à pourvoir au plus pressé, tantôt sur les ordres des autorités locales, tantôt par l'intervention directe du pouvoir royal. C'est en 1806 seulement que les travaux des égouts ont été confiés à la direction des ingénieurs, et c'est particulièrement à partir de 1832 que les travaux ont été entrepris avec des vues d'ensemble et sur une grande échelle. Les galeries ont été refaites dans des dimensions suffisantes pour pouvoir être visitées et réparées facilement, en même temps que pour ouvrir de vastes réservoirs et fournir l'écoulement complet dans les moments où des pluies viennent ajouter une crue subite à la quantité d'eau qui coule d'ordinaire sur la voie publique. MM. Girard et Duleau ont été les premiers chargés de ce service ; la fatigue des visites souterraines et les fâcheuses exhalaisons auxquelles il s'exposait avec dévouement, ont contribué sans doute à la mort du second de ces ingénieurs, enlevé par le choléra en 1832.

La longueur totale des galeries souterraines a triplé depuis cette époque; quelques chiffres donneront une idée plus précise des progrès qui ont été faits.

| Années. | Longueur des égouts de Paris. |
|---|---|
| 1663 | 10,380 mètres. |
| 1806 | 23,530 |
| 1832 | 40,300 |
| 1837 | 76,500 |
| 1840 | 98,600 |
| 1845 | 120,000 |

Depuis l'heureuse impulsion donnée à ce service par M. l'ingénieur Emmery, il est déposé aux archives municipales, comme pièces authentiques, et pour chaque égout de la ville, 1° un plan géométrique dressé à l'échelle de 1/144e, avec coupes sur une échelle double et avec nivellement, tant du sol que des galeries ; 2° un tableau statistique donnant le tracé, la longueur et la pente des galeries, avec la nomenclature des trappes et entrées d'eau.

C'est particulièrement à partir de 1834 que les travaux des égouts ont été combinés avec ceux du pavage; et l'on attend en général maintenant, pour commencer la construction de toute galerie nouvelle, que le moment soit venu de paver la rue à neuf.

Les plus grandes difficultés pour l'écoulement des eaux se sont manifestées particulièrement sur la rive droite, dans les quartiers construits sur ce qui était autrefois une vaste prairie, entre le fleuve et le pied du coteau de Montmartre. Ce terrain était bas et plat, les buttes que l'on y remarque maintenant, notamment celles de Bonne-Nouvelle et des Moulins, étaient de simples amas de décombres sur lesquels on a avec le temps établi des constructions. L'exhaussement successif du bord même de la rivière pour prévenir les inondations jadis si fréquentes, et les exigences des demeures royales, avaient fait rejeter les eaux dans le lit du ruisseau de Ménil-Montant, dont les sources avaient été taries par l'exploitation des carrières, et qui est devenu le grand égout; il a un cours à peu près parallèle au fleuve, et vient se décharger à Chaillot. Cet égout reçoit maintenant les eaux d'une surface de terrain d'au moins 750 hectares d'étendue, presque entièrement pavée ou couverte de constructions, de façon à ne laisser aucune place pour l'infiltration dans le sol. Il a donc fallu lui procurer des décharges en le mettant en communication avec les galeries qui se rendent plus directement à la Seine, et il faudra probablement bientôt recourir à d'autres grands travaux du même genre.

Il serait particulièrement utile d'échapper à la nécessité dans laquelle on se trouve encore de laisser entrer dans Paris les eaux des terrains élevés qui le dominent au Nord; déjà la construction du canal de l'Ourcq et du bassin de La Villette ont fait établir une rigole d'écoulement dans la plaine Saint-Denis, et des égouts extérieurs ont été commencés. On avait essayé également de forer des puits d'absorption sur les boulevards extérieurs; M. l'ingénieur Emmery a même rendu compte, dans les *Annales des ponts et chaussées*, en 1833 et 1836, d'expériences qui semblaient prouver qu'on avait trouvé là un moyen puissant de se débarrasser des eaux qui pouvaient gêner à la surface du sol. Le forage du puits de la barrière du Combat ayant été descendu jusqu'à 81 mètres 25 centimètres de profondeur, on a cru avoir rencontré une nappe artésienne dans laquelle les eaux allaient se confondre et se perdre, et la puissance d'absorption s'est montrée d'abord considérable. Mais, soit qu'il existât d'anciennes carrières ou des cavités qui une fois remplies n'ont plus rien absorbé, soit que les matières dont l'eau à écouler était chargée soient venues obstruer les issues, sans qu'on puisse les dégager suffisamment par des curages fréquents, toujours est-il que le puits a cessé de fonctionner, que les inondations du sol se sont reproduites, et qu'il a fallu aviser à pourvoir à l'assainissement par la construction de nouveaux égouts.

Il importe, dans ces nouveaux travaux, de diriger les pentes de manière à envoyer les eaux à la Seine au-dessous de Paris, et il est à regretter qu'encore aujourd'hui les ruisseaux de la voirie de Montfaucon pénètrent dans des égouts qui portent en amont les eaux les plus sales en leur faisant traverser la ville. Mais ce qui importe surtout, c'est de débarrasser les quartiers du Nord de la fâcheuse servitude que leur occasionne le voisinage de cette voirie. Sans les entraves occasionnées par la nécessité de soumettre les plans à la filière exigée d'approbations à obtenir d'autorités différentes, les travaux nécessaires pour la conduite qui doit se diriger sur la voirie de Bondy, auraient été depuis longtemps entrepris ; mais après s'être soumis, à ce sujet, au contrôle du conseil royal des pont et chaussées, du ministre des travaux publics et du ministre de l'intérieur, il a fallu encore aller au ministère du commerce et à son comité scientifique des arts et manufactures, chargé de ce qui concerne les établissements insalubres ou incommodes. Si les travaux publics ne sont pas sagement conduits chez nous, ce n'est pas, on le voit, faute de précautions et de lenteurs.

Les égouts de Paris ne reçoivent pas, comme ceux de Londres, les matières provenant des fosses d'aisance, et il en résulte il est vrai de graves embarras , sans qu'on puisse songer cependant à adopter le système anglais. Dans la plupart des grandes villes d'Angleterre, d'ailleurs, on cherche à changer l'état actuel des choses ; des enquêtes sont ouvertes pour trouver un meilleur parti à prendre. Le lit de la Tamise, malgré le secours journalier de la marée, s'encombre de plus en plus de matières qui sont ainsi perdues pour l'agriculture ; il est curieux de voir les navires chargés de *guano* revenir, après un voyage de trois mille lieues, jeter l'ancre de nouveau dans le fleuve même où l'engrais est ainsi abandonné comme à plaisir.

La pose des tuyaux, pour le gaz employé à l'éclairage, est venue compliquer encore, dans les villes, les travaux à exécuter au-dessous du sol. A Londres, où des compagnies ne fournissent l'eau que par des écoulements intermittents, il est arrivé que le gaz, se substituant au liquide, pénétrait quelquefois dans les conduits, et que des explosions sont venues surprendre ceux qui, en tournant un robinet, s'attendaient à voir couler l'eau comme à l'ordinaire. A Paris, les conduites d'eau étant toujours en charge, le même inconvénient n'a pu se produire ; mais une condensation qui se fait dans les tuyaux du gaz a donné une eau ammoniacale qui infectait les terres sous les chaussées, et il a fallu exiger des compagnies la pose de récipients de fonte pour les recueillir; ces récipients sont de temps à autre vidés au moyen d'une pompe appliquée à l'extrémité de tuyaux spéciaux, dont les tampons se montrent au raz de la chaussée.

Ainsi qu'on a pu le voir, les principales difficultés et les plus grandes dépenses viennent de ce qu'il faut sans cesse porter remède à des in-

convénients qui dans l'origine n'avaient point été prévus, et qui auraient pu sans cela être évités. Les peuples comme les individus voudraient pouvoir retourner en arrière dans le passé en conservant leur trésor d'expérience et de connaissances acquises. Si l'on pouvait maintenant, par exemple, fonder une ville sur un terrain neuf, comme Louis XIV bâtissant Versailles, il serait facile et peu dispendieux d'établir au-dessous de chaque chaussée une vaste galerie, et d'avoir ainsi une rue souterraine correspondante de chaque rue à la surface. Une semblable galerie coûterait peut-être de premier établissement trois ou quatre cents francs par mètre courant; et, comme la dépense devrait être supportée par moitié par les propriétaires des maisons à élever de chaque côté de la rue, la dépense totale pour chacun n'excéderait guère 1,500 à 3,000 francs; somme très-minime sans doute comparée aux avantages qu'on en pourrait retirer. Dans cette galerie on placerait les tuyaux de distribution de l'eau, ceux du gaz; on y établirait des égouts qui recevraient directement les eaux ménagères, et dispenseraient de tout écoulement à la surface. Enfin, en y posant des rails, on pourrait s'en servir pour le transport des immondices, et même pour celui de plusieurs des denrées ou matériaux pesants.

Le plan des villes, pris à deux ou trois mètres au-dessous du sol, présente déjà un sujet d'étude dont se doutent fort peu en général la plupart de ceux qui se promènent à la surface; bien des sommes importantes, bien des travaux savants et modestes se cachent sous la croûte épaisse des pavés, et il en sera sans doute de plus en plus ainsi dans l'avenir; car, on a pu s'en convaincre, les progrès en ce genre sont encore de date récente.

HORACE SAY.

---

# DE L'INFLUENCE, DE L'ESPRIT ET DES PROCÉDÉS DE LA LIGUE SUR LES PROGRÈS DE LA CIVILISATION.

S'il nous est permis d'en juger par les sentiments que nous avons éprouvés nous-même, le livre que vient de publier M. Frédéric Bastiat, sous le titre de *Cobden et la Ligue*, etc., est destiné à procurer à toutes les personnes qui s'occupent d'économie politique une satisfaction bien douce. Elles ont sans doute plus d'une fois gémi, comme nous, de la déconsidération profonde dans laquelle cette science est tombée en France depuis quelques années. Chaque jour nous avons pu voir ses notions les plus élémentaires, ses principes les plus incontestables mis en oubli ou solennellement contredits, sans qu'une seule voix s'élevât de la presse ou de la tribune pour protester contre ce honteux abandon des maximes de l'équité et du sens commun. L'ignorance, le sophisme et la mauvaise foi sont parvenus à accumuler de nouveaux nuages sur toutes ces questions fondamentales que les ouvrages de Smith, de Say, de Malthus, de Tracy, etc., éclairaient naguère d'une lumière si vive, et qui semblaient résolues sans retour. Il semble, en vérité, que la France ait tout à coup aperçu un abîme au bout des doctrines de cette école, tant elle se hâte de revenir sur ses pas. Aussi les idées les plus rétrogrades sont-elles les mieux accueillies; des théories absurdes, tristes fruits d'un esprit chagrin ou d'un cerveau malade, incapables de réaliser pour les peuples autre chose que la misère, le désordre et la tyrannie, passent pour des œuvres sublimes, et les auteurs de ces théories, honorés des titres de hardis penseurs, d'hommes avancés, de philanthropes, recueillent les bénédictions de la foule et sont parvenus à se placer dans l'estime publique bien au-dessus des vrais économistes qu'on dédaigne, au contraire, qu'on repousse même avec une sorte de mépris comme des cœurs durs, de froids calculateurs, des esprits étroits et sans portée. Cette conduite est à peu près aussi raisonnable que si on se fût avisé d'abandonner la science de Fourcroy et de Lavoisier pour revenir à l'alchimie; il est vrai que l'alchimie peut faire de plus brillantes pro-

messes à ses adorateurs, attendu que dans le champ de l'imagination il n'y a point de bornes.

Certainement, durant ces mauvais jours, notre foi n'a pas été un instant ébranlée; loin de là, si quelque chose eût été capable d'accroître nos convictions et notre attachement aux principes simples et lumineux de la science économique, ce serait, sans doute, le spectacle si affligeant des monstrueuses erreurs, des profondes aberrations dans lesquelles ont été entraînés les écrivains qui ont eu la témérité de s'en séparer. Mais sans désespérer du triomphe de la vérité, qui ne peut jamais être incertain, nous ne pouvions toutefois nous défendre d'un sentiment bien pénible et de quelque découragement. Hélas! tout devenait si sombre autour de nous! Cette recrudescence des passions guerrières et des haines nationales entretenues par l'odieuse habileté de quelques-uns et par l'ignorance des masses sur les causes véritables de la prospérité des peuples; cette tendance des nations à s'isoler, à se fortifier, à se rendre puissantes par le développement d'une grande force matérielle, comme si, dans leur pensée, tout devait appartenir au plus fort, suivant les maximes de l'antique barbarie, et que la richesse ne dût s'acquérir encore que par la ruse, la violence, le pillage, et non par les voies honnêtes et paisibles du travail et de l'échange; tout cela, nous le demandons, n'était-il pas propre à nous inspirer des craintes sérieuses sur l'avenir des sociétés humaines?

Notre esprit était préoccupé de ces tristes pensées, lorsqu'un heureux hasard nous amena à connaître l'existence d'une société qui venait de se former en Angleterre sous le nom d'*anti-corn-law-league* pour l'affranchissement commercial. Avec quels transports de joie n'avons-nous pas salué d'abord la naissance de cette généreuse association! Plus tard, en suivant les travaux de la Ligue, en lisant les journaux qu'elle publie, nous ne pouvions revenir de notre étonnement sur l'état des esprits dans ce pays. C'était pour nous, au point de vue économique, comme de nouveaux cieux et une nouvelle terre. En effet, c'est un admirable spectacle. La science d'Ad. Smith y coule, pour ainsi dire, à pleins bords; l'action intelligente et continue de la Ligue est parvenue à la faire pénétrer dans tous les rangs, dans toutes les classes de la société; les graves questions qui s'agitent dans les meetings occupent tout le monde : les hommes instruits les méditent, les ouvriers les comprennent, les femmes même n'y demeurent pas étrangères; elles viennent, dans ces grandes réunions, encourager par leurs sourires et leurs modestes applaudissements les efforts des ligueurs, et témoigner de leur sympathie pour cette noble cause. La religion aussi y amène ses prêtres ; ils appuient avec chaleur la pensée des *free-traders*, parce qu'elle consacre, à leurs yeux, le principe auquel leur vie est dévouée, le principe chrétien de la fraternité humaine et de l'union des peuples. Enfin, sur tous les points du territoire, la lutte est engagée entre la liberté et le monopole, lutte

ardente et cependant pacifique, parce qu'elle n'a lieu que dans le domaine des idées, et que la force brutale en est rigoureusement exclue.

Eh bien ! qui le croirait? Ce mouvement prodigieux, qui remue si profondément les populations de l'Angleterre, est demeuré jusqu'à ce jour à peu près ignoré en France. Nous possédons cependant des moyens nombreux de publicité, on aura grand soin de nous tenir au courant de ce qui se passe chez une tribu arabe ou dans une peuplade sauvage de quelque île de la mer du Sud; et un fait d'une importance immense, qui a lieu à notre porte, chez un grand peuple, qui se continue et grandit depuis plusieurs années, et qui intéresse au plus haut point l'intelligence humaine, on juge à propos de nous le cacher, de ne nous en point parler. Et, en effet, si de loin en loin on nous en a dit quelques mots, ç'a été plutôt pour nous apprendre qu'il n'y avait rien là qui fût bien digne de nous occuper; aussi, pour rabaisser dans l'opinion l'importance de la Ligue, on a essayé de la réduire aux minces proportions d'une question anglaise, en laissant croire au public que cette association n'avait d'autre but que l'abrogation de la loi des céréales, quoique la Ligue ne se lasse pas de déclarer dans ses meetings, ses journaux, ses brochures et ses pamphlets, qu'elle répand avec profusion, et jusque dans le sein même du Parlement par l'organe de ses membres les plus éminents, que la société s'est formée pour la liberté du commerce, et qu'elle ne se dissoudra qu'après avoir détruit les obstacles qui s'opposent à la libre communication des Anglais avec tous les peuples du monde.

M. Bastiat a pensé avec raison que la réponse la plus énergique à ces insinuations, que le meilleur moyen de faire connaître le but, l'esprit et l'étendue de la Ligue, étaient de publier dans une traduction un choix des discours prononcés par ses orateurs dans ces nombreux meetings.

M. Bastiat a eu encore un autre objet en faisant imprimer ces discours; c'est de répandre dans le public quelques idées justes, quelques pensées raisonnables, tout en essayant de faire tomber de ses yeux ce voile épais des préjugés qui l'empêche de voir et de comprendre la vérité dans des matières qui se rattachent si étroitement à ses intérêts et à son bien-être. Nous osons croire que ses espérances ne seront point tout à fait trompées; nous ne doutons pas qu'un grand nombre de personnes d'un esprit droit, mais étrangères à l'étude de l'économie politique, et qui n'auraient pas eu le courage d'aller chercher, dans des ouvrages spéciaux, des connaissances dont d'ailleurs elles ne sentent point le prix, les trouveront sans effort dans la lecture si attrayante de ce livre; du moins y puiseront-elles le goût de cette science, et sentiront-elles le besoin de se procurer sur ce sujet une instruction plus approfondie. L'économie politique se présente ici, en effet, sous des formes variées, animées, dramatiques; l'esprit du lecteur est conduit à la vérité par des chemins faciles et riants; c'est un

mélange heureux de raisonnements savants, de renseignements statistiques curieux, d'anecdotes piquantes et de réflexions morales bien propres à mettre en lumière les doctrines économiques, dont il est fait d'ailleurs, presque à chaque page, une application utile à des événements contemporains, à des faits encore tout palpitants d'intérêt. L'esprit le plus fin, le bon sens le plus aimable, la dialectique la plus habile et l'éloquence la plus relevée se trouvent réunis dans ce livre ; et on ne doit point s'en étonner et se hâter d'accuser nos éloges d'exagération, car ce n'est pas ici l'œuvre d'un seul, mais d'un grand nombre d'hommes non moins éminents par leur haute intelligence et leur moralité que par le rang qu'ils occupent dans le monde; ce sont des savants, des hommes d'État, des membres du Parlement, des négociants, des militaires, des marins distingués, des ministres du culte, qui sont venus se ranger sous le même drapeau au service de la même idée; et toutes ces voix diverses s'élèvent dans un majestueux accord pour la défense de la même cause ; tous ces orateurs viennent témoigner publiquement de leur foi dans le principe du libre échange, et leurs discours ont pour objet d'en porter la conviction dans les esprits et l'amour dans les cœurs. C'est de ce livre que l'on peut dire avec vérité ce qui a déjà été dit d'un autre : « Ce n'est pas le livre d'un homme, mais le livre d'un peuple. » En effet, il porte dans toutes ses pages l'empreinte des opinions, des sentiments, des idées d'une nation tout entière ; en sorte que par là seulement, et comme tableau de mœurs, il se recommande dignement à toutes les classes de lecteurs; comme ouvrage littéraire, comme modèles d'éloquence, ces discours méritent une place distinguée dans la bibliothèque de tous les hommes de goût.

C'est surtout pour les économistes que ce livre est précieux : il raffermit leurs convictions et il relève leur courage en leur montrant dans un avenir peu éloigné le triomphe de leur cause, le règne de leurs principes bienfaisants. Mais aussi quelle imposante autorité [1] ! Quelle garantie plus forte pourrait-on exiger de la vérité d'une doctrine que d'avoir obtenu l'assentiment réfléchi de tant de grands hommes, et d'avoir fait en si peu de temps des progrès si rapides et si étendus dans l'opinion publique d'une nation grave et éclairée? Notre école n'est-elle pas suffisamment vengée de l'indifférence et du dédain dont elle a été trop longtemps l'objet?

Puisse ce livre être lu autant qu'il est utile! Puisse-t-il surtout fixer l'attention de cette jeunesse ardente et studieuse qui nous est si chère! Ah! si au lieu de consumer tant de belles années et de si brillantes

[1] Un homme d'une expérience consommée, et qui a dirigé pendant trente ans les affaires commerciales de la Grande-Bretagne, vient déclarer à la barre du Parlement qu'à ses yeux le régime protecteur et colonial est un système usé, faux et funeste pour les peuples, et que la liberté la plus illimitée des échanges est la seule théorie vraie, rationnelle et utile: osera-t-on dire encore que nous rêvons des choses impossibles et que l'expérience des hommes pratiques est contre nous?

facultés dans des recherches oiseuses et des travaux stériles, elle s'avisait enfin de donner à son intelligence une direction plus raisonnable; si elle préférait, pour nous servir des expressions de M. Cuvier, « *des richesses positives, acquises par l'observation, à des systèmes fantastiques* », combien nous avancerions en peu de temps! Et pourquoi n'en est-il pas ainsi? Certainement ces jeunes gens n'ignorent pas que la science n'est pas une œuvre d'imagination : d'où vient donc que faisant eux-mêmes, chaque jour, usage avec tant de succès, dans les sciences naturelles, de la méthode lente mais sûre de l'observation et de l'analyse, ils semblent la repousser unanimement dans l'étude des sciences morales et politiques, qui ne sont pas cependant moins susceptibles d'une démonstration rigoureuse? Il faut en chercher la cause dans l'influence qu'exerce encore assez généralement sur les esprits, et souvent peut-être à leur insu, une erreur fondamentale que nous a léguée la philosophie du dix-huitième siècle. On continue à penser avec Rousseau que la société n'est point dans la nature, qu'elle est d'invention humaine, et on la fait reposer sur de prétendues conventions faites sans doute à l'origine des choses, sur un pacte social auquel chacun est libre d'adhérer ou de se refuser. Partant de là, on se dit : si la société est l'œuvre de l'homme, pourquoi l'homme de nos jours ne chercherait-il pas à imaginer des combinaisons nouvelles, et à refaire avec plus d'art l'œuvre de ses devanciers? Ce travail présente sans doute de grandes difficultés, et Rousseau a soin de nous prévenir que nul ne doit l'entreprendre s'il ne se sent doué d'un grand génie; mais cette condition ne saurait arrêter personne, car, d'une part, la modestie n'est pas la vertu des ambitieux, et, d'autre part, quel est le mauvais faiseur de projets qui ait jamais cru, en conscience, manquer de génie? Ouvrons le *Contrat social*, et lisons : « Celui qui ose entreprendre d'instituer un peuple, dit l'auteur, doit se sentir en état de changer pour ainsi dire la nature humaine, de transformer chaque individu, qui par lui-même est un tout parfait et solitaire, en une partie d'un plus grand tout dont cet individu reçoive en quelque sorte sa vie et son être, d'altérer la constitution de l'homme pour la renforcer, de substituer une existence partielle et morale à l'existence physique et indépendante que nous avons tous reçue de la nature; il faut en un mot qu'il ôte à l'homme ses propres forces pour lui en donner qui lui seront étrangères, et dont il ne puisse faire usage sans le secours d'autrui [1]. »

Ce sont ces paroles, sans doute, et un bon nombre d'autres aussi peu raisonnables qu'il nous serait facile de rappeler, qui ont enflammé tant de jeunes imaginations, et qui ont inspiré de nos jours tous ces réformateurs, ces législateurs à la façon de Rousseau, lesquels sous les noms de *socialistes*, de *communistes*, de *saint-simoniens*, de *fou-*

[1] *Contrat social*, livre II, chapitre VII.

*riéristes*, s'occupent dans leurs rêves de donner aux sociétés laborieuses une organisation artificielle. Aussi avec une audace qu'ils croient être la mesure de leur génie, tandis qu'elle n'est que celle de leur ignorance [1], ils ne se proposent rien moins que de mettre à terre le vieil édifice de la société, pour le reconstruire à leur fantaisie sur un plan plus régulier et plus beau. Ils proscrivent la famille et la propriété, sans comprendre que ce sont là comme les deux organes essentiels du corps social, qui entretiennent dans son sein le mouvement et la vie.

Les économistes repoussent avec force la pensée absurde qui fait le fond de tous ces systèmes, et dont la contrainte est d'ailleurs l'élément obligé. Ils reconnaissent que le monde social est soumis à des lois invariables, et que l'homme étant destiné à vivre en société, ainsi que le prouvent surabondamment le raisonnement et l'expérience, il ne saurait être libre de changer les conditions essentielles de son existence morale, pas plus qu'il n'est en son pouvoir de changer le mode d'existence de son organisation physique. Il est donc aussi peu raisonnable de prétendre soustraire l'humanité à cette loi, qui a fondé son existence sur le principe de la famille et de la propriété, qu'il le serait de vouloir suspendre pour longtemps, dans l'individu, la circulation du sang et la respiration, sans entraîner sa mort. Et qu'y a-t-il là qui soit fait pour nous étonner? Quoi! les fourmis, les castors, les abeilles ont reçu pour leur petite société des lois dont la sagesse excite notre juste admiration : et la grande famille humaine, la société des êtres moraux et intelligents aurait été abandonnée sans dessein et sans but aux caprices des forces aveugles! Il fallait qu'un simple mortel, c'est-à-dire un être contingent et faible, comme nous, achevât cette œuvre imparfaite de la Divinité, et que par la puissance magique d'un

[1] On ne se méprendra pas, nous l'espérons bien, sur le sens de nos paroles. Nous sommes prêt à rendre justice aux intentions charitables des écrivains des écoles dissidentes; nous nous plaisons à reconnaître chez un grand nombre d'entre eux un talent supérieur. Nous disons seulement qu'ils ne savent point ce qu'ils n'ont pas étudié. Qu'y a-t-il là d'offensant? Voilà dans quel sens nous nous permettons de parler de leur ignorance.

On sera peut-être bien aise de retrouver ici le jugement qui a été porté sur le compte des réformateurs par un philosophe profond et consciencieux, dont il serait à désirer que les écrits fussent davantage lus et médités par toutes les personnes qui se livrent à l'étude des sciences morales et politiques. « Les propagateurs de ces systèmes, dit M. Ch. Comte, ont tenté de persuader au public, et ils se sont persuadé peut-être à eux-mêmes, qu'ils ont laissé derrière eux les hommes les plus éclairés de leur siècle et du siècle dernier; enivrés de l'esprit de secte et de prosélytisme, ils ont traité les savants les plus distingués avec un dédain et un orgueil propre à en imposer à la partie ignorante de la multitude. Lit-on leurs ouvrages, on voit qu'ils n'ont rien observé par eux-mêmes, qu'ils ne possèdent pas les premiers éléments des sciences dont ils ont la prétention de s'occuper, qu'ils ne jugent que sur des ouï-dire, et sans les avoir lus, les écrivains les plus distingués dans ces sciences. . . . . La seule réponse à faire à des gens qui viennent nous présenter comme des nouveautés des erreurs surannées, c'est de les renvoyer à la lecture des écrivains qui ont porté ces sciences au point où nous les voyons. » (*Traité de la propriété*, chapitre LIV.)

principe, d'un dogme, d'une institution, que sais-je, il fît sortir du chaos les sociétés humaines, et leur donnât des lois propres à assurer leur conservation et leurs progrès? Cette seule supposition est une impiété; c'est nier la puissance du Créateur ou méconnaître sa sagesse; ou bien il faut prétendre par une sorte de manichéisme non moins absurde, que le monde moral n'est pas l'œuvre de cette même intelligence qui a répandu tant de beauté, d'ordre et d'harmonie dans le reste de la création. Qui pourrait avoir une semblable pensée?

Mais s'il demeure certain, d'après ce que nous venons de dire, que l'ordre social est assujetti à des lois fondamentales, invariables comme la cause éternelle dont elles émanent, quel peut être notre devoir à nous, chétifs humains, sinon d'étudier ces lois avec soin et de les décrire exactement? C'est là ce qu'ont fait les écrivains célèbres de notre école. On ne saurait trop le répéter, l'objet général de nos recherches et la méthode qui peut nous conduire, ne sont point autres dans les sciences morales que dans les sciences physiques. Dans celles-là aussi bien que dans celles-ci, notre instruction se borne à voir des phénomènes et à en saisir l'enchaînement; et pour arriver à ce résultat, il faut observer et non imaginer. En tout, connaître ce qui est, dans le cercle étroit où son intelligence est renfermée, tel est le bien auquel l'homme doit aspirer; sans cela, jouet de son ignorance, dupe de ses vains désirs, il ne cessera de venir se briser contre l'inflexible nature des choses. Les utopistes de toutes les couleurs raisonnent absolument comme le cierge que le bon La Fontaine a mis en scène dans l'une de ses charmantes fables; ils doivent s'attendre à un sort semblable, car ils n'ont pas un grain de philosophie de plus, c'est la même ignorance de la nature des choses.

Que les jeunes gens se décident enfin à faire connaissance avec les écrivains de l'école économiste; qu'ils méditent, nous les en conjurons, les ouvrages des Smith, des Say, des Malthus, des Bentham, des Tracy, des Comte, des Dunoyer, et un vaste horizon s'ouvrira devant eux; nous leur promettons une ample moisson d'idées nouvelles. Certainement les théories économiques sont les seules qui puissent donner la solution de ces problèmes sociaux qui nous tourmentent, et unir par un nœud indissoluble l'ordre et la liberté. Nous n'ignorons pas que ce qui a le plus contribué à éloigner ces jeunes intelligences de l'étude de l'économie politique, c'est le reproche de froideur et de sécheresse qui a été fait à ces doctrines; mais nous savons aussi qu'il n'est point de livre plus propre que celui de M. Bastiat à dissiper cette injuste et funeste prévention. Certes, quand on aura lu les magnifiques discours des Cobden, des Fox, des Bright, des Bowring, on ne pourra s'empêcher de reconnaître que ces idées s'allient merveilleusement à tous les sentiments généreux, et qu'elles sont propres à satisfaire en même temps l'esprit le plus positif et l'âme la plus exaltée vers le bien; et

on se sentira pénétré d'un profond dégoût pour ces utopies fort peu ingénieuses et qu'on admire si mal à propos, car,

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.

D'ailleurs ces systèmes, tout puérils, ne sont pas innocents, bien s'en faut. Ils ont fait le plus grand mal aux classes laborieuses qu'ils prétendaient servir, en semant dans leur sein des germes nombreux de mécontentement et de désordre, et en donnant à leurs idées et à leurs passions une fausse direction également contraire à leur moralité et à leur bien-être.

Leur influence n'est pas moins pernicieuse sous un autre rapport. Dans la jeunesse on se livre ordinairement avec ardeur à toutes les idées excentriques, on demande à des opinions exagérées ces émotions puissantes dont on est toujours avide à cet âge. Cependant l'imagination se calme, l'expérience arrive, on sent alors le vide affreux de ces systèmes; mais il est trop tard pour se livrer à de nouvelles études, pour entreprendre de nouvelles recherches; d'ailleurs on n'en a plus le goût, et les affaires n'en laissent pas le temps. Qu'arrive-t-il alors? le cœur dévoré d'ambition, on entre dans le monde sans aucune règle de conduite, sans aucun principe; on se persuade qu'il n'y a de vérité sur rien, et l'on se complaît dans cette idée; on tombe dans un scepticisme ou frivole ou sérieux qui énerve l'âme, la tient ouverte à toutes les corruptions, et justifie toutes les bassesses. Combien d'exemples nous fournirait la génération contemporaine, celle qui est maintenant aux affaires, pour appuyer la vérité de ces tristes réflexions !

Il n'en est pas de même des hommes qui se sont voués à l'étude des sciences économiques; on ne les voit point abandonner dans l'âge mûr les maximes qui les avaient dirigés dans leur jeunesse : loin de là, le progrès des années, l'expérience de la vie, la pratique des affaires, ne servent qu'à accroître leurs convictions, et font briller à leurs yeux d'un éclat toujours plus vif la vérité de leurs principes; aussi se sont-ils fait généralement remarquer par la constance de leurs opinions et leur probité politique.

Nous tenons à faire remarquer l'importance de l'ouvrage de M. Bastiat sous un autre point de vue.

Nous ne faisons que de naître à la vie publique. Nous avons emprunté à l'Angleterre le gouvernement représentatif; nous devons désirer de transporter aussi en France, autant que possible, ces mœurs politiques sans lesquelles ces institutions seraient semblables à ces plantes transplantées, qui, ne retrouvant plus le sol qui les nourrissait, languissent, se dessèchent et meurent sans porter de fruits. Or, c'est particulièrement dans ces vastes associations, c'est dans la facilité avec laquelle elles se forment et s'organisent, dans le zèle et l'esprit d'ordre qui les animent, dans l'habileté et la dignité des discussions,

que se montre avec éclat l'état avancé du peuple anglais, son aptitude à la vie publique. L'ouvrage de M. Bastiat, outre l'avantage déjà reconnu de propager par les cent voix des orateurs de la Ligue les vérités économiques, a donc encore un objet fort utile, c'est de mettre sous les yeux du public français des modèles de ces vertus civiques que nous sentons chaque jour le besoin d'accroître parmi nous. En nous faisant assister à ces meetings imposants où se déploient en même temps tant de lumières et de bon sens, tant d'énergie et de calme, le travail de M. Bastiat peut servir à notre éducation politique, il nous initie aux mœurs d'un peuple libre.

C'est pour nous une conviction bien réfléchie, que l'association, telle qu'elle se pratique en Angleterre, est un ressort indispensable dans le mécanisme du gouvernement représentatif. En effet, la grande assemblée nationale est très-propre à représenter dans le pays le grand intérêt de l'ordre, la loi, la règle, qui ne peuvent être un instant suspendus, sans que la société tombe d'abord dans l'anarchie et bientôt dans la dissolution. Mais tout n'est pas là : des révolutions immenses s'opèrent continuellement au sein des populations qui nous paraissent les plus paisibles; le temps seul fait surgir de nouveaux intérêts, change les rapports des hommes entre eux, déplace les majorités. Eh bien ! les associations privées ont pour mission de représenter ces intérêts naissants, ces idées, ces sentiments qui aspirent à se faire jour, à s'étendre, à se généraliser. Ils seraient restés disséminés, isolés, et par conséquent opprimés : à l'aide de l'association ils se démêlent, se comptent, se rapprochent, se groupent, et ils peuvent espérer que le pays, éclairé par la longue discussion qu'ils ont engagée devant lui, leur rendra la justice qui leur est due ; alors le Parlement n'aura plus qu'à formuler en loi la pensée qui a déjà triomphé dans l'opinion. C'est là le mouvement progressif des peuples régularisé et mis à l'abri de ces secousses que l'histoire nous montre avoir accompagné dans le monde les changements de toute sorte, ce qui a tant contribué à rendre impopulaires, odieuses même, les réformes les plus avantageuses, à cause des calamités épouvantables qu'il fallait traverser pour y atteindre. Il ne faut pas perdre de vue que l'association n'est utile qu'autant qu'elle se borne à servir de manifestation aux idées ; si elle avait pour but d'organiser la force pour imposer des opinions, des systèmes, loin d'agir dans le sens des lois sociales, elle les contrarierait ouvertement. Voyez l'Angleterre, un nombre infini de sectes politiques et religieuses s'agitent dans son sein, et toutes respectent les barrières élevées par les lois protectrices de l'ordre et de la sécurité de tous.

Qu'il nous soit permis de faire observer en passant la supériorité de ces mœurs publiques sur celles des nations de l'antiquité, si ridiculement offertes à notre admiration. Lorsque le peuple d'une de ces républiques se trouvait réuni tout entier pour s'occuper d'une affaire

générale un peu grave, nous voyons que la délibération devenait aussitôt violente et tumultueuse, et qu'elle finissait le plus souvent par la proscription et le massacre du parti vaincu. Sans faire entrer en considération la barbarie de ces temps reculés pour s'expliquer ce phénomène, on peut facilement s'en rendre raison en le rattachant à une seule cause : la confusion de tous les pouvoirs dans les mains des membres de cette grande assemblée. Si l'on veut bien remarquer qu'il n'y avait en dehors ni une opinion publique à qui on pût en appeler, ni une autorité matérielle assez puissante pour contenir le flot populaire et maintenir l'ordre, de manière que les partis descendaient pour ainsi dire en champ clos sans qu'il y eût un juge du combat, les atrocités qui étaient commises dans ces occasions n'étonneront pas : félicitons-nous de vivre dans des temps meilleurs.

Une constitution libre n'est au fond que le règne de l'opinion du plus grand nombre, avec la faculté et le droit reconnus à toutes les minorités de devenir à leur tour majorités, mais par la seule force de la persuasion, en modifiant par la discussion et les lumières l'opinion qui soutient la loi que l'on veut changer : or, c'est là ce qui ne peut guère s'accomplir que par la voie des associations. Aussi un peuple qui n'a point cette ressource ne tarde pas à se dégoûter des affaires publiques, parce qu'il se sent privé de tout moyen d'exercer sur elles quelque sorte d'influence. De loin en loin l'amour de la liberté pourra encore sans doute émouvoir et agiter ce peuple ; mais ce mouvement, dépourvu de dessein, d'ensemble et de règle, ne lui profitera que peu. Au contraire, peut-être fatigué, découragé, plus accablé encore du sentiment de son impuissance, il se laissera retomber avec délice dans son repos. Ce mouvement populaire est comme un torrent qui se précipite, et qui laisse aujourd'hui à sec le pays qu'il inondait hier.

On se tromperait fort si l'on croyait que le journalisme peut remplacer cette participation active du peuple à ses affaires. Certainement les journaux nous garantiront avec avantage contre les empiétements du pouvoir ; ils ont toujours l'œil ouvert sur les dangers qui peuvent nous menacer de ce côté, et ce n'est pas un mince service qu'ils nous rendent; leur intérêt d'ailleurs sur ce point est tout à fait d'accord avec le nôtre ; car ils savent bien que lorsque le pouvoir veut se frayer un chemin à la tyrannie, la liberté de la presse est la première qu'il a soin d'immoler. Mais tous les maux qui peuvent nous frapper ont-ils donc leur source dans les abus de la puissance publique? Des dangers aussi grands, plus grands peut-être, ne peuvent-ils pas s'élever du sein même de la nation, et prendre naissance dans ses passions, ses préjugés, son ignorance? Que peut le journalisme pour conjurer ces dangers? Nous craignons bien qu'il ne soit au moins impuissant; nous allons indiquer les motifs de notre opinion sans la développer, ce qui nous mènerait trop loin.

On conviendra d'abord qu'il est difficile pour ne pas dire impossi-

ble qu'une question grave puisse être sérieusement discutée et approfondie dans des journaux quotidiens. L'abondance des matières ne permet pas qu'un sujet spécial, quelque important qu'il soit, vienne souvent réclamer une place dans les colonnes des feuilles publiques. Les impressions du jour sont effacées par celles du lendemain ; l'esprit se fatigue et s'énerve à courir si rapidement à travers tant d'objets divers ; il finit par ne plus donner son attention à rien. Le public aura encore, sous ce régime, des instincts, des sympathies, des répugnances, mais pas une conviction. Le caractère de notre littérature ne réfléchit-il pas un peu cet état des esprits, le vague des idées, l'exaltation sans objet?

Puis chaque journal étant en quelque sorte inféodé au parti qui le soutient et le fait vivre, il lui doit la plus grande déférence. Il n'est point libre de s'écarter de la ligne qu'il s'est tracée dès le commencement. Il est donc forcément le flatteur de tous les préjugés, de tous les intérêts, de toutes les passions, qui sont comme les éléments de cette opinion politique sur laquelle s'est assise cette vaste entreprise industrielle. Entreprendre d'éclairer, de corriger cette opinion, ce serait travailler à ruiner la base sur laquelle porte l'édifice : on ne peut pas exiger un semblable dévouement. « Voués aux partis qui s'en emparent, instruments de leur politique, les journaux cessent d'être les organes des opinions individuelles », disait avec beaucoup de raison M. Royer-Collard.

D'ailleurs, lorsque le nombre des journaux établis sera suffisant pour fournir à la consommation des lecteurs, l'établissement d'un nouveau journal deviendra à peu près impossible [1]. Une opinion nouvelle et plus raisonnable ne trouvera aucun moyen de se faire jour et de parvenir à l'oreille du peuple. Et si les chefs de ces feuilles publiques continuent à se faire entre eux une petite guerre pour montrer leur zèle à la cause qu'ils défendent, et tenir ainsi leurs abonnés en haleine, ils comprendront aussi qu'ils ont des intérêts communs qu'ils ne doivent point compromettre, et il interviendra entre eux une sorte de pacte tacite de ne se point troubler mutuellement dans la possession de leur domaine, dans la domination qu'ils exercent de concert sur les esprits ; le journalisme aura alors toute la puissance et tous les vices des anciennes corporations. Les vieilles idées se fixeront, s'immobiliseront.

Il y a encore un danger très-grave à abandonner ainsi l'esprit public à la direction exclusive des journaux. Car enfin, dites-nous quel est ce personnage mystérieux qui vous fait chaque matin votre leçon,

[1] « La classe des entrepreneurs, dit M. de Tracy, a des limites nécessaires qu'elle ne peut franchir; car pour former une entreprise il ne suffit pas d'en avoir l'envie et le moyens, il faut encore trouver à placer ses produits. Une fois que tous les emplois profitables sont remplis, on n'en peut plus créer de nouveaux sans que d'autres se détruisent. » (*Economie politique*, chapitre x.)

prononce sur tout avec autorité, et dont les jugements servent de règle à vos pensées. Vous ne savez point son nom, vous ne connaissez ni ses antécédents, ni ses lumières, ni sa moralité; vous ignorez si c'est un jeune homme sans expérience ou un vieillard aux graves pensées. Mais il y a plus, vous n'êtes pas même sûr de connaître les véritables motifs qui le font agir, rien ne vous garantit sa bonne foi. Qui vous a dit que ce journal ne représente pas un parti qui travaille sous terre, un intérêt qui ne s'avoue pas?

Supposons, par exemple, que des fabricants de fers, de draps ou de tissus, accoutumés à réaliser d'énormes bénéfices sur les consommateurs que leur livre le monopole, se trouvent tout à coup menacés, par suite de relations commerciales que le gouvernement essayerait d'ouvrir au dehors. Que feront les journaux qui se seront chargés secrètement de la défense de ces intérêts iniques? Aborderont-ils franchement la question économique, afin de démontrer au public l'utilité du privilége et le danger de la liberté? Non, mais ils tâcheront d'arriver à leurs fins par des moyens plus habiles, par des voies tortueuses. D'ailleurs, l'injustice ne peut se montrer à visage découvert; il lui faut un masque qui cache sa laideur et qui puisse séduire. Eh bien! le masque qu'elle prendra sera celui du patriotisme. Les journaux soudoyés travailleront avec persévérance à exciter nos préventions contre la nation dont l'industrie florissante inspire le plus d'alarmes aux monopoleurs. Dans cet objet, grâce à des correspondances fidèles venues de tous les points du globe, ces journaux auront chaque jour à enregistrer de nouvelles injustices, d'infâmes procédés à notre égard de la part de cette puissance rivale. Rien ne sera négligé de ce qui peut paraître propre à irriter l'orgueil, à blesser la susceptibilité nationale, de manière que le système de domination que l'on signale devienne évident pour les moins clairvoyants. Bientôt les esprits, malheureusement dupes de cette tactique infernale, seront tellement aigris, exaspérés, aveuglés par la haine, que les deux peuples seront plus disposés, suivant l'expression de M. Bastiat, à échanger des boulets que des produits. Quand on est arrivé là, la cause du monopole est gagnée; toutes les relations amicales deviennent impossibles, au point que la simple proposition d'un traité de commerce avec cette nation couvrirait d'impopularité l'imprudent qui oserait s'en charger.

La supposition que nous venons de faire n'est pas, Dieu merci, invraisemblable. Et si cela arrive, qui arrachera ce masque infâme? qui dévoilera ces perfides manœuvres? quelle voix sera assez puissante pour s'élever contre la presse, et lui jeter à la face ces dures vérités? Cela n'est possible que par les associations.

La *Ligue* a donc rendu au monde un service immense, par cela seul qu'elle a perfectionné ce nouvel instrument de civilisation, et qu'elle a appris aux peuples, par son exemple, à s'en servir avec sagesse et

intelligence. Le principe d'association est propre à réaliser toutes les améliorations, à obtenir toutes les réformes. M. Thompson a pu sans blesser la vérité prononcer avec un juste orgueil ces nobles paroles : « A l'avenir, quand les hommes voudront savoir s'il est possible de détruire un abus protégé par la puissance et défendu par la richesse, par le rang, par la corruption ; quand ils se demanderont s'il y a quelque espoir de jeter bas un pareil abus par des efforts persévérants et par des sacrifices, on leur montrera les pages qui contiendront l'histoire de la Ligue contre les lois sur les grains. »

Le principe de la force brutale a gouverné le monde ancien; le monde nouveau aspire à se placer sous le règne du principe moral et intelligent. Les siècles, en apportant aux peuples de nouveaux besoins, tiennent aussi en réserve de nouvelles gloires pour les hommes qui se dévouent à les satisfaire. Ainsi, par exemple, la chevalerie a eu son époque, les progrès de la sécurité intérieure l'ont anéantie. Lorsque les rapports internationaux auront fait des progrès semblables, l'éclat de la gloire militaire s'affaiblira aussi ; les talents stratégiques, la bravoure et les vertus guerrières seront moins estimés, parce qu'ils seront moins utiles; tandis que la société, qui aura toujours besoin de lumières, de moralité et de courage civil, s'efforcera de les multiplier en leur prodiguant les encouragements les plus flatteurs. Alors le nom de Franklin sera plus grand que celui du conquérant le plus célèbre. Mais cet avenir est-il si éloigné de nous qu'il soit ridicule de s'en occuper sérieusement? Mon Dieu non; il suffit, pour que le monde arrive en peu de temps à cette période de civilisation, que les peuples acceptent une vérité bien simple, démontrée par l'économie politique, et qui a toute l'évidence d'un axiome de géométrie : c'est que toutes les nations peuvent s'avancer ensemble sans se heurter dans les voies de l'industrie, et qu'elles sont au contraire toutes intéressées à la prospérité les unes des autres.

C'est la gloire éternelle de la Ligue de répandre cette doctrine bienfaisante, de pousser l'humanité dans cette voie nouvelle. Déjà l'Angleterre s'efforce d'y entrer. Éclairée par ce haut enseignement, elle comprend que l'homme étant un être moral et intelligent, les sociétés humaines ne peuvent prospérer qu'en se conformant aux lois de son être, et que par conséquent la fraude, la ruse et la violence, si longtemps en honneur, ne sont pas moins contraires aux intérêts des peuples qu'à leurs devoirs. Elle a vu que les avantages fort douteux et toujours précaires que l'on peut obtenir par ces voies injustes ne sont rien ou bien peu de chose pour les masses, auprès de ceux qu'il leur est possible de se procurer par des moyens honnêtes. Et en effet, il est bien certain que jamais, avec ses généraux les plus habiles, ses armées les plus nombreuses et les plus braves, et sa marine la plus puissante, une nation ne parviendra à se donner autant de richesses qu'il lui est facile de s'en créer par un travail intelligent, par le

libre échange de ses produits et ses communications amicales avec tous les peuples. Dans ce système si naturel, une seule nation participe aux avantages de tous les climats; sur tous les points du globe les hommes travaillent volontairement pour elle; et que peut-on demander de plus à un peuple conquis? dit ingénieusement M. Fox.

Il est aussi une vérité bien démontrée par les enseignements de l'histoire, c'est que l'esprit de domination tue inévitablement l'esprit de liberté. Les conquêtes asservissent toujours les peuples qui s'en font les instruments, et la tyrannie qu'une nation exerce au dehors menace son indépendance au dedans. Il est consolant d'observer que dans les desseins de la Providence, qui a uni les hommes par les liens d'une admirable solidarité, une humiliante servitude devient toujours le châtiment des peuples dominateurs. Vous recevrez le joug de celui que vous avez élevé sur vos boucliers pour être l'oppresseur de vos frères. Souvenez-vous que la gloire de César commença la honte des Romains, et que, dix-huit siècles plus tard, la France vit toutes ses libertés politiques étouffées sous les serres de ses aigles victorieuses. L'Angleterre a entendu sans doute cette haute leçon ; elle répudie ses vieilles traditions, cette politique barbare et machiavélique, tout cet héritage souillé.

Il y a déjà plus de vingt ans, M. Scheffer disait dans un écrit intéressant : « La nation anglaise entrera dans l'union des peuples, car on distinguera un peuple généreux, aimant la liberté, du gouvernement avec lequel il lutte sans cesse. » Et un homme dont le nom est cher à la science, M. A. Thierry, rendant compte de ce travail remarquable de M. Scheffer, ajoutait aux lignes que je viens de transcrire, ces nobles paroles : « On ne saurait trop louer l'indépendance d'esprit avec laquelle M. Scheffer proclame aux amis de la liberté, dans toute l'Europe, ce que les Anglais ont fait pour eux, et aux amis de la liberté en Angleterre, quels sont maintenant leur devoir et leur destinée; c'est au sein de leur pays qu'est l'arsenal où se sont forgées les armes du despotisme universel; c'est du sein de leur pays que doivent sortir les armes qui briseront le despotisme..... Le nom anglais a été souillé en figurant à la tête de tous les actes d'oppression ; l'Europe attend, pour le relever, qu'il signe le premier le grand pacte de la délivrance [1]. »

Eh bien! ce moment est venu ; l'Angleterre peut se présenter aujourd'hui avec des titres puissants à la confiance et à l'affection des peuples ; elle tient d'une main l'acte législatif qui a fait tomber dans le Nouveau-Monde les fers de ses esclaves, et qui proscrit à jamais l'infâme trafic de l'homme par l'homme; elle tient de l'autre le glorieux programme de la Ligue, qui s'efforce de réaliser la libre communication des peuples pour l'échange de leurs produits sur tous les points du globe.

[1] Voyez *Censeur européen*, tome IV, page 165.

Nous ne nous arrêterons point à montrer les conséquences immédiates de la liberté commerciale sur le bien-être matériel des peuples, produit par le fait seul de l'abondance plus grande et du bas prix des aliments et autres objets de consommation. Il ne faut pas sans doute s'exagérer les heureux résultats de l'importation libre, au point de croire que chaque pays se trouvera transformé aussitôt en un paradis terrestre. Mais ne serait-ce pas aussi aller trop loin dans un sens opposé, que de prétendre qu'après quelques années écoulées, il ne resterait plus rien à peu près de cette amélioration ; que sous l'action du temps et des lois de la population, les anciennes proportions entre les hommes et les choses seraient bientôt rétablies, et que tout se retrouverait au même état? Si nous ne nous trompons, c'est de cette façon que ce sujet a été envisagé par M. Dunoyer dans son rapport à l'Institut sur l'agitation anglaise. Quoique l'opinion de ce savant économiste soit toujours pour nous une autorité, qu'il nous permette de n'être point en cela de son avis. Cette théorie n'aboutirait, et certainement contre son intention, à rien moins qu'à nier la possibilité de tout progrès sous le rapport de la richesse publique. Pourquoi dès lors s'occuper avec tant de sollicitude de la réduction de l'impôt, de l'abaissement des tarifs, du perfectionnement des machines et des procédés agricoles, si toutes ces réformes ne devaient amener qu'un bien éphémère, un soulagement momentané? en laissant croire que l'humanité a été condamnée dès le commencement au supplice des Danaïdes, on risquerait de porter le découragement dans l'âme des gens de bien, et d'arrêter de généreux dévouements : ce n'est point là certainement ce qu'a voulu M. Dunoyer.

Examinons maintenant un point de vue plus élevé, un résultat plus important de l'affranchissement commercial. La liberté des échanges sera le fondement de la paix universelle, et c'est par là qu'elle sera pour le monde un bienfait immense.

Qu'on n'accuse point les économistes de continuer le rêve de l'abbé de Saint-Pierre sur la paix perpétuelle ; non, les économistes ne font pas d'utopies ; ils ne s'attendent point à une transformation merveilleuse de notre être moral ; ils ne demandent point le triomphe de leur doctrine à des sentiments de sacrifice et d'abnégation qui ne peuvent jamais être universels ; ils honorent et admirent ces sentiments dans le petit nombre d'individus où ils les rencontrent, mais ils ne croient pas que Dieu ait confié à ces sentiments la conservation et le gouvernement de ce monde. Les économistes s'adressent à l'intérêt bien entendu, parce que c'est pour eux une conviction profonde que le Créateur a établi le plus parfait accord entre les intérêts généraux des peuples et les lois de la morale, de la justice et de l'humanité. Ils n'ont besoin pour réussir ni de la ruse ni de la violence, ils attendent tout de la puissance de la vérité et du progrès de la raison humaine.

Ne nous lassons point de le répéter; proclamons-le hautement après les Cobden, les Fox, les Bright, et tous les grands hommes de la Ligue, amis vrais et éclairés de l'humanité; l'abolition de toutes les entraves commerciales assurera la paix du monde et la liberté des nations.

Ainsi, que les intérêts des peuples se lient et se mêlent de plus en plus par des relations de chaque jour, par des échanges libres et multipliés; que leurs existences se trouvent tellement confondues qu'il ne soit point possible de les séparer sans déchirements, sans d'horribles douleurs, et à l'instant la guerre devient impossible. « Lorsque les bourgeois de Londres furent instruits du projet de Henri VIII d'envahir la Flandre, ils réclamèrent vivement pour le détourner d'une expédition qui aurait ruiné leur commerce le plus important; le monarque, tout absolu qu'il était, crut devoir céder [1]. » Certainement, si l'Angleterre, en ouvrant ses ports aux vins de France, relevait de leur détresse les malheureux vinicoles, l'entente la plus cordiale s'établirait bien vite, sans le secours de la diplomatie, entre ceux qui auraient le plaisir de bien vendre leurs vins, et les acheteurs qui auraient le plaisir de les boire.

Montesquieu avait parfaitement saisi cette vérité : « L'effet naturel du commerce est de porter à la paix, dit ce grand homme. Deux nations qui négocient ensemble se rendent réciproquement dépendantes; si l'une a intérêt d'acheter, l'autre a intérêt de vendre, et toutes les unions sont fondées sur des besoins mutuels [2]. »

On fera peut-être une objection. S'il en est ainsi, comment se fait-il, dira-t-on, que la plupart des guerres allumées dans le monde depuis trois siècles aient eu pour cause des questions commerciales? Il est facile de répondre : c'est que les plus fausses idées sur ce point ont régné jusqu'à ce jour; et quelques hommes habiles exploitaient cette ignorance des peuples, en les amenant à confondre dans leur amour les intérêts iniques d'un petit nombre de privilégiés avec les intérêts généraux de la communauté, toujours conformes à la justice. On voyait de malheureuses nations égarées par leurs chefs prodiguer avec joie leur or et leur sang dans des entreprises qui ne devaient avoir pour résultat que leur appauvrissement ou leur servitude. Que les saines idées d'économie politique pénètrent dans les masses; qu'elles apprennent à connaître leurs intérêts, et elles cesseront d'être la pâture de tous les ambitieux. La théorie bien comprise des débouchés fera crouler jusque dans ses fondements cet échafaudage gigantesque qu'on a décoré du nom de régime protecteur, qui coûte horriblement cher, et ne protége en effet que l'injustice et l'incapacité. Alors les peuples émerveillés, contemplant à leurs pieds ces vastes

[1] Sismondi, *Histoire des Français*, tome XVI, page 328.
[2] *Esprit des lois*, livre XX, chapitre II.

ruines, pourront s'écrier avec plus de vérité encore que cet ancien philosophe : « Que de choses dont nous n'avions pas besoin [1] ! »

Oui, la Ligue triomphera, c'est notre confiance, c'est notre espoir le plus cher; nous en avons pour garants l'habileté et la persévérance de ses chefs, le dévouement de tous les membres de cette vaste association, et le bon sens du peuple anglais. Nous en avons aussi pour garant le succès qui a été déjà obtenu par les mêmes moyens dans une cause également sacrée, la liberté des noirs. Et à ce propos, nous savons bien que l'on a essayé de faire croire au public que ces mesures d'émancipation n'avaient pour mobile qu'un intérêt caché, et qu'elles étaient dirigées contre tous les peuples qui ont des colonies, et particulièrement contre nous. Cette supposition est tellement absurde, qu'on a peine à comprendre qu'une pareille accusation ait pu se soutenir un moment. Il est bien évident que l'acte d'émancipation a été le digne fruit des lumières et des idées religieuses et libérales du peuple anglais, et non un calcul, une fourberie de son gouvernement. Si la mesure eût été aussi utile qu'on le prétend (nous prenons ce mot utile dans le sens de l'accusation), les hommes éminents du cabinet et du Parlement auraient-ils résisté si longtemps aux efforts des abolitionnistes? Cette portion de l'aristocratie intéressée au maintien du régime prohibitif et colonial, ne serait-elle pas entrée dans les vues de cette société? ne l'aurait-elle pas soutenue avec affection au lieu de la poursuivre de sa haine et de ses calomnies? Le reproche que l'on faisait, au contraire, aux abolitionnistes, c'était de méconnaître les intérêts anglais, c'est-à-dire ces vieux intérêts élevés par la féodalité et l'esprit de domination, et de les sacrifier à un faux sentiment de philanthropie. D'ailleurs la société des abolitionnistes n'était pas une société secrète, elle agissait sur une grande échelle et au grand jour de la publicité; il faut donc supposer que les membres de cette vaste association avaient à leur usage un langage mystérieux pour se communiquer leurs pensées secrètes, pour diriger le plan qu'ils avaient

[1] Nous assistons, sans nous en douter, à une véritable transformation sociale. Le public remarque à peine un événement dont les conséquences seront immenses. Nous n'en sommes point surpris. Il est rare qu'on ait su reconnaître dans leur berceau les grandes révolutions. Le monde romain n'aperçut qu'une secte obscure et méprisable dans cette religion naissante qui devait en peu d'années renverser le vieux polythéisme et s'asseoir sur le trône des Césars. Plus tard la Réforme ne fut pas mieux comprise à son origine, l'Église ne vit dans Luther que la jalousie d'un moine, et elle se crut trop puissante pour avoir à le redouter. Ce terrible mouvement populaire de 89, qui ébranla l'Europe et l'Amérique, ne parut d'abord qu'une émeute aux courtisans de Louis XVI. Il en est de même de la Ligue, dont on se préoccupe si peu, quoique le triomphe de ses doctrines soit destiné à porter un si grand changement dans la vie des peuples; une modification profonde s'opérera dans leurs institutions politiques par la réforme du système défensif, dans leurs idées et leurs mœurs par leur mélange et leur fusion, enfin dans toutes les conditions économiques du travail par la division des occupations sur une plus grande échelle, résultat de la liberté illimitée des échanges. Révolution la plus grande peut-être que le monde ait subie depuis dix-huit siècles, et qui fera entrer l'humanité dans des voies meilleures et plus morales.

formé dans un intérêt de patriotisme exclusif et farouche, et cela sans jamais se laisser pénétrer.

Eh! mon Dieu, les sentiments de justice, de bienfaisance, de charité, sont-ils donc si peu naturels au cœur de l'homme, qu'on ait tant de peine à croire à leur sincérité! Et parce qu'une nation éclairée, une nation chrétienne, manifeste par ses actes son indignation contre le crime infâme de l'esclavage, nous nous regardons avec étonnement; cette conduite éveille nos soupçons, et nous croyons pouvoir affirmer, sans craindre de nous tromper, que ces démonstrations philanthropiques cachent nécessairement un dessein perfide! En vérité cela ne fait pas honneur à la nature humaine.

M. Bastiat a fait précéder ces discours d'une longue introduction destinée à donner un aperçu du régime social et économique en Angleterre. C'est un travail remarquable, et qui suffirait pour assurer la fortune du livre que nous annonçons. L'auteur s'y livre à des considérations du plus haut intérêt sur le caractère de la lutte que la Ligue a engagée dans ce pays entre l'aristocratie et le peuple; il nous montre comment la ruine politique de cette caste dominante se trouve liée au triomphe de la cause que défendent les *free-traders;* ce qui amène l'auteur à traiter du système colonial, ce grand retranchement de l'aristocratie, ce fardeau si lourd pour le peuple qui le supporte, et auquel l'ignorance attribue si mal à propos la prospérité et la grandeur de l'Angleterre. M. Bastiat nous fait toucher au doigt tous les vices et toutes les déceptions de ce système. Nous nous bornerons à un seul exemple. Les exportations anglaises à l'Amérique du Nord, qui n'étaient, au commencement de la guerre de l'indépendance, que de 1,300,000 livres sterl., s'élèvent aujourd'hui à 12,400,000 livres sterl., somme qui égale presque celle de toutes les exportations que fait l'Angleterre à ses quarante-cinq colonies, puisque celles-ci n'ont pas dépassé en 1842, 13,200,000 liv. sterl. Voilà un fait bien significatif, surtout si l'on a soin d'observer que l'administration et la défense de ce vaste continent, qui étaient autrefois à la charge de la Grande-Bretagne, ne lui coûtent rien aujourd'hui. Qui a donc perdu par le fait de la séparation politique des deux pays? Ce n'est pas le peuple anglais, le peuple qui travaille, puisqu'il est constant qu'il a fait avec les Américains une plus grande masse d'affaires. Qui a donc perdu? C'est l'aristocratie, qui s'est vu ravir une exploitation lucrative; ce sont ses nombreux agents dans l'armée, dans la marine, dans l'administration, dans l'Église, qui ont perdu leurs emplois. Pour rendre un mauvais service à leur pays, ils recevaient à titre d'émoluments des sommes énormes levées sous forme d'impôt sur les classes laborieuses : cette source de revenus est tarie. Voilà les seuls intérêts qui aient eu à souffrir de la rupture du lien colonial. Et maintenant, peuples, comprenez, instruisez-vous, puisque vous êtes appelés à être les arbitres de votre sort.

On trouvera aussi avec plaisir dans cette introduction un exposé très-clair du système financier de M. Peel, qui a, avec raison, tant occupé les esprits en France, mais sur lequel on n'a généralement que des idées fort incomplètes. En exposant avec beaucoup d'habileté les nécessités politiques et financières qui ont donné naissance à ce système, M. Bastiat parvient aisément à en donner au lecteur une parfaite intelligence.

Les personnes qui ont déjà lu dans ce journal les articles publiés par M. Bastiat, voudront certainement prendre connaissance de ce dernier ouvrage. Nous leur rappellerons notamment un article sur les tarifs, inséré au numéro d'octobre 1844 et qui fit une sensation marquée, on le sait, dans plusieurs villes manufacturières du Nord. Accoutumés à se nourrir exclusivement des maigres doctrines de l'école prohibitionniste, les fabricants furent surpris de la nouveauté de ce langage, de la vigueur de cette argumentation substantielle. La haute raison et le bon sens des considérations présentées par l'auteur entraînaient leur esprit, ils restaient effrayés de la vérité qui ressortait de cette démonstration.

Si ce livre fait honneur aux lumières de l'auteur et à son talent d'écrivain, il n'en fait pas moins à son caractère. M. Bastiat a mis dans cette belle introduction son âme tout entière avec ses convictions profondes, son amour du vrai, son zèle ardent pour le bien, sa courageuse franchise, sa modeste simplicité. Quand on porte en soi de pareils sentiments, il est bien naturel d'éprouver une chaleureuse sympathie pour la conduite politique des *ligueurs*. Aussi M. Bastiat ne manque point de la proposer à notre admiration. Voici ses expressions : « Ce n'est pas pour nous une leçon à dédaigner que celle que donnent en ce moment les *free-traders*, qui, au nombre de plus de cent à la Chambre des communes, sont résolus à examiner chaque mesure en elle-même, en la rapportant aux principes de la justice universelle et de l'utilité générale, sans s'inquiéter s'il convient à Peel ou à Russel, aux tories ou aux whigs, qu'elle soit admise ou repoussée. » En effet, tout individu qui se livre à un parti, qui s'enchaîne à une secte, à une caste, à une famille, se place dans une position fâcheuse; il perd aussitôt sa liberté d'examen, il nie implicitement le principe d'une morale universelle, il renonce enfin à suivre les lumières de sa raison et les inspirations de sa conscience dans toutes les questions où la vérité peut se trouver contraire aux passions ou aux intérêts particuliers de ce parti, de cette secte, de cette caste, de cette famille. Combien est plus heureuse et plus digne la position de celui qui s'est consacré sans réserve à la grande cause de l'humanité! son cœur ne se trouvera jamais déchiré par des penchants contraires; son langage et sa conduite ne seront jamais souillés par de honteuses contradictions; on ne le verra point, par exemple, ayant deux poids et deux mesures pour les hommes, suivant leur couleur,

prêcher en même temps la liberté pour les blancs, et l'esclavage pour les noirs. Non, il pourra suivre son but sans jamais s'écarter du chemin de la justice et de la vérité ; et c'est par ce moyen qu'il servira plus utilement les intérêts, même matériels, de son pays, car le mensonge et l'iniquité ne peuvent, en aucun cas, être profitables à une nation. Ainsi la Ligue donne au monde un noble exemple, une haute leçon de moralité.

Enfin, on peut le dire, M. Bastiat a pris rang parmi les économistes les plus distingués de notre époque. Nous sentons bien que la faiblesse de nos lumières d'une part, et de l'autre la vieille amitié qui nous lie à l'auteur, semblent nous ôter le droit de nous prononcer ainsi sur son compte : ce sont là à la vérité deux puissants motifs de récusation contre nous ; aussi n'est-ce pas notre opinion que nous avons la prétention d'imposer ou seulement de proposer au public, mais bien le jugement des hommes les plus compétents en ces matières. M. Bastiat a été heureusement apprécié pour son profond savoir en économie politique, non-seulement en France, mais encore en Angleterre. D'illustres suffrages, d'autant plus honorables qu'ils étaient spontanés, ont déjà été pour l'auteur une bien douce récompense de ses efforts. Nous espérons que le public accueillera avec bienveillance cette œuvre pleine d'intérêt, et qui n'a été inspirée que par l'honorable désir de lui être utile.

FÉLIX COUDROY,
Avocat.

Mugron (Landes), septembre 1845[1].

[1] La Ligue marche à pas de géant. Depuis deux mois que ceci est écrit, la vérité a gagné bien du terrain. Les graves événements qui se passent dans ce moment en Angleterre nous apprennent que nos espérances n'étaient pas exagérées et confirment nos prévisions. Ils donnent en même temps un nouvel intérêt à la publication dont nous rendons compte. La presse française commence à raconter les péripéties de cette grande lutte. Mais en fait-elle comprendre toute la portée ? Les lois céréales chancellent sur leur base; la Ligue se tient-elle pour satisfaite de ce triomphe ? Le langage de ses orateurs est-il devenu plus timide et plus modeste ? Au contraire, la Ligue redouble de vigueur. Dans son dernier discours devant la grande assemblée de Manchester, M. Cobden déclare solennellement que l'agitation ne s'arrêtera que lorsqu'elle aura effacé la dernière trace et arraché le dernier lambeau du régime protecteur. Ce n'est donc pas la loi céréale seulement dont l'existence est en jeu, c'est l'esprit du monopole et le génie de la liberté qui vont se livrer le dernier combat, peut-être, dans le prochain Parlement. Et qui voudrait assister à cet immense drame sans le comprendre ?

# CONVOCATION DES CONSEILS GÉNÉRAUX

## DE L'AGRICULTURE, DES MANUFACTURES ET DU COMMERCE.

Des sessions, séparées par un intervalle de quatre ans, semblent devoir remplacer définitivement les sessions annuelles, que l'ordonnance royale du 29 avril 1831 indiquait pour les trois conseils de l'agriculture, des manufactures et du commerce. Du reste, les améliorations dans l'ordre économique marchent si lentement chez nous, qu'à la reprise des séances, après quatre ans d'intervalle, on se retrouve généralement en présence des mêmes questions, sur lesquelles on prononce à peu près les mêmes discours, et qui sont destinées à retomber ensuite dans l'oubli, jusqu'à ce qu'on les reprenne de nouveau pour les abandonner encore. Nous sommes loin toutefois de regarder comme inutile la réunion de ce congrès industriel ; les saines doctrines économiques ne peuvent que gagner à la discussion, même alors, comme cela est le cas dans ces assemblées, que les prohibitionnistes et les monopoleurs y paraissent en force, armés de toutes pièces, et prêts à se soutenir mutuellement pour imposer silence aux hommes de bonne foi qui se permettraient de défendre les intérêts généraux du public.

Ceux qui profitent des droits protecteurs et des abus ont beau se retrancher dans leur qualité d'hommes essentiellement pratiques, affecter le mépris des théories, la haine pour les doctrines, et nier qu'il y ait des principes en économie sociale; ils sont amenés malgré eux à puiser leurs principaux arguments dans ce qui n'est autre chose que doctrine et principe. Ils font de l'économie politique sans le vouloir. La Rochefoucauld dit que l'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu. Ne pourrions-nous pas dire, à notre tour, avec Jean-Baptiste Say, que les discours de ceux qui veulent défendre des abus ne sont le plus souvent qu'un hommage que l'extravagance rend au bon sens?

La question de savoir si l'on admettra, en franchise de droits, les tôles étrangères destinées à la construction des navires en fer destinés à la navigation internationale, est une de celles qui sont en ce moment soumises aux Chambres de commerce, et qui reviendront devant les Conseils. Le comité des intérêts métallurgiques s'en est ému; il a rédigé un Mémoire pour protester contre une mesure qui, selon lui, ferait supporter à une seule fabrication le soulagement qu'on cherche à procurer à une autre industrie, et il continue en ces termes :

« D'ailleurs, et en admettant tous les avantages qu'on invoque, ce ne serait point un motif pour que l'industrie du fer portât seule le poids d'un sacrifice que l'on ne demande à aucune autre fabrication !

« Il entre annuellement en France pour 43 millions de bois communs, presque tous bois de construction, et, dans ce chiffre, les mâts et mâteraux entrent seuls pour une somme de 344,000 fr. Nous prenons chaque année à l'étranger pour 5 millions de chanvre, pour 6 millions de suifs et graisses, pour 1,500,000 fr. de goudrons, galipots et résines. Pourquoi donc le désir de favoriser la construction des navires n'ouvre-t-il pas nos frontières à ces divers produits? Une pareille

résolution aurait ce double avantage de procurer de nombreux transports à notre flotte et de diminuer ses frais de construction.

« Pourquoi encore a-t-on exagéré le droit sur le sésame, au risque d'amoindrir notre mouvement maritime ?

« Pourquoi, enfin, en donnant à la Russie l'occasion d'user de représailles en matière de tarifs, a-t-on privé notre commerce naval de nombreux débouchés? »

Certainement nous ne pourrions mieux dire.

Nous donnons plus loin la circulaire adressée par M. le ministre aux membres des Conseils généraux de l'agriculture et du commerce, pour leur faire connaître que la session s'ouvrira le 15 décembre pour être close le 15 janvier, leur indiquant en même temps les questions principales qui seront soumises à leurs délibérations.

Pour le commerce extérieur, on parlera principalement de ce qui touche au renouvellement du traité avec la Belgique. Les filateurs de lin sont les seuls qui fassent entendre quelques réclamations à cet égard. Les autres industriels et les commerçants redouteraient, au contraire, toute mesure qui tendrait à pousser la Belgique vers une alliance plus étroite avec le Zollwerein. Les fabricants de toiles peintes et les exportateurs d'articles de Paris se sont déjà adressés à la Chambre de commerce pour lui demander d'appuyer de toute son autorité le renouvellement pur et simple des conventions.

Quelques filateurs de coton demandent une aggravation de droits sur les fils de numéros élevés ; mais une mesure semblable ne serait qu'un nouvel encouragement à la contrebande.

Le commerce devrait bien insister, en cette occasion, sur l'utilité qu'il y aurait à une révision générale de notre tarif, si ce n'est pour renoncer au système protecteur, au moins pour mettre plus d'harmonie dans toutes les parties et pour supprimer les taxes exagérées qui sont une entrave au commerce et à l'industrie, sans pouvoir même se justifier par la nécessité de maintenir une protection quelconque.

Pour ne citer qu'un seul exemple, parmi les plus minimes, n'est-il pas fâcheux de voir supporter un droit de 52 fr. à l'acide sulfurique fumant, qui coûte seulement 25 fr. en Allemagne, que nos fabricants de produits chimiques ne trouvent aucun intérêt à fabriquer, et dont l'usage est cependant si précieux pour dissoudre l'indigo ? Une diminution considérable du droit serait accueillie avec reconnaissance par toutes les industries.

La division du commerce intérieur au ministère appelle spécialement les observations des Conseils sur un nouveau projet de loi sur les sociétés commerciales, que le ministère présenterait ensuite aux Chambres.

Elle compte aussi faire reprendre la discussion sur le contrat d'apprentissage; appeler l'attention sur les idées qui ont été mises en avant pour la fondation de caisses de retraite pour les travailleurs; enfin, demander des renseignements sur la position générale des ouvriers, pour savoir s'il y a quelque fondement dans les plaintes de ceux qui ont demandé une enquête sur ce sujet.

Ce dernier objet pourrait seul défrayer bien des séances; l'école socialiste devrait tâcher de s'y faire représenter, ne fût-ce que pour répondre à M. Mimerel, qui ne manquera pas de dire, sans doute, comme à la dernière session, que les douanes sont surtout utiles pour protéger les nombreux ouvriers de ses manufactures. Le système protecteur a, en effet, enlevé à l'agriculture une population nombreuse d'ouvriers, qui se pressent dans des ateliers où les sa-

laires sont maintenus au taux strictement nécessaire pour soutenir leur débile existence ; mais nous ne voyons pas bien ce qu'ils recevraient de moins, en cas de diminution sur les droits de douanes. Tout au moins pourraient ils être dirigés vers des occupations qui, s'appuyant sur des bases plus naturelles, leur présenteraient par cela même plus de sécurité.

Dans le premier volume de sa collection, le *Journal des Économistes* a rendu un compte exact des débats des trois Conseils dans leur session de 1841-1842; nous ne manquerons pas de donner la même attention à ceux qui vont s'ouvrir.

***.

Voici la circulaire de M. le ministre du commerce :

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que, par l'ordre du roi, les Conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce se réuniront cette année, et que leur session s'ouvrira le 15 décembre prochain, pour être close le 15 janvier 1846. L'exactitude ordinaire des membres des Conseils me garantit leur empressement à répondre à l'appel du gouvernement, et je me félicite de pouvoir compter sur le concours de leurs lumières et de leur dévouement.

« Des questions d'un haut intérêt ont occupé votre dernière session ; la plupart ont reçu ou recevront prochainement une solution législative ; des questions non moins importantes vous seront soumises cette année. J'indiquerai les principales.

« L'agriculture réclamait avec instance la révision des lois relatives aux irrigations; la loi du 29 avril 1844 a pourvu en partie à ce besoin. L'eau est l'aliment nécessaire des prairies, dont la culture est la source la plus féconde de la production et de la richesse agricole. Aucune amélioration n'était donc plus désirable, et j'appellerai vos méditations sur les moyens d'en étendre les effets en réglant complétement le régime des eaux d'irrigation.

« L'amélioration des races de bestiaux, qui se lie à l'extension des cultures fourragères, n'est pas moins digne de leur intérêt.

« Les questions du droit de parcours et de la vaine pâture, malgré les travaux dont elles ont été l'objet, n'ont pu jusqu'à ce jour recevoir de solution ; elles peuvent donc être considérées comme étant encore à l'étude.

« L'insuffisance manifeste du crédit agricole, et l'absence d'institutions propres à en favoriser le développement, méritent également toute l'attention des Conseils, comme elles excitent toute la sollicitude du gouvernement.

« Ainsi que l'agriculture, l'industrie a de graves intérêts en souffrance; la situation des ouvriers hors d'état de travailler est souvent malheureuse : elle est toujours précaire. L'opinion publique s'en est préoccupée à juste titre, et le gouvernement a cherché dans les plans proposés les moyens d'y porter remède ; malheureusement rien jusqu'à ce jour n'a paru pouvoir suppléer la prévoyance privée : aucune question n'est plus digne de la sollicitude des Conseils; ils rechercheront quelles caisses de secours ou de retraite, ou quelles institutions peuvent être fondées pour le soulagement des travailleurs invalides.

« La loi du 22 mars 1841, sur le travail des enfants dans les manufactures, est en voie d'exécution dans toute la France ; mais, sur quelques points, des froissements inévitables se sont produits, malgré tous les ménagements de l'administration. Quels sont les moyens propres à rendre plus pratique l'application de la loi ? Quelles modifications comporte-t-elle dans ce but?

« En 1841, j'ai pris l'avis des Conseils sur les changements que pouvait comporter la législation relative aux contrats d'apprentissage. Je leur soumettrai cette année, sur cette matière, un projet de dispositions que je regarde comme le complément de la loi sur le travail des enfants.

« La juridiction des conseils de prud'hommes s'étend de plus en plus ; les avantages

de cette institution sont désormais hors de doute, et le temps me paraît venu d'en consolider les bases. Je recommanderai ce travail à toutes les méditations des Conseils.

« Je demanderai également leur avis sur les dispositions législatives applicables aux sociétés par actions et à la négociation des valeurs industrielles ; les abus qui se sont produits ont démontré la nécessité d'une révision qui n'importe pas moins à la conservation des fortunes privées qu'à la morale publique.

« Enfin, pour répondre à des propositions d'amendements qui ont surgi du sein de la Chambre des députés pendant la dernière session, je poserai au Conseil les trois questions suivantes :

« 1° Faut-il, dans l'intérêt de notre marine, admettre en franchise de droits les fers destinés à la construction des navires engagés dans la navigation internationale?

« 2° Faut-il, dans l'intérêt de nos aciéries, réduire le droit actuel des fers au bois du nord de l'Europe?

« 3° Faut-il remplacer le droit fixe qui frappe actuellement l'importation des cotons filés au n° 143 et au-dessus, par un droit gradué, suivant l'élévation des numéros?

« Telles sont, monsieur, les questions principales sur lesquelles je désire obtenir l'avis des Conseils ; je les indique d'avance, non pas pour circonscrire le champ de leurs délibérations, mais pour que vous puissiez réunir, en temps utile, les documents propres à en faciliter la solution ; moi-même je compléterai cette communication, dès l'ouverture de la session, en vous faisant remettre, sur chacune d'elles, une note imprimée. Il sera nécessaire que, d'ici là, ceux de MM. les membres des Conseils qui sont délégués par une Chambre de commerce ou des manufactures, veuillent bien provoquer la délibération de cette Chambre sur les différentes matières que je viens d'énumérer. Ce sera un utile élément d'information et d'étude.

« Je n'ai pas besoin de vous rappeler que les Conseils votent et délibèrent séparément ; néanmoins je me réserve de les réunir en assemblée générale et de les présider pour les questions qui, par leur nature ou par leur importance, réclameront une délibération commune.

« Aussitôt après votre arrivée à Paris, je vous serai obligé de faire déposer votre adresse à mon ministère. »

# CORRESPONDANCE.

*A Monsieur le rédacteur en chef du* Journal des Économistes.

Monsieur, je viens de lire dans le dernier numéro du *Journal des Économistes* un article de MM. L. et G. sur mon livre de l'*Association douanière allemande*. Tout homme qui publie un ouvrage doit se résigner d'avance à toutes les critiques, fondées ou injustes, bienveillantes ou malveillantes, sérieuses ou frivoles, dont cet ouvrage est l'objet. Que l'un des auteurs de l'article me reproche donc d'avoir mis un *r* au lieu d'un *s*, et de ne pas savoir des choses que je sais tout aussi bien que lui; qu'il reparle sans cesse avec une complaisance toute paternelle de travaux antérieurs sur le Zollverein que je n'ai pas dénigrés, moi, que j'ai cités au contraire, c'est son droit; et sur ces points ainsi que sur bien d'autres je n'ai qu'à me taire.

Mais je ne dois pas me laisser attribuer ce qui, bon ou mauvais, ne m'appartient pas. Dans la seconde moitié du compte-rendu, on m'attaque au sujet de quelques phrases du chapitre relatif au docteur Frédéric List. Ici, le critique a commis une étrange inadvertance, et, pour me servir d'une de ses expressions, *il s'est escrimé*

*contre des moulins à vent.* Toutes ces phrases font partie d'un exposé de doctrines économiques dans lequel je m'efface complétement, et je n'en suis responsable que comme traducteur. Je tiens à relever cette méprise, surtout afin qu'on ne m'impute pas à tort, envers de grands maîtres que je vénère, un défaut de respect dont j'ai fait tout le premier un sujet de reproche à l'économiste allemand.

J'attends de votre impartialité l'insertion de cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Paris, ce 19 octobre 1845. HENRI RICHELOT.

Il y a dans la lettre que M. le rédacteur en chef du *Journal des Économistes* veut bien nous communiquer, deux parties différentes. En ce qui touche la première, contenant une critique de l'analyse du livre de M. Richelot, l'auteur de cette analyse n'a rien à répondre, si ce n'est qu'il s'est acquitté de son devoir aussi bien qu'il a pu.

Quant au reproche de n'avoir pas compris la pensée de M. Richelot, au sujet des théories du docteur List, il y a été beaucoup plus sensible. Mais en reprenant le livre de l'*Association douanière allemande*, il déclare y avoir retrouvé les mêmes éléments de conviction qui ont dicté la fin de l'article dont se plaint M. Richelot. Il a d'abord lu, p. 191 : « List rejette le cosmopolitisme *inapplicable* de ses devanciers » qui sont, comme cela est indiqué dix lignes plus haut, Adam Smith et J.-B. Say. Plus loin, après avoir analysé le point de départ du docteur List, M. Richelot dit bien (p 197) : « La science, telle que ces écrivains (Quesnay, Adam Smith, J.-B. Say, Sismondi, Thomas Cooper, dont l'auteur vient de citer les ouvrages ) l'ont entendue, n'est pas l'économie politique, et ne doit pas être confondue avec elle. » Et M. Richelot explique pourquoi. — On lit encore plus loin, p. 201 : « Adam Smith et son école, ne recherchant point jusqu'à cette *hauteur* l'explication des phénomènes économiques, n'ont construit qu'une théorie de la valeur en échange »; et dix ligne plus bas : « Au point de vue du *matérialisme* étroit où il s'était placé, Adam Smith a refusé au génie des Kepler, des Newton et des Watt, la faculté productive qu'un de ses disciples accorde libéralement au cheval et au bœuf de labour. »

Puis M. Richelot, résumant, dit, p. 217 : « *Je* l'ai déjà dit, Frédéric List... a manié les choses et les hommes, etc...; de là, le caractère *positif* de sa théorie; ainsi, il a, etc..., il a *affermi* le terrain de l'économie politique, sans en rétrécir l'horizon. »

Quels sont les services rendus par Adam Smith et J.-B. Say ? « Adam Smith et J.-B. Say ont déblayé les avenues de la science économique de *quelques* erreurs *grossières* qui les encombraient; ils sont venus se heurter eux-mêmes, sur les traces de Quesnay, contre la liberté illimitée du commerce. Si ces vigoureux esprits reparaissaient parmi nous, pour reprendre l'économie politique au point où les travaux l'ont portée, j'imagine qu'ils seraient les premiers à reléguer ce *prétendu* principe au nombre de ces *conceptions bâtardes* qui marquent les tâtonnements d'une science à son début, ou du moins à ne l'accepter *avec List* qu'en perspective. » Page 232.

Après ces citations, l'auteur de l'article se borne à ajouter que, comme Martin, qui faute d'un point perdit son âne, il n'a pas, faute de deux guillemets, compris la pensée de soixante pages. Mais n'est-ce pas un peu la faute de M. Richelot? ***.

## CORRESPONDANCE AVEC LA CHINE.

(Extrait.)

Canton, 22 août 1845.

Mon cher monsieur, votre affectueuse lettre du 18 mai m'arrive à l'instant et me fait, comme vous pouvez penser, grand plaisir ; sa date me prouve que la correspondance entre la Chine et la France se régularise. Le *Journal des Économistes* me parvient toujours aussi sans interruption. A ce sujet, je vous dirai que la nouvelle qu'il donne dans une de ses chroniques (celle d'avril, je crois[1]) de la découverte de mines de mercure en Chine est positive. C'est là un des articles qui pourront devenir importants dans nos relations avec ce pays.

On exploite en Chine, dans les provinces du Hou-Kouang, du Koueïe-Tchou, du Ssi-Tchouènn, du Yün-Nànn, du Fo-Kiènn et du Kouang-Tong, de riches mines de cinabre (sulfure de mercure) : je n'ai pu encore obtenir que des renseignements bien incomplets sur la métallurgie chinoise ; mais je sais que le mercure s'obtient par le grillage du cinabre. Ce métal est tout aussi pur et aussi pesant que celui d'Espagne ; il a une valeur égale pour tous les emplois, et se produit maintenant avec une telle abondance, que non-seulement il suffit à tous les besoins du pays, mais qu'on a commencé à en exporter en destination de Londres.

Il y a bien aussi quelques gisements de mercure natif, mais ils n'ont pas un grand intérêt métallurgique.

Le marché principal pour cet article est Foshànn, ville voisine de Canton, et célèbre, vous le savez, par ses manufactures de soieries et son industrie aussi active que variée. On n'envoie le mercure à Canton qu'au fur et à mesure des ventes et des besoins. Le prix, pendant le courant de ce mois (août 1845), a été de 125 à 130 piastres le pécul de 60 kilogrammes 1/2. Il y a six mois, il était moins cher, et valait environ 115 piastres.

On l'emploie principalement à Canton pour la mystérieuse préparation du cinabre fin, destiné à être converti en vermillon, par une porphyrisation lente.

Quant à la quantité de mercure dont on pourrait traiter ici, je n'ai pas encore recueilli de chiffres positifs ; cependant un marchand hong m'assurait hier qu'il se ferait fort d'en procurer un millier de péculs.

Pour ce qui est de l'argent, vous savez que la Chine en recèle une grande quantité, et que ses mines, riches et facilement exploitables, ne sont encore ouvertes que sur peu de points.

Je suis forcé de renvoyer à un autre moment ce que j'aurais à vous dire sur l'or et l'argent. En attendant, et comme simple renseignement, voici les prix relatifs de ces deux métaux. Un catty, ou seize tails d'or *sycee* (pur soit à $\frac{1000}{1000}$e), coûte à Canton 376 piastres ; et un catty d'argent *sycee* (pur soit à $\frac{1000}{1000}$e) vaut 23 piastres $\frac{1}{3}$. D'où résulte que la valeur de l'or, comparée à celle de l'argent, est comme seize est à un.

La piastre vaut aujourd'hui 4 schellings 3 pence en traite à six mois sur Londres.

N. R.

# BULLETIN.

Nombre des machines en France dans les usines. — On comptait, en 1845, 6,350 chaudières, dont 5,613 d'origine française. Sur ce nombre, 1,698 fournissaient de la

[1] Tome VIII, page 99.

vapeur pour différents usages, et les 4,632 autres alimentaient 3,369 machines à vapeur, dont 633 à basse pression et 2,736 à haute pression. Le cheval-vapeur étant représenté par 75 kilog. élevés à 1 mètre par seconde, les 3,369 machines, prises ensemble, avaient une force de 42,514 chevaux-vapeur, équivalant à 127,542 chevaux de trait, et remplaçant plus de 892,000 *hommes de peine*. Les 6,330 chaudières étaient réparties dans 3,871 établissements de 149 genres différents, savoir :

| | | |
|---|---|---|
| 891 | établissements | de 86 genres, n'ayant que des machines à vapeur. |
| 2,140 | — | de 54 genres, pourvus de machines et de chaudières calorif. |
| 40 | — | de 9 genres, n'ayant que des machines calorifères. |
| 3,071 | — | de 149 genres différents. |

Les deux espèces d'appareils à vapeur, chaudières calorifères et machines à vapeur, existaient en 1843 dans 39 départements ; il n'y avait d'appareils moteurs que dans 14 départements, et des chaudières calorifères seulement dans 4 départements.

Les 3,369 machines fixes sur terre remplacent, à raison de 3 chevaux de trait par cheval-vapeur..... 127,542 chevaux.

Les 256 locomotives remplacent, à raison de 45 chevaux de trait par locomotive..... 11,520 —

Les 394 machines sur bateaux remplacent, à raison de 3 chevaux de trait par cheval-vapeur..... 38,244 —

En tout.... 177,306 —

En quatre ans les résultats ont été comme suit :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1840 | 143,706 | chevaux | ou 1,003,942 | hommes. |
| 1841 | 153,083 | — | ou 1,083,593 | — |
| 1842 | 161,207 | — | ou 1,128,449 | — |
| 1843 | 177,306 | — | ou 1,241,142 | — |

Un million d'hommes qui ne mangent ni céréales, ni pommes de terre, ni viande, et qui ne font pas renchérir les comestibles.

Nombre des bateaux en France en 1843. — Nous avons donné dans le n° 37 (décembre 1844) un tableau indiquant le nombre des bateaux à vapeur, des machines qui les mettent en mouvement, ainsi que des passagers et des tonneaux de marchandises qu'ils ont transportés depuis 1833, jusques et y compris 1842. Voici les mêmes données pour 1843 et l'année précédente :

| | 1842. | 1843. |
|---|---|---|
| Nombre des bateaux à vapeur. . . . . | 229 | 243 |
| Nombre des machines. . . . . | 337 | 392 |
| Force des machines en chevaux-vapeur. . . . . | 11,794 | 12,748 |
| Nombre des passagers . . . . . | 2,515,691 | 2,591,965 |
| Poids des marchandises transportées. . . . . | 996,826 | 1,306,349 |

Ne sont pas compris dans ces résultats, 17 machines placées sur 17 bateaux fixes destinés à draguer, à remorquer aux passages des écluses et à élever l'eau pour différents usages. La force totale de ces machines, dont 2 étaient à basse pression, était de 223 chevaux-vapeur.

Chronologie de la production et de la consommation de la houille en France.

| | Production. | Consommation. |
|---|---|---|
| 1787 | 2,150,000 q. m. | 4,000,000 q. m. |
| 1802 | 8,441,000 | 9,331,000 |
| 1811 | 7,736,000 | 8,636,000 |
| 1813 | 8,816,000 | 11,121,000 |
| 1823 | 14,913,000 | 19,944,000 |
| 1833 | 23,064,000 | 32,782,000 |
| 1843 | 36,923,000 | 52,936,000 |

La production, restée stationnaire sous l'Empire, avait déjà doublé en 1825, elle avait encore doublé dix ans après. Elle semble devoir doubler encore sous peu d'années.

La consommation n'a pas moins progressé. Elle est aujourd'hui quintuple de ce qu'elle était en 1815.

Résumé de la production de l'industrie minérale en 1843.

| | | |
|---|---|---|
| Fer, fonte | 119,500 | francs. |
| Cuivre | 71,000 | » |
| Plomb, litharge, alquifoux | 308,000 | » |
| Argent | 547,000 | » |
| Antimoine et préparations | 188,000 | » |
| Manganèse | 125,000 | » |
| Bitumes | 477,000 | » |
| Alun et sulfate de fer | 1,848,000 | » |
| Sel marin | 15,847,000 | » |
| Soufre (provenant de mines de cuivre) | 87,000 | » |

Chronologie de la production en France de la fonte et du gros fer, en quintaux métriques.

| | Fonte. | Fer. | Valeur en millions. |
|---|---|---|---|
| 1824 | 1,976,000 | 1,417,000 | » |
| 1830 | 2,665,000 | 1,484,000 | » |
| 1835 | 2,948,000 | 2,095,000 | 92,700,000 |
| 1840 | 3,478,000 | 2,374,000 | 102,700,000 |
| 1843 | 4,226,000 | 3,084,000 | 119,500,000 |

Production des métaux autres que le fer. — Il y avait, en 1843, en France :

47 mines, gîtes ou concessions de *cuivre*, ayant produit 310 quintaux métriques de cuivre affiné, 3,500 q. m. de soufre, et 20 q. m. de sulfate de cuivre et de fer, ayant une valeur sur les lieux de 159,000 francs environ.

62 gîtes, mines ou concessions d'*alquifoux* (sulfure de plomb), ayant produit 27 q. m. valant 1,000 francs environ.

130 mines, gîtes ou concessions de *plomb argentifère*, ayant produit 2,500 q. m. d'argent, 2,278 q. m. de plomb, et 5,643 q. m. de litharge, valant 930,000 francs environ.

42 mines et concessions de *plomb*, *cuivre et argent* non exploitées.

4 mines et concessions d'*argent* non exploitées.

6 gîtes d'*étain* non exploités.

46 mines, gîtes et concessions d'*antimoine*, ayant produit 776 q. m. de sulfure d'antimoine fondu, 722 q. m. d'antimoine, 35 q. m. de crocus, valant 188,000 francs environ.

18 mines, gîtes ou concessions d'*or* non exploités.

4 gîtes de *mercure* non exploités.

4 gîtes ou mines de *zinc* non exploités.

29 mines, gîtes ou concessions de *manganèse*, ayant produit 19,580 q. m. valant environ 125,000 francs.

2 mines et gîtes de *chrôme*, 2 mines de *cobalt*, 1 mine de *nickel*, 2 concessions d'*arsenic*, toutes non exploitées.

En tout 399 mines, gîtes ou concessions, ayant produit une valeur d'environ 1,400,000 francs.

Résultat comparé des exportations anglaises dans les années 1836-1844. —

Le Journal des économistes anglais (*the Economist*), publie un tableau de la valeur déclarée des produits exportés de la Grande-Bretagne pour chaque pays, de 1836 à 1844 inclusivement, et de la valeur officielle des mêmes produits.

Les faits importants pour l'exportation et le commerce général de l'Angleterre, que ce tableau met en lumière, sont dignes d'attention. On sait que la valeur déclarée représente à peu près la valeur réelle au temps du chargement, tandis que la valeur officielle est basée sur la quantité de marchandises, d'après une évaluation invariablement fixée par un tarif qui remonte à 1694. Par conséquent, tandis que la valeur déclarée indique le prix des marchandises, la valeur officielle en indique la quantité, et ces deux résultats comparés à une même époque, montrent les variations qu'ont dû subir les prix.

L'année où la valeur déclarée des marchandises exportées s'est élevée le plus haut, antérieurement à 1844, est 1836. Cette année-là, les exportations ont été de 53,368,572 liv. sterl., suivant la valeur déclarée, qui est à peu de chose près la véritable, et de 85,229,837 liv. sterl. d'après la valeur officielle. Ce qui indique que es prix des marchandises sont tombés de 36 pour 100 au-dessous de la valeur portée sur le tarif officiel de 1694.

En 1844, la valeur déclarée des exportations a dépassé celle de toute autre année. Elle est montée à 58,584,292 liv. sterl., la valeur officielle des mêmes marchandises étant de 131,564,503 liv. sterl.; ce qui montre que les prix sont tombés au-dessous du tarif officiel de près de 55 pour 100, ou, en d'autres termes, que la quantité des marchandises exportées s'est accrue de 54 pour 100 depuis 1836, tandis que leur valeur réelle est montée à peine de 10 pour 100.

C'est une preuve frappante de l'abaissement des prix des marchandises comparés à ceux de 1836, en même temps que des progrès et de l'économie qui se sont introduits dans les manufactures pendant cette période, tant par le perfectionnement des machines que par beaucoup d'autres causes. Et, sans aucun doute, c'est à ces perfectionnements et au bas prix des marchandises que les Anglais doivent de rester à peu près les maîtres, au milieu d'une concurrence croissante, sur tous les marchés du monde.

On a, dans le tableau qui nous occupe, séparé ce qui concerne les possessions britanniques de ce qui concerne les autres contrées du globe, afin de montrer dans quelle proportion ont été exportés aux unes et aux autres les produits chaque année.

Cette comparaison fait voir que la valeur totale des exportations pour toutes les possessions britanniques, y compris celles d'Europe, ne forme pas le tiers de la valeur totale des exportations, et que, par conséquent, la valeur des marchandises exportées sur les marchés étrangers en fait plus des deux tiers. Il y a là une preuve du peu de fondement de l'opinion commune qui attribue à la possession des colonies la plus grande part du commerce d'exportation du pays.

Le montant des valeurs exportées dans les possessions britanniques, en 1836, était de 13,721,379 liv. sterl., faisant partie de la valeur totale de 53,368,572 liv. sterl. L'année dernière, cette valeur s'est élevée à 16,504,060 liv. sterl.; mais, si l'on consulte les détails du tableau, on remarque que la différence est due tout entière à l'exportation dans les Indes et à Gibraltar; et il ne faut pas oublier que les exportations pour ce dernier marché sont presque exclusivement destinées à l'Espagne. Pendant la même période, les exportations dans l'Inde, de 4,285,829 liv. sterl. en 1836, se sont élevées, en 1844, à 7,695,666 liv. sterl., et cet accroissement particulier est plus considérable que celui qui s'est manifesté dans la valeur totale des exportations de l'Angleterre dans ses colonies. De telle sorte que, laissant de côté les Indes et Gibraltar, l'Angleterre aurait eu pour le reste de ses possessions une diminution considérable sur les valeurs exportées. Avec un progrès si satisfaisant, obtenu sous le nouveau système des droits modérés, il est fâcheux de penser que le gouvernement de l'Inde

se soit cru dans la nécessité d'augmenter le tarif des droits d'entrée. Les prix des marchandises sont maintenant tellement bas que l'on ne doit pas craindre de diminution sensible dans ce commerce important ; mais cependant on doit s'attendre à ce que cette mesure marque un temps d'arrêt dans le progrès que, sans cela, on aurait pu espérer.

L'état comparatif suivant montre les variations du commerce d'après les zones géographiques.

| Contrées pour lesquelles ont lieu les exportations. | 1836. | 1844. |
|---|---|---|
| Europe septentrionale | 9,999,861 l. st. | 14,326,797 l. st. |
| — méridionale | 9,011,205 | 11,294,388 |
| Afrique | 1,468,062 | 1,615,530 |
| Asie | 6,750,842 | 11,273,721 |
| États-Unis | 12,425,695 | 7,938,079 |
| Colonies du nord de l'Amérique | 6,518,744 | 5,522,338 |
| Pays étrangers de l'Amérique du nord | 1,238,785 | 1,173,931 |
| Amérique centrale et méridionale, y compris le Brésil | 5,955,468 | 5,439,502 |

Ce tableau montre une décroissance fort grande dans le commerce avec toute la partie occidentale du monde, même dans les colonies anglaises qui y sont situées, et un accroissement considérable dans le commerce avec l'Europe et les pays qui avoisinent les marchés de l'Est. Il est assez curieux et instructif de voir qu'en dépit des tarifs hostiles et de plus en plus élevés sur le continent d'Europe, la libéralité croissante avec laquelle les Anglais reçoivent les produits de ces contrées, a eu un effet si frappant sur l'accroissement des exportations de l'Angleterre. On voit dans ce tableau que le plus grand accroissement des exportations a eu lieu pour la Russie, la Prusse, l'Allemagne, la Belgique et la France, qui ont justement maintenu les droits les plus élevés pour repousser les marchandises anglaises.

# BIBLIOGRAPHIE.

Répertoire de l'administration et de la comptabilité des établissements de bienfaisance, par MM. E. Durieu et Germain Roche. — 2 vol. in-8°, rue Martignac, 8, au bureau du *Mémorial des percepteurs*.

Quoi qu'on fasse pour améliorer le sort des populations, on ne les délivrera jamais des maux de tout genre qui accablent l'humanité. Il y aura donc toujours beaucoup d'infortunes à secourir. La charité privée fut pendant longtemps seule à s'enquérir de l'existence du malheur ; elle sera et elle restera toujours le meilleur mode de le soulager, car elle agit en véritable connaissance de cause, elle pénètre dans le secret de toutes les nécessités, et elle approprie l'assistance à la situation particulière de ceux qui l'invoquent, en l'accompagnant de ces consolations qui lui donnent un nouveau prix. Mais par cela même que la charité privée, dans son exercice ordinaire, n'agit que partiellement et ne s'adresse qu'aux individus, elle est insuffisante à calmer les souffrances qui se présentent avec un certain caractère de généralité ; elle ne peut opérer en grand ; il ne lui appartient guère de créer ou de régir de vastes établissements. C'est à la bienfaisance publique qu'incombe le devoir de venir en aide à des maux dont la source est trop souvent dans les imperfections de l'ordre social, dans les vices des institutions, dans les écarts de la politique. L'autorité, disposant de res-

sources considérables, employant les moyens administratifs qui lui sont propres, se charge d'une tâche trop lourde pour la charité privée, prépare pour le pauvre des secours et des asiles, et contribue ainsi au maintien de la société, en remédiant, autant qu'il est en elle, aux fléaux qu'il n'a pas été possible de prévenir.

Plusieurs économistes ont fait de graves reproches à ce qu'on a improprement appelé la charité légale. Ils l'ont accusée d'encourager et d'accroître le paupérisme, en habituant les classes pauvres à s'en reposer sur la prévoyance de l'État ; logiciens impitoyables, ils ont condamné sans réserve toutes les institutions de bienfaisance au nom des lois les plus sévères de l'économie politique ; aucun établissement de secours public n'a échappé à cet arrêt de proscription. Leur erreur provient de ce qu'ils n'ont envisagé dans la charité légale que les abus. De ce qu'il a pu se rencontrer des abus, ce n'est pas une raison pour contester le principe même de la bienfaisance publique. Tout ce qu'on doit en conclure, c'est qu'il y a des règles à suivre pour s'en garantir.

A côté des questions économiques, l'institution des établissements charitables en soulève d'autres qui se rapportent à l'ordre administratif. Il n'est pas de service où les détails soient plus nombreux, les règlements plus multipliés, les matières plus diverses. Les formes et les règles des institutions de bienfaisance, la régie des biens, le contentieux, la comptabilité en deniers et en matières, les rapports avec les différentes administrations publiques, tous ces points sont régis par des dispositions législatives ou réglementaires, promulguées à des époques différentes, et qu'il est assez difficile de suivre à travers les phases successives qu'elles ont subies. Il en résulte une confusion regrettable. Ce qui manque en effet aujourd'hui, ce sont moins les secours que l'harmonie et la bonne direction dans leur emploi. La multiplicité, la variété des secours rendent le concert plus indispensable. C'est à coordonner tout ce qui se rattache à la législation et à l'administration de cette partie des services publics qu'on doit surtout s'attacher aujourd'hui.

MM. E. Durieu et Germain Roche ont voulu faire un ouvrage qui pût servir de guide au milieu de ce vaste labyrinthe de règlements souvent contradictoires. On trouvera dans le *Répertoire* qu'ils viennent de publier : 1° le texte complet de toutes les lois et de tous les règlements relatifs à l'administration, au contentieux et à la comptabilité des établissements de bienfaisance ; 2° l'analyse, et, lorsque cela est nécessaire, le texte même des instructions, circulaires et décisions ministérielles, des avis et arrêts du Conseil d'État, la jurisprudence des Cours royales, de la Cour des comptes et de la Cour de cassation, ainsi que les opinions des jurisconsultes qui, dans les temps anciens et modernes, ont éclairé la législation des secours publics ; 3° enfin d'amples explications sur chaque partie du service, et la discussion approfondie des questions de droit et d'administration qui se sont élevées ou qui pourraient s'élever. L'ordre alphabétique, que les auteurs ont adopté, facilite les recherches. Ils ont évité d'ailleurs de scinder les questions importantes et qui demandaient à être embrassées d'un même coup d'œil. Une des parties qu'ils ont traitées avec le plus de soin, est celle de la comptabilité en deniers et en matières, qui a pris beaucoup d'extension depuis quelques années, et qu'ils ont exposée en détail.

Le livre de MM. Durieu et Roche se distingue des compilations plus ou moins abrégées qui ont été publiées sur le même sujet, et où manquent le plus souvent les explications indispensables sur la marche du service et sur les questions nombreuses qu'elle soulève chaque jour ; il ne facilitera pas seulement les travaux des hommes qui se consacrent à l'administration des établissements charitables ; il offrira des documents utiles à ceux qui, méditant des réformes sérieuses et pratiques, recherchent les enseignements de la législation et de l'expérience ; puisse-t-il contribuer à une organisation générale, qui embrasse dans un plan systématique et conséquent avec lui-même toutes les prévisions et toutes les formes de la bienfaisance publique ! J. B.

# CHRONIQUE.

Paris, 15 novembre 1845.

Les places de Paris et de Londres sont en émoi. L'argent est plus demandé qu'offert; ceux qui en ont le font payer cher. Les escomptes sont plus difficiles, le taux en est plus élevé. La Banque de Londres, après avoir porté ce taux de 2 1/2 à 3, puis à 3 1/2, pourrait bien l'élever jusqu'à 4. On sait qu'il est monté à 5 dans les années précédentes. Quant à la Banque de France, un conseil tenu par les régents a décidé, dit-on, qu'il n'y avait pas lieu, quant à présent, à hausser ce taux de 4 qu'elle semble vouloir rendre immuable. On la loue beaucoup en ce moment de ce désintéressement. Mais dans les temps difficiles, ce n'est peut-être pas tant le taux plus ou moins élevé de l'escompte qui importe que la facilité de se procurer des espèces. Le plus souvent, quand on en a besoin, il y a plus d'avantage à payer cher les choses qu'à être forcé de s'en passer. Pour le négociant et le producteur, poussés par un commencement d'affaires, il s'agit d'abord de faire honneur aux engagements. Ce n'est que plus tard, quand la presse est passée, qu'ils cherchent à compenser les frais que les circonstances ont rendus indispensables.

On a beaucoup agité la question de savoir s'il y avait une crise. Les uns nient, les autres affirment cette crise. Ce qu'on peut dire, c'est que le malaise n'est, comme dans la plupart des crises, que partiel. Il ne se manifeste que dans le petit et le moyen commerce, et chez les maisons qui n'ont pas de réserves. Toutes les fois que, dans un corps organisé, il surgit un principe morbide, les parties faibles sont atteintes d'abord; ce sont les poitrines les plus délicates que les intempéries de l'automne et de l'hiver impressionnent le plus vivement.

Ce qui se passe depuis quelques mois est bien simple à expliquer. Presque tous les prêteurs de second ordre qui faisaient, à l'aide de leurs capitaux ou de leur crédit, des avances au commerce intérieur et même au commerce intermédiaire, n'ont pu résister à la tentation des primes éventuelles qu'offrait et qu'offre encore l'émission des *lettres*, des *promesses* et des *actions* des compagnies provisoires de chemins de fer. Ils ont changé de profession : de prêteurs d'argent sur effets de commerce ils sont devenus spéculateurs ou même joueurs à la Bourse, et comme leurs clients ne s'étaient pas préparés à cette transformation, ceux-ci se sont trouvés dans la gêne. D'un autre côté, et en même temps, beaucoup de négociants, de producteurs, de propriétaires, de rentiers, ont suivi le courant, et ont aussi employé leurs réserves et même le capital nécessaire à leurs affaires courantes, à déposer des dixièmes dans la caisse des banquiers des compagnies, pour avoir des titres qui, vu le vent de l'agiotage, ne peuvent que monter jusqu'à la veille de l'adjudication, et ont la chance de monter encore après. Enfin le plus grand nombre, entendant siffler à leurs oreilles ce terrible mot de crise, en ont été impressionnés comme d'un vent froid que lance au loin l'orage, et ont blotti le reste de leurs écus dans le coin le plus

obscur de leur caisse. C'est un en-cas. Les pièces de cent sous ressemblent aujourd'hui aux essaims d'abeilles : ils sont nombreux et bourdonnants autour des ruches; mais ils n'osent s'aventurer pour butiner dans la plaine, parce qu'il y a de l'électricité dans l'air.

L'argent ne manque pas; il y en a au Trésor, il y en a à la Banque de France, il y en a chez les gros banquiers de Paris qui opèrent sur les chemins de fer. Ces grands réservoirs le reçoivent par des milliers de ruisseaux différents que l'attrait du gain fait converger vers le bassin de Paris, centre des adjudications, siége des compagnies et des grands manipulateurs. L'argent va et vient du Trésor à la Banque, de la Banque au Trésor, des caisses des banquiers à celle de la Banque et réciproquement, avec une assez grande rapidité. Le sang circule donc à gros bouillons; mais ce n'est que vers le cœur, et l'engourdissement de quelques extrémités est bien réellement un symptôme de congestion. Toutefois si le mal a atteint l'extrémité de la période croissante, ses ravages seront bientôt guéris; mais en sommes nous là?... Toujours est-il que deux lignes (Tours à Nantes, Paris à Strasbourg) seront adjugées le 25 de ce mois, et que deux autres (Paris à Lyon et Creil à Saint-Quentin) seront adjugées le 20 décembre. Il ne restera plus que le chemin de Lyon à Avignon.

L'argent circule, c'est un fait palpable. Il n'y a que l'ignorance aveugle qui puisse croire que les espèces demeurent oisives et immobiles dans les coffres des trente compagnies expectantes. Mais, dit-on, si les banquiers manient beaucoup de sommes, et si, avant de les verser à la caisse des dépôts et consignations, ils les utilisent, comment se fait-il que la circulation s'en trouve affectée? Telle est l'objection de ceux qui nient la crise. A cela on peut répondre, ce nous semble, aussi par des faits : l'argent circule comme auparavant, il circule davantage même; mais il circule autrement. Les ruisseaux se sont amoindris ici; là-bas ils ont pris une ampleur et une force vraiment torrentielle.

On a lancé des anathèmes contre l'*agiotage* et la *fièvre* des spéculations. Mais comme les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets, il s'ensuit qu'on parle pour ne rien dire. Pour que les gens ne tombent pas dans un puits, il faut boucher le trou; mais alors on se prive d'eau. La construction des chemins de fer est un espoir inattendu de profits. Les capitaux s'y portent, c'est naturel. Les uns sont imprudents et tombent de la mer orageuse de la spéculation dans le goufre du jeu, c'est inévitable. L'administration pouvait-elle quelque chose à cela? Nous en doutons. Toutefois, nous le répétons, il faut tout faire pour rendre au travail positif ces capitaux qui fermentent dans un tourbillon improductif. La sagesse des Chambres devra aviser, et elle se demandera s'il y aura encore lieu cet hiver à employer l'activité des représentants au vote de nouvelles lignes qui nous remettraient, dans un an, absolument dans le même état. Hippocrate a dit que les excès devaient être séparés par des intervalles.

Il y a plus de vingt jours qu'a eu lieu une descente de police chez deux des principaux courtiers de coulisse pour saisir les papiers capables de constater les ventes de promesses d'actions. Le syndicat des agents de change avait, disait-on, adressé au ministre des finances un mémoire pour lui demander, soit l'autorisation de faire au parquet la négociation de ces valeurs, défendue par une disposition de la loi relative au chemin du Nord, soit des mesures pour arrêter les opérations de la coulisse. La mesure prise contre les deux courtiers n'a point encore eu de suites. En ce qui touche les personnes, cette mesure ne

peut aboutir à rien. La loi défend de négocier les promesses d'actions et de publier le cours de ces valeurs ; mais cette défense n'a de sanction pénale que contre les agents de change, dont les contraventions sont punies par une amende de 500 fr. à 1,000 fr. Or, les deux courtiers n'appartiennent pas au parquet des agents de change, et le cours des valeurs qu'ils remettent à leurs clients ne reçoit pas la publicité que la loi a voulu prévenir.

Que pourrait-il donc résulter d'une enquête judiciaire, si on jugeait à propos de la faire ? Plusieurs roueries de Bourse, employées par les compagnies, seraient traduites devant l'opinion publique, qui infligerait un châtiment à sa façon. Quelques administrateurs honorables ne seraient sans doute pas fâchés de voir produire au grand jour les manœuvres déloyales. Ainsi, il y a des compagnies qui, après avoir provoqué la souscription de leurs actions, ont simulé à la Bourse l'offre et la demande de leurs promesses, en répondant aux souscripteurs qu'elles étaient épuisées, pour les forcer à les acheter avec une prime bénéficiaire pour leurs affidés.

On s'entretient de tous côtés de la fusion des nombreuses compagnies qui se sont disputé les lignes de Paris à Strasbourg et de Tours à Nantes. Les capitalistes anglais sur la participation desquels les meilleures maisons de Paris avaient tout lieu de compter, préoccupés de la crise qui menace la place de Londres, ont fait défaut. Il en est résulté des vides de 5, 10, 15 et 20 millions, qu'il a fallu combler par des associations que l'on refusait naguère. C'est aujourd'hui, avant minuit, que doit être fait le dépôt du dixième exigé par la loi. C'est le moment suprême des innombrables appelés, dont un dixième à peine sera élu [1].

Encore un mot sur le trafic des actions de chemins de fer. Si on posait cette question : est-il moral ou immoral d'aborder quelqu'un dans un endroit écarté avec cette formule peu sociale : la bourse ou la vie ? La réponse serait-elle donc si difficile ? C'est un problème de cette nature qui vient de faire les frais de la publicité et des conversations particulières. Le juge a-t-il le droit de prononcer dans sa propre cause? le député, le journaliste doivent-ils vendre leur opinion, quand ils ont promis à leurs électeurs ou à leurs lecteurs impartialité et indépendance? Autre difficulté de même ordre : celui qui, pour ravir l'honneur d'une jeune fille luttant contre la misère, fait briller à ses yeux 4000 pièces d'or, lui montre-t-il un chemin honnête d'arriver à la fortune ? Personne cependant n'a jamais nié que cette jeune fille n'eût le droit de faire usage de toutes ses facultés pour s'établir convenablement dans le monde !

— M. Mackenzie a inauguré en petit comité le chemin de fer qu'il a construit d'Orléans à Tours. Un Homère fécond a chanté cet événement ; notre mention sera malheureusement plus prosaïque. Les 114 kilomètres qui séparent les deux villes ont été franchis en 3 heures 33 minutes, si M. Jules Janin a compté exactement. La nouvelle voie sera ouverte au public dans deux mois. Le spirituel écrivain nous ayant initiés aux particularités de cette fête, il nous sera permis de relever quelques paroles qui y ont été prononcées. « Messieurs, « disait l'ingénieur anglais, l'Angleterre n'a jamais rien fait de si beau ; elle

[1] Il y a eu 9 compagnies pour le chemin de Tours à Nantes; 11 pour le chemin de Paris à Strasbourg; 9 pour le chemin de Creil à Saint-Quentin; 19 pour le chemin de Paris à Lyon, et 9 pour le chemin de Lyon à Avignon. Si toutes ces compagnies étaient sérieuses, et si tous les dixièmes étaient souscrits, il y aurait 6 à 700 millions tirés soit de l'oisiveté, soit de la circulation ordinaire.

« ne pourrait pas faire mieux. C'est qu'aussi votre gouvernement construit « pour la gloire; chez nous, nous construisons pour le dividende. » M. Mackenzie se gardera bien d'être conséquent, quand il songera à ce qu'il lui reste encore à faire des trente-trois chemins qu'il a entrepris. La gloire de nos ponts et chaussées ne serait pas moins grande, s'ils pensaient un peu plus au dividende national.

— Après la question d'actions, d'adjudications, de primes, de *chantage*, et de *marchandage*, celle qui a le plus occupé la presse est celle des subsistances. A Londres c'est une question ministérielle, en France ce n'est qu'une affaire de premier-Paris, un prétexte de polémique. Deux ou trois journaux, faisant chorus, ont crié bien plus haut qu'il ne fallait : On n'a obtenu de pommes de terre nulle part; la récolte du blé est médiocre partout; l'Irlande est affamée, les Anglais sont à Paris pour accaparer tous les blés, fermons nos ports, barricadons, ou c'en est fait de nous. Si ce n'est pas là la forme, c'est le fond des articles de la *Presse*, par exemple, qui a été le plus alarmiste, qui a demandé qu'on prohibât la sortie des grains, qui a rompu des lances avec le *Courrier*, la *Patrie*, le *Siècle*, etc., partisans de la liberté du commerce des grains. La *Presse* nous a dit avoir lu tout ce qu'on a publié sur cette question depuis 1764 et avant. La preuve, c'est qu'elle pense comme Necker et l'abbé Galiani, non moins spirituel que prohibitif, ce qui le distingue de la plupart des opposants à la liberté des échanges. A coup sûr, la *Presse* n'a pas lu Turgot, car elle a avoué que l'édit libéral de 1764 avait amené la disette ; mais parlons de 1845.

On ne sait pas en Angleterre quel est au juste, cette année, l'excès inaccoutumé du déficit dans la récolte. On ne sait pas quelle est l'étendue de la maladie des pommes de terre en Irlande, et il est bien évident que le mal a été exagéré. Si Robert Peel est préoccupé, ce n'est pas qu'il craigne de ne pouvoir approvisionner son pays; c'est que d'une part les doctrines de la Ligue gagnent du terrain, et que l'opinion publique suffisamment travaillée le somme de profiter de la circonstance pour faire le dernier pas, le saut périlleux, pour proposer au Parlement non plus la transformation des droits échelonnés ou mobiles en droits fixes et modérés, comme les voulait John Russel avec l'opposition, mais bien la suppression totale et radicale telle qu'elle est inscrite sur le drapeau des ligueurs. Quelques tories offrent, dit-on, d'accepter une liberté provisoire, sacrifice qui leur permettrait, après la disparition du danger, de réclamer le système actuel, et de refuser le droit fixe. Mais d'autres craignent que John Bull, se trouvant bien de la liberté provisoire, ne la veuille définitive; et en effet le *Times*, celui des journaux qui sait le mieux adapter sa politique à celle de la grande masse qui achète le plus de numéros, le *Times* qui discutait comme les tories, argumente en ce moment comme Wilson et Cobden. On a parlé d'ouvrir les ports de la Grande-Bretagne, puis ceux d'Irlande seulement; puis il a été question de donner des primes à l'importation; et finalement les ministres, après s'être assemblés plusieurs fois, n'ont rien décidé.

En France, les céréales ont été le prétexte de quelques escarmouches économiques. On voulait d'abord que l'administration défendît l'exportation, en raison de la loi de douanes de 1814, qui lui permet cet acte d'autorité; on la sommait de rassurer le public, qu'on s'efforçait d'alarmer, en indiquant : 1° la quantité d'hectolitres produits cette année (le blé n'est pas même battu) ; 2° la consommation moyenne ; 3° quelle est la *valeur nécessaire* du blé ! L'adminis-

tration n'a rien répondu, et pour cause. Un seul journal a répondu avec les chiffres consignés par M. Moreau de Jonnès dans son savant Mémoire; mais comme ces chiffres ne sortaient pas de l'Imprimerie royale, ils n'étaient pas officiels, et n'ont pas calmé l'effervescence des écrivains prohibitifs.

De tout ce tapage il résulte qu'on a trop parlé ; que nous aurons bien certainement du pain cet hiver, et qu'il n'y a rien à faire, si ce n'est un beau jour, quand M. Darblay et sa phalange baisseront pavillon devant la logique et le nombre des boules des *free-traders* français, de réduire au simple droit de balance cette interminable kyrielle de droits que la douane perçoit en vertu de la loi de 1832.

Il est vrai qu'on renoncera au moyen que la *Presse* a découvert de forcer le commerce national à se développer en venant chercher dans le Nord pour le Midi les grains dont la prohibition empêcherait la sortie. Comme si les navires de Marseille qui font le voyage de la mer Noire pouvaient instantanément se changer en wagons de chemin de fer; comme si, tant que le blé d'Odessa reviendra à Marseille moins cher que celui de la Lorraine ou du Soissonais, il était naturel d'empêcher les agriculteurs du Nord de tirer un bon parti de l'excédant de leurs récoltes, et de forcer les consommateurs du Midi à dépenser en frais de roulage une différence qui ferait tort à leurs estomacs.

Avons-nous répondu seulement à la dixième partie des sophismes avancés par les prohibitifs? Bien certainement non. Mais l'espace commence à nous manquer. S'il le fallait, le *Journal des Economistes* saurait bien trouver dans sa phalange une autorité capable de faire justice de tous les arguments anti-libéraux et de prouver que l'Angleterre ne peut nous affamer, car il ne lui manque peut-être pas un dixième de sa nourriture, que la Prusse, la Pologne et les Etats-Unis peuvent lui fournir, et pour lequel il est tout à fait inutile que les spéculateurs fassent le vide chez nous.

Déjà les Belges, qui ont fait un appel à la prohibition, commencent à s'apercevoir que les récoltes ne sont pas aussi pauvres qu'on l'avait d'abord dit. Les pommes de terre elles-mêmes sont saines sur plusieurs points, et les prix auxquels elles se vendent sont à peu près ceux des années précédentes.

— Une question plus secondaire que celle des subsistances, mais plus réelle en ce moment, est celle de nos relations commerciales avec la Belgique. Quelques journaux avaient annoncé que les négociations étaient rompues. Les journaux belges démentent cette nouvelle, donnée à la légère.

— Il faut une loi pour régler le contrat d'apprentissage. Nous trouvons un argument de plus dans un fait récent arrivé dans un de ces couvents ateliers, qui sont nombreux à Lyon, et où, sous prétexte de charité, on exploite l'enfance et la jeunesse avec une grande âpreté. Un père demandait devant le conseil des prud'hommes la résiliation d'un engagement pris par son fils. L'abbé-directeur a décliné la compétence du conseil, sous prétexte que sa maison est un établissement de bienfaisance, et quoiqu'il ait eu plusieurs fois recours à cette juridiction pour faire exécuter des conventions souscrites en sa faveur. Le conseil des prud'hommes n'en a pas moins jugé l'affaire et prononcé la résiliation de l'engagement. Sur l'appel de l'abbé-directeur, le tribunal de commerce a renvoyé l'affaire devant les tribunaux civils.

Il faut ici citer avec éloge une décision récente du conseil municipal. Sur la proposition du comité central d'instruction primaire, les bourses que la ville entretient à l'École royale des arts et métiers de Châlons, seront désormais rem-

placées par des prix d'apprentissage, au moyen desquels les enfants qui les auront obtenus seront placés chez des patrons, sous l'œil et la protection de leurs familles. Les enfants ainsi dirigés seront bien plus en état de gagner leur vie qu'en sortant de l'École des arts et métiers, qui ne peut leur donner les avantages de l'apprentissage en famille.

— Les journaux allemands ont publié les modifications qui auraient été adoptées dans les conférences tenues récemment à Carlsruhe. La liste des articles tarifés a été allongée ; on y a compris les plantes vives, en pots ou en caisses, les tiges de chanvre, la semence de foin et la laine plusée de chiffons. On a aggravé les droits sur les salines, les objets de quincaillerie et de bijouterie, les aiguilles, les épingles, le levain et les figures de cire! Les droits sur les cafés, les sucreries et les légumes conservés ont été portés de 11 à 19 florins. — Les droits sur les papiers peints et les rubans mi-soie ont été doublés et portés, les premiers, de 8 à 17 flor., et les seconds, de 96 à 192 flor. le quint. Pour les tissus de laine, le nouveau tarif change la nomenclature et le classement, et maintient à peu près les anciens droits. — Quelques réductions ont porté sur les matières premières : le soufre, l'aloès, le lichen, la noix de galle, le mercure, le sumac, les résines, le caoutchouc. Les droits de transit sur la rive gauche de l'Oder, dans le sud-ouest du Zollverein ont été réduits. Ces modifications, on le voit, n'ont pas une grande importance.

— On sait que la Hollande attache une grande importance à l'abolition des droits de navigation qui sont perçus sur le Rhin, et qui sont, d'après la convention de mars 1831, de 37 fr. 75 c. par 100 kilogrammes, à la descente, et de 5 fr. 36 c., à la remonte, pour tout le cours du Rhin entre Bâle et la mer. Dans une conférence qui a eu lieu en avril dernier, et dont les journaux allemands viennent de publier le résultat, les demandes de la Hollande ont été ajournées. Toutefois la commission centrale de la navigation du Rhin a modifié le tarif sur plusieurs points de la ligne. Les augmentations et les diminutions compensées se réduisent à une diminution de 5 centimes et demi sur toute la longueur.

— Nous parlions récemment des gentillesses de la jeunesse *protectionniste* de Hongrie, seringuant avec de l'acide sulfurique les tissus étrangers. Voici un autre trait qui mérite de figurer dans l'histoire des mœurs douanières. On lisait dernièrement dans l'*Écho de Valenciennes* : « Tandis que dans les plus mauvais jours de la Révolution l'on pillait les châteaux et l'on profanait les tombeaux, la famille des ducs de Croy, qui possédait des seigneuries en Belgique comme en France, fit transporter sans bruit, dans la commune de Wihers, voisine de la frontière, les cercueils contenant les restes d'un grand nombre de membres de cette ancienne maison. Ces dépouilles mortelles y restèrent déposées dans le calme pendant un demi-siècle ; elles en ont été tirées le 8 octobre dernier pour être placées convenablement dans un caveau construit à cet effet dans l'église de Vieux-Condé. Mais un incident inouï s'est passé lors de la translation des cendres de dix-huit ducs et duchesses de Croy. Pour franchir les deux kilomètres qui séparent les églises de Wihers et de Vieux Condé, il y a deux lignes de douanes à traverser : celle de Belgique pour la sortie, et celle de France pour l'entrée. Nous devons à la justice de dire que les douaniers français n'interprétèrent point d'une manière étroite et fiscale les lois faites pour protéger le commerce. Ils laissèrent passer les cercueils sans mêler leur ministère dans un acte de piété filiale consistant à réunir les cendres de

toute une famille dans le lieu où elle avait vécu. Mais il n'en fut pas de même des douaniers de la Belgique, pays où la fiscalité revêt toutes les formes et frappe tous les objets. La douane arrêta la sortie des dix-huit cercueils, parmi lesquels il y avait celui d'un maréchal de France ; elle computa le poids des os qu'ils pouvaient contenir, comme s'il s'agissait de matières premières pour fabriquer le noir animal, et elle perçut la somme de 2 fr. 40 c. pour la sortie des dix-huit squelettes. Certes ce droit n'ébrèchera pas l'immense fortune des Croy, mais il couvrira de ridicule le bureau où une telle perception s'est accomplie. Le receveur de cette douane doit être proche parent de ce bourgmestre de Liège qui écrivit aux héritiers de Grétry de lui envoyer le cœur de ce compositeur par la diligence et franc de port. »

— Lord Brougham a écrit à un de ses amis de France une lettre remarquable dans laquelle se trouvent les deux passages suivants : « Je n'hésite pas à vous déclarer qu'il n'y a rien de plus certain ici que la bienveillance de tous les partis envers la France..... » En parlant de l'Irlande et du peu d'importance que les *agitations* ont dans ce pays, il finit en disant : « Il est vrai que l'Irlande souffre ; mais la plus grande partie de ses souffrances vient d'abus auxquels les législateurs ne savent comment remédier. Ces maux viennent du système social et de la distribution de la propriété. Ce sont des plaies sur lesquelles les plus insensés des agitateurs eux-mêmes n'ont jamais osé mettre le doigt. »

— Gien et Briare sont à 9 kilomètres de distance. Des omnibus desservent la circulation depuis de nombreuses années. D'abord, la concurrence fit voyager entre l'arrondissement et le chef-lieu à bas prix ; plus tard, deux entrepreneurs s'étant ligués, le public fut rançonné par le monopole ; ce que voyant, un grand nombre d'habitants de Gien et de Briare constituèrent avec des souscriptions de 10 fr. un fonds de 3 ou 4,000 fr. avec lequel une administration publique ne fait payer que 30 cent. par voyage au lieu de 60. Bien que nous ne voyions pas dans ce fait une grande révolution sociale, nous trouvons le procédé ingénieux et bon à imiter.

— La douane a publié dans le courant de ce mois le tableau annuel des importations et des exportations. Les relations de la France se sont élevées en 1844 à 2 milliards 340 millions, le double d'il y a quinze ans. Quelques jours après, M. le ministre du commerce rappelait aux Chambres de commerce combien le mauvais état de nos emballages et du conditionnement des marchandises nuit à nos exportations. Des plaintes récentes lui sont parvenues de Bogota.

FIN DU TOME DOUZIÈME ET DE LA QUATRIÈME ANNÉE.

# TABLE DES MATIÈRES DU TOME DOUZIÈME.

N° 45. — *Août* 1845.

De l'agitation anglaise pour la liberté du commerce, par M. Ch. Dunoyer, membre de l'Institut ..... 1
Coalition des ouvriers charpentiers, par M. Léon Faucher ..... 25
Rapport sur le prix quinquennal de 5,000 francs fondé par M. Félix Beaujour, par M. Hippolyte Passy, pair de France, membre de l'Institut ..... 34
Notice sur la législation et la police des grains depuis 1814, par M. Vincens, conseiller d'État ..... 54
Revue des travaux publics. — Coup d'œil rétrospectif. — Les trois périodes. — Travaux de la session. — Chemins de fer du Nord, de Paris à Lyon, de Lyon à Avignon, de Tours à Nantes, de Paris à Strasbourg, de Dijon à Mulhouse, de Saint-Dizier à Gray et Besançon, de Dieppe, Fécamp et Aix, de Versailles à Rennes, de Paris à Caen. — Les forges et les chemins de fer. — Les fusions. — Les adjudications, par M. Δ ..... 63
Revue mensuelle des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques .... 65
De l'avenir du commerce des vins entre la France et la Grande-Bretagne, par M. Frédéric Bastiat ..... 72
*Bulletin.* — Giudizio sulla esposizione del 1844, e Notizie sull' industria patria (Jugement sur l'exposition de 1844, et Notices sur l'industrie nationale), par M. Giulio ..... 74
*Bibliographie.* — Tratado elemental de economia politica eclectica (Traité élémentaire d'économie politique éclectique), par le docteur don Manuel Colmeiro ..... 75
Question vinicole. — Notice statistique sur l'exportation des vins et leur consommation à l'intérieur ..... 81
Difesa delle idee politiche ed economiche (Défense des idées politiques et économiques), de M. Michel Deluca ..... 83
Organisation de l'agriculture. — Mémoire présenté à l'Association bretonne, par M. Jules Rieffel ..... 86
Des Sociétés de prévoyance ou de secours mutuels; recherches sur l'organisation de ces institutions, suivies d'un projet de règlement à leur usage, par L. Debouteville. — Études sur la législation charitable; vues de réformes financières et administratives dans le régime des établissements de bienfaisance, par M. L. de Lamothe ..... 88
*Chronique* ..... 92

N° 46. — *Septembre* 1845.

De la manière d'observer les faits économiques, par M. Théodore Fix ..... 97
Les coalitions condamnées par les ouvriers anglais, par M. Léon Faucher ..... 113
De l'administration du département de la Seine et de la ville de Paris (suite). — XI. Grande et petite voirie. — Architectes, commissaires et inspecteurs voyers. — Question du déplacement de la population, par M. Horace Say ..... 121
Statistique. — Tableaux du mouvement du commerce. — Valeurs officielles, par M. J.-B. Balleroy, ancien élève de l'École Polytechnique ..... 141
Du Prêt, commentaire du titre X, livre III, du Code civil, par M. Troplong, conseiller à la Cour de cassation, etc. (Compte-rendu par M. G. Massé.) ..... 146
Le Contrat d'apprentissage expliqué aux maîtres et aux apprentis selon les lois, règlements et usages de la jurisprudence des Conseils de prud'hommes, par M. Mollot, avocat à la Cour royale de Paris. (Compte-rendu par M. Renouard) ..... 151
Revue mensuelle des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques .... 155
M. Philippe de Girard, inventeur de la filature du lin à la mécanique, etc., par M. Joseph Garnier ..... 167
*Bulletin.* — Correspondance de Chine ..... 171
*Bibliographie.* — Accord des intérêts dans l'association et besoins des communes, par M. Villegardelle. — L'organisation du travail et l'association, par M. Mathieu Briancourt. — Essai sur l'organisation du travail et l'avenir des

classes laborieuses, par M. Théodore Morin ..... 177
Collection officielle des ordonnances de police depuis 1800 jusqu'à 1844 ..... 180
Sur la condition des laboureurs et des ouvriers belges, et sur quelques mesures pour l'améliorer, par M. J. Arrivabene. — Lettre à M. le comte J. Arrivabene sur la condition des travailleurs, par M. Charles de Brouckère ..... 183
De l'émancipation des noirs, par M. Petit-Baroncourt. — Situation des esclaves dans les colonies françaises, par M. Rouvellat de Cussac ..... 186
Die Nothwendigkeit grosser deutscher Kolonien und Kriegs Flotten (Nécessité pour l'Allemagne d'avoir des colonies et une marine militaire), par M. H. V. 188
*Chronique* ..... 190

N° 47. — *Octobre* 1845.

La Belgique et le commerce des grains, par M. Léon Faucher ..... 193
Sophismes économiques (Suite), par M. Frédéric Bastiat ..... 201
De l'accroissement de la population en France, par M. Fayet, professeur à Colmar. 216
Sur les moyens d'améliorer le sort de la population des campagnes; discours prononcé au Congrès agricole de Berlin, par M. Auguste Cieszkowski ..... 236
Revue des travaux publics. — Les chemins de fer, les routes et les canaux. — Les adjudications. — La fusion et la confusion. — La crise financière en France et en Angleterre. — Nouveaux systèmes de chemins de fer. — Propulsion atmosphérique; essai sur le chemin de Saint-Germain. — Propulsion par l'air comprimé, système Andraud, par M. A. ..... 245
L'association douanière allemande, par M. Henri Richelot. (Compte-rendu par ***) ..... 250
Revue mensuelle des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques .... 256
*Bulletin.* — Comment se procurera-t-on le fer nécessaire à l'exécution de tous les chemins de fer projetés en Angleterre? ..... 260
Des frais de toute espèce que les bois ont à supporter avant de pénétrer dans la consommation ..... 264
Conversion des canaux en chemins de fer ..... 267
*Bibliographie.* — Lettre à MM. Quinet et Michelet, par des prolétaires ..... 268
Annali universali di statistica, etc. (Annales universelles de statistique, d'économie publique, de géographie, d'histoire, de voyages et de commerce) ..... 271
De la richesse, ou Essais de ploutonomie, par M. F.-A. Robert ..... 275
Recherches mathématiques sur la loi d'accroissement de la population, par M. Verhulst, professeur d'analyse à l'École militaire en Belgique ..... 276
Ligue nationale contre la misère des travailleurs, ou Mémoire explicatif d'une pétition à la Chambre des députés dans le courant de l'année 1845 ..... 277
Défense du Fouriérisme contre M. Reybaud et l'Académie française, MM. Rossi, Michel Chevalier, Blanqui, Wolowski, de Lamartine, par M. Forest ..... 278
*Chronique* ..... 279

N° 48. — *Novembre* 1845.

Observations sur l'état des classes ouvrières, par M. Théodore Fix ..... 289
De l'administration de la ville de Paris et du département de la Seine (suite). — XII. Travaux dirigés par les ingénieurs. — Navigation. — Pavage. — Distribution d'eau. — Égouts, par M. Horace Say ..... 319
De l'influence de l'esprit et des procédés de la Ligue sur les progrès de la civilisation, par M. Félix Coudroy, avocat ..... 349
Convocation des Conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce ..... 369
*Correspondance.* — Lettre de M. Henri Richelot ..... 371
Correspondance avec la Chine ..... 374
*Bulletin.* — Nombre des machines en France dans les usines ..... 375
Résultat comparé des exportations anglaises dans les années 1836-1844 ..... 377
*Bibliographie.* — Répertoire de l'administration et de la comptabilité des établissements de bienfaisance, par MM. E. Durieu et Germain Roche ..... 378
*Chronique* ..... 381

FIN DE LA TABLE DU TOME DOUZIÈME.

HB
3
J8
sér.1
t.12

Journal des économistes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY